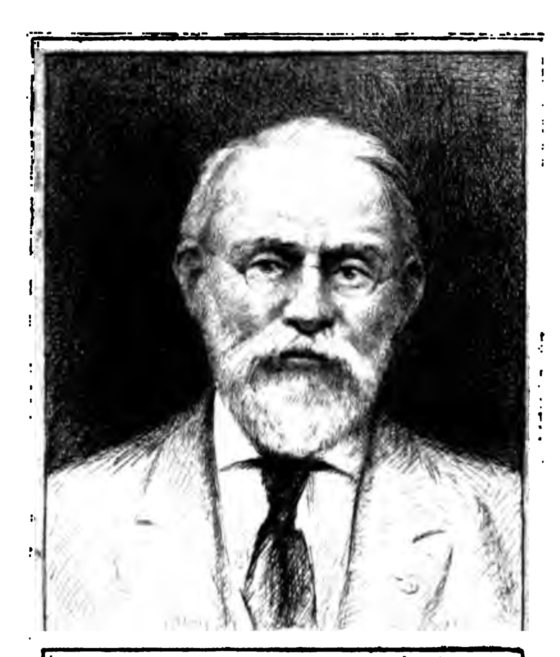
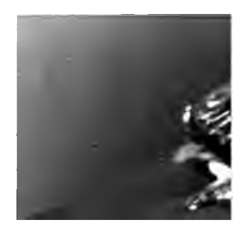










MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1901

CONTRIBUTION

A LA

THÉORIE DU PENDULE SPHÉRIQUE

Par M. A. de SAINT-GERMAIN

Doyen de la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Je me propose de réunir et de coordonner ici, en y ajoutant quelques développements, les résultats donnés dans trois Notes qui ont été successivement insérées dans le *Bulletin des Sciences mathématiques* (Mai 1896, Avril 1898, Juin 1901) : ils permettent de compléter, sans recourir aux fonctions elliptiques, la théorie élémentaire du pendule sphérique. Je démontrerai d'abord, à l'aide du théorème de Cauchy, que, lorsque la cote du pendule passe d'un maximum à un minimum, son azimut croît d'un angle inférieur à π, mais supérieur à $\frac{\pi}{2}$: la première limite a été obtenue par Halphen à l'aide des fonctions elliptiques ; la seconde avait été antérieurement établie par Puiseux au

moyen d'un calcul simple, mais il était bon de déduire les deux limites d'une même analyse. Je montrerai ensuite entre quelles limites doivent être comprises la cote maximum et la cote minimum du pendule pour que la tension de sa tige s'annule et change de sens.

Nous considérons un point pesant M, relié à un point fixe S par une tige rigide, de masse négligeable et de longueur l : si on lui imprime un mouvement initial dans une position quelconque, il se mouvra sur une sphère du centre S. Sa position sera déterminée par sa cote z au-dessous du plan horizontal passant en S et par l'angle ψ du plan vertical conduit suivant SM avec un plan vertical fixe. Les équations du mouvement, données par les théorèmes des aires et des forces vives, sont de la forme

$$(l^2 - z^2)\frac{d\psi}{dt} = C, \quad v^2 = 2g(z - h), \quad \left(h = z_0 - \frac{v_0^2}{2g}\right).$$

Des calculs connus montrent qu'en posant

$$F(z) = 2g(z-h)(l^2 - z^2) - C^2 = -2g\left(z^3 - hz^2 - l^2 z + l^2 h + \frac{C^2}{2g}\right)$$

on en tire, entre z et ψ, l'équation

$$d\psi = \pm \frac{C\,l\,dz}{(l^2 - z^2)\sqrt{F(z)}}.$$

$F(z)$ admet toujours deux racines, a, b, comprises

entre l et $-l$, et une troisième, c, $< -l$: on voit d'ailleurs qu'on a

$$(1) \qquad c = -\frac{l^2 + ab}{a + b}$$

et qu'on peut poser

$$F(z) = \frac{2g}{a+b} f(z),$$

$$f(z) = (a - z)(z - b)\Big[(a+b)z + l^2 + ab\Big].$$

La première forme de $F(z)$ donne

$$C^2 = -F(\pm l) = \frac{2g}{a+b}(l^2 - a^2)(l^2 - b^2)$$

Comme $c < 0$, la relation (1) prouve que $a + b > 0$: si je suppose $a > b$, il sera toujours > 0.

On voit que z oscille périodiquement entre a et b, tandis que ψ varie toujours dans le même sens: supposons le croissant. Lorsque z passe d'un minimum b au maximum a, ψ croît d'un angle

$$(2) \qquad \Psi = \int_b^a \frac{l\sqrt{(l^2 - a^2)(l^2 - b^2)}}{(l^2 - z^2)\sqrt{f(z)}} dz:$$

je vais, en suivant une voie ouverte par M. Hadamard, prouver que Ψ ne dépasse jamais π.

Dans un plan traçons deux axes rectangulaires OX, OY et prenons les points de ce plan comme affixes d'une variable complexe z: aux valeurs réelles a, b, c de z correspondront trois points A, B, C de l'axe O X. De l'origine comme centre, je décris une

circonférence de très grand rayon R. qui coupe OX et son prolongement en D et en D' et je considère une région Ω limitée comme il suit : le contour extérieur est formé de la circonférence R. d'une circonférence de rayon très petit ε tracée autour de C et de deux portions de droites Δ_1, Δ_2, allant de D' en C et tracées infiniment près de OX, Δ_1 en dessus, Δ_2 en dessous; le contour intérieur sera formé de deux circonférences de rayon ε, tracées autour de A et de B, et reliées par deux portions de droites. Δ_3, Δ_4, infiniment voisines de OX, Δ_3 au-dessus, Δ_4 au-dessous.

Désignons par $\varphi(z)$ le coefficient de dz sous l'intégrale (2); cette fonction est uniforme dans la région Ω, avec deux pôles P. Q, pour $z = l$ et $z = -l$; soient, suivant l'expression de Cauchy, p, q les résidus correspondants. Au point D, $f(z)$ est < 0 et on peut supposer son argument égal à π : $\sqrt{f(z)}$ a, en général, deux valeurs; mais si l'on adopte une de ces valeurs pour un point de Ω, le radical sera déterminé dans toute la région. Faisons, par exemple, l'argument de $\sqrt{f(z)}$ égal à $\frac{\pi}{2}$ au point D et suivons ses variations: on le trouve égal à $\frac{\pi}{2}$ en P, à π sur les droites Δ_3 et Δ_2, à 2π sur Δ_1 et Δ_4, à $\frac{3\pi}{2}$ au point Q. En P et en Q, $f(z)$ est égal à $(l^2 - a^2)(l^2 - b^2)$ et on trouve que les résidus p, q relatifs à ces pôles ont la même valeur $\frac{1}{2}i$.

Cela posé, intégrons $\varphi(z)\,dz$ sur tout le contour de Ω, en parcourant la portion extérieure de ce contour dans le sens direct, la portion intérieure dans le sens indirect, et supposons que R et $\frac{1}{\varepsilon}$ deviennent infinis : les parties de l'intégrale prises le long des circonférences de centres O, A, B, C sont infiniment petites; il ne reste que les parties relatives aux droites Δ_1, Δ_2, Δ_3, Δ_4, c'est-à-dire, d'après ce que nous avons vu sur l'argument de $\sqrt{f(z)}$,

$$I = \int_{-\infty}^{c} \frac{l\sqrt{(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(l^2-z^2)\sqrt{f(z)}}\,dz - \int_{b}^{a} \frac{l\sqrt{(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(l^2-z^2)\sqrt{f(z)}}\,dz,$$

le radical étant pris avec sa valeur arithmétique. D'après le théorème de Cauchy, I est égal à $2\pi i\,(p+q) = -\,2\pi$: comme la seconde partie de I n'est autre que Ψ, on en conclut

$$(3)\qquad \Psi = \pi + \int_{-\infty}^{c} \frac{l\sqrt{(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(l^2-z^2)\sqrt{f(z)}}\,dz :$$

mais, pour les valeurs de z entre $-\infty$ et c, l^2-z^2 est négatif; la dernière intégrale est < 0 et $\Psi < \pi$. La limite supérieure π ne sera atteinte que lorsque c sera infini, $a+b$ étant nul : alors h, ou $z_0 - \frac{v_0^2}{2g}$ est infini, ce qui suppose v_0 infini ou g nul. La trajectoire du pendule est alors un grand cercle.

Pour prouver que Ψ est $> \frac{\pi}{2}$ (Puiseux), il suffit de

prouver que l'intégrale qui figure dans la relation (3) est moindre que $\frac{\pi}{2}$ en valeur absolue. Je puis écrire cette valeur absolue sous la forme

$$J = \int_{-\infty}^{c} \frac{l\,dz\sqrt{(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(z^2-l^2)\sqrt{(a+b)(a-z)(z-b)(z-c)}}.$$

Posant

$$c = -c', \quad z = -\frac{c'}{\sin\mu},$$

nous trouvons, à l'aide d'une simple transformation,

$$J = \int_{0}^{\frac{\pi}{2}} \frac{l\cos\mu\,d\mu\sqrt{c'(l^2-a^2)(l^2-b^2)\sin^3\mu}}{(c'^2-l^2\sin^2\mu)\sqrt{(a+b)(c'+a\sin\mu)(c'+b\sin\mu)(1-\sin\mu)}}.$$

Sous le radical en dénominateur figure le produit

$$(c'+a\sin\mu)(c'+b\sin\mu) = c'^2 + c'(a+b)\sin\mu + ab\sin^2\mu:$$

si nous remplaçons c'^2 par la quantité plus petite $l^2\sin^2\mu$, nous remplacerons l'intégrale par une autre de valeur supérieure

$$J' = \int_{0}^{\frac{\pi}{2}} \frac{l\sin\mu\cos\mu\,d\mu\sqrt{c'(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(c'^2-l^2\sin^2\mu)\sqrt{(a+b)\left[(l^2+ab)\sin\mu+(a+b)c'\right](1-\sin\mu)}}.$$

En tenant compte des relations

$$l^2 + ab = (a+b)c'$$

$$(l^2-a^2)(l^2-b^2) = (l^2+ab)^2-(a+b)^2l^2 = (a+b)^2(c'^2-l^2),$$

on trouve

$$J' = \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{l \sin\mu \sqrt{c'^2 - l^2}}{c'^2 - l^2 + l^2 \cos^2\mu} d\mu = \operatorname{arc\,tang} \frac{l}{\sqrt{c'^2 - l^2}},$$

l'arc tangente étant pris dans le premier quadrant; donc J' et *a fortiori* J est $< \frac{\pi}{2}$, $\Psi > \frac{\pi}{2}$: on peut même dire qu'il est plus grand que l'arc du second quadrant qui a pour sinus $\frac{l}{c'}$. La limite $\frac{\pi}{2}$ n'est atteinte que lorsque a est infiniment voisin de l.

Considérons maintenant la tension N de la tige du pendule: on sait qu'elle a pour valeur

$$N = \frac{mv^2}{l} + mg\frac{z}{l} = mg\frac{3z - 2h}{l}:$$

pour qu'elle puisse s'annuler et devenir négative, il faut et il suffit que $\frac{2}{3}h$ soit compris entre a et b. Or, le développement de $F(z)$ montre que h est égal à la somme des racines,

$$(4)\quad h = a + b - \frac{l^2 + ab}{a+b} = \frac{a^2 + ab + b^2 - l^2}{a+b}$$

La différence

$$a - \frac{2}{3}h = \frac{a^2 + ab + 2l^2 - 2b^2}{3(a+b)}$$

est évidemment toujours positive: la condition pour que N s'annule est donc que la différence

$$b - \frac{2}{3}h = \frac{b^2 + ab + 2l^2 - 2a}{3(a+b)}$$

soit négative ; il faut que le numérateur soit négatif et, pour cela, b compris entre les valeurs

$$b' = -\frac{a + \sqrt{9a^2 - 8l^2}}{2}, \quad b'' = -\frac{a - \sqrt{9a^2 - 8l^2}}{2}$$

qui peuvent l'annuler. Or cette condition en implique d'abord une autre, c'est que b' et b'' soient réelles et pour cela, a au moins égal à $\frac{\sqrt{8}}{3}l$: M doit donc descendre au-dessous du parallèle dont la cote est $\frac{\sqrt{8}}{3}l$ et dont le rayon, égal à $\frac{1}{3}l$, est vu du centre S sous un angle de 19° 28′ 16″, 4.

Cette condition remplie, b' et b'' sont réelles et négatives et le pendule doit monter au-dessus du point S jusqu'à un point M_1, dont la cote sera comprise entre b' et b''.

On peut mettre la valeur (4) de h sous la forme

$$h = b - \frac{l^2 - a^2}{a + b}.$$

donc, a étant donné, h varie dans le même sens que b : or, quand b atteint l'une des limites b', b'', h est égal à $\frac{3}{2}b'$ ou à $\frac{3}{2}b''$; quand b sera compris entre b' et b'', h le sera entre $\frac{3}{2}b'$ et $\frac{3}{2}b''$.

Remarquons enfin que, lorsque a croît de $\frac{\sqrt{8}}{3}l$ à l,

b' décroît de $-\frac{\sqrt{2}}{3}\,l$ à $-l$, b'' croît de $-\frac{\sqrt{2}}{3}\,l$ à zéro. Pour $a = l$, cas du pendule simple, h doit être compris entre zéro et $-\frac{3}{2}\,l$, résultat connu.

La condition nécessaire et suffisante pour que N s'annule a été présentée par Halphen sous la forme suivante: soit w la vitesse du pendule en M_1, vitesse minima: on a

$$w^2 = 2\,g\,(b-h),\ h = b - \frac{w^2}{2\,g}, \quad b - \frac{2}{3}\,h = \frac{w^2 + b\,g}{3\,g};$$

nous avons vu que la dernière différence doit être négative; il faut donc que b le soit et que la vitesse correspondante du peudule soit $< \sqrt{-\,b\,g}$. On peut d'ailleurs dire, d'une manière générale, qu'il suffit d'avoir $F\left(\frac{2}{3}\,h\right) > 0$, ce qui suppose $\frac{2}{3}h$ compris entre a et b ou inférieur à c: mais cette dernière alternative ne peut être admise, car

$$c - \frac{2}{3}\,h = \frac{c - 2\,a - 2\,b}{3}$$

est certainement négatif.

Lorsque N s'annule pour devenir négative, la projection horizontale de la trajectoire du pendule a une inflexion au point correspondant, cette projection pouvant être considérée comme la trajectoire d'un point sollicité par une force qui s'annule en même temps que N. Si le pendule était relié au point S par un fil au lieu d'une tige, il quitterait la sphère à l'instant où N s'annule et prendrait à l'intérieur un mouvement parabolique.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

LETTRES INÉDITES DE P. D. HUET

à son neveu de Charsigné

Procureur du Roy au bureau des Finances, à Caen.

(*Suite*).

1er may 1702, à Paris.

Ce billet est pour vous dire que mon cuisinier part ce matin par le carosse pour arriver à Caen vendredy au soir. Comme c'est un nouveau cuisinier qui ne connoist rien à Caen, je vous prie de donner ordre à quelqu'un de vos gens de le conduire chez vous, après l'avoir esté prendre à la descente du carosse, ou plustot qu'on arreste le carosse quand il passera devant vostre porte, pour le faire descendre. Samedy, après disner, envoyez le à Fontenay m'attendre, car il n'y a rien de changé à nostre route telle que je vous l'ay marquée dans ma dernière lettre. Nous partons, Dieu aidant, dans une heure pour aller coucher à Saint-Germain.

A Aunay, 22 juin 1702.

..... Je suis bien aise d'apprendre que le transport n'ait point fait de mal à ma seur. Vous m'apprenez que son mal vient des reins. Je l'attribuois au

foye, mais je suis peu instruit des symptomes de son mal. Je suis ravi du jugement favorable qu'en fait Mr du Bourg. Feu mon père mourut d'hydropisie, et cela me faisoit craindre, mais gardez cela par devers vous sans en rien dire, car cela ne sert de rien qu'à allarmer particulièrement les femmes.

Sur ce que me dist hier mon cocher de la remise de Caen et de son inutilité, je vous prie de la rendre à ce quartier icy, et d'en faire enlever la cloture que vous y avez fait mettre et de tascher de m'en trouver une autre.

Je vous remercie des nouvelles que vous me mandez, vous savez combien j'en suis friand.

Le défaut de remise me rend le séjour de Caen incommode.

Je vous prie d'envoyer chez des Fontaines tailleur luy declarer que si lundy matin il ne vous apporte pas mon surtout, vous envoyerez l'enlever de chez luy en quelque estat qu'il soit.

A Aunay, 27 juin 1702.

..... Mr de Lonchamp et Melle des Préaux vinrent ceans avant hier, mais sans y vouloir ny manger ny coucher. Nous nous sommes pourtant expliquez sur bien des choses et nous nous sommes fort bien séparez. Ils m'ont promis de venir disner avec moy le jour de St Pierre.

Mr des Ifs fils est ceans depuis deux jours fort tranquille sur l'effet de son retour. Il ne parle nullement de le réparer. Je luy ay dit une partie de ce

que j'en pense, mais avant que nous nous séparions je luy diray nettement que ce retour le deshonore, qu'il n'est pas excusé pour dire qu'il n'a pu passer, car on luy dira que s'il avait eu bonne envie de guerroyer, il ne se seroit pas mis en estat de ne pouvoir passer, par son retardement, et en un mot qu'il faut ou qu'il prenne la robe, ou qu'il retourne, quand il devroit aller volontaire et je luy offriray de le mander à sa mere.....

..... On m'ecrit qu'on crie à vendre dans les rues de Paris, des lettres de noblesse à 2000 escus. C'est une exaggeration, mais qui marque qūe la porte est ouverte à ce negoce.

..... Les nouvelles de la santé de ma seur et de vostre epouse me consolent fort. Ramenez les moy bientost. Je suis bien fasché du mal de M^r l'Intendant.

J'ay receu deux lettres sur l'affaire du Pr. Eugene et de Mr de Vandome, qui disent qu'on avoit dessein d'enlever le dernier, mais de la façon qu'on rapporte le fait, on ne voit pas bien clairement leur dessein.

Je ne scais pas qui vous a dit qu'il m'est arrivé à Paris d'avoir fait faire une remise trop courte, cela ne m'est jamais arrivé. Outre ce defaut à celle que j'ay à Caen, elle n'est nullement seure et la closture qu'on y a fait faire est presque inutile, estant faite de petites planches fort estroites, fort foibles et fort esloignées les unes des autres, et aisées à passer, de sorte que pour toutes raisons il faut s'en defaire.....

A Aunay, 3 juillet 1702.

Je reconnois parfaitement l'esprit de Mr de la Coudraye à ce que vous m'en mandez, et à cette petite finesse de ce pretendu homme de Roüen. Il est tout cousu de ces petits artifices, et quoy qu'ils soient tres grossiers, il croit avoir parfaitement raffiné et prendre tout le monde pour dupe. J'en ay souvent tasté, et de son avidité qui augmente à mesure que son bien augmente. Je file doux par le besoin que j'ay de luy, et il me croit sans doute un grand nigaud de ne me pas appercevoir de tous ses petits tours de passe passe. Je n'approuve pas le traitement qu'il a fait et qu'il veut encore faire à Mlle des Preaux, mais il est vray qu'elle s'en attire une partie. Elle est aigre, fiere et rompt en visiere sans en voir les consequences. C'est elle qui est la plus opposée à l'accommodement avec Mr de Pellevé.

L'autre jour Mr de Lonchamp estant prest de boire un coup à l'office, elle alla luy parler à l'oreille et l'en empescha, et tout celą pour faire la faschée et pour bouder, sans savoir de quoy, car je ne scais pas luy en avoir donné le moindre sujet du monde.

Je ne fais qu'attendre le coup de sifflet pour aller à Caen à vostre Bateme. Je suis tres aise que M^r l'Intendant se porte mieux et plus aise encore de la guerison de ma seur, car ce que vous m'en mandez m'en fait parler ainsi. . . . .

A Aunay, 5 juillet 1702.

..... Mr le Curé de Barenton m'a ecrit sur les fromages. Il me mande les ordres qu'il avait donnez et il me cite comme tesmoins un Mr du Perré et sa femme bourgeois de Caen. Ce Mr du Perré est un marchand de drap qui demeure sur les Goulets de St-Pierre. Je vous prie d'envoyer chez luy pour luy faire savoir cette escroquerie, et tascher de savoir de luy d'où elle est venue, car cela est de consequence pour l'avenir, car le bonhomme Barenton veut reparer au double cette perte.

Je vous prie de savoir de ma seur quel ordre elle a donné pour me faire faire des chemises, car on en parle dès cet hyver et je n'en ay nulles nouvelles.....

..... Je m'attens que vous me manderez aujourd'huy quand je devray aller à Caen pour vostre Bateme.

..... Je reçois vostre lettre du 4e. Il vient de partir de ceans une Mlle de Paris que je ne connois point. Elle m'a dit que Me de Brucourt luy dist samedy que ma seur avoit la fievre. Cela ne quadre pas avec ce que vous me mandastes, que le lendemain dimanche elle irait à la Messe.

Je vois vostre bateme fort reculé. Il y a longtems que je remarque que quand il faut assembler trois personnes éloignées, l'affaire est longue et difficile. Ici il faut assembler Mr l'Intendant, Me d'Artagnan, l'Enfant, le Pere et la Mere et moy. Cela nous menera

loin. Il y a quelques jours qu'Honoré me demande congé d'aller à son pays. Je l'avois remis au retour de vostre ceremonie. Mais puisque les choses sont differées, je vais luy lascher la bride.

A Aunay, 6 juillet 1702.

..... Quand je vous dis et redis que la procedure de Normandie est tres differente de celle de Paris, vous croyez peut estre que je le dis pour excuser mon ignorance, cependant la lettre de M^r^ le Vaillant ne roule que la dessus. Il m'expose fort au long les tours qu'il faut prendre et qu'il me fait prendre.....

(Même lettre, 7 juillet.)

Honoré aura le loisir d'aller à son pays avant vostre bateme. Je n'ay songé à aller à Caen que pour cette ceremonie, c'est la seule affaire que j'y aye. Mr de Pellevé m'a dit que Mr de la Coudraye a fait une nouvelle execution sur Melle des Preaux, à quoy elle a fait opposition. L'autre jour elle m'apporta icy quelque argent, dans lequel il se trouva de la vieille monnoye. Je fus assez estonné que la monnoye estant à Caen, où elle pouvoit la changer, elle me l'apportast icy pour me donner la peine de l'y envoyer changer. Samedy Busnel Procureur de la vicomté m'en apporta aussi à la decharge de Mr de Pellevé, en presence de Mr de Longchamp. Il y avoit aussi de la vieille monnoye. Je voulus pourtant bien

la recevoir sans leur faire cette chipoterie de la renvoyer. Or j'ay appris de Mr de Pellevé que samedy matin cette vieille monnoye avoit esté baissée de 10 s. par loüys. Ainsi ce brave Busnel me bailla les louys à 13 liv. lorsqu'ils n'en valoient que 12 liv. 10 s., et l'argent blanc à proportion, et ce put bien estre en veüe de ce decri que Melle des Preaux m'en apporta aussi. Voilà un honneste procédé.....

A Aunay, 9 juillet 1702.

Le Memoire à consulter que vous m'envoyez partira dès aujourd'huy de ceans, mais il n'arrivera que vendredy à Paris par la longueur du Charbonnier. Je ne demande pas à ma seur de s'appliquer à ces chemises, mais à me faire savoir seulement quel ordre elle y a donné afin que je la decharge de ce soin.

..... Je scais bon gré à Me de Charsigné de la preference qu'elle donne à Aunay sur le Robillard.

A Aunay, 12 juillet 1702.

J'ay fort peu de temps pour vous repondre. Je vous diray donc en peu de mots que Me de Vandeuvre m'a ecrit sur le voyage qu'elle doit faire icy. Je luy ay mandé que je serois bien aise que vous et Mr de Charsigné y fussiez, lors qu'elle y viendra, non seulement pour faire les honneurs de la maison, mais encore pour empescher qu'elle ne s'ennuye, ce que j'appre-

henderois fort qui n'arrivast, si j'estois seul pendant les heures que mes affaires m'obligent de donner indispensablement à mon cabinet, que je vous prierois donc de la voir, comme je vous en prie en effet pour concerter avec elle le tems de vostre voyage, et tascher de les faire rencontrer ensemble. J'attens vers le commencement de l'autre semaine Mr le Pénitencier d'Avranches.....

..... Je vous prie de renvoyer les deux Gazettes cy jointes et de mander a Me des Jardins que celle de Hollande m'a dejà esté envoyée une fois, et qu'il n'est guère agreable de ne les voir qu'un mois après les autres.

Je n'ay point bonne opinion de la maladie de Mr l'Intendant, non plus que de celle de Me de Cauvigny. Je suis bien fasché de l'une et de l'autre et bien aise de celle de ma seur.

A Aunay, 14 juillet 1702.

..... Je vous remercie de vostre melon.

Vous me ferez plaisir d'envoyer chez Mr l'Intendant s'informer de sa santé de ma part.

Paris, 18 octobre 1702.

J'ay pris un gros rume par les chemins, dont je suis fort incommodé. Il ne m'empeschera pas d'aller à Versailles faire ma cour. J'espère qu'un peu de repos et de chaleur m'en délivreront.

Je reconnus en arrivant icy qu'on avoit entré dans mon cabinet pendant mon absence, quoy que je prenne grand soin de le bien fermer quand je pars. Laissant les clefs des autres chambres et de ma bibliothèque aux Jesuites, je sceus que le feu avoit pris dans la chambre d'un Jésuite qui est immédiatement sous mon cabinet et dont le tuyau de cheminée passe au travers, et que la maison pensa estre bruslée; et comme on voyait la fumée regorger par mon cabinet on fit aussi tost lever les serrures et on trouva que la fumée entroit par les crevasses du tuyau de cheminée et auroit esté bientost suivie du feu qui auroit fait un beau menage, parmy mes papiers et mes livres; mais on y remédia. Mais cependant il n'est guère agréable de voir ce que j'ai de plus secret et de plus précieux exposé aux visites. C'est la seconde fois que cela m'est arrivé depuis que ma maison tomba.

J'ay trouvé icy des jugemens et des discours bien differens sur le sujet de mon livre, de ceux qu'on en tient à Caen. Aussi la capacité des juges est elle bien differente. On en juge icy avec connaissance et équité : on en juge à Caen avec envie, avec médisance, et avec beaucoup d'ignorance, fruit ordinaire de la fainéantise. Je fais rire icy ceux à qui je dis qu'on trouve a Caen que je ne scais pas parler françois. Rien n'est plus semblable à ces goîtreux des vallées de Savoye, qui se moquent des étrangers qui n'ont pas de goître comme eux. . . . .

Je prie ma sœur de se souvenir de mes chemises, et si elle trouvoit quelques douzaines de serviettes un peu raisonnables et à juste prix, elle me feroit plaisir

de les prendre pour moy. Vous savez tous, et tout le monde voit, à ma confusion, l'extreme gueuserie où je suis.

Paris, 17 novembre 1702.

..... Vous avez fort bien répondu à Mr l'abbé de Guenegaud. Si vous le voyez à son passage à Caen, persistez à luy faire connoistre la conduite artificieuse de Me de Chamarande, qui, lorsque nous estions à la veille de terminer nos affaires à l'amiable, rompit tout sans sujet, en me déclarant qu'elle vouloit un jugement de rigueur, et qu'en mesme tems elle alla persuader aux juges et à tout le public que j'estois un chicaneur ennemi de la paix.

Paris, 20 novembre 1702.

(Abbaye de Fontenay. — Au sujet de l'office de pitancier).

Paris, 21 novembre 1702.

..... Ma sœur scait mieux que moy l'extreme besoin où je suis de linge de table et qu'à peine ay-je une honeste serviette.

..... Il est vray qu'il y eut quelque proposition cet esté de mettre les vaches de la Mare dans ma

petite écurie, mais c'estoit pendant le temps que j'estois dans le pays, et je ne consentais pas à cela, moy allant et venant incessamment à Fontenay, et estant exposé à y recevoir des visites, dont les chevaux auroient trouvé la place prise par les bestes de la Mare. Présentement que cela n'est pas à craindre, je ne vois pas pourquoy luy refuser cette charité. J'attens du Coudré pour l'écouter la dessus. Tous ces discours qu'on vous a faits touchant les desseins qu'on a pour le Portier, et son establissement à la place de la Mare, sont de pures visions. Je chasserois plustost le Portier pour donner sa place à la Mare que de chasser la Mare pour donner sa place au Portier. Je pense et crois de ce dernier tout ce que vous m'en dittes ; mais il est vray aussy que je me suis trouvé fort importuné de la Mare, de son cheval et de ses vaches. Vous savez le peu de soin qu'il en a, et outre le peu de soin, il y a aussi de l'infidelité, en ayant mis son cheval à paistre au beau milieu de mon parterre, et luy laissant brouter les espaliers. D'ailleurs il laisse aller ces bestes dans tout le parc, et sont *(sic)* prises tous les jours en dommage. Dans l'estat où je suis avec les Religieux, vous voyez que c'est une matière continuelle de noises, qui toutes retombent sur moy. Je l'avois fait prier de se défaire de ses vaches, et jamais je ne le pus obtenir, quoy qu'il l'eust promis à M. Laugier. De plus la Mare est fort fatiguant par ses demandes continuelles, car jamais il ne venoit à Aunay,—et il y venoit toutes les semaines —que ce ne fust tous les jours à me faire demandes sur demandes. Je m'en trouvay rebuté à la fin, et luy fis dire que

Varin et du Celier ne me demandoient jamais rien, parce qu'ils savoient bien que j'aurois soin d'eux.

. . . . . Vous m'avez fait un très grand plaisir de me dire ce que vous savez sur les Jesuites, et je vous remercie de votre franchise en cela. Je vous prie de me donner sujet de vous remercier en tout le reste, car la franchise attire la franchise, et la franchise se paye par la franchise. Vous savez la plainte que je vous fis sur cela cet esté. Vous me repondites que c'est que vous me craigniez. Cette crainte devoit-elle vous empescher de m'avertir de l'horrible friponnerie que me faisoient mes gens. Je scais bien que la prudence fait taire quelquefois de certaines choses, et qu'un peu de politique ne gaste rien. Cela est vray avec de certaines gens et en de certaines occasions ; mais dans d'autres la prudence est une imprudence et la politique est une malhabileté.

Pour venir au fait, je suis très aise de savoir ce que vous me mandez des discours des Jésuites et particulierement de celuy qui a esté tenu au Beny. Votre politique vous a empesché de me le nommer; mais en bonne foy, cette politique est-elle bien placée, en me cachant le nom d'un Jesuite que vous dittes que je connois et qui est de mes amis, qui a parlé de moy devant dix personnes, et sans nul ménagement. De me cacher ce nom, n'est-ce pas préférer l'intérêt du Jésuite au mien? Je vous prie donc de me le nommer. Le discours qu'il fait est très mal fondé. Avant que de venir chez eux, toutes les conditions et les prix furent reglez par écrit entre le P. Supérieur et moy. C'estoit alors le P. de Grieu. Je suis saisi de ces

écrits et les produiray. La qualité des viandes et le nombre des plats estoient reglez exactement. Depuis ce tems là, on me proposa dans l'année de la cherté d'augmenter le prix, et comme j'en vis les conséquences je repondis qu'on pouvoit diminuer la nourriture, que si cela ne me suffisoit pas, j'y supplérois d'ailleurs, mais que je n'aimois pas à faire tous les jours de nouveaux traittez. Je leur fis voir en mesme tems que toutes mes absences, pour lesquelles je ne rabbattois jamais rien, quoy qu'elles allassent quelquefois à dix jours de suite, estant reparties sur le total, alloient à plus qu'ils ne me pouvoient demander, et qu'enfin le traitté qui avoit esté fait l'avoit esté sur les demandes du supérieur, telles qu'il me les proposa, que j'acceptay toutes sans replique. — Peut estre vostre politique ira-t-elle à continuer de me vouloir faire un mistère du nom de ce Jesuite qui parla si bien au Beny, quoy que je ne voye nulle raison de cette politique ; mais souvenez vous que je le sauray d'ailleurs immanquablement, et que je pourray vous reprocher que vous aurez eu moins de confiance en moy que des gens qui ne me sont pas ce que vous m'estes.

Me de Charsigné que vous avez apparemment instruite en l'art de dissimuler, me refusa tout net à Caen de me dire le nom d'une personne qui avoit parlé peu obligeamment de moy. Vous me le distes au Breuil, sans que je vous le demandasse : en quoy vous pouvez juger si sa dissimulation estoit raisonnable. Quand on se recule ainsi de moy, pour un pas j'en fais quatre en arrière. Je vous embrasse pourtant

et vous et elle très tendrement. Vous voyez que je ne suis pas si politique que vous, puisque je vous parle si franchement de votre humeur couverte, et plust à Dieu que mon exemple vous corrige.

A Paris, 22 novembre 1702.

Je vous écrivis hier et n'y reviens aujourd'huy que pour ne mettre point à l'épreuve votre franchise sur le sujet du jesuite qui m'a si bien depeint au Beny, et pour vous dire que je l'ay deviné sans vostre secours, et que je suis très assuré que ç'a esté le Pere de Gouvetz. Voilà donc l'homme dont vostre prudence vous a inspiré de menager les interets avec moy. En bonne foy, quelle ouverture, quelle confiance, quelle franchise puis-je attendre de vous, si estant trahi et déchiré par un homme que vous me dites vous mesme que je crois mon ami, vous aimez mieux me laisser exposé à de nouvelles trahisons et me voir demeurer dans l'erreur sur le sujet de son amitié que de m'en avertir et me detromper? Quel interest pouvez vous prendre à un homme que vous ne connoissez pas, lorsqu'il me traitte si malhonestement? Son indigne procédé ne devroit-il pas obliger tout honneste homme à entrer dans les interests de celuy qu'il maltraite, et se declarer contre luy, à plus forte raison de vostre oncle, et ce que je prefere de beaucoup, de vostre amy? N'est-ce pas le mettre en balance avec moy, et quel jugement puis-je faire de vostre amitié, si elle ne s'estend pas jusqu'à vous déclarer pour moy contre

un indifférent et un inconnu. Je vous ay veu, en m'avertissant d'une tromperie que me vouloit faire Mr de Lonchamp, prendre de grandes précautions pour empescher qu'il ne sceust que vous m'aviez donné cet avis. En vérité, croyez-vous que s'il savoit ce menagement que vous aviez pour luy avec moy, il vous en estimast davantage? Quand je vous en temoignay mon estonnement, vous me distes que vous ne vouliez pas vous faire des ennemis. La maxime est bonne, en général, mais elle a ses bornes, et quand on la pousse trop loin, elle devient mauvaise, et il faut prendre garde, en ne voulant pas se faire des ennemis, qu'on ne se fait pas non plus des amis, et que quand on est pour la chèvre et pour le chou, on n'est ny pour le chou ny pour la chèvre. Une amitié, telle que vous me la devez et par le sang et par celle que j'ay pour vous, doit estre une ligue offensive et defensive; et d'en user comme vous faites, en ménageant tout le monde avec moy, vous faites ce que vient de faire le Roy de Portugal, qui après un traitté d'alliance, prend la neutralité. Sa seureté s'y trouve, mais son honneur ny la fidélité (deux ou trois mots biffés) ne s'y trouvent pas. Je vous prie de prendre cecy en bonne part. Si j'estois de vostre humeur, il m'auroit esté aisé de le garder dans mon cœur, et d'en couver mon chagrin, sans vous en rien témoigner, mais je me le reprocherois comme une infidélité. Du reste, ce que je vous suis, mon age, l'usage et la longue pratique que j'ay du monde, où je ne crois pas m'estre conduit en fou ny en estourdi, et la connoissance que j'ay de la bonne morale et par pra-

tique et par reflexion me mettent en droit de vous parler à cœur ouvert et sans déguisement; le tout, je vous assure, sans fiel et sans préjudice de la tendresse que j'ay pour vous, mais qui ne se conserve que par la cordialité, par la candeur et par la franchise.

Paris, 23 novembre 1702.

..... Je vis hier Mr le Guerchois. Il me parla comme si j'avois esté le meilleur de ses amis. Il me dist mesme qu'il m'avoit autrefois rendu une visite, luy et feu Mr son père, procureur général, dont je n'ay nulle mémoire. Nous parlasmes de vostre affaire à fond, et il est si disposé à faire de son mieux pour vos interests qu'il me demanda quelle requisition je voulois qu'il fist et qu'il la feroit.

..... Je reçois une lettre de ma sœur, à quoy je repondray; mais j'y trouve un article à quoy je ne puis pas différer à repondre; c'est sur ce sucre que je fis donner à ma sœur de Pleneville avant mon départ. Elle me mande que sa femme de chambre luy a dit que St-Jacques luy dist que je luy avois dit que c'estoit à elle, ma sœur, de le payer. Dites luy, je vous prie, que je n'ay jamais dit ny pensé cela, que je n'ay jamais eu intention qu'autre payast ce sucre que moy, et qu'en effet je crois que St-Jacques m'en a compté. Je ne pretens point faire mes liberalitez aux depens d'autruy. St-Jacques n'est point céans; je ne puis m'en expliquer précisément qu'à son retour. Je viens de regarder mon registre, où je n'ay point trouvé cet

article. S'il y a en cela du méconte, assurez ma sœur qu'il ne luy en coustera rien et que je n'ay jamais pretendu qu'autre que moy fist ce présent. Il est bien aisé de savoir du Droguiste qui l'a vendu, et qui est, je crois, St-Martin, si ce sucre ne luy a pas esté payé : je ne scais si c'auroit esté par M. de Pellevé. Ma sœur m'a déjà parlé plusieurs fois de dix petites pièces qu'elle perdit contre moy au trictrac. Dittes luy, je vous prie. qu'elle ne s'en inquiete point, qu'elle attende à me les payer que je les luy demande, et que si elles luy pesent trop, elle peut les donner aux pauvres à mon intention.

Voilà St-Jacques de retour. Il m'a fait un galimatias de ce sucre que je n'entens pas trop. C'est un malentendu, autant que je me puis souvenir. Je priay ma sœur de le faire acheter avec intention de luy en rendre l'argent ; et comme j'en avois parlé à St-Jacques qui alloit l'acheter et le payer, et que c'eussent esté deux pains ... l'un, je luy dis qu'il ne se pressast ... e que je craignois que ma sœu ... u'on ne le payast deux fois ... qu'il n'a point ... sœur ou de ... pte, ou de ... vé qui m'en



... embre 1702.

cun, et plustost par (mot illisible) que par contestation, particulièrement après la manière honeste dont vous m'en parlez dans vostre lettre, que si vous voulez vous bien examiner vous mesme, vous trouverez que vous estes naturellement reservé et enveloppé. Il y a plus de 20 ans, lorsque vous estiez icy avec moy, je reconnus cette disposition et je le dis à ma sœur. Si dans la legereté de la jeunesse cela estoit visible en vous, jugez combien cela doit s'estre accru depuis. Je vous en parlay dernièrement à Fontenay, à l'occasion de ce sel : vous me repondistes que vous me craigniez. Y avoit-il sujet de craindre à m'avertir du désordre de ma maison et à me faire connoistre les gens qui m'ont pour ainsi dire entre leurs mains, et ne deviez-vous pas craindre plustost mes justes plaintes de ce silence ? Je n'ay nulle mémoire de cette affaire de M[e] de Charsigné et de M[r] d'Orville, où vous dites que je la commis J'avoüe que sur le pied de vos maximes, « qu'il faut se ménager de tous costez, ne se faire jamais d'ennemis, et craindre les événemens et tous les perils qui peuvent arriver », elle dut n'estre pas bien aise d'estre nommée. Mais s'il y a dans le monde des liens si estroits, et du sang et de l'amitié, que non seulement on ne doit rien ménager pour ceux avec qui on est ainsi lié, mais mesme que c'est les offenser que de les mettre en balance avec des gens indifférens, et que c'est se faire tort à soy mesme, je ne crois pas avoir eu tort de croire que, s'agissant de mes interests avec M[r] d'Orville, M[e] de Charsigné n'auroit rien à ménager. La raison que vous dites qui vous a empesché de me nom-

mer le P. de Gouvets, c'est, dittes-vous, que vous avez craint que vostre lettre ne se perdist, qu'elle ne fust reportée au P. de Gouvets, et qu'il ne devînt pour vous un ennemi dangereux. Ce coup-cy, ce n'est plus moy que vous craigniez. J'avoüe que tout ce mal que vous apprehendez pouvoit vous arriver. Mais si l'on pousse jusque là ses précautions, et que la prudence oblige de se munir contre tous les accidens qui peuvent arriver, que ne portez-vous toujours sur vous du contre-poison, que ne portez-vous une chemise de maille, puisqu'à toute heure vous pouvez estre tué et empoisonné? Vous voyez que le trop de prudence devient imprudence. D'ailleurs ne hasarde t'on rien pour ses amis? Du reste vous estes le premier qui m'ayez jamais reproché mon peu de circonspection et mon babil. Mes valets savent que lorsqu'ils me donnent quelque avis, je commence par leur demander s'ils veulent estre mis en jeu, ou non, et que je n'ay jamais manqué d'agir suivant leur volonté. J'ay longtems vescu, comme vous savez, dans le pays de la dissimulation, et j'y suis encore assez enfoncé présentement, jamais je n'ay esté accusé de la faute que vous m'imputez. Vous ne pouviez pas me citer un meilleur auteur en cachoterie que Mr Bonvoisin qui faisoit consister le souverain degré de la prudence à marcher sur le bout des ergots, et escouter tout. A un homme de son humeur, qui avoit peur de son ombre et qui estoit boutonné jusqu'aux dens, et qui estoit defiant plus que tous les hommes du monde, je ne m'estonne pas qu'il tirast toujours son cul de la presse, et qu'il ne voulust jamais mettre rien en jeu, ny estre

cité ny allégué. Je lui en ay fait la guerre tant qu'il a esté avec moy, et je l'ay convaincu cent fois de l'inutilité de toutes ces petites précautions et de la bassesse de ce petit procédé, et combien les gens de ce caractères (*sic*) sont peu propres au commerce de l'honeste et de la genereuse amitié. Je vous fais juge lequel est le plus estimable, le plus aimable et le plus convenable à un honeste homme, de la franchise ou de la dissimulation, de la candeur ou de l'humeur sombre et couverte. Je vous remercie de ce que vous me dittes du P. Bourdaloüe. Je me doute fort bien qui vous en a parlé et je ne vous le demande point; mais j'ay bien de la peine à le croire, car dans toutes les petites explications que j'ay eües, je l'ay toujours trouvé très zelé pour mes interests, et je reçois tous les jours des marques d'une amitié pleine de confiance et de cordialité. Mais enfin cette dernière affaire m'a donné lieu de proposer à mes hostes, que, puisque je leur suis à charge, nous rompions le traitté de ma nourriture, et que je feray ma dépense, et que, puisque ma Bibliothèque leur est à charge, je suis prest de dissoudre le contrat de donation, et que si ma demeure leur fait de la peine, je suis prest de me loger ailleurs. J'attens reponse sur tous ces chefs. S'ils acceptent mes propositions, à la bonne heure, leurs plaintes finiront. S'ils ne les acceptent pas, ils ne pourront se plaindre sans se condamner. Pour revenir au principal, quand vous croirez devoir ménager un homme tel que Mr de Longchamp, et que vous aurez peur qu'il ne sache que vous m'avez averti d'une tromperie qu'il me veut faire, ce sera un avertissement pour moy de

la restriction et des bornes estroites que vous donnez à vostre franchise. Croyez-vous, en bonne foy, que quand M[r] de Longchamp a veu que vous decouvriez sa supercherie, ou s'il a sceu que vous la sceussiez, il ait attendu de vous que vous ne m'en diriez rien? Ne deviez vous pas au contraire luy dire qu'il vous offense, s'il croit que vous ayez en cela aucun menagement pour moy. La cachoterie est assez l'esprit de Caen : on y est défiant et couvert, et il y a long tems qu'on a dit que les gens de Caen craignent tout et n'aiment rien, et que les gens de Rouën aiment tout et ne craignent rien. Je crains bien que, comme on trouve à Caen que je ne scais pas le François, et que je dois y aller l'apprendre, on ne trouve aussi que j'y dois aller pour apprendre à vivre et à me conduire dans le monde. Je vous diray encore sur cela une chose que j'ay remarquée depuis assez longtems. Il n'y a point de lieu dans l'Europe où je ne sois plus estimé qu'en France. Cela a esté dit et imprimé depuis quatre ou cinq ans par un auteur célèbre que je ne connois point, et il le disoit pour prouver que nul n'est prophète en son pays. Il n'y a point de lieu en France où je ne sois plus estimé qu'à Caen. J'en viens de faire l'épreuve au voyage que j'y ay fait, et il n'y a point de lieu à Caen où je ne sois plus estimé que dans ma famille. Vous me direz que c'est parce que l'on m'y connoist mieux. Je le croirois si j'avois plus vescu avec eux. Mais j'y ay si peu vescu, que j'en dois chercher d'autres causes. Pour conclusion, je me vois privé par vos maximes et par votre conduite d'une des plus grandes douceurs de la vie, qui est de

se pouvoir demasquer et se déboutonner. Car la prudence ne veut pas que je sois demasqué avec des gens qui auront toujours le masque sur le visage, car je vois que Mᵉ de Charsigné a fort bien profité de vos leçons et de vos exemples, puisqu'elle me fit mistere d'un nom que vous me distes au Breuil, sans mesme en estre requis. Que dois-je penser sur cela, lorsque je vois des gens qui ne sont que mes amis vivre avec moy avec une très grande franchise, et se confiant à ma discretion sans tant de menagement? Ils n'ont pas eu sujet de s'en repentir, et depuis que je suis en âge d'homme, la plainte que vous m'en faites, non seulement de vostre part, mais de la part de tant d'autres gens, est la première qui m'ait jamais esté faite. Je la prens neantmoins en bonne part, et je vous scais bon gré d'avoir fait, en m'en avertissant, une si grande violence sur vostre politique misterieuse.

Paris, 30 novembre 1702.

Quoy que je vous aye ecrit hier assez amplement, j'y reviens encore aujourd'huy pour vous dire que je fus hier au Noviciat des Jesuites pour avoir une explication avec le Père de Gouvets qui y demeure. Ce fut en présence du P. Recteur qui est de mes anciens amis. Je luy demanday quel sujet je luy avois donné de parler de moy aussi indignement qu'il avoit fait au Beny, en présence d'une bonne compagnie, et de quelques uns de mes amis. Il me repondit qu'il ne

savoit ce que je luy voulois dire, qu'il n'avoit pas dit un mot de moy au Beny, et que je n'y fus pas seulement nommé; qu'il y arriva un peu avant le disner, qu'ils estoient treize à table, qu'il estoit assis auprès de Me de Cauvigny, au témoignage de qui il se rapporte, qu'après disner ils sortirent trois ou quatre pour se promener dans le jardin, qu'en tout cela nulle commémoration ne fut faite de moy. Je luy demanday par qui donc l'on avoit appris en ce lieu là ce qui se passoit à Paris entre les Pères de la Maison Professe et moy, jusqu'au moindre détail. Il me repliqua qu'il ne le savoit point, qu'il ne repondoit que de luy, mais qu'il avoit passé d'autres Jesuites que luy par le Beny, qui pourroient bien avoir tenu les discours que je luy imputois. Voilà ce que j'en pus tirer. J'ay cru devoir vous rapporter tout ce détail, afin que vous puissiez l'éclaircir, et que vous faciez reflexion par qui vous avez entendu le nom du P. de Gouvets, car il y a sans doute erreur, non pas au fait, mais à la personne. Me de Cauvigny et Mlle de Meautis pourront en savoir la vérité. J'écrivis à Me de Cauvigny avant que d'avoir receu vostre dernière lettre, pour avoir son témoignage, avant que de parler au P. de Gouvets; mais vostre lettre estant venue, qui m'ostoit tout lieu de douter, je ne differay plus à m'éclaircir avec luy. Lorsque vous serez bien assuré que le P. de Gouvets a esté mal accusé, taschez, je vous prie, de descouvrir quel autre jesuite à ainsi babillé au Beny, et quel est son nom, et du moins où il demeure, où il alloit, et d'où il venoit, et quelle sorte d'homme ce peut estre.

. . . . . D'où vient donc que ce tapissier ne m'a point demandé le payement de ce canapé, tant que j'ay esté présent, et que présentement que je n'y suis plus, il est si empressé ? Je prie Me de Charsigné de m'envoyer un mémoire de ce qu'il faut pour l'achever, c'est à dire combien de clou et de galon, et quel clou et quel gallon, et à peu près le prix de l'un et de l'autre, et je luy promets que je ne diray jamais à personne que ç'ait été elle qui ait pris ce soin. Ne faudroit-il pas faire peindre le bois ?

Mandez moy si lorsque vous partistes d'Aunay, on eut soin de remettre les matelas et toutes choses en bon ordre.

(Plaintes sur la négligence d'un messager qui devait lui apporter des fruits « cueillis et emballés depuis un mois).

Paris, 1er décembre 1702.

(Le panier de fruits n'est pas encore arrivé).

. . . . . Je consens à l'échange des pailles que vous me proposez. Voilà encore une faciende de Mlle des Preaux, qui estoit convenue avec moy de voir Mlle Merite pour savoir le jour qu'elle apporteroit de la paille et faire trouver un harnois à Caen pour l'emporter. Faites, je vous prie, savoir à Mlle Merite par Mr de Pellevé que je ne me contenteray pas de deux cents de paille, qu'elle scait bien qu'il m'en est deu bien d'autres.

Paris, 2 décembre 1702.

Vous ayant écrit trois jours de suite, je ne le ferois pas aujourd'huy si ce n'estoit pour l'article du linge. Il y a long tems que je m'apperçois que ma sœur s'embarrasse des demandes que je luy fais la dessus. On me dist mesme qu'elle dist un jour qu'elle ne pouvoit plus se donner cette peine. Je le comprens fort bien dans l'age et dans l'infirmité où elle est, et dès que j'entendis cette réponse, je ne luy en aurois plus parlé, si elle m'en eust dit un mot, sans y trouver rien du tout à redire. Comme elle estoit instruite, bien mieux que moy, de l'estat de mon linge, j'estois obligé d'entrer avec elle dans certains éclaircissemens, et d'autant plus que c'estoit à elle qu'Elizabet rendoit compte de l'estat où il estoit. A l'égard de l'ordre que vous me proposez de mettre dans l'entretien de ma lingerie, il est fort bon, et mesme si nécessaire qu'il n'y en a pas d'autres à y mettre, et c'estoit cet ordre mesme que j'esperois que ma sœur y mettroit ; et si elle m'avoit dit chaque année quel supplément j'y devois fournir, je ne l'en aurois pas dedite ; mais elle ne m'en parloit presque jamais, si je ne luy en parlois auparavant, et quand il s'agissoit d'avoir une douzeine de chemises, c'estoit une affaire de deux ans. Pour mes gens, chacun se renvoye la pelotte, et ne prétend point en estre chargé. De sorte que tout roule sur Elizabet. Jugez quel doit estre l'estat des choses. Mais enfin, les prenant en l'estat qu'elles sont, il faut remedier au mal. Honoré me dit

que ma sœur a les mémoires du linge qui est à Aunay et à Fontenay. Je prie Mᵉ de Charsigné de les examiner avec elle, et de faire un petit memoire de ce qu'elles croient qu'il y faut ajouster pour estre honestement, et pour ne rien transporter de l'un à l'autre, et de mettre les prix que cousteront à peu près les parties de ce supplément, car je regleray sur cela la depense que j'y pourray et que j'y voudray faire. Vous me dittes de vous demander quelle depense j'y veux faire. Ma reponse est que j'y feray de la dépense selon mon besoin. Il faut donc savoir à quoy va ce besoin.

(Encore le panier de fruits : qu'est-il devenu ?)

Paris, 5 décembre 1702.

(Procès concernant M. de Charsigné, et pour lequel Huet sollicite).

..... Avant que vous m'eussiez nommé le P. de Gouvets, j'avois écrit à Mᵉ de Cauvigny, pour la prier de m'apprendre exactement ce qui fut dit de moy au Beny par ce père. Elle m'a répondu en propres termes qu'on dist au Pere qu'apparemment les Jesuites me faisoient grand chere icy ; qu'il répondit que l'on me donnoit tous les jours un bon chapon sur une soupe et un morceau de rosti. Elle m'assure qu'on ne dist que cela, qu'on n'auroit pas esté bien venu à parler mal de moy en sa présence, estant mon amie au point qu'elle l'est ; qu'elle n'avoit jamais vu le P. de Gouvets, mais qu'il faut rendre justice à tout le monde, et

elle finit en disant qu'elle ne comprend pas *comment on peut avoir empoisonné une chose si innocente.* Ce sont ses propres termes. Vous voyez qu'il y a bien loin de là à ce que vous m'avez mandé. Il y a mesme erreur au fait et à la personne, car le P. de Gouvets me soutint devant son Recteur qu'il ne dist pas un mot de moy, et que tant qu'il fut au Beny on n'en parla en façon quelconque, mais que d'autres Jesuites que luy ont passé au Beny. On pourroit croire que Me de Cauvigny a entendu quelque autre Jesuite, à qui elle donne le nom de Gouvets, sans le connoistre, parce qu'elle l'a veu nommer ainsi dans ma lettre. Prenez garde aussi que ceux de qui vous avez appris ce discours ne l'ayent empoisonné, comme Me de Cauvigny l'assure, car il n'y a que trop de gens de cet esprit là. Cela mériteroit bien que vous en eussiez une explication avec Me de Cauvigny ou avec Mlle de Meautis ou avec toutes les deux, et cette explication me seroit utile pour connoistre une vérité à laquelle j'ay un si particulier interest ; mais comme je me trouve dérouté sur les ressorts de vostre politique, je ne vous demande sur cela que ce que vous voudrez.

(Enfin le panier de fruits est arrivé le 2 décembre, Huet ne nous dit pas dans quel état).

Paris, 6 décembre 1702.

(Plaintes contre le Sr de Lonchamp).

. . . . . Sans vouloir resasser tout ce que nous avons dit sur vos misteres, vous vous retranchez à dire que

vous n'estes misterieux que sur les choses qu'il est inutile de dire, et sur ce que la prudence ne veut pas que l'on die tout. Tout cela est vray, mais c'est le plus et le moins qui sont condamnables. Il est vray qu'on doit taire ce qu'il est inutile de dire ; mais ce n'est pas à nos amis à juger de ce qui nous est inutile, car sur ce pied là on cachera tout, en disant qu'on ne l'a pas cru utile. Quand vous me cachastes l'action criminelle de mes gens, vous jugeastes inutile de m'en parler. M'est-il inutile de connoistre que j'ay des scelerats dans ma maison, et que mon bien et mon honneur sont en peril avec eux. Quand vous m'avertistes de la tromperie de Lonchamp, je ne me trouvois pas trop de penchant à luy aller dire que c'estoit vous qui m'en aviez averti, mais je fus extrêmement surpris de la précaution que vous preniez pour empescher qu'il ne sceust que vous n'estiez pas d'humeur à favoriser par vostre silence le piege qu'il me tendoit, précaution laquelle s'il avoit sceüe, il ne vous en auroit pas estimé davantage. Pour conclusion, quand je vous ay reproché vostre humeur couverte, vous m'avez renvoyé la pelotte, en me disant que vous me craigniez, et en suite en me disant que je commets ceux qui me font des confidences. A cela je vous repons en deux mots que vous et M[e] de Charsigné estes les premiers qui m'ayez jamais accusé d'indiscretion et de manquer de secret, et qu'à l'égard de cette crainte, il y a bien plus de sujet de me craindre en ne m'avertissant pas des désordres de mes gens qu'en me les découvrant, et qu'il n'appartient pas à nos amis de se rendre juges de nos interests et de ce qui nous est utile. Il y

a des choses qui parlent d'elles mesmes, et qu'il faut constamment taire; mais de pousser cela jusqu'aux points dont je me suis plaint, c'est cet excez qui est vicieux. A vostre égard je vous ay déjà dit et redit qu'il y a plus de vingt ans que je remarquay en vous cette taciturnité et cette humeur enveloppée. La suite me l'a bien confirmé, et je ne m'en suis expliqué avec vous qu'à la dernière extrémité.

Je ne scais pas si vous m'alléguez les réponses de Mlle de Meautis sur l'affaire du P. de Gouvets pour justifier vostre humeur misterieuse ou pour me convaincre de commettre les gens. A cela j'ay à vous repondre que la vostre par laquelle vous me mandiez cette belle histoire portoit en termes exprès que j'en usasse comme je le jugerois à propos. Secondement, vous pouviez, et il me semble que vous deviez aussi repondre à ceux qui vous reprochent de m'en avoir parlé, s'ils vous croyent obligé de cacher à vostre oncle une médisance noire qui le deshonore et ne l'avertir pas de se prendre garde de gens avec qui il vit. Si on vous l'avoit dit sous le secret, le reproche seroit juste, mais un discours fait publiquement et qui vous est rapporté par trois ou quatre tesmoins differens et qui blesse une personne qui vous touche de si près, bien loin de croire qu'ils esperassent que vous me le celeriez, vous avez dû estre persuadé qu'ils ne vous le disoient qu'afin que vous m'en avertissiez. Tout l'éclaircissement de cette affaire se réduit présentement à savoir si c'est un autre Jesuite qui a parlé de moy, comme le P. de Gouvets me l'a assuré, et si en effet il n'a pas dit un mot de moy;

mais en l'estat où sont les choses je ne vois pas le moyen de débrouiller cela.

Pour ce qu'on vous a aussi reproché que vous m'aviez averti de ce qu'on disoit de mon livre, vostre justification estoit toute preste, en disant que tout ce que vous m'en avez dit est qu'il faisoit beaucoup de bruit à Caen, car, en effet, c'est tout ce que vous m'en avez dit. M[e] de Charsigné me dist quelques discours qu'on avoit fait. (*sic*). Mais lors que je luy demanday qui en estoit l'auteur, elle me refusa de me le nommer. Ainsi l'on vous accuse sur cela fort injustement. Mais il y a eu d'autres personnes, et que, comme vous voyez, je ne commets pas, qui m'en ont parlé fort ouvertement, et ne m'en ont fait nul mistere. Au surplus, il est fort plaisant et fort extraordinaire qu'on croye devoir cacher à un auteur que l'on fait profession d'aimer le jugement que le public fait de son livre. On m'en devoit faire d'autant moins de mistere, que je ne connois guère de gens à Caen capables de juger d'un ouvrage de littérature. L'écrit que m'a baillé M[r] l'Intendant est un tissu de fadaises d'un homme fort peu instruit de la matière, d'un très petit savoir, fort rempli de luy mesme et de ses idées et fort peu judicieux. Quand M[r] l'Intendant sera icy, je l'en convaincray par la reponse que j'y ay faite. Je ne lui envoye pas, de peur d'entrer en de nouvelles explications avec les gens de Caen. Quand on dit que je me suis mis au lieu où je suis pour des veües de fortune, sçait on bien que je n'y suis entré qu'en 1693, et que mes establissemens estoient faits, huit ans et quatorze ans auparavant.

8 décembre 1702.

(Huet arrive de chez Mr Chamillard. L'affaire de M. de Charsigné prend bonne tournure).

..... Faites savoir du curé de St-Martin s'il est vray qu'il ait dit que m'ayant parlé d'accommoder ses par^{ens} (paroissiens) avec le s^{r} de Longchamp, *je me mis dans une violente colère.* Comme rien au monde n'est plus faux que cela, je seray bien aise de pouvoir convaincre le s^{r} de Longchamp de supposition.

Paris, 12 décembre 1702.

(Huet s'étonne que de Charsigné ne soit pas très satisfait que son affaire ait été renvoyée à M^{r} l'Intendant).

..... Vous m'écrivez si honnestement sur vostre humeur misterieuse que je vous ay reprochée et sur les reponses que vous m'avez faites, que, quand vous m'auriez bien offensé, je l'oublierois. Comme je suis franc, et fort éloigné des misteres non nécessaires, je vous diray franchement que j'ay esté choqué de ce que me plaignant doucement et amiablement de vos reserves, bien loin de recevoir ma plainte de la mesme main dont je la présentois, vous m'avez soustenu fort et ferme que vous aviez raison d'agir ainsi, et que j'avois tort d'y trouver à redire, et ne vous contentant pas de cela, bien loin de vous justifier, vous m'avez accusé moy mesme d'indiscretion et de

flux de bouche, chose qui ne m'avoit jamais esté reprochée, et qu'il m'a paru que vous ne me reprochiez qu'en confondant la prudence avec la cachoterie, qui sont choses éloignées comme le ciel de la terre. Jugez-en par la personne de M[r] de Bonvoisin, que vous m'avez cité, et si le caractère d'un homme couvert, boutonné, enveloppé, est propre au commerce de l'amitié. Il y a longtems que les honnestes gens sont convenus que la plus belle finesse est de n'en point avoir, et que cette maxime est mesme la plus utile, par cette regle: *Plus affert detrimenti calliditas agnita quam probe dissimulata adjumenti*.Ces regles sont celles de la belle morale. Pour moy j'ay toujours fait profession de candeur et de franchise, et M[e] de la Fayette disoit de moy que si elle avoit envie de peindre la Candeur, elle en prendroit modele sur moy. Je m'en suis toujours très bien trouvé; mais pour estre franc, je n'ay pas, Dieu mercy, esté estourdi. Mais en voilà assez là dessus.

..... Je suis bien aise que vous ayez reconnu la fausseté du discours du s[r] de Longchamp par le témoignage du curé de S[t] Martin. La raison vous la faisoit assez voir, car quel interest aurois-je à entretenir la division entre les paroissiens de S[t] Martin et luy ?

..... Je serois très aise d'estre eclairci à fond de la vérité du discours tenu au Beni. J'ay bien veu que M[e] de Cauvigny vouloit adoucir les choses. La principale question est de savoir si ce fut le Père de Gouvets qui parla de moy. Il m'a dit fort expressément que tant qu'il fut au Beny, il ne fut pas dit un

seul mot de moy, et M[e] de Cauvigny me dit au contraire que le Père de Gouvets parla de moy. Mais je crains qu'elle n'ait nommé ainsi le Jesuite qui parla de moy, parce que je l'ay nommé devant elle, ou si elle connoist le P. de Gouvets. Si vous pouviez débrouiller cela, vous seriez un brave homme.

Paris, 12 décembre 1702.

(Affaire de M. de Charsigné, etc.)

Le P. Martin me presse de luy donner mon portrait pour mettre dans leur Bibliothèque (*des Cordeliers*). J'ay si peu de loisir que je ne puis guère donner six ou sept heures à un peintre. Mandez-moy néantmoins combien les peintres de Caen prennent d'un portrait, et s'il y en a de capables de le faire un peu bien. M[r] de Segrais en a fait faire à douzeine.

Le 16 décembre 1702.

(Gages de l'horloger et du fontainier de Fontenay.)

. . . . . M[r] de Pellevé m'a envoyé la liste de quelques arbres qui manquent à Fontenay. Voyez, je vous prie, avec luy, où on les prendra. Je luy avois mandé d'avertir la Mare de rétablir le parterre, qui a esté fort en désordre cet esté. M[r] du Hamel m'a dit qu'il ne s'est servi pour le sien que de buïs du pays. La Mare a un grand soin de demander incessamment et de travailler tout le moins qu'il peut. Donnez luy

sur cela les avis nécessaires, car cela ne m'accommode pas.

Paris, 20 décembre 1702.

(Affaires de M. de Charsigné.)

..... Je consens de bon cœur à ne parler plus de ces explications que nous avons euës. Je n'ay pas esté fasché de ce que vous m'avez dit, mais j'ay esté fasché de ce que vous l'ayez pensé, et cette pensée m'a surpris et choqué, parce que je scais que je ne la mérite pas et que personne ne m'a jamais fait une semblable accusation. Il est vray que sur la régle du secret que vous vous estes faite, je comprends fort bien que je puis vous avoir paru indiscret, puisque je me sens fort éloigné de suivre cette régle; et outre qu'elle m'a attiré un reproche desagreable, ce qui m'y a le plus déplu, c'est qu'elle m'a osté l'espérance de toute la douceur et de tout le plaisir que donne la cordialité et la franchise dans le commerce de l'amitié. Cela m'a fait une telle impression, que j'ay fort douté si je vous parlerois d'une chose qu'on m'a écrite de Caen, que trois des Eloges de mon livre avoient principalement choqué quelques personnes, savoir celuy de Mr de Segrais, de Mrs Vauquelin et de feu Mr de la Motte, lieutenant général. Je ne savois rien de ce dernier; mais je comprens fort bien que sur le pied des premiers on pourra fort bien gloser ce dernier. Je voudrois bien savoir ce qui en est, et je serois fort aise qu'il n'en fust rien : mais je vois présentement qu'il en peut estre quelque chose par ce

que Mr de Canchy ne m'a pas remercié du present de mon livre. Je demanday par rencontre à Me de Canchy s'il l'avoit receu; elle me répondit qu'il l'avoit receu, et qu'il devoit m'en venir remercier. Je n'ay pourtant pas sceu qu'il l'ait fait, et non seulement il manqua à ce devoir, mais mesme il ne m'a rendu aucune visite, quoy que je l'aye prévenu, et n'a répondu à aucune de mes lettres. Il est vray qu'il n'est pas fort régulier. Or, je ne scais si ce ne seroit point vous mettre à une épreuve trop opposée à vostre humeur et à vos maximes que de vous prier de savoir si en effet ils ont pris ce que j'ay écrit en mauvaise part. Vous le pouvez savoir adroitement de Me de Canchy et de Melle sa fille qui sont de vos amies. Remarquez cependant que ceux qui m'ont donné cet avis sont bien éloignez de vostre politique, puisque par un seul motif d'amitié ils n'ont pas cru devoir me cacher une chose qui me regardoit, ce qui ne revient guère aux reproches que vous me mandiez que Mr F (Foucaut?) vous avoit faits, de m'avoir averti de ce qui se disoit de mon livre, disant que vous me deviez épargner ce chagrin.

..... Je le reconnois (le sieur de Lonchamp) pour un chicaneur outré, tel que vous me le representez; mais c'est à cause de cela que je suis resolu de ne mollir pas devant luy, car le vray moyen de mettre à bout un chicaneur, c'est d'estre plus chicaneur que luy.....

..... Il est certain qu'on a parlé au Beni des Jesuites de cette maison et de moy, et de la manière dont nous nous accommodons ensemble. Il est cer-

tain que Me de Cauvigny m'a mandé que ce fut avec le P. de Gouvets qu'on en parla; mais il n'est pas certain que celuy que Me de Cauvigny nomme le P. de Gouvets, ait esté effectivement le Pere de Gouvets. Ce Père me dist que d'autres Jesuites que luy ont passé par le Beny. Peut estre que ma lettre ayant nommé à Me de Cauvigny le P. de Gouvets, comme auteur du discours, avant que je sceusse que d'autres Jesuites avoient esté au Beny, Me de Cauvigny donna le mesme nom à celuy qui parla de moy, quoy que c'en fust peut estre un autre. Il n'y a guere d'apparence; mais je crois devoir encore prendre cet eclaircissement avant que de condamner un homme qui me témoignoit de l'amitié. Pour la nature des discours qui ont esté tenus, j'ay fort bien veu et je suis très persuadé que Me de Cauvigny a voulu addoucir les choses. Que si cet eclaircissement est reculé trop tard, *ce sera de la moutarde après diner.*

..... Je me serviray du peintre de Caen puisqu'il se donne à si bon marché. Je me suis autrefois servi icy d'un peintre qui ne prenoit qu'un louys. Il fit le portrait qui est dans le Refectoire d'Aunay et celuy qui est dans la salle des Jesuites.

..... Si tost que j'ay esté icy, j'ay cherché un cocher. Le mien en venant à Paris disoit qu'il en feroit de mesme de son costé. Je ne scais s'il l'a fait, mais moy ayant trouvé un homme que j'ay cru mon fait, le cocher en eut le vent, quoy que j'eusse tasché de tenir le cas secret. Quand il a veu que c'estoit tout de bon, sa fanfaronade est fort tombée, et il a esté prier Mr de la Coudraye d'intercéder pour luy, pro-

mettant de mieux faire. J'ay repondu que je verray quel amandement je trouveray en luy, de sorte qu'il est encore fort incertain. Il est certain qu'il mene à la perfection et que jamais il ne m'a versé, ce qui est un grand point pour moy, mais c'est un archibrutal.

..... Vous avez veu dans le bail de Fontenay qu'en cas que le payement de quelque année *se trouve différé jusqu'à la fin de cette année,* le bail sera resolu. Cela y est exprimé en la plus forte et la plus expresse manière du monde. Je guette là le brave Mr de Lonchamp, car je crois que toute l'année n'est pas payée, et pour cela ne pressez ny le payement de l'avoine, ny du foin, ny de rien, jusqu'au mois de janvier. Tenez la chose très secrette mesme à Mr de Pellevé, et m'en mandez cependant mon avis. Je seray ravi de me defaire de ces gens-là.

Paris, 22 décembre 1702.

..... Voicy comme je crois qu'il faudroit dresser la nomination de M. Le Sauvage à l'entretien de l'horloge (de Fontenay).

Nous... sur la remonstrance qui nous a esté faite par le s^r le Sauvage, prestre chapelain de Fontenay, que depuis longtems il est chargé du soin de l'horloge, faisant partie des charges de la sacristie auxquelles il est obligé, que luy seul prend soin de la remonter, de la nettoyer et de la redresser, lorsqu'elle se detraque, ce qui luy donne d'autant plus de peine que ladite horloge n'a point esté reparée depuis

longues années, et ne peut mesme estre sitost reparée, veu le procez qui se poursuit actuellement entre les héritiers du s^{r} de Chamarande nostre predecesseur et Nous, touchant les reparations tant de ladite horloge que de toute l'Abbaye de Fontenay, et qu'y ayant des gages affectez à l'entretien de l'horloge, lesquels font partie des gages de l'Abbaye, et luy sont legitimement dus, pour les soins qu'il prend de ladite horloge, et qui augmentent journellement pour le dechet et dépérissement de ladite horloge, faute de reparation, Nous avons trouvé la demande dudit s^{r} le Sauvage juste et raisonnable, et avons consenti et consentons qu'il se face payer sur les fermiers generaux de ladite Abbaye des gages qu'ils sont obligez de payer annuellement pour l'entretien de ladite horloge, et ce tant que le procez entre les héritiers du s^{r} de Chamarande et Nous sera indecis, ou que nous jugerons à propos d'y apporter quelque changement. Fait.....

Voilà la commission que je crois devoir donner à M^{r} le Sauvage, sans que Mr de Chamarande en puisse rien inférer contre moy, et sans que je sois obligé de mettre l'horloge en autre estat qu'elle est. Copiez, je vous prie, cet apprest de nomination et le communiquez à M^{r} le Cocq, pour savoir s'il croit qu'il me puisse préjudicier, tant à l'égard de Mr de Chamarande que des fermiers. Il faudra savoir de M^{r} le Sauvage s'il l'agreera.

..... Je remercie vos Dames du soin qu'elles veulent prendre du mémoire de mon linge. Honoré a fait celuy du linge qui est icy.— Pour les complimens

de Linotte, Me de Pleneville me mandoit l'autre jour qu'elle en avoit receu une visite et qu'elle l'a trouvée extremement politique. Elle a raison. Je l'ai remarqué comme elle; mais elle a de qui tenir.

..... M^{r} l'evêque de Soissons a eu un grand procez contre les Religieux de l'abbaye du Gard (?), dont il est abbé, touchant le partage que les Religieux ont demandé. Ils ont eu un arrest après plusieurs années de procédures. Ils ont tous deux cru gagner leur cause, et tous deux ont fait imprimer leur arrest. Je vous en envoieray un et je seray bien aise que vous trouviez occasion de le faire voir à Mr du Hamel, mais sans affectation, afin qu'il en entretienne les Religieux. Vous verrez entre autres choses qu'ils furent condamnez à estre 14 en nombre, estant beaucoup moins auparavant. Vous verrez bien d'autres articles reglez. Cela m'est d'autant plus important que si nous plaidons pour cela, ce sera au Parlement de Paris, où cet arrest a esté rendu, et cet Arrest est une espèce de reglement.

..... Mr de Pellevé me mande que le vent a fait quelque désordre aux vitres de l'Eglise, qu'il en avertira M. de Lonchamp, mais qu'il croit que le plomb n'est pas du nombre des menues reparations à quoy ils sont obligez par leur bail. Il faut un peu savoir l'usage sur cela, et la coutume de Normandie. M^{r} le Cocq vous en eclaircira.

Paris, 28 décembre 1702.

..... Vous savez les vitres cassées de l'église de Fontenay; c'est une reparation urgente, car en cette saison une église ne peut pas demeurer ouverte. Les fermiers sont obligez aux mesmes reparations par leur bail : les vitres y sont nommées particulièrement. Mr de Pellevé me mande que le plomb est grosse réparation. Je prevois encore un procez de là, car le sr de Lonchamp pretendra que le parfait n'est pas jugé. Je vous assure que je ne m'effraye point du tout de ces chicanes.

(Encore l'horloge et les fontaines de Fontenay.)

(Demêlés avec le curé de St-André.)

..... Ce que vous me mandez du défaut de remise me chagrine fort. Ne pourriez vous point habiller en remise quelqu'une de vos maisons du Grand Manoir. Je vous en payerois le loyer. Car si je n'ay une remise, vostre maison me devient inhabitable, car mon carosse demeurera t'il à la rue? et en ce cas ce sera force forcée que je sorte de chez vous, à mon grand regret; et si cela arrivoit, je chercherois quelque trou à me fourrer au Bourg l'Abbé, quand je viendrois à Caen, ce qui sera le moins que je pourray, veu le peu de satisfaction que j'y trouve.

Paris, 30 décembre 1702.

(Mr de Longchamp et Mlle des Preaux ne payant pas, Huet songe toujours à resoudre le bail).

..... Je trouvay hier Me de Vandeuvre chez Me de Croismare. Je luy demanday par quel motif elle avoit dit à ma seur dernierement qu'on trouvoit à redire que je n'eusse pas chassé mon cocher après cette affaire du sel. Elle eut de la peine d'abord à s'en ressouvenir. mais elle s'en souvint à la fin et me dist que depuis son depart elle s'estoit trouvée avec des gens qui m'avoient fort daubé sur cette affaire, comme on a coustume de me faire charitablement à Caen, et qu'on soustenoit fortement que c'estoit moy qui avois fait venir la compagnie d'Archers pour faire mal aux Religieux, qu'elle avoit allégué ce qui faisoit voir clairement le contraire, mais qu'on ne vouloit pas voir la vérité, et qu'on avoit encore dit contre moy que si j'avois esté aussi fasché comme j'en faisois le semblant, j'aurois chassé mon cocher. Je luy dis que je croyois bien avoir assez fait d'avoir chassé l'auteur du mal, et qu'on seroit reduit à une terrible nécessité, si à la première friponnerie qui se fait dans une maison, on estoit obligé de chasser tous ses gens, et cela seulement pour satisfaire à la médisance et à la malignité de ses voisins.

(Même lettre, 31 décembre 1702.)

..... J'allay hier voir Me d'Olonne et Me de la Ferté. Nous parlasmes fort au long et à fond de Me de

Luc. Comme elles en ont eu des explications avec elle, elles savent le sujet de ses plaintes qui consiste en ce que j'ay dit de Nicolas Vauquelin, précepteur du Roy. Après leur avoir fait connoistre que M^r^ l'Intendant m'a mandé qu'il avoit releu exprès ce que j'en ay dit, et qu'il n'y a nul sujet de plainte, et qu'il croioit que Me de Luc n'estoit pas à se repentir de ce qu'elle avoit fait, que Mr de Benouville m'avoit dit à Aunay que la famille de M^r^ des Yveteaux m'estoit fort obligée du tesmoignage honorable que je luy avois rendu, que personne n'a tant loué et moins blasmé que j'ay fait, le Précepteur, que le Père Le Moyne, jesuite, intime ami de feu M^r^ et M^e^ des Yveteaux avoit fait un sonnet sanglant contre luy, sans que sa famille s'en fust formalisée. Après, dis-je, leur avoir fait ce naré, je leur dis enfin que Me de Luc, en se deschainant avec tant d'emportement contre moy pour ce que j'en ay dit, ne le pouvoit faire sans faire de pareils et de plus sanglans reproches contre son père et son grand pere qui ont fait imprimer des ecrits atroces et horribles contre ce mesme Précepteur; qu'ainsi quand j'aurois parlé de luy aux mesmes termes qu'ils ont fait, dont j'ay esté infiniment éloigné, Me de Luc auroit deu respecter en moy l'exemple de son pere et de son grand pere, qu'il ne luy appartenoit pas de blasmer, et qu'elle auroit deu me remercier d'avoir justifié et appuyé leurs accusations par les miennes.

Menardiere, abbé de S[te] Colombe et d'Hélène sa sœur, fondateurs des Jesuites. Ces deux portraits sont dans la petite salle basse du collège. Il faudroit que cela fut copié exactement.

Paris, 14 janvier 1703.

Puisque vous voulez bien vous donner la peine d'aller à Fontenay, n'oubliez pas de prendre la mesure que vous m'avez promise pour le galon du canapé. J'estois hier chez M[e] de Montespan, qui est la plus entendue du royaume en ouvrages. J'y remarquay des canapez qui ne sont galonnez que de faux or, et plusieurs dames qui estoient présentes et que je consultay, me dirent qu'on n'y en met point d'autre.

Paris, 17 janvier 1703.

(Procès contre les fermiers de Huet).

..... Je ne suis point fasché de ce qui s'est passé chez Mgr de Bayeux et chez M[r] l'Intendant. Cependant vous pouvez remarquer que ç'ont esté les plaintes obliques et indirectes du Prieur, qui ont causé tout ce grabuge, et qu'il les a esté faire en ce lieu là plustost que de s'addresser à moy. Joignez cela à tout le passé et au rapport qu'ils ont fait tout nouvellement à M[e] de Chamarande contre moy pour l'affaire du sel pour l'aigrir contre moy, et vous verrez de quel esprit ils sont possedez. Je voudrois bien que

quelqu'un pust, dans un entretien particulier, ou avec le Prieur, ou avec quelqu'un des Religieux leur demander si, quand ils se dechainent si ouvertement contre moy, et si lorsqu'ils disent que je les fais passer pour des faux-sauniers, ils ne craignent point que j'en dise la vérité, que j'offre mon cocher et mon palefrenier pour déposer que ç'ont esté eux qui ont acheté le faux sel, qu'ils me l'ont avoué, et à M. Lausier, que le sel trouvé dans le parc estoit à Mr de Beaussen, et leur noire ingratitude de me déchirer comme ils font, et de me faire tout le mal qu'ils peuvent en toutes manières, tandis que je les épargne et les ménage en tout, sans avoir jamais rien fait ny dit contre eux.

..... Vous ne m'aviez encore rien dit du discours du Prieur de l'Hospital : vous me ferez plaisir de le revoir et de luy dire de ma part que si je n'ay pas parlé juste de sa maison, il ne peut s'en prendre qu'à luy mesme, que je l'ay fait prier vint fois de m'instruire et de me communiquer ses titres, et qu'il a toujours dit qu'ils n'en avoient point, et qu'ils ne savoient rien de leur fondation ; que j'ay esté obligé de deviner en bien des choses sur lesquelles je n'avois que de très faibles lumieres; mais que le mal n'est pas sans remede, et que s'il veut marquer les fautes que j'ay faites et prouver mes bevuës par bonnes raisons et par bons titres, je me corrigeray à la seconde édition. Il ne doit pas dire que j'ay esté mal informé en tout ce que j'ay dit de leur maison, car la plus grande partie est fondée sur de bons titres qui sont imprimez. Les Bénédictins ont fait la mesme chose.



Je les ay longtems sollicitez de m'instruire de l'histoire de leur maison : ils ne l'ont jamais voulu faire, et puis se sont plaints. Je n'ay pu rien tirer de l'Abbaye aux Dames, et la plus part des communautez ont esté reservées par une défiance ridicule. Feu M. du Quesnay alla dans toutes les maisons religieuses, et fut refusé en plusieurs endroits, dont il m'écrivit dans une grosse colère, ajoustant qu'il ne leur donneroit plus rien. De plus et les communautez et les particuliers eussent voulu que je leur eusse donné à tous des panégyriques, ne sachant pas ce que c'est que l'histoire, et à quoy elle oblige. Que les nigauds du carrefour lisent les eloges que M. de Pellisson a donnés à ceux de l'Académie où il n'a cité aucune de leurs vertus ny de leurs défauts ; qu'ils voyent les ballets que Bensserade faisoit, où estoient les caractères de toute la cour, où la plus part estoient tournez en ridicule, et dont jamais personne ne se fascha. Taschez, je vous prie, de reparler au Prieur de l'Hostel-Dieu et de tirer des eclaircissemens de luy.

..... J'attens les mesures de mon canapé. Je mettray un galon de faux or, filé sur soye, les clous gros et serrés. Cela est ainsi dans les meilleures maisons.

Paris, le 19 Janvier 1703.

(Procès avec les fermiers de Fontenay).

..... Je viens à cet abbatis de bois de Fontenay. Je me vois exposé tous les jours à de semblables ava-

nies et ces prétentions des Moines sont une occasion prochaine et continuelle de procez et de querelles, et je vous assure que cela m'incline fort à faire un partage, car sans cela je ne prévois point de paix dans ce misérable lieu. Mais si l'on en vient là, il faudra le laisser demander aûx Religieux, car cela emportera la résolution du bail; et pour les obliger de le demander, il faudra leur laisser payer le premier terme de la capitation. Ils ont fondé cette nouvelle entreprise sur une prétention qu'ils vous ont déclarée, qu'ils prétendent jouïr de tout ce que Mr de Chamarande leur abandonnoit. Sur ce pied là ils feront tel ravage qu'ils voudront de tout le bois de l'Abbaye. Dernièrement ils enlevèrent avec une pareille rapacité du bois qui estoit tombé dans le Mail. Mr de Montmor estoit du nombre, et ils dirent que par leur traitté avec Mr de Chamarande le bois du Mail leur appartenoit. Mr de Beaussen m'a dit à moy mesme que tout le clos du Mail leur appartient comme son chapeau luy appartient. Sur ce pied là ils en fermeront les portes quand la fantaisie leur en prendra. Comme ils me virent paisible sur cet enlevement du bois tombé dans le Mail dernièrement, cela les a rendus hardis à cette dernière entreprise, et cela ira en augmentant tous les jours. Mon avis seroit donc de rendre une plainte de ce dernier attentat. Il faudroit nommer seulement les valets, quoy que je sois bien résolu de ne plus tant menager les Religieux qui me ménagent si peu. Je ne pousserois cette plainte qu'autant que je le voudrois, et j'en ferois à peu près de mesme que Mr de Lonchamp en fit il y a un an et demi contre

Mr de Beaussen pour le soufflet qu'il donna à Charlet. Sachez seulement doucement de Mr le Sauvage s'il croit que l'on pourra trouver des tesmoins. Je vous prie de consulter sur cela Mr le Cocq ou Mr Rouxel, et de m'en mander leur avis et le vôtre. Je consulteray l'affaire icy ; mais encore un coup, je panche fort à un partage.

.... J'oubliay de vous dire par ma dernière lettre que dans la requeste qui a esté presentée pour la resolution du bail, il ne falloit pas mettre *supplie Messire l'Illustrissime et Reverendissime, etc.*, parce que c'est moy qui parle, et il ne me convient pas de me donner des titres superlatifs. Cela est bon dans un exploit ou dans un contract, où le sergeant et le notaire parlent, mais non dans une requeste où je parle. Les gens d'affaires font fort souvent cette faute.

..... Je vous prie de mander à Me d'Hieville et de luy representer vivement la conduite du bon Religieux qu'elle m'a donné, ses violences, ses sermens, son déchaînement ouvert contre tous mes interests, en sorte que je n'ay pas dans l'abbaye d'ennemi plus declaré que luy, pour reconnoissance de tout ce que j'ay fait pour luy, et qu'il n'a tardé à me faire paroistre sa mauvaise volonté qu'à la première occasion qui s'en présenta, après que je l'eus fait prestre, en conséquence de la dispense que j'obtins pour luy de Mgr de Bayeux, d'une partie du séminaire et des inter . (?) Il faudroit que vous priassiez Me d'Hieville de faire connoistre à Mr de Lieurry le procédé de son fils, car je serois bien aise de savoir s'il l'approuve.

..... Mgr d'Avranches, après toutes les refuites

imaginables m'a fait enfin signifier un écrit de dix grandes pages, qui en valent bien trente. C'est un long verbiage qui aboutit à dire qu'il est vray qu'il a receu les sommes que je luy redemande, mais que je luy en dois bien davantage pour les reparations; qu'il est vray que je luy ay payé 13.000 liv., mais que cette somme n'est que pour les reparations arrivées de mon tems, et que celles de Mr de Froullay et de Mr de Boisleve n'y sont pas comprises; que le tout se monte à 30.000 liv., sur quoy il a receu 13.000 liv. de moy et 4.000 liv. déposées à Paris aux consignations. Reste à 13.000 liv. que je luy dois et qu'il retiendra les sommes qu'il a envahies pour nantissement de celle-là que je luy dois, sauf à luy à me poursuivre pour le surplus. Cet écrit n'est fait que pour retarder. Il a cru nous avoir baillé du fil à retordre pour long tems, et avoir gagné encore un grand retardement; mais mon avis est de n'y repondre que par un factum qui exposera la vérité, et mettra les choses en évidence, et que je ne distribueray que la veille du rapport. J'allay voir le P. de la Chaize pour savoir si lorsqu'il me condamna à payer 13.000 liv. à M^r d'Avranches, son intention fut que ce ne seroit pas pour toutes les reparations, mais seulement pour les miennes. Il me repondit que ce fut pour toutes les reparations, et que les termes de la transaction le portent. Je luy demanday s'il ne trouverait pas bon que je disse qu'il m'avoit fait cette reponse : il y consentit.

..e vous

...vant hier sa
...ment, et il la
...hantre, et il est
...avec ceux qu'il a
...sans ressource. Il
...oire va bien enfler le
...mais je ne laisseray pas

... Pellevé sur une affaire qui
...mais qui va bien faire remuer
...isant le traitté fait avec Mr de
Religieux pour regler leurs pen-
...y trouvé que Mr de Chamarande
... pour le Prieur et 500 liv. pour les 3
...e Montmor, d'Orville et Baussen, et
...estoit un Mr de Cheneviere 333 liv. seu-
... qu'il n'estoit point prestre, et parce que
...feroit prestre, il luy conviendroit payer
...'aux autres, c'est-à-dire 500 liv Mr de Cha-
... trouva par son calcul que toutes ces sommes
...oient de 25 liv. la totalité des sommes qu'il
... avant ce traitté, et comme il ne voulut point
...gager à payer ces 25 liv. qui estoient une charge

Paris, 22 janvier 1703.

..... Mr de Pellevé me mande que Mr de Lieurry a battu le fils du jardinier l'ayant trouvé dans le mail avec une de ses bestes. Ils prétendent que tout ce clos est à eux, et je ne scais l'heure qu'ils le feront clorre sans souffrir que personne autre qu'eux y puisse entrer. Ainsi c'est une nécessité de faire régler les choses, car autrement au premier jour, ils viendront couper les choux de mon jardin.

..... Il y a longtems que nous sommes en commerce Mr d'Anisy et moy sur les origines de Caen. Il m'a donné de fort bons avis. Je reconnois en luy de la candeur et de l'intelligence dans les affaires ; mais je vois bien qu'il n'est pas un homme de lettres, et cela vérifie l'ancien dit que « *la destinée des livres depend de la capacité des lecteurs* ». Il regarde comme une partie inutile de ce livre trois chapitres qui regarde *(sic) l'origine des noms de plusieurs lieux*. Cependant, depuis que je suis icy, j'ay veu des gens d'esprit et de savoir qui m'ont dit qu'ils ont leu exactement ces trois chapitres, et en ont fait des extraits exacts pour leur instruction. Il y a plus de trois ans que des plus savans hommes d'Allemagne, ayant eu connoissance de ces trois chapitres, me firent prier de les leur envoyer.

Paris, 24 janvier 1703.

..... Je vous enverray des picea tant que vous voudrez : mais il me semble que l'on trouve dans le pays les autres qui ont esté plantez. Si cela se pouvoit encore, ce seroit bien de la peine épargnée. Il faut que la Mare n'entende rien à les planter, car de ceux que j'ay envoyez cy devant à Mr Macé et à Aunay, il n'en est presque mort aucun.

..... Je pense qu'à la fin je prendray du galon d'or faux pour mettre au canapé, car je vois icy autant d'avis que de testes. L'autre jour Me de Lamoignon, grande faiseuse d'ouvrages, me dit qu'elle mettoit partout du galon d'or fin, et Me de Montespan qui fait les plus beaux ouvrages du monde, met du galon faux aux meubles qui sont pour son usage ordinaire. Je n'ay veu qui que ce soit qui approuve du galon de soye verte velouté, comme me le proposoit Me de Charsigné, et encore moins du olou argenté. On m'avoit proposé du velouté blanc, mais on convint que cela se salit trop.

..... J'ay une autre chose dans la teste, que j'examineray à loisir, c'est de faire donner une lettre de cachet à nostre petit cousin de Lieurry, qui est le plus audacieux et le plus violent de toute la bande. J'aurois bien envie de l'envoyer pour quelque tems au Mont St-Michel, pour apprendre à ne deshonorer pas l'habit qu'il porte. Mais n'en dites rien. Ecrivez seulement à Me d'Hieville comme de vous-mesme toute la conduite que ce jeune homme tient avec moy, lui

que je ne connois que par elle, et que je n'ay receu qu'à sa recommandation, et qui s'en monstre si indigne par sa noire ingratitude ; mais je ne scais si cette proposition que je vous fais de luy écrire s'accommode avec vostre maxime de ne vouloir déplaire à personne, et de ménager tout le monde, auquel cas je me désiste de ma demande.

(.... Mr de Charsigné ayant prié Huet d'écrire à M. de Chamillard sur son affaire, Huet lui repond que pensant voir bientôt M. de Chamillard, il n'ose pas lui écrire de peur « de se faire regarder comme on regarde à Paris *un Normand qui n'a qu'une affaire*, c'est-à-dire un importun. Car cela a passé en proverbe. »)

..... M. de Sacy est très content du gibier que vous luy avez envoyé, et pour la quantité et pour la qualité. Il m'en parla hier. J'attens Mr Le Fèvre pour luy donner deux écus pour le clerc; mais j'attens aussi vostre reponse, pour savoir s'il ne seroit point mieux d'attendre à la fin, car si vostre affaire a de la suite, il faudra le payer sur nouveaux frais.

..... Les lapins que vous m'avez envoyez et dont je vous remercie furent mangez à une très grande table et très délicate et en très bonne compagnie. Ils furent trouvez excellentissimes, et particulièrement un.

Paris, 27 Janv. 1703.

..... Puisque vous estes d'avis que j'écrive à Mr l'Intendant et à Mgr de Bayeux et à Me d'Hieville

sur la pillerie des Moynes et la violence du petit Lieurry, en particulier, je le feray, mais ne laissez pas d'en parler fortement à M[e] d'Hieville, si vous la voyez, ou de luy en écrire, si vous ne la voyez pas, supposant toutefois que vous ne craigniez pas de choquer M[rs] de Lieurry, fils ou père; en quoy ne vous contraignez point.

..... Le chantre d'Avranches perdit avant hier sa cause à la Grand'Chambre du Parlement, et il la perdit à plate couture. Il n'est plus chantre, et il est condamné aux depens. lesquels, avec ceux qu'il a esté obligé de faire l'abisment sans ressource. Il me fait grand'pitié. Cette victoire va bien enfler le courage de M[r] d'Avranches, mais je ne laisseray pas de luy faire bonne guerre.

..... J'ay écrit à M[r] de Pellevé sur une affaire qui n'est qu'une bagatelle, mais qui va bien faire remuer les Religieux. En relisant le traitté fait avec M[r] de Chamarande par les Religieux pour regler leurs pensions, en 1693, j'ay trouvé que M[r] de Chamarande accorde 1000 liv. pour le Prieur et 500 liv. pour les 3 Religieux M[rs] de Montmor, d'Orville et Baussen, et pour le 4[e] qui estoit un M[r] de Cheneviere 333 liv. seulement parce qu'il n'estoit point prestre, et parce que lorsqu'il se feroit prestre, il luy conviendroit payer autant qu'aux autres, c'est-à-dire 500 liv M[r] de Chamarande trouva par son calcul que toutes ces sommes excederoient de 25 liv. la totalité des sommes qu'il payoit avant ce traitté, et comme il ne voulut point s'engager à payer ces 25 liv. qui estoient une charge nouvelle, il est stipulé expressément par ce traitté

que ces 25 liv. seront payées audit s^r de Cheneviere par les autres Religieux. Or aujourd'huy ce Mr de Cheneviere estant representé par Mr de Lieurry, j'ay mandé à Mr de Pellevé de leur dire, comme de luy mesme et de la part des fermiers, l'estat des choses, et qu'on ne pretend pas luy payer ces 25 liv., mais seulement 475 liv. Il ne m'en reviendra rien pendant le reste du bail, parce que ces casualitez appartiennent aux fermiers par le bail. Si le petit Lieurry avoit esté sage, je n'aurois rien dit de cette clause ; mais faisant le petit dragon, comme il fait, je ne suis pas fasché que cela tombe sur luy. Ils me menaceront encore du partage, mais cela ne me fera pas changer, et ils ne pourront pas dire qu'ils demandent à jouïr de ce dont ils jouïssoient du tems de Mr de Chamarande, parce que ces 25 liv. n'estoient pas de son tems, car je crois que Mr de Cheneviere mourut sans estre prestre, outre que c'est Mr de Chamarande luy mesme qui en citateur fait la loy, et je ne demande que l'exécution de ce qu'ils ont arresté avec luy, à quoy ils me rappellent si souvent.

..... Je vous ay mandé que s'il y a quelque chose dans mon livre contraire aux interests de M^r le Prieur de l'Hostel-Dieu, ce n'est que sa faute, car je luy ay fait demander vingt fois des memoires et des instructions, et je n'ay jamais eu d'autre réponse, sinon qu'ils n'en avoient point. Présentement ils en trouvent pour justifier leur plainte. Je vous prie de luy dire que s'il ne m'éclaircit pas autrement qu'il fait par vous, je laisseray les choses comme elles sont dans une nouvelle edition, parce

que je scais assurément que je n'ay rien avancé de mon chef. et je diray bien, s'il le faut, où j'ay pris ce que j'ay dit. Je crois que ç'a esté dans le matrologe de la ville. Je l'ay marqué dans ma première composition; mais je n'ay pas le loisir de le consulter.

Paris, 28 janvier 1703.

J'écris à Mr Foucaud et je n'oublie pas les faits et gestes de nos Moines.

Mais souvenez vous de M^{e} d'Hieville.

J'écris aussi à Mgr de Bayeux.

Paris, 30 janvier 1703.

(Affaires de M. de Charsigné).

Paris, 2 février 1702 (1703).

..... Vous avez pu apprendre de M^{e} d'Hieville que je luy ay mandé les faits et gestes de Mr de Lieurry et l'obligation que je luy ay de m'avoir fait un tel présent. J'en ay écrit autant à Mgr de Bayeux et à Mr Foucaud, et je leur ay fait entendre que si je ne me plains pas en justice de l'attentat de la benoiste communauté, ce ne sera que faute de tesmoins. Mr de Pellevé me mande que les batteurs en grange savent une partie du fait, mais je doute qu'ils ayent veu les coups et qu'ils facent un rapport fidele. Je me

confirme de jour en jour dans le dessein d'un partage. J'y perdray quelque chose, mais j'auray du repos, et je sauray à quoy m'en tenir, car en l'estat où sont les choses, je ne suis assuré de rien. M^r le Sauvage m'écrit qu'il croit que M^r le Prieur et M^r d'Orville ne veulent point de partage. Mais je scais qu'un seul qui le demandera peut m'obliger à le donner. J'y suis tout resolu. Mais comme je veux que cela produise la resolution du bail, je veux attendre qu'on me le demande.

..... Me de Montespan m'a recommandé avec grande instance les interests de Mr de Boisdavid dans une affaire qu'il a à vostre bureau. Un parent de ce Mr de Boisdavid, nommé Mr de Planchoury (?) va à Caen exprès pour la poursuivre. Me de Montespan m'a dit qu'elle a de grandes obligations à la famille de ce Mr de Planchoury (?) pour l'avoir receüe malade chez eux, l'année passée, d'une très perilleuse maladie, dont elle fut prise par les chemins. Je vous prie donc de bien recevoir ce Mr de Planchoury, lors qu'il vous ira voir, de lui faire connoistre que je vous en ay écrit avec beaucoup de passion, et de rendre à Mr de Boisdavid, dans son affaire, tout le service que vostre conscience vous permettra.

Mr de la Coudraye est à Rouen et a laissé nos affaires dans une crise qui demande absolument sa présence. Il a voulu compter avec moy avant son départ. Si je l'en croiois, ma vie se passeroit à compter avec luy. Pour m'y forcer, il m'écrivit une lettre terrible de mon antichambre à mon cabinet, me faisant des menaces de rupture, et employant de petits artifices

de sa portée, mais pitoyables et honteux. Nous contasmes enfin. Par ce compte, il m'a fait payer l'interest au denier dix, non seulement des avances qu'il a faites à Mr Nau pour moy, mais encore des sommes que les fermiers de Finances m'avoient payées pour luy, et que je ne recevois que pour éviter les avantages qu'ils auroient tirez de mon refus, et cela avec la derniere rigueur. Dans le compte qu'il me présenta, il faisoit aller les choses presque au double de ce qui luy pouvoit estre deu d'interest au denier dix, et il y avoit des sommes dont il me vouloit faire payer trois fois ce mesme interest. Quand je luy en fis voir l'erreur, il le reconnut, et il en rejetta la faute sur un homme, à ce qu'il me dist, par qui il avoit fait dresser ce compte, parce qu'il ne scait pas l'arithmetique. Je luy rends la justice de croire qu'il n'avoit point de part à cette erreur, car il la reconnut et la corrigea fort promptement et de bonne foy; mais ce que je ne puis imputer qu'à luy, c'est d'avoir voulu me faire payer ce mesme interest d'une somme dont je demeuray reliquataire par un ancien compte de trois ans, et qui fut employée dans le compte suivant, et partant dont j'étois quitte. Du quel compte suivant je luy payois cet interest, et partant c'estoient deux interests au denier dix qu'il me demandoit d'une mesme somme. Voilà comme j'ay esté traitté par un parent de qui j'ay tasché de me faire aimer par toutes sortes de services. Je pouvois luy mettre en compte avec bien plus de justice que luy, sa nourriture que je luy fournis à Paris, n'ayant point d'autre table que chez moy; mais bien loin de luy en demander le paye-

..... Puisqu'il faut envoyer les picea d'icy, mandez moy promtement combien il en faut et de quelle grandeur, et vous ne tarderez pas à les avoir.

..... M. de Sacy aura vos lapins. Je vous remercie des miens.

..... Je n'ay point veu ces Memoires que Mr le Prieur de l'Hostel Dieu avoit donnez pour moy à Mr de Coupigny; mais il n'y a encore rien qui ne se puisse reparer, s'il me veut donner les mesmes mémoires. Ce que j'ay dit de sa depossibilité, je l'ay pris du matrologe de la ville, où l'arrest de l'Echiquier de 1291 est rapporté, par lequel un Prieur fut déposé. S'il m'avoit communiqué des arrests contraires, je les aurois rapportez, ne cherchant que la vérité. Que s'il me les veut faire voir, j'en feray mention à la première édition, et je serois fort fasché de luy faire tort, ny à sa maison, ny à personne.

..... Mr Morin me dist hier qu'il a ouï dire cent fois à Mr de Segrais que c'estoit Me de la Fayette qui avoit fait *Zayde*. Jugez de l'impudence de ces gens du Carrefour qui traittoient cela de calomnie. Me la Maréchale de la Ferté me dist dernierement que Mr de Segrais luy avoit dit qu'il en estoit l'auteur : je repondis que puisqu'il l'avoit bien imprimé, il le pouvoit bien dire, mais que je ne m'en rapportois ny à luy, ny à personne du monde, puisque j'en savois la verité par moy mesme, tesmoin mon ouvrage de l'*Origine des Romans* qui est à la teste de *Zayde*, et a esté fait pour *Zayde*. Si vous avez leu l'écrit de Mr d'Anisy Donnay que vous m'avez envoyé, vous avez pu voir combien les hauteurs de Me de Luc sont ridi-

cules sur l'élevation de sa famille. L'abbé de S[t] Pierre me dist dernièrement que luy et quelques autres de ses amis firent des extraits de ces chapitres des Etymologies, pour leur instruction. Avant hier, comme j'estois à l'Académie, on apporta à M[r] Corneille mon livre qu'il venoit d'acheter. On cessa le travail ordinaire pour parler de cet ouvrage, sur lequel on me fit plusieurs questions. Je leur parlay des plaintes qu'on avoit faites à Caen sur l'article de M[r] de Segrais. Je les priay d'en estre juges. Je le lus fort posément, et tout fut examiné avec attention, et tous convinrent que si M[r] de Segrais estoit vivant, il seroit obligé de me remercier.

..... Je ne crois point qu'il soit à propos de dire à Honoré la maladie de sa femme. Si elle se guérit, comme j'en prie Dieu, ce sera de la peine et de la dépense épargnée pour luy. Si elle meurt, il sera assez tems de partir, quand il saura sa mort. — Ayez, je vous prie, bien soin d'elle.

Paris, 4 février 1703.

..... Honoré ne me paroist pas avoir receu aucune lettre de M[r] de Granchy sur la maladie de sa femme, car il ne paroist pas rien savoir là-dessus, et je ne luy ay rien dit, veu la prière que fist sa femme qu'on ne le fist point venir et veu l'inutilité de ce voyage, si sa femme guerit, et si Dieu en dispose, rien n'estant en peril par l'attention que je vous prie d'y avoir, outre qu'en l'estat où vous me mandez qu'elle est,

quand il partiroit présentement, il la trouveroit apparemment morte ou hors de péril. Ajoutez encore que j'aime mieux qu'il reçoive cette nouvelle par un autre que par moy.

..... J'ay bien envie de savoir ce qui se sera passé chez M. l'Intendant avec nos bons péres benedictins.

Paris, 5 février 1703.

(Affaires litigieuses : les moines de Fontenay, le curé de S[t] André).

(Affaire du Chantre d'Avranches).

(Affaire de M. de Charsigné).

..... Je vous prie une fois, deux fois, trois fois de faire en sorte que M[r] l'Intendant envoye querir les fermiers, pour leur parler de l'affaire de la résolution du bail.

..... Je receus hier une lettre par laquelle on me mande que le curé de Vieux a dit que Mgr de Bayeux a accordé des prières des quarante heures pour obtenir la paix entre les princes chrestiens, et entre moy et mes curez. Je crois que c'est une gentillesse du curé de Vieux. Informez-vous néantmoins en général si Mgr de Bayeux a accordé des prières de 40 heures à l'Abbaye.

A Paris. 6 février 1703.

J'ay receu vos deux lettres du 2 et du 3 de ce mois. Je vous ecrivis avant hier. Pour reponse à la propo-

sition de cette tapisserie, il est certain qu'elle est de la grandeur requise pour la salle d'Aunay, tant pour le tour que pour la hauteur, mais cependant cela ne me tente point. Je ne suis nullement en estat d'acheter des choses qui ne me sont pas d'une absolue nécessité. Vous savez assez l'estat de mes affaires pour en estre persuadé. Les affaires que j'ay avec Mr de la Coudraye sont survenues par dessus et ne me permettent pas de m'exposer à son avidité, car les choses tendent à une entière rupture, et il ne relasche point de sa prétention irrégulière de vouloir signer en mesme tems des transactions pour tous nos differens, et moy je veux que la transaction arrestée par Mr du Hamel sur les articles de la sentence soit signée avant toutes choses. La raison qui luy fait vouloir cela si opiniastrement, c'est parce qu'il croit que la crainte de ne voir rien conclu ny signé m'obligera à signer tout, et que par l'accommodement que je signeray il obtiendra une partie de sa demande, s'il n'obtient tout, et c'est ce que m'insinua Mr le Vaillant par un billet. Mais il est fort loin de son compte, car comme je le luy a (*sic*) dit dès le commencement, il n'en aura jamais un denier que par un arrest. Pour revenir à vostre tapisserie, je n'ay pas eu intention d'en mettre une de 600 liv. dans la sale d'Aunay. Je me suis retranché à quelque honeste Bergame, ou quelque petite estoffe à juste prix. De plus il seroit assez malaisé d'acheter cette tapisserie sans la voir en tout ou en partie. Un tapissier de Paris, quelque habille qu'il soit, n'en scauroit dire le prix sans en voir du moins un echan-

tillon. Il faut estre assuré que ce soit une Flandre, et quand elle le seroit, il y a Flandre et Flandre. J'ay veu des tapisseries de Flandres à personnages qui valoient dix mille francs, et j'en ay une dont estoit tendue ma sale de la rue St Dominique, qui ne m'avoit cousté que 400 liv. Tout cela considéré, je vous remercie de l'avis, sans estre en estat d'en profiter.

Je vais écrire à Mr Malherbe et à Me de Reviers sur le mariage. Je n'ecriray point à Mr de Canchy, puisqu'ils ne le veulent point. Je suis fort aise que Mr de Lyon et Mr de Voligny partagent leur bien à l'amiable. Je connois fort bien la nature de la terre de Lyon, mais je craignois que les droits de la mère et du cadet, et le huguenotisme de Voligny ne caussassent de la division.

Je ne suis point encore delivré de ma goutte. J'ay les pieds et le bas des jambes encore fort enflez, particulièrement le soir. Je ne souffre presque plus de douleurs, hormis le matin à mon réveil : il me semble que j'ay les jambes dans des ronces, et pendant une demi heure après m'estre levé, je me sens une douleur obtuse dans les pieds, qui m'empesche d'y appuyer, et il faut me porter dans mon cabinet. Le reste du jour, je fais quelques pas, mais il faut qu'on me donne la main pour me soustenir. J'ay fait faire une roulette, dans quoy je me fais traisner pour aller chercher dans ma Bibliothèque les livres dont j'ay besoin.

Je souhaitte que Mr l'Intendant se serve un peu de son autorité pour se faire croire par les Religieux. Mais l'année passée, ils refuserent net de le faire juge de leurs differens, ce qui n'estoit ny respectueux, ny

obligeant, et cependant cela s'est passé doucement, sans que M^r l'Intendant s'en soit souvenu. Les fermiers de Fontenay en firent de mesme, et il n'en a esté ny plus ny moins, et bien loin qu'il ait fait connoistre aux Moynes qu'il se souvenoit de leur refus, il a rendu un jugement tout à fait à leur avantage, sur l'affaire du bois tombé.

Je me suis bien douté que ce seroit moy qui ferois les frais de l'exploit contre des Acres. Demandez, je vous prie, raison à Pellevé de ces 30 sous là. Si vous avez donné une quittance à des Acres, soit 12 s. ou 30 s., ce sera moy qui les payeray. La perte est modique, mais je voulois punir cet homme de tous ses manques de parole, et dans toute cette canaille de plaideurs, il faut les fouetter de leurs verges, et se faire craindre et non pas se faire moquer.

Il n'y a rien dans le bail que j'ay fait à St Jacques et à Roulland que dans les formes ordinaires. Je vous en envoieray une copie, si vous voulez.

Je ne crois pas que jamais bastiment ait esté sujet à plus de reparations que le moulin de Fontenay. J'en avois sept, estant à Avranches, qui ne m'attiroient pas à beaucoup près tant de dépense et d'importunité. Je soupçonne depuis long tems qu'il y a quelque malignité en cela.

Ayez bien soin de ma seur. Quand son mal est passé, elle ne veut rien faire pour en prévenir le retour, et elle devroit user de précaution.

M^r l'Intendant m'écrit de l'Academie comme de son ouvrage, à quoy il prend grand interest. Il me parle du choix qu'il a fait de vous pour y avoir place,

comme d'une marque de distinction qu'il vous a donnée. Ce n'est ny le lieu, ny la décoration, ny le nombre des personnes qui font une Académie. J'ay esté estonné que Mr de Benouville y ait esté coopté. Je souhaitte que ce soit un acheminement à la reconciliation.

Mr de Boutonvilliers (?) et Mlle d'Ecoville furent mariez hier.

Paris, 7 (lisez 9) février 1703.

..... Je serois bien aise que ces bons pères sceussent que jusques icy pour le bien de la paix, j'ay dissimulé et caché bien des choses sur leur sujet, que je n'ay jamais voulu dire, qu'ils ont acheté le faux sel de mes gens, et que dans mes écrits je n'ay jamais voulu dire qu'ils sont auteurs de tout le ravage qui s'est fait dans l'Abbaye et particulièrement le Prieur; mais que voyant qu'ils ne gardent nulles mesures avec moy, lorsque je les garde toutes, je ne suis plus résolu de m'en contraindre, puisqu'ils en abusent, et que lorsqu'ils se plaindront que je les ay traittez de faux sauniers, comme le Prieur le dist à Mgr de Bayeux, je repondray que je ne l'ay pas dit, mais que j'ay pu et du le dire, puisque le fait est vray.

..... M^e d'Hieville m'a ecrit presque aux mesmes termes qu'à vous. Elle ajoute seulement dans vostre lettre que Mr de Lieurry pere excuse son fils, ce qui est autoriser ce jeune homme dans sa mauvaise conduite. Je voudrois bien que vous eussiez découvert en

quoy consistent ces mauvaises mœurs du moyne Lieurry. Elle vous propose Mr du Hamel pour le savoir, mais j'ay remarqué qu'il se ménage fort à l'égard des Religieux. Je voudrois bien que vous eussiez cet arrest de partage entre Mr de Soissons et ses moines et que vous le fissiez voir à deux fins, pour faire voir aux Maledictins que je me. . . *(papier déchiré)* . . . rtage, et pour leur faire connoistre s'ils y trouveront leur compte. . . . .

. . . . . Je demanderay à Mr de Pellevé de répandre dans l'Abbaye que si je ne trouve pas de tesmoins de la pillerie du bois, j'auray recours aux Monitoires, et que je rappelleray la plainte de Mr de Lonchamp contre Mr de Beaussen.

Paris, 8 février 1703.

. . . . . Je vous envoie une lettre pour M^r le Sauvage, que je vous prie de luy faire donner seurement et promptement. Je luy fais entendre que je n'avois payé la subvention des Religieux que pour le bien de la paix, mais que voyant au contraire que je ne trouve avec eux qu'une guerre déclarée, je ne la payeray plus. Je le prie néantmoins de dire à Mr de Montmor que je payeray la sienne. Je prens toutes les lumieres que je puis pour connoistre les biens qui seront partagez. Pour vous en faire voir la nécessité et à quoy je serois exposé sans cela, faites vous reciter par Mr de Pellevé le dialogue qu'il eut l'autre jour avec M^r le Prieur qui luy dist qu'on faisoit bien

du bruit chez Mgr de Bayeux et chez Mr l'Intendant pour une charretée de bois, qu'il y avoit des affaires bien plus importantes à vuider, dont on ne disoit rien. Il allegua là dessus l'Arrest des Grands Jours touchant l'augmentation de l'aumosne, les Monitoires pour le Chartrier, et adjousta que si je rends plainte contre les Religieux pour l'affaire du bois, ils me demanderont leur tiers. Vous voyez qu'ils regardent ce tiers comme une bride à haut mors pour m'arrester et me faire plier à toutes leurs volontez. Je suis très resolu de les désabuser. Ils verront s'ils y trouveront leur compte. Mr l'Intendant me mande que Mr de Bayeux veut s'employer pour mettre la paix à Fontenay et qu'il l'y secondera. Je vous prie de faire entendre à Mr l'Intendant, comme de vous mesme, que les choses s'aigrissent furieusement entre les Religieux et moy, et que les choses tendent à un partage, ce qui sera une grande affaire; mais qu'il faut faire la guerre pour avoir la paix. *Bello pax quæritur;* qu'ainsi s'il a quelque intention d'y employer son autorité et ses offices, vous leur repondez de mon consentement à ses ordres; mais dittes tout cela comme de vous-mesme.

Mr de Pellevé vous dira que le Prieur fit sortir publiquement la Mare jardinier des hauts bancs de l'église, et luy en fit une mercuriale, quoy qu'on y souffre tous les jours les valets des meusniers et les paysans. Je n'ay pas dans cette maison un plus dangereux ennemi que luy. Il s'estoit déclaré tel, avant que j'eusse mis le pied dans l'abbaye comme Abbé, par des medisances atroces qu'il fit publiquement de

moy sans aucun sujet de ma part. Vous connoissez toutes ses autres démarches, et il est ennemi d'autant plus dangereux qu'il cache sa malignité sous un extérieur simple et doux.

Me d'Hieville m'a ecrit le plus cordialement et le plus honestement du monde sur le sujet du Moyne Lieurry : elle me conseille d'employer tout contre luy, et me donne mesme des avis sur sa conduite, qui me serviront. Je montray hier sa lettre à Me d'Artagnan qui est dans les mesmes sentimens.

Me d'Hieville me mande qu'on luy a dit que le Prieur est mécontent de Mr de Lieurry, à cause de ses mauvaises meurs, et elle ajoute qu'on pourroit en savoir des nouvelles par Mr du Hamel, ce que j'ay bien de la peine à croire, car je le crois fort partisan de la communauté. Elle me mande aussi que les Moines desavoüent que je les aye fait avertir de la visite que devoient faire à l'Abbaye les archers du sel. Il faut estre archimoine pour mentir ainsi au S. Esprit. Vous en savez la verité, et tous mes gens.

Si l'on traittoit quelque accommodement chez Mr l'Intendant entre ces bons Pères et moy, il faudroit qu'ils fixassent leurs prétentions sur le bois, sur le mail, et choses pareilles. Car de dire indéfiniment : « Nous demandons les mesmes choses que nous accordoit Mr de Chamarande », sans dire quoy, ils estendront cette prétention jusqu'où ils voudront, et viendront prendre ma piece de beuf dans ma marmite, et couperont tous le bois et ravageront ma maison et toute l'abbaye, comme ils ont fait par le passé, parce que Mr de Chamarande les laissoit faire.

Si vous pouviez decouvrir quelque chose des mauvaises meurs du moyne Lieurry, cela me seroit fort utile.

..... J'avois pris grand soin de cacher à Honoré la maladie de sa femme, mais ma sœur la luy a ecrite avant hier. Il m'apporta la lettre fort consterné, croyant sa femme morte. Je le rassuray : je luy dis que j'avois sceu exactement le progrez de sa maladie, que je n'avois pas voulu luy en parler, pour luy epargner du chagrin et des peines inutiles, que et ma seur et vous aviez pris soin de tout, et d'elle principalement mieux que s'il y avoit esté present, qu'elle se portoit mieux, ce que je luy confirmay par une lettre de Mr de Pellevé. Il est pourtant fort morne depuis qu'il a eu cette nouvelle dont il se seroit bien passé. Vous deviez prendre les devants pour empescher qu'on ne luy ecrivist.

Paris, 12 février 1703.

(Huet consent — mais dans de certaines limites — à ce que l'Intendant arrange ses demêlés avec les moines de Fontenay).

(Affaire de Mr de Charsigné), etc.

..... J'avois compté à Me de Vandeuvre l'affaire du Pere de Gouvets. Elle en avoit ouï parler dès Caen ; mais elle me promit de savoir de l'abbé de Guénegaud qui fut présent au Beni si ce fut le P. de Gouvets, et si l'on dist effectivement ce que l'on m'a rapporté. Elle me manda hier par Mr Morin que les

choses sont telles qu'on me les a rapportées, et que ce fut le reverend Pere de Gouvets en propre original. Mais l'abbé de Guenegaud ne veut point estre cité, et je l'ay promis à Me de Vandœuvre. Ainsi ne le nommez point.

Paris, 13 février 1703.

..... Si tost que j'appris par vostre lettre que M^r l'Intendant vouloit prendre connoissance de mes differens avec les Religieux, je luy ecrivis pour le remercier et pour le faire maistre absolu de mes interests. Je receus hier de luy une autre lettre par laquelle il me faisoit la mesme offre, de se faire prier par les Religieux de finir nos demeslez, mais que si je voulois me soumettre à son arbitrage, il demandoit que ce fust absolument et sans réserve. Je luy repondis aussitost que je luy reiterois la mesme offre, et de luy envoyer un blanc-signé ou un compromis en telle forme qu'il voudroit de tous ces differens, passez, présens et à venir. Il m'a écrit fort au long sur l'affaire du partage, et il m'en represente les inconveniens. Je luy ay repondu que ces inconveniens ne me sont point nouveaux, que je m'y suis attendu, que je n'ay pas pris la resolution d'entrer dans cette prétention, sans avoir bien consulté les plus habiles gens, et sans m'estre instruit de l'affaire de Trouard et mesme du partage tout recent de l'Abbaye du Gard; que je n'avois eu recours à ce remede que pour éviter un plus grand mal, et pour n'estre pas tous les jours

exposé aux insultes des Religieux, et que je me resolvois à la guerre pour avoir la paix ; que cependant, si par son moyen, je puis avoir la paix, sans en venir à cette guerre, je la prefereray de tout mon cœur; que néantmoins je ne seray point fasché que les Religieux sachent les dispositions où je suis à cet égard. Voilà le contenu de ma reponse, laquelle je vous prie de suivre et d'appuyer dans les entretiens que vous aurez avec Mr l'Intendant, et d'estre le promoteur et solliciteur auprès de luy de l'exécution de ses offres obligeantes.

..... Enfin mon cocher sortira de céans aujourd'huy. Sur les prières de Mr de la Coudraye et les assurances de me servir mieux à l'avenir, j'avois résolu de le garder. Depuis ce tems là, on l'a veu yvre plusieurs fois, et l'autre jour sur ce que je sceus que sa femme le prioit souvent de luy envoyer de quoy vivre, elle et ses trois enfans, et qu'il aimoit mieux la laisser perir de faim que de se retrancher ses yvrogneries, je dis que je luy en envoierois sur ses gages. Lors qu'il sceut que j'avois dit cela, il dit publiquement dans ma cuisine que si je l'avois fait, ma qualité d'eveque ne l'empescheroit pas de m'envoyer un sergeant, que je ne le gardois que faute de trouver mieux. Je sceus de plus qu'il sortoit les nuits avec sa vielle, apparemment pour aller passer la nuit à boire. Tout cela m'a paru plus que suffisant, sans tout le reste, pour me defaire de luy.

..... Ce discours de Charlet au Prieur sur ce qu'il ne se plaignoit pas est un nouveau mensonge, pareil à celuy qui m'impute d'avoir sollicité de Mr de Lon-

champ de les poursuivre. Ce sont suppositions de nos bons pères, à qui elles ne coustent guère. Que dois-je attendre de gens qui osent nyer que je les aye fait avertir de la venue des Archers? Depuis que je suis faufilé avec toute cette race, je n'entens que mensonges sur mensonges et calomnies sur calomnies.

..... Si ma sœur n'a ecrit à Honoré que pour luy apprendre la guerison de sa femme. elle l'a fait en termes qui ont fait un effet contraire, car elle luy mandoit *que sa femme estoit presque hors de peril.* Ce fut là la premiere nouvelle de cette maladie. Il vint à moy tout hors de luy, et il fut trois jours demi mort, et il m'a bien remercié de luy avoir caché ce mal, et que si ma sœur en avoit fait de mesme, cela luy auroit épargné de grandes inquiétudes.

Paris, 17 février 1703.

(Demêlez avec le s[r] de Longchamp).

..... Mon cocher sortit hier. Il dist qu'il n'avait pas envie de retourner à Caen, et qu'il m'auroit quitté lors de mon départ. Je crois que c'est une gasconnade. Demandez, je vous prie, à M[e] de Charsigné, si elle a connoissance qu'il ait esté marié une première fois, et qu'il ait une grande fille de ce mariage, qui est en condition auprès de Caen. Il l'a dit à du Coudré autrefois, et présentement il le désavoüe.

..... J'avois écrit, comme vous savez, à Mgr de Bayeux, comme au supérieur des Religieux de Fon-

tenay sur le sujet du pillage du bois, et principalement sur le dereglement du moyne Lieurry. Il m'a repondu une grande lettre, où il ne me dit comme rien de l'affaire, et au lieu de cela, il me propose d'establir quelques maistresses d'école à Aunay, de les stipendier, et de vous engager, vous et vostre frere, de contribuer aux frais. Qu'en pensez-vous ?

Paris, 19 février 1703.

..... Dans la proposition que me fit Mr l'Intendant, il me demandoit que je le fisse maistre absolu. Je luy ay repondu d'une manière dont j'espère qu'il sera bien content. Mais je suis persuadé qu'il aura bien de la peine à terminer les choses par voye de conciliation, et que le moyen seur et presque seul, c'est de prendre de nous des blancs-signez, ou de faire des compromis, et je suis prest d'y satisfaire. Faites luy en comprendre la nécessité, parce qu'autrement il ne viendra jamais à bout des moynes.

Je ne suis pas faché du nouveau refus de Mr de Lieurry pour ces échelles. Cela fera mieux voir sa noire impudence, et sa plus noire ingratitude. Il ne peut pas nier le fait, puisque les couvreurs l'attesteront, et il l'a avoüé à Mr de Pellevé. L'entretien qu'il eut avec les Moynes fait encore voir la nécessité où je suis d'un partage ou d'un accommodement, car ils menacèrent encore Mr de Pellevé du partage et luy déclarerent que non seulement à l'avenir ils prendront tout le menu bois, comme ils viennent de

faire, mais qu'ils prendront aussi le gros. Cela arrivant, moy estant sur les lieux, il faudroit ou que j'usasse de violence et donnasse une bataille, à quoy je n'ay garde de m'exposer, ou que je souffrisse une nasarde.

Paris, 21 février 1703.

(Huet propose à Mr de Charsigné de faire une sommation à ses fermiers « pour embarrasser la procédure et commettre les fermiers l'un contre l'autre ».)

..... Cependant faisons agir nostre Procureur. A chicaneur il faut estre chicaneur et demi, et l'on n'en vient à bout que par là.

..... Je reçois une lettre de M^r le Sauvage, qui m'apprend un nouveau micmac entre les Moynes. Mr de Lieurry veut prendre ses degrez pour pouvoir posseder des benefices. Pour cet effet, il a esté obligé de se defaire de son office de sacristain en faveur de M^r d'Orville, de qui il l'avoit eu, et M^r d'Orville a resigné l'office de chantre à Mr de Montmor, ce qui l'a lié très estroittement avec eux. J'avois prié M^r le Sauvage de luy faire un compliment de ma part sur sa capitation que je l'avois assuré de payer pour luy. Il a receu cela fort indifferemment. Il y a longtems que je remarque en luy un grand refroidissement. Je m'en prenois à son humeur changeante et foible. Mais j'apprens qu'il se plaint en toutes rencontres que je luy ay retenu ses lettres de Rome de l'office de pitancier. Il est vray qu'il me les a mises entre les mains et que je les ay; mais il est vray aussi que je

n'ay jamais eu intention de les retenir. Lors qu'il me les redemanda, j'estois dans les embarras du depart et de l'arrivée, car il me les a redemandées deux fois, et de bonne foy je ne les trouvois point et croiois les avoir perdues, auquel cas j'eusse fait les frais d'en faire revenir d'autres. Mais je les ay retrouvées et je suis prest de les luy rendre. Je serois fort aise que vous pussiez le joindre pour luy dire que j'ay appris qu'il fait cette plainte de moy, et que je ne la mérite point, n'ayant jamais eu intention de retenir ses lettres, mais ne les pouvant retrouver dans le tems qu'il me les a demandées, que j'ay toujours compté sur son amitié et qu'il peut compter sur la mienne, et sur mes services, dont pour première marque je l'assureray, en payant pour luy la capitation et en faisant pour son avantage tout ce qui dépendra de moy. Si cela ne le ramene pas tout à fait, du moins il l'amollira un peu.

Paris, 25 février 1703.

..... Je receus l'autre jour de Mgr de Bayeux, comme je vous l'ay mandé, une grande lettre, en reponse de la mienne sur les Religieux de Fontenay. Il ne m'en disoit rien. Il me parloit seulement des maistresses d'école, auxquelles il me proposoit de vous faire contribuer, et ma sœur et vostre frère. Il ne me dit rien des aumosnes, et il auroit tort de le faire. Il y a de grandes sommes dans mes abbayes destinées pour les aumosnes, et j'en suis quitte par

là; mais outre cela il me sied mal de dire, quoyqu'avec vérité, que je n'ay rien à me reprocher sur la supererogation. Ses lettres sont d'une civilité extrême.

..... Hier sur les cinq heures du soir, Honoré me vint dire que St-Jacques avoit esté pris depuis trois ou quatre jours de grands maux de teste, à quoy il est sujet, mais beaucoup plus violens qu'à l'ordinaire ; que mesme l'autre jour il chanceloit en marchant, à cause de ses estourdissemens, mais que le mal estoit fort augmenté hier et qu'il avoit esté pris d'une convulsion qui luy ostoit la connoissance et la parole, que la gorge luy enfloit et qu'il ecumoit; qu'il avoit esté saigné une fois. Je demanday qui gouvernoit son mal: il me dit que c'estoit un apothiquaire qu'ils connoissoient. Je dis qu'il falloit le saigner encore et promptement. Honoré me repondit que l'apothicaire s'y opposoit, disant qu'il estoit trop foible. Une demi-heure après, M. André vint me dire qu'il avoit esté pris de trois ou quatre autres convulsions coup sur coup, et qu'on croioit qu'il alloit mourir; qu'on le confessoit, administroit, et qu'on parloit de le communier. Je reiteray qu'on avoit tort de ne le pas saigner, qu'on allast viste chez le medecin des Jesuites qui est proche d'icy, le faire venir ou du moins savoir son avis. Le médecin ordonna de le saigner au plus viste, ce qui fut fait. La connoissance luy revint; il a dormi cette nuit, et il est presentement dans un assez bon estat. Je crois que sans cette saignée une convulsion l'auroit emporté.

Paris, 27 février 1703.

..... Je seray bien aise que vous parliez à Mr de Montmor aux termes que je vous ay mandé. Dittes luy mesme que s'il veut que je hasarde ses lettres par la poste, je les luy renvoieray; que s'il me veut indiquer quelqu'un à Paris à qui je les rende, cela sera fait incontinent. Amadoüez le bien.

Paris, 28 février 1703.

(Mr de la Coudraye propose à Huet de lui prêter de l'argent au denier dix. Huet refuse.)

Paris, 2 mars 1703.

(Erreur dans les comptes de Mlle des Préaux, etc.)

Paris, 4 mars 1703.

. ... Je n'ay pu joindre encore Mr le Vaillant, pour regler avec luy les contredits que je donneray aux demandes en diminution de Lonchamp. J'y fus hier, j'y retourneray demain, Dieu aidant. J'y fus après avoir quitté Me de Rie. Je la croiois tranquille à Rie. Je fus fort estonné de me rencontrer en mesme tems, au beau milieu d'une des plus grandes rues de Paris, entre deux carosses, dont l'un portait Me de Van-

deuvre et l'autre Me de Rie. Ces trois carosses ne se cherchoient pas : ils s'arresterent, et en passant de carosse en carosse les visites se rendirent fort agréablement.

..... J'écris à Mr l'Intendant sur le refus que les Religieux ont fait de son entremise. Je ne scais pas comment il le prend, mais selon mon sens, il est non seulement peu respectueux, mais mesme injurieux pour luy.

..... Mr l'Intendant renvoiera à ma sœur un écrit sur l'*Astrée* que je luy envoie. Je prie ma sœur, quand elle l'aura leu, de l'envoyer à ma sœur de Pleneville.

..... Donnez ordre, s'il vous plaist, au Breton de mener mes chevaux à Aunay sans retardement, car le séjour d'Aunay est mon séjour favory. Si j'avois connu Fontenay comme je le connois, tant par la nature du lieu que par l'esprit des Moynes, je n'y aurois pas fait la dépense que j'y ay faite.

..... St-Jacques s'est tiré d'affaires. Il se porte mieux. S'il avoit esté mon fils, je n'y aurois pas mieux fait. Mr Tuillier, et mon ancien ami et un des meilleurs medecins de Paris, est allé plusieurs fois le voir et a redoublé les saignées. On le purge présentement.

..... Je prie ma sœur, en envoyant à Me de Pleneville cet escrit de Mr l'Intendant de luy mander de le luy renvoyer, quand elle l'aura leu, et quand ma sœur l'aura retiré, je la prie d'en faire un paquet cacheté et l'envoyer à Mr le Bourgeois, libraire, en luy mandant que je luy feray savoir ce qu'il en doit faire.

Paris, 7 mars 1703.

Nouveaux procès à craindre avec le sénéchal de Mr de Matignon, à Percy — avec M. de Nerval, etc., etc.

Paris, 9 mars 1703.

..... Le mal de Mr d'Anisy, comme vous me le representez, me paroist fort dangereux. Me de Montatere en mourut. Le vitriol est bon à ces bubes (?) de la langue et des lèvres. Pour l'esprit de sel, je n'en connois pas l'effet. Peut estre est-ce ce qui a fait enfler la langue. Je serois bien fasché qu'il prist mal à ce bonhomme là, qui est mon ancien amy, homme de bien et d'honneur, et d'une bonne conduite.

Paris, 10 mars 1703.

..... Souvenez vous de dire ou faire dire à Mr de Montmor que j'ay retrouvé sa lettre de Rome, et que e la luy envoieray, quand il voudra, mais que je ne la hasarderay pas par la poste sans son ordre.

(Nouveau demeslé avec Mr de la Coudraye).

..... J'ay remarqué dans l'affaire que nous avons avec Mr d'Avranches que luy, Mr de la Coudraye, vouloit me faire tirer les marrons du feu, me laisser faire tous les frais, et prendre tous les soins de cette affaire et me la laisser poursuivre en mon propre et privé nom.

Paris, 13 mars 1703.

..... Si un de nos Moynes est curé, nous en voilà defaits, graces à Dieu. Vous me dittes que vous avez parlé à Mgr de Bayeux de la conduite de Mr de Lieurry à mon égard et à l'égard du Prieur. Je ne scais rien sur ce dernier article et je vous prie de m'en instruire.

(Refus d'accepter le fontainier proposé par Mr de Lonchamp.)

..... Vous avez deu recevoir un paquet de graines pour Aunay et pour Fontenay, que je vous envoiay la semaine passée par le carosse. Vous ne m'avez point mandé si vous les avez receues.

Paris, 17 mars 1703.

..... Vous ne m'avez point mandé si vous avez receu le paquet de graines que je vous envoiay il y a quinze jours par le carosse. Le port en estoit payé.

..... Je receus l'autre jour une lettre de Me de Ste Marie, mère de Me de Cressenville, mon ancienne amie. Elle me mande qu'il y a deux places vacantes à Fontenay, et elle m'en demande une pour un de ses neveux, fils de Mr de Breteville-Sorteval. Je luy ay repondu que je n'ay receu nulle (*sic*) nouvelles de ces vacances, que je ne les crois point, que je crois qu'il sera assez tost d'en parler, quand je seray sur les lieux. Mr de Pellevé m'a mandé depuis que le

bénéfice de Mr de Beaussen demande residence, mais non celuy de Mr d'Orville. J'ay bien de la peine à croire que ny l'un ny l'autre voulust quitter la vie fainéante de Fontenay. Quoy qu'il en soit sur cet avis, s'il est véritable, je destine la première place vacante à Mr le Sauvage, en cas qu'il la veuille accepter. Mais, à tout hazard, je suis resolu de la luy offrir; soit qu'elle ne vaque point, soit qu'il la refuse, il aura toujours cette marque de ma bonne volonté. Je serois bien aise que vous luy en portassiez parole de ma part, et que vous luy fissiez entendre qu'on m'a assuré de ces vacances, et qu'on m'a mesme ecrit pour demander la place, mais que personne *ne l'aura qu'à son refus*. Faites cela, je vous prie, le plus tost que vous pourrez.

Mr de Pellevé m'a mandé la mauvaise volonté que Mr de Montmor a prise contre moy, et la déclaration qu'il luy en a faite, et tout cela fondé sur ses lettres de Rome, qu'il écrit que j'ay retenues à dessein, quoy qu'il soit très vray que je ne songeay point à ces lettres, quand je fis faire mes paquets pour partir et que ces paquets estoient chez le messager quand il m'en parla à Fontenay, la veille de mon départ, et qu'à mon retour j'ay esté fort longtems sans les pouvoir retrouver et que je crus les avoir oubliées, qu'enfin je les retrouvay et manday qu'on sceust de luy s'il vouloit que je les hazardasse par la poste; que véritablement je ne crus pas qu'il contast beaucoup sur cette Pitancerie qu'il pretendoit, après la déclaration que me fist Mr le Prieur, que ny luy ny ses confrères ne consentiroient pas qu'il fust jamais

revestu de cet office. Voilà la verité. Mais les Religieux ont bien sceu se servir de sa legereté pour luy faire prendre party contre moy. Vous me ferez plaisir de luy faire connoistre la droiture de ma conduite et luy dire que si ses lettres ont esté rendues inutiles par ma faute, et qu'il en veuille faire revenir d'autres, je luy en rendray les frais, mais sans m'engager à l'acceptation de ces lettres qu'autant que ma conscience me le permettra, et que je ne crois pas qu'il me veuille rien demander au delà.

..... Je vous priay par ma dernière lettre de me mander quel demeslé il y a eu entre Mr le Prieur et Mr de Lieurry. Je ne suis pas fasché que ce dernier ait une copie de la lettre que j'ay écrite sur son sujet à Me d'Hieville. Je veux bien qu'il sache que je le regarde comme un monstre d'ingratitude.

..... Quand je vous ay proposé de faire connoistre à ma sœur la conduite que tient avec moy Mlle Merite en toutes choses, ç'a esté pour la faire revenir de sa prevention à l'avantage de cette petite femme, qui l'alloit prendre en particulier, et la persuader de ses raisons. Vous ne luy en direz rien, si vous ne voulez. Ayez seulement bien soin d'elle dans le renouvellement de son mal. Je crains bien qu'il n'y ait de la gravelle, comme le soupçonne Mr du Bourg. Mon père en fut attaqué, et ma sœur de Pleneville aussi dans sa jeunesse; et, elles deux et moy, nous approchons de l'âge où l'Ecriture dit qu'il n'y a que *labor et dolor*. J'avois esperé pouvoir me garantir d'un voyage de Bourbon, où je n'ay point esté depuis quatre ans. Je pensois en estre quitte pour Bagnoles

vers ce mois de septembre; mais je me trouve des ahans, que je crains bien qu'ils ne me forcent d'aller à Bourbon. M[r] Tuillier, mon medecin et mon amy, me le conseille. J'y ay une grande repugnance. Si j'y vais, je partiray de fort bonne heure, pour estre de retour en Normandie devant la S[t] Jean.

Je suis très aise de l'entretien que vous avez eu avec M[r] du Hamel, touchant mes demeslez avec les bons Pères. Je ne vois que luy, ou M[r] d'Auval, dont on puisse s'aider pour négocier quelque chose avec eux. Encore les crois-je tous deux penchants un peu au froc. Si l'on en venoit à faire consentir les Religieux à un compromis, vous avez bien raison de dire que ce seroit offenser M[r] l'Intendant que d'en proposèr un autre. On pourroit compromettre sur deux avocats. Mais comme vous connoissez mieux Caen que moy, voyez qui l'on pourroit proposer. Seriez-vous d'avis de M[r] de Benneville, ou de M[r] de Noyers président? Tout homme d'honneur et de bien m'est bon, car je ne demanderay jamais rien au delà de la justice.

..... Je me trouvay hier par hazard avec M[e] de Rie : elle payera son sixième denier, à son grand regret, car c'estoit le sujet de son voyage. Elle n'en est pas moins de belle humeur. Un peu d'air de Paris rend les carpes laitées.

..... Je veux bien donner une assignation à la Mare sur M[elle] Merite pour estre payé par quartier; mais il est inouï qu'on paye des gages de domestiques par quartier. Ce seroit une estrange importunité pour les maistres. J'eus icy un jour un cuisinier qui

pretendoit estre payé tous les mois. Quand il me fit connoistre sa prétention au bout du premier mois, je le luy payay et le mis dehors. Dans le nombre de domestiques que j'ay, jugez où j'en serois s'il me falloit compter et payer tous les quartiers, et écrire mes payemens dans mes registres. Reglez, je vous prie, cela avec Mlle Merite et la Mare.

M^r^ l'Intendant m'a écrit le refus que les Religieux ont fait de convenir d'aucun arbitre. Je luy avois envoyé un écrit qu'il devoit rendre à ma sœur, et ma sœur devoit l'envoyer à Me de Pleneville, et Me de Pleneville devoit vous le renvoyer, pour estre remis à M^r^ le Bourgeois. M^r^ l'Intendant me mande qu'il vous a esté remis. qu'il l'avoit envoyé à la Visitation, d'où on le luy avoit renvoyé, quand on a veu le nom d'*Astrée*.

Paris, 20 mars 1703.

..... Je suis bien aise de recevoir l'exploit d'assignation de Mr de Nerval. Je ne scais pas quel personnage il prétend joüer dans cette affaire. Taschez de le savoir et me le mandez. Pour moy, je suis très resolu de la bien pousser, et si j'obtiens qu'il soit debouté de son mauvais soustien, il est bien assuré qu'il en payera les depens, sans aucun quartier. Son procedé indigne et malhoneste merite toute sorte de dureté, et je seray bien aise qu'il sente que je me tiens très offensé de sa brutalité. Il pouvoit chercher d'autres voyes de se vanger de Lonchamp, sans commencer sa vangeance par moy. Il l'a fait avec si

peu de menagement qu'il m'expose à une très grande perte pour un petit interest qui ne le prejudicie pas de 10 livres par an. Tous ceux à qui je parle de cette algarade se moquent de cette entreprise, et quand j'ay allégué l'interest qu'a chaque paroisse à faire que les pailles soient consumées sur le lieu, on ne connoist point cela icy; et hier Mr Quinquet, qui est à Paris, homme très intelligent dans les affaires, me disoit que le Decimateur est libre de faire de ses pailles ce qu'il voudra, que dans son pays de Soissons, qui est un pays de très grand labour, on en dispose en toute liberté, et qu'on ne peut pas empescher au fermier d'en chauffer son four, que c'est sa chose et qu'il en peut faire son profit à sa fantaisie. L'Avocat du Clergé m'avoit déjà dit qu'on ne connoist point icy cet interest des pailles, consumables sur le lieu.

..... Je suis bien aise de savoir le demeslé du prieur et du frère Lieurry. Sa reponse au Prieur luy ressemble et est digne de l'un et de l'autre; car quelle vie est-ce à un Prieur d'une communauté d'estre des cinq et six mois absent par chaque année?

Paris, 25 mars 1703.

(M. de Matignon fait dire à Huet qu'il ne voulait point avoir d'affaires avec lui, et qu'il allait faire écrire à son senéchal de surseoir toutes procédures, s'il y en a de commencées.)

..... Mr de Pellevé vous pourra dire que Mr le Prieur



luy a dit plusieurs fois qu'il souhaittoit la paix; mais je ne m'areste guere à ces discours là. J'ay déjà bien éprouvé quelle foy il faut ajouter venant de cette part là.

Il s'est plaint qu'il m'écrivit au commencement de l'année une lettre de civilité, à quoy je n'ay point repondu. Je n'ay point receu cette lettre; et pour marque que je n'aurois pas manqué d'y repondre, c'est que je luy ecrivis une lettre de compliment à la mort de son frère. Mr de Pellevé luy dist que Mr de Lonchamp desavoüoit que jamais il eust dit que c'estoit moy qui l'avois obligé de plaider Mr de Beaussen quand il battit Charlet. M^{r} le Prieur a dit que Mr de Lonchamp le luy a dit à luy mesme et que Charlet luy avoit dit aussi que je l'avois grondé d'avoir desisté. L'un est vray comme l'autre, et devant Dieu l'un et l'autre est tres faux. Je remarque que ce pays là est fort sujet aux mensonges. Voilà quantité de choses qu'on m'a imputées sans aucune verité.

M^{r} le Prieur s'est plaint aussi de toutes les lettres que j'ay écrites sur l'affaire du bois, qu'il a des copies de celles que j'en ay ecrites à Mgr de Bayeux, et qu'il n'a pas voulu les montrer aux Religieux. Mon intention en écrivant sur cette pillerie à Mgr de Bayeux, à M^{r} l'Intendant et à M^{e} d'Hieville, a esté que les Religieux sauroient ces plaintes. Ils sont plaisans de pretendre qu'ils se porteront contre moy à de telles entreprises, et que j'auray pour eux de grands menagemens, sans oser m'en plaindre. D'ailleurs cela ressemble bien à Mgr de Bayeux d'avoir donné des copies de ces lettres; mais nonobstant cela, je vous

prie d'en parler à Mgr de Bayeux de ma part et de luy dire qu'encore que je ne luy aye pas fait des plaintes sur cette affaire pour les tenir secrettes, que (*sic*) je n'ay pas cru néantmoins que cela allast jusqu'à leur donner des copies de mes lettres, comme ils se vantent de les avoir, et que je pourrois luy avoir dit de certaines choses dans ma lettre qui seroient pour luy et non pour estre publiques. Vous verrez ce qu'il vous repondra, car j'ay de grands soupçons que quelqu'un des gens de Mgr de Bayeux peut avoir furtivement communiqué ces lettres aux Religieux ou au Prieur à l'insu du Prélat. Ou peut estre est-ce une hablerie du Prieur.

Paris, 28 mars 1703.

(Affaire avec Mr de Nerval.)

..... Quoy qu'il en soit, Mr de Nerval se plaindra tant qu'il luy plaira : il n'a qu'à compter que je ne le menageray en façon quelconque, et que je ne plaiday jamais de si bon cœur que je plaideray contre luy. Je luy dirois la mesme chose en face, si je le voiois. Son impertinent procedé ne mérite pas autre chose, ayant attaqué injurieusement, incivilement et malhonestement, sans nul égard et nul menagement, son ami dès l'enfance, son voisin et son allié, et ayant cherché à luy faire faire une très grande perte pour un très petit et très leger interest.

..... Bruat, l'homme d'affaires de Me de Chamarande, rencontra l'autre jour Beaulieu par les rues.



Il l'arresta pour luy dire que ç'avoit esté à sa prière que Mr de Chamarande avait donné des bénéfices à nos Moynes, et qu'il avoit esté bien aise de reconnoistre par là la bonne chère qu'ils luy ont faite quand il a esté sur les lieux. Il est bien visible qu'il n'a affecté de faire ce discours que pour m'empescher de croire que Me de Chamarande les ait gratifiez en veüe de les entretenir dans ses interests.

Je suis bien aise que vous ayez fait connoistre à Mr le Sauvage les bonnes intentions que j'ay pour luy. Si Me de Beaussen quitte, nous verrons ce qui se pourra faire pour luy. Je suis bien persuadé que les Religieux ne seroient pas bien aises de l'avoir pour confrère, mais cela ne dépend pas d'eux.

Je suis persuadé que ce qui a éloigné Mr de Montmor de moy, ç'ont esté les benéfices que Mr de Chamarande a donnez à ses confrères; car voyant qu'ils avoient gagné à se déclarer contre moy, il a voulu se mettre en estat d'en gagner autant. Pour son office de Pitancier qu'il dit ne vouloir point qu'il me couste rien, il peut bien le promettre pour luy, mais repondra t'il que son successeur ne me demandera rien ?

Paris, 5 avril 1703.

..... Puisque les Religieux veulent plaider, ils pliaderont. Quand je refuseray de payer leur subvention, je leur feray dire que je m'y estois soumis pour le bien de la paix, et que, puisque je ne l'ay pas avec eux, ils n'auront pas mon argent. La négo-

ciation de Mr du Hamel devoit rouler sur un reglement entre eux et moy pour le bois. Cet article reglé, j'aurois continué de payer leur subvention.

Je receus l'autre jour une grande lettre de Mgr de Bayeux. Je n'ay pas manqué, en luy repondant, de luy dire que lorsque je luy addressay mes plaintes de la conduite des Moynes, ce fut comme à leur supérieur, espérant qu'il leur feroit connoistre qu'il n'approuvoit pas leurs excez; que, bien loin d'obtenir de luy cette satisfaction, j'ay appris qu'il leur a donné des copies de mes lettres, comme le Prieur l'a dit à un homme à moy. Nous verrons ce qu'il repliquera.

Paris, 12 avril 1703.

Je vous ay écrit le 5 : je n'ay rien receu de vous de nouveau, et je ne vous aurois pas écrit aujourd'huy, si la lettre cy jointe que j'écris à Mgr de Bayeux ne m'en donnoit l'occasion. Je vous l'envoye ouverte, afin que vous la lisiez, que vous la recachetiez, et que vous la luy presentiez vous mesme, s'il est possible. Je ne doute pas qu'il n'aille à Caen après *Quasimodo*. Je seray bien aise que vous remarquiez l'effet que fera ma lettre à la premiere lecture, afin que, s'il vous parle du contenu, vous sachiez que luy repondre. C'est une suite de plusieurs autres lettres ecrites de part et d'autre. Je vous manday que j'avois eu occasion en luy repondant de luy marquer mon estonnement que le Prieur eust osé se vanter qu'il avoit des copies des lettres que j'avois ecrites au

Prélat contre eux. Je crus comme vous que quelqu'un des gens de l'Evesché avoit escamotté cette copie pour la luy donner; mais le silence de Mgr de Bayeux sur ce reproche m'est une preuve seure que luy mesme a donné ces copies, ce qui, entre nous, est un procédé peu digne de son caractère et peu honeste. Vous verrez que je ne le menage pas là dessus; et si vous avez occasion de luy en parler, vous pourrez luy dire, avec une fermeté respectueuse, qu'il ne pouvoit pas temoigner plus ouvertement sa partialité que par un tel procédé.

Il y a longues années que je le sollicite en faveur de vostre frere, sans avoir jamais pu obtenir la moindre promesse; et tandis qu'il a fait largesse à un tas de petits capelans des prebendes de sa cathedrale. Et cependant il veut que je le croye fort mon ami. S'il s'ouvre à vous là dessus, vous luy pourrez dire que ce n'est point par legereté ny par paresse qu'il cherche à sortir de son employ, mais parce que son infirmité luy en rend la plus part des fonctions presque impraticables, et que cette infirmité augmente tous les jours.

Si vous voyez jour à entrer un peu plus avant en matière sur le peu d'amitié que je luy reproche, vous pouvez luy dire que j'en serois encore bien plus persuadé, si je savois la maniere dont vous savez qu'il a souvent parlé de moy publiquement.

Sur l'article de l'aumosne, il me presse depuis long tems d'establir des maistresses d'école à Aunay et à Fontenay. J'ay esté très aise d'avoir occasion de luy faire de nouvelles plaintes des exorbitantes subven-

tions à quoy il m'a imposé. Ce n'est pas le premier assaut que je luy ay fait; mais il y faisoit si beau ce coup cy que je n'ay pas cru le devoir marchander. Effectivement son procedé n'est pas tolerable.

Comme il y a apparence que le premier terme de la subvention de cette année nous sera signifiée dans ce mois, et que ce sera alors que je declareray mes intentions sur la subventiion des Moynes, voicy comme je crois qu'il y faut proceder, pour ne rompre point ouvertement avec eux, et afin que la rupture ne vienne point de moy, et afin de laisser toujours traisner un filet pour renoüer l'accommodement. Il faudra leur dire que quand je me suis soumis de payer leur capitation par cy devant, ç'a esté pour le bien de la paix que j'ay bien voulu acheter à beaux deniers comptans, et que je ne dois nullement. Mais que voyant qu'au lieu de cette paix, je me trouve dans une très forte guerre qu'ils m'ont declarée par l'insulte qu'ils m'ont faite dans l'affaire du bois, et que je serois fou de donner mon argent pour me faire la guerre, je ne suis resolu de continuer qu'en prenant des assurances pour l'entretien de la paix; que je demande donc qu'ils renoncent pour l'avenir à l'affaire du bois, et qu'ils me satisfacent pour l'insulte passée. Entre nous, je me soucie fort peu de cette satisfaction : ainsi il faut faire rouler principalement l'accommodement sur l'assurance pour l'avenir et leur déclarer expressément que je ne continueroi le payement qu'en cas de continuation de la mesme conduite qui a esté gardée avec moy dès mon entrée dans l'Abbaye, et que sitost qu'ils formeront quelque

nouvelle pretention, le payement cessera. Il faudra les faire expliquer là dessus, faire bien entendre tout cela à M[r] du Hamel pour en faire un bon usage. Il seroit bon aussi que vous en entretinssiez M[r] Nau. Lorsqu'il demandera la subvention, il faudra luy faire entendre que l'affaire du bois m'a fait prendre resolution de ne plus payer la subvention des moynes, que vous le priez de mander à M[r] le Prieur de se rendre à Caen pour parler de cette affaire, et sur cela vous le prierez d'exhorter M[r] le Prieur, comme de son chef à entretenir la paix et à laisser les choses comme elles estoient.

..... Mon clou, par la grace de Dieu, est fort diminué ; mais il n'est pas guéri. Il n'aboutira point, et partant il sera plus long tems à resoudre.

Formule est retrouvée, après avoir esté perdue quinze jours (1).

Paris, 15 avril 1703.

Je reçois vostre lettre du 12. Je vous ay écrit le mesme jour. J'y joignis une lettre pour Mgr de Bayeux ; mais je fis reflexion, après l'avoir envoyée, qu'elle n'estoit pas à cachet volant, comme je vous le mandois. J'en fus bien fasché, et comme peut estre, lorsque vous recevrez celle-cy, vous ne l'aurez pas encore rendue, vous trouvez cy joint une enveloppe

(1) Dans sa lettre du 28 mars, Huet écrivait à M. de Charsigné : « Formule est perdue pour la quatrième fois. Je n'espère plus de la revoir : c'est l'ouvrage de mon brave laquais la Barre. »

à cachet volant que vous y pourrez mettre, en rompant l'autre. Je serois fort aise que vous eussiez veu cette lettre, pour y conformer vostre langage, quand vous verrez le Prélat.

Je viens à mon voyage que j'ay enfin resolu, pour partir si tost que je le pourray ; et pour cela je vous prie de m'envoyer mes chevaux incessamment. Donnez ordre au Breton de prendre Loüys avec luy à la place de Pierrot. Le cheval de M^r de St-Jacques m'embarrasse, car d'en acheter un moy mesme, je ne veux point estre juge en ma cause ; bien moins veux je luy faire payer le loüage d'un cheval. Mais faites en sorte auprès de luy ou auprès de Mr Roulland qu'ils m'envoyent quelque cheval à eux, que je leur remeneray dans peu, s'il plaist à Dieu, en attendant qu'à la foire ils en ayent trouvé un. Les chevaux de selle sont icy fort chers, à cause de la guerre, et ils auront bien meilleur marché à Caen.

Ma sœur me mande qu'elle ne pourra pas venir à Aunay, parce que, dit-elle, vous y estant, elle n'a plus de place à se mettre. Je ne crois pas que vous souffriez cela. Quand il n'y a point d'externes, vous pouvez mettre vostre petite famille dans la chambre sur la cuisine, sauf à se serrer et à se contraindre. Quand la compagnie vient, vous pouvez vous servir pour cabinet d'une des petites chambres du bout de la salle, sauf à quitter la place pour un jour ou deux, quand la trouppe grossit. Ma sœur me propose aussi des difficultés sur la Varene (?) et Elisabet, mais je la prie d'y remedier, car ma jurisdiction ne s'étend point jusques là.

Je sortis hier après dix ou douze jours de retraitte forcée par mon mal, et véritablement je souffris par le bransle du carosse beaucoup de mal, et mon mal s'irrita et s'enflamma Néantmoins mon chirurgien n'y trouve rien à craindre. Il croit que cela aboutira. Je fus forcé de sortir pour aller voir mes deux rapporteurs, celuy qui est chargé du Procez de Mr de Coetenfao connoit à merveilles le personnage à qui j'ay affaire. Il me dit qu'il luy avoit dit que son procez ne valoit rien, et cela dès il y a plus de deux ans, mais que luy ayant repeté la mesme chose dernièrement, il luy dit qu'il avoit donné un autre tour à cette affaire, et y avoit joint de nouvelles pièces Je luy dis que ce nouveau tour et ces nouvelles pièces estoient deux productions qu'il me (*sic*) faites depuis un mois ou deux ; que c'estoient des tissus de faussetez et d'allégations controuvées. Je luy en exposay le précis et luy fis connoistre que Mgr d'Avranches en connoissoit la fausseté en sa conscience. Je luy remonstray qu'après avoir donné à ce chicaneur le tems du caresme, je le priois de terminer l'affaire présentement comme il me l'avoit fait esperer. Il me repondit qu'il le feroit volontiers, s'il n'estoit pas chargé d'un grand rapport, qui tiendra plusieurs séances, mais qu'il me conseilloit de voir mes juges et de m'en aller; qu'il se charge de les faire souvenir de ma sollicitation, et que du reste je me mette l'esprit en repos et dorme tranquillement sur mon affaire, et que s'il n'y avoit rien de nouveau que ce qu'il a veu et ce que je luy ay dit, je n'en dois avoir aucune inquiétude. Sur cela je me suis determiné à partir.

J'allay voir de là Mr de Monthulé pour prendre congé de luy et le supplier de ne point rapporter mon affaire dans mon absence. Il me dist qu'il a entre les mains de grandes affaires, qui prendront une partie de l'esté, que, cela fait, il me promet de differer le rapport tout autant qu'il pourra. J'eus encore un entretien avec luy sur les artifices de Me de Chamarande, dont il me paroist assez persuadé, et lorsque je luy demanday s'il croioit que quand par ces tricheries Me de Chamarande se feroit decharger, elle fust dechargée devant Dieu, il me dist fort positivement que non.

J'oubliois de vous dire que Mr de Pellevé prenne de l'argent de Melle Mérite pour bailler au Breton pour son voyage. Je vous prie aussi d'avertir le Breton de ne faire pas la sottise qu'il fist l'année passée, de payer l'entrée de mes chevaux à la porte St Honoré, comme des chevaux marchands. Quand je sauray le jour de leur arrivée, j'envoieray mon cocher au devant de luy.

..... Je suis bien aise que Charlet ait rendu tesmoignage à la vérité. Et luy et Lonchamp désavoüant le discours du Prieur, d'où vient le mensonge?

Paris, 17 avril 1703.

(Difficultés avec Mr de Nerval, plaintes, très vives, de Huet.)

,.... J'attens mes chevaux en bonne devotion. Je fis hier des visites d'adieu; et si tost que mon mal

sera un peu affermi, je feray mes sollicitations pour n'avoir rien qui m'arreste.

..... Si Mr de Nerval fait difficulté de conférer à Paris, remonstrez luy que puisque ce sera à Paris que cette affaire sera jugée, c'est là qu'il faut prendre les voyes de la terminer, soit à l'amiable, soit à la rigueur; que dans l'affaire que nous avons ensemble il ne met en jeu que cinq sous contre cinquante pistoles; qu'ainsi il n'a qu'à conter que je ne mettray pas un interest de cette importance au hazard d'un accommodement fait légerement et sans connoissance de cause. Outre qu'ayant commencé le jeu par un exploit et une procedure rigoureuse et offençante, il ne doit pas s'attendre à beaucoup de condescendance de ma part; qu'au lieu de commencer par le sergent et finir par des arbitres, il devoit commencer par des arbitres, et n'en venir au sergent qu'à la dernière extremité.

Paris, 19 avril 1703.

Je dispose mes affaires autant que je puis pour partir, si tost que vous m'aurez envoyé mes chevaux.

..... Je suis bien fasché que vous n'ayez pas leu la lettre que j'ay ecrite à Mgr de Bayeux, et je suis bien estonné que, quand il n'a de moy que des sujets de s'en loüer, et de m'aimer, il me déchire publiquement, et que, lorsque je luy parle vertement il se modère envers moy. Par le premier article de ma lettre, je luy disois que dans le dessein qu'il a de me

concilier avec les Moines, il les trouvera sans doute fort disposez à ses volontez, après la marque qu'il vient de leur donner de sa faveur, en leur donnant une copie de ma lettre. Je m'en plaignis par une autre lettre et il ne me dit pas un mot sur cela. C'est le Prieur qui l'a dit, vous le luy pouvez dire et que si ce n'estoit pas luy qui a donné cette copie, ses gens pouvoient l'avoir fait. Il est bon de dire que je me laisse gouverner, et que je ne devrois pas croire legèrement. C'est ainsi qu'on est aveugle chez soi lorsqu'on croit voir clair chez les autres. Le second article regardoit l'établissement de vostre père, et je luy reprochois que la probité de mon neveu ny mes prières cent fois reitérées, ny une amitié de quarante ans n'avoient pu obtenir de luy une des graces dont il est toujours si prodigue envers des gens qui ne le vallent pas. Le troisieme article regarde les maistresses d'ecole qu'il veut que je mette à Aunay. Je luy dis qu'il m'oste les moyens de faire le bien qu'il me conseille par les capitations exorbitantes qu'il m'impose, tandis que les ecclésiastiques de sa faveur la payoient au denier 40 ou 50, et que luy mesme la paye au denier 25. Je m'imagine que tout cela luy fit faire des reflexions qui le calmèrent.

..... Le procédé de Mr de la Coudraye me fasche fort. Je vous mandois par ma dernière lettre que pour un interest de 5 sous il sacrifieroit mon amitié, mon bien et ma vie. Je crois que le mariage de sa fille ayant diminué son mago (*sic*) il veut le remplir *ab hoc et ab hac*. Je le priay vint fois avant son depart et je l'ay fait encore depuis par mes lettres de ne

rien gaster à mon accommodement. C'est encore à moy à filer doux, dans la dependance où je suis de luy. Je luy en ay pourtant dit un petit mot par ma derniere lettre. Vous me ferez plaisir de luy en escrire doucement, mais ouvertement, et de luy remonstrer les conséquences de cette procédure precipitée, et que huit jours de retardement auroient empesché le mal. Ouy, mais dira t'il en luy mesme, c'eust esté 15 sous d'interest de perdus, que je ne veux pas perdre. Quoy qu'il en soit, j'écris à M^r^ l'Intendant pour excuser cette demarche et l'assurer de nouveau qu'il sera toujours maistre absolu de tous mes interests et que je seray toujours prest de luy en donner tous les actes qu'il voudra me demander.

..... J'ay enfin obligé Mr de Soissons à me mettre en main un arrest de parfait des reparations de Soissons. Ce n'a pas esté sans de grosses paroles et j'ay eu besoin d'estre ferme sur mes estriers; mais enfin j'en suis saisi, et on ne vous pourra rien demander pour ces reparations après moy.

..... Je suis assez persuadé que les fermiers (de Fontenay) ont du credit au bailliage et dans la justice de Caen. Ils y ont leur partie faite depuis long tems, des amis, des voisins, des parens et des comperes. Le Roux y a un frère, et moy, au contraire : il y a fort long tems aussi que j'ay éprouvé la mauvaise volonté de ces M^rs^ là envers moy. Le levain de leur aversion est une secrette envie de ce que je ne sois pas assesseur ou conseiller pour eux. Ils ne sauroient me pardonner de me voir establi au milieu d'eux d'une maniere disproportionnée à la leur. Si

j'allois avec un habit gris, et un baston à la main débiter tous les matins au carrefour de mauvaises nouvelles, et manger ensuite avec eux des matelottes, on ne me calomnieroit pas comme on fait, et ils ne profiteroient pas, comme ils font, de toutes les occasions de me chagriner ; mais ces gens là ne greslent que sur le persil, et je les livre à leur mauvais sens, à leur ignorance et à leur obscurité.

(Même lettre, 20 avril.

Je reçois une lettre de Mr de la Coudraye, par laquelle il m'expose qu'il n'a agi dans l'affaire des fermiers *que de concert avec vous*, comme je l'en avois prié. Il dist que vous le priastes de faire son execution avant la cause des diminutions, et qu'il l'a fait; qu'il n'a pas peu prévoir l'avenir. Il se plaint des reproches que je luy ay faits, au lieu de le loüer de sa docilité. Je luy ay repondu catégoriquement et je luy conseille d'écrire une lettre d'excuse à Mr l'Intendant.

Paris, 23 avril 1703.

..... Je suis fort aise du départ du Breton, mais fort fasché du retardement du cheval qui est devenu boiteux. On a icy des peines mortelles à trouver des chevaux de renvoy pour Caen, particulierement dans ce tems de la foire. L'année passée, je fus contraint d'envoyer mon cuisinier par le Carosse, qui me cousta trois fois le cheval de renvoy. Si mes chevaux partirent samedy, comme vous me le mandez, ils

devront arriver après demain mercredy, auquel cas je pourray partir, Dieu aidant, samedy; mais vous aurez auparavant de mes nouvelles.

..... Me de Montespan me dist il y a trois jours, en fort bonne compagnie, mais avec bonté qu'elle estoit indignée d'un discours qu'on luy a fait depuis peu sur mes procez, par lequel on me faisoit passer pour un chicaneur determiné, prest à entreprendre cent procez pour cinq sous. Elle repondit à ces gens là qu'elle ne m'a pas nommez, qu'elle me connoissoit mieux qu'eux, et qu'elle savoit très certainement que personne n'estoit d'un esprit plus opposé à celuy-là que moy. La compagnie ne me permit pas d'approfondir beaucoup cette matiere; mais je luy manday le lendemain que si ceux qui m'ont calomnié auprès d'elle veulent convenir avec elle de quelques arbitres, gens d'honneur et intelligens, je seray toujours tout prest de compromettre sur eux, ou de leur donner mon blanc signé; que si elle obtient cela d'eux, elle aura la satisfaction d'avoir fait une action de charité, qui aura son mérite devant Dieu et devant les hommes; que si mes parties refusent cette proposition, elle reconnoistra qui d'eux ou de moy sont les veritables chicaneurs. Cela vient sans doute de Me de Chamarande et de ses émissaires, et peut estre de la maison de la Rochefoucaud, qui ne m'ont point pardonné la pension que j'ay obtenue et maintenue sur Mr de Soissons, leur cousin, car dès le tems du procez ils estoient fort déchaisnez contre moy. On m'a dit que Me de Montespan avoit un peu chargé ce raport, pour m'obliger de veiller moins attentivement

sur mes procez, qu'elle croit estre la cause qui m'empesche d'aller à Bourbon avec elle, dont elle me sollicite depuis long tems. Quoy que cela ne soit pas hors de vraysemblance, je ne le crois pas, car le recit qu'elle m'en fist étoit trop marqué, et elle le fit avec trop de chaleur. Et d'ailleurs elle ne me connoist pas si sot que de perdre mes procez, en les abandonnant par complaisance.

Paris, 24 avril 1703.

(Affaires avec ses fermiers.)

Paris, 26 avril 1703.

..... Je receus hier une lettre de Mr l'Intendant sur l'estat présent de mes affaires, fort pleine d'honestetez. Il me mande qu'il espère que les Religieux viendront à resipiscence, et chercheront son entremise. Je ne scais quelle assurance il en peut avoir, si c'est un soupçon, un souhait ou certitude. Nous verrons. Je luy ay repondu d'une manière qui, je crois, le contentera. Il me parle de Mr de la Coudraye avec beaucoup d'aigreur, et me conseille de rompre avec luy. J'ay mandé à Mr de la Coudraye de luy écrire une lettre d'excuse. Je luy ay mesme marqué le tour qu'il doit donner à sa lettre; mais comme ce n'est qu'une affaire de civilité et non d'interest, je doute qu'il le face.

..... Le curé de St Martin m'a ecrit qu'estant au Synode à Bayeux, Mgr de Bayeux et Mr de Vaux le questionnèrent fort sur l'affaire des granges dixmeresses, sur l'usage de l'Abbaye et des paroisses voisines à cet égard. Il me mande les réponses qu'il a faites sur tout cela, qui toutes me sont entierement contraires, car il a dit qu'autrefois on engrangeoit les dixmes à St Martin, que cela a cessé depuis assez long tems, mais que quand j'aurois une grange à St Martin, mon Abbaye ne m'en vaudroit pas moins. Ce bonhomme m'écrit cela bonnement, comme s'il avoit dit des merveilles en ma faveur. Je ne veux pas croire qu'il l'ait fait malicieusement. Si ç'avoit esté son intention, apparemment il ne me l'auroit pas mandé; mais comment que ç'ait esté, je me defendray bien de ce tesmoignage comme venant d'une partie interessée dans l'affaire, et qui cherche l'avantage de sa paroisse. Je luy en diray neantmoins mon avis à la première veüe. A l'égard de cette conference que vous a proposée Mr de Nerval après mon retour et à laquelle il veut faire intervenir Mr de Vaux, comme son bras droit, je vous avois prié de luy insinuer que je ne voulois point avoir de conférence à Caen sur cela, où l'affaire est déjà jugée. Je ne puis pas refuser une visite de Mr de Nerval et de Mr de Vaux, quand ils voudront me la rendre; mais quand ils voudront approfondir la matière, je leur diray que je ne me sens pas assez habile homme pour soustenir les raisons d'un habile magistrat tel que Mr de Vaux. Outre que l'on raisonne à Caen, en cette matiere, sur certains principes, dont je ne conviens pas, et

rois sur cela comme il le mérite. J'aime mieux luy écrire que de luy parler, car il n'écoute rien et ne déparle pas.

Paris, 28 avril 1703.

(Huet annonce son départ prochain pour la Normandie.)

— Procès avec ses fermiers.

..... On m'a donné deux expédients. L'un est le mesme que Mr le Cocq propose, savoir une sentence sur Requeste obtenue aux Requestes. L'autre est de faire sceller leurs granges et saisir entre les mains des fermiers. Je porteray cette consultation, et nous verrons avec Mr le Cocq quel parti nous prendrons. On m'a donné un autre avis, qui est d'obtenir un *Pareatis* au Grand Sceau, en vertu duquel je pourray faire constituer Lonchamp prisonnier à Caen, nonobstant clameur de haro, ce sont les termes du *Pareatis;* et si le juge ordonnoit le contraire, je le prendrois à partie et le rendrois responsable de la dette de Lonchamp. Vous voyez qu'on apprend à urler (*sic*) avec les loups, et que ce n'estoit pas une gasconnade, quand je vous mandois que l'esprit de chicane dont est possedé Lonchamp ne me faisoit point de peur, et qu'à chicaneur je serois chicaneur et demi. Et en effet je pretens mettre toutes ces chicaneries à bout. Comme il m'a paru inévitable d'avoir un demeslé avec eux sur ces diminutions, je ne suis pas fasché de l'avoir presentement et de leur oster ce vain pretexte, après quoy je les feray bons payeurs.

..... Je ne manque jamais de porter et de rapporter mon *Committimus*. Il ne me quitte point, et un bon Chicaneur, tel qu'on dit que je suis, ne va jamais sans cela.

..... Je vous prie de mander à Mlle Merite que je la prie de me tenir de l'argent prest pour mon arrivée à Caen, car j'en ay un tres grand besoin.

Mr de la Coudraye m'a dit que cette paille pourrie qu'elle (Mlle Merite) a fournie et dont je me suis plaint, ne luy est nullement reprochable. Voici le fait. Je luy avois mandé avant mon départ, ainsi qu'à Mlle des Preaux, de convenir du lieu et du tems que l'une livreroit mes pailles à Caen, et l'autre les porteroit à Fontenay. Elles le promirent. Mlle Merite en execution fit venir par deux fois des chartées de paille à Vaucelle, près de la croix, après avoir averti la Preaux, dont le harnois ne comparut point. Enfin Mlle Merite fut contrainte de l'envoyer chez elle, qu'elle la fit decharger dans sa court et qu'elle l'y laissa cinq jours à la pluye, se divertissant apparemment à la voir perdre.

..... Comme j'envoieray apres demain quelques balots par le roullier, qui arriveront vers la fin de la semaine, je vous prie d'y avoir l'œil pour les retirer, en faisant payer le port par Mlle Merite, à un sou la livre. Des Prez qui est le roulier me les a portez quelques fois à 4 liv. 10 s. le cent. De plus il est parti depuis deux jours du vin pour moy. Il est dans des bouteilles, et les bouteilles dans des paniers. Je vous prie aussi de le retirer, et comme tout cela et peut estre quelques malles encore que je porteray feront

une assez bonne voiture, il faudroit faire avertir à l'amiable Mlle des Preaux de donner ordre à un harnois de se tenir prest pour emporter tout cela à Aunay vers la fin de la semaine prochaine. Je suis bien persuadé que sa fierté luy fera mepriser cet avertissement; mais j'y suppleeray sur les lieux par une sommation que je luy feray, avec protestation de loüer un autre harnois à ses frais, au refus du sien. Elle dira peut estre qu'on luy porte les paquets chez elle et qu'elle les fera porter. Mais outre que je ne me fie pas à elle, il faut luy repondre que je craindrois qu'elle ne les laissast pourrir dans sa court, comme elle a laissé pourrir ma paille.

A Paris, 29 avril 1703.

Ce sera donc, s'il plaist à Dieu, pour demain mon depart, et comme je mets d'ordinaire six jours à faire la traitte, j'espère arriver à Fontenay samedy au soir. Dieu ne m'avoit pas encore envoyé assez d'affaires facheuses; en voilà une nouvelle qui me survient, plus chagrinante et plus embarrassante qu'aucune autre. Vous savez le traitté que j'avois fait avec Mr de la Coudraye. Il me devoit payer une certaine redevance par chaque mois. Comme le traitté est pour 2 ans et finit à la fin de cette année, moyennant une certaine remise, il y a satisfait pendant quinze mois. Ce matin je luy ay demandé s'il avoit donné quelque ordre pour me faire toucher le mois où nous sommes, qui est echeu. Il m'a repondu nettement qu'il avoit

destiné à cela le terme echeu à Pasques des redevances de Fontenay, que ne l'ayant point touché il ne me pouvoit payer, qu'il n'avoit point d'argent et ne savoit où en prendre. Je luy ay remontré doucement et honestement que depuis quatorze ans que nous avons affaire ensemble, il n'avoit jamais pris pour pretexte de refuser de me payer les retardemens de mes fermiers, que ny M^{r} de St-Sauveur, ny Melle Merite ne l'avoient jamais payé le lendemain du terme, et qu'il n'avoit pas laissé de me payer; que les appointemens que le Roy me donne ont esté retardez d'un an et de quinze mois, sans que jamais il se fust servi de cette occasion pour me retenir les payemens; que j'avois conté là dessus comme sur une chose seure; que dans les deux derniers mois j'ay payé icy environ 4000 liv.; que je retournois en Normandie sans argent, et qu'il me jettoit dans une terrible extremité, sans savoir où donner de la teste. Tout cela n'a fait que blanchir. Je luy ai demandé s'il ne me tiendroit pas la parole qu'il m'a donnée tant de fois et déjà executée en partie, de me prester de l'argent à tel interest qu'il voudroit, pour payer ma capitation. Il m'a dit que ces 3000 liv. qu'il esperoit toucher devoient satisfaire à tout cela, que ne les touchant pas, il ne savoit où prendre de l'argent. Voilà où nous en sommes demeurez. Je vous laisse à penser l'estat où cela me met, car je me vois reduit à la nécessité de mettre tout en œuvre et tout en gage pour trouver de quoy vivre, en attendant les termes de mes revenus. Je viens d'envoyer savoir ce qui est deu de mes appointemens, et je tascheray d'empescher qu'il

ne les touche ; et si je puis forcer les fermiers de Fontenay à payer, comme je l'espère, je me serviray de cet argent ; car estant traitté indignement comme je suis, je ne garderay pas tant de mesures. Il m'a dit que Mr de Pellevé a 1000 liv. prests entre les mains. Je crois que c'est cet argent des Acres, qui est arresté. Voilà l'estat où je suis. Si je puis trouver de l'argent en engageant ma vaisselle d'argent et ma chapelle, je le feray. J'entrevois que le motif secret qui fait ainsi agir Mr de la Coudraye avec moy, c'est qu'il perd l'interest de ces 3000 liv, et quand il a voulu faire payer les fermiers le lendemain du terme, les plaintes qu'il fait de la D^{elle} des Preaux ne sont que des pretextes, c'est l'interest de l'argent qui l'a fait agir. Je crois que si je le poursuivois en justice, je le ferois condamner. Les raisons m'en paroissent toutes claires, mais j'ay assez d'autres procez sans me charger encore de celuy là, et ce seroit bien alors qu'on diroit que je suis un grand plaideur.

Paris, 30 avril 1703.

..... Je partiray, Dieu aidant, dans une heure, comme je vous l'ay mandé. Je tascheray de voir Mr Macé samedy en passant pour aller à Fontenay. S'il est à l'extremité, comme vous me le mandez, il me semble qu'en cet estat vous luy devez bien une visite. Ainsi je pourrois vous y rencontrer, et nous irions de là à Fontenay, où nous causerions de toutes choses,



et le lendemain nous reviendrions ensemble coucher à Caen.

..... Mr de la Coudraye me fit hier la declaration que je vous ay mandée, et j'ay appris ce matin qu'il n'avoit ny souppé ceans, ny couché dans sa demeure ordinaire tout proche de ceans. Il m'avoit demandé des lettres de sollicitation et de recommandation pour une affaire qu'il veut poursuivre au Conseil. Malgré la déclaration qu'il m'avoit faite, je dressay hier ces lettres, et ce matin je les luy ay envoyées, mais on ne l'a point trouvé. J'ay esté fort estonné qu'il m'est venu trouver, tout comme si de rien n'estoit. Je l'ai receu à mon ordinaire paisiblement et honestement, et sans luy parler de ce qui se passa hier. Après quelques autres discours, il en est venu de luy mesme à me dire que si Mr Nau veut estre payé en cette ville de la prochaine capitation, il luy fera donner de l'argent, ce qui est un grand point, et que j'ay accepté volontiers. Il ne m'a point parlé de la redevance du mois. Il m'a dit seulement qu'il savoit que Mlle Merite me donneroit de l'argent et Mr de Pellevé aussi. Je luy ay repondu que cela me feroit tous les biens du monde dans la misere où je suis; mais qu'après la saisie que Lonchamp a faite sur Busnel, je ne croiois pas qu'il payast Pellevé, ny Pellevé moy. Or le denoüement de cette demande de Mr de la Coudraye, c'est qu'il voit un gros interest et certain de l'argent qu'il me prestera pour la capitation, mais que celuy des fermiers n'estant pas si présent, et me payant les redevances, ce seroit un petit interest perdu. Voilà les grandes veües sur quoy

roulent ses demandes, et auxquelles il sacrifiera tout ce qu'il a d'amis au monde.

(Mention du P. Bourdaloüe qu'il a vu la veille).

A Aunay, 18 may 1703.

Il est question de savoir quand vous voulez que je vous envoye mon carosse. Du Coudré fait saigner mes chevaux lundy. Je ne scais s'ils pourront marcher le lendemain; mais assurément rien ne les empeschera d'aller le mercredy suivant. Il a fait assez beau tems depuis mon depart; mais voilà un retour de pluye qui ne me plaist guere.

Aunay, 19 may 1703.

(Decimes et subvention dus par l'abbaye de Fontenay).

Aunay, 21 may 1703.

(Mr de la Coudraye semble disposé à payer à M. Nau ce que Huet lui doit, etc.).

Aunay, 23 may 1703.

..... Pour les arbres, vous pouvez assurer Mr l'Intendant que je me soumettray toujours à ce qu'il

ordonnera. Si les Religieux veulent me les faire demander par le Prieur comme une gratification, ou que Mr l'Intendant me les demande comme une chose qu'il me prie d'accorder pour l'amour de luy, je l'accorderay volontiers. Mais je voudrois bien que l'on en exceptast ce qui peut servir aux reparations. Les Religieux ne peuvent pas s'y opposer, puisque leur principale défense sur celuy qu'ils ont degradé en si grand nombre depuis 35 ans, c'est qu'ils l'ont pris pour les reparations. Me de Chamarande à qui ils ont donné adjonction a fait le meme (*sic*); et comme je suis chargé de toutes les reparations, il est bien raisonnable que j'aye le mesme secours qu'ils ont eu. Sur ce pied là, je leur abandonnerois les branches et les racines des arbres tombez, et mesme les troncs des arbres qui se trouveroient n'estre pas propres aux reparations. Mais pour les troncs qui peuvent y servir, ils me demeureroient, et ne seroient employez par moy à aucun autre usage. Je crois que Mr l'Intendant trouvera tout cela fort juste.

Aunay, 23 juin 1703.

J'apprens avec une extresme surprise par une lettre que je reçois de Paris, que l'assignation que j'ay fait donner à Mr de Nerval est aux Requestes de l'Hostel et non aux Requestes du Palais.....

(M. de Charsigné a ajouté en note: « Par la lettre du 13 mars 1703, il est porté qu'il aime mieux que ce soit aux Requestes de l'Hostel. »)

Aunay, 4 juillet 1703.

..... Je vous prie de demander à Mr le Cocq si la sentence des Requestes qui vient d'estre rendue contre Mr d'Avranches, me condamnant à toutes les demandes de Mr de la Coudraye, sauf mon recours sur Mr d'Avranches, et Mr d'Avranches ayant interjetté appel de son chef et moy me trouvant pareillement lesé par cette sentence qui a esté surprise contre moy à mon insceu, et sans m'avoir communiqué les pièces sur lesquelles j'ay esté condamné, je dois appeller de mon chef ou si l'appel de Mr d'Avranches suffit, moy cependant ne faisant aucun acte d'acceptation de cette sentence.

Aunay, 6 juillet 1703.

..... Mr de St-Jacques vint hier ceans avec un huissier. Je les instruisis fort au long, et leur mis les pièces en main. Ils doivent faire aujourd'huy les copies, et dresser les actes pour les signifier demain. On attendra jeudy l'effet des significations. S'il ne produit rien, on executera sans quartier jusqu'à la concurrence de 4000 liv.

Aunay, 21 juillet 1703.

..... Je reçois une sentence par défaut rendue contre Mr de Nerval, et qui défend de rien innover à

l'ancien usage observé à Fontenay pour l'engrangement des Dixmes. Mais n'en dittes rien, car Mr le Vaillant ne me conseille de m'en servir qu'en cas que Mr de Nerval voulust executer la sentence qu'il a obtenue à Caen.

Aunay, 22 aoust 1703.

Mr de Beuvron me mande qu'il sera à Caen dans les premiers jours de septembre avec le P. Bourdaloüe, et il me fait l'honneur de m'y souhaitter. C'est à quoy, Dieu aidant, je ne manqueray pas, et je prevois que tout cela pourra produire quelque petit sejour à Caen et quelque passade à Fontenay.

(Aunay), Dimanche au soir.

(Réparation du bac de Fontenay).

Aunay, 2 octobre 1703.

(Affaires des pailles... avec Mr de Nerval).

(Aunay), 3 octobre 1703.

..... J'ay receu avec vostre lettre deux relations de la defaite de Mr de Stirum : elles different de la vostre en ce que vous mettez 4000 morts, et mes re-

lations en mettent 9000. Je crois pourtant la vostre plus vraysemblable. Il y a apparence que les miennes attribuent aux morts le nombre qui comprend les morts et les prisonniers.

A Paris, 12 novembre 1708.

J'ay trouvé en arrivant icy vostre lettre du 7. J'arrivay hier après avoir trouvé bien des gens de Caen par les chemins. Mr de Bourgeauville arrivoit à Évreux avec moy. Me de Ste Marie y arriva comme j'en partois, et nous nous trouvasmes à Mante Md de Mosnac et moy. Nous n'avons pas eu une goutte de pluye par les chemins. Les chemins assez beaux, hormis entre le Breuil et Bieville où ils sont détestables, quoy que Mr de Brucourt m'assurât bien du contraire. J'administray à Beaulieu la grace à laquelle il aspiroit. Vous le verrez à Caen sous une autre figure.

Pour venir à vostre lettre, je vois bien que Mr de Pellevé est allé donner ordre à ses affaires preferablement aux miennes. Je le chargeay en partant et Mr Roulland avec luy de faire demander de l'argent aux fermiers de Fontenay, et en cas de refus de recommencer la mesme manœuvre du mois de juillet. Je suis bien aise d'apprendre par vostre lettre qu'ils n'ont pas attendu le choc. Je vous prie de recevoir cet argent. Ils doivent, Longchamp et la veuve Boulard, chacun le tiers de 3500 liv., ce qui fait pour chacun d'eux 1166 liv. 12 s. 8 d. en tout pour les deux

2333 liv. 5 s. 4 d. Vous savez que j'avois delegué sur cette somme ce qui est deu à Mr Nau pour le terme d'octobre tant des decimes que de la capitation, puisque Lonchamp a mieux aimé me payer moy mesme, je vous prie de payer Mr Nau, en vous souvenant que Lonchamp doit payer 620 liv. par an pour les decimes. Il faudra, s'il vous plaist, payer à Mr Nau tant la capitation pour Aunay, comme pour Fontenay.

J'avois aussi chargé Mr de Pellevé de faire payer les 200 liv. à des Acres. Puisqu'il ne l'a pas fait, donnez ordre, s'il vous plaist, à Morin huissier de le presser, et en cas que les avertissemens n'operent rien, de l'executer. Mais lors qu'il payera, souvenez-vous de luy faire payer les frais de l'execution qui luy fut faite cet esté. Ils sont taxés à 30 s. et il ne luy faut point faire de quartier là dessus, pour l'obliger de n'attendre pas les executions, si nous avons encore affaire à luy.

J'avois enfin chargé Mr de Pellevé de faire signifier ma sentence des Requestes de l'Hostel à Mr de Nerval, et je luy avois marqué expressément le lundy 5 novembre. Je vois bien qu'il n'en a rien fait. Dittes luy, s'il vous plaist en general, que comme vous ne doutez pas que je ne luy aye laissé des ordres en partant, vous estes estonné qu'il s'en soit allé sans les avoir executez. J'ay fait de nouvelles enquestes par les chemins sur l'usage du prix des pailles de dixme, et sur l'engrangement des Dixmes, et l'on m'a confirmé que l'un et l'autre est entièrement libre, et l'on m'a donné des exemples de granges servant à plusieurs paroisses. M. Lausier m'envoye des certificats

de l'usage du diocèse de Coutances conforme à celuy de Fontenay. Sur les propositions d'accommodement que Mr de Nerval m'avoit fait faire par le curé de St Martin et par Me des Ifs, je n'ay point voulu agir tant que j'ay esté dans le pays, espérant que Mr de Nerval qui m'a attaqué, me voyant à Caen me ferait dire quelque chose. Mais ayant veu qu'il se tenoit sur ses estriers, espérant, je crois, que je l'irois prier de me faire grâce, j'ay donné ordre, en partant, de luy signifier ma sentence, ce qu'il auroit toujours falu faire dans un accommodement pour estre but à but. Presentement que je suis à couvert de sa mauvaise volonté et de sa malhoneste procedure, je le verray venir, s'il veut encore en taster. Je vous rends conte de cela, afin que si luy ou les siens vous en parlent, vous puissiez leur rendre raison de ma conduite.

Je ne suis pas fasché que mon cheval soit mort. J'aime mieux cela que de l'avoir laissé malade dans une écurie à me faire une dépense inutile. Je croirois bien qu'il seroit mort de forbeture, car il est arrivé plus d'une fois que le Breton, estant parti le matin dès neuf heures pour promener mes chevaux, n'est revenu qu'à neuf heures du soir fort yvre. Dieu scait comment mes chevaux ont esté gouvernés pendant ce tems là. Je scais de plus que contre la defense que je luy ay faite de prêter ou se servir de mes chevaux pour des voyages ou des promenades, il a porté en croupe quelque femme à la Delivrande. A propos de cela, comme vous me contastes 18 liv. que vous luy donnastes pour sa dépense par les chemins, lors qu'il vint me querir au mois d'Avril, je luy ay fait deman-

der compte de ces 18 liv., sachant qu'il ne pouvoit ou ne devoit pas en avoir tant depensé : il a dit qu'il avoit depensé 12 liv. 10 s., et qu'il avoit rendu 5 liv. 10 s. à Nanon pour les rendre à ma seur, et cela dès mon retour. Je n'ay eu nulles nouvelles de cela, et je vous prie de l'approfondir un peu. Je feray au Breton la correction qu'il mérite quand je le renvoieray, ce qui sera dans deux ou trois jours; mais de vostre costé, je vous prie aussi de luy faire une mercuriale, lors que vous le verrez. Je ne scais pas s'il est aussi fidèle sur l'argent qu'on me l'a dit quand il est entré chez moy, mais pour le reste du service, il ne l'est guere, comme vous voyez.

J'oubliay en partant de donner ordre à Mr de Pellevé de donner quelque gratification à vos gens selon ma coustume. Je ne m'en souvins qu'au Breuil. Je luy en ecriray à la première occasion.

Je vous prie de dire à ma seur que la veille de mon départ Mr et Mlle du Pont me vinrent voir, qu'ils me remonstrèrent comme ils avoient déjà fait, qu'ils sont chargez de huit enfans, et qu'ils ont beaucoup de peine à vivre, et qu'ils me prièrent de ménager à Mr du Pont quelque petit employ qui put les soulager. Ils me parlèrent d'une commission dans le Tabac, à ce qu'il me semble. Il faudroit que ma seur envoiast querir Mlle du Pont pour savoir ce que c'est que cet employ qu'ils demandent ou voir avec elle ce qu'on pourroit faire pour eux. Je tascherois de les y servir. Je crois que de vostre costé vous ne refuseriez pas de vous employer à cette action de charité. Je juge de leur misère de ce qu'ils me tesmoignerent souhaitter

un employ au tabellionage pareil à celuy de cet autre qui a epousé une de ces La Caterie.

A Paris, 19 novembre 1703.

Je reçois vostre lettre du 16. J'avois receu celle du 10. Je ne vous ay point écrit depuis le 12. J'ay bien jugé que vous n'auriez rien receu des fermiers de Fontenay. Cela me fait voir que la visite que Longchamp rendit chez vous pour demander à qui il payeroit est un des petits tours qui luy sont familiers, pour avoir quelque delay de bourse. J'ecrivis hier à Mr de Pellevé sur cela mesme, et luy manday de vous voir, et si vous n'estiez pas en parole avec eux, de faire agir Morin. Puisque vous n'avez rien ouy de leur part, je vous prie de leur faire entendre quelque chose de la vostre sans retardement. Il faut commencer par *faire sceller la grange de Fontenay et celle de la veuve Boulard,* et si ce coup de fouët ne les avance pas, il faudra procéder aux autres saisies sur tous les sous-fermiers, et mesme sur le patrimoine de la veuve. Si après ces diligences, ils commencent à chanter, je ne scais si je ne seray point en droit de leur deduire les frais que je feray, car puisqu'ils se reconnoissent redevables, il faut qu'ils *se reconnoissent aussi sujets aux frais.* M^r^ le Cocq vous pourra dire *quid juris.* J'entens de leur faire payer ces frais sans attendre le jugement du procez.

Mr de Pellevé m'a mandé l'entretien qu'il a eu avec Mr de Nerval, en luy signifiant la sentence. Il luy a ex-

posé ses pretentions que je ne connoissois pas encore nettement, mais dont j'avois sceu que son avocat s'estoit expliqué en partie, quand la cause fut plaidée. Il pretend donc avoir droit de prendre tous les ans sur l'abbaye de Fontenay 2000 gerbes de paille sans en rien payer, ou bien d'en prendre telle quantité qui luy séra nécessaire à un prix fort modique. Il fonde ce droit, autant que je puis comprendre, sur une longue possession, et cette possession pour le desinteresser de la peine qu'ont ses harnois d'aller querir de la paille à l'Abbaye, et qu'au reste il me quitte de l'obligation d'engranger les dixmes à St-Martin. Mr de Pellevé luy a fort bien repondu à toutes ces ridicules demandes. Mr de Nerval a ajouté à ce gracieux discours qu'il ne veut point de procez avec moy et qu'il consent à surseoir toutes choses jusqu'à mon retour. Il a prié Mr de Pellevé de me le mander et de luy faire savoir ma reponse. Je l'ay faite telle que je veux qu'il la voye, qui contient en substance qu'il est l'aggresseur, et que je ne suis que sur la defensive, qu'il luy a esté libre de m'attaquer ou de ne m'attaquer pas, et qu'il n'a agi que par le motif de son interest et d'un tres petit interest, au lieu que je suis obligé par ma conscience, par mon serment, par mon honneur et mon devoir et par un très gros interest de me defendre des demandes qu'il m'a faites en justice, de luy donner des pailles pour rien ou à tres vil prix, et d'engranger mes dixmes dans St-Martin, que quant au droit qu'il prétend avoir de me faire ces demandes, c'est un droit que je ne connois point du tout, que je connois encore moins

cette longue possession qu'il allegue, que je pourrois mesme aisement prouver le contraire, qu'il n'a rien à me demander, que tous ceux sur qui je prens la dixme ne puissent demander comme luy et avec aussi peu de fondement, qu'à l'egard de la surseance qu'il propose, je prendray conseil là dessus, que si la sentence que je luy ay signifiée suffit pour me mettre à couvert de celle qu'il a obtenue à Caen et de ses pretentions, je surseoiray volontiers, mais que s'il faut quelque autre chose pour ma seureté, j'espère qu'il ne trouvera pas mauvais que je l'obtienne, et que je luy promets de n'aller point au delà. Voilà quelle a esté la conclusion, et je vous rapporte le tout, afin que si Mr de Nerval vous en parle, ou M^e sa femme, vous sachiez que leur repondre, si vous jugez à propos de le faire, car je ne vous demande en cela que ce qu'il vous plaira. Mais il peut conter cependant que je mangeray jusqu'à ma croix plustost que de souffrir qu'une aussi folle pretention ait lieu, et qu'il establisse une portion congrue sur mon abbaye.

Je vous prie de faire demander à des Acres les 200 liv. qu'il me doit de reste, ou autrement de charger Morin de l'executer sans le marchander davantage.

Mr Nau m'avoit prié à Caen de vous renvoyer une quittance de 662 liv. que j'avois payée à Mr Badin en cette ville, moyennant quoy il en offrit une de pareille somme. J'ay retrouvé cette quittance, et je l'envoierois volontiers, si je ne craignois les risques de la poste. Je vous prie de luy mander que s'il vouloit envoyer sa quittance à Mr Badin en cette ville,

je luy rendrois la sienne, et que cela me paroist plus seur.

Je n'ay icy ny le dernier compte que nous avons arresté ensemble vous et moy, ny celuy de ma seur. Ils sont demeurez à Aunay. J'ay fait un oubli considerable dont vostre demande m'a fait appercevoir, c'est que contre ma coustume, je n'ay point rapporté ces deux comptes dans mon journal de depense. Ainsi je ne puis les revoir pour y retrouver les 18 liv. que vous donnastes au Breton, ny les 5 liv. 10 s. qu'il a rendus à Nannon, et dont ma seur dit qu'elle m'a conté. Mais tenez pour très certain que vous ou elle m'avez mis en compte ces 18 liv., car je n'en ay eu connoissance que par là, et je n'ay peu l'avoir d'ailleurs. Pour les 5 liv. 10 s. je ne m'en souviens point. Il me souvient seulement que dans le compte que ma seur me donna, il y avoit un article hors d'œuvre et de rang, et dont je n'eus connoissance que par l'avertissement qu'elle m'en donna, après que le compte fut arresté. Elle me mande que je luy fis sur cela une longue correction : elle devoit dire qu'elle m'engagea par là à faire une longue correction sur le compte qui estoit dejà arresté.

Je vois par les deux pages de vostre lettre employées à justifier le Breton que vous n'approuvez pas les plaintes que je vous en ay faites. Je connois fort bien ce qu'il y a de bon en luy ; mais depuis plus de trois ans qu'il me sert, j'en connois aussi le mal et j'ay cru que vous trouveriez bon aussi que je vous le fisse connoistre. Il est certain qu'il luy est arrivé plusieurs fois de sortir à 9 heures du matin sous

pretexte d'aller promener mes chevaux, et qu'il n'est revenu qu'à neuf heures du soir, yvre comme un pourceau, tesmoin ce jour qu'il tomba dans *(déchirure)*, et faillit se noyer. Je vous ay dit que contre mes defenses il avoit porté une femme à la Delivrande par un de mes chevaux. Ma seur me mande que ce n'est pas sur celuy qui est mort qu'elle fut portée, mais sur un autre qui avoit les pieds blancs. J'en parlay icy au Breton la veille de son depart. Il m'avoua bien qu'il avoit porté Nanon à la Delivrande, mais il me désavoüa positivement que c'eust esté sur un de mes chevaux, mais sur un autre cheval. En quoy vous voyez quelle foy on peut ajouter à ses paroles. Quand je vous en ay fait mes plaintes, ce n'a pas esté pour vous appeller, ny vous, ny ma seur, en garantie de ses fautes. Je n'ay pas pretendu non plus avoir en luy un valet sans defauts, mais d'en prendre le bon, et tascher par vostre moyen de le corriger du mauvais. Quant à tout ce que vous me dittes des desseins qu'on a ceans de le faire chasser et des mesures qu'on prend pour cela, soyez tres certain que je n'ay rien remarqué tendant à cela dans aucun de mes gens, et croyez encore que, quelque opinion qu'on ait de moy chez vous, je ne suis pas tout à fait si buffle que de me laisser mener par le nez. Ceux qui m'ont averti des fautes du Breton ont fait le devoir de valets fideles et affectionnez, et je dois les en estimer, bien loin d'imputer leurs avis à leur haine et à leur mauvaise intention. C'est un avis que St Paul nous donne d'écouter tout, d'éprouver et examiner tout et d'en prendre ce qui est bon ; c'est ce

que je tasche de pratiquer. Ma seur me mande qu'aucun de vous ne s'est meslé de luy pour me le faire prendre : elle ne se souvient pas qu'elle me manda en propres termes, quand je le pris, que pour sa fidelité il n'y avoit personne chez vous qui ne m'en repondist; mais encore un coup, je ne vous appelle, ny elle, ny personne, en garantie de sa conduite. Tout cecy servira de reponse à vostre lettre, comme à celle de ma seur.

Il y a long tems que le Portier s'est offert à moy pour estre jardinier de Fontenay. La raison qui m'a empesché de le prendre, c'est que je n'ay pas cru qu'il sceut rien au jardinage et que je ne le crois pas dans mes interests. Cependant je ne suis pas fasché de son offre, afin que si la Mare venoit à nous manquer, nous ayons recours à celuy-là, faute de mieux.

J'ay envoyé aux Augustins pour scavoir ce que c'est que ce remède pour la suppression d'urine dont on nous parla cet esté. Il propose un grand regime et il ne donne pas ses remèdes pour rien. Je tascheray de le voir.

Je vous envoye la copie de la quittance de Mr Badin pour la faire voir à Mr Nau. Je recommande à Me de Charsigné le linge et la b *(déchirure)* sine (batterie de cuisine).

Habin faiseur de thermometres est mort : ainsi Honoré n'a pu vous en envoyer. Il en avoit recommandé un à quelqu'un qui tient sa place ; mais l'ouvrage ne pouvoit estre prest que dans quelques jours, et je ne pus pas garder si long tems à Paris mes chevaux et mes gens sans trop de dépense. Outre

qu'il me paroist presque impossible que le Breton eust pu emporter cette machine droite, à cheval. Cela eust fait une figure fort ridicule, car on *(mots effacés)* qu'il devoit la porter droite sur son dos.

J'ay veu Mr de Monthullé, mon rapporteur. Il m'a donné quelque esperance de me rapporter bientost. Mon Procureur parla de la conduite de Mr de la Coudraye avec moy comme la chose le merite.

A Paris, 22 novembre 1703.

J'ay receu vos deux lettres du 17 et du 18. Je vous ay écrit le 19. Je n'ay rien dit à Honoré de la maladie de sa femme, et je ne luy en parleray qu'en cas de mort ou de guerison. Je vous exhorte à continuer vos soins charitables pour elle. Cette femme est très chargée d'humeurs, et ne fait aucun exercice : elle devroit se purger tous les mois dans sa meilleure santé.

Cet empressement de Lonchamp à venir offrir le payement me parut une gasconade. Il a cru par là nous arrester tout court, et avoir loisir de chercher de l'argent. Je vous prie de faire agir Morin avec vigueur. Je vous ay mandé qu'il faut commencer par la saisie des granges, et principalement par celle de Fontenay. Il seroit bon aussi de saisir les meubles de Caen et prendre pour cela le tems qu'ils seront à Caen. Mais sur tout il faudroit tascher de coffrer le brave Lonchamp pour voir quelle contenance il tiendra, quand il sera *intus*. Donnez, je vous prie, sur cela, tous les ordres nécessaires aux sieurs Morin et

Roulland. Souvenez vous de ce que je mandois par ma derniere, savoir si ces frais qui se feront ne peuvent pas estre pris sur le premier argent qui viendra de leur part, puisqu'ils se reconnoissent redevables. Souvenez vous aussi que par leur bail ils sont obligez de me faire tenir à Paris l'argent des fermages. Ce que je vous dis, pour vous en servir selon ce qui vous paroistra plus commode et meilleur.

Je vous avois mandé l'autre jour que j'envoiay chez le frère Fulgence aux Augustins, savoir son remede pour la suppression d'urine. J'y ay encore renvoié, et il m'a envoié l'instruction cy jointe (1): elle est intitulée « pour l'Hydropisie », mais il dit que la suppression d'urine se traite de la mesme manière et par le mesme remede. Il me paroist que ce remede est plustost un remede de precaution que pour un mal present, et c'est à mon avis un remede de cette derniere sorte qu'il faudroit, particulierement connoissant comme nous faisons la cause du mal, qui sont les pierres qui se forment et bouchent le passage. Le remede que propose frere Fulgence coustera cher, et quand on l'aura pris, on ne saura quel en sera l'effet, ni si ce sera à la disposition du malade ou à l'operation du remede qu'il faudra attribuer la bonne santé. Causez en avec M[r] du Bourg. Je verray le frere qui debite le remede pour m'éclaircir.

En repensant à ces fermiers, je crois qu'après l'emprisonnement, le plus promt remede est la saisie de

(1) N.-B. Cette instruction n'accompagne pas la lettre de Huet. A. G.

la grange, car ils ne devront rien qu'à Pasques quand ils auront payé la Toussaints, et si leurs sous-fermiers payent dans les mesmes termes, ils ne se soucieront guère qu'on saisisse les fermages qui ne seront deus qu'à Pasques, car par là ils auront cinq ou six mois de delay, et c'est ce qu'ils cherchent. Je vais pousser icy le procez des diminutions et des portions congrues sans relasche. Nous les verrons venir s'escarmoucher icy.

Je vous prie d'envoyer chez Mlle Merite luy dire qu'elle m'avoit promis de me faire tenir 500 liv. en cette ville, sitost que j'y serois arrivé, et je n'entens parler de rien, et que j'ay grand besoin de cette somme. Elle me doit 1000 liv. sur le quartier de St-Michel, sur quoy elle a payé fort peu de chose. Les rescriptions que j'ay données sur elle sont sur le quartier de Noël, et cela ne peut luy servir d'excuse.

Mr de Pellevé m'a mandé que Mrs Roulland et St Jacques veulent faire un procez à Mlle Merite pour l'obliger à la reparation des fossez des Dixbars. Ils ne sauroient commencer ce procez qu'en s'addressant à moy. Il est certain qu'il n'y a point de clause particulière sur cela dans le bail de Mlle Merite. Je ne scais si cela est de droit, et j'en doute. M^{r} de St Jacques peut savoir si, lors qu'il quitta ma ferme, Mr Merite l'obligea de rendre ces fossez curez. D'ailleurs ils pretendent obliger Mlle Merite de remettre de certains barreaux à l'entrée de l'herbage, qui y estoient lors qu'elle fit faire la barriere. Si cela est ainsi, leur demande me paroist raisonnable. Mais

taschez, je vous prie, de les concilier et d'empescher le procez.

Le Pere Martin, cordelier, me prie ouvertement de vous addresser les lettres que je luy écris. Je ne scais si vous en estes convenus. C'est pour epargner le port, qui en tout l'hyver ne peut guere aller qu'à 15 ou 20 s. Je le rendrois volontiers à vous ou à luy.

A Paris, 23 novembre 1703.

Je vous ecrivis hier assez au long, je vous écris encore aujourd'hüy à l'occasion d'une lettre que je reçois de Mr de Pellevé, sur laquelle je luy repons presentement, et je luy mande de vous voir. C'est pour regler un memoire du meusnier du grand moulin et un chommage du petit moulin. Ce sont choses que je ne scais point et sur lesquelles je ne puis donner aucun avis. Faites, je vous prie, cela avec luy. Il me mande de plus que ce meusnier se plaint fort de moy, sans que je puisse comprendre quel sujet il en a. Il m'envoya sa femme à Caen, pour reclamer contre l'arbitrage de Mr du Hamel sur ce chommage, quoy qu'il s'y soit soumis; sur quoy je ne voulus pas écouter cette femme. Il y a un petit memoire à regler avec eux, que je vous prie de voir et de regler. Faites venir Hallot, et prenez, s'il le faut, l'avis de Nourry. Ce sont minuties que je ne connois point, et sur lesquelles je ne puis rien dire.

Il y a aussi un chommage pretendu par le meusnier du petit moulin, que je vous prie d'arrester.

Mr de Pellevé me mande que Lonchamp fait enlever ses meubles de l'abbaye de Fontenay, et qu'il croit que cela tend à une separation ou à une banqueroute. Cela et le retardement de payement et l'esprit de ces gens là vous fait voir la necessité pressante de faire saisir de tous costez. Mon intention estoit que cela se fist dès le lundi 5e de ce mois, incontinent après mon départ, et nous voilà au 23, sans avoir encore rien fait. Cependant les granges se vuident, ce qui seroit nostre gage le plus present et le plus assuré. Je vous prie donc tres instamment de faire saisir ces granges sans retardement et de faire executer les meubles de Lonchamp et de Le Roux, s'ils paroissent à Caen, car je ne voudrois pas en venir à un mandement d'ouverture qu'à la derniere necessité. Mais sur toutes choses à quoy il faut viser, c'est d'apprehender au corps le redoutable Lonchamp, car par là nous saurons ses intentions clairement. Il faut recommander cela à Morin et de s'y conduire secrettement et vigoureusement. Il faudra ou qu'il renonce à paroistre à Caen ou qu'il s'expose à estre arresté sans grande peine.

Le sieur de Pellevé me demande de l'argent avec grand empressement pour satisfaire à une reparation nouvelle et importante du grand moulin et autres besoins. Je luy mande que je suis estonné de sa demande, veu qu'il scait bien qu'il me doit encore sur le quartier de Toussaints la somme de 452 liv. 14 s. 5 deniers, et que des Acres doit encore 200 liv., que cette dette de des Acres est sa propre dette, et qu'il peut le poursuivre et le faire payer.



J'ay laissé ces sommes exprès à Caen pour s'en servir dans les besoins imprevus et pressants, sans avoir recours à moy, qui dans l'eloignement où je suis, et dans l'estat de mes affaires ne puis guere envoyer de l'argent d'icy à Caen, puisque, au contraire, j'ay besoin de l'argent de Caen pour subsister icy.

M[r] de Pellevé me mande que le curé de S[t] André a fait piller ses pommes au pressoir de l'abbaye contre ma defense, et comme cela pourra donner lieu aux defenses de M[r] de Chamarande sur la reparation du pressoir, et qu'ils diront que le désordre y est arrivé par la permission que j'ay donnée aux externes d'y piller leurs pommes, je vous prie d'exposer le fait à M[r] le Cocq, et de luy demander son avis pour ma defense contre cette objection de M[r] de Chamarande.

(Affaire de M[rs] le Roux)..... Si les fermiers refusent de payer, et que je sois obligé d'en venir aux dernières rigueurs, il faudra faire entrer en dance M[rs] Le Roux...

A Paris, 25 novembre 1703.

Je reçois vostre lettre du 22. Je vous ay écrit le 19, le 22 et le 23. Dans toutes ces lettres, je vous ay prié avec toute l'instance qui m'a esté possible, de faire commencer sans retardement la poursuite et les saisies contre les fermiers de Fontenay. Je chargeay en partant M[r] de Pellevé que cela se fît dès le 5[e] de ce mois, et cependant j'apprens par vostre lettre qu'il n'y a encore rien de fait. Je ne doute pas que ce n'ait esté

luy Mr de Pellevé qui a arresté la poursuite, pour le petit interest qu'il y a, suivant sa loüable coustume de vouloir que je regle tous mes interests sur les siens, ce que je ne feray pas. Je luy en ecris et luy mande qu'il scait bién que je luy ay declaré plusieurs fois que je ne voulois point entrer dans ses demeslez avec les gens à qui il a affaire, que l'ordre de la procédure veut que j'agisse contre mes fermiers, et que luy ne l'estant pas, je ne puis pas agir comme s'il l'estoit, dont Lonchamp tireroit des avantages contre moy. Faites luy, je vous prie, entendre la mesme chose, et la luy faites trouver bonne, et cependant je vous conjure que, sans differer d'un seul jour, vous mettiez en œuvre le sr Morin. Je ne doute pas que depuis la recolte les fermiers qui ont pris si grand soin de se faire payer des sous-fermiers n'ayent pris soin aussi de vuider leurs granges et leurs greniers. Mais il vaut mieux tard que jamais. Faites faire main basse partout, et si vous pouviez faire mettre la main sur le collet de Lonchamp, vous ne sauriez me mander une plus agreable nouvelle pour foüetter les chicaneurs des verges de la chicane et pour les mettre au pas.

(Huet ne comprend pas pourquoi le sr de Pellevé a remis entre les mains de Charsigné 452 liv., et demande de l'argent pour payer des reparations faites à Fontenay. Il fallait prendre l'argent qu'il avait entre les mains, au lieu de le remettre à de Charsigné.

..... Si vous faites saisir les granges, je crois qu'il faudroit aussi saisir et sceller les greniers. Vous

savez qu'on trouva deux ou trois cens boisseaux chez la Roux cet esté.

Lors que je laissay à Me de Charsigné les memoires de la batterie de cuisine et du linge, ce fut avec intention qu'elle prist la peine d'acheter ce qui est convenu d'estre necessaire. Il me semble que le memoire de la batterie de cuisine nécessaire est arresté. Pour celuy du linge, je ne scais s'il est arresté. S'il ne l'est pas, elle peut voir avec ma seur ce qui est absolument necessaire et s'en pourvoir à loisir. S'il y a quelque difficulté, vous pourrez me consulter. J'ay supposé que les 200 liv. du s^r des Acres, les 452 liv. du s^r de Pellevé, et ce que l'on tirera des fermiers, et près de 1000 liv. que me doit Mlle Merite sur le quartier de St-Michel fourniroient à tous mes besoins.

Jusqu'icy je n'ay pas dit un mot à Honoré du mal de sa femme. Je suis assuré qu'il me saura gré de luy avoir epargné une grande et inutile inquietude, et peut estre un voyage de Caen qu'il n'auroit pu s'empescher de faire et d'apprendre la bonne santé avant la maladie. Je ne scais si vous luy en parlez dans le billet que vous m'addressez pour luy et que je luy ay rendu.

A Paris, 30 novembre 1703.

Je receus hier vostre lettre du 27. Je ne vous ay point ecrit depuis le 25. Je suis fort aise d'apprendre que les fermiers de Fontenay entendent raison. Je ne puis entendre par vostre lettre si no-

nobstant les 367 liv. que vous a payées Mlle des Preaux, Morin a executé l'ordre que vous luy aviez donné de saisir, nonobstant ce payement, et je vous prie de me l'apprendre. Apprenez moy aussi si elle aura continué de payer. Avant mon depart de Caen, je savois qu'elle cherchoit de l'argent. Cependant j'ay bien de la peine à croire que sa grange et son grenier soient vuides; mais peut estre qu'elle attend un meilleur tems pour vendre son bled. Quoy qu'il en soit, c'est une creature emportée, fiere et gueuse, fanfaronne et hableuse et qui s'embarrasse et gaste ses affaires en voulant satisfaire toutes ces belles qualitez. Quand elle reparoistra devant vous, glissez luy un petit mot de ces dix mille ecus d'avance qu'elle m'offrit la premiere fois qu'elle me vint demander ma ferme, et de ce qu'elle dist à Pasques derniere devant Mr l'Intendant, que sitost que l'affaire des diminutions seroit reglée, je serois payé exactement, l'argent estant tout prest, et que cela ne s'accommode guères avec les payemens qu'elle me fait presentement chiquet à chiquet et avec tant de peine..... Sur l'avis que je reçois de vous que Me Honoré est hors de peril, j'ay enfin declaré sa maladie et sa guérison à son cher epoux, et luy ay remis la lettre de Nanon, que ma seur m'envoya ouverte, il y a huit ou dix jours... Quand je vous ay mandé de faire arrester Lonchamp, ç'a esté sur l'apparence qu'il trigaudoit pour reculer son payement. Il est vray qu'il est bien dur de le faire arrester, mais il est vray que cette dureté convient bien à un homme qui a à me faire en justice des demandes imper-

tinentes et outrées comme sont les siennes, et qui a agi avec moy avec tant de malhonesteté, et m'a jetté par sa conduite dans tous les embarras que vous savez, et a fait son possible pour m'oster la jouïssance de mon bien. Un homme de cet esprit, et si rempli de malignité et d'intentions perverses, mérite d'estre traitté sans menagement, sachant très assurement que le mal qu'il ne me fait point est celuy qu'il ne me peut faire. Le remède que j'y veux apporter est violent, mais aux chevaux rebours il faut user du cavesson. Cependant, puisqu'il est entré en payement de la meilleure partie, il faut surseoir au chastiment; mais je vous prie de luy faire demander le payement de ce qu'il reste de ce dernier terme, les deux quittances de Mr Nau, et qu'il presse Mlle des Preaux d'achever de payer. Nous verrons ce qu'il repondra.

Pour le pillage du curé de St-André, je ne suis pas de vostre avis. Mme de Chamarande sera fort bien fondée à dire que, si le pressoir est en desordre, ce n'est pas elle qui l'a fait, mais ceux qui y ont pillé, et quand je prouveray par tesmoins le refus que je luy en ay fait, Me de Chamarande dira que j'ay du l'empescher, qu'elle n'est pas sur les lieux pour y veiller, mais que c'est à moy à y prendre garde.

Je reçois la lettre de ma seur, où j'apprens les nouvelles gentillesses de Mr de Pellevé. Je luy en écris de bonne encre.....

A Paris, 5 décembre 1703.

.... (Herbage de Blainville. Difficultés, à ce sujet, avec Mr l'Intendant.....) Quant à ces menaces obliques que l'on me fait faire de retenir les eaux, de me forcer à contribuer à une digue, ce sont des moyens qu'on peut employer avec d'autres gens que moy, mais avec moy, je ne suis pas si aisé à effrayer, et mesme cela me fera tenir plus ferme et refuser tout net, que si l'on y venoit par des voyes plus gracieuses. Je ne crois point que Mrs de Blainville, ny les ecuyers puissent retenir l'eau, ny m'obliger à contribuer aux ouvrages qu'ils voudront entreprendre pour leur commodité. Si cela est de droit, je m'y soumettray sans peine; si c'est une entreprise, je sauray fort bien m'en défendre. La justice est pour tout le monde, et si l'on pretend se servir de voyes de hauteur et de violence, je ne marchanderay pas à porter mes plaintes au Roy mesme contre tous ceux qui entreprendront de m'opprimer. Je n'ay pas le loisir de vous écrire une lettre que vous puissiez montrer, comme vous me la demandez; à peine ay-je le loisir de vous ecrire celle-cy. Je ne crois pas que Mr l'Intendant exige de vous que vous luy monstriez mes lettres. S'il le faisoit, cent raisons ne vous manqueront pas pour vous en defendre..... M. de Pellevé me mande qu'outre le curé de St-André, Crevel, fermier de Mr du Hamel, par la connivence des religieux, a pillé au pressoir. Vous en voyez les consequences. Il me semble qu'il faudroit se saisir de la clef, et ne la

donner que pour le pillage de ceux qui y ont droit. Il faudroit un peu entretenir là dessus Mr le Cocq, tant pour empescher ce desordre, que pour me mettre à couvert contre Me de Chamarande de ce qui s'est fait. Il y a une rupture que Mr de Pellevé me mande que les religieux vous imputent lors que vous y avez pillé. Il me mande que le curé de St-André a derobé les cercles de la cuve. Cela meriteroit bien que vous approfondissiez le fait, car je ne m'en rapporte pas tout à fait à Pellevé. Je m'imagine que ce sont ses galanteries qui l'empeschent d'aller chez vous. Dittes, je vous prie, à ma seur que je luy ay ecrit aussi vertement qu'elle l'auroit pu desirer. Nous verrons ce qu'il repondra. Il faudroit que vous sceussiez de Mr le Sauvage la verité tant de ce scandale que des cercles derobez.

J'ay donné ordre à Mr de Pellevé de se servir de ce bois tombé qui est demeuré sur le bord de l'eau pour la reparation du moulin. Il me semble que les Religieux ne pourront pas s'en formaliser, cela estant employé à son veritable et legitime usage. Je serois pourtant d'avis que, comme il est demeuré sur l'eau par l'entremise de Mr l'Intendant, vous luy dissiez un mot, et luy fissiez approuver l'usage que j'en veux faire.

A Paris, 8 décembre 1703.

(Affaire des Dixbars)..... Pour commencer par l'affaire des Dixbars, je n'ay pas douté que cette

affaire n'ait esté recommandée à M^r l'Intendant, et les termes de sa lettre m'ont bien fait connoistre qu'il l'affectionnoit; mais je n'ay pas cru que cette affection allast à vouloir qu'elle se fist quand elle me seroit desavantageuse. Je luy ay mandé que je croiois autant pouvoir compter sur son amitié que les fermiers de Blainville, et ce seroit une estrange amitié si elle consistoit à prendre dans ma bourse pour mettre dans celle de gens qu'on luy recommanderoit. Après tout, je sais bien que ce que je luy ay ecrit est raisonnable et qu'il ne peut s'en plaindre. J'attendray la reponse de Mr de Pellevé pour prendre mon parti. Je n'ay sceu que depuis cette affaire que les fermiers ont sous-baillé l'herbage; mais je scais bien que ce fut l'herbage uniquement qui fit demander ma ferme à feu Mr Merite, et que St Jacques et Barbier m'en ont toujours parlé, comme du morceau de toute la ferme le plus delicat et sur lequel il y avoit le plus à gagner..... Je vous avois bien dit que ces ecuyers se paroient du nom du roy, et que le roy n'y avoit aucun interest. Il est clair maintenant que ce pretendu ecuyer cherche uniquement son profit; jugez s'il est raisonnable que ce soit à mes depens. Je vous diray de plus que cet ecuyer estant fils d'un marchand de chevaux, je doute fort qu'il soit effectivement ecuyer du roy, au moins du nombre de ces ecuyers de la maison du roy, tel qu'estoit Mr de Matan. Le roy n'y en reçoit point qu'ils ne soient gentilshommes. Il peut donc fort bien estre que ce M^r l'ecuyer est un veritable marchand de chevaux, qui apporte une recommandation mandiée auprès de

Mr l'Intendant, et un grand appetit de gagner aux depens d'autruy. La seule difficulté que je trouve en cette affaire, c'est l'herbagement de ce tiers des chevaux : c'est une clause captieuse et qui sera sans effet. Auray-je un homme sur les lieux à compter tous les jours le nombre de chevaux, et s'ils l'excedent de quelque partie? Leur ferai-je un procès là dessus? Quand mesme ils s'en tiendroient au nombre fixé, n'y ayant qu'un tiers de chevaux, je compte qu'il n'y aura que le tiers de mon herbage de ruiné.....

..... La raison que rend Mlle des Preaux de son defaut de payement, savoir la maladie, est fort plaisante et digne d'elle. Comme si les gens malades ne payoient point, et comme s'il luy estoit bien difficile de faire prendre de l'argent dans son coffre, s'il y en avoit, et l'envoyer chez vous..... Mandez moy combien vous me pourrez donner de figuiers, si l'on en peut trouver à acheter dans le pays, et en cas que cela ne suffise pas, combien il en faudra acheter. Je dis acheter, et non pas demander à Me de Montespan, car je ne suis pas demandeur.

Quand vous verrez Mr Rouxelin, je vous prie de savoir de luy, si parmy ses papiers il n'a point de certains imprimez de Mrs des Yveteaux les uns contre les autres, et s'il me voudroit les communiquer; qu'autrefois Mr Rouxelin son grand pere fit bien plus que de me prester de ces sortes de papiers, mais qu'il m'en donna plusieurs; que je luy rendrois ce qu'il me fera la grâce de me prester.

A Paris, 12 décembre 1703.

..... Il faut commencer par vous féliciter de l'héritier que Dieu vous a donné. Faites-en mes complimens à cette bonne ouvriere qui a pris soin de le mettre au monde.

Je commence à recevoir des eclaircissemens sur l'affaire des Dixbars. Mr de Benouville m'a ecrit sur cela une lettre très instructive, très utile, très sensée et très obligeante. Je vous prie de luy faire connoistre que j'ay receu cette marque de son amitié avec beaucoup de plaisir et de reconnoissance, et que j'en feray bien mon profit. Ces inondations dont on vous parloit sont de pures visions. La mer ne va point là. De plus, cet herbage estant sous-baillé à un homme qui pretend le bien garder, comme on me l'ecrit, je n'en suis point le maistre, non plus que les sieurs de St Jacques et Roulland. Il me paroist par ce qu'on m'écrit que Mlle Merite a bonne part à cette tentative des fermiers de Blainville, qu'elle y prend sans doute un interest caché. Mr l'Intendant m'en ecrit de la maniere que je l'avois esperé, après la lettre que je luy en avois ecrite, c'est à dire fort honnestement. Il me mande que dès qu'il reconnoist que cette affaire ne m'agrée pas, il s'en désiste et n'y pense plus, et qu'il a regardé mon avantage en toutes choses. Regardez quel rapport il y a de cela à tout ce que (vous) m'en vouliez faire apprehender par vostre lettre precedente. Vous estes un trembleur, qui avez peur de vostre ombre. Quand on a une femme et des enfans,

on devient timide. Je luy ecris presentement en luy mandant que je n'ay point encore pris ma dernière resolution, et que dans peu de jours je la luy manderay. Il m'avoüe que ce sont uniquement les fermiers de Blainville qui demandent cet herbage et qui le demandent pour eux. Il n'est plus mention de ces ecuyers du Roy.

Je luy mande que vous luy contiez les derniers exploits des Religieux de Fontenay à l'occasion de ce nouveau bois tombé. Je le prie d'entrer là dedans, et je luy fais connoistre le besoin que j'en ay pour les reparations, et que c'est son véritable usage. Vous m'apprenez qu'ils pretendent que le bois du mail est à eux, comme provenu sur leur fonds; c'est dónc à dire qu'ils pretendent que le mail et les autres allées de ce clos leur appartiennent. Au premier jour ils pretendront avoir droit de m'empescher d'y passer, et me feront fermer les portes que j'y ay. Je vous assure que si j'estois un peu nettoyé de mes autres affaires, je leur donnerois leur partage, sans attendre qu'ils me le demandassent pour savoir à quoy m'en tenir et n'estre pas toujours exposé à la brutalité de ces bons Pères.

Vous voyez par le billet de M^r Le Sauvage que vous m'envoyez, quel homme c'est que la Mare, jardinier de Fontenay, et ses enfans, et si j'avois grand tort quand je m'en plaignois. Pour le portier, il y a long tems que je suis persuadé de son infidélité et que je le luy ay dit. Mais il fera tant qu'il s'en trouvera mal. Jugez si la clef du pressoir est bien entre ses mains. Il est devoué aux Religieux et il y laissera

piller qui ils voudront et qui il voudra. Je ne vois point de raison suffisante pour m'empescher de prendre la clef, car depuis le procez verbal de Cardon, il est certain que le déchet qui survient est à ma charge, et cette charge augmente à mesure qu'on fait servir le pressoir, et si le portier ou les Religieux sont les maistres de le faire servir quand ils voudront, ils seront les maistres de ma bourse, car je ne suis point de l'avis de M[r] le Cocq, que le pillage du curé de S[t] André, ny celuy de Crevel ne me regardent point, car qui regardent-ils ? Peut-on imputer à M[r] de Chamarande la garde du pressoir dont il n'a point la clef, et qu'il ne peut garder ? Si le pillage qui est dû aux Religieux augmente la reparation du pressoir, comme il l'augmente sans doute, cette augmentation de reparation peut-elle regarder un autre que moy ? Mon avis seroit donc que M[r] de Pellevé demeurast à l'avenir saisi de la clef et ne la donnast que pour ceux qui ont droit de piller au pressoir. Cela mérite bien que vous en ayez encore un petit entretien avec M[r] le Cocq.

Vous en parlez bien à vostre aise, quand vous dittes qu'il faut presser le jugement ; pensez vous que je m'y endorme ?

Vous dittes que ce sont apparemment les Religieux qui prestent la clef, et qui y font piller qui ils veulent, et que si on s'y oppose, ce sera un sujet de brouillerie. Veritablement ce seroit une bien terrible prétention à ces M[rs] de vouloir ainsi servir leurs amis à mes depens. Quand ils demanderont la clef, et qu'ils diront que ce sera pour quelqu'un qui n'y a

point de droit, on sera en droit de le refuser, ce service estant sur ma bourse, ou du moins en tirant une assurance que s'il en arrive quelque desordre, ils le repareront. De bailler la clef au portier, c'est la bailler aux Religieux.

Je suis d'avis de laisser ce bois tombé au mesme estat où est l'autre, c'est à dire d'attendre la décision comme les Religieux l'ont proposé, car pour les branches pillées, courez derriere, c'est à dire qu'on ne scait à qui s'en prendre. J'écrivis hier à M^r^ l'Intendant sur bien des choses, mais entre autre (*sic*) sur ce nouvel exploit des moyens. Je le prie d'entrer là dedans et d'en prendre connoissance, comme il a dejà fait. Je luy parle des reparations urgentes qui se presentent, à quoy ce bois est propre, que c'est sa véritable destination et son légitime usage; que les Religieux n'ont pu excuser les degradations qu'ils ont faites du tems de Mr de Chamarande qu'en disant que ç'a esté pour les reparations; que M^r^ le Prieur n'en a point employé d'autre pour la construction, non nécessaire et très inutile de sa maison, qu'il...? reparation que le bois de l'Abbaye, et qu'il n'a pas attendu qu'il fust tombé, mais qu'il l'a coupé exprès. A plus forte raison, un abbé chargé de toutes les reparations peut-il se servir d'un bois tombé pour une reparation visible, pressante et nécessaire. Je mande à M^r^ l'Intendant que vous l'entretiendrez là dessus. Je vous avouë que j'ay une extreme impatience de mettre une regle certaine dans l'Abbaye, et de n'estre plus exposé à la brutalité de ces gens là, soit en faisant un partage, soit en convenant d'un arbitre. Car

jugez s'il est agréable de payer la capitation de ces gens là, de dissimuler tous les jours toutes sortes d'insultes, et de n'oser me defendre d'aucune de leurs entreprises, et les laisser plus maistres de l'abbaye que je ne le suis moy mesme. D'envoyer des ouvriers de Caen, comme vous le proposez, pour estre les plus forts, c'est à mon gré le pire parti de tous, car c'est s'exposer à donner une bataille, et à faire un grand procez de crime, et tomber dans les dernieres brouilleries que vous proposez d'éviter, Je mande à Mr l'Intendant que vous le verrez sur cela et luy conterez l'estat des choses.

Vous direz, s'il vous plaist, à Mr Nau que les biens des fermiers de Fontenay sont executez et sur le point d'estre vendus pour en tirer de l'argent et luy payer ses 500 livres et que cela ne tardera pas. Vous ne m'avez point dit si la grange de Fontenay est scellée. C'est là le gros morceau.

Mr de la Coudraye a esté icy deux ou trois jours. Il avoit dit à Mr le Vaillant qu'il regleroit avec moy ce qui concerne la sentence qu'il a obtenue contre moy, et il ne m'en dist pas un mot dans une visite qu'il me rendit. Cela m'obligea d'aller voir Mr du Hamel, avocat, pour le prier de se charger de cette affaire. Il me repondit que Mr de la Coudraye luy avoit rendu service et à sa famille, mais néantmoins que cela ne l'empescheroit pas d'accepter ma commission. Il me pria seulement de vouloir bien qu'il luy écrivist, pour l'exhorter à me satisfaire. Sur le soir, Mr le Vaillant et luy me vinrent voir. Nous examinasmes la sentence dont il s'agit pendant deux

heures. Ils me dirent le pour et le contre. La conclusion fut que Mr le Vaillant écriroit à Mr de la Coudraye pour l'exhorter à prevenir le procez entre luy et moy. Nous en attendons l'effet. Mais je suis très resolu à soutenir mon appel. On m'avoit dit que Mr d'Avranches estoit à Paris, ce qui n'est pas vray. J'avois pris des mesures pour la distribution du procez, mais Mr de la Coudraye ne l'a pas mis en estat. Ce ne pourra estre que dans six semaines qu'il sera distribué, selon l'ordre du Palais. Je vais travailler à donner ma production contre les fermiers de Fontenay, car je les presserai vivement. Cependant, si pour le payement present vous jugez à propos de faire arrester Lonchamp, je n'en serois pas fasché pour luy faire sentir l'inutilité de tous ses tours de souplesse et luy faire connoistre que les chicaneurs trouvent des chicaneurs. Mais en cela ne faites que ce que vous jugerez le meilleur. Pour ce que vous a mandé Mr le Sauvage touchant le Jardinier, ne pourriez-vous point par sous main et sans bruit m'en chercher quelqu'un, car j'ay toujours regardé la Mare dans mon jardin comme un loup dans la bergerie. Cet homme et ses enfans sont gens de mauvaises meurs. Cela m'a paru dès le commencement et il m'est confirmé tous les jours à mes depens. Je vous prie de presser Morin pour pousser vivement et jusqu'au bout l'execution qu'il a commencée.

A Paris, 17 décembre 1703.

..... Je crois que Mr l'Intendant est content de moy sur l'affaire des Dixbars. Je luy manday avant hier que je consentois que mes fermiers cedassent leur bail aux fermiers de Blainville, mais sous certaines conditions que je proposerois si l'affaire venoit à la conclusion. J'adjoustois que je savois à n'en pouvoir douter que l'ancienne fermière entroit dans cette négociation, comme je l'avois soupçonné. Mais dans le moment que j'allois cacheter cette lettre, le sous-fermier des Dixbars vint ceans me trouver. Je ne scais pas si l'on me soupçonnera d'avoir fait intervenir cet homme par sous main : le soupçon sera très faux et très injuste, car je ne savois pas qu'il y eust un sous-fermier, quand j'écrivis la première fois à Mr l'Intendant, et lorsqu'on me l'apprist, je ne savois quel homme c'estoit. Enfin il s'est fait connoistre à moy. Il me dit qu'il estoit venu uniquement pour me parler, en quoy je trouvay qu'il ne plaignoit guere ses pas, son tems et sa peine. Honoré croit pourtant qu'il estoit venu mener des bœufs à Poissy. Je m'en rapporte à ce qui en est. Quoy qu'il en soit, il me conta toute l'histoire, quelles sortes de gens ce sont qui demandent cet herbage, la part qu'y a Mlle Merite, le pour et le contre de leur proposition. La conclusion fut qu'il me prioit de ne point trouver mauvais qu'il voulust demeurer mon fermier, qu'il ne quitteroit point son herbage, qu'il en avoit quitté d'autres pour celuy-là, qu'il a augmenté le

prix de 200 liv., qu'il a donné les 2 s. pour livre de vin et qu'il souffriroit une grande perte, s'il le quittoit, qu'il l'avoit déclaré à M. l'Intendant, qu'au reste il mettroit mon herbage au meilleur estat qu'il eust esté, qu'il restabliroit les fossez, et qu'il prendroit plaisir à me donner toute sorte de contentement. Pour reponse à tout cela, je luy lus la lettre que je venois d'écrire à Mr l'Intendant, par laquelle je luy declarois que je consentois que mes fermiers sousbaillassent cet herbage au desir de Mr l'Intendant, moyennant certaines conditions dont je m'expliquerois, que je ne savois que depuis fort peu qu'il le tenoit de mes fermiers, que je n'avois ny la volonté ny le pouvoir de le forcer à ceder son sousbail et qu'il se demeslast comme il pourroit de la demande des fermiers de Blainville, et que j'allois adjouster à ma lettre pour Mr l'Intendant son voyage, le sujet, sa demande et ma reponse. Je l'adjoustay en effet à ma lettre. Vous pourrez savoir comment Mr l'Intendant l'aura receüe. Ce mesme homme, qui s'appelle la Riviere, maistre de l'hostellerie du Grand Turc, me parla de ces pretendues digues et inondations qui sont des billevesées, dont ces Mrs aux haras ont cru m'éblouïr. Mr de Benouville, Mr de St Jacques et Mr de Pellevé m'ont écrit amplement sur tout cela, et j'y suis grec présentement... J'ay esté bien aise d'apprendre la liaison de Mr le Sauvage avec Mr de Pellevé. Je compteray là dessus dans ma conduite. Mais, à moins que je ne découvre que cette liaison s'entretienne à mon préjudice, je dois en estre bien aise. Ce sont les deux seules personnes par qui je puisse

Je me suis esclairci avec S[t] Jacques sur ces repas qu'il doit avoir faits chez M[r] d'Orville. Il nie fortement la chose. Il m'a avoüé qu'il y mangea, je pense, l'année passée, avant que la guerre fust déclarée, que cet esté M[r] d'Orville l'invita d'y aller, et qu'il le refusa.

Je ne suis pas content du retardement de Morin, ny d'avoir négligé la saisie de la grange de Fontenay. Rien n'est plus capable que cela de les faire chanter.

Je vous ay repondu et à M[r] de Pellevé sur cette roüe. Si le marché qui s'offre d'une roüe toute faite est aussi bon, que de faire travailler, je suis bien d'avis de le prendre. Mais il faudroit à loisir negotier par M[r] l'Intendant que le bois tombé sera mis à part pour les reparations qui pourront survenir. Je crois cela de droit, et qu'il me sera accordé en justice quand je le demanderay, mais j'aimerois mieux l'avoir par une convention. Si on avoit voulu s'en saisir par surprise, comme vous me le proposiez, il eust fallu prendre pour cela le tems qu'ils sont à la grand'messe... Pour ce chemin de Beauvais, je serois d'avis qu'après quelque précaution contre M[r] de Chamarande, on pourroit faire porter quelques pierres dans les trous de ce chemin rompu. Je vois tous les jours des chemins mille fois pires, où l'on se contente de remedier au gros du mal. Parlez-en à M[r] de Pellevé ; c'est là vostre jurisdiction.

Je suis bien aise que vostre frère soit parrain de vostre fils, quand cela ne seroit qu'afin de remettre chez vous en honneur le nom de Daniel, et afin que

ceux à qui il a esté donné n'ayent pas honte de le porter.

A Paris, 21 décembre 1703.

..... Depuis la lettre que j'ay écrite à Mr l'Intendant, je luy en ecrivis une autre le 15, qu'il vous aura peut-estre monstrée comme la premiere, par laquelle je luy mandois que je consentois à la cession du Bail de mes fermiers en faveur de ceux de Blainville, sous certaines conditions que je me reservois à proposer, quand on concluroit, et comme j'achevois cette lettre, le sous-fermier me vint trouver pour me faire entendre qu'il ne cederoit point son bail, et j'ajoutay cela en apostille à la lettre de Mr l'Intendant. Je ne scais si on me soupçonnera de trigauderie dans l'intervention de ce sous-fermier, car on est fort soupçonneux à Caen, et ces petits tours y sont en usage; mais c'est mon extreme aversion, et je ne les crois ni honestes ny chrestiens, et je me pique sur toutes choses d'une grande candeur. Mais comme on n'est pas obligé de m'en croire, si Mr l'Intendant veut envoyer querir le sous-fermier et l'obliger de ceder son bail, on verra si j'apporteray la moindre resistance, car ces conditions mesmes, auxquelles je me reserve, je les soumettray au jugement de Mr l'Intendant, et vous pouvez luy dire tout ce que dessus.

Je doute que les Religieux veuillent suivre le conseil de Mr l'Intendant sur l'affaire du bois tombé. Nous verrons leur reponse. S'ils le recusent et que je veuille presenter icy une requeste pour demander

qu'il me soit permis d'employer le bois tombé aux reparations, cela me sera accordé sans difficulté. Mais c'est une voye que je voudrois bien ne point prendre, de peur de noise.

..... J'avois dejà sceu la maladie périlleuse de Me de Cauvigny, et j'en avois esté sensiblement touché. J'aime cette Dame depuis ma première jeunesse et je l'estime autant que je l'aime, et elle m'a toujours temoigné beaucoup d'amitié. Je prie Dieu du meilleur de mon cœur qu'il nous la conserve.

Si les contestations de Mlle Merite avec les nouveaux fermiers ne sont que pour la reparation de l'abbatial et des maisons des fermiers, je ne crois pas que Mlle Merite ait tort, car elle a quitté la jouissance des terres dès la St-Michel, mais peut estre a t'elle manqué à quelques formalitez. Cela ne vaut pas une contestation. Mais s'il s'agit des reparations des eglises, elle n'a pas raison, car elle jouït des dixmes jusqu'à Noël, et les fermiers ne sont obligez de se charger de la reparation des granges dixmeresses et des chœurs des eglises qu'après ce terme là. Si l'affaire vient à un procez, taschez de faire en sorte qu'elle s'adresse directement aux fermiers sans m'y appeller.

Dom Benoist m'apprit hier que le sujet de la visite de D. Joseph à Fontenay fut l'ordre du P. Prieur pour obtenir des Religieux et de Mr de Gruchy des lettres de recommandation pour Me de Chamarande, amie intime de Mr Maboul, maistre des requestes et rapporteur de l'affaire qu'ils ont contre Mr de Buron...

Je reconnois le curé de St-André à ce que vous

m'en écrivez. Voilà à quoi je suis exposé, n'estant point maistre de la clef. Comme on a pris les cercles, on peut prendre les cuves mesme, et les grosses pièces du pressoir, dans l'incertitude si cette perte tombera sur moy, ou sur Mr de Chamarande. Vous voiez de plus la pretention du curé, d'estre en droit de piller. Cela meriteroit bien que vous approfondissiez un peu l'affaire de ces cercles, car comment faire sans estre assurez du fait et consulter Mr le Cocq pour avoir un remede à de pareils inconveniens. S'il est toujours d'avis que le Portier demeure saisi de la clef qui luy a esté deposée, je serois d'avis que vous fissiez venir le portier, et que vous luy defendissiez, sous peine d'être chassé aussitost, de donner la clef à qui que ce soit sans exception, que par vostre ordre, et après vous avoir consulté. Il me vient un autre expédient à l'esprit, que vous pouvez examiner avec Mr le Cocq, qui seroit de faire mettre à la porte du pressoir une seconde serrure, dont Mr de Pellevé garderoit la clef. Par là le depost de la premiere clef entre les mains du portier subsisteroit, et je serois assuré de la conservation du pressoir. Jugez par parentheze quelle foy on doit ajouter à l'accusation de ce curé contre Pellevé. Je ne dis ny ne crois que Pellevé soit tout à fait innocent, mais je suis très persuadé que le curé y aura bien mis du sien.

J'oubliois de vous dire que Dom Benoist soupçonne fort D. Joseph d'avoir la veüe d'estre receu à Fontenay par la voye que j'ai pensée.....

Si vous voyez Mr le Sauvage, vous pourrez le prier de vostre part et de la mienne de chercher un jardi-

nier; mais je doute fort qu'il soit dans ce commerce là. Un Mr de Tailleville nous y aideroit bien davantage, mais je ne le connois point. Mr de Bonvoisin pourroit en parler à ce muet de Mgr de Bayeux. Ecrivez luy en un mot. Ecrivez en à vostre frère.

A Paris, 29 décembre 1703.

..... Je suis bien aise que nos fermiers mutins soient enfin venus à jubé. Ce que vous a dit le Sr de Longchamp que c'est à Mlle de Preaux à payer les frais est une discussion entre eux qui ne me regarde point. Je ne doute pas que dans les quittances que vous avez données, vous ne vous soyez reservé aux frais. Je vous fais encore souvenir de ceux des Acres. Ce que vous a dit Lonchamp sur ces frais est une marque de ce que vous me mandiez dernierement, qu'il y avoit entre eux quelque refroidissement. Ne pourriez vous point vous servir de cette occasion pour faire inspirer par sous main à cette femme de faire reflexion sur les embarras où l'a plongée Lonchamp et le mauvais mauvais (*sic*) procez qu'il luy a fait entreprendre, qui, outre qu'il n'est pas soustenable, et qu'elle en portera la peine et les depens, elle sera executée le lendemain de tous les termes, qu'elle feroit bien mieux de chercher à se reconcilier avec moy, en desistant de son chef du procez commencé. Il faudroit luy faire dire cela par quelque personne amie et non suspecte. Le Sr de Pellevé pourroit l'indiquer. Cela rendroit mon affaire bien

meilleure, quand on verroit en justice que Lonchamp seroit abandonné de ses associez. Je passay une apres disnée, l'autre jour, avec Mr le Vaillant pour examiner et mettre en estat cette affaire des fermiers, où je joindray celle de la resolution du bail, les erreurs de compte, les menues reparations à quoy les fermiers sont sujets, et les affaires des curez de St Martin et de St André. Je vais pousser tout cela vigoureusement.

Mr de Pellevé me mande que Mr d'Orville luy a dit que Mr l'Intendant avoit ordonné que le bois tombé ne seroit point employé aux reparations. Vous voyez qu'il va droit au but, mais en avançant une fausseté. La conduite que vous me mandez que vous tiendrez en cela sera fort bonne. Il est certain, et vous le pouvez remonstrer à Mr l'Intendant, que sur la premiere requeste que je voudray presenter, j'obtiendray permission d'employer le bois tombé aux reparations.

J'ay écrit à ma seur sur les galanteries de Mr de Pellevé. Mr le Sauvage a approfondi l'affaire et m'en a rendu un compte fort exact et fort circonstancié, et de la vérité duquel je ne puis pas douter, à moins que de douter de la probité de Mr le Sauvage, ce que je n'ay nul sujet de faire, mais au contraire de le tenir pour un homme de bien. Le fait est très différent de celuy qu'on a rapporté à ma seur. Dès que je sceus que cela venoit du curé de St-A (1), j'en rabbattis plus de la moitié, comme aussi est-elle à rabbattre.

(1) St-André.

J'ay esté eclairci sur le sujet de voyage de Dom Joseph à Fontenay. Dom Benoist m'a dit que c'estoit pour obtenir une recommandation de Me de Chamarande auprès de leur rapporteur. Je leur ay dit qu'ils avoient à craindre que cette voye ne leur fust plus nuisible qu'utile, parce que Me de Chamarande, femme très soupçonneuse, pourra croire que c'est moy qui mandie son crédit par leur moyen, pour mes propres interests. Dieu veuille que je me trompe. Dom Benoist ne laisse pas de voir beaucoup d'apparence que Dom Joseph a les veuës que j'ay soupçonnées, et que son séjour de deux jours à Fontenay et de dix jours à Caen paroissent avoir eu d'autres motifs que la recommandation de Me de Chamarande. Mais ces espérances de Dom Joseph sont fort frivoles, car les règles de l'eglise ne permettent pas ces changemens d'ordre.

J'ecris au sr de St Jacques pour la reparation de ma maison d'Aunay, qui a esté endommagée par la tempeste. Parlez luy en vous mesme, et luy remonstrez qu'il n'est pas juste que pour leurs contestations avec Mlle Merite. mes meubles et mes livres pourrissent. Je luy touche quelque chose de la conduite de Morin et du changement du sr Roulland. Je vois qu'ils ont pris l'exemple sur le duc de Savoye et le Roy de Portugal. Sans doute qu'ils les ont fait gouverner, peut-estre par les srs Le Roux pere et fils.

J'ay toujours oublié de vous mander que pour vous faire connoistre l'esprit d'envie et de médisance a toujours regné à Caen, j'avois ouï dès mon enfance mille choses au désavantage de Mr Chazot. J'ay sceu

cependant, à n'en pouvoir pas douter, que la famille des Chazots est très honorable à Dijon, qu'il y a un président à mortier de cette famille au Parlement de Mets, parent très proche de M[r] de Meaux. J'avois déjà ouï dire à M[r] Chazot vostre conpere, qu'il estoit proche parent de M[r] de Meaux. Si vous voulez dire cela de ma part à M[r] Chazot, cela luy fera plaisir. Je luy rendray avec plaisir ce temoignage quand l'occasion s'en presentera...

J'ay sceu que le Portier de Fontenay, qui demandoit le jardin ne scait rien du tout au jardinage, et pour la Mare, au mois de septembre dernier, on le trouva chargé d'un panier plein de fruits couverts de légumes, qu'il portoit à Caen. Je ne doutois pas que cela ne se fist ainsi. et je le luy reprochay peu de jours avant mon départ d'Aunay. Regardez en quelles mains je suis..... Quand M[e] de Charsigné sera bien restablie, je la prie de se souvenir de nostre batterie de cuisine, et du linge le plus nécessaire.

A Paris, 7 janvier 1704.

..... (Affaire du bois tombé, que les religieux de Fontenay reclament comme leur appartenant, et que Huet veut employer aux réparations).

..... J'ay receu les deux lapins avec le dindon. J'attens les autres. Je vous remercie de tous ces régales. Les premiers furent mangez chez M[r] de Croismare avec M[e] de Vandeuvre et M[e] la M[ale] de Choiseul, et ils furent trouvez d'une bonté exquise.

(Difficultés avec M. de la Coudraye).

Huet dit qu'il a écrit à l'Intendant pour l'informer qu'il consent de bon cœur au sous bail des Dixbars.

(La double serrure du pressoir) [voir les lettres précédentes].

A Paris, 11 janv. 1704.

..... (Indisposition de Huet). Cette indisposition est un grand degoust qui m'a pris depuis lundy. Je m'en prenois à deux grands repas où je m'estois trouvé les deux jours precedens. La nuit du mardy j'eus un peu de fievre, et le mercredy matin revenant de la messe, je me trouvay foible, et entrant dans ma chambre je m'evanouïs dans toutes les formes, ce qui ne m'estoit jamais arrivé, hormis cette nuit de Noël, que Mr Losier nous pensa tous tuer par son charbon. Mes gens m'ont dit que cela dura un *Miserere*. Ils me firent revenir avec de l'eau de la Reyne de Hongrie. Mon medecin me trouva le poux mauvais, petit et fort inegal, et m'ordonna d'estre saigné le lendemain largement, ce qui fut executé. Il me trouva hier le poux meilleur, plus fort et plus degagé. Une heure après la saignée, en prenant du thé, je sentis encore un affaiblissement, mais qui n'alla pas jusqu'à l'évanouissement. Ce matin j'ay pris une medecine et je pourray bien estre encore saigné demain. Je ne sais si cette defaillance n'est point le premier son de Complies. Dieu me donne un grand dégagement du monde, par sa grâce, et j'espère que mes preparatifs seront bientost faits.

Mr de St Jacques m'ecrit une assez grande lettre touchant un nouveau procez qui se prepare à Grainville. Le Curé a fait un exploit à la Communauté de sa Paroisse pour se voir condamner à la reparation de son presbytere, à la reparation du chœur, et à y fournir des livres et des ornemens. Il y a bien des choses à dire sur tout cela. Melle Merite a interest à la reparation du chœur, et moy comme paroissien j'ay interest à celle du presbytere.....

Mr de St Jacques me mande que Mr Roulland ne fist prester de l'argent à Melle des Preaux pour me payer que par la pitié qu'il en eut, et qu'elle employa auprès de luy plusieurs de ses amis, et que quand elle luy rendra l'argent qu'elle luy doit, il ne manquera pas de luy faire la leçon qu'elle merite. L'occasion me semble favorable pour prier M. de St Jacques d'engager M. Roulland à remonstrer à cette femme le mauvais parti qu'elle a pris de se brouiller avec moy pour entrer dans les interests d'un chicaneur outré, qu'elle m'a baillé pour mes pechez, qui est plus fin qu'elle et qui la ruinera, que la mesme peine où elle vient de se trouver pour me payer, elle s'y retrouvera dans deux mois et à tous les termes, qu'elle feroit bien plus sagement pour son avantage, de sortir de cette malheureuse société et de le laisser poursuivre tout seul les procez qu'il a entrepris contre moy.

..... Souvenez vous de me chercher des figuiers pour Aunay.

..... N'auriez vous point gardé par hazard quelque copie de cette plainte que rendit à Falaise le sr de

Lonchamp contre Mr de Baussen, lors qu'il donna un soufflet à Charles au mois d'aoust 1701? J'en aurois bien besoin.

A Paris, 17 janvier 1704.

Je reçois vostre lettre du 14. Je ne vous ay point écrit depuis le 11. Je vous manday que je devois estre soigné le lendemain 12, et je le fus en effet. Le 13, je fus purgé. Mr Tuillier fut content de l'effet de ses remedes et je vis que mon poux se restablissoit et que l'appetit me revenoit, car pour le sommeil il a toujours esté à souhait. Mais avant hier 15, je m'eveillay avec une douleur au grois doit du pied gauche, que je crus estre une engelure, à quoy je suis fort sujet. Je la traittay comme telle, en la bassinant avec de l'eau de la Reyne de Hongrie. Mais hier je fus bien desabusay (*sic*), je m'eveillay avec une grande douleur au mesme endroit, avec beaucoup d'inflammation, en sorte que je ne pus pas douter que ce ne fust une goutte avec tout son appareil. Je souffris hier tout le jour de tres cruelles douleurs, sans pouvoir appuyer aucunement sur ce pied gauche qui, quand je me couchay, estoit enflé à plein cuir. Cette nuit j'ay moins souffert, et j'ay assez bien dormi pour un homme en cet estat. Je me suis levé avec un sentiment si vif à ce pied là que je n'y saurois appuyer le moins du monde. Voilà mon novitiat et mon apprentissage dans l'exercice de la goutte.

Vous devez une belle chandelle à Dieu pour vostre caffé repandu. Je scais cent accidens pareils qui ont

esté funestes. La bruslure de l'estomac, penetrant un peu avant et attaquant les muscles interieurs et le peritoine, c'estoit fait de vous. Je loüe Dieu que vous en soyez quitte.

Vous m'apprenez une nouvelle, de la mort de Roulland qui me chagrine fort, et est pour moy une matiere de nouveaux embarras. Je crois que M^r^ de St Jacques se trouvera aussi embarrassé. Un associé luy sera necessaire, et peut estre qu'il va songer à en chercher un pour me le proposer. Mais comme ce sont des conjectures, envoyez le querir, pour voir ses dispositions et prevoir les nouvelles mesures qu'il va prendre. Mandez moy, je vous prie, si Roulland a du bien : ce bien, petit ou grand, me sera toujours hypothequé. On m'a dit que son père vit encore.

..... (Procès à propos de l'affaire du Pont-Gilbert, 500 livres saisies par Mr de Coetenfao sur les revenus de 1698, etc., etc.).

..... Le P. Martin m'a mandé tout le détail de l'ouverture de la nouvelle Academie et m'a envoyé son programme. Mais il ne m'a pas appris ce que j'ay le plus envie de savoir, qui seront les membres de cette Assemblée. Le P. de Vitry est de quoy faire un bon academicien. Mr Galland scait bien de belles choses, mais ce sont gens passagers. Il s'agit des gens de Caen, car à commencer par le restaurateur, Mr de Croisilles, je n'avois jamais ouï dire qu'il aspirast à estre homme de lettres, et entre nous je n'en connois pas un seul à Caen, si ce n'est des gens de l'Université qui y sont obligez par leur profession.

On pourra dire de cette Academie ce que Mr de Montausier disoit des fontaines de Versailles, que ce sont les plus belles fontaines du monde, et qu'il ne manque que de l'eau. On pourra dire aussi que c'est la plus belle Academie du monde et qu'il n'y manque que du savoir.

En relisant vostre lettre, sur cette plenitude à quoy j'attribuois mon mal avec Mr Tuillier, l'estat où je suis m'en a fait juger autrement. Il y a quelques jours que je me trouvois le ventre dereglé, et que je sentois un mouvement d'humeurs que je prenois pour un rumatisme. Cela venoit, à mon avis, de cette humeur de goutte qui deregloit l'habitude de mon corps, et qui enfin, apres bien du remuement, s'est determinée et a fait un depost sur le pied.

Je suis bien aise de ce que vous avez dit à Mr du Hamel sur l'accommodement, mais j'en espere peu, veu la disposition de mes parties qui sont gens incapables de raison. Le prieur qui m'ecrivoit tous les ans au commencement de janvier ne l'a point fait cette année. Apparemment il a encore sur le cœur de m'avoir ecrit l'année passée, sans que j'y aye repondu. Il s'en plaignit à moy ; je le luy ay dit et redit que je n'avois point receu sa lettre, ce qui est tres vray. A cela la perte n'est pas grande pour moy, et je me passe fort bien de civilitez fausses et de complimens iscariots.

Me de Coulanges me dist l'autre jour que Me de la Fayette qui estoit de ses amies luy avoit fait confidence autrefois qu'elle estoit auteur de Zahyde et que cela estoit si public que personne n'en doutoit. Mr Morin et le P. Martin m'ont dit qu'ils l'ont en-

tendu dire à Mr de Segrais luy mesme. Mais sans toutes ces preuves, je scais la chose, par moy mesme comme tesmoin de visu.

J'ay receu deux voitures de lapins. Je mangeay ma part des premiers, qui estoient excellentissimes, mais non des derniers à cause de mon mal.

A Paris, 28 janvier 1704.

...... Je ne vous ay point ecrit depuis le 17. J'ecrivis seulement à ma seur le 21 de ce mois, pour luy faire savoir l'estat de mon mal. Il continue encore de me tourmenter, quoy que les douleurs et les enfleures des jambes et des pieds soient un peu moderées par la grace de Dieu. Mais autant que je puis juger, cela ira encore loin. J'avois commencé de faire quelques remedes pour moderer les douleurs, et cela par l'avis de mon medecin ; mais par l'avis des anciens gouteux, j'ay resolu de n'y rien faire du tout, car ils m'assurent sur de longues experiences que les remèdes font plus de mal que de bien, et je scais plusieurs exemples de gens qui, cherchants à se defendre de la douleur, y ont sacrifié leur vie.

J'ecris presentement à M^r l'Intendant, pour luy parler d'un marchand de medailles, qui me vient voir hier, et dont je luy avois dejà ecrit. Je luy ecrivis amplement, il y a trois semaines sur le sujet du bois tombé. Il ne m'a pas fait l'honneur de m'y repondre. Je suis bien aise qu'il ait pris la resolution de terminer l'affaire au fond. J'espere avoir un

exemplaire des œuvres de Patris que je luy destine. Je n'en aurois rien dit pour le surprendre plus agreablement. Mais comme l'affaire du bois ne sera peut estre pas encore reglée, quand vous recevrez cette lettre, je suis d'avis que vous luy en faciez une confidence comme de vous mesme, et comme d'une chose que je vous ay mandée sous le secret, mais que vous avez cru qu'il luy feroit plaisir.....

Le P. Martin m'ecrit au long l'histoire de l'Academie. Je vous ay veu faisant figure dans la liste. Je n'en connois pas le quart, et de ce quart je n'aurois jamais soupçonné le quart de se mesler de litérature.

(Doit-on mettre deux serrures au pressoir?)

(Toujours les difficultés avec M[r] de la Coudraye)... Je voulois bien discuter certaines questions devant M[r] du Hamel, mais (je disois) qu'il falloit avoir de la santé pour soutenir le choc d'un aussi redoutable plaideur que M[r] de la Coudraye, et qu'en l'estat où je suis, extenué des douleurs de la goutte, d'une longue diette et d'une longue insomnie, de deux saignées et de trois purgations, ce seroit m'exposer à me donner quelque fievre violente que d'entrer en lice et parler avec chaleur de questions qui me tiennent au cœur.....

L'autre jour je receus une année de la pension de M[r] de Soissons, qui luy (à M[r] de la Coudraye) appartenoit en deduction de ces sommes que je luy devois. Je t'envoiay querir pour la recevoir de moy. Pour epargner 5 sous qu'il auroit payez à un crocheteur, il pria la Barre mon laquais de luy aider à porter ces sommes. La Barre le fit, mais comme il est maladroit,

le sac se delia au milieu de la rue. l'argent se repandit, le peuple y accourut se (mot illisible) (?) de son mieux pour defendre son avoir, mais il ne put si bien faire qu'un (mot effacé) petit (?) laquais ne luy escamottast un ecu blanc pour lequel il vouloit l'arrester.

A Paris, 4 février 1704.

..... Je vous envoye la copie d'une lettre que je reçois de M[lle] Merite, la quelle me deplaist en bien des manieres et principalement en ce que j'avois esperé que ses differens avec les nouveaux fermiers se termineroient sans m'y impliquer, et j'apprens par cette lettre qu'ils ont plaidé en pleine audience. que trois avocats furent ouïs, dont l'un estoit pour moy, sans que je sache ni le sujet du procez, ny par où j'y suis entré, ny par quel ordre mon avocat a plaidé, n'y quel a esté son soustien. Quoy que la derniere lettre que j'ay receüe de M[r] de S[t] Jacques depuis cinq ou six jours me parlast de toutes ces contestations comme devant se terminer sans mon intervention, j'écris à M[lle] Merite en peu de mots, et sans entrer dans le detail de sa lettre, et je luy mande que si elle veut entrer en conférence devant vous, comme je l'en prie, tout ce que vous arresterez ensemble sera approuvé et ratifié de moy. Je vous prie donc de luy dire ce qui suit.

(1° Pièces contre M[r] du Four) (2° Reparations de l'abbatial d'Aunay) (3° L'affaire des Dixbars)......

Cependant je vous prie de dire en particulier à M. de

St-Jacques que je l'avois tant prié de ne me point embarquer dans toutes ces minuties d'affaires qui ne proviennent que de son animosité contre Mlle Merite, et qu'il me l'avôit tant promis, et que cependant j'éprouve tout le contraire, et que me voilà tympanisé dans les jurisdictions de Caen pour dès vetilles qui ne me font ny honneur, ny plaisir, ny profit.

..... (Toujours les difficultés avec M. de la Coudraye).

..... Je ne suis point guéri. J'ay encore les pieds fort enflez. Je n'ay pas de grandes douleurs, mais j'en ay de sourdes, et quelquefois aigues. J'ay esté purgé aujourd'hui.....

A Paris, 8 févr. 1704.

(Toujours les difficultés avec Mr de la Coudraye).

..... Je crois vous avoir mandé que ce procez (avec Mr de la Coudraye) est distribué à M^{r} l'Escalopier, conseiller à la troisième chambre des enquestes. Je vous envoye une liste des juges. Je vous prie de la monstrer de ma part à M^{r} l'Intendant, et de savoir de luy s'il ne voudra pas me faire la grace de recommander mes interests aux amis qu'il a dans cette chambre. J'ay appris que Mr de Rabodange, mari de Me Mallet, avait epousé en premieres noces la tante de mon rapporteur, et par conséquent M^{e} des Tourailles est sa cousine germaine. Comme je connois cette dame, je veux luy écrire pour luy demander ses sollicitations auprès de son cousin. Mais je ne scais

où luy addresser ma lettre, ny où elle demeure. Vous pourrez savoir cela à Caen, et je vous prie de me le mander promptement.....

(A la fin de la lettre). Ne m'indiquerez vous point quelque voye par où je pusse obtenir des lettres de recommandation de Mr de Rabodange auprès de M^r l'Escalopier son neveu ?

A Paris, 13 févr. 1704.

Je reçois votre lettre du 10. Je ne vous ay point écrit depuis le 8. Mr de Pellevé m'avoit dejà mandé l'accommodement de M^r de St Jacques avec Mlle Merite. J'apprens par vostre lettre et par une de M^r de St Jacques qu'il n'est pas vray qu'un avocat ait plaidé pour moy, comme cette petite femme me l'a mandé avec exaggeration. Je la trouve d'une extreme effronterie, et assez grossiere mesme, de me mander un tel mensonge, dont je puis estre eclairci d'un jour à l'autre, comme je le suis. Je voudrois bien que ma seur sceust cela, car elle est sa protectrice..... (Toujours les difficultés avec Mr de la Coudraye).....

Je me serviray de l'addresse que vous me marquez pour ecrire à M^e des Tourailles. Si elle veut bien employer sa sollicitation pour moy et prendre mes interests, comme je l'espère, elle suffira pour m'obtenir les recommandations de M^r son père et de sa famille. Mais vrayment j'ay beau loisir de solliciter, car gens du mestier m'ont dit que ce procez ne sera rapporté d'un an. D'aller employer M^es d'Olonne et

de la Ferté pour obtenir des lettres de recommandation de Rabodange, cela me sembleroit tiré par les cheveux. M^e d'Artagnan vaudroit mieux.

Je suis bien aise de la meilleure santé de ma seur. Pour moy je ne suis pas encore gueri. Je marche un peu dans ma chambre et mes pieds s'affermissent. Mais tous les soirs ils sont encore fort enflez. Je me trouve assez abbattu tous les matins. Je m'en prens à cette humeur de la goutte qui n'est pas encore tout à fait dontée.

Vous saurez au reste que, comme j'ay temoigné quelquefois, èt particulièrement chez Mme de M^pan (Montespan) que j'aurois fort souhaitté trouver à louer quelque petite maison auprès de Paris pour y aller quelquefois prendre l'air et m'y retirer. M^r le Pelletier, ministre d'Estat, cy devant controlleur general, l'ayant sceu, m'a escrit pour m'en offrir une delicieuse qui est à luy et qu'il a occupée long tems avec toute sa famille, et qu'il n'a quittée que quand il a acquis la seigneurie et le chasteau de Villeneuve, où cette maison est située. Les deux maisons sont voisines, et aux deux bouts d'un même parc. Il me l'offre gratis, et de la maniere du monde la plus prevenante et la plus gracieuse. Cette maison qu'il m'offre a tous les accompagnemens souhaittables, bois, fontaines, canaux, allées. Je ne seray chargé de l'entretien de rien. Cela n'est pas loin d'Atys, que Mr Foucaud m'a dit, ce me semble, luy appartenir presentement. Souvenez vous de demander de ma part des recommandations à Mr Foucaud, quand ce ne seroit que pour voir quel parti il prendra.

Je remercie de bon cœur de l'offre du petit chariot M[elle] Elizabet Danielle, selon son nom reformé.

A Paris, 21 février 1704.

(Sentence obtenue par le curé de S[t]-Martin, et qu'il faut faire promptement executer).

J'ay envoyé par le carosse une caisse dont le port est payé : elle s'addresse à vous. J'y ay fait enfermer un tableau pour l'eglise de Benneville, dont je luy fais present. Donner ordre à M[r] de Pellevé ou à M[r] de S[t] Jacques de faire savoir au curé de Benneville que cette caisse est chez vous, et qu'il ait soin de la faire prendre.....

A Paris, 24 février 1704.

(Recriminations contre M. de la Coudraye, etc...

(L'affaire du bois tombé est à peu près reglée, mais Huet n'en est qu'à moitié satisfait).

..... Quoy que tous ceux qui ont veu la maison de M[r] le Pelletier m'en disent des merveilles, néantmoins la manière dont il me l'a offerte vaut mieux que l'offre mesme — Je dois aller disner dans deux jours avec luy aux Chartreux, où il passe tous les caremes, pour convenir de toutes choses et prendre jour pour aller voir la maison avec luy.

(Vives recriminations, toujours contre M. de la Coudraye).

..... Pour les avenues qui dépérissent si fort, j'en suis bien fasché, mais je n'y scais pas d'autre remede que de planter de jeunes arbres à la place des vieux qui tombent. J'aurois esté, il y a quatre ans, plus sensible à la ruine de ces belles allées que je ne le suis présentement, car je ne compte pas à l'avenir de faire grand sejour dans cette maison, où je n'ay guère d'occasion de me plaire, et où j'aurois incessamment devant les yeux des objets qui ne seroient pas pour moy fort rejouissants. Outre les occasions de brouilleries, qui, dans l'estat où sont les choses, et la disposition des esprits, ne manqueroient pas d'arriver à tous momens.

J'oubliois de vous dire que, si je suis obligé de replanter les arbres qui manquent aux avenues, il me paroist raisonnable que les Religieux contribuent au tiers de la dépense, puisqu'ils ont le tiers des arbres.....

Ce que je vous dis du peu d'inclination que j'ay à séjourner à l'avenir a Fontenay me fait penser que, s'il se trouvoit occasion d'affermer le jardin et le colombier, comme il l'estoit du tems de Mr de Chamarande, je le ferois volontiers. Ce seroit un profit de 100 liv. par an. J'y gagnerois les gages d'un jardinier, et la nourriture des pigeons pendant l'hyver. Le tout n'iroit à guere moins de 300 liv. de rente.....

A Paris, 7 mars 1704.

..... Le curé de St-Martin (1) a un procureur qui nous désole. Il est habile et fier de son habileté, grossier, testu et se gouvernant à sa fantaisie. Nous avons esté trois semaines avant que de parvenir à luy faire presenter la requeste du curé. Quoy qu'on luy ait dit et redit que nous allons du mesme pied, il s'opposa hier à ce qui fut jugé, et cela nous reculera, s'il ne change de langage.

..... Je crois qu'il est tems d'envoyer le Breton à Aunay pour y faire du fumier pour mon jardin. Donnez, je vous prie, les ordres sur cela. M^{r} l'Intendant me propose par sa lettre un autre expédient, c'est d'élaguer les arbres qui donnent trop de prise au vent par la quantité et la hauteur de leurs branches. Examinez, je vous prie, cela avec gens intelligens dans la matière, afin que cela ne face pas de tort aux arbres, et ne les defigure pas. Parlez en à Mr de Pellevé et donnez les ordres nécessaires. Mais avant toutes choses, il faut que nous sachions si les Religieux ne prétendent point avoir le tiers des branches qu'on coupera. Si cela estoit, ils auroient donc droit aux émondes qui font une partie du revenu, ce que je ne souffrirois pas. D'ailleurs si leur prétention avoit lieu, il faudroit qu'ils fournissent au tiers des frais. Il faudroit pressentir M^{r} l'Intendant là-dessus.....

(1) De Fontenay.

Il pourroit bien estre que le jardinier laissant aller sa vache, et le Portier, l'ayant trouvée en dommage dans son jardin, l'aura tuée. Le jardinier a toujours esté incorrigible là dessus, et pour sa vache et pour son cheval que j'ay veu broutter les espaliers de mon jardin en sa présence.....

Je crois qu'il faudra nous voir avant que de regler le loyer du colombier et du jardin de Fontenay. J'espère aller à Fontenay pour disposer toutes choses et prendre mon parti. Je n'y laisseray qu'une chambre meublée, la petite salle et quelques lits pour les valets. J'en feray enlever le reste des meubles qui n'y sont pas trop en seureté. J'ay aussi besoin d'aller à Bourbon. Si je n'y avois esté l'année passée, je n'aurois pas eu l'estreinte de cette année. Quelques uns me disent que Bourbon et la goutte ne s'accommodent pas.

M^r le Pelletier me donna l'autre jour à disner. Nous nous separasmes fort contens les uns des autres, et il temoigna beaucoup de joye que j'accepte sa maison. Je dois l'aller voir après Pasques, à Villeneuve, et il m'y doit donner à disner. Mr de Caillères plénipotentiaire a loué depuis peu une maison de campagne proche de Paris, qui n'est pas le quart de la mienne, en beauté, en grandeur et en commoditez, qui lui couste 2600 liv. par an de loyer.

..... Je suis fort inquiet de ce que vous me mandez de la fenestre de mon cabinet de Fontenay, qui est ouverte. Je me doute que c'est du costé du jardin. Comme il y a des chassis, vous ne me mandez point si le vent a renversé la fenestre et le chassis. Je soup-

çonne qu'il y a quelques carrez qui manquent au chassis, et que le vent aura passé par ces places vuides et aura poussé la fenestre. Ce qu'il y a à craindre, c'est que le vent ne chasse la pluye sur la table, où il pourra y avoir quelque livre qui en souffriroit. Faites voir, je vous prie, en quel estat cela est. Je ne voudrois pas que personne autre que vous entrast dans mon cabinet. J'envoieray la clef, s'il le faut, ou bien vous ferez lever la serrure de mon cabinet pour remédier au mal, et en attendant qu'on l'ait replacée, il faudroit tenir fermée la porte de la petite antichambre de mon cabinet.

A Paris, 17 mars 1704.

..... Le petit cheval estoit bien d'age de mourir. Après m'avoir servi 18 ans, je ne devrois pas le regretter. Je le regrette pourtant, car j'aime mes vieux domestiques, et celuy là n'avoit nul vice que ceux de l'age. Il ne seroit pas mort gras fondu, si on ne l'avoit nourri que de paille et qu'on luy eust un peu diminué son avoine, mais il auroit esté plus capable de gouverner le Breton, que le Breton de le gouverner.....

..... J'apprens qu'ils (les Religieux de Fontenay) forment bien une autre prétention. Ils prétendent que c'est à eux à remplir les places des chapelains, quand elles vaquent, et sur ce qu'on leur dist

que j'estois en possession, et moy et mes prédecesseurs, ils ont repondu que quand on est en guerre on conteste tout. Par là vous voyez leur disposition. Ils se croient en guerre et en disposition de me faire des affaires en toutes remontres. Cette seule considération me feroit fuir Fontenay. Ce qui les a rendus si fiers, c'est qu'ils m'ont veu mollir et plier sur tout, dans l'affaire de la subvention, dans l'affaire du bois tombé, et cela parce qu'ils croyent que j'apprehende le partage. De sorte qu'ils croyent qu'ils n'ont qu'à entreprendre et qu'ils en viendront à bout. Je me souviens de vous l'avoir mandé et à Mr l'Intendant, lorsqu'il me remonstroit les conséquences du partage. Cela estant, je suis tres resolu de leur monstrer les dens à l'avenir, et de plaider vigoureusement contre eux, et de ne leur ceder plus rien.....

Mr de St Jacques (1), que j'avois averti de me chercher un cheval à la foire, suivant son bail, m'a mandé que si je le veux faire chercher par son connoisseur, il le payera ; que si je veux me servir de celuy qu'il a, il me le laissera en deduction, et payera le surplus. Il ne peut pas en parler plus raisonnablement. Mon avis seroit qu'au lieu du cheval de vint pistoles qu'il me doit, il m'en fournist deux qui n'excedassent pas ce prix. Je veux bien prendre aussi celuy qu'il a coustume de me bailler à deüe estimation. Reglez, je vous prie, cela avec luy. J'auray besoin de ces chevaux pour aller à Bourbon, où je crois aller Mr de la Ferté m'a assuré que feu son

(1) Le fermier général.

mary y alloit tous les ans, quoy qu'archigouteux. Mr Thuillier, qui estoit son médecin, m'a dit la mesme chose et m'ordonne d'y aller.

(Dans la lettre précédente. Huet informe son neveu que) « Frère Nicolas qui prend de St Jacques ma prairie d'Aunay et qui se promet de la retablir, me fait proposer de luy donner une procuration pour faire valoir la prairie d'Aunay, pour ma provision, et compter le surplus avec les fermiers généraux, et cela pour s'exemter de payer la taille, dont les paroissiens d'Aunay le menacent. Je vous prie d'en demander l'avis à Mr le Cocq. Pour rien au monde je n'attesteray le faux..... »

(Dans sa lettre du 17, Huet écrit à ce sujet à M. de Charsigné).

« Quand je vous ay proposé de consulter Mr le Cocq sur cette procuration de Fr. Nicolas, c'estoit seulement pour savoir si ces sortes de detours sont en usage, et quels en sont les inconveniens. J'ay mandé à Mr de St Jacques que toute la paroisse scait qu'il est mon fermier general, que quand frere Nicolas se dira mon procureur, il sera aisé de prouver que c'est une collusion pour l'exemter de la taille, que pour ma vie je n'attesteray pas le faux, que pour rien non plus je ne voudrois qu'il parust une trigauderie de ma part, que du reste je feray pour Fr. Nicolas et pour luy Mr de St Jacques tout ce qui dependra de moy ».....

Si j'avois à faire un discours sur les chaussures des Anciens, j'y serois fort empesché. Cela est d'une grande recherche et opereuse. L'intention de Mr l'In-

tendant est bonne, savoir de reveiller à Caen l'amour des lettres et de les y faire refleurir, mais les moyens n'en sont pas aisez. Je ne comprens pas comment il vous a chargé de cela, et comment vous vous y estes engagé, cela n'estant nullement de vostre mestier ; et dans la vie que vous avez menée, et à l'age où vous estes, il n'est gueres à propos que vous entriez dans une estude pour laquelle vous n'avez fait nuls préparatifs. Je ne connois point ce livre qui traitte des chaussures dont vous parle M. le curé de St-Estienne. Il faudroit en dire l'auteur. J'ay ce Binœus dont vous me parlez. C'est une chose bientost ditte, de parler des chaussures des Anciens, mais le détail en est très grand. Il faut parler des chaussures des Ebreux, des Egyptiens, des Perses, des Grecs, des Romains, des Gaulois et des anciens Allemans et peuples du Nord. Jugez où cela va. Dans les histoires de ces peuples, vous en pourrez trouver quelque chose et peut estre rien. Si je vous mettois sur ce papier tout ce qui me passe par l'esprit, touchant les recherches qu'il faudroit faire pour bien traitter cette matière, cela ne finiroit pas. Encore un coup vous ne deviez point vous en charger. Cela n'est nullement vostre gibier. Si on m'obligeoit à faire un traitté sur la reformation des finances ou la conduite d'une armée navale, ou de faire un bateau, je ne m'y engagerois pas.....

A Paris, 20 mars 1704.

(Recriminations nouvelles contre M. de la Coudraye qui a voulu, dit-il, le jouer).

..... Vous croyez bien que je n'ay pas donné dans ce paneau, qu'il m'a tendu trois jours avant le terme dans un tems (1) où il a cru que je serois fort distrait, et que j'aurois l'esprit fort eloigné des affaires du Palais. Mais il ne tient rien. Il y a long tems que je luy ay dit que je suis fort ignorant dans les affaires de plaidoyerie, mais non pas tout à fait au point qu'il croit. J'ay agi dans une si grande confiance avec luy pendant le tems de nos traittez qu'il compte encore là dessus.....

A Paris, le 27 mars 1704.

Puisque Mr le Cocq ne juge point à propos de faire signifier à Lonchamp que je veux estre payé à Paris, je consens d'estre payé à Caen; mais je veux l'estre sans retardement. Pour cela je vous prie de faire dire ou à Lonchamp, ou à la veuve Boulard que je veux estre payé incessamment entre vos mains, à faute de quoy vous allez leur faire des frais. Et, en effet, je vous prie de leur découpler un sergeant, qui aille saisir sans quartier à Fontenay, et mesme à leurs maisons de Caen, et à Vieux et à Ste Honorine. Je ne crois pas Morin propre à ce ministere après son infidelité. Vous me mandastes que vous vous serviriez de vostre huissier du Bureau, et je crois que c'est le plus seur que vous puissiez choisir, pourveu qu'il soit homme agissant et d'execution.....

(1) Le carême sans doute.

..... Mr de Pellevé m'a mandé que les deux chevaux qui me sont morts cet hyver, sont morts gras fondus. Cela vous fait voir qu'on les nourrit trop et qu'on les fait trop peu travailler.....

..... Hier estant à l'Academie, Mr le duc de Coislin me demanda comment alloient mes affaires avec Mr de Chamarande. Je luy en rendis compte, et je luy dis en mesme tems, en presence de toute l'Academie qu'estant ami de Mr de Chamarande, comme il dit l'estre, je luy serois fort obligé de m'accommoder avec luy, et que toutes fois et quantes il voudroit recevoir mon blanc-signé, je le luy donnerois, et je suppliay Mrs de l'Académie d'estre tesmoins de mon offre. Il me promit d'en escrire à M. de Chamarande. Mais je n'en espere guere, car Mr de Chamarande, qui est en Bavière, le renvoiera à sa femme, et sa femme est un rocher. Quelques uns de ces Messieurs qui estoient présents me dirent qu'ils estoient fort aises d'avoir esté presens à mon offre, parce qu'on leur avoit parlé de la conduite que j'avois tenue avec Mr de Chamarande comme de la plus injuste conduite du monde. Mr de Coislin me dit que ce qu'il apprehendoit, quand il se mesloit d'accommodemens, c'estoit de se brouiller avec quelqu'une des parties. Je repartis que si je me brouillois jamais avec luy pour le jugement qu'il rendroit, je voulois bien que toute la Compagnie me tint pour un homme sans parole.....

..... Je ne connoissois point ces engourdissemens dont vous vous plaignez. Sachez que Bourbon est le veritable, et, comme je crois, l'unique remède à ces maux. Ce qui est engourdissement dans l'age où vous

estes, peut devenir paralysie dans un age plus avancé, lors que la chaleur naturelle sera sur son déclin. Je songe toujours à aller à Bourbon, quoy que quelques medecins m'en détournent. J'ay ecrit à mon medecin de Bourbon pour luy demander son avis.

A propos de vos recherches sur les chaussures, il m'est souvenu d'un auteur nommé *Balduinus* qui a fait un livre de *calceo antiquo*. Vous trouveriez là une matiere toute maschée. Il est joint à un autre auteur nommé *Negronus* qui a traitté de *Caliga*, c'est à dire *du brodequin*. Voyez si M. le Bourgeois n'a pas ce livre, ou le P. Martin. Je le feray chercher icy, et si je le trouve, je vous l'envoieray. Mais le mieux que vous puissiez faire est de vous decharger de cette entreprise.

A Paris, 28 mars 1704.

Je vous ecrivis hier assez amplement, et je vous manday que je ferois chercher chez les libraires ce Beaudoin de *Calceo* et Negron de *caliga*. On les a trouvez, et mesme Honoré a plus fait que je ne luy avois commandé, car il les a achetez sans mon ordre, et mesme il les a donnez à relier. Je ne seray pourtant pas fasché de donner ce petit enrichissement à ma Bibliothèque ; mais cela ne m'empeschera pas de vous les prester et de vous les envoyer, en cas que vous persistiez dans la résolution de vous engager dans cette recherche qui ne vous convient nullement. J'attendray donc sur cela vostre resolution. Sitost que je la sçauray, si vous voulez que je vous

les envoye, vous serez obei sans retardement, et vous me les renvoierez quand vous vous en serez servi, ou je les reprendray quand je seray sur les lieux...

Quand on aura reparé l'abbaye, il faudra faire faire aux fermiers la mesme corvée aux chœurs des eglises des paroisses dependantes de l'abbaye, mais il n'en faut rien dire jusqu'à ce que l'abbaye soit reparée, de peur que la grandeur de la besogne ne rende Lonchamp plus restif...

A Paris, 3 avril 1704.

(Huet a besoin d'argent pour aller aux de Bourbon et desire recevoir sans frais l'argent que lui doivent les fermiers).

..... S'il vous paroist que les fermiers aient sincerement intention de payer, et qu'ils ne trigaudent pas, je ne suis pas si arabe que M. de la Coudraye, et je consens qu'on leur donne du tems, pourveu que cela n'aille pas trop loin. Mais pour peu que vous remarquiez qu'ils trichent, faite (*sic*) main basse sur le corps et sur les biens.

..... Je ne comprens pas comment vous pouvez me mander, vers la fin de vostre lettre, que vous ne pouvez satisfaire aux depenses qui sont marquées à la fin du memoire que vous m'avez envoyées (*sic*) faute de fonds, après m'avoir mandé dans le commencement de la lettre que Melle Merite vous a payé 500 liv.

Vous ajoutez que le Breton n'a pas encore touché d'argent, quoy qu'il crie qu'il n'a pas un sou. Si cette

lettre tomboit en d'autres mains, on me prendroit pour un homme qui paye tres mal mes gens. Je ne scais point du tout quel argent demande le Breton. Si ce sont ses gages, il a tort de dire qu'il n'a pas receu un sou Je paye les gages de mes gens deux fois l'année, et le Breton y a toujours eu sa part comme les autres. Si c'est quelque autre chose qu'il demande, je ne scais ce que c'est, et ne le puis deviner, et quand je l'aurois oublié, cela est bien pardonnable à l'esloignement, aux affaires et aux maladies. Quoy qu'il en soit, quand je sauray de quoy il s'agit, il faudra tascher de contenter le Breton, et l'empescher de crier plus long tems contre moy, particulierement dans un lieu où rien ne tombe à terre de tout ce qui peut estre dit contre moy

Mr de St-Jacques me doit un cheval de 20 pistoles. Celuy qu'il a coustume de me prester et que je veux bien prendre à deüe estimation ne vaut guere plus de 6 ou 7 pistoles, à ce que l'on m'a dit Le surplus, qui est 13 ou 14 pistoles peut bien fournir à en avoir encore un autre. Une pistole ou deux de plus ou de moins ne doivent faire rompre un bon marché. Il faut considérer au reste que, si j'ay un bon cheval de selle, il me sera souvent emprunté, et bientost ruiné, et que je n'en ay besoin que pour monter des valets.....

Vous ne m'avez point mandé si vous feriez mettre une seconde serrure au pressoir de Fontenay. Mr le Cocq l'approuvoit et cela me semble necessaire pour n'abandonner point le tout à la mauvaise intention du public qui en est le maistre absolu.

prie de faire reflexion que le tems de Bourbon s'avance fort, et que je ne le puis faire sans argent, et je vous reitere par cette lettre tout ce que je vous ay mandé par mes dernières.....

..... Je finiray par vous dire que me trouvant l'autrejour chez Mr le duc de l'Esdiguières, il me conta qu'il fut taillé il y a 25 ans, qu'on luy tira une pierre grosse comme un œuf, que depuis ce tems là il a usé continuellement d'un remede qui l'a entierement preservé du retour de ce mal, dont il n'a senti aucune atteinte depuis. Je pensay aussitost à ma seur, et luy demanday ce remede, dont il me donna la recette que voicy. Il faut avoir des gratteculs. Ce sont de petits fruits rouges qui viennent dans les hayes et qu'on prend aux eglantiers. Rien n'est plus commun: on en vend icy au marché, et j'en envoyay querir pour en voir. Cela est gros comme le bout du petit doit, et est rempli de petits pepins durs comme des pierres, et l'escorce a un petit goust aigret assez agreable. Il faut prendre 25 ou 30 de ces petits fruits, les mettre dans un pot d'eau, le tout dans un pot de terre, ou coquemar de terre vernissé par dedans Les faire bouillir jusqu'à la diminution d'un peu plus de la moitié, c'est à dire qu'il faut qu'il reste moins de la moitié d'eau. Il faut laisser refroidir cette eau, et en user ordinairement dans ses repas avec du vin, comme on se sert de l'eau ordinaire. Mr de l'Esdiguieres me dist qu'il n'en buvoit point d'autre.

Je n'ay pu parvenir à voir Mr Foucaud, quoyque j'ay esté ou envoyé dix fois à sa porte, particulierement depuis sa nouvelle dignité.

(Dans sa lettre du 3 avril, Huet disait à son neveu : « M. l'Intendant (Foucaud) pourra bien avoir part à la place vacante au Conseil, par la mort de Mr de Harlay, qui mourut hier »).

A Paris, 12 avril 1704.

.... Comme j'apprens que vous vous proposez de venir de Caen à Bourbon à droiture et dans vostre carosse, si vous y estes determiné, la route que vous devez prendre est Falaise, Alençon, Le Mans, Blois, Bourges et Bourbon. Mais préparez vous à trouver des chemins détestables, qui dans ce tems cy vous embarrasseront fort, crevant vos chevaux et brisant vostre carosse. J'ay fait ces routes au mois de juillet avec six chevaux, et j'ay trouvé à qui parler. Preparez vous aussi à une grande depense et à de tres cheres et souvent tres mauvaises hostelleries sur ces chemins de traverse. Si vous menez Me de Charsigné comme vous le proposez, vostre depense augmentera, vous obligeant à un plus grand logement à Bourbon, qui est tres cher. Joint que, comme il y a toujours quantité de gens de grande qualité, elle sera obligée ou de se tenir enfermée, comme j'ay veu faire à des dames de nostre pays, ou à porter des habits, se mettre proprement et à jouer souvent, exercice fort ordinaire en ce pays là. Le plus court, le plus seur et le plus commode est que vous veniez à Paris dans le carosse public. Je vous conseille de ne mener qu'un laquais. Vous logerez à Paris où logeoit Mr de la Coudraye, icy tout contre, à 4 s. par nuit. Vous mange-

rez avec M^{r} (papier déchiré) dré. Si vous voulez venir d'icy à Bourbon à cheval, nous ferions la mesme route, et il ne vous coustera rien pour la nourriture, ny de vous, ny de vostre laquais, ny de vostre cheval. Mais comme vous estes un pere douillet, et que je doute que vous vouliez prendre cette voye, il faudra que vous vous mettiez dans le carosse de Moulins. Honoré s'informera du prix et du tems qu'il est en chemin. Je crois que cela va à six jours. En ce cas, vous irez sur vos crochets. Vous trouverez à Moulins des commoditez pour aller de là à Bourbon, qui n'est qu'à 5 lieues. A Bourbon, je vous logeray et vous nourriray. Si vous y meniez vos chevaux, ils vous cousteroient bonne (*sic*) pendant le sejour. Au retour, supposé que vous ne vouliez point venir à cheval, vous prendrez un bateau à trois lieuës de Bourbon, qui vous portera à Orleans. Vous y serez à couvert, et vous y pourrez trouver compagnie. On descend tous les soirs, et je crois tous les midys. Rien n'est plus commode. A Orléans on trouve tous les jours des voitures qui viennent icy en deux jours. Le chemin d'icy à Moulins est tres beau, très bien reparé, et pavé en beaucoup d'endroits. Pour moy j'espère revenir à Paris. Nous pourrions nous y retrouver, et vous prendriez chez moy les mesmes commoditez qu'en venant. Voilà quel est mon avis. Je ne crois pas partir avant le commencement du mois de may. Je dois passer par Villeneuve chez M^{r} le Pelletier, pour voir la maison qu'il me preste. Je dois aller de là à Petit Bourg, chez Me de Montespan, mais ce ne sont que des couchées.

..... Je ne compte pas beaucoup sur cette demons-

tration que vous ont faite les fermiers d'estre las du procez. Ce pourroit estre un artifice de Lonchamp. S'ils en sont las tout de bon, ils me trouveront tres facile sur le desistement. Cette fiction d'une lettre de cachet pourroit bien estre aussi une fiction du mesme personnage. J'avois déjà ouï quelque chose de cette fadaise.

Je vous prie que la nourriture du Breton lui soit payée sans retardement.....

A Paris, 14 avril 1704.

Quoy que je vous aye ecrit l' 11 et le 12, j'y reviens encore aujourduy pour repondre à la lettre que vous avez ecrite à Honoré. Il s'est informé du prix du carosse qui va d'icy à Bourbon. Il en couste 40 liv. par personne, moyennant quoy ils vous porteront d'icy à Moulins, mais encore de Moulins à Bourbon, car on change de voiture. D'Orléans à Paris il couste 12 liv. par personne. et le carosse part tous les jours. Je ne sais point ce qu'il couste de Bourbon à Orleans, en allant par eau, mais selon les apparences le prix doit estre modique, car toutes sortes de petites gens prennent cette route qui est fort commode, et que je prendrois volontiers si je faisois le voyage sans equipage. J'oubliois de vous dire que l'on est six jours et demi à faire le voyage de Moulins par le carosse. Je ne scais si le voyage de Moulins à Bourbon est compris dans ces six jours et demy. Sur ce que vous proposez a Honoré de me venir joindre en chemin. c'est a quoy

il ne faut point penser. Je ne vois pas d'endroit où vous puissiez me joindre qu'à Briare qui est sur la Loire. En ce cas, il faudroit qu'au lieu d'aller à Blois, comme je vous le marquois par ma derniere, vous allassiez de Caen à Orleans par Falaise, Seez, Mortagne, Nogent le Rotrou, Chateau Dun et Orleans, et que d'Orleans vous vous en vinssiez le long de la Loire par Chateauneuf à Gien, à Briare. Mais tous ces chemins là de traverse (*sic*), et seront très difficiles jusqu'au mois de juillet, d'une grande depense, et d'une grande incommodité. De plus, ce rendez vous à Briare, ou en quelque autre lieu que ce fust, seroit d'un assujetissement tres incommode pour vous ou pour moy, car le premier venu sera dans une inquiétude continuelle sur tous les accidens qui peuvent avoir retardé celuy qu'il attend, car si un de vos chevaux manquoit, ou que vostre carosse se rompist, ou que quelque maladie, quelque cheute, quelque blessure survint, et qui vous obligeast de demeurer par les chemins, qui m'en viendroit dire des nouvelles à Briare?

On n'est point nourri dans le carosse qui va d'icy à Bourbon. Chacun fait sa depense. Honoré s'est informé pour louër des chevaux rendus à Bourbon, ils demandent 6 liv. par chaque cheval : ce seroient 12 liv. par jour pour deux chevaux. Ils vous donneroient un homme pour les ramener de Bourbon à Paris, car on ne les louë point rendus à Bourbon, Bourbon n'estant pas un lieu d'un assez grand commerce pour y avoir de ces correspondances. De sorte qu'il faudroit que vous payassiez encore le retour, et mettant 7 jours pour l'aller et autant pour le venir,

ce seroient 14 jours qui à 12 liv. par jour vous en bailleroient pour vos 168 liv. D'ailleurs vous auriez de la peine à trouver des chevaux à Bourbon pour vous remener à Paris, et si vous en trouviez, ce seroient autres 168 liv. pour le retour à Paris.

Je vous ay mandé que je reviendray de Bourbon à Paris. Quand j'ay pris la route de Saumur, ce n'a esté que pour passer à Fontevraud, où, encore que je sois logé et nourri à l'Abbaye, mes gens et mon equipage logent à l'hostellerie, où il m'en couste un louys par jour. Comme j'y ay passé quelquefois des mois entiers, j'y estois pour mes trente louys. Si vous estiez d'une telle partie, que feriez vous pendant un si long tems, dans une hostellerie, à croquer le marmot? Le Cavelier et Mr le Roux m'y vinrent voir un jour, et n'y purent demeurer que deux jours, et en attendant mon depart, ils s'allerent promener dans les villes voisines. Je n'iray donc point par là, et je reviendray droit icy. J'oubliois de vous dire que, loüant icy des chevaux à 6 liv. par jour par chaque cheval, l'homme qu'on vous donnera pour les accompagner les nourrira, sans qu'il vous en couste rien.

Pour les eaux, il vous coustera environ 60 liv. Il m'en couste davantage, parce que je fais les choses un peu plus largement. Il vous coustera 7 ou 8 liv. pour quelques aumosnes à l'hospital et aux Capucins.

Tout consideré, je vous conseille de venir icy par le carosse. Si vous aviez icy assez de courage pour prendre icy un cheval ou deux pour vous et pour un valet, et venir avec moy, je payeray la nourriture de vous, de vostre valet et de vos chevaux. Si vous pre-

nez le carosse, comme nous n'irons pas mesme train, vous ferez vostre depense. A Bourbon, je vous logeray et je vous nourriray, vous et vostre valet ; mais il faut me mander promptement vostre resolution, afin de me faire retenir un logement assez grand à Bourbon. On m'a dejà ecrit sur cela. Si, au retour, vous prenez encore la voye du carosse de Moulins à Paris, nous cheminerons séparement, et partant vous ferez vostre depense. Pour le sejour de Paris, vous mangerez avec Mr André, car pour moy, je suis nourri par les Jesuites, et je ne pourray manger avec vous. Il vous coustera 4 sous par jour pour un lit dans le voisinage, car je n'en ay point à vous offrir. Si vous faites un long séjour, vous pourriez loüer des meubles, et je vous donnerois une chambre assez jolie dans la maison où sont mes gens. Prenez vostre parti sur tout cela.

Je vais demain à Villeneuve voir M^r^ le Pelletier, qui m'y attend. Je verray la maison qu'il m'offre. Je seray deux jours chez luy. Je pensois n'y aller qu'en chemin faisant pour Bourbon ; mais il m'a mandé qu'il m'attend avec le P Bourdaloüe.

Lors que vous viendrez, je vous prie de m'apporter ce que vous avez d'argent à moy. car j'ay bien des choses à payer icy, et il m'en faudra beaucoup pour mon voyage.

Lonchamp las du procez qu'il soutient contre Huet, avoit parlé à M. Le Vaillant d'accommodement... « Voir, avec prudence, ce qu'il y a à faire ».

A Paris, 18 avril 1704.

..... J'en revins hier au soir (de Villeneuve). Je vis la maison qu'on me destine. Je serois bien difficile, si je n'en estois content. C'est une maison qui a cousté 40.000 escus à faire bastir. Mr le Pelletier m'a dit qu'il en a les memoires. Il la quitta quand il acquit la seigneurie de Villeneuve, et pour mettre l'ancien chasteau, qu'il a voulu conserver en l'estat où il est présentement, il luy en a cousté cinq cens mille francs. Sur cela laissez agir vostre imagination. Mr le Pelletier me témoigna une très grande impatience de me voir habiter la maison qu'il me preste.

Il croioit que j'allois y planter le piquet, et j'y trouvay plusieurs ouvriers qui y travailloient pour mettre les choses en estat. Mais je luy fis connoistre que je ne pouvois pas l'habiter sans meubles, et que mes meubles estant en Normandie, il falloit que j'y allasse au retour de Bourbon, pour donner ordre à tout. Ne croyez point que cela me face abandonner Aunay. Peut-estre feray-je mettre dans la sale la tapisserie de la sale de Fontenay. Je resoudray tout cela sur les lieux, Dieu aidant. Mais contez que Fontenay est bien *a remotis*, et que je regrette bien la depense que j'y ay faite.....

..... Je vous prie de faire prendre les mesures de la tapisserie de Fontenay qui est dans la sale par Mr de Pellevé, afin qu'il voye, lorsqu'il ira à Aunay si elle s'ajustera à la sale d'Aunay. Il faudra prendre les hauteurs et largeurs de chaque piece de tapisserie en particulier.....

A Paris, 21 avril 1704.

..... Je m'estonne que vous me laissiez, ou peut estre que vous demeuriez vous mesme si long tems dans l'incertitude de vostre voyage de Bourbon. Ce silence me fait douter que vous vous y determiniez. La dépense, la fatigue, l'éloignement de la petite famille et de la chere épouse sont de grands obstacles. J'approuveray tout ce que vous resoudrez, en vous souhaittant néantmoins une bonne santé, et que vostre paresse n'y soit nuisible. Je scais combien en vaut l'aune, et je suis persuadé que si j'y avois esté l'année passée, je n'aurois pas souffert les maux qui m'ont attaqué cet hyver.

(Remise de la ferme d'Aunay offerte par le tuteur des enfants de Roulland. — Les affaires de la succession de Roulland se trouvent très mauvaises par les engagemens qu'il a pris avec Mr des Fontenelles).

..... Voilà, au reste, le tems de se disposer au voyage de Bourbon, et pour cela je vous prie de faire partir le Breton avec mes chevaux, et le palfrenier ordinaire, et de luy donner de l'argent pour faire la route. J'ay mandé à M. de Pellevé de me prester son cheval, parce que je n'en aurois pas assez pour porter tous mes gens, et comme il a toujours besoin de son cheval, je luy ay mandé que je payeray ce qu'il luy coustera pour se pourvoir de quelque autre jusqu'à ce que je luy remene le sien, car on ne trouve point icy de chevaux de renvoy pour Moulins, et moins encore à Moulins pour Paris. J'achete icy un

cheval de carosse, parce qu'on me mande que celuy qui avoit mal au cou ne promet pas un long service. On m'a dit que le Breton n'aime pas ce palfrenier, nommé Louys, demeurant à S[t] Georges. J'ay craint que si je le chargeois de le faire venir, il ne le fist pas, ou ne le fist lentement ou mal ; ainsi j'en escris directement au P. Prieur, et qu'il l'envoye à Fontenay joindre le Breton. Je vous prie d'en ecrire de vostre costé au P. Prieur, et de mander au Breton de partir, si tost qu'il sera arrivé, de faire les traittes ordinaires, et de partir le matin pour eviter la chaleur que voilà venue. Si mes chevaux viennent à point nommé, je fais estat de partir, Dieu aidant, dans les premiers huit jours du mois de may.

Je me souviens, en finissant ma lettre, que le Breton en allant et venant avec mes chevaux est receu et nourri dans les hostelleries à credit, et que je paye (déchirure) sa despense à mon retour. Cela l'assujettit à mes traittes et mes gistes et empesche les ferremens de mule. Mais neantmoins, comme il peut survenir des accidens et qu'il peut se rencontrer quelques changemens dans les hostelleries, et qu'il faut mesme quelque ferrure, il faut, s'il vous plaist, luy bailler quelque petit argent.

A Paris, 22 avril 1704.

..... Je viens au voyage de Bourbon. Si vous vous estiez resolu à venir dans vostre carosse, je vous aurois conseillé de venir de Caen icy, et d'icy à

Bourbon pour éviter les inconveniens des chemins de traverse. Mais je crois que vous irez encore plus seurement et à moins de frais en prenant les voitures publiques. Si Me de Charsigné ne vient pas, et que vous ayez le courage de venir à cheval, vous ferez le voyage avec fort peu de dépense ; mais je ne serois pas d'avis que vous fissiez faire la traitte à pied à vostre laquais. Vous supposez que les miens font la mesme chose ; mais nullement. Il y en a toujours un derriere ma chaize, et un autre monté sur le fourgon auprès du Breton, et ils se soulagent ainsi. Je ne crois pas que vostre laquais y pust resister sans quelque secours. Je vous diray sur cela que l'Allemand m'a demandé permission d'aller à son pays, et m'assure fort que je le trouveray icy à mon retour de Bourbon ; mais j'en doute, et je vois apparence qu'il veut se retirer. J'en suis fort fasché, car c'est un bon garçon qui a de l'esprit et de l'addresse, qui n'a nul vice et me sert fort bien depuis près de dix ans, outre qu'il me laisse avec deux maroufles fort grossiers. Vous saurez de plus que Lavenassier, mon cuisinier, m'a quitté et m'a quitté d'une très impertinente manière. Il tomba malade et se fit porter aussitost chez sa femme. J'envoiois souvent savoir de ses nouvelles, et je supposois qu'il demandoit à St Jacques ce qu'il vouloit. Lors qu'il fut gueri, il pria Mr André de me demander son congé, prenant pour son pretexte que je l'avois abandonné dans sa maladie, au lieu de luy envoyer tous les jours tant de livres de viande, des medecins, des chirurgiens et des apothicaires. Je dis aussitost à Mr André que sans doute il avoit dessein



d'aller servir quelque autre, et qu'on me l'avoit debauché, que quand j'ay eu des gens malades, je les ay fait assister, que, s'il s'en est allé loin d'icy chez sa femme, je n'ay pas pu deviner ses besoins, qu'il a deu les demander à S[t] Jacques qui le voioit. Enfin la suite a decouvert la tricherie. Il avoit pris une autre condition Ce mesme La Fontaine qui m'a servi autrefois et qui me quitta par deux fois si malhonestement m'avoit donné ce cuisinier. et c'est luy mesme qui me l'a osté. Car. comme son maistre l'a mené à l'armée, il a mis Lavenassier à sa place, et ce brave Lavenassier, en me faisant ce vilain coupecu, et me plantant là, a voulu encore couvrir son infidelité par des reproches et des plaintes mal fondées et me donner le tort de sa malhonesteté. Mais, enfin, en s'en allant, comme je le contentay sur tout, et le payay bien. il dist à mes gens que j'estois un fort bon maistre et qu'il se louëroit toujours de moy.

Je reviens à nostre voyage. Comme M[r] de Pellevé m'a mandé qu'il doute que mon cheval qui a depuis si long tems mal au cou puisse faire le voyage, j'achetay hier un cheval de carosse ; mais comme il me faut dix chevaux pour mon equipage, deux pour ma chaise, quatre pour mon fourgon et quatre pour mes gens, si ce cheval malade me manquoit, je n'en aurois que neuf. Dans cette crainte, j'ecrivis à M[r] de Pellevé qu'il me feroit plaisir de me prester le sien, mais comme je crains que cela ne luy face de la peine. je vous prie de savoir de M. de S[t] Jacques s'il voudroit bien me prester pour le voyage seulement ce cheval qu'il me bailloit tous les estez, et que je crois

qu'il a encore. Faites que j'aye ou celuy là ou celuy de Mr de Pellevé, car autrement je me trouverois embarrassé. Du Coudré vient de me dire qu'il connoit un certain loüeur de chevaux, qui pourroit m'accommoder pour un ou deux chevaux de loüage, si j'en avois besoin. Je l'y ay envoyé aussitost. Cet homme demande que je mene et defraye un homme d'icy à Bourbon et de Bourbon icy, pour ramener le cheval qu'il me loüera. Jugez quelle depense. Si vous venez à cheval, vous pourriez faire venir le Breton et mes chevaux avec vous. Ils vous serviroient à porter vostre laquais et vostre valise. Je ne scais si vous comptez de prendre un cheval à Caen pour faire vostre voyage. Cela me paroist presque necessaire dans la difficulté et la dépense à quoy on s'engage en prenant icy un cheval de renvoy. Outre que quand il s'agiroit du retour, il seroit encore plus difficile, et plus cher d'en trouver là pour venir icy. Auquel cas il faudroit que vous revinssiez par eau et par Orleans et par conséquent sans moy. Examinez donc cela, et prenez, vostre parti et me le mandez promtement.....

A Paris, 23 avril 1704.

Je m'attendois de recevoir aujourd'huy des nouvelles de vostre resolution sur le voyage par vostre lettre du 20 que je reçois. Cependant vous ne m'en dittes pas un mot. Il n'y a pourtant plus à differer, car le tems presse et d'autant plus que cette chaleur

excessive avance le tems des eaux. Car si elle augmentoit, elles seroient impraticables. D'ailleurs mon hostesse de Bourbon m'a ecrit lettre sur lettre pour m'offrir sa maison, et je ne saurois luy donner de paroles que je ne sache si vous logerez avec moy ou si vous n'y logerez pas, afin de retenir, outre mon logement, une chambre pour vous, ce qui, je crois, vous pourra suffire. Je ne scais pas mesme si elle a chez elle de quoy vous loger. Ces gens là veulent s'assurer, de peur de demeurer sans hoste, ce qui est une grosse perte pour eux. Si vous logez ainsi avec moy, vostre logement ne vous coustera rien. Mais si vous amenez M[e] de Charsigné, il vous faudra bien plus de logis, car vous ne sauriez faire vos eaux dans la mesme chambre, et vous serez contraints de vous pourvoir d'une autre maison qui vous coustera 50 ou 60 sous par jour. Prenez, je vous prie, promtement vostre parti et me le mandez, car il ne seroit pas juste que vostre irresolution me fist perdre l'avantage et le tems de mes eaux, ou me les fissent *(sic)* rejetter à une autre saison, ce que ma santé ne me permettroit pas.....

La tapisserie de la salle de Fontenay, que je veux faire porter à Aunay est un gage de mon attachement pour ce lieu là, qui est le lieu du monde où je me plais le plus. Quoy que la demeure de Villeneuve soit tres agreable, neantmoins la maniere dont j'y suis invité est ce qui m'y attire le plus. Cette famille, qui est très grande et tres considerable, me témoignent (*sic*) tous un extreme empressement de me voir parmy eux. J'ay receu encore ce matin une lettre du maistre

nue, soit que le tems devienne pluvieux et venteux, comme il pourra bien arriver. D'ailleurs ce jour 11e may est le jour de la Pentecôte jour auquel les voitures ne marchent point, et le carosse ne part que le lendemain 12e. Tout cela considéré, j'ay jugé qu'il valoit mieux attendre le carosse du mercredi 14e may, pour y estre à vostre aise et avoir les quatre premieres places. Le retardement de deux jours n'est pas une affaire. J'ay donc renvoyé Honoré sur l'heure retenir les quatre premières places pour ce jour là 14e, et cependant faire promettre au messager, suivant son offre, que s'il luy vient avant ce tems là quelque voiture extraordinaire quj reparte plus tost, comme cela arrive souvent, il vous y donnera les quatre premières places. Cependant comme cela me separera de vous, et que je vais assez lentement, je ne laisseray pas que de partir dès le 4 ou le 5e, et d'autant plus que je suis engagé à faire quelque visite en chemin, où je crains bien qu'on ne m'arreste, mais cela n'ira pas à plus d'un jour. Ainsi je pourray arriver à Bourbon le 12e ou 13e, et j'auray moyen de vous y retenir un logement. Je ne laisseray pourtant pas pour cela d'écrire le premier jour d'ordinaire qui sera lundy. Je crois qu'il vous faudra là plus de logement que vous ne croyez. Je doute que vous puissiez prendre le bain et vous faire doucher dans la mesme chambre que Me de Charsigne. Il vous faudra d'autres lits pour suer que pour dormir, et je ne crois pas que vostre propreté vous permette de suer tous deux dans le mesme lit. J'ay dejà mandé, il y a assez long tems à mon hostesse de me retenir son logis, et elle m'at-

tend. Je ne crois pas qu'il y ait dans cette maison assez de logement pour vous.

Voilà Honoré qui revient de chez le Messager. Dans l'intervalle qu'il a esté à venir icy et retourner, on a loué la première place qui part le mercredy 14. Honoré a retenu les quatre suivantes. Il faut donner la moitié d'erres, ainsi ce sont 80 liv. Vous voyez par tout ce recit, que ce n'estoit pas sans raison que je vous disois par mes lettres precedentes que j'estois estonné que vous fussiez si lent à prendre vostre resolution.

Honoré vous a retenu dans ce voisinage une chambre garnie, qui vous coustera 20 ou 25 sous par jour. Vous vous nourrirez comme vous voudrez, et l'on vous fournira les ustencilles (*sic*) de cuisine par dessus le marché.

Le retour de Bourbon ne vous coustera pas tant, car vous pourrez revenir par eau à Orleans, et d'Orleans icy. La depense par eau est fort modique.....

Je compte que mes chevaux pourront partir de Caen un des premiers jours de la semaine prochaine, et arriver icy vers le commencement de may.

Je ne vous ecriray plus, car mes lettres vous trouveroient parti.

Le lieu où logeoit Mr de la Coudraye est, à ce que m'ont dit mes gens, une vilaine gargotte. Je ne l'ay jamais veüe. Vous me parlez d'auberge, mais je ne scais pas comment vous l'entendez. Si vous estiez seul, vous auriez pu estre logé et nourri à table d'hoste ; mais Me de Charsigné iroit-elle manger à cette table d'hoste ? ..... Comme le lieu où des-

cend la (*sic*) carosse est fort eloigné de ce quartier, j'ay pensé d'aller faire une visite vers la porte S[t] Honoré, vers l'heure de vostre arrivée, samedy 3[e] may, parce que c'est par cette porte qu'entre la (*sic*) carosse de Caen. Je feray tenir l'Allemand par vostre passage, qui arrestera vostre gribasse (?) et vous fera monter dans mon carosse, où je feray mettre exprès un strapontin, et puis il me viendra aver [tir] que je sorte pour vous mener à vostre menage.

A Bourbon, 24 juin 1704.

Je vous ecris, comme vous l'avez souhaitté, sans savoir si cette lettre vous trouvera encore à Paris. J'ay continué mes remedes jusqu'au bout. Je les achevay hier, et j'ay pris medecine aujourd'huy. Je me proposois de partir demain, mais après avoir veu mon sejour en ce triste lieu prolongé par le rume, par la goutte et par une fluxion sur les yeux, il m'est arrivé un autre accident depuis deux jours, c'est à dire sur le point de mon depart, qui m'embarrasse fort. Le cheval de M[r] de Pellevé s'est mis un clou dans le genou, sans qu'on sache comment. Cela a fait une playe assez profonde, qui suppure, qui luy a fait enfler toute la jambe jusqu'à l'épaule, et qui le fait clocher. Si je vois qu'en retardant mon depart d'un jour ou deux, je puisse l'emmener avec moy, je le feray, sinon, je le laisseray à M[r] de Noyers, qui a la bonté de vouloir bien se charger du soin de le faire traitter, et me le ramener à Caen, en luy ren-

dant, comme de raison, tous les frais et loyaux cousts. Il y a long tems que je dis qu'il n'y a pas d'animaux plus commodes et plus incommodes que les chevaux, plus commodes, pour le service qu'on en retire, plus incommodes, pour les maladies infinies à quoy ils sont sujets. Vous voyez par ce recit que, Dieu aidant, dans deux ou trois jours je partiray d'icy, et Mr de Noyers ne se propose pas d'en partir avant le 12 ou 15 juillet.

J'aurois grande envie de savoir si mon Allemand est de retour à Paris, comme je le souhaitte. S'il vous voit, loüangez le un peu sur sa perseverance, et luy faites entendre le bon gré que je luy en sauray, et l'amitié que vous avez remarquée en moy pour luy.

Je retourneray à petites journées selon ma louable coustume, et mon retour sera encore allongé par les visites que je feray en passant à Petit-bourg et à Villeneuve, et peut estre à Fleury.

Je sejourneray à Paris le moins que je pourray, mais je crains que ce moins ne soit plus long que je ne voudrois, car j'y ay beaucoup de petites affaires. Je les abbregeray tant que je pourray.

Je me propose, en arrivant en nos quartiers d'aller débarquer à Fontenay. Je seray fort aise que vous vous y rendiez, car je prevois plusieurs explications, dans lesquelles je seray bien aise que vous entriez, comme estant mieux instruit que moy. J'y feray porter du vin. Il faudra que Mr de Pellevé nous y face trouver du sidre. Ce n'est pas que j'aye dessein d'y faire un grand sejour. Je l'abregeray au contraire autant que je pourray, et je l'eviterois mesme tout à

fait, si je pouvois ; mais comme c'est un lieu d'où je veux me detacher le plus qu'il me sera possible, je veux y faire une revision de mes meubles, les faire battre et nettoyer et en enlever la meilleure partie.

Si tost que vous serez arrivé à Caen, je vous prie de reveiller un peu vos aimables fermiers de Fontenay. et de les faire payer, car je seray bien aise de trouver quelque consolation de bourse, dont vous savez que j'ay grand besoin. Donnez le mesme avis à Mlle Merite. Vous me feriez fort bien vostre cour, si pour ma bienvenue en ma maison de l'Isle-Bouchard vous me presentiez quelques sacs de grosse toile bien lourds et de bien difficile transport.

Tout est à peu pres icy comme vous l'avez laissé.

Souvenez vous de la consultation dont vous vous estes chargé sur l'affaire que vous me proposastes. Vous savez les chefs sur lesquels il est necessaire d'estre eclairé. Il me paroist qu'il faudroit consulter l'affaire à Paris et à Caen, sur les coustumes des lieux et sur les remedes qu'on peut apporter à leur diversité, afin que tout se puisse faire à vostre avantage.

A Paris, 8 juillet 1704.

Vous avez bien jugé que la guerison de mon cheval a causé mon retardement. Je ne partis de Bourbon que le 28 juin et j'arrivay hier au soir. Je n'ay trouvé personne à Petit-bourg ny à Villeneuve. L'Allemand m'apprit que vous estiez parti le matin de mon arrivée..... Je suis bien aise que vous ayez consulté sur

l'affaire qui vous regarde et qu'on ait approuvé le remede que je vous ay proposé. Il faut savoir outre cela si le lieu où se fera le Testament n'y changera rien, car j'ay remarqué il y a long tems que les testamens se font tres differemment à Paris et en Normandie. De plus, supposé que la difference du lieu face de la difference aux testamens, je datterois le mien du lieu que je voudrois, mais savoir s'il ne faudroit pas du papier timbré du lieu d'où je le datterois, et pour cela je porteray à Aunay du papier timbré de Paris, mais la difficulté sera de savoir précisément en quoy consiste la difference des testamens que peut causer la difference des lieux, et c'est ce que je ne scais pas. Il faut de plus faire reflexion que rien n'est plus ordinaire au Parlement de Paris, que de voir casser des testamens. Messieurs les Juges se croyent maistres absolus là dessus, et une vetille leur sert de pretexte pour cela. C'est pourquoy il n'y a point de precaution, grande ou petite, qu'il ne faille prendre. Examinez tout cela à Caen, sans vous flatter, et s'il y a à craindre de pecher, il vaut mieux que ce soit à estre trop scrupuleux qu'à ne l'estre pas assez.

Je seray icy tout le moins de tems que je pourray ; mais je ne puis pas encore savoir precisement le jour de mon depart. Cela depend d'un cuisinier, d'un laquais et peut estre d'un cocher que je chercheray icy.

Souvenez vous d'avertir M. de Pellevé de faire trouver à Fontenay une petite provision de sidre pour ma table, une autre pour mes gens. J'y feray porter du vin. Il faut aussi des provisions pour mon

ecurie. Je pourray bien y sejourner 8 ou 10 jours.

Depuis ma lettre ecrite, j'ay veu Mr Le Fevre qui m'a conté les faits et gestes de la Roux, qui sont de son caractere. On m'avoit déjà dit qu'elle cherche à se remarier en cette ville, n'y ayant rien à Caen digne d'elle. Dans l'avertissement qu'elle m'a signifié, je n'ay veu encore que deux articles qui sont celuy du clos des Religieux et celuy de la pesche. Ils ne se défendent que par deux insignes faussetez. Ils disent que Mr de Chamarande les laissoit jouir du clos en deduction de leurs pensions : ils auront de la peine à le prouver. C'est de quoy je n'ay jamais ouï parler. Vous me ferez plaisir d'en parler à Mr le Sauvage, à Mr le Grand et à Mr Blanchard. Je crois que les Religieux donneront avec plaisir une attestation du contraire. Je scais que Mr l'abbé de Montmorel commença à le leur abandonner en partie, et ensuite par l'absence de Mrs de Beringhen et de Chamarande, ils s'en sont impatronisez. Sur l'article de la pesche, ils avancent que Mr de Chamarande leur affermoit la liberté de pescher. Tout cela sont des fictions poëtiques du bel esprit de Mr de Lonchamp. Je n'auray pourtant pas recours aux Religieux pour mandier leur desaveu.....

A Paris, 13 juill. 1704.

Je vous ecrivis le 8 juillet, qui fut le lendemain de

mon arrivée en cette ville Depuis ce tems là j'ay travaillé sans relasche à disposer mes affaires pour aller en vos quartiers. On m'a renvoyé de Bourbon la lettre que vous m'y ecrivistes de Paris le lendemain de vostre retour. J'avois appris par les chemins une partie de vos avantures. Je sceus que vous aviez couché à Nevers et vostre couchée à deux lieuës de Nevers. Mais c'est tout ce que je pus apprendre. Je n'ay pu, comme vous voyez. faire vos complimens à Mlle d'Ardenay et à son frère, n'ayant receu vostre lettre qu'à Paris. Je luy aurois fait aussi les miens, puisque j'ay eu quelque part à vostre avanture.

On m'a mandé de Caen la brouillerie de M^r le Prieur et de M^r d'Orville : ma presence les fera se reconcilier. Me de Brucourt vous aura parlé sans doute de ce nouveau resignataire dont m'ecrivit M^r d'Acy.

Les hableries de mon successeur et de son amy, qui en a conté de si belles à Mr du Puits ne me surprennent nullement. Je reconnus en luy ce caractere dès les commencemens de notre connoissance. Il eut la hardiesse de me dire, devant le P. de la Ch. (Pere de la Chaize) et quatre ou cinq autres personnes, devant qui je luy avois leu un ecrit de defenses sur ma pension, qu'il commençoit à me vouloir contester, que toutes mes raisons ne toucheroient pas à terre, sitost qu'il y auroit repondu, et le P. de la Ch. me dist un quart d'heure après, qu'en cent ans il n'y repondroit pas. Il dist de mesme à Mr Hardy, nostre rapporteur, que son affaire contre moy estoit nette et claire comme le jour. J'ay sceu que Mr de la Cou-

draye a poursuivi icy son procureur pour l'obliger à fournir ses griefs. Mr de la Coudraye avoit cru que je le dechargerois de cette poursuite. Il n'a point repondu à mes griefs. Peut estre y travaille t' il chez luy, où il est retourné, ou peut estre Mr le Vaillant y travaille t' il pour luy. Le tems nous en eclaircira.

Ce qui m'oblige de vous ecrire aujourduy, c'est pour vous dire que je feray adresser chez vous du vin pour Fontenay et mesme pour Aunay. Je ne scais si ce sera par le messager ou par le roullier. Ce qu'il y a de seur, c'est qu'il partira par la premiere voiture qui se trouvera preste, entrecy (*sic*) et vendredy 18 de ce mois, et s'il ne s'en presente point d'autre, ce sera par le carosse de vendredy. Ce ne peut estre par le carosse de demain lundy, parce que les choses ne sont pas prestes.

St Jacques m'a donné un memoire de ce qui nous sera necessaire à Fontenay, pendant le sejour que nous y ferons. Je vous l'envoye et vous prie de le communiquer à Mr de Pellevé, afin qu'il prenne soin de ce qui sera de sa competence. Pour le linge, vous savez qu'avant mon depart de Caen, j'en fis dresser des memoires exacts, tant du linge d'Aunay que de celuy de Fontenay, et mesme de la batterie de cuisine qui me manque, et que Me de Charsigné se voulut bien charger du soin d'acheter ce qui me manquoit. Je ne scais en quel estat est tout cela, mais je vous prie de donner ordre que nous ne manquions pas de linge en ce lieu là. Voilà les embarras où l'on se trouve, quand chaque maison n'est pas fournie, et qu'on est forcé de porter de l'une en l'autre, ce qui est une

ruine visible, et une commodité ouverte à toute sorte de friponnerie.

J'espère partir d'icy dans trois ou quatre jours. Je vous le manderay. Si je prévoiois que le vin ne fust pas arrivé, quand j'arriveray, j'irois droit à Caen débarquer chez vous.

Je ne seray point en estat à Fontenay d'y recevoir de visites, et vous me ferez plaisir de l'insinuer doucement dans les occasions, et de remettre les visites à Aunay.

Je suis fasché que vous ayez éprouvé ce que c'est que les hemorrhoïdes, dont j'ay esté tourmenté si long tems. Vous avez à prendre garde aux suites dangereuses qu'elles ont quelquefois. J'ay esté icy repris de la goutte, et je n'en suis pas quitte encore, mais elle n'est pas violente, et ne m'empesche pas de sortir. Elle m'a empesché d'aller faire ma cour sur la naissance du Prince Je me suis contenté de me donner l'honneur d'ecrire à Monseigneur.

A Paris, 20 juillet 1704.

Vous vous attendiez sans doute de me recevoir moy-mesme, quand vous recevrez cette lettre, mais il m'est arrivé à Paris à peu près la mesme chose qui m'arriva à Bourbon, des retardemens venus l'un après l'autre. J'avois disposé mes affaires pour partir jeudi 17. Mon cocher se trouva pris de la fievre qu'on m'avoit cachée. Il a fallu chercher un autre cocher. Le depart ayant donc estre (*sic*) remis à hier 19, je

me trouvay pris moy mesme le vendredy 18 d'un rume terrible, et tel que je n'en avois point eu de pareil depuis plus de deux ans, quoy que j'y sois fort sujet. Cela m'a arresté tout court et m'arrestera jusqu'à ce que cela soit un peu passé. Je ne puis vous dire le jour. Vendredy je fis partir par des Prez, roullier, trois malles, une cassette et un panier, avec un autre panier plein de bouteilles de vin. Je vous prie de les faire retirer par M. de Pellevé. Le roullier a une lettre de voiture pour vous.

Comme vous me mandastes que vous iriez de Cressanville au Breuil, avant que d'aller à Caen, sans me mander le sejour que vous y feriez, j'ay apprehendé que mes lettres ne vous trouvassent pas à Caen, si je vous y ecrivois, mais presentement je vous crois chez vous de retour. Je fais toujours mon compte d'aller debarquer à Fontenay. Je vous manderay le jour, afin que vous y faciez porter mes paquets, et que je les y trouve en arrivant. Il faudra demander un harnois à Mlle des Preaux. Je suis fort en peine si vous avez receu quelque payement de cette part, dont j'ay, je vous assure, grand besoin.

(Plaintes contre Mr de la Coudraye qui se terminent ainsi).

Je comptay à M. le Vaillant un entretien que j'ay eu avec Mr Everard. C'est par M^{r} le Vaillant que je connois Mr Everard, et il l'estime fort. Je luy dis donc que j'avois conté à M. Everard l'histoire de la sentence que Mr de la Coudraye a surprise contre moy aux Requestes, et que je luy avois demandé son sentiment, et qu'il m'avoit repondu, en fronçant le

sourcil, que ce tour dans la personne d'un magistrat estoit un cas pendable. Ce sont ses propres termes. J'adjoutay à Mr le Vaillant que quelques personnes intelligentes dans les affaires m'avoient dit que si je portois mes plaintes à Mr le Chancelier de la trigauderie de Mr de la Coudraye, il l'obligeroit de se defaire de sa charge, et le declareroit incapable d'exercer aucun office royal, particulierement si l'on y adjoustoit ses usures infames et l'employ de fermier qu'il a exercé si long tems contre l'ordonnance de Blois.

A Paris, 26 juillet 1704.

Je reçois vostre lettre du 23. Je ne vous ay point ecrit depuis le 20. Je souhaitterois fort estre en estat de ne vous plus ecrire d'icy et de partir. Mais il faut me tirer de ce rume et laisser passer cette horrible chaleur qui brusle tout. Quand je vous ay parlé du sejour que je feray à Fontenay, vous avez peut estre étendu cela au delà de ma pensée. J'y seray tout le moins que j'y pourray, et j'abbregeray ce tems le plus que je pourray. Je vous dis cela, afin que Mr de Pellevé n'y face pas des provisions qui y seroient perdues.

Vous ferez bien de faire payer ponctuellement Mlle des Preaux.

J'avois ecrit une grande lettre de Bourbon à Me de Brucourt sur ce Religieux de Honfleur, à quoy elle ne m'a point repondu. Vous me mandez qu'elle n'en a

pu apprendre de nouvelles. Il me sembloit neantmoins que cela luy eust esté aisé en causant avec Mr d'Assy, son voisin, qui m'en avoit ecrit. Il faut qu'il y ait du plus ou du moins à ce que vous m'en ecrivez, car ce Religieux estant resignataire d'un office de la maison, il y entrera malgré les Religieux, malgré le Prieur, et malgré moy, et mesme malgré Mgr de Bayeux. Il faudra qu'en le refusant on luy donne des causes de refus, et il se pourvoyera à la Metropole. Nous verrons un peu de plus près ce que c'est que tout cela..... Mes paquets doivent estre arrivez à Caen depuis deux ou trois jours.

Ce que vous me mandez du linge et de la batterie de cuisine me fasche fort. Voilà ce qu'ont produit les ports et transports qu'on faisoit d'une abbaye à l'autre, à quoy je me suis toujours opposé. L'année passée, avant mon départ, je fis faire des memoires exacts de ce qui estoit dans chaque maison, tant de linge que de batterie de cuisine. Je priay Me de Charsigné de les examiner et d'y joindre des memoires de ce qu'elle jugeroit à propos d'y ajouster pour ne rien transporter d'une maison à l'autre. Cela fut fait, et vous voyez quel en est le fruit. Le desordre a augmenté, et nul remede n'y a esté apporté. Mais puisqu'il se trouve de quoy nous aider à Fontenay, nous verrons sur les lieux ce qu'il y aura à faire, et nous tascherons, à quelque prix que ce soit, de me tirer de la misere où je suis. Par où il faut commencer, c'est d'empescher que tant de gens ne mettent la main à mon linge, car, quand cela est, il n'y a plus rien à conter.

Un de mes amis, que vous connoissez, se declara l'autre jour à moy sur ce qu'il pense de la conduite de M^r le Vaillant. Il en pense comme vous et moy : cependant je le vois toujours perseverer dans les mesmes sentiments, quoy qu'il me face de grandes protestations.

Je ne puis apprendre ces demarches de M. de Bourgeauville sans une extreme indignation. Je souhaitterois de tout mon cœur de ne revoir de ma vie, et qu'il renonçast à moy, comme il renonce à mes proches, et comme je renonce de bon cœur à luy.

Pour l'affaire que vous voulez que je consulte icy, c'est bien mon avis. mais il survient dans l'execution tant de nouvelles difficultez que je crois qu'il vaut mieux differer à mon sejour à Aunay, et sur les doutes qui surviendront j'ecriray icy. Je ne scais pas qui vous a dit qu'il faut faire la chose à Paris. Pourveu qu'il soit ecrit de la main de celuy qui agit, le lieu n'y fait rien. Mais il faut qu'il soit fait en sorte que la coutume du lieu où les biens se trouvent ne s'y oppose pas. Le reste, quand nous serons ensemble.

Je vous manderay le jour de mon depart.

A Paris, 29 juillet 1704.

Ce billet est pour vous donner avis que je pars ce soir, Dieu aidant, pour aller coucher à St-Germain, et pour arriver dimanche au soir, 3 aoust, à Fonte-

nay ou à Caen. Ce sera à Fontenay, si vous ne me mandez rien au contraire. Mais si, lorsque vous recevrez cette lettre, vous n'aviez pas encore envoyé à Fontenay les paquets que je vous ay envoyez par le roullier, et que vous avez dû recevoir il y a sept ou huit jours, vous pourriez les garder à Caen, et j'irois coucher chez vous dimanche au soir, car j'ay besoin de ces paquets au lieu où j'arriveray, et dans le tems que j'y arriveray, et sans cela je serois fort embarrassé. Mais au cas que j'allasse coucher chez vous dimanche au soir, il faudroit que vous me le fissiez savoir à Cressanville ce mesme jour à midy, car si je n'y entens de vous aucune nouvelle, j'iray à Fontenay.

Je vous ecrivis le 26 juillet. J'ay une consultation de Mr de Sacy sur l'affaire que je vous ay promise. Je vous avois bien dit que le lieu n'y fait rien. J'entens le lieu où l'on ecrit, et fust ce à la Chine.

Le P. Prieur m'a ecrit qu'il vous a porté une lettre qu'il a receue pour moy de Mgr le Daufin, et que vous devez me l'envoyer. Ce sera le vray moyen de la faire perdre. Le P. Prieur me la devoit garder; mais puisque vous en estes saisi, gardez la moy, car si vous me la renvoyez icy, elle me trouvera parti, et on me la renvoyera à Caen, et jugez quelles pirouettes. J'ay appris que le Me de la Poste en a fait payer le port.

J'ay impatience de savoir ce que vous aurez arresté pour l'affaire de Mr de l'Aunay. Comme l'année de la cure luy appartient sans difficulté, ayant fait la Pâque, je crois qu'il sera toujours à son option de

prendre le revenu de la cure ou de la prebende, et le pis qui luy en peut arriver, c'est de restituer ce qu'il a perceu des fruits de la prebende, qui sont les distributions et le loyer de la maison. Le gros de la prebende qui appartient au Chapitre, est à mon avis une raison decisive, et s'il estoit jugé qu'il s'en tiendroit au revenu de la prebende, il faudroit du moins qu'il fust recompensé de ce gros sur le revenu de la cure, car autrement, bien loin de jouïr de tous les deux benéfices, il ne jouïroit d'aucun. Je crois l'affaire de M^r^ de l'Aunay bonne. J'ecriray, s'il le faut, à Mgr de Lisieux. Je ne crois pas qu'il faille precipiter cette affaire là. S'il est obligé de restituer ce qu'il a receu de la prebende. la restitution s'en fera aux pauvres du lieu, c'est à dire à Bayeux, et le patron n'aura l'avantage que de luy avoir fait du mal. En cas de procez. M^r^ de l'Aunay pourroit faire intervenir l'Official de Bayeux pour rompre les mesures de Mr de Bourgeauville du costé de Lisieux.

Si dimanche j'arrive chez vous, je vous prie de donner ordre que ma chaise entre sous vostre porte, et que je ne sois pas forcé de descendre à la rue, ce qui me deplaist infiniment.

(Fontenay) lundy 4 aoust 1704.

(Affaire toujours pendante du curé de St-Martin).

..... Je rouvre ma lettre pour vous dire que depuis qu'elle a esté ecrite, M^rs^ les Chapelains de ceans me sont venus voir et m'ont appris que Mr de Long-

champ et Mlle des Preaux ne leur ont pas encore payé leur quartier de la St Jean. Ils ne l'ont pas dit par plainte, mais comme je l'avois sceu d'ailleurs, ils me l'ont confirmé. M^r le Sauvage qui est sur le compte de Mr de Pellevé a esté payé aussitost après l'echeance. Je vous prie de dire à Mlle des Preaux, lorsque vous la verrez, que si M^rs les Chapelains ne sont pas payez incessamment, je prendray soin de les faire payer.

A Fontenay, 5 aoust 1704.

Je vous ecrivis hier une lettre par M^r le curé de St Martin. Celle cy est pour vous dire qu'en examinant mes memoires de mise et de recepte, je n'ay rien trouvé du terme de la Toussaints 1703, que ce qui est contenu dans un memoire que vous m'envoyastes au mois de février 1704. Or, par ce memoire, je ne trouve de receu des fermages de Fontenay que 1944 liv. 6 s. 7 d., et mesme de ce nombre il y en a 200 receues des Acres Busnel. Or cela est bien eloigné de 3500 liv. qui estoient deus (*sic*) pour ce terme là. Je vous prie de voir dans vos papiers de Caen l'estat de ce compte, et de l'apporter icy, afin que je regle le mien, que j'avois différé de regler jusqu'a ce que je fusse avec vous. Voilà Mr de Pellevé que par le compte que j'arrestay avec luy l'année passée je me trouvay redevable envers luy d'une somme qui avec celle qui est marquée dans vostre memoire remplit sa quote part pour le terme de la Toussaints. Mlle

des Preaux paroist avoir aussi rempli la sienne; mais Mr de Longchamp ne paroist avoir payé que 124 liv. 18 s. 4 d.

Je vous prie aussi, en venant icy, d'apporter les memoires du linge et de la batterie de cuisine, tant de Fontenay que d'Aunay, avec les memoires qui y furent joints des supplemens que Me de Charsigné y trouva necessaires, et qu'elle se chargea d'acheter, afin de voir en quel estat tout cela est, car, veu ce que vous me mandastes à Paris du desordre où Nanon a trouvé tout le linge, il faut y apporter des remedes plus efficaces que par le passé. Je vous prie qu'on face coudre et ourler ce linge qui a esté acheté, qu'on prenne une couturiere que je payeray. Mais il me paroist necessaire à l'avenir qu'une seule personne y mette la main, afin qu'on sache à qui en demander compte.

Envoyez moy par le porteur les gazettes et mes lettres.

A Fontenay, 18 aoust 1704.

Quand je n'aurois pas esté resolu à me defaire de la Mare, j'appris hier tant de choses de sa mauvaise conduite que je luy ay fait donner son congé ce matin par Mr de Pellevé. Il a repondu que lors que vous le pristes pour me servir, vous luy promistes que si je me defaisois de luy, je l'avertirois six mois devant. Je luy tiendray la parole que vous luy avez donnée, mais il faut que je sache par vous, et non par luy, ce

que vous luy avez promis. Je vous prie donc de me le mander le plustost que vous pourrez, et dès aujourduy, s'il se peut. Le Portier est ravi de prendre le jardin. Il me fait le maistre des conditions, mais je ne luy en proposeray que de raisonnables. Cependant la reponse qu'a faite la Mare me fait voir qu'il ne s'en ira que le plus tard qu'il pourra, et comme il y a un usage pour la demeure et le congé des valets, que je ne scais point, et que je ne veux rien demander de luy contre l'usage et la raison, je vous prie de me mander s'il est à la liberté d'un maistre de chasser un valet ou une servante toutes fois et quantes, et sur le champ, ou s'il est obligé de luy donner un tems, et quel est ce tems. Si vous ne le savez pas, informez vous en à quelqu'un qui le sache seurement, car je ne veux rien entreprendre mal à propos. En cas de laquais, de cochers et de valets de chambre, il est à la liberté des maistres de les chasser dans le moment, et je ne l'ay jamais pratiqué autrement. Mr de Pellevé est à Falaise pour vostre affaire. Le curé de St Martin doit faire mettre aujourduy le sellé à la grange de ceans, qui est pleine comme un œuf. J'ay sceu que son soufermier (*sic*) de ceans exerçoit icy le muchepot fort hardiment. Je luy ay fait dire que s'il continuoit ce négoce criminel, je le denoncerois aux quatriesmeurs et mesme à Mr l'Intendant. J'ay parlé moy mesme à un des Ecclesiastiques de ceans qui pratiquoit le mesme trafic.

A Aunay, 25 aoust 1704.

(Questions posées à M. de Charsigné à propos de reclamations des fermiers de Fontenay).

... Je n'ay pu trouver parmy mes papiers les comptes que j'arrestay l'année passée au mois de septembre, avec feu ma seur, et avec vous. J'en ay cependant besoin pour quelques articles qui entroient dans ces comptes. Je ne doute pas que vous n'ayez trouvé ces comptes parmy les papiers de ma seur, et qu'ils ne soient parmy les vostres. Je vous prie de les rapporter icy, quand vous y viendrez.

A Aunay, 28 aoust 1704.

Je ne scais si vous serez bientost de retour à Caen de toutes vos caravanes, vous y trouverez une lettre de moy à vostre retour, du 25 de ce mois. Celle-cy est pour vous prier de demander à Mr l'Intendant de ma part une petite grace. Vous savez combien j'affectionne Richard Le Pelé charpentier, qui travaille pour moy depuis tant d'années. Le pauvre homme a esté fait collecteur de la paroisse d'Aunay. Un des paroissiens, nommé Vasso, ayant esté imposé à 55 l. 12 s. de taille, il en a esté dechargé, à cause d'une charge qu'il possède. Mr l'Intendant a ordonné que les collecteurs payeront cette somme. Cela tombe justement sur ce pauvre Richard. Il a esté arresté pour cela, et conduit à Vire pour y tenir prison. Mais

il eut l'addresse de s'échapper par les chemins. Je luy ay offert de le garder ceans, jusqu'à ce qu'il ait fait ses affaires. Il a mieux aimé que je demande pour luy à M^r^ l'Intendant la grace de faire un rejet sur la paroisse de cette somme de 55 l. 12 s. Cela me paroist juste, mais peut estre ne l'est-il pas, car je n'entens pas les affaires de la taille. Si vous obtenez cela, vous me ferez un grand plaisir. J'ay receu une grande reponse de M. de Saint-Valier sur l'affaire que vous savez. Mais il faut que je vous la communique avant que d'y repondre. J'ay enfin la copie de cette lettre, tant et tant citée par les fermiers de Fontenay sur le sujet des bois de Cinglais. Vous la verrez. Elle ne dit rien du tout de ce qu'ils pretendent, et elle fait leur condamnation. J'ay dit et redit dans mes productions les mesmes choses qui y sont contenues. Le curé de St Martin ayant enfin fait saisir et seller la grange de Fontenay, Longchamps a fait une opposition et a donné assignation au curé devant le bailly de Caen. Le curé a protesté de nullité, et l'a evoqué aux Requestes du Palais. Si le curé va à vous, exhortez le bien à tenir ferme dans la procedure qu'il a prise, et à ne prendre pas d'autre route. Ma reponse à l'avertissement que les fermiers ont produit contre moy, est faite. On la met au net, afin que vous et Mr de Pellevé y puissiez faire vos remarques : elle me semble trop longue, mais je n'ay pas pu laisser passer sans animadversion toutes les sotises et mensonges de cet ecrit.

29 aoust.

Cette lettre estoit ecrite, lors que M[r] le Curé de S[t] Martin est venu ceans, pour m'instruire de tout ce qui s'est passé sur la saisie. Le s[r] de Lonchamp a obtenu une sentence du juge de Caen, qui defend au curé de passer outre à la vente des bleds arrestez, et permet aux fermiers, en cas que le curé passe outre, nonobstant ladite sentence, d'intenter haro sur luy. Lonchamp vint hier à Fontenay, avec dix ou douze gens de main, St Marc maistre d'armes et autres, tous armez et embastonnez pour enlever ledit curé et le mener à Caen. Le curé voyant cela ne passa point outre, mais seulement fit rendre un procez verbal par son sergeant de la voye violente dont on a usé envers luy. Ce procédé me paroist sage. Or il s'agit maintenant de voir ce que tant luy que moy, nous avons à faire. Il va à Caen, chargé de cette lettre, et d'une pour M. de Pellevé qui est à Caen pour consulter M[r] le Cocq sur la procedure que nous devons tenir. Mon avis est de rendre plainte aux Requestes du Palais de l'attentat de Lonchamp et de le faire condamner de nouveau avec un Pareatis. Le curé nous porte tous ses papiers, qu'il faut faire voir à M[r] le Cocq.

Ils me proposent une autre voye, qui ne me paroist pas mauvaise, c'est de faire saisir les biens qui sont dans le partage de M[r] de Pellevé, lequel obeira et payera sauf son recours contre ses consors. Examinez, s'il vous plaist, tout cela.

Si l'avis que l'on vous donnera vous est suspect, vous pourrez vous addresser ailleurs.

A Aunay, 1er septembre 1704.

(Encore des difficultés avec son successeur à l'evêché d'Avranches).

(Difficultés avec M. et Me des Ifs).

..... Je ne scais si Mr le Prieur de Fontenay vous a dit comme à moy qu'ils firent un service pour ma seur.

A Aunay, 6 septembre 1704.

(Suites des difficultés entre le curé de St Martin et Lonchamp.) Consultation à demander à Mr le Cocq.

..... Je vous envoieray des chevaux quand vous voudrez et où vous voudrez.

J'oubliois de vous dire que le Curé, apres avoir saisi la grange, y a apposé un gardien qui y est toujours à grands frais. Mon avis est de l'oster bien viste. Sachez en l'avis de Mr le Cocq.

Sachez, je vous prie, de Roger, sellier, si ma chaise de poste est preste.

(Aunay) 29 septembre 1704.

En retenant deux chevaux pour vous remener, vous n'avez pas songé que ce sont des peres douil-

lets, que je n'ay pas accoustumés à de telles corvées, et qu'ils viendront plus seurement ayant du secours. Je vous en envoye donc deux pour les joindre, et je les envoye de grand matin, dans l'incertitude où vous estes si vous viendrez demain ou après demain. Je vous envoye un petit memoire des drogues dont nous avons encore besoin pour peindre ma sale. Je vous prie de les faire acheter et de les apporter avec vous. Surtout faites bien choisir l'huile, la moins puante et qui seche plus tost. Du Celier y fut attrapé samedy au marché d'Aunay. Au lieu d'huile de lin ou de noix, il acheta une huile d'une extreme puanteur et qui ne seche point. Je vous remercie de vos nouvelles. J'en ay receu ces deux jours des meilleures et largement. Je vous prie de faire mettre la lettre cy jointe à la poste.

A Aunay, 23 octobre 1704.

Mr des Ifs m'écrit sur son accommodement environ aux mesmes termes qu'il m'en parla à Fontenay etc. ..... (ces termes déplaisent à Huet, qui né desire pas, vu les termes de cette lettre, se meler de cette affaire.) ..... La nazarde qu'ils m'ont déjà donnée si hautement et avec si peu de menagement, m'en fait apprehender une seconde. Vous serez sans doute surpris, lors que vous saurez qu'avant hier, deux heures après vostre depart, Mr de la Coudraye arriva ceans. J'en avois eu quelque pressentiment, et c'estoit pour prevenir une telle visite que je me hastois de luy ecrire.

Il vint avec un air de familiarité, comme si de rien n'eust esté, et comme si c'eust esté une visite à l'ordinaire du cousin de la Coudraye au cousin Huet. Je le receus avec toute l'honnesteté qui me fut possible. Le sujet de sa visite estoit pour venir querir luy mesme cette quittance de mes appointemens. Je fis tenir Mr de Pellevé avec nous pour avoir un tesmoin de ce qui se diroit. Je luy repondis qu'il y avoit six semaines que j'avois ecrit à Mr l'Anglois pour savoir ses intentions touchant cette delegation que Mr l'Anglois m'avoit mandé (*sic*) par toutes ses lettres, qu'il n'avoit receu aucune reponse de luy, que moy, voyant ce long silence, dont je ne savois point la cause j'avois pris d'autres mesures, et que les choses n'estoient plus au mesme estat, mais que j'estois sur mon depart pour Paris, où je recevrois moy mesme cet argent, et le payerois aussitôst à luy ou à son ordre. Il se contenta de ma reponse. Nous parlasmes en suite pendant une heure et demie de choses indifferentes. Après quoy il se leva, comme pour aller coucher, disoit-il, chez Me de Vaubenard. Je luy remontray l'heure qu'il estoit et le priay de me faire l'honneur de prendre ma maison. Il ne se le fist pas dire deux fois. Il alla se promener au couvent avec Mr de Pellevé. Il vist Dom Benoist et pria Mr de Pellevé de les laisser seuls. Le soir, après souper, il monta dans mon appartement, seul et avec un bout de chandelle entre ses doits. Il me dit qu'il venoit de prendre congé de moy, parce qu'il partiroit le lendemain avant que je fusse levé, et il partît sur les sept heures. J'ay sceu depuis de Mr de Pellevé, que j'avois préparé et instruit, qu'il

luy avoit parlé de mes affaires et qu'il lui monstra un ecrit apostillé de ma main, dont il ne luy lut que quelques endroits, duquel ecrit il infere que j'ay consenti aux conclusions qu'il prit contre moy pour obtenir cette sentence furtive. Langage et stile ordinaire des chicaneurs, pratiqué, comme vous savez, par Lonchamp, qui alleguoit et se faisoit si fort de mes lettres. L'année passée, il eut bien la hardiesse de me dire à Caen qu'il m'avoit averti de toute la procedure qu'il preparoit contre moy. Il dit de plus à Mr de Pellevé, que lors que je le fis arrester avec luy et avec moy à son arrivée, il vit bien que je ne voulois pas parler d'affaires. Mais s'il avoit eu à me faire quelque proposition, il luy eust (*sic*) aisé de me demander un quart d'heure d'entretien en particulier. Mais ce qui m'a le plus estonné, c'est ce que Dom Benoist m'a dit depuis une heure qu'il luy avoit dit que je l'avois fait venir icy pour luy donner cette quittance, et puis que je m'estois mocqué de luy. Jugez quelle foy et quelle sincerité on peut attendre d'un homme d'une fausseté si grossière, et dont il auroit dû prevoir que la verité feroit bientost la conviction.

Je pensois m'en aller aujourd'huy, mais mille petites affaires m'arrestent encore jusqu'à samedy. Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à Mlle Merite. Vous me proposastes dernierement un expedient pour me faire autoriser à faire les reparations de Fontenay qui surviendront. Cela m'est echappé, s'il vous en souvient, je vous prie de me le mander.

A Fontenay, 26 octobre 1704.

J'ay appris aujourd'huy que les Fermiers de Fontenay font tenir les Plaids jeudy. Je ne doute pas qu'ils ne se servent du Ministere de Mr le Cocq. Je vous avois dit que je le prierois de me donner une heure pendant ces festes pour luy faire voir mes contredits. Je l'entretiendrois bien plus à loisir, et bien plus tranquillement icy qu'à Caen. J'envoye donc Mr de Pellevé pour savoir de luy si, après avoir tenu les plaids, il voudra passer céans le reste du jour et y coucher. S'il accepte ma proposition, j'aurois tout loisir de prendre ses avis. S'il ne le fait, je ne vois pas que j'aye beaucoup d'autres affaires à Caen, ny par consequent rien qui m'empesche de partir d'icy pour Paris, sans vous aller fatiguer de moy et de mon attirail. Car pour le payement des fermiers, soit qu'ils payent ou qu'ils ne payent pas, vous pourrez leur donner quittance ou les poursuivre, comme moy-mesme. Souvenez-vous, s'il vous plaist, de bien disposer M. Amey pour le lendemain du jour des morts, qui sera le 3e novembre. Je scais pourtant que les fermiers pressent vivement leurs sous-fermiers, et je remarque une ponctualité à tout le reste, fort différente du passé.

L'absence de Mr et de Me l'Intendante et des nouveaux mariez sont encore une raison pour moy de n'aller point à Caen. Cela n'est pourtant pas encore tout à fait resolu.

A Fontenay, 28 octobre 1704.

Mr le Cocq ne me donnera point icy l'audience que j'avois esperée, car il n'y viendra point. Il dist à Mr de Pellevé que tous les Avocats avoient fait un complot de ne se charger d'aucun employ de senechal, pour s'exemter des taxes dont on les menace. Ainsi il n'y aura point de plaids, mais je ne crois pas que tous les magistrats qui se chargent de ces employs soient entrez dans ce complot, tesmoin Mr de St Sauveur. Mr le Cocq a promis de me donner le tems que je voudray, jeudy, samedy ou dimanche. Je ne manqueray pas d'en profiter, mais je ne scais le jour. Je vous prie d'avance de disposer les choses en sorte que ma chaise en arrivant puisse entrer dans vostre cour, car j'ay une extreme repugnance à descendre en pleine rue.

Roger sellier a mandé à du Coudré que le velours de mon manteau pourra servir à la reparation de ma calèche : je ne l'esperais pas, mais je prie Me de Charsigné d'exam[iner] si ce morceau estant osté, il restera assez d'estofe pour mon sofa, car ce seroit tomber de fievre en chaud mal. D'ailleurs je vous prie d'empescher qu'il ne se mette à ce travail s'il ne l'acheve en fort peu de tems, car il me dist qu'il ne luy falloit qu'une matinée. La raison de cette précaution est que ma remise n'est pas assez grande pour tenir mes deux calèches, et qu'ainsi il en faudroit mettre une chez M. de Brucourt, où j'ay éprouvé qu'elles ne sont pas trop seurement.

Le retour de Mr l'Intendant est une raison suffisante pour me faire aller à Caen.

. . . .

Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à Mr de Pont.

Je suis attaqué d'une fluxion sur un œil. Je ne scais pas où cela ira. Vous savez qu'il m'en cousta une saignée à Bourbon.

Mr de Pont ne me fit pas l'honneur de m'écrire à la mort de ma seur ; ainsi je fais le bien contre le mal.

A Paris, 13 nov. 1704.

J'arrivay hier icy, et j'y trouvay vostre lettre en arrivant. J'y repondray succinctement, comme un homme qui est encore dans l'embarras de l'arrivée et dans un grand derangement.....

A propos de Banneville, dittes je vous prie à Mr de Pellevé que je n'ay pu retrouver le billet qui fut arresté à Fontenay avec Mr le Curé de Banneville, ny la mesure du Tableau.....

J'oubliay à Caen de vous prier de conserver les portraits de mon père et de ma mère, que ma seur avoit fort negligez. J'avois dessein de les mettre dans mon cabinet, comme j'y en ay mis deux, de nos oncles de Berteville et de Grosparmy, qui estoient prests à se perdre.

Je vous prie de faire repeindre les armoiries de ma chapelle, que l'humidité et le tems ont effacées. J'en

payeray la dépense. Je feray faire..... celles qui (papier déchiré) sont sur le v..... dont un morc..... est cassé.

Souvenez vous de faire mes excuses à Mr le curé de St Jean sur la brusquerie avec laquelle je le quittay, avant mon départ, sur ce que nous estions entre des roües fort crottées, sur ce qu'il faisoit un tres vilain vent, et sur ce que j'estois sur mon depart, accablé d'affaires.

J'avois excusé jusqu'à cette heure le Breton de ses yvrogneries et de ses brutalitez, sur ce que je le croiois fidele et il me souvient que quand je le pris, ma seur me manda en propres termes que elle et vous tous en repondriez corps pour corps. Cependant j'ay decouvert que c'est un signalé fripon. Lors qu'on luy donnoit son argent pour venir icy avec les chevaux j'eus quelque soupçon par les traittes (??) et les gestes qu'il faisoit. Ce fut ce qui m'obligea de le faire aller sans argent. J'ay sceu qu'il prenoit l'avoine qu'on donnoit à mes chevaux dans les hostelleries et qu'il en faisoit son profit. L'autre jour à Caen il alla prendre de vieil oint pour graisser mon carosse et en compta une livre. On a sceu de celuy qui le vendit qu'il n'en avoit pris qu'une demi livre. Le fermier de Longchamp qui est à Fontenay luy reprocha dernierement sans s'expliquer sa conduite, et que s'il le faisoit parler, on le chasseroit sur l'heure. Cela estant ainsi, je feray escrire à Mr Dobert de faire donner et faire manger devant luy l'avoine aux chevaux. Je donneray le mesme ordre à du Celier.

A Paris, le 16 novembre 1704.

..... Dites, s'il vous plaist, à M[r] de Pellevé que j'ay retrouvé l'écrit du Curé de Banneville, que je devais consulter touchant les Novales, mais je n'ay pas retrouvé le (*sic*) mesure du Tableau et qu'il me l'envoye dans une lettre.

L'abbaye de Mondaye a esté donnée à un Religieux de Premontré, et remise en regle.....

Je vous prie de mander au Père de Vitry, que j'ay esté fort estonné d'apprendre icy des Jesuites du college, qu'il ne leur a point envoyé ces vers du P. Commire, dont il se chargea dès le mois d'aoust, que je le prie de vous les rendre, ou de les envoyer incessamment.

Je vous prie aussi de prier de ma part M[r] le Chanoine, greffier de la ville, de vous mettre entre les mains les nouveaux registres de la ville, qu'il me promit l'autre jour à Caen.....

A Paris, 18 nov. 1704.

(Difficultés avec M[lle] Merite).

..... Taschez de prevenir un procez. A quoy neantmoins je ne crois pas que vous reussissiez, car c'est une tres artificieuse et tres dangereuse poulette. Je suis tres resolu de me bien defendre, et si elle n'entend pas raison, il faudra luy donner assignation aux Requestes du Palais.....

..... J'ay esté fort surpris de ce que vous m'écrivez sur ces clefs de Fontenay. J'ay cru qu'on avoit fait comme les années précédentes, et j'en viens de parler à S[t] Jacques qui est demeuré après moy à Fontenay. Il m'a dit qu'il a mis toutes ces clefs dans la petite armoire de la sale et que M. Dobert est saisi de la clef de la petite armoire. M[r] Le Sauvage me dist sur le sujet de M[r] Dobert, avant qu'il entrast à Fontenay, qu'il me repondoit de sa fidelité. Ce qu'il y a à faire, c'est d'envoyer quelqu'un à Fontenay qui prendra toutes les clefs et vous les apporte. Vous retiendrez celles que vous jugerez à propos, et vous renvoierez le reste à Fontenay, en donnant ordre à celuy que vous y envoierez qui doit estre fidèle, de les remettre dans le mesme lieu et de rendre la clef de la petite armoire à M. Cobert *(sic)* sans vous expliquer avec luy, ny devant, ny après, du sujet qui vous fait demander cette clef. Il sera bon pourtant de luy dire, en la prenant, que vous la luy renvoierez incessamment.

M[r] de Pellevé me mande que du Celier se va marier et mesme qu'on dit qu'il a déjà pris un pain sur la fournée. Je ne scais pas comment il pretend accommoder son mariage avec mon service. Cet homme se mesle de beaucoup d'affaires, et celle pour laquelle il est chez moy est celle qui l'occupe le moins. A tous les voyages que je fais à Aunay je trouve de nouveaux changemens dans sa conduite et de nouveaux relaschemens dans le service qu'il me doit.

..... M[r] de Pellevé me mande que M[r] le Prieur de Fontenay n'a point voulu donner de billet pour la

jouissance de cette petite cave qu'il me demande, qu'il ne l'a point demandé *(sic)* comme par emprunt, mais pour le luy ceder. Vous voyez la consequence de cette demande, et je n'ay garde de l'accorder, mais comme il ne demande point cela pour luy, mais pour Mr le Grand, il ne peut le pretendre que dans l'esperance que Mr le Grand luy cedera aussi sa cave qui est belle et grande, à quoy j'ay bien de la peine à croire que Mr le Grand voulust consentir. Il me semble que Mr le Prieur devroit bien se contenter d'avoir englouti trois maisons dans son Palais, sans vouloir encore étendre son domaine au delà.

A Paris, 22 novembre 1704.

(En tête, de la main de Charsigné : Touchant l'institution d'un legataire.)

Ma seur pendant sa vie estoit mon unique héritière, elle avoit quatre enfans, deux fils et deux filles. Lorsque les filles se marierent, je leur donnay des sommes considerables à prendre sur ma succession. Un des fils s'estant marié en suite, je luy fis un avancement d'hoirie, du consentement de ma seur. Tout cela s'est passé en Normandie, qui est la patrie de toutes les parties et où sont situez tous les immeubles qui composent cette succession. Ma seur estant morte je desire faire ce mesme neveu mon légataire universel. Son frère y donne son consentement. Le legs que je luy puis faire consiste seulement en meubles, mon patrimoine luy ayant déjà esté donné. Ces meubles

sont en partie à Paris, et en partie en Normandie. Mon domicile est à Paris.

De cette disposition d'affaires il en resulte cinq questions. La première, savoir si par l'avancement d'hoirie que j'ay fait cy devant à mon neveu, il n'est pas devenu mon héritier.

La seconde, savoir si au cas que par cet avancement d'hoirie mon neveu soit devenu mon héritier, je ne me suis pas osté la liberté de le faire mon légataire, la Coustume de Paris ne permettant pas qu'un mesme homme soit légataire et héritier.

La troisième question est de savoir si l'avancement d'hoirie que j'ay fait en faveur de mon neveu pouvant estre censement une donation de mes immeubles, elle n'est point nulle aux termes dela Coustume de Normandie, qui ne permet d'en donner que le tiers.

Je demande en quatrième lieu, si j'ay pu avantager cet heritier au prejudice de son frère, ce qui est formellement contraire à la Coustume de Normandie.

Je demande enfin si mon domicile estant à Paris où les filles partagent egalement la succession avec les frères, mes nièces ne seront pas en droit de partager également avec leur frère ma succession présente, qui ne consiste qu'en meubles.

Comme le Raporteur opine le premier, mon avis seroit sur la premiere question que mon neveu par l'avancement que je luy ay fait est devenu mon donataire par une donation entre vifs que je luy ay faite et non mon héritier.

La solution de la première question emporte celle

de la seconde, savoir que mon neveu n'estant point devenu mon héritier par cette donation, il peut estre mon légataire.

La troisième question, quelque jour qu'on luy donne me semble emporter une contradiction formelle à la Coustume de Normandie, d'où il s'ensuivroit que cette donation seroit nulle et caduque, sur quoy je demande remede.

Sur la quat^re demande, on peut repondre que le frere qui seul est préjudicié par la donation de mes immeubles, ayant signé le contrat de mariage, y a consenti, et est prest de donner un nouveau consentement tant pour cette question que pour la precédente.

La dernière question semble decidée par la disposition de la Coustume de Paris, qui permet de disposer de tous ses meubles à sa volonté.

(A la suite de cette lettre se trouvent des réponses et consultations touchant ces questions. Une partie me semble de la main de Charsigné lui-même.)

A Paris, 25 nov. 1704.

..... J'ay veu icy Me de Polastron, qui s'est bien informée de vos nouvelles et de celles de Me de Charsigné.....

..... J'ay esté condamné par les maistres du mestier sur l'affaire des Decimes. L'année décimale commence le premier de janvier et finit le dernier de

décembre, et les payemens qui se font en fevrier et en octobre sont pour l'année courante, commençant et finissant ainsi. N'insistez donc plus là dessus, mais en y acquiesçant, taschez qu'il ne paroisse pas que j'aye esté condamné par ma consultation.

M[r] de S[t] Valier est chargé d'un mémoire que j'ay dressé touchant l'affaire que vous savez. J'ay trouvé cinq difficultez à resoudre dans cette affaire, sur lesquelles pourtant je receus beaucoup d'éclaircissement dans une visite que me rendit l'autre jour un très habile jurisconsulte de mes anciens amis. La première difficulté, savoir si par l'avancement d'hoirie que je vous ay fait vous estes devenu mon héritier, leur paroist aisée à resoudre, car ils disent que cela est une donation entre vifs, et non un avancement d'hoirie. Cette décision emporte la décision de la 2[e] question, savoir si par cet acte je ne me suis pas osté la liberté de vous faire mon légataire, car ne vous ayant point fait mon héritier par cet acte, vous pouvez estre mon légataire. Mais voici une troisième difficulté qui vient de la disposition de la Coustume de Normandie, qui ne permet pas de donner que le tiers de ses immeubles, d'où il s'ensuivroit que ma donation estant entière. elle seroit nulle. D'ailleurs la mesme Coustume ne permet pas d'avantager un héritier au préjudice de l'autre. Màis vostre frere, qui est seul blessé par l'avantàge que je vous ay fait, y a consenti en signant à vostre contrat, et est prest encore à donner une nouvelle ratification. La 5[e] question est touchant les meubles qui se partagent à Paris, où je suis domicilié, également entre les frè-

res et les seurs, mais la Coustume de Paris permet de disposer par testament, ou autrement de la totalité de ses meubles à sa volonté. J'attens la resolution de M[r] de S[t] Valier, et de celuy qu'il doit consulter sur tous ces chefs, et je vous la feray savoir. Vous voyez que je pense à vous.

(*A suivre*).

ÉLOGE DE MONSIEUR DE CHARSIGNÉ

Par Mr DU TOUCHET (1).

Jean-Baptiste Piédouë, Ecuyer, Seigneur de Charsigné, Héritot, Hernetot et autres lieux, et l'un des trente de cette Académie, nâquit à Caen en 1658. A l'âge de douze ans, sa Mère l'envoya à Paris pour faire ses études : d'abord on le plaça dans le Collège de Louis le Grand, où il fit ses humanités, ensuite on le fit entrer dans celui de la Marche; et ce fut dans ce dernier qu'il fit sa Rhétorique et son cours de Philosophie. Il y a toute apparence que cet arrangement scholastique avoit pour auteur l'illustre Mr Huët (2), son oncle, bon connoisseur en fait d'études, et à portée de veiller sur son Neveu, il étoit bien naturel qu'on lui en confiât tout le soin.

Après être sorti du Collège, Mr de Charsigné fut quelque tems sans se déterminer sur le choix d'un état. Enfin il se dévoüa au Service. En 1688, il fut fait Lieutenant d'une compagnie dans le Régiment de Fonteney. Il étoit alors dans sa trentième année :

(1) *Nouvelles littéraires de Caen* (1744), p. 342 et suiv. Lu le 1er déc. 1735. (Les *Nouvelles littéraires* rendaient compte des séances de l'Académie des Belles-Lettres de Caen).

(2) Évêque d'Avranches.

quelques mois après il devint Capitaine de la Compagnie dont il étoit Lieutenant. Ce grade auquel il monta si subitement ne lui enfla point le cœur : humble avec tout le monde, il sçut se concilier la bienveillance de ses Supérieurs, l'estime de ses égaux, et par dessus tout l'amour des uns et des autres. Après cinq ou six campagnes, il quitta le service et se consacra au Barreau. Il fut revêtu en 1695 de la Charge de Procureur du Roi au Bureau des Finances de Caen. Une grande droiture et une intégrité profonde, fruits d'un naturel heureux et d'une éducation excellente, se manifestèrent bientôt dans le guerrier devenu homme de Robe. Son principal soin, après la justice qu'il devoit au public, étoit de maintenir l'ordre dans son Tribunal, et d'éteindre les querelles qui pouvoient naître entre ceux qui le composoient. Comme l'on connoissoit sa pénétration et sa probité, on s'étudioit à la suivre en tout. En public, ses conclusions étoient le modèle des jugemens ; et en particulier ses remontrances et ses avis étoient une règle de conduite ; ainsi il ne se rendoit point de jugement, qu'il ne l'eût comme dicté ; et la concorde ne se maintenoit parmi ses confrères, que parce qu'il avoit l'art de pacifier les querelles et de renoüer des amitiés rompües. Voilà Mr de Charsigné considéré comme homme en place. Passons à l'homme de Lettres. Il avoit l'esprit naturellement vif et juste. L'étude de la Philosophie, non de cette philosophie barbare, qui ne roule que sur des questions creuses et plus embarrassantes qu'utiles, mais de cette

Philosophie nette et solide, qui tend à former le jugement, l'étude, dis-je, de la Philosophie avoit perfectionné en lui le talent qu'il avoit reçu de saisir le vrai. Elle lui indiqua les voies les plus courtes pour y parvenir, et il en profita si bien, qu'au premier coup d'œil il démêloit dans un ouvrage des sophismes qui auroient éblouï le commun des sçavans. Cette justesse d'esprit éclatoit surtout dans ses dissertations Philosophiques. Celles qu'il a faites sur la pesanteur de l'air et sur la fumée prouveroient parfaitement ce que nous disons ici, si sa trop grande modestie ne les eût pas dérobées au grand jour. C'est dommage qu'une vertu si loüable, soit si peu d'accord avec les intérêts des Gens de Lettres. Au reste les dépositaires de ses ouvrages en pourront enrichir le public, sans qu'ils ayent à craindre les inconveniens que Mr de Charsigné apprehendoit.

Si sa Philosophie avoit formé dans Mr de Charsigné l'heureuse habitude de penser juste, la lecture des Historiens et des Poëtes avoient rendu son esprit extrêmement fin et délicat. Il parloit de tout en maître. Falloit-il éclaircir un point d'Histoire? Il étoit toujours prêt de démêler les circonstances qui répandoient quelque confusion dans un fait. S'agissoit-il de chronologie? Les Epoques s'offroient sur le champ à sa mémoire : on eût dit que les choses se fussent passées de son tems. Ses conversations n'étoient ni seches, ni frivoles. Des traits ingénieux et des saillies des meilleurs poëtes, diversifiés selon le besoin, en faisoient toujours

l'assaisonnement. Il ne dédaignoit pas même, tout sérieux qu'il étoit, de composer de petites pièces galantes. Quoi qu'elles ne fussent que le fruit de ses récréations, et qu'il ne s'y amusât que rarement, les Muses cependant le servoient, comme s'il eût toujours été dévoüé à leur culte. Ses Ouvrages Poëtiques étoient tout remplis de ce sel Attique tant célébré par les anciens. Ceux qui cherchent partout le bon et le solide, y trouvoient de quoi se satisfaire, aussi bien que ceux qui ne courent qu'après la délicatesse du langage et la grace de la diction.

Des talens si rares procurèrent à Mr de Charsigné, du tems de l'ancienne Académie, une place parmi les Beaux Esprits qui la composoient. Bientôt on eut sujet de s'applaudir d'une telle acquisition. Versé dans la Belle Antiquité, il en étaloit, à tout moment, les richesses et les curiosités. Il montra enfin un esprit si universel et une capacité si profonde qu'on s'empressa à faire tomber sur lui l'office de Directeur, poste bien difficile pour qui n'a que de médiocres talens, mais poste qui fournit à Mr de Charsigné toutes les occasions de paroître tel qu'il étoit, et qui lui attira des applaudissemens d'un tout autre genre que ceux qu'il avoit reçus dans le rang de simple Académicien.

Bien d'autres que Mr de Charsigné se seroient énorgueillis à la vûë de tant de qualités d'esprit. Souvent on s'énorgueillit à moins. Pour lui, s'il se les représentoit, loin de s'en glorifier, il en remercioit celui de qui il les avoit reçûës: s'il étoit sça-

vant, il l'étoit en Chrétien : attentif à cultiver les talens dont la Providence l'avoit orné, il l'étoit encore plus à se cacher lui-même à lui-même ; être humble lui paroissoit quelque chose de si grand qu'il faisoit tous ses efforts pour l'être, et ce qui est le comble de cette vertu, pour ne pas affecter de le paroître : à force de s'humilier il avoit si bien pris son pli, qu'il s'abbaissoit enfin sans se gesner. On eût volontiers attribué à la nature ce qui n'étoit en lui qu'un effet de sa Religion. Il n'eut jamais d'autre guide qu'elle dans toutes ses démarches. Parfaitement instruit de tout ce qu'elle ordonne, toujours il s'occupa à en remplir les devoirs : et ce fut dans les exercices de ces devoirs que la mort le surprit (1) : elle nous l'enleva le 12 avril 1735, à l'âge de 76 ans 5 mois. Il avoit épousé Mademoiselle de Cauvigny Clinchamp, dont il a laissé deux fils et deux filles.

(1) Il mourut subitement.

VOLTAIRE A CAEN EN 1713

(Le Salon de Mme d'Osseville. — Le P. de Couvrigny)

Par M. Armand GASTÉ,

Secrétaire de l'Académie.

I.

Les deux plus récents historiens de Voltaire, MM. G. Desnoiresterres et L. Crouslé (1) sont les seuls, à notre connaissance, qui aient parlé, — mais sans y insister, — du séjour de quelques mois que le jeune Arouet fit à Caen, très probablement pendant l'été de 1713.

Lorsque François-Marie Arouet sortit du collège Louis-le-Grand, où, sous la direction des PP. Jésuites. et notamment de notre compatriote, le P. Porée, il avait fait de si brillantes études, son père lui demanda quelle profession il voulait embrasser. « Je n'en veux pas d'autre, répondit-il, que celle d'homme de lettres. » Cette réponse était loin de satisfaire le notaire au Châtelet, payeur des épices à la Chambre des Comptes, lequel, sans doute, aimait

(1) G. Desnoiresterres : *La jeunesse de Voltaire*, p. 53 ; — L. Crouslé : *La vie et les œuvres de Voltaire*, t. I, p. 27.

les lettres, mais ne les aimait que comme un délassement de l'esprit : « Mon fils, lui dit-il, l'état d'homme de lettres est celui d'un homme qui veut être inutile à la société, à charge à ses parents, et qui veut mourir de faim..... » (1) « Vous avez seize ans, ajouta-t-il, d'un ton qui n'admettait pas de réplique : vous ferez votre droit. » Il fallut bien se soumettre. Voltaire nous a dit ce qu'il pensait, non pas de la science de Cujas et de Barthole, mais des leçons insipides de ses professeurs de droit. « Je fus si choqué de la manière dont on enseignait la jurisprudence que cela seul me tourna entièrement du côté des belles-lettres. » (2).

Aussi le jeune étudiant, qui avait déjà été introduit par son parrain, l'abbé de Châteauneuf, chez Ninon de Lenclos, et dans la société du Temple, n'assistait aux cours de droit que quand il ne pouvait faire autrement, et fréquentait plus volontiers chez Chaulieu, chez La Fare, chez les abbés Courtin et Servien, et autres épicuriens de marque.

Toutes ces belles mais dangereuses relations n'éblouissaient pas, loin de là, M. Arouet, janséniste convaincu et homme d'un caractère peu commode. « J'avais, nous dit Voltaire (3), un père qui était grondeur comme M. Grichard » (4). Un jour, après

(1) Duvernet : *Vie de Voltaire*. Genève, 1786, page 22.

(2) Desnoiresterres, *op. cit.*, p. 41.

(3) *Œuvres complètes* (éd. Beuchot), t. LXVIII, pp. 348-357. *Lettre de Voltaire à La Harpe*, 28 janvier 1772. — Cf. Desnoiresterres, *op. cit.*, p. 47.

(4) Le principal personnage de la pièce de Brueys et Palaprat.

avoir horriblement et très mal à propos grondé son jardinier. et après l'avoir presque battu, il lui dit : « Va-t'en, coquin, et souhaite que tu trouves un maître aussi patient que moi. » « Je menai mon père au *Grondeur*, je priai l'acteur d'ajouter ces paroles à son rôle, et mon bonhomme de père se corrigea un peu. »

Nous ne devons pas nous étonner qu'un tel père, mécontent des allures trop libertines de son fils, ait voulu, pour lui faire perdre un peu le goût de Paris, l'exiler quelque temps en province. Mais pourquoi la ville de Caen fut-elle choisie par M. Arouet comme lieu d'exil ? Le notaire au Châtelet avait-il là des amis, des relations, et voulait-il que son fils poursuivît ses études de droit à l'Université de Caen ? Serait-ce le P. Porée, presque caennais d'origine, qui, plein de sollicitude pour son ancien élève, aurait conseillé à M. Arouet d'envoyer son fils dans « cette ville de calme et de silence, où tous les bruits s'apaisent, où tous les excès se modèrent, où toutes les ardeurs s'éteignent ? (1) » Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre ; mais ce qu'on sait bien, c'est que Voltaire a passé quelques mois dans la capitale de la Basse-Normandie, très probablement, je le répète, pendant l'été de 1713.

(1) Charma et Mancel : *Le P. André*, t. II, p. 345.—A la fin de la *Lettre d'un seigneur anglois* (*Nouvelles litt.*, 1741, p. 150), on lit ce qui suit : « Je vous prie de parler toujours dans notre patrie, de Caen comme d'une ville où règnent l'esprit, la délicatesse, et où les plaisirs fixent leur azile avec complaisance. »

On lit, en effet, dans un manuscrit de la bibliothèque de Caen (1), œuvre de M. de Quens, disciple et ami de l'auteur de l'*Essai sur le Beau*, le P. André, jésuite :

« *Voltaire fut envoyé à Caen par son père, qui craignoit qu'il ne se gastât tout à fait à Paris..... Son père, honneste homme et très fasché de ses écarts.....* »

Le jeune exilé, étant donnés son esprit, sa verve, son entregent, ne tarda pas à se faire connaître et apprécier dans les salons de l' « Athènes normande. »

« *Voltaire*, lit-on encore dans le ms. de Quens, *alloit voir à Caen une dame Dozeville* (2), *qui faisoit joliment des vers, en fut bien reçu d'abord pour son bel esprit, lui montroit de temps en temps des vers de sa façon; mais cette dame ayant appris qu'il en lisoit ailleurs de libertins sur la morale et la religion, elle lui interdit honnestement sa maison.* »

M. de Quens ajoute qu'il « *tenoit cette anecdote du P. André, et que celui-ci la savoit de ses confrères au Collège de Caen* » (3).

(1) Ms. in-4° (154), pp. 297 et 212.

(2) Lire : d'Osseville. Françoise, fille et unique héritière de Messire Louis Scelles, chevalier, seigneur de la Varengère, et de dame Jeanne Rouxelin, épousa, le 1er avril 1677, Louis-Jacques Le Forestier, écuyer, seigneur et patron d'Osseville et de Clais en Mobecq. — Un de ses fils, Alexandre, fut ingénieur en chef pour le Roi des ville et château de Caen et des côtes maritimes de la Basse-Normandie, lieutenant-colonel d'infanterie, etc.

(3) Le P. André fut envoyé à Caen en 1721, en qualité de pro-

Nous devons nous contenter de ces maigres renseignements, car il est bien probable que nous ne connaîtrons jamais les vers que Voltaire lut dans le salon de Mme d'Osseville.

Cependant il n'est pas téméraire, je pense, de supposer que Mme d'Osseville pria le jeune poète de lire le *Placet* qu'il avait rimé au Collège pour un vieil invalide et qui lui valut, dit-on, d'être introduit chez Ninon de Lenclos, ou encore l'*Ode sur le vœu de Louis XIII*, qu'il avait envoyée l'année précédente (1712), au concours ouvert par l'Académie française, et à laquelle La Motte devait faire préférer celle de l'abbé Dujarry, ou enfin l'amplification poétique intitulée *Ode sur les malheurs du temps*, où l'on rencontre quelques strophes assez vigoureuses, bien qu'un peu trop déclamatoires, celles-ci, par exemple :

Des nobles cependant l'ambition captive
S'endort entre les bras de la Mollesse oisive,
Et ne porte aux combats que des corps languissants :
Cédez, abandonnez à des mains plus vaillantes
Ces piques trop pesantes
Pour vos bras impuissants.

. . . .

Voyez cette beauté sous les yeux de sa mère :
Elle apprend en naissant l'art dangereux de plaire
Et d'exciter en nous de funestes penchants.
Son enfance prévient le temps d'être coupable :
Le Vice trop aimable
Instruit ses premiers ans.

fesseur de mathématiques. Il mourut chez les chanoines de l'Hôtel-Dieu de Caen, le 20 février 1764.

Bientôt, bravant les yeux de l'époux qu'elle outrage,
Elle abandonne aux mains d'un courtisan volage
De ses trompeurs appas le charme empoisonneur.
Que dis-je? Cet époux, à qui l'hymen la lie,
Trafiquant l'infamie,
La livre au déshonneur...

Si ces strophes ont été lues, — et cela n'a rien d'invraisemblable — chez Mme d'Osseville, comme les beaux esprits caennais ont dû applaudir à ces accents vertueusement indignés d'un moraliste de dix-huit ans!

Tout autres étaient, sans aucun doute, les pièces plus que légères ou impies que le jeune Arouet faisait entendre dans des sociétés moins sévères.

II.

Si nous n'avons pas les vers composés à Caen par Voltaire, en revanche (compensation insuffisante toutefois), nous connaissons ceux de Mme d'Osseville. Le P. André, qui les avait lus, jugea certaines pièces « médiocres »; d'autres, au contraire, lui parurent très bien tournées.

Les poésies de Mme d'Osseville se trouvent manuscrites à la bibliothèque municipale de Caen (1).

Les dédicaces de plusieurs de ses pièces nous ont

(1) In-4°, n° 172. Toutes les pièces de ce recueil ne sont pas de Mme d'Osseville. De plus, nous ne croyons pas que ce soit elle qui les ait transcrites elle-même; elles ont dû être recopiées par un « maître d'écriture » du temps.

conservé les noms de quelques-unes des personnes de la bonne société caennaise qui devaient se donner rendez-vous dans son salon.

« A tout seigneur, tout honneur ! » C'est d'abord l'intendant de la généralité de Caen, Nicolas-Joseph Foucault, qui, en 1695, fit exécuter pour la première fois des fouilles au village de Vieux, près Caen, afin d'explorer les antiquités romaines qui pouvaient s'y rencontrer (1). C'est lui également qui, en janvier 1705, obtint de Louis XIV les lettres-patentes établissant à perpétuité l'Académie royale des belles-lettres de Caen. Toutefois, comme Foucault quitta Caen en 1706, Voltaire ne put le connaître, non plus que Jacques Le Paulmier, sieur de Vendeuvre, brigadier du Roi et chevalier de Saint-Louis, mort en 1702.

Mais Voltaire a pu voir chez Mme d'Osseville M. de Verrières, poète aimable, deux fois directeur de l'Académie des belles-lettres de Caen, qui ne devait mourir qu'en 1755. « Le talent de M. de Verrières, disait le rédacteur des *Nouvelles littéraires* (2), est de cultiver les beaux-arts et d'être leur favori ». Les poésies de M. de Verrières ont été imprimées en 1753, à La Haye, à la suite de celles de Lainez, son ami. On cite volontiers les vers suivants qui sont d'une touche délicate :

(1) Voir de Formigny de la Londe : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des belles-lettres de Caen*, pp. 13 et suiv.

(2) Caen, Ve Godes Rudeval, 1741, p. 58.

Projet flatteur d'engager une belle,
Soins concertés de lui faire la cour,
Tendres écrits, serments d'être fidèle,
Airs empressés, vous n'êtes point l'amour.
Mais se donner sans espoir de retour,
Par son désordre annoncer que l'on aime ;
Respect timide avec amour extrême,
Persévérance au comble du malheur,
Voilà l'amour; il n'est que dans mon cœur (1).

Parmi les amies de Mme d'Osseville, je citerai, mais sans pouvoir donner de renseignements sur elles, Mme la comtesse de Coigny (2) et Mme du Hamel. Mme d'Osseville parle aussi, dans ses vers, de Mme de St Luc; mais comme cette aimable personne était grabataire, c'est chez elle qu'on allait, quand on ne se réunissait pas chez son amie (3).

(1) Voir les *Nouvelles littéraires de Caen* (années 1740, 41, 42 et 43), qui donnent un discours de M. de Verrières *sur le rouge dont nos dames font usage:* une *dissertation* sur les vers de La Fontaine : « Sévigné de qui les attraits, etc. » et des vers *sur l'Apologie de la mode* par M. Hue de Caligny, *sur le débordement de l'Orne à Caen, au mois de décembre 1740,* etc.

(2) De la famille du duc de Coigny, gouverneur et grand bailli des ville et château de Caen, mort à Caen, en 1760.

(3) Voici ce qu'écrivait au P. André (8 mai 1742) l'évêque de Bayeux, Mgr Paul d'Albert de Luynes, à propos de la mort de Mme de St Luc : « Je perds en elle une amie sur laquelle je comptois, et qui avoit des qualités solides, chose rare chez une femme ».

On avait dénoncé à Mgr de Luynes, comme suspect de jansénisme, l'abbé Belin, curé de Blainville, qui avait été autrefois précepteur dans la maison de Colbert : « Laissez-le mourir tranquille, dit Mme de St Luc au prélat. Savez-vous bien que c'est dans votre maison qu'il a pris les idées qu'il a ? » Pour goûter

J'éprouve dans le moindre écrit
La disette de mon esprit,
Le monde dont j'ai peu d'usage
Me le fait sentir davantage.

Aussi je ne m'empresse pas
De courre après ses vains appas,
Un peu d'ouvrage, un peu d'étude
Me font goûter la solitude.

Mon cœur, c'est à vous de parler :
Vous pourrez, sans dissimuler,
Dire que sur vôtre franchise
On ne fit jamais d'entreprise.

Ainsi, lorsqu'un tendre penchant
A mon cœur a paru touchant,
J'en ai remporté la victoire
Sans en avoir tiré de gloire.

Ayant trouvé ma seureté
Dans peu d'attraits et de beauté,
Je me trouve dédommagée
D'en estre si mal partagée.

L'amitié paraît à mon goût
De tous les charmes le plus doux :
Je la mets toujours de partie
Dans tous les plaisirs de ma vie.

Chacun de générosité
Fait trophée à sa vanité :
J'éprouve en moy tout le contraire
Et ne crois jamais assez faire.

Hélas ! Seigneur, c'est devant vous
Que, prosternée à deux genoux,
Je sens la vive inquiétude
De mon extreme ingratitude.

Pendant que mon cœur agité
De soins et de vivacité
S'occupe des choses mortelles,
Je languis pour les éternelles.

Comme on le voit, Mme d'Osseville, qui n'a pas l'air de trop se flatter, était une personne d'une âme un peu mélancolique, d'un esprit délicat et d'un cœur affectueux (1).

Ce portrait fut très goûté dans son entourage. M. de Quens, qui ne fait que répéter les paroles du P. André, nous dira : « Le portrait de Mme d'Osseville, qu'on lui avoit demandé avec instance, est très bien tourné. Il a été bien traduit en vers latins par le P. Sanadon qui étoit pour lors à Caen et imprimoit tous les ans ».

Les notes de M. de Quens doivent être très exactes. C'est, en effet, en 1698, que le P. Sanadon a publié à

(1) Le souvenir de Mme d'Osseville se conserva à Caen, après sa mort. Voici ce qu'on lit dans les *Nouvelles littéraires* de 1741, p. 319 (Voir l'exemplaire de la bibliothèque de Caen) : *Songe allégorique de Madame* ∴ *aux Dames de Caen* : « Morphée qui vouloit me régaler de ses faveurs évoqua pour moi *une ombre illustre, chérie* d'*Apollon et dépositaire de ses secrets*. Lorsque je l'apperçûs venir à moi, j'avoue que j'en fus effrayée, *malgré l'air de sagesse et le caractère de bonté qu'elle avoit encore si vivement peint sur son visage.* Mais elle me dit *d'un ton plein de charmes :*

Ne craignez rien, ma Sœur, vous voyez le génie
D'une Muse de ce vallon.
Caen autrefois fut ma patrie,
Et DOSSEVILLE fut mon nom. »

Caen, chez l'imprimeur Cavelier, son poème intitulé *Nicanor moriens*. On trouve encore plusieurs pièces de Sanadon imprimées à Caen entre 1698 et 1702. On peut donc faire remonter entre ces deux dates le séjour de ce Père jésuite à Caen, où, d'après ses biographes(1), il professa avec éclat les humanités.

Voici deux passages de sa traduction en vers latins du *Portrait de Mme d'Osseville :*

FRANCISCÆ VARENGERIÆ IMAGO

ex gallicis ejusdem feminæ versibus (2).

Musa, novum mihi surgit opus : nunc exere quicquid
    Peniculo artifici dextra perita valet.
Reddere quam simili meditamur imagine formam,
    Non est gelsemino, non animanda rosis.
Si tamen, ut melius veros imitere colores,
    Artis in auxilium flos adhibendus erit,
Pallentes violas croceis conjungere calthis
    Cura sit : est nobis aptus uterque color.

. . . .

O Deus ! en adsum flexo tibi poplite supplex,
    Fecerunt quoties me tua dona ream !
Objicit ingratos heu ! mens sibi conscia sensus,
    Et bene factorum pondere victa gemo.
Mille trahunt animum studia in mortalia curæ,
    Et desideriis torqueor ipsa meis.
Interea torpens æterna ad præmia pectus
    Terrenis inhiat decipiturque bonis.

(1) Sommervogel : *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 510.

(2) Françoise de la Varengère d'Osseville. *Sanadonis carminum liber secundus, Elegia* VI.

Mme d'Osseville, n'est-il pas vrai, n'a pas eu trop à se plaindre du P. Sanadon, ni à dire de lui : « Traduttore, traditore ! »

Veut-on maintenant savoir comment Mme d'Osseville passait son temps à la campagne? Écoutons-la babiller avec son amie, Mme la comtesse de Coigny :

Quand l'astre de la lumière
Est au tiers de sa carrière,
On sort des bras du sommeil.
La messe suit le réveil ;
On se coeffe, puis on disne,
Et puis en suite on badine,
Ou bien l'on prend du caffé,
Du chocolat ou du thé ;
On fait des reprises d'hombre
Qui durent sans compte et nombre.
L'on monte en carosse après
Pour aller prendre le frais
Sur les bords de la rivière,
Où le gazon forme exprès,
Pour sauver de la poussière,
Un excellent tapis vert
De cent fleurettes couvert.
Les Nymphes qui s'y promenent
A leur suitte toujours menent
Les Jeux, les Ris, les Amours.
Pour moy, j'y méne toûjours
Les Ennuis et la Tristesse
Qui m'accompagnent sans cesse.
Loin de vous, belle comtesse,
Et de certaine beauté
Dont mon cœur est enchanté.

Et Mme d'Osseville ajoute :

Je dirois en anagramme
Comme on nomme cette dame,
(Car le langage des Dieux
Est toujours mystérieux),
Mais je ne sçaurois l'écrire
Sans estre en danger de rire,
Et loin de vous j'ai fait vœu
D'estre triste et rire peu (1).

Segrais mourut à Caen le 25 mars 1701. Tous les beaux esprits caennais accordèrent leurs lyres pour pleurer cet aimable poète. Mme d'Osseville composa, à cette occasion, l'épitaphe suivante :

Passant, ne cherchons plus Segrais en ces bas lieux.
Mille vertus, ses compagnes fidèles,
Tour à tour ont prêté leurs ailes
Pour elever son ame aux Cieux.
Ce qui nous reste ici d'un bien si precieux
Sous ce marbre n'est plus que cendre.
Payons luy de nos pleurs le tribut le plus tendre.
Ses ouvrages diront à la postérité
Comme il fut favori des filles de Mémoire ;
Mais gravons dans nos cœurs ce fond de probité
Dont il fit son unique gloire.

J'aime moins l'épitaphe qu'elle a consacrée à Mlle de Scudéry, morte le 2 juin 1701. Les derniers vers en sont singulièrement prosaïques : il faut les ranger parmi ceux que le P. André trouvait médiocres :

(1) Quelques vers plus loin, il est question de « l'aimable Saint-Luc ». Ce doit être cette dame, dont le nom est, en effet, difficile à mettre en anagramme « sans estre en danger de rire. »

Cy gist la Sapho de nos jours
Qui sur la Grecque eut l'avantage
D'accorder les tendres Amours
Avec la raison la plus sage.
Jeux innocens, prenez le deuil :
Muses, pleurez sur son cercueil
La perte de vos plus doux charmes.
Beau sexe, fondez-vous en larmes :
Votre principal ornement
Est caché sous ce monument.

Un jour, un des hôtes de M[me] d'Osseville, un abbé (sans doute, l'abbé de C)(1) composa en vieux langage un rondeau en l'honneur de l'intendant Foucault, qui, comme on le sait, aimait les lettres et les lettrés, non moins que les sciences et les arts, les savants et les artistes :

A MONSIEUR FOUCAULT

Rondeau

Assez et trop d'intendans ordinaires,
Clercs en procès, en comptes, en affaires,
Qui scavent prou les interests du Roy :
Mais en est-il moult ores comme toy,
Qui du Parnasse entendent les mystères ?

Partout ailleurs Phœbus en desarroy
Du style affreux d'ignorans secrétaires,
Fuit et ne peut exprimer son effroy
Assez et trop.

(1) Voir page 11.

Tels Magistrats, chagrins et solitaires,
Font peur aux Ris par leurs mines sevères :
Onc joliś vers ne sont de bon aloy :
Tu scais unir nos jeux à ton employ.
Pour te loüer est-il de nos confrères
　　Assez et trop ?

Foucault répondit par un rondeau agréablement tourné pour un intendant qui ne fait pas son métier de la poésie :

Prou de rimeurs sont contents de leur veine,
Mais beaux rimeurs ne sont à la douzaine,
L'espreuve en est à l'œuvre du rondeau ;
S'il est d'artiste ou de grossier ciseau,
N'en doit juger cil qui le fait sans peine.

Le temps, aidé par vertu d'Hippocrène,
Rimes, raison, heureuse cheute amène :
Trop vif esprit met souvent hors niveau
　　Prou de rimeurs.

Charmant abbé, chéri de Melpomène,
Sous toy Pégase est toujours en haleine :
Pour moy qui joue à peine du pipeau,
Muses diront : Chassons le du coteau :
Troubler on voit notre claire fontaine
　　Prou de rimeurs.

Puis ce fut le tour de M. de Vandeuvre, et enfin de la maîtresse de la maison, qui ne manqua pas de faire allusion au curieux cabinet de médailles que possédait le très habile collectionneur qu'était Foucault :

A M[r] FOUCAULT PAR M[r] DE VANDEUVRE.

En vieux patois vous le gaignez, beau sire,
Ne plus ne moins qu'en l'art de bien écrire.
Qui vous le peut en ce temps disputer?
Attaque-t'on ou veut-on réfuter?
Tout va chez vous ainsi qu'on le désire.

Faut-il harper de Cupidon l'empire?
Behours, tournois, tout plait de votre lyre,
Nul troubadour ne le peut contester
En vieux patois.

Grands et petits, toute gent qui scait lire
Sur vôtre los renonce à la satyre.
Le plus sçavant pense à s'executer.
Qu'a dit Marot que vous ne puissiez dire,
Quand sur rondeau il faut argumenter
En vieux patois?

AUTRE PAR MADAME D'OSSEVILLE.

Pour bien sonner, un étrif tout nouveau
S'est élevé sur le double coupeau.
Marot, Ronsard et le gentil Voiture,
A demy morts, sont en déconfiture.
Tout ce fracas est l'œuvre d'un rondeau.

Phœbus leur dit: « Quand j'estois pastoureau,
Chez Admetus, j'avois un chalumeau
Que je laissay parmi la gent future
Pour bien sonner ».

Or je prévois qu'un cabinet fort beau,
Qui tient enclos maint antique joyau,

De celuy-cy peut avoir fait capture.
Mais taisez-vous ; nul que Foucault, j'en jure,
Onc ne pourra passer votre niveau
Pour bien sonner.

Le départ de Foucault, en 1706, ne pouvait manquer d'exciter les regrets poétiques de Mme d'Osseville. La « Muse caennaise » ne fut guère heureuse ce jour-là. Elle nous peint Tircis, « des Muses l'interprète », qui de ses pleurs fait un ruisseau, et qui, « au bruit de l'onde accordant sa musette », soupire ce pauvre quatrain :

Plaisirs, fuyez de ces bocages ;
Que nos ris se changent en pleurs.
Foucault, si cher à tous les cœurs,
Pour toujours quitte ces rivages.

Je préfère de beaucoup les couplets sur un air à la mode (*daye dendaye*), que Mme d'Osseville adressa à une de ses amies qui avait tenu le rôle de la veuve dans la comédie de Regnard (1), *Attendez-moi sous l'orme :*

A la charmante du Hamel,
L'Amour va dresser un autel,
Et veut que chacun la revère
Comme sa mère.

En voyant ces sombres habits,
On croit que le deuil d'Adonis
Dans le cœur de cette immortelle
Se renouvelle.

(1) Attribuée quelquefois à Du Fresny.

Toutes les Nymphes d'alentour
Sont en débat avec l'Amour,
Disant : Vous vous trompez, profane,
Car c'est Diane.

C'est notre déesse qui luit
Dessous les voiles de la nuit.
Si vous en doutez, j'en atteste
Son air modeste.

Tels étaient les amusements très honnêtes, très décents, qu'on pouvait trouver dans le salon de Mme d'Osseville. Que le jeune Arouet, tout frais débarqué de Paris, et encore sous le coup des réprimandes et des menaces paternelles, se soit contraint quelque temps, et que, pour être agréable à Mme d'Osseville qui l'avait gracieusement accueilli, et à la bonne société de Caen qu'il rencontra dans son salon, il ait composé des vers spirituels, mais sans méchanceté aucune, cela ne doit pas nous surprendre, car rien ne lui était impossible ; mais ce qui nous surprendra moins encore, c'est qu'il se soit vite lassé de ces divertissements trop innocents pour lui, et qu'il ait cherché des plaisirs plus épicés chez les libertins de Caen, je dis « libertins » dans le double sens du mot « esprits forts » ou « joyeux épicuriens ».

III.

On peut se demander si parmi ces derniers on ne doit pas ranger le professeur de rhétorique du collège

des jésuites. le P. Couvrigny ou plutôt de Couvrigny (1) ?

Nous savons, toujours d'après le ms. de Quens, que « *le P. Couvrigny, jésuite, étant à Caen, voyoit aussi Voltaire et ètoit charmé de son génie.* »

D'un autre côté, le *Journal d'un Bourgeois de Caen* (2) nous apprend que « le P. Couvrigny a professé la rhétorique au collège du Mont, à Caen, en 1713 », ce qui fixe bien la date de la relégation du jeune Arouet en Basse-Normandie.

A Caen, le P. de Couvrigny ne fit pas, que je sache, parler de lui soit en bien, soit en mal ; mais nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que ce Révérend Père était « sujet à caution ». Envoyé plus tard à Alençon, il s'y compromit singulièrement, si l'on en croit l'auteur des *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, Odolant Desnos (3) :

« Le P de Couvrigny. jésuite, prédicateur, et encore plus célèbre directeur. demeuroit à Alençon (vers 1737). Il conçut, dit-on, de tendres sentiments pour une de ses pénitentes, qui se nommoit Duplessis. Il se servit de la voie de la confession pour tâcher de lui inspirer les mêmes sentiments à son égard. Elle feignit de se rendre et de consentir à un rendez-vous, et en ayant fait part à un frère qui lui

(1) Né à Couvrigny, près de Falaise, le 9 nov. 1681, entra au noviciat des Jésuites en 1699, à 17 ans ; mort à Paris le 19 novembre 1745.

(2) Ms. de la bibl. de Caen, publié, en 1848, par G. Mancel.

(3) *Mém. hist.* 1747. T. II, p. 523.

ressembloit, il fut arrêté entre eux que ce seroit lui qui, sous les habits de sa sœur, se trouveroit au rendez-vous: ce qui s'exécuta si adroitement que le P. de Couvrigny fut obligé de se retirer couvert de honte et de s'évader de la ville à la faveur de la nuit. »

Et Odolant Desnos ajoute : « C'est cette anecdote, vraie ou fausse, qui fait le sujet d'une chanson très plaisante, commentée d'une façon bien plus plaisante encore, pour me servir de l'expression des auteurs du *Nouveau Dictionnaire historique*. En voici le titre (1): « *Chanson d'un inconnu, nouvellement découverte et mise au jour, avec des remarques critiques, historiques, philosophiques, théologiques, instructives et amusantes*, par M. le Docteur CHRYSOSTOME MATHANASIUS (2), sur l'air des *Pendus*, ou histoire véritable et remarquable arrivée à l'endroit d'un R. P. de la Compagnie de Jésus. — A Turin, chez Alithophile, ruë où étoient ci-devant les Jésuites, à la Vérité. M. DCC. XXXVII, avec approbation et privilège. »

La *Chanson d'un inconnu* n'a pas moins de soixante-quatre couplets. Nous n'en donnerons que ceux qui nous ont semblé les plus curieux :

(1) O. Desnos abrége ce titre: nous le donnons en entier, d'après l'exemplaire rarissime que possède et qu'a bien voulu nous communiquer M. L. Duval, le savant archiviste de l'Orne.

(2) Pseudonyme de Saint-Hyacinthe, l'auteur du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, satire très spirituelle de l'abus de l'érudition.

Or écoutez, petits et grands,
Nobles, bourgeois et païsans,
Allemans, Polonois et Russes,
Et vous, habitans des deux Prusses,
Espagnols, Turcs, Persans, Chinois,
Soyez attentifs à ma voix.

C'est dans la ville d'Alençon,
Noble ville et de grand renom,
Qu'arrivée est piteuse affaire
A l'endroit d'un Révérend Père.
Chacun jusqu'aux petits enfans
La conte encore à tous venans.

Ce bon Père là confessoit:
Très peu de pénitens avoit,
Voire foison de pénitentes,
Jeunes, gentilles, bienséantes,
Qui lui contoient tous les matins
Leurs petits péchés féminins.

Cettui donc fort s'ébanoyoit
Aux confessions qu'il oyoit
De toutes ces jeunes fillettes,
Qui lui parloient rubans, cornettes,
Habits, modes, peine, souci,
Et sans doute autre chose aussi.

Une entr'autres fort lui plaisoit:
De la voir point ne se lassoit:
Pour cette frisque jouvencelle
Tant le Papa brûloit de zèle
Que nuit et jour, s'il avoit pû,
La confesser il eût voulu.

Aussi vraiment il y tâcha,
Et son cœur point ne lui cacha.

Il vous faut, ma chère Poulette,
Venir, dit-il, dans ma chambrette:
Là vous dirai tout à loisir
Choses qui vous feront plaisir.

. . . .

La jeune fille raconte ces étranges propos à son frère, et celui-ci jure à sa sœur qu'il va jouer au P. Couvrigny un tour de sa façon :

Nous nous ressemblons bien tous deux,
Même taille, mêmes cheveux,
Même teint, et presque même âge:
Donnez-moi donc votre équipage,
Coiffe, cornettes, cotillons,
En un mot tous vos brimborions.

Aussi tôt dit, aussi tôt fait:
Sa sœur elle-même lui met
Toute sa petite défroque,
Chignon frisé, manche *à Lacoque* (1),
Mon drôle, plus prompt que le vent,
Ne fait qu'un saut jusqu'au Couvent.

(1) La dévotion à la bienheureuse Marie Alacoque introduisit dans le costume féminin une mode qui eut une vogue extraordinaire. « Aussitôt que les manches *à Lacoque* ont paru, elles ont eu une si grande vogue..., qu'il n'y a eu ni filles ni femmes, de quelque état et de quelques conditions qu'elles fussent, qui n'ayent témoigné un empressement incroyable pour avoir des manches *à Lacoque*. Jamais les couturières n'ont eu tant d'ouvrage que dans ce temps-là. Les filles et les femmes qui n'avoient pas le moyen d'avoir des robes neuves, faisoient défaire les vieilles, et jusqu'à leurs justes, casaquins et petenlairs pour y faire mettre des manches *à Lacoque* ». (*Chanson d'un inconnu*, p. 56).

Couvent des Jésuites s'entend,
Hospice de notre galant.
D'abord dévote révérence,
Puis une autre, puis il s'avance.
Le Pater, les sens tout saisis,
Dit: C'est ma chére Duplessis!

Car c'est ainsi que se nommoit
La pénitente qu'il aimoit;
Fille d'un tisserand habile,
Un des plus hupés de la ville,
Bon tisserand et bon chrétien.
En un mot fort homme de bien.

Que je suis aise de vous voir!
Venez prés de moi vous asseoir.
Ma fille, que vous voilà belle!
Ah! la dangereuse prunelle!
Bon Dieu! que cet œil est fripon!
Pourquoi ne suis-je pas garçon?

Le jeune homme laisse le bon Père continuer son discours; mais enfin, quand celui-ci devient trop entreprenant, il éclate:

Aussi-tôt le méchant s'enfuit,
Et par la ville fait grand bruit,
Contre le bon Pére il déclame:
Il crie: « au vilain! à l'infâme! »
Et les méres, droit au Couvent
Courent « *crucifige* » criant.

Tout le Présidial s'émeut,
Et lui faire son procès veut,
Tant le cas lui paroît énorme.
Du Roi le Procureur informe,
Le pretendu coupable en peu
Condamné devoit être au feu.

Le menu peuple en mouvement,
Sans attendre le jugement,
S'emporte et frémissant de rage
Contre notre saint personnage,
Veut en pièces le déchirer
Et la province en délivrer.

Les Pères de ce même lieu
Viennent lui dire : « Homme de Dieu,
Ah ! de cette horrible tempête
Sauvez nos murs et votre tête :
Fuyez ces citoyens ingrats
Qui de vous dignes ne sont pas. »

Le même jour, sur le minuit,
Le prudent Père donc sans bruit
Sort par la porte de derrière,
Non sans secouer la poussière
De ses pieds, et prompt comme un daim,
Se sauve à Quimper-Corentin....

Et Chrysostome Mathanasius termine sa chanson en disant :

..... Finissons notre chronique.
Si quelque esprit mélancolique
En doute, *le fait n'est pas vieux*,
Qu'il s'en informe sur les lieux (1).

Il est temps de revenir au jeune Arouet....., que la *Chanson d'un inconnu* nous a fait un peu oublier.

(1) On retrouve plus tard le P. de Couvrigny confesseur des prisonniers de la Bastille. (Voir la table des *Nouvelles ecclésiastiques*, I, 291, etc. — Voir également le P. Sommervogel : *Bibl. des écriv. de la Cie de Jésus*, t. II, col. 1597.)

Si l'anecdote scandaleuse, racontée en prose par Odolant Desnos, et en rimes par le Docteur Mathanasius est bien vraie, bien authentique (1) on aurait le droit de supposer que pendant son séjour à Caen, en 1713, le P. de Couvrigny fut un des « libertins », devant lesquels le jeune Voltaire n'avait pas à se gêner pour lire les vers impies ou licencieux qui devaient scandaliser Mme d'Osseville.

Quoi qu'il en soit, ce qui ne fait aucun doute, c'est que M. Arouet, notaire au Châtelet de Paris, fut bien vite informé des nouvelles frasques de son fils. Cette fois, il l'envoya, au mois d'octobre 1713, en Hollande, où le marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France à la Haye, devait se charger, — tâche ardue — du filleul de son frère, en qualité de page ou d'attaché. Cette fois, François-Marie deviendrait sérieux : on l'espérait, du moins. Vain espoir !

(1) On lit, page 58 du Commentaire de la *Chanson d'un inconnu :* « Notre poète n'omet, comme on le voit, aucune des circonstances qui peuvent rendre son histoire *authentique*. Dès le commencement, il a cité la ville où elle est arrivée ; ensuite il a dit le nom du jésuite, c'est le R. P. Couvrigny ; ici il nous dit celui de la jeune fille : elle s'appeloit Duplessis ; la profession de son père, c'étoit un tisseran : mais comme il y a tisseran et tisseran, il nous dit que c'étoit un *tisseran habile*, un tisseran *des plus hupés de la ville*, etc. »

Plus loin, p. 147, le commentateur dit que, « lorsque l'affaire arriva, la populace d'Alençon vouloit escalader les murs de la maison des PP. jésuites, en briser les portes et y mettre le feu. »

Nous ne suivrons pas à La Haye Voltaire, ou plutôt celui qui, grâce à une heureuse anagramme, transformera bientôt son nom, trop peu harmonieux, AROUET L. J. (le Jeune), en un nom plus sonore, VOLTAIRE (1). Disons seulement qu'à peine arrivé dans cette ville, l'incorrigible « vaurien » (*insignis nebulo*, comme l'avaient, dit-on, qualifié ses professeurs dans leurs notes scolaires), s'amouracha de la jeune Olympe Du Noyer, plus connue sous le nom de M[lle] Pimpette, et que, pour se débarrasser d'un protégé dangereux, dont les légèretés pouvaient le compromettre, le marquis de Châteauneuf s'empressa de le renvoyer à son père.

Celui-ci, de plus en plus furieux, sollicita une lettre de cachet pour faire embarquer son fils aux colonies. Mais « un père est toujours père » : il pardonnera une fois encore, à la condition que François-Marie se tiendra tranquille, en qualité de clerc, dans l'étude de M[e] Alain, procureur au Châtelet. Comme on le pense bien, le démon de la poésie, sans compter les autres démons dont le jeune Arouet était possédé, ne lui permit guère de s'appliquer aux finasseries de la procédure. Quel procureur il eût fait, s'il avait eu la vocation ! Mais.... il n'avait pas la vocation, et franchement, pour l'honneur des lettres françaises, nous ne pouvons pas le regretter (2).

(1) Dans les anagrammes, l'U peut se changer en V, et le J en I, et réciproquement. — A notre avis, cette anagramme est l'explication la plus plausible du nom de VOLTAIRE.

(2) Voltaire compta toujours des amis et des admirateurs à Caen. Voici ce qu'on peut lire (*Nouvelles littéraires*, 1744, p. 483)

NOTE ADDITIONNELLE. — On peut aussi se demander si le jeune Voltaire ne lut pas ses vers « libertins » dans la société des *Thélémites* récemment fondée à Caen par Mr de Mons. Le départ de l'intendant Foucault (1706) avait singulièrement ralenti le zèle des académiciens caennais. « Mr de Mons (disent les *Nouvelles littéraires*, 1744, p. 594) rassembla quelques membres épars de l'Académie, avec d'autres personnes d'esprit et de mérite, et en composa une Société académique qu'on appela *Thélémité*. Tous s'assembloient chez lui une fois la semaine. La séance littéraire était précédée d'un repas délicat, où les esprits s'égayaient sans que la raison en souffrît. Les associés lisoient ensuite les productions qu'ils avoient préparées pour ces jours de fête : là on se critiquoit sans malice, et l'on rioit sans se blesser. Cet heureux commerce ne dura pas aussi longtems qu'on se l'étoit promis. *Quelques soupçons injustes qui tombèrent sur la société y répandirent l'alarme, et*

dans une *Dissertation* d'un académicien caennais, le R. P. Casaux, sur la question de savoir *si la pensée actuelle est inséparable de la nature de l'âme* : « Il nous seroit fort avantageux de penser pendant le sommeil, si nous pensions comme un homme de Lettres de cette ville, qui dernièrement fit en dormant de très beaux vers françois. Voiei le songe qui l'occupoit. Il s'imaginoit être dans une Compagnie de gens lettrés : on vint annoncer la mort de M. de Voltaire : chacun résolut sur le champ de composer son épitaphe. L'habile rêveur y travailla de son côté, et fit l'épitaphe suivante :

Cy gît Homère, Thucydide,
Cicéron, Platon, Euripide,
Et, pour tout dire en raccourci
Lecteur, Voltaire gît ici. »

pour calmer certains esprits inquiets et défians, elle fut obligée de mettre fin à ses assemblées ».

« Il n'y a pas de fumée sans feu » dit le proverbe. On a dû plus d'une fois, dans cette société, se permettre, au dessert, quelques libertés voisines de la licence. De là les soupçons plus ou moins justifiés.

D'après des notes manuscrites qu'a bien voulu me communiquer mon ami, M. Émile Travers, le savant secrétaire de la *Société des Antiquaires de Normandie,* la Société des Thélémites prit naissance en 1707, et cessa de se réunir en 1713 ou 1714. — Donc Voltaire a pu connaître quelques-uns des membres de cette société à laquelle, comme on disait alors « présidaient Apollon et Bacchus ». Les neuf premiers Thélémites furent MM. de Mons, de Cagny, d'Entremont, de Saint-Clou, Didier, Gosselin de Noyers, de Verrières et Le Bas de Cambes.

TROIS ANNÉES
AU THÉATRE DE CAEN

(Juillet 1859. — Mai 1862)

Par M. Henry LUMIÈRE

Membre titulaire.

> THÉATRE DE PROVINCE. — L'histoire du théâtre a de singuliers attraits. Il y a là une répercussion toute spéciale des mœurs et des événements politiques qui donne aux faits une portée plus que littéraire, vraiment sociale. A cet égard, il vaudrait la peine d'étudier certains théâtres de province, ceux qui, par leur situation ou leurs traditions, ont gardé quelque autonomie en face de Paris, reflétant le caractère original et les goûts propres de la région qu'ils desservent.
> L'essai vient d'être heureusement tenté pour la Basse-Normandie... On ne se doute pas des trésors de documentation sur l'art et la vie que renferment ces simples annales d'une scène provinciale, — celle de Caen — restée ouverte depuis cent trente ans (avril 1765) à tous les souffles et même à tous les orages de l'opinion...
>
> LA NOUVELLE REVUE.

Au mois de juillet 1859, à la retraite de M. Stainville, la direction du septième arrondissement théâtral est, par décret ministériel, concédée à M. Goby.

Ici, on se trouve en présence de la direction la plus mouvementée, la plus féconde en surprises, en véritables coups de théâtre, et formant, assurément, la partie la plus curieuse à étudier des annales de la scène de Caen.

Jeune, intelligent, plein d'ardeur, avec des aspirations artistiques fougueuses, des instincts d'innovations d'une audace déconcertante, on va le voir se lancer dans de gigantesques entreprises, en lutte continue avec les difficultés les plus ardues qu'il ar-

rive cependant à vaincre le plus souvent, mais encore, par un prodige d'activité, payer largement de sa personne, comme acteur, dans une multiplicité de rôles, même les plus disparates.

L'Abbé Galant, surtout, joli vaudeville de Clairville et Dumanoir, qu'il s'était identifié avec un charme particulier, lui valut les plus vifs succès, presque aussi souvent répétés que *Les premières armes de Richelieu,* précédemment avec Mme Perron.

Le public réclamait de nouveau et instamment un retour à l'opéra-comique, malgré des précédents trop souvent désastreux. Il en promit pendant six mois et rétablit les trois représentations par semaine, jusqu'alors réduites à deux.

Mais la troupe engagée parut insuffisante, les débuts furent houleux, tourmentés, les résiliations nombreuses, et le vide se fit de nouveau dans la salle; quand, en décembre 1859, M. Lair de Beauvais s'avisa de la louer, pour y donner un concert avec Roger, de l'Opéra, Jules Lefort et Mlle Masson, de l'Opéra, le 21 décembre. Dans le programme figurait le dùo de *La Reine de Chypre,* par Roger et Jules Lefort, puis, pour finir, le 1er acte de *La Dame Blanche,* Roger jouant Georges Brown.

Or, le célèbre ténor avait, à la suite d'un accident de chasse, subi récemment l'amputation de l'avant-bras droit, remplacé par une main mécanique.

Cinq jours auparavant, le 15 décembre, à la représentation donnée à son profit, à l'Académie impériale de musique, une foule immense avait salué des plus vives, des plus chaleureuses acclamations le grand

chanteur que les arts avaient failli perdre, et le produit de son bénéfice avait dépassé 30,000 fr.

Toutes ces circonstances surexcitaient singulièrement — on le comprend — la curiosité publique. La société des Neustriens s'était rendue à la gare pour lui faire une réception solennelle.

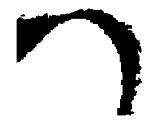
Ce fut sous des tonnerres d'applaudissements que les morceaux chantés par Roger et Lefort durent être bissés ; mais l'émotion devint profonde, à son comble, lorsque, chantant le grand air : « Ah ! quel plaisir d'être soldat ! » avec une souplesse, une finesse et un éclat admirables, on vit l'éminent artiste mutilé, à l'aide de sa main mécanique, prendre son chapeau, ensuite presser la taille des jeunes filles de la façon la plus naturelle.

Ce triomphe du chant et de la mécanique fit éclater des acclamations enthousiastes plusieurs fois répétées.

Le directeur Goby, en présence de ce formidable succès, alors que les places, fixées à 8 fr., avaient été vivement disputées, engagea, pour deux représentations, Roger et Mlle Masson, qui chantèrent, notamment le 4e acte de *La Favorite,* un acte de *Lucie de Lammermoor,* puis, Roger, une seconde fois, le 1er acte de la *Dame Blanche* et le deuxième.

Soirées mémorables, triomphales, débordant, pour les deux célébrités lyriques, d'explosions enthousiastes rappelant celles des éclatantes représentations de la grande cantatrice Méquillet !

Afin de ne pas laisser refroidir l'entraînement du public vers le théâtre, Goby s'empressa d'engager,



pour huit représentations, Puget, 1er ténor léger des théâtres impériaux, de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, lequel, deux jours seulement après Roger, paraît sur la même scène dans *Haydée.*

Plusieurs spectateurs, le jugeant téméraire, se tinrent, au 1er acte, sur une froide réserve, mais, dès le 2e acte, le public était conquis et, à la fin de la pièce, le souvenir de l'absent s'effaçant presque devant le nouvel arrivé, son ovation était complète, sans réserves.

Le Songe d'une nuit d'Été, lui valut également applaudissements et rappels

L'éternelle question du rétablissement régulier, pendant toute la saison, de l'opéra-comique — est de nouveau discutée dans la presse.

C'est le vœu général, assurément, mais les recettes couvrîront-elles les dépenses ? — Problème fatal, sans cesse posé, jamais résolu ! « Les sacrifices des villes pour soutenir de préférence le genre opéra-comique, disent les journalistes, sont des sacrifices dans l'intérêt des mœurs, des dépenses d'utilité publique ». – Et, comme conclusion, on se borne à un vœu, qui nous paraîtra bien modeste aujourd'hui, c'est que la ville fasse cadeau de l'orchestre au directeur pour ses étrennes, le public devant payer le reste.

Les *laudatores temporis acti* ont souvent comparé cette situation à celle faite, au prix de gros sacrifices, aux directions de nos jours. — Et cependant les mêmes difficultés, tout aussi aiguës, tout aussi implacables, se reproduisent chaque année. C'est l'indéniable preuve qu'une révolution s'est opérée dans les

mœurs, dans les habitudes du public actuel, qu'on ne saurait s'y soustraire et qu'il faut compter avec elle.

Cependant le bruit se répand, le 31 décembre, que le jeune et ardent directeur ménage à son public de splendides étrennes : l'arrivée prochaine de la plus grande illustration lyrique de l'époque, de cette merveilleuse idéaliste du chant qu'était l'Alboni.

Deux représentations eurent lieu le mardi et le jeudi (janvier 1860) où elle se produisit successivement dans Rosine du *Barbier de Séville*, et Léonor de *La Favorite*. Les *Variations* de *Roode* furent bissées de bonne grâce, et, sur la pressante demande des spectateurs, la *Grande tyrolienne de Bettly* chantée à chaque représentation, puis le *Brindisi* de *Lucrèce-Borgia*.

« Nous renonçons, dit la critique dramatique, à décrire l'effet qu'a produit la grande cantatrice sur le théâtre de Caen. Comment, en effet, résister à l'émotion souveraine causée par la perfection ? Ce n'est pas Rosine, ce n'est pas Léonor que nous avons vues : Cette belle matrone italienne ne fait aucune illusion sur les personnages qu'elle représente. Mais ce que l'on admire, ce que l'on ne cesse d'admirer et ce qui porte l'admiration à l'enthousiasme, c'est cet organe unique, cette perfection de la voix humaine opérant prodiges sur prodiges. Quand elle parle un rôle, on s'étonne ; quand elle le chante, on est ravi. C'est quelle est faite pour chanter, non pour parler : le chant est la langue du Ciel, langue harmonieuse... »

Cependant, avec un certain étonnement, le chroniqueur constate que ni le tribut floral ni le tribut poé-

tique coutumiers ne surgirent du milieu de ces acclamations admiratives, de cette salle en délire, affolée d'enthousiasme. Étrange abstention, et sans précédent !... L'Alboni était accompagnée de son mari, rejeton d'une famille noble d'Italie ; — née en 1826, Marietta Alboni avait alors 34 ans.

Après son départ, le 5 janvier 1860, le jeune directeur redouble d'ardeur pour lutter contre le souvenir de ces fêtes triomphales. D'abord, il fait appel à la Société des Beaux-Arts. Chacun de ses membres reçoit cinq billets de premières à prix réduit.

Le ténor Lucien Bourgeois fait sa rentrée dans *Si j'étais Roi;* puis, annoncé depuis longtemps et la curiosité publique éveillée, l'opéra-féerie de Scribe et Auber, *Le Cheval de Bronze*, est représenté, le 12 janvier, avec un luxe exceptionnel de mise en scène. Quatre décors nouveaux sont dus à M. Herbès, décorateur du théâtre du Hâvre, à M. Cheret, décorateur de la Porte Saint-Martin et à M. Georges, décorateur des Variétés. Une place de la ville de Kakao, la Ferme des Bambous, le Jardin enchanté, le Palais de la Pagode faisaient un excellent effet, et on les retrouve encore en 1900, mais hélas ! sensiblement délabrés, tantôt en Chine, tantôt dans l'Inde ou dans toutes autres contrées orientales et asiatiques soumises aux cultes, indifféremment de Brahma, de Bouddha ou Mahomet. Des costumes de soie et de riches étoffes, éclatantes de coloris et de fraîcheur, complétaient la splendeur des décors pour lesquels la direction n'avait pas reculé devant une dépense de plusieurs milliers de francs.

Et cependant, hélas! à la deuxième représentation la recette ne dépasse pas sensiblement cent francs !

Mais, à la fin de cette désastreuse soirée, on annonce l'arrivée à Caen de Mlle Angèle Cordier qui, le surlendemain, jouerait le rôle de la *Fanchonnette* dans l'opéra-comique de Saint-Georges, Leuven et Clapisson.

Élevée à Caen dans une famille dont tous les membres, voués au culte de l'art musical, avaient fait partie de toutes les fêtes lyriques, cette jeune fille que sa mère avait suivie au Conservatoire qui, ensuite. accompagnée de son père, venait de faire une campagne artistique à New-York et à la Nouvelle-Orléans, excitait tout à la fois l'intérêt et la curiosité de ses compatriotes. Aussi son succès fut très vif, car elle joignait au charme de sa voix les agréments de sa personne. Le dimanche 22 janvier 1860, elle reparaissait dans l'*Ambassadrice.* Foule compacte et enthousiasme au comble pour cette enfant de la ville de Caen, devenue une charmante artiste dans toute la fraîcheur de sa dix-neuvième année

Un fait à noter : Ce qui avait manqué à l'illustre virtuose italienne fut prodigué à la jeune concitoyenne : dépouille des jardins et des serres tombant à ses pieds ; puis, pour elle, maints poëtes enfourchèrent à l'envi Pégase. Le plus promptement arrivé, nous ne disons pas le meilleur, de cinq ou six madrigaux fut lu par le régisseur.

Citons-en le début :

A MADEMOISELLE ANGÈLE CORDIER

Après la Représentation de La Fanchonnette *et celle de* L'Ambassadrice.

Fanchonnette la bienfaitrice,
Henriette l'ambassadrice,
De tes concitoyens reçois les compliments :
A la charmante cantatrice,
A la spirituelle, à la piquante actrice,
Ils donnent à l'envi des applaudissements.
Leur enthousiasme est sincère :
Eux si calmes, si froids, aujourd'hui tout de feu,
Ils admirent ta voix légère
Et la finesse de ton jeu.
Va, leurs vœux te suivront dans ta rude carrière ;
Va, leurs cœurs sont à toi ! De progrès en progrès
Monte au sommet de l'art..... la cité tout entière
Sera fière de ton succès.

. . . .

Citons encore les quatre derniers vers de cette improvisation :

Mais à tes amitiés fidèle,
Parfois à nous tu penseras :
Et quand nos voix bientôt appelleront Angèle,
Gentil oiseau, tu reviendras.

Sensible à ces hommages, M[lle] Cordier, tournée à demi vers le public et à demi vers le régisseur, prie ce dernier de remercier ces Messieurs de l'accueil sympathique qu'elle a reçu d'eux, et de leur dire, pour elle, non pas adieu, mais au revoir. — Le gentil oiseau reviendra.

Une fois lancé dans la voie des surprises, le jeune

et hardi directeur ne s'arrête plus, car quelques jours plus tard, le 26 janvier, le public était appelé à applaudir Mme Borghi-Mamo, que secondait Lucien Bourgeois, dans *La Favorite.* Ce fut un triomphe pour les deux artistes, mais les chœurs et l'orchestre prêtèrent singulièrement à la critique.

Une deuxième représentation de Mme Borghi-Mamo, avec le 4e acte du *Prophète* et celui de *La Favorite*, ne garnit à peine que la moitié de la salle. Ce prix majoré de 8 francs si souvent répété épuisait les bourses.

En présence de ce symptôme, et pensant qu'on se lasse de tout, même de la grande musique, le jeune impresario, l'esprit toujours en éveil, cherche un autre filon et, le 2 février, la vive, fringante et spirituelle soubrette de la Comédie-Française, Augustine Brohan, se produit dans *Le Caprice* d'Alfred de Musset et *Le Tartufe,* où elle personnifie merveilleusement la Dorine de Molière. Dans le *Caprice,* Goby lui donnait la réplique, avec élégance et distinction.

Le dimanche, au lieu du drame hebdomadaire, la ravissante soubrette jouait Louise de Mérian dans *Les Demoiselles de Saint-Cyr ;* Suzanne, dans le 2e acte du *Mariage de Figaro,* et Marinette dans *Le Dépit amoureux.* Le lendemain, Augustine Brohan, applaudie, acclamée, regagnait Paris.

Après avoir mis son public au régime des célébrités à jet continu, comment ne lui offrir que le maigre régal de la troupe ordinaire ? Aussi, rentrant dans le domaine lyrique, Goby s'empresse-t-il d'engager Mlle Masson, qui avait laissé de brillants et tout



récents souvenirs, Massol (de l'Opéra), et une cantatrice des Italiens, Mlle Bardoni.

Joints au ténor Lucien Bourgeois, ils peuvent donner non seulement l'opéra-comique, mais encore, grâce aux frais importants faits par la direction pour la mise en scène, le grand opéra. On débute par le *Trouvère* joué quatre fois. A la dernière représentation, après son rôle d'Azucena, Mlle Masson eut encore la force et l'énergie de chanter le 4e acte de *La Favorite*. C'était la fin de ces soirées de gala agrémentées de vaudevilles joués par Goby et sa troupe.

Au cours du mois de mars. Guichard, de la Comédie-Française vient donner quatre représentations : *Ruy Blas, Louis XI* et deux fois *Hamlet,* drame par Alex. Dumas.

Le 17 avril, retour de l'Alboni ; mais cette fois elle renonce à l'idée malencontreuse d'écraser, en quelque sorte, sous son imposante et massive personnalité, ce type délicat et gracieux de Rosine. C'est dans plusieurs morceaux détachés de son répertoire que l'incomparable et prestigieuse cantatrice excita de nouveau un indescriptible enthousiasme, qui redoubla d'intensité quand le directeur, avec quelques paroles élogieuses, offrit à l'Alboni une couronne dorée de la part des amateurs du théâtre de Caen.

L'illustre cantatrice, si calme de sa nature, parut quelque peu émue et bissa de bonne grâce un des morceaux.

Cependant, à cette belle soirée, la salle n'est pas remplie, et la chronique dramatique renouvelle, à cette occasion, de précédentes réflexions sur le dan-

ger des surexcitants, abusivement répétés, à l'aide d'une surélévation du prix des places à 8 et 6 fr.

Pendant la foire paraît un drame célèbre : *Les Chevaliers du Brouillard,* où Goby remplit le rôle de Paul Sheppard, créé à Paris par Madame Marie Laurent, ce qui ne l'empêche pas d'en jouer un autre très important, le même soir, dans *Le Testament de César Giraudot.* C'est aussi le moment où *Le Courrier de Lyon* a sa première représentation à Caen.

Goby termine l'année théâtrale, en organisant, dans le Cirque, *un grand Festival donné à la mémoire de Choron,* par Duprez, son élève. Ce concert, aussi brillant qu'on pouvait l'attendre du premier ténor de l'époque, réunissait, outre son fils, plusieurs de leurs élèves. La Société chorale des Neustriens et la musique du 98ᵉ de ligne y prêtaient leur concours.

Le problème tant de fois posé et discuté de l'opéra-comique pendant six mois, est de nouveau agité et discuté dans la presse. Suivant elle, à la fin de la première année, Goby avait dû reconnaître que la solution en était négative et que ce genre ne pouvait subsister que pendant deux mois, surtout à la suite d'une série d'illustrations lyriques.

Le théâtre rouvre le 1ᵉʳ octobre avec une nouvelle troupe, et, comme début, *Le Duc Job,* obtient un très vif succès dans plusieurs représentations. Goby qui continue à se prodiguer dans les principaux rôles, à la satisfaction du public, y joue le rôle créé par Got.

Avec sa troupe de comédie, vaudeville et drame, Goby tente une incursion dans un genre encore à sa naissance sous la géniale inspiration d'Offenbach,

l'opérette très fantaisiste, limitée à trois personnages, aux Bouffes-Parisiens, telles que *Tromb-Alcazar, Croquefer, Le Violonneux,* etc.

Vingt jours après son apparition à Paris, on représente une nouvelle pièce d'Octave Feuillet, *Rédemption,* bien interprétée surtout par Mme Berthe de Pario, l'étoile de la troupe, et par Goby ; elle a plusieurs représentations en octobre et en novembre 1860.

Debureau fils, suivant les traces illustres de son père, et beau-frère de Goby, vient donner plusieurs représentations de son répertoire : *Le Lutin femelle, Le Moulin du Diable, La Belle Espagnole,* etc., qui n'obtiennent qu'un succès modéré.

D'accord avec le directeur, M. Lair de Beauvais, un fervent de l'art musical, vers la fin de décembre, et malgré une température rigoureuse, parvient à décider cependant Mme Miolan-Carvalho à revenir donner un concert au théâtre, avec Léon Lecieux et le concours des Neustriens.

Salle incomplètement remplie et public d'une froideur humiliante pour l'admirable cantatrice.

Afin de réparer un échec aussi imprévu, on obtient, pour trois jours plus tard, la grande salle de la mairie. Mais à ce second concert, le 29 décembre, quelques auditeurs seulement viennent protester par leurs applaudissements contre l'indifférence générale. Ce qui fait dire au chroniqueur indigné que « Mme Miolan-Carvalho a trouvé l'Athènes-Normande pleine de Béotiens ». Triste et fâcheuse page de l'histoire de notre théâtre !

Le 1er janvier 1861 apparut une opérette-bouffe, *Les Pantins de Violette*, musique d'Ad. Adam, et dont Léon Battu avait emprunté l'affabulation à une comédie de l'ancien répertoire de la Comédie-Française, *L'Oracle* de Saint-Foix, joué en 1740, et dont il reproduisait textuellement plusieurs passages.

Première apparition, aussi, dans le même mois, du chef-d'œuvre de Labiche, *Le Voyage de M. Perrichon.*

A la 1re représentation, le 27 janvier, du drame *Le Juif Errant*, la curiosité était tellement excitée par l'immense succès du roman d'Eugène Sue, que la direction fut forcée de refuser des places, après toutefois avoir entassé de nombreux spectateurs dans l'orchestre et les couloirs. Les coulisses même étaient envahies. Ce soir là on fit plus que le maximum. Une deuxième représentation remplit encore la salle.

Mme Ugalde, de l'Opéra-Comique, assistée de deux artistes et de ses élèves chantant les chœurs, donne, le 31 janvier, une représentation de *Galathée*, puis, *Le Caïd*, enfin *Le Torréador;* et, chaque soir, cédant aux vœux du public, elle chantait la complainte de *Gil-Blas*, d'une originalité musicale captivante, qu'elle nuançait de la façon la plus pittoresque.

La représentation du *Caïd* fut signalée par un accident qui pouvait avoir une suite funeste. La crinoline de Mme Ugalde (ces affreux entonnoirs régnaient alors) frôlant un bec de gaz de la rampe, s'enflamme : avec la vitesse de l'éclair, l'acteur Dupin se jette sur la robe en feu ; il est suivi du directeur et d'acteurs s'élançant de la coulisse et qui parviennent à dompter



la flamme en recevant Mme Ugalde évanouie entre leurs bras.

Grand émoi, dans la salle, on le comprend !

Déshabillée et rhabillée, au bout de 15 à 20 minutes, la courageuse artiste, moins émue que plus d'une spectatrice, reparaît très acclamée, et la pièce continue

En plein carême, apparaît bravement Mlle Scriwaneck, du théâtre des Variétés, émule et imitatrice de Déjazet.

Elle débute le 3 mars dans *Les Princesses de la Rampe* et *La Femme aux Œufs d'Or*. Puis viennent successivement : *Un Cœur de Grand'mère*, *l'Amour à l'aveuglette*, *l'Actrice en voyage*, *Les Enfers de Paris*, etc. Dans plusieurs de ces pièces l'actrice joue quatre et six rôles » tous sérieusement étudiés, rendus avec le naturel le plus piquant ; tous sont réussis » d'après la critique.

Le *Gamin de Paris*, aussi, rappelle Bouffé et *Les premières armes de Richelieu*, Déjazet, et cependant son jeu bien personnel sait encore se faire applaudir, après ces deux illustres artistes qui avaient créé les rôles

Mlle Scriwaneck fait, le 14 mars, ses adieux au public, dans *Gentil Bernard*. Chaque soir, des romances étaient chantées en intermède (1).

(1) Le 14 avril 1898, dans la salle du Vaudeville, à Paris, on donnait une représentation de retraite au bénéfice de cette éminente artiste, après 50 ans de théâtre. Elle y joua précisément la même pièce qu'à Caen, en 1861 : l'*Actrice en Voyage*, à 87

Immédiatement à la suite de ce départ, Mlle Benita Auguinet, la célèbre prestidigitatrice du Pré-Catalan, où cette artiste d'une adresse incomparable avait attiré la foule, se livre, pendant deux soirées, à ses étonnants exercices de prestidigitation devant des salles vides.

Sans se décourager, l'intrépide directeur fait une nouvelle tentative dans le grand art lyrique et engage trois cantatrices de premier ordre : Mlle Westvali, de l'Opéra, Mlles Bardoni et Vicenti, des Italiens. Elles chantent *Roméo et Juliette,* opéra en 2 actes de Bellini, et *Orphée*, opéra de Gluck.

Dans les deux rôles de Roméo et d'Orphée, Mlle Westvali déploie une magnifique voix de contralto et les remarquables qualités d'une grande et belle tragédienne. Cependant c'est dans le désert du théâtre que leurs voix se font entendre, aussi là s'arrêtent ces représentations qui devaient avoir une suite.

Et la critique théâtrale de résumer ainsi la situation :

« Nous avions prévu ces conséquences de la précédente campagne théâtrale ; on nous avait bourrés de choses excellentes, et la curiosité s'est lassée ; on avait vidé nos poches, et le besoin d'économie s'est fait sentir ; nous sommes arrivés à cette satiété des gloutons à qui la diète est nécessaire..... »

ans de distance. Retirée dans l'asyle de Ste Perine, Mlle Scriwaneck, en 1901, joue encore avec beaucoup d'entrain, les principaux rôles des comédies qui sont représentées dans cet établissement.

La saison théâtrale terminée, se conformant aux clauses du cahier des charges, le directeur annonce la saison d'opéra-comique. Dans le tableau de troupe figure comme ténor Lucien Bourgeois, et comme chanteuse légère Mme Bailly-Labat.

L'ouverture a lieu sous la forme d'un grand festival, où les artistes se produisent dans une série de morceaux détachés d'opéras et d'opéras-comiques, à la date du dimanche 12 mai 1861.

Viennent ensuite : *Les Dragons de Villars, Le Domino noir* et *Le Chalet, La Favorite, Lucie, Le Trouvère*, joué trois fois, *La Dame Blanche* (qui fait salle comble), *Le Barbier de Séville, Martha;* cet opéra de Flottow était représenté pour la première fois. Enfin la saison se termine avec *La Muette de Portici.*

La troupe nouvellement formée, revient de Cherbourg pour les courses, à la fin de juillet, et donne une série de comédies et vaudevilles : *Mme et M. Pinchon, Mlle Dangeville,* etc. Un incident fit apprécier encore une fois la complexité du talent et les multiples aptitudes du jeune directeur-acteur. Voici comment : Un désaccord survenu entre l'orchestre et le directeur les avait amenés devant la Thémis consulaire qui fit perdre le procès aux musiciens. *Inde iræ !* Et comme pour justifier l'application de cet antique adage : *genus irritabile,* caractérisant peut-être encore mieux les musiciens que les poëtes, le lendemain de leur défaite, les musiciens refusèrent de jouer à l'orchestre et à accompagner les couplets des vaudevilles. On vit alors le directeur Goby s'installer au piano, et le

tenir avec talent. Force fut aux musiciens de faire trêve à leur mauvaise humeur qui, en réalité, frappait sur le public et soulevait un sentiment d'irritation à leur égard.

Aux amateurs de théâtre, aux habitüés, partant pour la mer, Goby avait dit : « Je saurai bien vous faire revenir dans une quinzaine ».

Et de fait, on annonçait, vers la fin d'août, l'arrivée de la Ristori, la grande tragédienne italienne, dont la réputation contre-balançait celle de Rachel.

Avec sa troupe, elle interpréta *Béatrix ou la Madone de l'art*, drame en vers spécialement composé par Legouvé, pour mettre en relief les qualités de la célèbre tragédienne : la première pièce qu'elle jouait en français. Cette unique représentation du 25 août formait une nouvelle, brillante et très artistique soirée, ajoutée à l'actif si riche déjà, de l'habile et zélé directeur. Dès le lendemain, la Ristori jouait à Tours (1).

Le théâtre rouvre le 3 octobre. La première représentation des *Pirates de la Savane*, grand melodrame à coups de fusil a lieu le dimanche 10 novembre. Une 2ᵉ représentation a le même succès le dimanche suivant.

Le premier grand succès de Victorien Sardou, *Les Pattes de mouches* sont jouées trois fois de suite. Bocage vient, dans *Tartufe* et dans *La Tour de Nesle,*

(1) Mᵐᵉ Ristori devenue marquise Capranica del Grillo a reparu à Turin au théâtre Carignano dans une représentation extraordinaire en juin 1898. Elle a remporté un vrai triomphe en disant le 5ᵉᵐᵉ chant de l'*Enfer* de Dante.

montrer les restes d'un grand talent. Cependant les débuts sont pénibles. Une douzaine de pensionnaires de Goby restent sur le carreau, et, de sa loge d'avant-scène, il assiste à cette débâcle. Peu après il partait pour Paris dans le but de recruter une troupe d'opéra-comique.

Toujours hardi, entreprenant, jamais découragé par les dangers, qu'on lui fait entrevoir, d'une telle entreprise, « si je ne réussis pas, répond alors Goby, avec La Fontaine :

J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris ».

Le ténor de l'Opéra, Renard — une voix superbe, mais à son déclin — vient chanter deux grands airs de *La Juive*, de *Lucie* et le *Noël* d'Adam, puis une série d'autres morceaux, comme intermèdes dans deux soirées.

Tenant sa promesse, Goby fait débuter sa troupe d'opéra-comique, avec *Les Mousquetaires de la Reine*, le jeudi 5 décembre.

Les protagonistes sont : Menjaud, ténor léger du Théâtre-Lyrique, Forest, ténor léger en double, du théâtre du Hâvre et Mlle Fontanelle, chanteuse légère fort goûtée à Alger et à Rouen, et dans toute la fraîcheur de ses dix-neuf printemps.

L'ensemble de la nouvelle troupe est trouvé très satisfaisant à l'exception seulement de la Dugazon, Mlle Soria, écrasée par le souvenir des succès, des ovations de Mme Perron, sa devancière.

Quant à Mlle Fontanelle, qui s'était produite pour la première fois à la représentation de la loge maçonnique en chantant en intermède la cavatine du *Barbier*, voici le portrait qu'en traçait la critique théâtrale :

« C'est la Rosine rêvable. Dix-neuf ans, brune avec une peau d'albâtre, des yeux bleus, un nez mutin, des lèvres de cerise sur des dents de lys et une abondante chevelure !..... un profil qui rappelle les séduisantes marquises andalouses d'Alfred de Musset ». Vrai régal pour les lorgnettes des fauteuils d'orchestre.

A la représentation des *Diamants de la Couronne*, le dimanche 8 décembre 1861, se produisit un événement lugubrement tragique, qui a conservé un immense et persistant retentissement parmi le monde théâtral.

Il est ainsi rapporté dans la presse locale:

Une dame Faugeras, engagée comme duègne, ou plutôt mère-dugazon, fut priée par le directeur de remplacer, dans le rôle de Diana, la dugazon, Mlle Soria, qui venait de résilier. Il savait que l'année précédente, elle avait tenu l'emploi, non sans succès, à Saint-Quentin.

L'artiste n'était cependant pas rassurée. En effet, la première pièce avait suscité des murmures hostiles : le parterre était houleux, bruyant. Pendant qu'elle chantait, au 2e acte, un coup de sifflet, sans motif, injuste, protesta contre les applaudissements, sifflet désapprouvé par les cris : « A la porte ! » Peu après, on la vit tomber subitement la tête en avant.

Un coup de sang l'avait foudroyée. La toile s'abaissa, pendant qu'on emportait cette victime du coup de sifflet, qui était âgée de 38 ans.

Quel fut l'auteur de ce fatal coup de sifflet, dont la terrible conséquence n'avait pas éte prévue? La question, qui ne fut jamais, — croyons-nous, — bien clairement élucidée et résolue, demeura, sans preuves positives, dans le domaine des conjectures et des hypothèses.

Le droit de siffler dont ce spectateur avait usé d'une façon si malencontreuse et si cruelle a été bien des fois l'objet de controverses. Mais, quoi qu'on ait pu dire pour ou contre le sifflet au théâtre – et nous n'aurons garde de traiter ici cette question qui nous entraînerait trop loin, — il paraît évident que le droit de siffler, pour le spectateur, est aussi incontestable que celui d'applaudir. Ce sont deux droits corrélatifs.

Il faut donc en revenir à ce vers de Boileau, devenu proverbe :

> C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Peut-être sera-t-on désireux d'en connaître l'origine. Elle reste indécise. en l'absence de documents positifs, irrécusables.

Quelques-uns le font remonter à 1680. à l'occasion d'une tragédie de Fontenelle, *Aspar*, qui — la première. — aurait essuyé ce mode d'improbation. Qui donc, aujourd'hui, connaît *Aspar*?.....

Au contraire, l'abbé de Laporte, dans ses « Anecdotes dramatiques », au sujet d'une pièce de Thomas

Corneille, *Le Baron de Fondrières,* — qui parut seulement en 1686, — a écrit ceci : « Le parterre ennuyé s'était contenté de bâiller aux mauvaises pièces ; *Le Baron de Fondrières* fit naître l'idée du sifflet et en fut accueillie. Telle est l'époque du sifflet ».

Constatons avec satisfaction, toutefois, qu'aujourd'hui les mœurs semblent s'être bien adoucies à cet égard, et que ce bruit strident, — qu'il vise ou l'auteur ou l'acteur, — tend à devenir de plus en plus rare.

Mais revenons à la triste scène du 8 décembre.

Alors que la foule, avertie par le régisseur, se retirait péniblement impressionnée, les deux médecins du théâtre, MM. Le Cœur et Lépée, envoyèrent chercher le curé de Notre-Dame. L'abbé Lenormand se rendit avec empressement à cet appel, et le préfet, le maire, le commissaire de police réunis ne quittèrent qu'une heure après le domicile de la défunte.

Les obsèques eurent lieu avec une foule nombreuse et attristée, qui suivit le convoi jusqu'au cimetière, où un acteur d'origine caennaise, M. Lefèvre, prononça quelques mots d'adieu simples et touchants à cette camarade, victime d'un usage barbare.

Ajoutons que le respectable curé de Notre-Dame s'était chargé seul des frais d'inhumation pour l'église, et que le directeur Goby avait commandé un tombeau dont il entendait aussi payer tous les frais.

Mme Faugeras laissait sans ressources un fils âgé de 15 ans, soutenu par elle. Une représentation à son bénéfice fut organisée pour le jeudi suivant et à la-

quelle Mme Perron, retirée du théâtre depuis 1851 (dix années), voulut bien prêter gracieusement son concours précieux.

Sous l'empire de l'émotion profonde causée par cette mort foudroyante et de l'intérêt qu'inspirait ce jeune orphelin, dès le mercredi, pas une place ne restait libre. La bienfaisance avait fait ce miracle.

Voici le programme de cette brillante soirée, à laquelle concouraient les Neustriens :

Les Premières Armes de Richelieu et *Le Chalet*, avec Mme Perron, qui parut toujours jeune, séduisante et fut fêtée comme à ses plus beaux jours.

Le Grand Air du Concert à la Cour, chanté par Mlle Fontanelle, ainsi que plusieurs morceaux et romances en intermèdes, enfin l'ouverture de *La Dame Blanche*.

Une quête fructueuse fut faite par Mmes Perron et Fontanelle que conduisaient le directeur Goby et un acteur.

Un article de Journal rend hommage à la délicatesse dont le directeur avait fait preuve en ces circonstances.

Il est expliqué, en effet, qu'il n'a point prélevé sur la recette 244 fr. d'avances reçues par Mme Faugeras, et qu'il s'était chargé de tous les frais d'inhumation, qu'enfin le jour de relâche lui avait fait éprouver une perte d'environ 600 fr.

A cette occasion il est entré dans certains détails sur les charges grevant mensuellement la direction. D'après une vérification exacte, les frais de troupe s'élevaient, par mois, à 10.312 fr. Les appointements

du ténor Menjaud et de Mlle Fontanelle à 1.500 fr. pour chacun et ceux de Forest à 500 fr. Ces chiffres peuvent, par comparaison, offrir un intérêt d'actualité.

Le Chalet, Le Toréador, Le Sourd, Le Barbier, Si j'étais Roi, La Fille du Régiment, Les Dragons de Villars, sont successivement interprétés, accompagnés, chaque soir, de plusieurs comédies ou vaudevilles. Assez souvent même deux drames en 5 actes; dix à onze actes formaient le menu coutumier offert au public du dimanche. Le spectacle, commençait alors à six heures et souvent ne se terminait qu'après minuit.

Dans *Galathée,* Mlle Fontanelle, « grâce aux perles de ses vocalises, fait oublier Mme Ugalde ».

Cependant, alors que la critique s'exclame attristée « l'opéra se meurt! l'opéra est mort! » et qu'elle déplore amèrement que « le zèle, le talent et les efforts les plus méritoires échouent contre cette barrière de glace infranchissable qu'on nomme l'apathie des dilettantes », l'intrépide directeur fait encore une fois appel, vers la fin de janvier 1862, à un des plus illustres acteurs de Paris, Dumaine, dont le nom était, depuis longtemps déjà, synonyme de gloire et de succès, et auquel les théâtres du boulevard devaient de féériques recettes dans une multitude de drames et de pièces de tous genres. Ami et secrétaire intime d'Alex. Dumas, il avait débuté en 1852 à l'Ambigu.

Déjà chargé d'un merveilleux bagage dramatique, Dumaine avait trente ans lors de ses représentations à Caen, où il interpréta notamment : *Cartouche, Gas-*

pardo le pêcheur, Le Fils du Diable, joué deux soirées de suite.

Un même spectacle (commençant à six heures), comprenait deux drames en cinq actes chacun, où Dumaine remplissait le principal rôle : *La Tour de Londres,* son grand triomphe, et *Gaspardo le pêcheur.* L'enthousiasme du public atteignit un tel paroxisme, qu'une deuxième représentation eut lieu avec les mêmes acclamations.

Le dimanche 16 février, Dumaine interprète encore deux drames: *Cartouche, Le Fils du Diable,* complétés par un vaudeville: *à la Bastille,* 11 actes!

Il joue, pendant deux dimanches successifs *Monte-Christo,* le drame en dix tableaux d'Alex Dumas, et enfin, le dimanche suivant, fait ses adieux au public caennais dans les *Bohémiens de Paris.*

Le 11 février, fidèle à sa promesse, Mlle Angèle Cordier était revenue se faire entendre au théâtre en intermède, dans plusieurs morceaux des grands maîtres italiens : Donizetti, Bellini et Verdi.

Cependant la presse constate sincèrement que la nouvelle tentative du genre opéra-comique est encore une fois désastreuse pour la caisse directoriale, si elle satisfait les goûts du public. Et combien de fois pareil résultat se manifestera-t-il dans la suite ?

Les embarras financiers se multiplient ; la direction — fait trop notoire — reçoit les fréquentes visites de ces auxiliaires de la justice, que, dans une pièce en vogue alors, le célèbre acteur Arnal se permettait d'appeler irrévérencieusement « ces gueux d'huissiers ».

Rien n'abat ni le courage, ni l'ardeur indomptables du jeune directeur faisant face à tout, jouant, comme acteur, et même comme protagoniste, dans toutes les pièces, enfin s'ingéniant sans cesse à de nouvelles combinaisons pour secouer la torpeur du public et le forcer à venir constamment applaudir de nouvelles célébrités artistiques. Mais ensuite..... que de salles désertes!.....

Eh bien! au milieu de ces complications multiples, bien propres à absorber l'esprit même le plus actif, le plus subtil, le plus doué de ressources, on le voit, avec étonnement, passer de la situation d'amoureux fictif de comédie, à celle, réelle et sincère, d'amoureux éperdûment épris des charmes de sa jeune chanteuse, M[lle] Fontanelle, fille du sous-chef d'orchestre. Après tant de mariages de comédie auxquels il avait concouru, c'était cette fois de « justes noces » qu'il s'agissait.

Les bans sont publiés à la fin de janvier. Un contrat de mariage bien en règle passé dans l'étude de M[e] Lauffray, notaire, constate que la chanteuse légère apporte en mariage une garde-robe d'artiste estimée 16.000 fr. et, le 8 février, après le *oui* solennel à la mairie, l'église a béni l'union du directeur-acteur et de sa séduisante pensionnaire, en présence d'une nombreuse assemblée. La voix du chanteur Forest et les orgues de la Gloriette ont ajouté à la solennité et remplacé l'antique épithalame: *(O Hymenœe Hymen! Hymen ô Hymenœe!)*

Mais quel remarquable contraste entre cette riante solennité et celle, si lugubrement triste, qui, — juste deux mois auparavant, — le 10 décembre,

groupait autour de la bière de Mme Faugeras, dans la même enceinte, tous les mêmes assistants! Quelle impressionnante antithèse!.....

La surveille de cette union, le programme du spectacle mérite une mention particulière: 1° *Galathée,* opéra en 2 actes, chanté par la fiancée; 2° *Par droit de Conquête,* comédie en trois actes, jouée par Goby; 3° *Le Fils du Diable,* drame en 5 actes, avec Dumaine; 4° *Le Dîner de Madelon,* vaudeville en 1 acte et, pour couronnement, une chansonnette! Opéra-comique, drame, comédie, vaudeville, 11 actes, plus une chansonnette!

Cependant le saint temps du Carême, ajoutant sa fâcheuse influence à tant d'autres causes fatales au théâtre, force Goby à chercher une diversion puissante et salutaire.

C'est dans ce but qu'un des plus grands succès d'un auteur encore à son aurore, Victorien Sardou, *Nos Intimes,* est représenté, à Caen, trois mois seulement après son apparition à Paris, le 16 novembre précédent.

« La troupe, Goby en tête, a rivalisé de zèle et de talent, dit la critique, et le public a très applaudi et la pièce et les interprètes ». La chronique se termine par une note significative :

« *Le Messager des théâtres* annonce que les 100 premières représentations de *Nos Intimes,* au Vaudeville, ont produit un chiffre de 320.000 fr. Combien faudra-t-il retrancher de zéros, à Caen, pour indiquer le chiffre de nos recettes ?... S'il en faut retrancher trois, ce qui est à craindre, c'est à désespérer de notre public et à lui souhaiter des cirques, des ména-

geries et des luttes d'Hercules ambulants ». Or c'était un lettré distingué, membre de l'Université et de l'Académie, celui qui, si âprement, exprimait l'impression de découragement que lui inspirait la destinée du théâtre à cette époque.

Une autre nouveauté succède aux *Intimes*. C'est le 18 mars que se produit sur notre scène l'opérette-type, créatrice d'un genre, qui fut une manifestation initiale : *Orphée aux Enfers*, musique du maestro Offenbach, et dont le succédané devint un autre immense succès : *La Belle Hélène*.

Le rôle d'Eurydice était rempli, avec un charme infini, par la nouvelle épousée, Mme Goby-Fontanelle.

Toutefois, aux représentations suivantes cet « opéra-bouffon » en 4 actes, dut être renforcé par les 5 actes de *Tartuffe*, et, un autre soir, par les *Pirates de la Savane* et ses nombreux tableaux.

Indépendamment des programmes exubérants, déjà signalés à diverses reprises, nous croyons devoir compléter, par quelques autres exemples, la physionomie de cette période fiévreuse. Ainsi on relève, dans une même soirée :

Les Dragons de Villars, opéra-comique en 3 actes, *Lazare le pâtre*, drame en 5 actes, et *Le Jour de la Blanchisseuse*, vaudeville en 1 acte. Un jeudi : Du *Trouvère*, 2 actes, de *Guillaume Tell*, 2 actes, *Les Gants jaunes*, vaudeville en 1 acte, *A la Bastille*, autre vaudeville en 1 acte, le *Noël* d'Adam, et une romance. Enfin, bien d'autres du même genre pourraient être cités.

Quelle débauche de prose, de vers et de musique !

Mais qui admirer le plus, ou le fécond, prodigue et infatigable impresario, qui manipulait, offrait ce menu pantagruélique, dans lequel il figurait le plus souvent comme protagoniste, ou ceux qui, courageusement, l'absorbaient et le digéraient? — Que dire également des pauvres artistes plongés dans cette géhenne dévorante, sans trêve, ni repos!...

Le mois d'avril voit éclater une série de cataclysmes financiers. Plusieurs banques s'écroulent, des pertes sont signalées dans un grand nombre de familles, et le trouble est dans tous les esprits. Aussi la chronique constate que le théâtre s'en ressent cruellement, et que tous les séduisants appâts jetés par Goby à la curiosité publique sont vains dans la circonstance, à tel point que le *Juif-Errant,* cet immense succès, au lieu des recettes précédentes de 1.500 à 1.800 fr. en a seulement réalisé une de 500 fr. le dimanche précédent. Aussi, abandonné des spectateurs, Goby, avec sa troupe, émigre à Cherbourg, où la foule fait un chaleureux accueil aux jeunes époux et leur prodigue les plus légitimes applaudissements.

Cependant, la foire le rappelle à Caen, où la critique proclame la valeur exceptionnelle de sept acteurs d'un incontestable talent, « comme on n'en reverra peut-être pas de longtemps, et réunissant une grande variété de mérites, puis des actrices intelligentes, actives, pleines de bonne volonté et qu'animent l'amour de la scène ».

Malgré cet ensemble attractif, à la suite d'ultimes efforts désespérés, à bout de sacrifices et de ressour-

20

ces, vaincu par un concours de circonstances néfastes, marquées au coin de la fatalité, l'intrépide directeur cesse une lutte stérile, abandonnant la direction et la ville, au cours du mois de mai.

Mais ces trois années de direction, sans précédents et assurément sans imitation dans l'avenir, méritent bien qu'on s'y arrête et qu'on y jette un coup d'œil rétrospectif pour en résumer rapidement la pittoresque et curieuse physionomie.

Assez mal servi, au début, en 1859, par sa troupe d'opéra-comique, le jeune directeur inexpérimenté, mais plein d'ardeur, fait successivement appel aux plus hautes célébrités : Roger et Mlle Masson, de l'Opéra ; puis il engage Pujet, 1er ténor, ensuite Lucien Bourgeois ; deux fois il fait entendre l'Alboni, deux fois aussi Angèle Cordier et Mme Borghi Mammo ; dans plusieurs soirées Augustine Brohan ; de nouveau Mlle Masson et Massol, Mlle Bardoni, Montaubry ; encore l'Alboni et enfin Guichard, de la Comédie-Française. Jamais tant d'illustrations n'avaient paru sur la scène de Caen en si peu de mois. Un éblouissant feu d'artifice artistique.

La saison suivante, Goby produit le mime Debureau, Mme Ugalde, Mlle Scriwaneck, Mlle Westvali, la tragédienne lyrique ; de nouveau Lucien Bourgeois, Mme Miolan Carvalho et le célèbre ténor Duprez.

Enfin la troisième année, se succèdent : les ténors Renard, Menjaud, Mlle Fontanelle, que Goby s'attache par des liens nuptiaux, la Ristori, Dumaine,

et de nouveau Angèle Cordier; puis — pour une soirée — l'actrice adorée du public, Mme Perron.

Tel est le magnifique défilé qui valut à Goby la populaire qualification de « montreur de phénomènes artistiques ». Par suite, que de jouissances de l'ordre le plus élevé pour les habitués du théâtre! Que de choses, jugées *à priori* chimères, transformées en réalités!

Quoi qu'il en soit des résultats effectifs de cette administration exceptionnelle, le jeune impresario-acteur dont la nature impulsive, ardente à toutes les témérités, amoureuse de l'impossible, sut jeter un tel éclat sur ces trois années, ne semble-t-il pas se détacher, dans les annales théâtrales, avec un relief saisissant et comme empreint d'une sorte de dilettantisme artistique?

Puis, quelle curieuse et intéressante comparaison se dégage de cette ambiance réellement vertigineuse avec la caractéristique de notre théâtre, — et on peut ajouter avec l'état général des scènes de province — à l'aurore du XXe siècle!

Ajoutons, en épilogue, qu'une jeune fille née de ce mariage contracté à Caen avec Mlle Fontanelle, Mlle Goby, a occupé un rang distingué au théâtre du Vaudeville, jusqu'au jour où un mariage mondain l'a enlevée à la scène.

En terminant, une dernière réflexion: il n'est pas indifférent de signaler que la scène de Caen a vu se

produire deux directions uniques en leur genre. D'abord, c'est le directeur Julien, qui exerça, avec succès, ses fonctions pendant une durée de trente années et jusqu'à sa mort; ensuite, cette période directoriale prestigieuse de trois années, dont nous venons de retracer seulement les traits principaux.

DE ÇA, DE LA,

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

UN REVENANT

Le revenant, c'est moi. Si je revenais de l'autre monde, étant le premier à qui pareille aventure fût arrivée, avec quelle avidité je serais lu ! Jamais volume de l'Académie n'aurait été si curieusement recherché. Songez donc : des nouvelles — authentiques — de l'Au delà ? Il n'est pas de croyant, fût-ce le plus convaincu parmi ceux qui n'ignorent rien ni du Ciel ni de l'Enfer, qui n'accourût *m'interwieuver*. — Hélas ! je reviens de moins loin. Je reviens simplement de l'an 1900, et plus précisément du jour où, m'ensevelissant dans un juste silence, j'écrivais que je n'écrirais plus. Et j'écris encore ! Il est vrai que le secrétaire de l'Académie y est pour quelque chose. Académie et secrétaire m'ont trop gâté, en m'ouvrant indéfiniment leurs précieux Recueils. Ils ont eu l'amabilité de se souvenir de ce mot de Montaigne :

« Il me semble que la coutume concède à cet âge (la vieillesse) plus de liberté de bavasser, et d'indiscrétion à parler de soi ».

Je n'ai cependant pas l'intention de parler de mon antique personne. DE ÇA, DE LA, traduisez : des propos quelconques sur des choses quelconques, effleurées d'une plume quelconque. Pour une étude de longue haleine, j'aurais craint de l'avoir trop courte. Au lieu d'un seul sujet, plusieurs, minuscules, cela est plus à ma mesure. Je prends une autre liberté : je varie la forme avec le fond. Une Allocution aux enfants d'une école primaire, sur LE RESPECT ; une Lettre à une mère de famille, sur CE QU'IL CONVIENT D'ENSEIGNER AUX JEUNES FILLES ; une Exhortation à un jeune homme qui entre dans la vie active, sous ce titre : L'ÉTUDE PERPÉTUELLE ; une Boutade à l'adresse de notre société contemporaine, sous ce titre : LA NOUVELLE BABEL : voilà mon plan, qui n'en est pas un, car où il n'y a pas de suite, il n'y a pas de plan. On pourra cependant s'apercevoir, si on en prend la peine, que ces DE ÇA, DE LA, ont quelque chose de commun. De près ou de loin, peut-être d'assez près, ils se rapportent à l'Éducation, une question qui n'a cessé de hanter ma pensée. — Mais pardon ! voilà une vraie préface, un peu lourde, et qui sent son pédant.

Le Respect.

MES CHERS AMIS,

J'entre d'abord en matière. C'est du respect que je veux vous entretenir; et, puisque nous sommes ici des écoliers, du respect que j'appellerai le respect scolaire.

Or, mes amis, le respect scolaire est triple, parce qu'il a un triple objet. Dans l'école, il y a le maître: vous devez respecter le maître; il y a vos camarades : vous devez respecter vos camarades ; il y a vous-mêmes : vous devez vous respecter vous-mêmes.

J'ai dit que vous devez vous respecter vous-mêmes, et cela vous étonne peut-être, mes amis. Cependant le respect de soi-même est si bien fondé dans la nature, qu'il est la condition et la garantie du respect sous toutes les formes. Il y a longtemps qu'on l'a dit et redit : Celui qui ne se respecte pas, ne respecte personne, ne respecte rien. L'inverse n'est pas moins vrai. C'est ce qui vous paraîtra clair tout à l'heure, lorsque je vous aurai expliqué comment et pourquoi vous devez vous respecter vous-mêmes.

Rentrez un instant en vous-mêmes, mes enfants, et considérez ce que vous êtes. Bien peu de chose, ce semble. De pauvres petits êtres, menacés de tous côtés, sans force, sans savoir et sans art pour se défendre et se protéger. Livrés à vous-mêmes, vous tomberiez inévitablement dans la misère, la maladie

et la mort. Vous disparaîtriez de ce monde, sans y avoir rien fait ni pour vous ni pour les autres. Quoi de plus chétif et de plus pitoyable! Et cependant, écoutez bien ceci : au sein même de cette petitesse, il y a quelque chose de grand. Quelque chose qui vous élève infiniment au-dessus des animaux, si forts ou si agiles, au-dessus de cette Nature, si belle, tour à tour si secourable ou si terrible ; quelque chose qui fait de vous des êtres sacrés, donc respectables à vous-mêmes comme à autrui.

Et d'abord, il y a en vous l'intelligence. Or, savez-vous, mes enfants, ce que c'est que l'intelligence ? C'est une lumière, non pas physique, comme celle du soleil, mais spirituelle et idéale, qui nous permet de discerner le bien du mal, le beau du laid, le vrai du faux ; qui nous explique ce que nous sommes dans l'univers et dans la société, et comment nous devons nous y comporter ; qui nous révèle au-dessus de toutes ces choses, qui commencent et finissent dans un flux perpétuel, l'Être éternel et immuable qui leur donne des lois, et les soutient au-dessus du néant. Se peut-il concevoir une plus noble et plus haute faculté ? Platon, un païen illustre, l'appelait « la sainte Intelligence ». Cette sainte intelligence, il vous faut donc la respecter, et par conséquent il vous faut vous respecter vous-mêmes.

Il y a ensuite en vous la sensibilité. Et qu'est-ce que la sensibilité ? Ce ne sont pas seulement, comme dans l'animal, ces grossiers appétits, qui réclament des objets matériels pour se rassasier, tels que la faim et la soif : ce sont ces nobles désirs qui animent le

savant, l'artiste, le héros qui se dévoue, et tous les hommes à divers degrés; ces pieuses affections, qui unissent l'époux et l'épouse, les parents et les enfants, les frères et les sœurs, liens de roses, tant ils ont de douceur, liens d'acier et de diamant, tant ils ont de force. Ce ne sont pas seulement, comme dans l'animal, ces plaisirs des sens qui l'attachent au limon où il rampe : ce sont ces joies, ces ravissements du cœur et de l'esprit, qui naissent d'une grande vérité découverte, ou d'un grand devoir accompli. Est-ce là une faculté de peu de prix et dont vous puissiez vous jouer insouciamment ? Non, sans doute ! La faculté qui met en vous de si hautes aspirations, de si exquises jouissances, est sainte aussi. Il vous faut donc la respecter, et par conséquent, il vous faut vous respecter vous-mêmes.

Il y a encore en vous la libre volonté. Et qu'est-ce que la libre volonté ? C'est le pouvoir de choisir entre plusieurs partis celui qui vous plaît. Le fleuve ne choisit pas son lit ; il coule nécessairement dans la vallée : vous, mes enfants, vous avez le choix entre la vallée et la colline. La plante ne choisit pas son orientation; elle se tourne nécessairement du côté du soleil : vous, vous avez le choix entre le soleil et l'ombre. L'animal ne choisit pas son genre de vie; il suit nécessairement l'instinct : vous, vous avez le choix entre les impulsions de l'instinct et les conseils de la réflexion. Or, cette faculté de choisir à son gré, sans nulle contrainte, ni intérieure ni extérieure, est si éminente que je n'en conçois pas qui le soit plus. C'est elle en effet qui, mettant notre destinée dans notre main,

nous constitue êtres responsables, et crée notre dignité avec notre moralité. Elle est le gage indéfectible de notre immortalité et le signe auguste de la divine justice. Si la sensibilité est sainte, si l'intelligence est sainte, la libre volonté l'est trois fois plus. Il vous faut donc encore la respecter, et par conséquent vous respecter vous-mêmes.

Et ce n'est pas seulement dans votre libre volonté, votre sensibilité et votre intelligence, c'est-à-dire dans votre âme, que vous devez vous respecter, c'est aussi dans vos membres et vos organes, c'est-à-dire dans votre corps. Sans doute, le corps par lui-même n'est rien qu'un peu de poussière. Mais, outre que Dieu en agençant cette poussière en une merveilleuse organisation, lui a donné une valeur incomparable entre toutes les choses matérielles, réfléchissez, mes enfants, que le corps humain est étroitement associé à l'âme et à ses facultés. L'âme réside en lui et le pénètre de toutes parts; elle se l'approprie et le fait sien. Les facultés s'exercent par ses diverses parties, et s'y transportent, si je puis ainsi parler. De la sorte, il participe de la sensibilité, de l'intelligence, de la volonté, de l'âme, en un mot. Il devient saint par elles et comme elles, et vous devez le respecter, pour vous respecter complètement vous-mêmes.

Comprenez-vous maintenant, mes enfants, qu'en vous recommandant de vous respecter vous-mêmes, je vous disais une chose aussi simple qu'elle est incontestable ? C'est comme si je vous avais dit : respectez votre intelligence, ce miroir où Dieu se réfléchit ; votre sensibilité, cette corde qui vibre à

toutes les impressions du vrai, du beau et du bien; votre volonté, cette force qui se possède, et dont le triomphe est de se sacrifier, de se dévouer; votre âme, cette essence sublime, qu'on dirait égarée dans cette vallée des larmes; votre corps enfin, qu'elle sanctifie en le transfigurant par sa présence et son action. Or, quoi de plus évident, et, moralement parlant, de plus nécessaire ? Et sans doute, vous comprenez aussi que le respect de soi est la condition de tout respect, car que respecterait celui qui ne respecterait pas le corps à cause de l'âme, l'âme et ses facultés à cause de leur excellence ? Et vous comprenez enfin que le respect de soi est la garantie de tout respect, puisque celui qui respecte tout cela en soi ne peut se dispenser de le respecter en autrui.

Et voilà pourquoi, mes enfants, non contents de vous respecter vous-mêmes, vous devez respecter vos camarades.

La raison de ceci vous saute aux yeux, n'est-ce pas? Vos camarades sont vos semblables. Cette intelligence, cette sensibilité, cette volonté, cette âme, ce corps qui en est le réceptacle et l'instrument, tout cela est en eux comme en vous. Donc vous devez les respecter comme vous-mêmes, au même titre, avec le même soin. De quel droit feriez-vous une différence? Leurs facultés ont-elles une nature moins haute, leur âme une essence moins spirituelle, leur corps un rôle moins noble? Mais je vais plus loin, et j'affirme que vous devez les respecter plus que vous-mêmes.

Pourquoi? c'est, mes enfants, un cas particulier

d'une loi très générale. Tous les devoirs sont pareillement sacrés, et cependant à enfreindre nos devoirs envers les autres, même lorsqu'ils sont nos égaux, la faute est plus grande qu'à enfreindre les mêmes devoirs envers nous-mêmes. Par exemple, le suicide est un crime horrible, mais l'homicide est plus horrible encore. N'en devinez-vous pas la raison? C'est que dans l'un et l'autre il y a le même attentat, à savoir, le sang versé et la vie humaine brusquement brisée, mais dans le second il y a de plus une violence exercée sur un homme inoffensif. De même, lire un mauvais livre, c'est une action répréhensible; mettre un mauvais livre entre les mains d'un ami, c'est une action plus répréhensible; c'est que dans les deux cas il y a le même méfait, à savoir, l'intelligence fourvoyée, le cœur flétri, la conscience outragée, mais dans le second il y a de plus un dommage causé au prochain. La violence, ou le dommage, ou l'un et l'autre à la fois compliquent donc la violation de nos devoirs envers nos semblables, et y ajoutent une gravité nouvelle.

Ainsi, ce que nous nous devons à nous-mêmes, nous le devons aux autres, mais plus rigoureusement, et si nous l'oublions, nous sommes plus coupables. D'où il suit, mes enfants, cette logique ne dépasse pas la mesure de votre esprit, que vous devez respecter vos camarades, non seulement comme vous-mêmes, mais plus que vous-mêmes, par où j'entends avec plus de vigilance, d'attention et de fidélité. L'erreur que vous devez écarter de votre intelligence, les excitations malsaines que vous devez écarter de votre

sensibilité, les égarements que vous devez écarter de votre volonté, les avilissements que vous devez écarter de votre âme, les souillures que vous devez écarter de votre corps, tout cela vous devez l'écarter avec plus de soin encore et de zèle, du corps, de l'âme et des facultés de vos camarades. Si vous ne faites pour eux cent fois plus que pour vous, vous n'aurez pas fait assez.

Ce n'est pas tout, mes enfants : Vous devez d'autant plus respecter vos camarades qu'ils font de leurs facultés, de leur âme et de toute leur personne, un meilleur et plus noble usage. L'un d'eux écoute-t-il la leçon d'un esprit plus curieux ; fait-il les devoirs avec plus de soin ; et, travaillant plus, réussit-il mieux ? Cette intelligence plus éveillée et plus cultivée, qui avance sur les vôtres, doit vous inspirer plus de respect. C'est par l'estime, non par la jalousie, que vous devez répondre à ces succès mérités. Un autre manifeste-t-il des sentiments tendres et délicats; se montre-t-il affectueux pour tout ce qui l'entoure, même les animaux ; facile et prompt aux douces et généreuses émotions ; a-t-il des larmes de pitié pour tous les malheurs, d'admiration pour toutes les belles actions ? Cette sensibilité plus vive et qui se livre plus volontiers doit vous inspirer plus de respect. C'est par la sympathie, non par l'ironie et le sarcasme que vous devez répondre à ces effusions légitimes. Un autre marque-t-il en toute occasion une invincible répugnance pour tout ce qui est injuste; se plie-t-il d'un effort soutenu à la règle; se dirige-t-il d'un pas ferme dans le droit sentier, sans se laisser détourner par les frivolités et les distractions natu-

relles à son âge? Cette volonté plus forte et plus maîtresse d'elle-même doit vous inspirer plus de respect. C'est par l'émulation, non par l'éloignement, que vous devez répondre à une si mâle conduite. Un autre, dans la conscience qu'il a de la nature supérieure du principe qui pense et vit en lui, a-t-il une tenue plus sévère et plus digne de son origine et de sa fin? Cette âme qui se connaît mieux et s'apprécie mieux doit vous inspirer plus de respect. C'est par l'assentiment, non par la mauvaise humeur, que vous devez répondre à cette fierté si justifiée. Un autre enfin a-t-il pour le corps, ce temple vivant de la divinité intérieure, suivant le mot d'un ancien, une préoccupation plus assidue; est-il plus diligent à l'entretenir, à l'embellir, à le rendre plus digne de l'office dont l'a chargé la Providence? Cet enfant plus soigneux de sa personne doit vous inspirer plus de respect. C'est par des encouragements, non par des mots piquants, que vous devez répondre à cette louable coquetterie. Et comment en serait-il autrement? L'être qui doit être respecté parce qu'il est intelligent, sensible, libre, parce qu'il est une âme spirituelle, parce qu'il est un corps associé à cette âme, ne doit-il pas nécessairement être respecté davantage. s'il est plus intelligent, plus sensible, plus libre, s'il est une âme plus belle, s'il est un corps mieux assorti à cette âme?

Mais notez bien ceci, enfants. Dans ces développements, ces perfectionnements, qui mettent entre vous des différences, et qui doivent en mettre dans votre respect, il y a une distinction à faire. Il faut placer d'un côté les développements, les perfection-

nements de l'esprit ; de l'autre ceux du cœur et du caractère : les premiers plus brillants, les seconds plus solides ; les premiers qu'il faut estimer, admirer ; les seconds qu'il faut vénérer. Et en effet, s'il est beau d'être instruit, combien ne l'est-il pas plus d'être honnête et bon ; et si la science, avec ces vives lumières dont elle inonde nos âmes, est chose de grand prix, combien la vertu, avec ses bienfaits sans nombre, ses dévouements sans bornes, n'est-elle pas plus précieuse encore et plus digne de nos hommages ! L'enfant qui s'applique à apprendre, qui ouvre son esprit aux connaissances et aux vérités qu'on lui enseigne, qui fait des progrès suivis, qui monte à la tête de sa classe, est un digne enfant : le maître le couronne devant les notables et les familles, et vous l'applaudissez de tout votre cœur, sans épargner vos petites mains. C'est bien ; mais savez-vous, mes amis, un enfant que je préfère à ce petit savant? C'est celui qui, ayant en lui tous les germes d'un homme de bien, se montre attentif à les cultiver ; qui aime tout ce qui est vraiment aimable, et de plus en plus ; qui pleure avec les malheureux ; qui triomphe, dans son excellent petit cœur, non pas avec les héros des champs de bataille, qui ne savent que verser le sang à flots, mais avec les héros de la charité et de l'amour, qui ont des secours pour toutes les misères, des baumes pour toutes les plaies, de sympathiques consolations pour toutes les douleurs. Cet enfant-là, s'il a l'intelligence moins heureuse, saura peut-être moins, mais il fera mieux. Il apportera moins de lumière dans la famille et la société, mais il y appor-

tera plus de bonheur et de véritable honneur. Voilà celui pour qui il faudrait tresser de triples couronnes, voilà celui que vous n'applaudirez jamais assez. Mais avez-vous jamais songé à l'applaudir ? J'ai peur que non. Comme les hommes, hélas ! et naturellement plus qu'eux, vous vous laissez éblouir par l'éclat, et vous n'avez plus d'yeux pour discerner le mérite sérieux, le mérite moral qui, au fond, est le seul vrai mérite. Eh bien ! mes enfants, il faut vous tenir en garde contre cette erreur. Il faut vous dire à vous-mêmes que si le talent a ses droits, la vertu a les siens, plus sacrés, et que si vous devez aux plus habiles d'entre vous le comparatif du respect, vous devez le superlatif aux meilleurs.

Je viens au maître. Ah ! c'est ici, mes enfants, que le respect doit grandir jusqu'à ce qu'il soit tout ce qu'il peut être. Vous devez respecter vos camarades plus que vous-mêmes, vous devez respecter le maître plus que vos camarades, et volontiers je dirais plus que tout, puisque dans l'enceinte de l'école il est le dépositaire et de l'autorité familiale, et de l'autorité divine, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus tendre et de ce qu'il y a de plus auguste dans l'autorité.

Et d'abord, songez-y, mes enfants : le maître est tout ce que vous êtes, tout ce que sont vos camarades, mais avec quelle supériorité incontestable ! Il est une intelligence, mais assouplie par le travail et les veilles, pourvue de mille connaissances profondes, variées ; une sensibilité, mais épurée par les épreuves de la vie, ennoblie par les saintes émotions du fils, de l'époux,

du père, du citoyen, du chrétien; une volonté, mais fortifiée pas la lutte des intérêts et des passions, honorée par la victoire ; une âme spirituelle dans un corps fait pour elle, mais une âme qui a longuement et diversement mérité, dans un corps rompu à la fatigue et à l'obéissance. Combien donc il est plus respectable que vous tous, et combien vous devez plus le respecter !

Il a à la fois, et à un très haut degré, ce mérite intellectuel et ce mérite moral dont je vous parlais tout à l'heure, pour leur faire à chacun sa juste part. Le mérite intellectuel. Que de choses il a dû apprendre d'abord, pour vous les enseigner ensuite ! Mais je m'exprime mal, car celui qui ne saurait que ce qu'il est chargé d'enseigner serait au-dessous de sa tâche, et les connaissances que le maître vous communique en supposent mille autres qu'il ne vous communique pas. Que d'études par conséquent il a dû faire avant de franchir le seuil de cette école ! Et depuis lors, que d'études encore pour maintenir son intelligence au niveau convenable, car l'esprit, qui s'élève par le travail, languit et dépérit dans l'inaction ! Que d'études pour s'approprier les méthodes nouvelles, et les meilleures, car l'enseignement est un art difficile, qui fait tous les jours des progrès! Que d'études pour arriver à connaître de mieux en mieux les chemins de vos âmes et de vos intelligences, car sans cette carte de la nature humaine, il s'égarerait certainement, et ses leçons ne porteraient pas les fruits qu'il en attend ! Mes enfants, croyez-en celui qui vous parle : il a passé sa vie dans l'ensei-

gnement, il sait, par une longue et laborieuse expérience ce qu'il en coûte pour verser ses idées dans l'âme d'autrui, et que la science la plus difficile à transmettre est précisément la plus élémentaire. Il a souvent parlé, par profession, devant de grands jeunes gens qui avaient traversé les études classiques et fait leurs preuves à la fin, devant des hommes mûrs qui avaient beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup souffert, donc beaucoup appris : il était cent fois moins embarrassé dans cette chaire brillamment entourée que dans cette modeste école, que devant un auditoire d'enfants. C'est qu'on s'entend à demimot, comme on dit, avec ceux qui savent déjà, parce que la langue que l'on parle, ils la parlent eux-mêmes, tandis qu'il faut un art infini pour se faire comprendre d'intelligences novices, parce qu'il faut traduire dans un langage à leur mesure des idées qui la dépassent. Aussi, je ne crains pas de le dire, un instituteur à la hauteur de sa tâche est, sous de modestes apparences, une personne de très haute valeur. Ce n'est sans doute pas le plus savant des hommes, mais nul ne saurait faire de son esprit un plus délicat emploi, et qui demande plus de réflexion, d'habileté, de patience et de persévérance. Vous seriez donc bien difficiles, mes enfants, si vous n'honoriez pas, du fond de votre cœur, celui qui a des titres si particuliers à l'universelle estime.

Son mérite moral est plus grand encore. Croyez-vous par hasard que ce métier de vous instruire et de vous élever, si grand par son objet, si fécond par ses conséquences, ait des avantages qui compensent les

peines qu'il coûte ? Je vous le peins au vrai en deux mots : beaucoup de travail, d'un travail monotone et ingrat, sans nul profit et sans nul honneur. Ce n'est pas en effet un mince labeur que ces exercices qui remplissent invariablement les matinées et les après-midi, sans compter les soirs que nombre de ces dignes maîtres consacrent à des adultes. Avoir les yeux ouverts sur une multitude d'enfants à la fois ; noter les efforts de chacun pour les encourager, ses erreurs pour les corriger, ses progrès pour les récompenser ; varier la forme des leçons, des observations et des indications, afin d'approprier tout cela aux différentes natures d'esprits ; n'aller ni trop vite pour les derniers qui ne pourraient suivre, ni trop lentement pour les premiers qui devraient s'arrêter ; choisir les lectures avec discernement, en vue de l'effet moral, et veiller à la prononciation et à l'intonation, en vue du résultat intellectuel ; chercher, inventer mille moyens de se rendre intéressant, afin de fixer l'attention de si jeunes esprits, et de laisser une trace plus profonde dans leur mémoire, ou une impression plus vive dans leur âme : quelle besogne ! Et cette besogne, quand on l'a faite un jour, la refaire le lendemain ; quand on l'a faite un mois, la refaire le mois suivant ; quand on l'a faite une année, la refaire l'année suivante, et ainsi toute la vie ! Car les enfants grandissent, mais alors ils cèdent la place à d'autres enfants, et ce sont toujours les mêmes intelligences neuves et incultes, auxquelles il faut enseigner les mêmes éléments. Donc, nulle variété, pas d'horizons nouveaux, une sorte de

tournoiement perpétuel dans un cercle sans issue. Arrive-t-on du moins ainsi à la fortune, aux distinctions sociales et aux dignités ? Tous les travailleurs ont chance de s'enrichir, à commencer par le laboureur. Quand le soleil lui est propice, le ciel clément. il entasse dans ses granges d'abondantes moissons, il les livre au commerce, il achète le champ qu'il tenait à loyer, et s'il a de l'ordre et du savoir-faire, il devient un des notables de la localité. — Le maître, lui, né pauvre, vit et meurt pauvre ; le Gouvernement lui donne tout juste le pain et l'abri de chaque jour. Tous les travailleurs, ou presque tous, attirent ou peuvent attirer sur eux l'attention publique : celui-ci, un avocat, par son éloquence et ses succès ; celui-là, un médecin, par sa science et ses cures ; un autre, un artiste, par son génie et ses œuvres ; un autre, un administrateur, par son activité, son équité, sa générosité ; l'ouvrier lui-même, s'il ne se contente pas de la routine de son état, s'il cherche à le perfectionner, en se perfectionnant lui-même, pourra s'honorer ou s'illustrer par quelque découverte, il léguera un nom à sa famille, peut-être une gloire à sa patrie. — Le maître, lui, né obscur, vit et meurt obscur. Il passe dans la commune en faisant le bien, sans bruit, et quand le cimetière qui entoure la vieille église a reçu sa dépouille, nul ne se souvient plus de lui. De sorte que cette noble profession ne se peut exercer sans les plus rares et les plus belles vertus, la modestie, l'abnégation, la patience, l'amour de l'humanité, dans ce qu'elle a de plus charmant, mais de plus oublieux et de plus ingrat, les enfants. Et vous ne respecteriez



pas cet homme, mes amis ! Et vous ne vous inclineriez pas devant ce désintéressement dans le savoir, devant cette humilité dans le mérite ! Cette faute-là, si vous la commettiez en connaissance de cause, serait absolument impardonnable.

Voilà comment, mes chers enfants, le maître a par lui-même droit à votre respect le plus profond. Il y a droit aussi par délégation .

En effet, le maître n'est pas seulement le maître. Et qu'est-il donc ? Il est d'abord le représentant de votre famille, qu'il supplée auprès de vous. Vos parents, mes enfants, ne vous doivent pas seulement la nourriture du corps, ils ont aussi le devoir, non moins sacré, de nourrir, c'est-à-dire d'élever votre âme. Mais la plupart d'entre eux ne peuvent vous donner eux-mêmes les soins si essentiels qui se résument dans l'éducation. Le temps, ou la capacité, ou les deux, leur manquent. De là, la nécessité du maître. Celui-ci prend leur place et remplit leur office. Les leçons qu'ils devaient vous donner, il vous les donne ; les connaissances qu'ils devaient vous transmettre, il vous les transmet ; les sentiments qu'ils devaient développer dans vos âmes, il les développe ; en un mot, tout ce ministère intellectuel et moral qu'ils devaient exercer, il l'exerce. Il est ainsi votre père, votre mère, par substitution. Il l'est d'une manière plus réelle et plus profonde. Car enfin l'éducation est une création. Celui qui élève un enfant n'y trouve d'abord que le germe, à peine ébauché, de l'être spirituel, qui est l'être véritable : il s'applique à lui procurer les aliments convenables, afin

qu'il grandisse, et, comme une plante généreuse, verdoie, fleurisse et fructifie. Or, ces aliments, où les puise-t-il, si ce n'est dans son intelligence et son âme? Il forme donc l'enfant du meilleur de sa substance, de ses pensées les plus justes, de ses sentiments les plus purs, de ses aspirations les plus nobles. Et quand il lui parle, il peut lui dire en toute vérité : « mon enfant », car il l'a mis au monde une seconde fois, au monde de la pensée, comme les premiers parents au monde de la matière. D'où il paraît bien, mes enfants, que vous devrez voir dans le maître, avec l'autorité dont votre famille l'a investi, une sorte de paternité et de maternité acquises, qui doivent vous le rendre sacré. D'où il paraît encore, par une conséquence très claire, que vous ne lui avez pas payé toute votre dette, quand vous lui avez témoigné le respect sous sa forme générale ; il vous faut encore y ajouter ce respect imprégné de tendresse et de dévouement qu'on appelle le respect filial.

Et comme il représente votre famille, il représente Dieu aussi. Le maître, mes enfants, dont la volonté de vos parents et l'éducation vous font un autre père, une autre mère, il est l'envoyé de Dieu. C'est Dieu qui l'a mis là, pour venir en aide à votre famille, pour exercer et développer vos facultés, pour vous former au discernement du vrai, au sentiment du beau, à la pratique du bien, et faire de vous des hommes dignes de ce nom. C'est Dieu qui éclaire son esprit des lumières dont il a besoin pour dissiper les ténèbres où vous tâtonnez à l'aventure ; qui allume, qui entretient dans son cœur cette flamme généreuse, sans

laquelle il succomberait aux fatigues, aux ennuis et aux amertumes de son dur labeur. Dieu est avec cet homme de bien d'une autre manière encore, par l'autorité dont il est la source première, et qu'il lui confie dans votre intérêt. Il veut que vous écoutiez le maître comme on écoute la vérité, comme on écoute la justice, et par une raison très simple, c'est qu'il est l'organe de la vérité, l'interprète de la justice, donc sacré comme elles, j'ai presque dit, donc divin comme elles. Tel est le maître : Dieu enseignant les choses profanes, comme le prêtre est Dieu enseignant les choses saintes. Par conséquent, ce ne serait pas assez de lui témoigner le respect sous sa forme générale, il y faut joindre encore ce respect formé de confusion et de vénération qu'on appelle le respect religieux.

Je m'arrête, mes enfants, et je me résume. Que l'école soit pour vous une école de respect. Apprenez-y à vous respecter vous-mêmes, à respecter vos camarades, à respecter vos maîtres. Portez ensuite ces habitudes de respect partout, dans le monde et dans le vie. Notre société française, apprenez-le, souffre de plusieurs maladies morales qui l'ont mise à deux doigts de sa perte, il y a trente ans, alors que vous n'étiez pas nés. Elle n'est pas guérie, hélas ! et, trop jeunes pour vous en rendre compte, vous venez d'assister à des fièvres populaires, à des convulsions sociales, qui, en se répétant, deviendraient mortelles. Entre ces maladies, une des plus pernicieuses, c'est la disparition du respect. Nos ancêtres valaient moins que nous par mille endroits ; ils valaient mieux par

celui-ci : ils avaient le respect, que nous n'avons plus. Oui, mes enfants, c'est avec une profonde tristesse, le cœur navré, que je le constate : nous avons désappris le respect ! Eh bien ! il vous appartient de nous le réapprendre par vos exemples. Soyez parmi nous de vivants exemples de respect. Qu'il paraisse, qu'il reluise du doux éclat qui lui est propre, dans vos sentiments, vos actions, vos paroles, vos regards, vos moindres gestes. Que toute votre personne respire le respect. Non le respect ici ou là, dans tel ou tel cas, mais le respect universel, le respect absolu. Respectez tout ce qui est respectable. Respectez l'autel, où votre mère vous mena, tout petits, plier les genoux, et joindre vos mains innocentes en une naïve prière. Respectez, dans la chaire, le prêtre désintéressé, qui plane au-dessus de nos agitations, sans y prendre part, et qui dit doucement les traditions sacrées, les légendes des saints, tout ce merveilleux divin du christianisme, si bien fait pour édifier vos âmes. Respectez les lois, ceux qui les font, ceux qui les appliquent; la société, qui n'existe que par elles ; la Patrie, à qui vous devez tout, parce qu'elle vous a tout donné; la France, qui fut si grande, qui le sera davantage, si vous le voulez bien, et que vous devez d'autant plus aimer qu'elle en a plus besoin. Respectez la famille, ce nid dans les jours sereins, cet abri dans les jours sombres, cette ancre dans la tempête; votre père, c'est-à-dire l'abnégation dans la force; votre mère, c'est-à-dire le dévouement dans la grâce. Respectez les vieillards, tantôt plaintifs comme un regret, tantôt sereins comme une

espérance; leurs conseils, enveloppés tour à tour dans une larme ou un sourire. Respectez la vertu, ce qu'il y a de plus serein sur la terre; la vérité, ce qu'il y a de plus auguste; le beau, rayonnement divin. Respectez tout ce qui est grand, tout ce qui est noble, tout ce qui est juste, tout ce qui est faible. Respectez le respect même, chez ceux qui le pratiquent. Et puis, ayez confiance, Dieu bénit les enfants respectueux, les hommes respectueux, les peuples respectueux; il a pour eux les mains pleines de grâces.

Ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas enseigner aux jeunes filles.

MADAME,

Je suis fort honoré de la confiance que vous me marquez en me consultant sur cette question si délicate de l'enseignement qui convient aux jeunes filles; j'en suis honoré, mais encore plus troublé. Non que vous me preniez au dépourvu. Ce sujet, qui intéresse au dernier point les familles et la société, a été un des soucis de ma vie professorale (quel mot !), et je l'ai plus ou moins effleuré à dix reprises dans mes cours et mes *écritures* (je dis écritures pour ne pas dire livres, par horreur de l'emphase). Aujourd'hui, après d'anciennes tergiversations (quel terme !), j'ai une opinion arrêtée, et qui ne changera plus. Mais ce qui m'inquiète, c'est de ne savoir comment vous

l'exprimer. On ne parle pas à une femme charmante, comme à des hommes moroses. Mon Dieu ! quand j'avais une chaire et un auditoire, il m'est arrivé de voir devant moi, parmi beaucoup d'hommes, beaucoup de dames, et d'en être plus flatté qu'effrayé. Disant : Messieurs, j'étais censé ne m'adresser qu'aux messieurs, et cela excusait jusqu'à un certain point la barbarie de mon langage. Aujourd'hui, la situation est bien différente : plus de chaire, plus d'auditoire, plus de messieurs ! Une lettre ! une lettre à une dame ! Mais une lettre à une dame, c'est un tête-à-tête, et dans un tête-à-tête, il faudrait, parlant à une personne pleine d'esprit et de grâce, en avoir un peu. Vous m'excuserez, car je vous sais bonne, de n'exposer qu'avec clarté des idées que je crois seulement justes.

Vous pensez comme moi, Madame, qu'une jeune fille ne saurait être trop instruite, et que les années de l'adolescence ne sauraient être mieux employées par elle qu'à des études appropriées. C'est en effet le moment de la vie où elle est le plus particulièrement propre à apprendre, les forces lui étant venues, ses facultés s'étant éveillées dans toute leur fraîcheur et leur spontanéité, comme dans toute leur grâce. C'est aussi la saison du calme loin des passions qui ne se montreront que plus tard, des loisirs en l'absence de devoirs qui n'ont pas encore d'objet. Aux parents donc de saisir au vol ces heures propices, qui ne se retrouveraient pas, pour lui enseigner ou lui faire enseigner tout ce qu'elle aura besoin de savoir pour mener la vie modeste et distinguée qui est dans la destinée de la femme.

Il faut instruire les jeunes filles, il faut profiter de l'adolescence pour les instruire : là-dessus, Madame, nous sommes d'accord, et je n'ai rien à vous apprendre (aurais-je jamais quelque chose à vous apprendre ?) ; mais vous me demandez : instruire comment, de quoi, sur quoi, par quoi ? Puisque vous feignez, Madame, de ne pas le savoir, je vais vous le dire de mon mieux, ou plutôt de mon moins mal.

Il est bien clair, n'est-ce pas, que l'homme et la femme étant, au moral comme au physique, différemment doués, doivent être instruits différemment. Je défie les partisans d'une éducation identique pour les deux sexes, de soutenir leur thèse autrement qu'en démontrant d'abord l'identité des deux sexes. Ils ne l'ont pas fait, et ne le feront pas, parce qu'il restera toujours vrai, en dépit des systèmes, qu'une femme est une femme, comme un homme est un homme, et que s'ils ont même prix, ils sont à cent lieues d'avoir même nature. Nous posons donc, Madame, comme une vérité incontestable, qu'il faut instruire les jeunes filles autrement que les jeunes garçons, parce qu'il faut les instruire selon leur nature, qui n'est pas celle des jeunes garçons.

Cette nature particulière de la jeune fille, quelle est-elle ? Et puisqu'il s'agit d'instruction, et que l'instruction se rapporte à l'intelligence, quels sont les caractères distinctifs de l'intelligence féminine ?

Mille pardons, Madame, de procéder avec cette rigueur, qui est en même temps cette pesanteur, mais, vous adressant à un philosophe, et qui pis est, à un vieux philosophe, vous avez dû d'avance vous y

résigner, avec ce grand courage dont les femmes sont coutumières. Croyez que j'ai besoin moi-même de résignation pour parler si lourdement de l'intelligence à la vôtre qui est ailes et flamme. Mais, outre que je ne saurais mieux faire, je ne puis m'empêcher, pensant à vous, de penser aussi (faut-il être philosophe et vieux !) aux adversaires de mes idées : non que j'espère les convaincre (a-t-on jamais convaincu ses adversaires?) ; mais parce que je voudrais les réduire à ne savoir comment répondre à mon argumentation. Là-dessus, Madame, je reviens à mon raisonnement, et puisque je viens de laisser échapper ce gros mot : argumentation, j'argumente *in baroco*, un terme que, sans savoir la scolastique, vous comprenez déjà, que vous allez comprendre de plus en plus.

Je dis donc, Madame, qu'il y a deux manières de concevoir les choses : on peut se les *représenter* par l'*imagination*, on peut les *penser* par la *raison*.— Soit le triangle. Vous pouvez voir en vous-même un certain triangle, un triangle équilatéral, dont les côtés ont vingt-cinq centimètres de longueur ; vous pouvez le voir en vous-même absolument comme vous le verriez dessiné sur un tableau noir : vous vous le représentez alors par l'imagination, et c'est une première façon de concevoir le triangle. Mais, sans vous le figurer le moins du monde, vous pouvez vous en donner à vous-même la définition ; vous pouvez vous dire qu'il y a bien des manières de limiter l'étendue, et que l'étendue limitée par trois lignes droites se coupant deux à deux constitue le triangle : vous le

pensez alors par la raison, et c'est une seconde façon de concevoir le triangle. — Soit l'homme. Ici encore, vous pouvez voir en vous-même un certain homme, ayant une certaine taille, un certain volume, un certain visage, une certaine démarche, tel que celui que vous verriez devant vous, dans l'espace : vous vous le représentez alors par l'imagination, et c'est une première façon de concevoir l'homme. Mais, sans vous le figurer le moins du monde, vous pouvez vous en donner à vous-même la définition; vous pouvez vous dire que l'homme est un être organisé et vivant, qui sent du plaisir et de la douleur, qui réfléchit et parle, qui se détermine librement, et mérite ou démérite : vous le pensez alors par la raison, et c'est une seconde façon de concevoir l'homme. Inutile de multiplier ces exemples sans intérêt. Ceux que je viens de vous donner suffisent à vous faire comprendre qu'il y a deux manières de concevoir les mêmes objets, et en quoi elles consistent, savoir : l'imagination et la raison.

Eh bien ! Madame, cette distinction nous permet déjà de répondre à notre question : quelle est la nature particulière de l'intelligence de la femme ? La nature particulière de l'intelligence féminine, c'est de concevoir les choses surtout par l'imagination, tandis que l'intelligence virile les conçoit surtout par la raison. Elle excelle à imaginer et vaut surtout par là, comme l'autre excelle à raisonner et vaut surtout par là.

Mais vous remarquerez sans peine que les objets, suivant qu'ils sont conçus par l'imagination ou la

raison, sont conçus avec des caractères différents. Tout ce que l'imagination nous représente, elle nous le représente sous une forme particulière et concrète. Le triangle qu'elle nous représente, ce n'est pas un triangle quelconque, mais tel triangle déterminé ; ce n'est pas un triangle n'ayant que cette propriété essentielle d'être formé par trois lignes droites qui s'entrecoupent, mais qui, outre cette propriété-là, en a cent autres, accessoires, variables, insignifiantes. Au contraire, tout ce que la raison pense, elle le pense sous une forme générale et abstraite. L'homme qu'elle pense, ce n'est pas cet homme-ci, ou cet homme-là, mais l'homme dans ce qu'il a de constitutif, et qui se retrouve invariablement le même chez tous les individus ; ce n'est pas l'homme avec la multitude de qualités et de défauts qui se mêlent et s'entremêlent dans la réalité, et font qu'on ne trouverait pas deux personnes qui se ressemblent absolument, mais l'homme réduit à ces trois propriétés fondamentales et invariables : vivre, penser, vouloir. Bref, le particulier et le concret, voilà la propre sphère de l'imagination, dont elle ne peut sortir ; le général et l'abstrait, voilà la sphère naturelle de la raison, dont il lui est interdit de franchir l'enceinte.

Eh bien ! Madame, cette nouvelle distinction nous permet de compléter notre réponse à notre question : quelle est la nature spéciale de l'intelligence de la femme ? La nature spéciale de l'intelligence féminine, faite surtout d'imagination, est de s'exercer sur des objets particuliers et concrets, tandis que l'in-

telligence virile, faite surtout de raison, s'exerce sur des objets généraux et abstraits. Elle triomphe sur le terrain du particulier et du concret, comme l'autre dans le champ des généralités et des abstractions.

Telle est l'intelligence de la femme dans son contraste avec l'intelligence de l'homme.

Or, l'intelligence de la femme étant ainsi faite, voulez-vous, Madame, que nous en tirions cette double conclusion. Ce qu'il faut enseigner le moins aux jeunes filles, ce sont les sciences; ce qu'il faut leur enseigner le plus, ce sont les lettres, par où j'entends non seulement les lettres proprement dites, mais l'histoire et même la philosophie.

Je me hâte de dire que je ne suis pas un ennemi des sciences. Je ne crois pas que dans un système d'éducation générale, libérale, où l'on vise à former, non un militaire, ou un marin, ou un ingénieur, mais un homme simplement, les sciences aient le même intérêt, et doivent occuper la même place que les lettres; mais là même je les estime à toute leur valeur. Je sais tout ce qu'elles peuvent donner de rectitude et de tenue, de netteté, de lucidité, de solidité à l'esprit ; et si j'ai un regret, c'est de les avoir trop peu goûtées ou cultivées à l'époque heureuse où je gémissais si sottement d'être sur les bancs. Mon excuse, c'est que mon intelligence a toujours été un peu femme. En quoi, Madame, je ne suis pas médiocrement fier de vous ressembler, même d'infiniment loin. Je salue donc les sciences très humblement, et je leur rends mes devoirs. Mais voici ce que je dis : je dis qu'il ne faut pas étudier les sciences, si l'on n'est

pas capable de les apprendre, c'est-à-dire de les comprendre ; et je dis, sans avoir l'intention de blesser personne, qu'une jeune fille, dont la raison est d'autant moins développée que l'imagination l'est davantage, et qui a d'autant moins le sens du général et de l'abstrait, qu'elle a davantage celui du particulier et du concret, n'est en état d'entendre les sciences qu'à la condition de les effleurer seulement, et pour emprunter à Montaigne un joli mot, de les écrémer. Je pense donc qu'elle doit se borner à les écrémer. Toutefois, il y a lieu de distinguer. Il y a sciences et sciences. Il est des sciences qui ne s'exercent que sur les objets les plus généraux et les plus abstraits, et qui relèvent de la seule raison : ce sont les sciences exactes, ou mathématiques. Il en est qui sont beaucoup plus voisines de la réalité, ayant leur point de départ dans les phénomènes naturels, c'est-à-dire dans des choses particulières et concrètes, et où l'imagination peut déjà jouer quelque rôle : c'est la physique, c'est la chimie. Il en est enfin où ces caractères sont plus prononcés encore, puisqu'elles se proposent de décrire et de classer les êtres divers qui nous entourent, ainsi que la terre et ses couches, qui leur servent de demeure ou de tombeau : telles l'histoire naturelle, la paléontologie, mot barbare, science admirable, et la géologie, sa mère. Or, les mathématiques, j'en demande pardon aux mathématiciens, je les exclurais presque de l'éducation des jeunes filles, je ne me figure pas qu'elles y entendent grand'-chose, ni par conséquent qu'elles y profitent beaucoup. Socrate dit quelque part dans les *Mémoires* de Xéno-

phon, non sans quelque ironie : « L'astronomie n'est pas à dédaigner : il en faut apprendre ce qui est nécessaire pour déterminer l'heure qu'il est d'après la situation du soleil par rapport à l'horizon. La géométrie est tout à fait digne d'estime : il faut apprendre d'elle à mesurer son champ et à le distinguer du champ voisin. L'arithmétique a droit à tous nos respects : demandons-lui de nous apprendre à régler nos comptes et à tenir notre budget en équilibre ». Je blâme Socrate qui, dans ce passage, a en vue les garçons et même les hommes faits ; s'il n'eût eu égard qu'aux jeunes filles, je ne serais pas éloigné d'être de son avis. Je ferais la place notablement plus grande à la physique et à la chimie, mieux faites pour être comprises d'une femme et pour l'intéresser. Je la ferais plus grande encore à l'histoire naturelle et à ses annexes. J'ai l'inébranlable conviction qu'en procédant de la sorte, je serais dans le vrai. Mais je ne me dissimule pas que je suis aux antipodes de la routine. Ce que l'on fait aujourd'hui, c'est précisément le contraire de ce que je voudrais que l'on fît. Interrogez une jeune fille instruite selon la mode du jour : elle ne sait pas un mot d'histoire naturelle, elle n'a qu'une très légère teinture de physique et de chimie, mais elle possède bien ou mal, mal, je le parierais, toute la géométrie, voire même un peu, et quelquefois beaucoup d'algèbre. Vous pourrez avoir le plaisir de la voir barbotter là-dedans, comme un cygne dans une mare. Que c'est donc bien trouvé, et qu'un mari, plus tard, sera charmé et fier d'avoir une femme en état de barbouiller de sa main blanche, sur l'affreux

tableau noir, toutes ces figures hétéroclites, toutes ces formules grimaçantes, et enfin tout ce grimoire scientifique qui fait inévitablement penser à la Kabbale et à ses redoutables mystères.

Quoi qu'il en soit, j'estime que les sciences ne doivent occuper qu'une place très restreinte dans l'éducation des jeunes filles. Par contre, les lettres y doivent prendre leurs ébats. Là, tout est particulier et concret; là, tout parle à l'imagination, aussi bien qu'au cœur et à l'âme. Ce sont des études à souhait pour des jeunes filles, qui conviennent parfaitement à ces charmants esprits, et qui leur procurent autant de plaisir que d'instruction. Je voudrais donc qu'on leur ouvrît cette source toute grande, et qu'on les y laissât boire à longs traits.

Et cependant, Madame, même ici, je demanderais qu'on tînt compte de la nature de la femme et de son intelligence. Je demanderais qu'on se souvînt toujours de s'adresser plutôt à son imagination qu'à sa raison, et qu'on bannît de l'enseignement les abstractions et les généralités, pour lui donner une allure toute concrète et toute particulière. Point de savantes et pédantesques dissertations ; point de cours proprement dit. Des lectures, des analyses, des biographies, des détails, suivis de résumés pour conclure. — Mais, pour plus de précision et de lumière, distinguons entre les lettres proprement dites, l'histoire et la philosophie.

La littérature, Madame, je voudrais qu'on la fît apprendre aux jeunes filles, dans les meilleurs auteurs des plus grands siècles de l'humanité, en les exer-

çant à les lire et à les juger. Au lieu de les faire écrire sur les beaux sujets que vous savez : l'*Orage*, la *Neige*, l'*Été*, un *coucher* ou un *lever de Soleil*, un *clair de Lune*, je leur demanderais des comptes-rendus de leurs lectures, des jugements, des appréciations. J'aurais soin de faire passer les écrivains sous leurs yeux dans l'ordre chronologique, en leur signalant les rapports des ouvrages, la filiation des esprits, de sorte que ce que l'on appelle l'histoire littéraire se ferait de soi-même, et pour ainsi parler sans le concours du professeur, c'est-à-dire de la maitresse. Il ne me déplairait pas qu'elles la rédigeassent au fur et à mesure : ce serait encore un excellent exercice. J'ajoute, pour tout dire, quoique un peu à la hâte, que, sans négliger les chefs-d'œuvre de l'antiquité, je leur ferais traverser rapidement cette époque et cette civilisation lointaines, pour les laisser séjourner à loisir chez les modernes et particulièrement chez nous. Les lettres chrétiennes, et singulièrement les lettres françaises, parleraient à leur imagination et à leur esprit un langage plus clair, et en même temps mieux fait pour les toucher et les édifier en les instruisant.

Pour l'histoire, je procéderais d'une manière analogue, glissant sur les peuples anciens, insistant sur les nations modernes, et plus encore sur cette admirable nation française, qu'on peut systématiquement et hypocritement dénigrer de l'autre côté du Rhin, mais qui, quoi qu'on dise, et quoi qu'on fasse, n'en restera pas moins grande entre toutes, par les armes (un échec immérité ne prouve rien), mais surtout

par la hauteur de l'intelligence, la générosité du cœur et des sentiments. Mais ici encore j'éviterais tout ce qui est technique, didactique, tout ce qui sent son pédant, et, ce qui est pis, sa pédante. Non que je consentisse à dramatiser l'histoire; j'estime la vérité avant tout, mais je la concentrerais dans les grandes villes, dans les grands personnages, dans les grands événements, toujours préoccupé de la nature particulière des charmants esprits, des exigeantes imaginations auxquelles je m'adresserais. Par exemple, pour esquisser l'histoire d'Assyrie, je transporterais mes gracieuses élèves parmi les ruines de Ninive, je leur décrirais les fouilles et les découvertes des archéologues, je ressusciterais l'ancienne ville, et c'est dans son enceinte même que je les ferais assister au défilé des rois, au développement des faits, aux destinées de cet étonnant Empire, donnant à grands traits les résultats, supprimant les détails obscurs et incertains, passant sous silence les efforts et les tâtonnements des investigateurs et des historiens. Je peindrais la Grèce surtout dans Athènes, et Athènes aux jours glorieux où florissait Périclès. J'appliquerais la même méthode à tous les temps, à tous les peuples, à toutes les civilisations, et j'aurais la confiance que les jeunes filles recueilleraient de cette façon de procéder une instruction historique sérieuse et solide qui, ne leur ayant coûté ni fatigue, ni ennui, leur laisserait de longs et agréables souvenirs.

Madame, j'ai écrit autrefois cette phrase inconsidérée : « Quant à la philosophie, j'en ferais grâce à

ces demoiselles ». Je savais (et je sais encore) que les dames en veulent à mort à la philosophie, dont elles entendent fort médire dans les sermons (surtout les grands sermons, en trois points), et je craignais d'encourir leur disgrâce. Aujourd'hui, je suis un peu trop vieux pour avoir rien à perdre de ce côté, et d'ailleurs, j'ai été converti à l'enseignement philosophique des jeunes filles. Converti par qui? Par un de ces affreux matérialistes et panthéistes, de ces dangereux universitaires, de ces insensés philosophes qui ont la rage d'introduire la raison partout? Non, Madame, non. Converti par un prêtre, par un évêque, par le plus savant, le plus éloquent et le plus connu de nos évêques contemporains, et s'il faut le nommer, par Mgr Dupanloup. A l'heure où j'ai l'imprudence de vous écrire, je vois clairement, grâce à cette grande lumière épiscopale, qu'une jeune fille bien élevée ne doit être étrangère à aucune des parties de la philosophie. Veuillez avoir la patience de considérer les choses avec moi.

On distingue ordinairement dans la philosophie quatre parties, savoir: la psychologie, la logique, la morale et la théodicée, ou théologie naturelle, ou religion naturelle. Eh bien! à laquelle de ces parties une jeune fille, une femme, pourront-elles demeurer étrangères sans inconvénient?

Est-ce à la psychologie? — Mais quoi de plus intéressant, je vous prie, que cette science qui nous révèle notre âme, sa nature. ses facultés, ses aspirations, ses mouvements et ses démarches, et toute cette vie intérieure, où paraissent tantôt le vice et tantôt la

vertu, au milieu du conflit des passions, de la conscience et de la volonté? Peut-on raisonnablement admettre qu'une femme sache ce qui se passe dans les espaces célestes et ne se doute pas de ce qui se passe dans son for intérieur ; — explique les évolutions des sphères et n'entende rien aux développements de sa pensée ; — comprenne comment les éléments chimiques se combinent pour former des corps et ignore comment ses idées s'associent pour former des jugements ; — lise couramment dans le livre de la nature et ne puisse épeler un mot du livre qu'elle porte dans sa conscience et son cœur? Et ne serait-il pas temps que des bouches qui parlent d'une manière si charmante ne laissent plus tomber des oracles comme ceux-ci : « Les animaux n'ont pas d'intelligence, mais ils ont des sens très subtils, et une mémoire très fidèle ; « ou bien : « l'âme leur a été refusée, mais ils ont de merveilleux instincts, » etc. Contradictions naïves, dont on sourit une fois, qu'on n'ose pas réfuter par politesse, mais qui fatiguent et irritent en se répétant.

Est-ce à la logique? Certainement, les femmes ont une manière de penser et de juger pleine de grâce, de délicatesse et de finesse, ce sont les esprits les plus déliés, les plus subtils, les plus judicieux, les plus perspicaces, tout cela sans ombre d'effort et de pédanterie. Mais est-ce à dire qu'elles ne soient pas exposées à s'égarer, à commettre des méprises ; que les règles, les procédés, les méthodes qui assurent la marche de l'intelligence et la préservent des écarts, leur soient tout à fait inutiles? Et quand on songe que c'est la femme qui gouverne la maison, qui dirige

et élève les enfants ; quand on songe qu'elle exerce une notable influence sur son mari, et par lui sur la société en général, n'est-on pas amené à convenir qu'il importe au dernier point qu'elle apprenne de la logique à conduire son esprit, afin de penser juste toujours et de conseiller juste en toutes choses?

Est-ce à la morale? Sans nul doute, les femmes savent leurs devoirs sur le bout du doigt, et s'en acquittent avec des scrupules infinis. Je l'ai dit toutes les fois que j'en ai eu l'occasion, et je suis aise de l'écrire : les femmes valent cent fois mieux que nous; avec beaucoup plus de tentations de pécher, elles pèchent beaucoup moins. Mais la femme la plus instruite de ses devoirs a-t-elle sur tous les cas de conscience des lumières infaillibles? et la femme la mieux intentionnée est-elle à l'abri de toute faute? La morale a donc encore des leçons, des avertissements, des conseils à lui donner. Ajoutez que ce qu'il y a de plus fortifiant, de plus purifiant au monde, après la pratique même du devoir, c'est la méditation du devoir.

Est-ce à la théodicée, ou théologie naturelle, ou religion naturelle? Celle-là, n'est-ce pas la science des sciences, la science nécessaire entre toutes? Est-il perdu le temps que l'on emploie à examiner ces questions suprêmes d'un Dieu, créateur des êtres ; d'une providence, amie des hommes; d'une vie future, sanction et réparation de la vie présente? Et si ces problèmes ne sont pas, ne doivent pas être douteux aux yeux d'une femme, est-il donc indifférent de s'en occuper; est-il indifférent de se pénétrer de vérités si hautes, si capitales, si consolantes et si rassérénantes?

J'ose donc conclure que la philosophie n'est pas moins utile et bienfaisante aux femmes qu'aux hommes, qu'elles y trouveraient, comme ceux-ci, une lumière et une satisfaction, un principe fécond de vie morale et spirituelle. Heureux de me sentir ici d'accord avec l'ancien évêque d'Orléans, je ferais sans hésiter une place à la philosophie dans l'éducation des jeunes filles, une ample et honorable place, à la suite de la littérature et de l'histoire. Mais, notez ceci, Madame, je me garderais de la leur enseigner, comme on l'enseigne aux garçons. Je voudrais l'accommoder à leur genre d'esprit, la leur rendre présentable, acceptable et même agréable. Comment m'y prendrais-je, je ne sais trop. La difficulté est extrême. Mgr Dupanloup, qui appelle de ses vœux « une philosophie à l'usage des femmes », ne dit pas comment elle devrait être faite. Il ne suffirait pas d'éviter le jargon dont les philosophes de profession aiment à embrouiller leur pensée, et les recherches abstruses où ils se complaisent; il faudrait encore la façonner de telle sorte qu'elle s'adressât à l'imagination en même temps qu'à l'esprit. Il faudrait en faire une philosophie vivante et parlante, et non une série de sèches et prétentieuses dissertations. Peut-être, — c'est une idée que j'émets à tout hasard, — obtiendrait-on ce résultat en mêlant avec art l'histoire de la philosophie à la philosophie même, et en personnifiant tour à tour les grandes questions que celle-ci agite dans les philosophes illustres qui les ont traitées. On les mettrait en scène, on les peindrait, en traçant leur vie à grands traits, on leur

donnerait la parole, on les écouterait, on discuterait en bon français leurs solutions, on les battrait ou l'on se ferait battre par eux, et la jeune fille, témoin de ces tournois, y trouverait peut-être autant d'intérêt que de profit.

Dans tout cela, je n'ai pas dit un mot des beaux-arts. Les beaux-arts sont à l'imagination ce que sont à l'arbre les fleurs et les fruits. Ils conviennent parfaitement aux jeunes filles, êtres essentiellement imaginatifs. Ils sont la naturelle et gracieuse couronne de leur éducation. Je n'avais donc ni à les recommander, chose inutile, ni à les proscrire, chose absurde. Et cependant... ne frémissez pas d'horreur, Madame,... et cependant, je ne les imposerais pas à toutes les jeunes filles sans exception, comme la littérature, comme l'histoire, comme la philosophie. Les beaux-arts ont cela de particulier qu'il faut y réussir ou ne pas s'en mêler, et qu'on n'y réussit pas si l'on n'a pas en quelque mesure le feu sacré. Qu'importe qu'une jeune fille cultive un art, si elle le cultive sans aptitude, sans goût et sans succès ? Où est le bénéfice ? Je ne vois que l'ennui qu'elle se cause à elle-même, et aux autres, car si on est musicienne, on veut être écoutée, et si on peint, on veut être regardée. C'est pourquoi je ne dirai pas que je préfère la musique à la peinture, la musique vocale à l'instrumentale, et n'importe quel instrument à l'éternel piano ; mais je dirai simplement et crûment : il faut qu'une jeune fille cultive celui des arts pour lequel elle se sent du talent, et n'en cultive aucun, si elle ne s'en trouve pour aucun.

Mais je manquerais à tous mes devoirs, écrivant sur ce sujet, si je n'ajoutais en finissant, cette recommandation essentielle : toute cette instruction, littérature, histoire, philosophie, beaux-arts, ne doit pas avoir sa fin en elle-même. Si elle devait être seulement l'ornement de la mémoire, ou la parure de la personne, ce ne serait pas assez, et peut-être ne mériterait-elle pas la peine qu'elle aurait coûté. Il faut qu'elle soit l'éducation de l'esprit, c'est-à-dire qu'elle serve efficacement à l'exercer, à le développer, à le fortifier, à le féconder, en un mot, à *l'élever*. Il faut qu'elle crée dans la jeune fille une souplesse intellectuelle, une pénétration intellectuelle, une habileté intellectuelle, qui la mettent en état de tout comprendre, de tout deviner, de tout prévoir. Voilà ce qui permettra plus tard à la jeune épouse de faire bonne figure dans la société, et, ce qui vaut mieux, au foyer conjugal. Voilà ce qui permettra à la jeune mère de présider à son tour à l'éducation de ses enfants. Et voilà aussi ce qui protégera la jeune femme contre les épreuves de la vie, contre les caprices de la fortune, contre les frivolités et les tentations du monde. Savoir lire, savoir penser, savoir écrire au besoin, quelle ressource, quel secours, quelle direction et quelle consolation dans cette vallée si bien appelée « la vallée des larmes » !

Hélas ! combien j'ai lieu de craindre que cette longue et pédantesque dissertation epistolaire n'y ait introduit quelques ennuis de plus ! Ayez la charité, Madame, de ne pas m'en *instruire*.



L'Étude perpétuelle.

Mon jeune ami,

Si je ne vous connaissais pas comme je vous connais, et si je ne vous aimais pas comme je vous aime, je me garderais bien de vous donner des conseils, que vous vous garderiez bien de me demander. Mais vous êtes une exception ; vous respectez les vieillards, et vous faites cas de leur expérience. Souvent je me suis dit : Est-ce assez étrange ? Ce siècle est le siècle de l'expérience, mère de la science ; tout autour de moi, on ne jure que par l'expérience, en quoi on a cent fois raison, et, de toutes les espèces d'expériences, la plus pratique, la plus utile, car elle a tous les genres d'utilité, la plus chèrement achetée, celle qui a sa source et sa garantie dans les vicissitudes d'une longue vie tourmentée, on la méprise ! Vous, mon jeune ami, vous n'êtes pas seulement l'exception que je disais, vous êtes, en ce renouveau de miracles, un miracle. Vous croyez à ma vieille expérience, et, ingénument, vous y faites appel. Me voici : tout prêt à répondre à votre confiance par mon dévouement.

Vous êtes donc gagné à une cause que j'ai maintes fois plaidée : celle de l'Étude perpétuelle ? Généralement, quand on est sorti de l'enfance et de la prime jeunesse, quand on est arrivé au terme des études classiques, et ensuite des études professionnelles, on

n'étudie plus. En toute conscience. On estime, sincèrement, que, l'âge de l'action venu, l'âge de l'étude est passé. Or, vous voulez bien reconnaître avec moi que c'est là une erreur énorme. L'âge de l'étude n'est jamais passé. Par cette raison souveraine : quand on n'apprend plus, on désapprend ; quand on ne se forme plus, on se déforme. Sans doute, dans les labeurs et les préoccupations d'une profession exigeante, l'étude n'a plus droit qu'à une place secondaire ; mais elle y a droit. Il faut étudier toute la vie.

A cette pensée, qui est une de mes pensées maîtresses, vous vous êtes généreusement associé, et, comme vous me le faites observer, l'obligation de l'étude perpétuelle admise, j'ai le devoir de vous en exposer les moyens.

Comment étudier toujours ? Il y a plusieurs procédés imparfaits, que je signalerai rapidement, vu leur imperfection ; il y a un procédé parfait, sur lequel, vu sa perfection, j'insisterai longuement.

Les voyages. Ils étaient fort à la mode au XVIIIe siècle, comme complément d'une éducation distinguée. Un jeune homme, s'il était né, se devait à lui-même, devait à monsieur son père, à madame sa mère, de faire son tour d'Europe, en compagnie de son précepteur. Aujourd'hui, dans une pensée philanthropique et démocratique qu'on ne saurait trop louer, nous avons inventé les *voyages scolaires*, au profit des enfants pauvres qui, s'ils ne font pas le tour de l'Europe comme les gentilshommes du passé, visitent nos villes, nos usines, nos expositions lo-

cales, générales, universelles, sous la conduite de maîtres éclairés et dévoués. Ces pérégrinations ne sont pas seulement récréatives et hygiéniques, elles sont instructives et éducatives. Bien conçues, bien exécutées, elles profitent à l'esprit et à l'âme autant, ou plus, qu'au corps. Or, si les voyages ont cet effet intellectuel et moral, appliqués aux enfants et aux jeunes gens, ils l'auront à plus forte raison, pratiqués par des hommes dans la plénitude de leurs facultés. Les voyages ne sont donc pas sans valeur au point de vue de l'étude perpétuelle que je préconise. Ce sont, dans la vie active et professionnelle, des intermèdes d'une haute utilité et moralité. Mais ne voyage pas qui veut, il faut pouvoir. Je sais les admirables progrès de la locomotion : la vapeur et l'électricité qui nous donnent des ailes, la mécanique qui nous fabrique des véhicules merveilleux, l'aérostation qui nous promet l'empire des airs. Mais les loisirs nécessaires peuvent manquer dans cette vie laborieuse que nous fait une civilisation à outrance ; mais la santé peut faire défaut au milieu de cette multitude de microbes, acharnés à leur proie, et si bien défendus par leur invisibilité ; mais les ressources, peut-être rares, mais la famille, peut-être nombreuse, peuvent nous immobiliser dans un éternel *statu quo*. Ajoutez que même au sein de circonstances toutes favorables, on ne voyage pas toujours, et dans les intervalles, l'esprit peut souffrir singulièrement d'un chômage forcé et prolongé. Telle est tout à la fois l'excellence et l'insuffisance des voyages.

Les cours publics. J'en ai dit ailleurs tout le bien

que j'en pense, c'est-à-dire un bien infini. J'ai remarqué déjà, et je remarque de nouveau, qu'ils ne sont pas faits pour les jeunes gens seulement, ni même principalement. Ils s'adressent à tous les hommes instruits et désireux de s'instruire davantage. Ils ont le mérite, par la variété de leurs objets, et des talents de professeurs diversement doués, de s'adapter à tous les genres d'esprit et à tous les goûts. Si les orateurs sont éloquents, il n'y a pour s'en plaindre que ceux qui ne sauraient l'être. Ce serait donc une précieuse ressource pour les esprits assez généreux pour pratiquer l'étude perpétuelle. Mais les cours publics se font rares, remplacés qu'ils sont par le commode huis-clos; les Facultés sont au nombre de seize seulement, et seront peut-être moins nombreuses encore dans quelque temps, celles qui s'appellent LES GRANDES se montrant d'un appétit à dévorer celles qui se laissent appeler LES PETITES; et, pour tout dire, les hommes engagés dans les professions peuvent bien, avec la meilleure volonté, ne pas se trouver libres d'aller étancher leur soif à ces sources aux heures où elles coulent. Telle est tout à la fois l'excellence et l'insuffisance des cours publics.

Les Sociétés savantes. Elles sont nombreuses et florissantes, si j'en juge par le petit bruit qu'elles font, une fois l'an, pendant les congés et les promenades de la Pentecôte ; par les récompenses qu'obtiennent les plus titrés ou les plus en vue de leurs membres ; par l'auguste réception que leur fait son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, heureux et fier de leur offrir une soirée officielle. Elles ont des réu-

nions mensuelles où assiste la majorité, quelquefois la minorité des sociétaires. Elles font imprimer, à des intervalles quelconques, des recueils où quelques-uns écrivent quelquefois. C'est un milieu très honorable, très distingué, j'oserai dire très intellectuel. Ce milieu-là semble fait tout exprès pour les pratiquants de l'étude perpétuelle. Mais (diables de *mais*, quand les supprimera-t-on ?) mais si multipliées qu'elles soient, elles sont cependant clairsemées sur le vaste territoire de la République, et là où elles allument leurs flambeaux, il n'est pas permis à tous de s'y éclairer : il faut des titres. Mais quelques-unes ont une couleur politique plus ou moins effacée, ou plus ou moins éclatante, donc exclusives des nuances trop foncées ou des effacements trop pâles. Mais les séances sont quelquefois peu alimentées, et les publications peu semblables à des chefs-d'œuvre. Et c'est ce qui me fait répéter pour la troisième fois cette formule dont la finale seule varie : telle est à la fois l'excellence et l'insuffisance des Sociétés savantes.

Voyages, cours publics, sociétés savantes, ce sont donc, comme je le disais, des procédés de culture intellectuelle imparfaits, malgré tout leur prix. Ils ne sauraient suffire à ceux qui peuvent en user, et ceux-là sont le petit nombre. Il faudrait un procédé d'un emploi universel, à la portée de toutes les conditions, de tous les états, de toutes les fortunes, assez souple, assez fécond pour se plier à tous nos besoins intellectuels, et leur donner pleine et entière satisfaction.

écrivains de Rome le transportent en pleine antiquité romaine, ceux de la Grèce en pleine antiquité grecque, ceux de l'Orient, puisque nous commençons à pouvoir lire les orientaux, en pleine antiquité orientale. La lecture peut donc suppléer tout le reste, tandis que rien ne saurait suppléer la lecture. Le livre a une diversité infinie : il traite de tout, et avec compétence, et non sans supériorité : autrement, il n'eût pas surnagé. Le livre est multiple en chaque genre, je veux dire qu'il nous présente la même question diversement discutée et résolue par des auteurs différents, et l'on sait quel jaillissement de lumière produit le conflit des idées et des convictions. Le livre est toujours là, *scripta manent;* on peut le consulter jour et nuit, le consulter cent fois, et, s'il a été écrit par un Tacite ou un Montesquieu, y trouver toujours de nouvelles clartés, de nouveaux enseignements. D'où je conclus, sans m'attarder aux qualités de la lecture, qu'elle est l'instrument par excellence de la culture intellectuelle, surtout de cette culture intellectuelle perpétuelle dont il s'agit en ce moment.

Mais il y a un art de lire, et pour lire avec profit, il faut savoir cet art, et le pratiquer.

Et d'abord, il faut qu'on se représente exactement le but qu'on doit se proposer en lisant. Il ne faut pas lire à la manière des érudits et des pédants, pour entasser dans son esprit connaissances sur connaissances, et en faire ensuite parade. Il ne faut pas faire de soi-même une bibliothèque encyclopédique, une bibliothèque ambulante, parlante et gesticulante, qui s'en irait crier sur les toits ce qu'elle sait, et

assourdirait les gens sous prétexte de les émerveiller. C'était un peu la méthode du XVIe siècle, comme nous l'apprendrait Montaigne, si nous ne le savions d'ailleurs. Voyez comme il s'exprime dans le chapitre qu'il a intitulé : *Du pédantisme :*

« Nous ne travaillons qu'à remplir la mémoire, et laissons l'entendement et la conscience vuides. Tout ainsi que les oyseaux vont quelquefois à la queste du grain, et le portent au bec sans le taster, pour en faire béchée à leurs petits : ainsi nos pédantes vont pillotants la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres, pour la dégorger seulement et mettre au vent ».

Et plus loin, même chapitre :

« Nous prenons en garde les opinions et le sçavoir d'aultruy, et puis c'est tout : il les faut faire nostres. Nous semblons proprement celuy qui, ayant besoin de feu, en irait quérir chez son voysin, et, y en ayant trouvé un beau et grand, s'arrêterait là à se chauffer, sans plus se souvenir d'en apporter chez soy ».

Il ne faut pas lire en pédants, en érudits ; il ne faut pas lire *pour remplir la mémoire,* comme dit Montaigne ; il ne faut pas lire *pour prendre en garde les opinions et le sçavoir d'aultruy,* comme dit encore Montaigne ; mais alors dans quel esprit faut-il lire, et quel objet doit-on se proposer ?

Il faut lire en gens d'esprit, qui veulent le devenir de plus en plus, et le but qu'on doit avoir en vue, c'est, en développant, fortifiant et perfectionnant son intelligence, de se perfectionner soi-même. C'est fort bien de savoir mille belles choses, ou mille choses

abstruses, mais ce qui est infiniment mieux, et ce qui importe véritablement, j'allais dire uniquement, c'est d'avoir l'esprit juste, droit, pénétrant, habile à voir clair en toutes choses. et s'il n'a pas tout appris, capable de tout apprendre. La capacité, l'habileté, la rectitude, la sagacité, voilà la vraie fin de la lecture, l'honneur et la récompense d'un liseur bien inspiré. Et c'est ce qu'explique fort bien Nicole, dans le *Premier discours* d'une *Logique* fort négligée aujourd'hui, mais qui n'en est pas moins estimable:

« La principale application qu'on devrait avoir serait de former son jugement, et de le rendre aussi exact qu'il peut l'être, et c'est à quoi devrait tendre la plus grande partie de nos études. On se sert de la raison comme d'un instrument pour acquérir les sciences, et on devrait se servir au contraire des sciences comme d'un instrument pour perfectionner sa raison : la justesse de l'esprit étant infiniment plus considérable que toutes les sciences spéculatives auxquelles on peut arriver ».

La perfection de l'esprit, qui contribue si fort à la perfection totale, générale, de notre être : voilà donc le but à atteindre par la lecture.

Or, on n'atteindra ce but par la lecture qu'à la condition de l'y diriger, de l'y approprier, d'où ces deux questions : Que faut-il lire? De quelle manière faut-il lire?

Que faut-il lire?

Je range tous les livres en trois catégories: ceux qu'il faut s'interdire; ceux qu'on peut se permettre; ceux qu'on doit s'imposer.

Il y a une littérature malsaine, celle-là il faut se l'interdire; il y a une littérature inoffensive, celle-là on peut se la permettre; il y a une littérature supérieure, celle-là on doit se l'imposer.

La littérature malsaine est probablement de tous les temps. Je ne crois pas beaucoup plus à l'Éden des Hébreux qu'à l'âge d'or des Grecs. L'homme sans passions et sans vices, dans un temps sans maladies et sans catastrophes est un mythe que les poëtes ont pu rêver; il y a toujours eu, sous des formes diverses et en des proportions variables, des infirmités intellectuelles et morales, aussi bien que physiques. Il y a toujours eu de méchants hommes, il y a toujours eu de méchants écrivains. Mais je fais cette double remarque. Dans des civilisations plus simples, la corruption devait être moins compliquée, et la littérature malsaine, moins malsaine. De plus, le temps est un grand justicier. Il respecte, il honore les livres recommandables, il engloutit les autres. C'est pourquoi le lecteur n'a guère à se garer des livres que nous a transmis l'antiquité, ils sont généralement honnêtes. A coup sûr, il en est tout autrement de notre littérature moderne, et surtout de la contemporaine. Où est l'homme sincère et judicieux qui pourrait amnistier sans réserve le XVIIIe siècle; qui oserait ne pas honnir une partie du nôtre? Je ne pense pas au journalisme, dont une moitié est sans pudeur, et l'autre sans modération. Je ne parle pas de la pornographie, un vilain mot digne de désigner une chose nauséabonde. Mais que dites-vous du naturalisme, et des malpropretés qui salissent des pages qui, purgées de ces

immondices, seraient quelquefois admirables? Que dites-vous de pièces théâtrales que des femmes aussi déshonorantes que déshonorées remplissent de leurs mœurs et de leurs intrigues? Il n'y a qu'à se détourner de ces marais pestilentiels, d'autant plus redoutables que ceux qui les épandent ont l'art de mêler les fleurs aux poisons; malheureux écrivains qui, avec le talent de régénérer leurs semblables, l'emploient à les flétrir et à les dégrader.

J'ouvre une parenthèse « *pour un fait personnel* ». J'ose espérer qu'on ne m'accusera pas de pruderie. A mon âge! Il y a des fronts « qui ne rougissent jamais », il y en a qui rougissent toujours, le mien rougit tout juste quand il y a lieu. Je ne goûte pas les expurgateurs, surtout de livres classiques; ceux-là, je pense, auraient mieux fait d'expurger leur morale. Si l'on retranchait des lettres tout ce que n'approuve pas la « sacrée congrégation de l'index », il n'en resterait rien, nous retournerions à la barbarie. Le mot cru, quand il est le mot juste, ne me fait pas peur; la peinture des passions humaines, quand elles sont vraiment humaines, c'est-à-dire générales, et quand cette peinture est vraie et digne. n'est pas pour me déplaire. Ce que j'ai voulu dire simplement, et que je répète simplement, c'est qu'il est des livres qui sentent mauvais, qui puent, et qu'il ne faut pas les respirer; c'est qu'il est dans le monde des lettres des endroits méphitiques, et qu'il n'y faut mettre les pieds ni peu ni prou. Ce n'est pas seulement au nom de la conscience que je m'exprime ainsi, c'est dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité

publique et privée. Et maintenant, je déclare « *l'incident* » clos et la parenthèse fermée.

La littérature que j'appelle inoffensive, faute d'un terme meilleur, n'est nullement méprisable. J'entends par là des livres qui ne blessent ni le goût ni la morale naturelle, qui honorent tout ce qui est honorable, sans prendre rang parmi les chefs-d'œuvre. Ils peuvent être et sont souvent pleins d'intérêt ; ils reposent l'esprit, à qui le repos est nécessaire ; ils lui sont une récréation aimable et distinguée. Tels les romans historiques de Walter Scott, qu'on ne lit plus guère; la mode a de ces erreurs. Tels les romans aristocratiques d'Octave Feuillet, qu'on affecte de dédaigner ; la critique a de ces fantaisies. Tels les romans plus ou moins démocratiques de G. Sand, que je mettrais à une des places d'honneur de notre littérature, si je ne songeais qu'aux meilleurs, et si je ne regardais qu'au style. Tels, dans le passé, les romans de Mme de Lafayette, si simplement écrits, si judicieusement pensés. Tels les récits de voyages. Tels les Mémoires, et en première ligne ceux de Saint-Simon, malgré sa fatuité et sa partialité. Parmi les excellents livres que j'oublie, volontairement ou non, il en est un que je n'hésite à nommer ici que parceque je crains qu'il n'y soit pas assez honorablement placé, les *Essais* de Montaigne. Je ne pense pas qu'on lise beaucoup Montaigne aujourd'hui: c'est un tort. Sa langue est à la fois assez éloignée et assez voisine de la grande langue du grand siècle, pour retenir quelque chose de la naïveté des écrivains qui le précèdent, tout en participant large-

ment de la fermeté et de la netteté de ceux qui le suivent. Elle a de plus ses qualités distinctives: plantureuse, vigoureuse, savoureuse. Ces chapitres sans lien entre eux ; dans chaque chapitre ces pensées qui vagabondent à tort et à travers ; cette multitude de citations latines admirablement appropriées; tout cela composant, de près ou de loin, à la diable, une biographie à bâtons rompus, la plus personnelle, la plus originale, empruntant son intérêt, très vif, dans la pénurie des événements, à la richesse des détails : c'est un régal de fin gourmet, c'est une fête douce, reposante, berçante. Je le confesse sans difficulté, les *Essais* sont mon bréviaire, et quand je les emporte dans les champs, assis sous un arbre ombreux, les pieds dans l'herbe, je suis le roi des vieux professeurs honoraires et retraités.

Quant à la littérature que j'ai appelée supérieure, et que je considère, sinon comme la seule, du moins comme la plus capable d'alimenter l'étude perpétuelle, je lui fais la part très large. Mettez de côté les ouvrages de ma première catégorie, que je repousse absolument, les ouvrages de ma seconde catégorie, que j'estime hautement, mais plus récréatifs qu'instructifs et éducatifs, tous les autres appartiennent à celle-ci. Je les recommande tous, à des degrés divers pourtant. Dans le présent, toutes nos compositions littéraires, critiques, historiques, géographiques, philosophiques (surtout celles où la langue française est respectée), scientifiques (du moins celles qui sont accessibles aux simples mortels, et tout en relevant de la raison, font une place quelconque à

l'imagination, l'histoire naturelle, la géologie, la paléontologie, etc.). Dans le XVIIIe siècle, plutôt la prose que les vers; surtout Voltaire, esprit si fin et si vif; Rousseau, âme ardente et généreuse; Montesquieu, penseur profond; Buffon, savant éloquent; Diderot, génie universel, flamme non sans quelque fumée. Dans le XVIIe siècle, tout le XVIIe siècle, si le cœur vous en dit, si vous avez le goût du simple, du vrai et du grand. Préférez-vous l'amour héroïque, lisez Corneille; l'amour tendre, lisez Racine. Je ne dis pas : lisez Molière, apprenez-le par cœur. Préférez-vous la prose qui soulève d'enthousiasme, qui confond d'admiration, lisez, relisez Bossuet, moins l'auteur des *Oraisons funèbres,* ou même des *Sermons,* que l'écrivain hors ligne, supérieur à tous, qui a signé dans le Discours sur l'*Histoire universelle* la *Suite des Empires,* ou dans l'*Histoire des variations,* sans intérêt maintenant, l'Introduction, les plus belles pages qui aient jamais été écrites dans aucune langue. Le XVIe siècle, s'il vous plaît d'assister à cette fermentation des mots, des idées et des croyances. L'antiquité, s'il vous convient de contempler dans leur première floraison, leur native fraîcheur et leur belle jeunesse les arts, les lettres, les sciences et la civilisation. — Je ne vous demande qu'une chose, mais instamment, c'est de vous borner et de faire un choix.

Il est bien certain, en effet, qu'un homme désireux de cultiver son intelligence ne saurait avoir l'ambition de lire tout ce qui mérite d'être lu. Ni le temps ni les forces humaines n'y suffiraient. De plus, on

irait ainsi contre le but cherché, car l'esprit, au lieu de s'assouplir et de se développer, succomberait nécessairement, écrasé sous un tel poids d'idées et de sentiments divers. J'ouvre mon *Bréviaire*, et j'y lis, chapitre déjà cité :

« A recevoir tant de cervelles étrangères, et si fortes, et si grandes, il est nécessaire que la sienne se foule, se contraigne et rapetisse, pour faire place aux autres : je diroy volontiers que, comme les plantes s'estouffent par trop d'humeur, et les lampes par trop d'huile, ainsi faict l'action de l'esprit, par trop d'estude et de matière : lequel occupé et embarrassé d'une grande quantité de choses, perde le moyen de se démesler, et que cette charge le tienne courbe et croupy ».

Il faut donc choisir entre les meilleurs livres et se faire une part proportionnée au temps dont on peut disposer, aussi bien qu'à la capacité de son esprit. Or, ce choix ne doit pas être arbitraire, suggéré par la mode, par exemple. Parce que un bon livre est en vogue, s'étale aux vitrines des libraires, ou figure parmi les bibelots dans le boudoir des dames, ce n'est pas une raison suffisante de le préférer à tout autre. Les motifs de préférence doivent être pris dans notre nature intellectuelle. Celui qui a le goût et le talent de l'histoire, profitera surtout à la lecture des historiens ; celui qui a le goût de la philosophie, à la lecture des philosophes ; celui qui a le goût des lettres proprement dites, à la lecture des ouvrages proprement littéraires. Mettez l'ami de l'histoire dans la philosophie, l'ami de la philosophie dans l'histoire,

ils seront égalcment dépaysés, et il y a fort à parier que la lecture, dans ces conditions, ne leur procurera pas plus de gain que de plaisir. Le choix est affaire d'aptitude : celle-ci, et celle-ci seule, doit décider souverainement. C'est ce que ne paraît pas comprendre Rousseau dans l'une des lettres de la *Nouvelle Héloïse*. Il veut qu'on ne lise que des livres *de goût et de mœurs,* afin *de se donner pour définition de la vertu le tableau des gens vertueux.* Il permet l'histoire, mais seulement celle des anciens. Ceux-ci, dit-il, faisaient de grandes choses avec de petits moyens; chez nous, c'est tout le contraire. Rousseau a doublement tort de ne pas tenir compte des aptitudes des lecteurs, et de vouloir qu'on ne cherche dans les livres que des exemples, une sorte de morale en action. Il faut lire pour former et développer l'esprit, et, à cause de cela, il faut lire les livres qu'on est capable de mieux comprendre, de mieux juger et de mieux goûter.

Comment faut-il lire ?

Car ce n'est pas le tout que de lire un bon livre : il faut le bien lire. Or, comment faut-il lire un bon livre, pour le bien lire ?

Je réponds par les règles suivantes :

Première règle. Il faut lire *avec suite.* Il est des personnes qui procèdent ainsi : elles ouvrent un livre et en lisent quelques pages ou quelques chapitres, après quoi, pour se délasser, ou pour toute autre raison, par simple inconstance d'esprit peut-être, elles en ouvrent un autre, qu'elles quitteront bientôt pour un troisième, sauf à revenir plus tard

au premier. Lire ainsi, ce n'est pas lire. On n'entre pas dans la pensée de l'auteur, on ne saisit pas l'enchaînement, le développement de sa pensée, on n'a ni la pleine connaissance ni la pleine intelligence du sujet. Il faut, quand on a commencé de lire un livre, achever de le lire jusqu'à la dernière page. Hors de là il n'y a que temps et peine perdus.

Deuxième règle. Il faut lire *avec mesure*. J'entends par là qu'il ne faut pas s'acharner à la lecture d'un livre pendant des heures et des heures, sans repos ni trêve. Il est des personnes qui ne savent pas s'arrêter, qui lisent chapitres sur chapitres, impatients d'arriver à la fin. Lire ainsi, ce n'est pas lire. L'esprit se fatigue, l'attention, surmenée, cède peu à peu la place à des distractions de plus en plus fréquentes, de plus en plus prolongées. Un moment vient où l'on ne lit plus que des lèvres, mécaniquement, automatiquement. Il faut savoir s'interrompre à temps, c'est-à-dire avant l'instant où l'intelligence ne serait plus tout entière à la pensée de l'écrivain. Hors de là, il n'y a que temps et peine perdus.

Troisième règle. Il faut lire *la plume à la main*. C'est là une habitude très rare, si l'on excepte les gens de lettres, les savants et les professeurs, et c'est là une habitude très essentielle. La mémoire n'est pas infinie. A mesure qu'on avance dans un livre, des idées nouvelles s'ajoutent aux précédentes, celles-ci s'effacent, s'obscurcissent, entrent dans l'ombre, jusqu'à ce qu'enfin elles disparaissent tout à fait. L'ensemble, la portée de l'œuvre, échappent complètement. Lire ainsi, ce n'est pas lire. Il faut prendre

des notes, il faut faire des analyses, des résumés. « Lire *la plume à la main*, dit Dupanloup, est absolument nécessaire pour les plus humbles comme pour les plus grands progrès. Quiconque ne fait pas cela, ou n'est pas décidé à le faire, ne fera jamais rien, n'arrivera jamais à rien ». Et plus loin : « La plume à la main! Il est probable que dans tout le cours de ce livre, je ne donnerai aucun conseil plus utile, plus efficace, plus décisif ». Hors de là, il n'y a que temps et peine perdus.

Quatrième et dernière règle. Il faut ***réfléchir***. En lisant avec suite, avec mesure, la plume à la main, on arrive à se mettre en possession de la pensée de l'auteur. On sait parfaitement *ce qu'il a pensé*. C'est quelque chose cela, c'est même beaucoup, si l'auteur est excellent, comme je le suppose, mais ce n'est pas assez. Ce qu'il a pensé, a-t-il eu raison de le penser? Est-il toujours dans le vrai, ou tantôt dans le vrai, tantôt dans le faux, et dans ce dernier cas, quelle est la part de la vérité et la part de l'erreur? *Que faut-il penser enfin de ce qu'il a pensé*, et que doit-on finalement penser soi-même? C'est là l'œuvre de la réflexion, et c'est là l'exercice souverain, qui donne à la lecture tout son prix, et la rend véritablement fructueuse. Si on ne va pas jusque-là, si on ne fait pas sur le livre un autre livre, ce mot est de Rousseau, on a plutôt empli la mémoire que cultivé l'intelligence. Et c'est ce qu'exprime parfaitement Dupanloup, écrivant : « C'est par l'activité et la réaction qu'on profite et qu'on fortifie son esprit. Autrement, il demeure lâche et paresseux, et reste

pauvre, quelle que soit sa richesse apparente ». Et pour répéter encore une fois une formule dont je ne crains pas d'abuser : Lire sans réfléchir, ce n'est pas lire. Hors de la réflexion, il n'y a que temps et peine perdus.

Voilà, mon jeune ami, la consultation littéraire et morale que vous m'avez fait l'extrême plaisir de me demander avec une juvénile confiance dont je sens tout le prix. Voilà comment, par la lecture, un homme qui prend sa vie au sérieux, pourrait se procurer cette étude perpétuelle qui nous paraît, à vous et à moi, importer si fort. Il me semble que je n'ai pas exagéré la fécondité intellectuelle de la lecture bien comprise. Il me semble que celui qui lirait ce que j'ai dit, et de la manière que j'ai dite, verrait son intelligence et, avec elle, son âme tout entière, grandir et se perfectionner d'année en année, dans un progrès continu. Et il me semble enfin qu'il aurait ainsi noblement rempli envers lui-même son devoir d'être pensant.

La Nouvelle Babel.

« Confusion des confusions, et tout est confusion ».

Ainsi s'exclamait à tout propos un grand vieillard à cheveux blancs et à barbe blanche, versé, à ce qu'il paraît, dans les Écritures, avec de faux airs de prophète, et que nous autres, les jeunes, nous appe-

lions volontiers Jérémie, à cause de ses perpétuelles jérémiades.

Il avait un ami, non moins vieux que lui, non moins gémissant sur la « confusion des confusions », et que nous nommions Jérémie II. pour le rapprocher et à la fois le distinguer de l'autre.

Ces deux vieillards ne tarissaient pas sur la nouvelle Babel. Ils appelaient ainsi la Société française de l'heure présente, qui leur paraissait enchérir infiniment sur la Babel biblique, car enfin, disaient-ils, il n'y avait dans celle-ci que la « confusion des langues », tandis que dans la nôtre il y a la confusion universelle.

Dans quelques salons. où ils étaient reçus comme une curiosité (ils étaient d'ailleurs fort honorables), on aimait à leur faire enfourcher leur dada, ce qui n'était pas difficile, et c'était plaisir de les entendre s'escrimer à qui mieux mieux, et démontrer à grand renfort de gestes tragiques que nous vivons en plein chaos social, un chaos tellement emmêlé, enchevêtré, qu'il ne faudrait pour le débrouiller rien moins qu'une intervention divine.

Je les rencontrai un soir dans une maison amie, où une femme de goût avait coutume de réunir quelques personnes de choix. Un mot mit le feu aux poudres. La conversation roulait sur le siècle finissant; quelqu'un dit : un des caractères distinctifs de ce moment, c'est le *snobisme*. — Le snobisme! le snobisme! s'écria Jérémie Ier, voilà encore un de ces mots aussi étranges qu'étrangers, dont on farcit indignement notre belle langue! Ne pourrait-on

s'exprimer en français quand on parle français? N'est-ce pas une honte que cette invasion de la langue anglaise dans la nôtre? Sommes-nous si pauvres qu'il nous faille emprunter incessamment à nos voisins? Quel avantage trouve-t-on à ces mots barbares, qui détonnent au milieu de l'euphonie française? Et n'est-il pas déplorable qu'il faille savoir l'anglais ou avoir un dictionnaire anglais sous la main pour comprendre le français? Quand finira cette confusion?

— Elle ne finira pas, dit Jérémie II. Lorsque nous aurons bien entremêlé l'anglais et le français, nous ferons appel à l'aimable langue teutonique. Je m'étonne qu'on n'y ait pas encore songé. Nous nous sommes mis à la remorque de l'érudition allemande; nous avons bêtement incliné notre génie national devant le génie tudesque : il est naturel que, pensant allemand, nous parlions allemand. Germanisons, germanisons, mesdames; qu'ils viennent ces mots hérissés, qui vous écorcheront la gorge, ces mots énormes, qui ne pourront sortir de vos jolies bouches qu'en vous les fendant jusque par delà vos fines oreilles!

On rit. Un jeune homme s'étant oublié à crier: *Very well!* les deux Jérémies le regardèrent avec des yeux tellement courroucés qu'il en pâlit. Pardon! murmura-t-il, j'ai voulu dire : *bravo!*

— Attendez! continua Jérémie II, l'appétit vient en... parlant. Quand nous aurons assez dévoré, je ne dis pas digéré, de mots teutons, pourquoi ne frapperions-nous pas à la porte de la Pologne, de la Russie, de la Laponie, de la Patagonie : « Quelques mots, s'il

vous plait, pour parfaire notre salmigondis? » Car alors le français ne sera plus qu'un monstrueux salmigondis !

Et ce n'est pas tout encore. Ce que notre nation fait, il n'y a pas de raison pour que les autres nations ne le fassent pas. Chaque langue se compliquant des mots pris à toutes les autres langues, il résultera de cette confusion universelle une universelle inintelligibilité. Personne ne comprendra plus personne, et les hommes, sans liens entre eux, n'auront plus qu'à se disperser, et à retourner à la vie des cavernes de l'âge de la pierre.

Cette perspective fit courir un petit frisson de fauteuils en fauteuils. Une existence caverneuse et pierreuse n'était pas pour sourire aux dames, et l'une d'elles, pour sortir de ce cauchemar, demanda à la maîtresse de la maison si elle avait lu les dernières *Notes mondaines* de la baronne Staff, dans les *Annales politiques et littéraires.*

— Ah ! oui, s'écria Jérémie Ier, la toilette ! Parlons-en de la toilette ! Encore une belle confusion à l'honneur de notre époque ! Autrefois, chacune de nos provinces avait son costume, en rapport avec l'aspect et les usages du pays. C'était une charmante variété, le pittoresque des humains se mariant à celui des lieux. Fini, cela ! Fondu dans notre insipide habillement contemporain ! Parcourez la France du nord au midi, du levant au couchant, vous trouverez tous ses habitants vêtus identiquement. La France est comme un pensionnat, en uniforme, et quel uniforme !

— Notez, dit Jérémie II, que cette uniformité dans le costume des provinces, vous la retrouvez dans le costume des conditions. Ouvriers et patrons, travailleurs affairés et riches oisifs, fonctionnaires hauts et petits, tous harnachés semblablement. Plus de blouses, depuis qu'il n'y en a plus une pour les *représenter* à la Chambre des députés. Toutes les *couches* sociales vêtues des mêmes habits et coiffées des mêmes chapeaux, haute forme et basse forme. Et les femmes! Vous plairait-il de me dire en quoi diffèrent la belle dame et la chambrière? Celle-ci est attifée comme l'autre, quelquefois mieux. Nous voici dans la rue. dites-moi, cet homme que nous frôlons, est-ce un marquis ou un cordonnier? Cette femme, qui laisse derrière elle une traînée de senteurs, est-ce une comtesse ou une couturière? Prenez garde de vous tromper, vous avez quelque chance de déposer vos hommages aux pieds d'un magnifique cordon-bleu. Oh! là, là!

— Il y a cent fois mieux que cela, exclama Jérémie Ier, venant à la rescousse de son acolyte. C'est la confusion du costume masculin et du costume féminin. Et comme il y eut parmi les dames un mouvement de protestation, il accentua: Oui, du costume masculin et du costume féminin. Il y a longtemps que les dames ont commencé de se rapprocher de nous en leurs atours. Est-ce qu'elles ne se coiffent pas, comme nous, du petit chapeau mou, avec l'élégante dépression horizontale? Est-ce qu'elles ne s'entourent pas le cou (cachant ainsi cette nuque si jolie chez une jolie femme) de cette sorte de carcan, plus ou moins

semblable à l'ancienne cravate que nous ne portons plus, que portent encore, je crois, nos militaires? Est-ce qu'elles n'enveloppent pas leur fine taille d'une jaquette qui diffère peu de la nôtre, si elle en diffère? Est-ce qu'elles n'ont pas sur la poitrine je ne sais quoi de blanc, ou d'autrement nuancé, qui imite notre gilet, si ce n'est même tout à fait un gilet? Est-ce qu'elles ne se chaussent pas des mêmes souliers jaunes? Toutes ces choses, le plus souvent dispersées sur plusieurs femmes, réunissez-les sur une seule, et dites-moi en quoi elle diffère d'un homme quelconque. Ah! oui, il y manque le pantalon. Mais les dames et les demoiselles qui pédalent n'ont-elles pas la culotte, ce qui est autrement gracieux et affriandant que le pantalon, lorsque, par cas rare, la jambe est bien faite. Nous assisterons avant peu, n'en doutez pas, à l'avènement de la culotte féminine; les dames avancées signaient (avant l'Affaire) une pétition demandant au Corps législatif « la liberté du costume », et notre Corps législatif, qui est si bon enfant (quand il n'est pas enragé), ne voudra pas les contrister par un refus. Alors, c'en sera fait de la toilette, cette toilette qui est tout un poëme entre les mains d'une femme de goût. Et quand il n'y aura plus de toilette, il n'y aura plus de femmes, car une femme déguisée en homme, ce n'est pas une femme, c'est une monstruosité!

Jérémie Ier fit une pause après cette virulente tirade, soit qu'il fût fatigué, soit qu'il voulût juger de l'effet produit. Les femmes riaient jaune, les hommes étaient amusés. — Confusion des langues, confu-

sion des costumes, dit l'un de ceux-ci en manière de plaisanterie, je ne nous savais pas si confondus.

— Vous l'êtes bien davantage, interrompit Jérémie II, jaloux peut-être de l'éloquence de son confrère en lamentations. Il y a la confusion des professions, je vous l'apprends, puisque vous semblez l'ignorer. Au temps de nos pères, l'homme et la femme avaient chacun leur domaine, déterminé par leurs aptitudes diverses. Celui-là le dehors, le milieu social où il travaillait pour subvenir aux besoins des siens; celle-ci le dedans, le milieu domestique où elle administrait le foyer et élevait les enfants. Nos chères contemporaines ont changé cela. Elles se sont *émancipées*, selon le mot du jour. Elles ont proclamé, non seulement l'égalité des sexes, ce qui est archi-vrai, mais leur parité, ce qui est archi-faux. Sûres d'être propres à toutes les professions, ni plus ni moins que les hommes, elles ont envahi toutes les carrières Et c'est ainsi que nous avons des doctoresses, des pharmaciennes, des avocates et ainsi de suite. Dans notre sage ville de Caen, nous sommes encore indemnes, mais le flot monte, et nous n'échapperons pas à l'inondation. Elle bat nos portes. Prenez garde, Messieurs les docteurs, je vois venir des doctoresses qui expédieront plus de malades que vous; attention, Messieurs les avocats, je vois arriver des avocates qui auront la langue mieux pendue que la vôtre, qui ne l'est pourtant pas mal. Or, les femmes prenant la place des hommes, il faudra bien que les hommes prennent la place des femmes, devenue

vacante. Si j'avais un fils, prévoyant qu'il pourrait bien se marier, et que sa femme pourrait bien laisser là sa maison, pour aller visiter les malades, ou défendre les assassins, je l'enverrais, non dans un lycée, mais dans une *nourricerie* anglaise, où il se formerait à l'art d'emmaillotter les enfants. Vous riez, Mesdames, vous vous dites que ces choses n'arriveront pas, et moi je vous dis qu'elles arriveront, et que nous marchons à pas de géant à cette absurde confusion des rôles.

Remarquez, je vous prie, que cette double confusion du costume et des professions aboutit nécessairement à la confusion des sexes. Dieu avait cru devoir créer des hommes forts et des femmes gracieuses, notre civilisation aura trouvé bon d'effacer cette différence. Quand vous rencontrerez une personne dans la rue, vous ne saurez s'il faut dire: bonjour, Monsieur, ou: bonjour, Madame. Vous en viendrez à ne dire ni l'un ni l'autre. Adieu, cette belle galanterie, qu'on appelait la galanterie française, et qui était l'honneur et le don de notre race. Que voulez-vous qu'inspire à un homme cette femme extérieurement et professionnellement aussi homme que lui? Plus d'amour; ou du moins à la place de l'amour-sentiment, l'amour-sensation. Et comme celui-ci est aussi grossier que celui-là est délicat, ce sera le règne de la grossièreté. N'y sommes-nous pas déjà arrivés à ce règne de la grossièreté? Trouvez-vous, Mesdames, les hommes de notre génération bien respectueux? Vous cèdent-ils la place lorsque vous vous croisez avec eux sur un trottoir? Se gê-

nent-ils pour ne pas vous envoyer à la figure la fumée de leur cigare? Et en cas d'incendie.....

Il s'arrêta à ce mot, qui rappelait à tous de trop cruels souvenirs.

— Laissons cela, reprit-il. Toutes ces confusions, si déplorables qu'elles soient, ne sont que des bagatelles, en comparaison d'une autre qui n'est pas accomplie, mais qui menace de s'accomplir. Je veux parler de la confusion des races, des nationalités, des patries. Est-ce qu'il n'y a pas en France des gens qui se vantent de n'être pas plus français qu'anglais, italiens ou allemands, et qui ont l'impudeur de s'appeler des Sans-patrie? N'insistons pas, laissons cette folie, mais il faudrait avoir les yeux crevés pour ne pas voir qu'il y a parmi nous une certaine décadence de l'idée et du sentiment de la patrie. Ne soyons pas si simples. Foin de l'amour cosmopolite! Aimons d'abord la France, et, au dehors, ceux qui nous aiment. Pour vouloir du bien aux autres, attendons que les autres aient cessé de nous vouloir du mal.

— Bravo ! s'écria le jeune homme expansif qui avait d'abord eu la maladresse d'applaudir en anglais. Cette fois, les deux Jérémies lui tendirent la main. A la bonne heure, jeune homme, à la bonne heure! — Mais, à ce moment, la maîtresse de céans, s'avançant vers nos lamentateurs avec son plus aimable sourire: « Si vous le permettez, Messieurs, à toutes vos confusions, nous en ajouterons une qui fera plaisir à cette jeunesse, la confusion de la danse ». Ils s'inclinèrent et se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, marmottant en *a parté:* c'est bien dit, la

confusion de la danse; ce que vous dansez, Mesdames, n'est qu'un mélange hetéroclite de singeries empruntées à la Pologne, à l'Allemagne, à la Russie. Toutes choses exotiques ou ennemies; rien de français! Le menuet et la gavotte, aimés de nos pères, ne sont pas à la portée de cette génération veule, amie des plaisirs, mais des plaisirs faciles.

Quelques instants après, comme on allait danser la berline, ils s'éclipsèrent; mais on entendit dans le lointain des corridors deux voix, l'une qui disait: CONFUSION DES CONFUSIONS, l'autre qui achevait: ET TOUT EST CONFUSION!

POÉSIES

AU VILLAGE

—

L'Église,

Par Paul HAREL,

Membre correspondant.

**Vieille et sombre, petite, au fond d'une étendue,
L'église où nous allons prier semble perdue.
C'est en vain que notre œil s'obstine à la chercher.
Il faut, pour découvrir la pointe du clocher,
Au-dessus de la haie étouffante et sournoise,
Que le rire du ciel fasse éclater l'ardoise.
Alors le coq de bois paraît vivre au soleil,
Avec sa crête rouge et son poitrail vermeil.
Il indique l'église, il se dresse ; il écoute
Les propos du village et les bruits de la route.
Il voit, sous la fierté de ses ongles luisants,
Rouler les chariots, passer les paysans ;
Il voit dans le lointain de grands bœufs aux pacages
Qui rongent la figure immense des herbages.**

Au détour du chemin, entre les deux âris
Qu'ombragent des lilas et des poiriers fleuris,
Vaincu par la chaleur, le cantonnier, sans honte,
Somnole, rêve, bâille et dit : Le soleil monte !
Le vieux coq rayonnant s'exaspère à midi.
Mais le paysan dort et le bœuf alourdi
Se couche. On n'entend plus les oiseaux ni personne.
Dans le silence universel l'angelus sonne.

L'église où nous allons prier n'a qu'une voix.
Elle informe les champs, elle avertit les bois,
Elle annonce ou rappelle à toute âme qui prie
Le beau salut de l'Ange à la Vierge Marie.
La voix, la douce voix qui monte vers les Cieux,
Nous l'avons entendue au fond du chemin creux.
Nous avons entrevu le coq entre les branches.
Allons-nous retrouver l'église des dimanches ?
Ouvrira-t-elle encore, ainsi qu'un éventail,
Le plein cintre élargi de ce très vieux portail
Qui tient l'ombre des jours pendante sur sa baie ?
Le porche est clos. Voici, protégé par la haie,
Le cantonnier, les bras en croix sur le talus.
Un oiseau dans les fleurs écoute l'angelus.
Plus loin, le haut curé droit dans la solitude,
Devant le seuil désert fixé par l'habitude,
Heureux de voir quelqu'un, sourit quand nous passons.

Puis la cloche légère, avec de petits sons
Doucement répétés, tinte et meurt sous la nue.

L'église où vous priez, ma sœur, est un peu nue;
Elle a d'anciens vitraux qui claquent dans le plomb,
Et les saints tourmentés n'y sont pas très d'aplomb;
De son autel roman les vers creusent les marches,
Ils forent sans pitié deux fronts de patriarches,
Et là-haut, sous la voûte, auprès d'un pendentif,
Ils ont mangé le nez d'un Confesseur naïf.
Quatre martyrs de pierre, inquiets sur leur base,
N'en expriment pas moins la douleur ou l'extase.
Le chien prudent a fui la niche de saint Roch.
Messire saint Martin, solide comme un roc,
De sa dextre, sans doute, habituée au sabre,
Coupe en deux son manteau, qu'il offre à Benoît Labre.
C'est tout. Mais quel démon bizarre me frôla ?
O ma sœur, priez bien pour moi, car ce sont là
D'une âme malgré tout légèrement impie,
Les curiosités que votre lèvre expie.
Je suis auprès de vous et laisse encor mes yeux
Errer dans les rayons qui dorent vos cheveux,
Et je songe au sentier qui conduit à l'église...
Mais vous, qu'une prière ardente immobilise,
Je sens que vous tenez, pour de plus longs chemins,
Le grand rêve éternel en vos petites mains.

Adonis,

Par Paul BLIER,

Membre correspondant.

Enveloppant d'ennui les âmes et les choses,
Les heures de l'hiver longues, lentes, moroses,
Du sablier du Temps ont tristement glissé...
Mais l'Hiver fuit; Avril en souriant se lève ;
L'oiseau chante, et de l'arbre où fermente la sève
Le vert bourgeon s'est déplissé.

Salut, Printemps ! Salut, Germinal où tout germe !
Où le grain, entr'ouvrant la glèbe qui l'enferme,
Étale au ras du sol un verdoyant tapis ;
Où, de la plaine au mont, toute vie est en joie ;
Où l'heure ailée éveille aux cœurs que l'ombre noie
L'espoir et l'amour assoupis !

Ris, Germinal; chantez, oiseaux; mire, vieux saule,
Ton front noir dans l'étang qu'un vol d'insectes frôle ;
Et toi, pervenche, et toi, violette aux cils bruns,

Fleurs de l'épine noire, où butine l'abeille,
Pour saluer Avril épanchant sa corbeille,
Soyez tout sourire et parfums !

—

C'est le mois d'Adonis : — et quand du morne Érèbe
Émergeait sous le ciel le glorieux éphèbe
Qu'Aphrodite aux bras blancs sur son cœur enivra, —
Les filles de Byblos, en des apothéoses,
Célébraient Adonis — leur beau front ceint des roses
Qu'en mourant son sang colora.

« Renais ! chantaient en chœur les vierges long voilées ;
« Renais, cher Adonis ! et des monts aux vallées,
« Des nochers aux pasteurs, des champs à la cité, —
« Dans tout ce qui végète et tout ce qui respire,
« Fais renaître avec toi, fais éclore et sourire
« L'antique fleur de la Beauté !

« Ramène de l'Hadès, cher Adonis, — ramène
« Parmi nous la Beauté, qui fait pour l'âme humaine
« Resplendir l'idéal dans la réalité ;
« La Beauté qui vit seule et prolonge la vie,
« Et fait aux morts aimés — don que l'amour envie —
« Un linceul d'immortalité !

« Nous t'avons tant pleuré, chasseur aux belles joues,
« Quant aux liens d'Hadès qu'aujourd'hui tu dénoues

« Nous apprîmes qu'un dieu jaloux t'avait livré, —
« Qu'aujourd'hui, débordant de joie et de tendresse,
« Tout notre cœur éclate en hymnes d'allégresse
« A ton retour inespéré.

« Déjà, sous ton regard, les flots de pourpre sombre
« Illuminent la mer d'un sourire sans nombre ;
« L'air s'embaume à ton souffle et s'épand frais et pur ;
« La Terre sous tes pas met son tapis de fête ;
« L'alcyon te salue, et le ciel sur ta tête
« Tend, royal dais, son calme azur...

« Oh ! reste parmi nous ! Ainsi qu'à Cythérée
« Qu'au héros Adonis Byblos soit consacrée !
« Reste avec nous — près d'elle : et nos voix et nos [cœurs
« Sur les mêmes autels saluant votre image,
« Glorifieront d'un même et solennel hommage
« Vos amours de l'Hadès vainqueurs. »

— Et du port vaste et sûr à l'acropole altière,
Des vierges qui chantaient la cité tout entière
Partageant les transports, fêtaient en même temps
La résurrection de l'amant d'Aphrodite,
Et dans l'air imprégné d'une douceur subite
L'apparition du printemps.

—

Depuis ces jours lointains où Byblos en délire,
Byblos d'hymnes joyeux vibrant comme une lyre,
Du héros symbolique acclamait le retour, —
Vingt siècles de tristesse ont pesé sur le monde :
Et la Beauté décroît, et délaisse inféconde
Les cœurs qu'exaltait son amour...

... Ah ! le culte du Beau ! qu'il pâlisse ou s'éteigne,
Art, morale, vertu, tout manque à l'homme : au règne
Du Beau vers l'idéal haussant tous nos instincts,
Succèdent l'égoïsme et l'intérêt sordide,
Qui fouillent, le cœur bas, l'Utile et le Sordide,
Sans rêver de plus hauts destins.

— Mais quoi ! les dieux sont morts ; et de Byblos la
Jamais plus Adonis ne franchira l'enceinte, [sainte
Messager renaissant du printemps attendu :
La jeunesse du monde a maintenant des rides,
Et de la vie antique aux floraisons splendides
Le parfum ranci s'est perdu...

Oui, le monde a vieilli. Du progrès qui nous leurre
La vie est élargie — et n'en est pas meilleure.
De science alourdi, l'homme n'a plus d'essor :
Il préfère la plaine à la cime illusoire,
Les honneurs à l'honneur, le succès à la gloire
Et l'or sonnant au laurier d'or.

Oui, la vie autrefois souriante et légère
S'est attristée et pèse à nos cœurs... Mais la Mère,
La Mère aux larges flancs des hommes et des dieux,
La Nature demeure et survit immortelle,
Aux enfants qui, nés d'elle, iront un jour en elle
Dormir où dorment leurs aïeux.

L'homme passe, elle dure... et, quand l'heure est venue,
L'éternelle jeunesse en son sein contenue
Rend à la terre en deuil sa verte nouveauté : —
Et dans l'air et les eaux, sur les monts, dans les plaines
Germinal fait éclore, à ses tièdes haleines,
L'Amour, la Vie et la Beauté.

Au Logis du Pavillon,

VIEUX SOUVENIR DU JEUNE TEMPS

Par le Même.

J'ai vu — jeune écolier, la veille encore enfant —
Un Coucher de Soleil sublime et triomphant,
Incomparable ! et tel qu'au déclin de ma vie
Sa splendeur charme encor ma mémoire éblouie.

C'était au Val-Saint-Père, en pays Avranchin.
Le site est merveilleux. A l'horizon prochain,
Par-delà la blancheur perfide de la Grève,
Surgit pyramidal un monument de rêve :
C'est le Mont Saint-Michel « au péril de la mer ».
Tout ce canton normand, respecté de l'hiver,
Forme un riant jardin qui, rafraîchi d'eaux vives,
S'abaisse vers la Grève en terrasses déclives.
— C'est là que, chaque année, aux vacances, j'allais
Passer chez des parents un mois — dont je me plais,
Après un demi-siècle, à réveiller encore
Les souvenirs lointains et qu'un mot fait éclore.

Un rustique logis construit en pavillon,
Au modeste domaine avait donné son nom :
Et c'est au Pavillon qu'à force d'éloquence
J'obtenais de passer un mois de la vacance.
Ah ! ce mois de grand air, ce mois de liberté
Où j'égrenais au vent mon rêve ou ma gaîté,
— Sans craindre un mot d'humeur quand je rentrais
[au gîte —
Comme j'en profitais, et comme il passait vite !...

J'avais pour compagnons Lise et Jean, deux cousins :—
Et tous trois, par les champs ou distants ou voisins,
Gravissant les talus, enjambant les clôtures,
Nous battions les buissons, en grapillant les mûres ;
Ou, quand le temps manquait pour de lointains par-
[cours,
Nous allions au jardin, qui nous tentait toujours,
Croquer à belles dents — comme loirs en maraude —
L'or rouge des brugnons, l'or vert des Reine-Claude...
Mais c'étaient des enfants, et parfois j'étais las
De leurs jeux fous coupés d'un rire aux longs éclats.
J'avais quinze ans. J'étais presque un homme,— de sorte
Qu'il m'arrivait parfois de fuir, par l'autre porte,
Ces visiteurs bruyants — qui pourtant m'étaient
[chers, —
Et d'aller, seul, errer sous les ombrages verts,
Dans les étroits sentiers du bois de la Nafrée, —

Cher bois ! où poursuivant la rime diaprée,
Pour la première fois je pus en son essor
L'atteindre et la fixer par ses deux ailes d'or,
— Souvenir qui m'est doux, quoiqu'un peu ridicule...
Mais quoi ! j'étais à l'âge où le cœur est crédule :
Et si mes beaux espoirs d'alors ont avorté,
L'espoir est un bonheur que j'ai du moins goûté.

C'est ainsi, moitié jeux puérils, moitié rêve,
Qu'errant à la Nafrée ou flânant sur la Grève,
Seul ou de mes cousins turbulents escorté,
Je voyais s'écouler mon mois de liberté...

Un jour que, m'oubliant au bois de la Nafrée,
J'avais de rime en rime attardé ma rentrée,
Je pris pour le retour — coupant au raccourci —
Un petit chemin creux, déjà fort obscurci
Sous l'oblique rayon qu'arrêtait au passage
La hauteur des talus voilés d'épais feuillage.
Or, c'est en débouchant de cet obscur ravin,
Qu'à ce Soleil Couchant — où je reviens enfin —
J'assistai, d'autant plus ébloui, que plus sombre
Était l'étroit sentier dont mes yeux gardaient l'ombre.

J'étais dans le verger du Pavillon.
Là-bas,
Sur ma gauche, la Grève où s'enlisent les pas

Luisait en plis moirés aux reflets prismatiques ;
Et derrière le Mont — comme un faisceau de piques
Dressant de ses pignons aigus l'escarpement —
Le soleil descendait majestueusement.
Le soleil descendait, comme un vainqueur qui rentre,
Monarque en son palais ou lion dans son antre, —
Puis, voilé par le Mont, enfin il disparut...
Mais, caché, c'est alors que sa splendeur s'accrut,
Et qu'invisible, il fit dans le ciel qui s'embrase
Grandir le flamboiement qui me tint en extase.

Qui de nous, aux Saluts de mai, quand vient le soir,
N'a pas vu sur l'autel rayonner l'ostensoir ?
Les lames d'or nimbant la mystique lentille
Semblent fondre en lueurs — dont l'éclat s'éparpille,
Et jusqu'aux profondeurs du cintre haut-voûté
Font glisser et courir des ondes de clarté.
Tel, au-dessus du Mont — dont la Merveille altière
Se découpait en noir sur son fond de lumière —
Le soleil déployait, ostensoir glorieux,
Ses rayons fulgurants en gerbe dans les cieux.
Ses rayons s'espaçaient, égaux en divergence,
Comme les lames d'or d'un éventail immense ;
Et mes yeux, dans ce ciel tout d'or et d'incarnat,
N'en pouvaient soutenir l'insoutenable éclat.
C'était jusqu'au Zénith où la flamme irradie

Un incommensurable et sublime incendie
Que — pareils à des traits de foudre — les rayons
Du Couchant traversaient d'éblouissants sillons.
Et de cet incendie auguste, sur la Grève,
Sur le Mont où l'Archange armé brandit son glaive,
Sur les champs, sur les bois, flottait, reflet vermeil,
Une poussière d'or qui tombait du soleil :
Et sous cet or fluide aux fines transparences
Se noyaient les contours, s'effaçaient les distances :
Et tout le paysage imprégné de clarté
Semblait un paradis de paix et de beauté...

Pour moi, muet, vibrant, trempé d'un bain de flamme,
Je me sentais — le cœur, l'esprit, les sens et l'âme —
Envahi tout entier d'un sentiment nouveau
— Qui m'est resté — : l'amour et le culte du Beau.

. . . .

Mais peu à peu pâlit l'ardente apothéose.
C'est le soir : la nuit tombe et la féerie est close...
Je saluai l'étoile à son premier rayon, —
Et je rentrai, le cœur en fête, au Pavillon.

La Clairière,

Par le Même.

Dans une clarté verte, une obscure fraicheur
— Sourire encor mouillé de l'aube qui se lève, —
La forêt, au réveil, tend ses bras lourds de sève
Qu'une fine rosée a poudrés de blancheur.

L'oiseau chante, — et parmi les pâles violettes,
Sur le sol, dans la mousse au tapis onduleux,
La pervenche lustrée ouvre ses grands yeux bleus,
Et le muguet secoue en parfums ses clochettes.

Un oblique rayon qui l'éclaire en dessous
Filtre apaisant et doux dans l'ombre forestière ; —
Mais c'est là-bas surtout, là-bas dans la Clairière,
Près de l'étang muet, que le repos est doux.

Là, d'étranges iris font fleurir leurs longs glaives ;
Là, flotte le lotus mystique, et sous les eaux
On voit de vagues yeux luire entre les roseaux :
C'est le bain de la Fée et l'abreuvoir des Rêves.

De l'aube jusqu'au soir, l'essaim triste ou joyeux
Des rêves vains, toujours déçus, toujours crédules,
Tourbillonne et se mêle aux jeux des libellules
Dont l'aile effleure au vol l'étang mystérieux.

Et quand, le soir venu, l'ombre crépusculaire
De la clairière en fleur estompe le tableau,
Sous l'or de ses cheveux, la Fée au fil de l'eau
Glisse, rayon d'amour, dans un rayon lunaire.

— Fée au charme immortel que le temps a pâli,
Ravive au flot berceur ton magique sourire;
Et vous, Rêves, dans l'onde où votre soif aspire,
A défaut du bonheur, buvez du moins l'oubli !

Incantation,

Par le Même.

Au ciel d'un bleu laiteux ineffablement doux
La Lune épanouit sa royale indolence,
Et les Étoiles, fleurs des jardins du Silence,
La suivent d'un regard clignotant et jaloux.

La Nuit muette emplit l'antre où dorment les loups,
Les champs d'où l'alouette, au point du jour, s'élance,
Les grands bois, et la plaine où la moisson balance
La houle des épis aux lents et longs remous...

Tout se tait, — quand soudain, comme un lever d'au-
Le chant du Rossignol triomphal et sonore [rore,
Éclate, hymne d'amour par l'écho répété :

Et cette voix émue, harmonieuse et pure,
Qui s'exalte en transports et ruisselle en murmure, —
Donne une âme à la Nuit, et l'achève en beauté.

Obscurité,

Par Edmond SAUTEREAU (1),
Membre titulaire.

A Armand Gasté.

Habiter un logis antique,
Primitive et simple maison,
D'apparence quasi rustique,
N'ayant pas de vaste horizon,

Mais pour unique perspective
Un pan de ciel, et, surmonté
D'un vieux lierre à la pousse vive,
Le mur d'un jardin écarté ;

Dans ce jardin plein de bruits d'ailes,
De refrains, d'ombre et de rayons,
Où l'azur a des hirondelles,
Les corolles des papillons,

Voir du frais lilas, qui s'irise,
Ou de l'arbuste poudré d'or,

(1) Décédé le 10 décembre 1901.

Voler l'abeille avec la brise
Au vieux pommier tout rose encor;

Et sur les sarments de sa treille,
Au printemps, les pampres verdir,
En attendant l'heure où vermeille
La grappe s'y doit arrondir;

Dans l'herbe, où croît la pâquerette,
Voir sur la pelouse, au piquet,
Brouter une svelte chevrette,
Blanche, à deux pas de son biquet;

Dans cette retraite profonde
Et son cadre familial,
Voir ses enfants à tête blonde
Fleurir, autre avril idéal;

Et, sitôt que framboise et fraise
Commencent à se colorer,
Ces rivaux des merles, pleins d'aise,
Vite courir les picorer;

Près de la mère heureuse et fière
De ce petit monde joyeux,
Voir cette enfance aimante et chère
Croître et prospérer sous ses yeux;

Enfin, dans cette humble demeure,
Où nul écho, même affaibli,
Du dehors ne vient, même une heure,
Troubler le calme recueilli,

Avoir, épars sur leurs tablettes,
Quelques volumes parfumés
De vieux auteurs et de poètes,
Souvent relus, toujours aimés ;

C'est peu que cette vie obscure.
Cependant, pour emplir le cœur,
Que faut-il de plus, ô nature ?
N'est-ce pas là tout le bonheur ?

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1901.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1900-1901

MM.

DOUARCHE, *président*.
VAUDRUS (Dr), *vice-président*.
GASTÉ (A.), *secrétaire*.
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire*.
HETTIER, *trésorier*.

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

DOUARCHE, *président*. GASTÉ, *secrétaire*. CARLEZ, *vice-secrétaire*.	membres de droit.
DE SAINT-GERMAIN, VIGOT, LAVALLEY, GIDON, DE BEAUREPAIRE, TESSIER,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE (Victor), artiste peintre,

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
	président honoraire de la Société des Beaux-Arts.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'École de médecine.
1889 22 fév.	LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), secrétaire gén. de l'Association Normande.

Date de l'élection.	
1896 24 déc.	DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.
1897 25 juin.	RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIÈRE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.
1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté des Lettres.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1900-1901)

Membres titulaires

MM. BEAUJOUR (Sophronyme), notaire honoraire;

SAUTEREAU (Edmond), professeur honoraire au Lycée Malherbe.

Membre honoraire

M. FEDERIQUE, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Vire.

CONCOURS DE LA CODRE

Quatre mémoires ont été envoyés à l'Académie. Le prix de **Deux mille francs** a été partagé entre MM. GOBLOT, professeur à la Faculté des Lettres de Caen (1.500 fr.), et PEUJON, professeur à la Faculté des Lettres de Lille (500 fr.).

Une mention *très honorable* a été décernée à M. JOYAU, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

POÉSIES

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1902

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

LES EAUX SOUTERRAINES

DANS LES RÉGIONS CALCAIRES

Par M. A. BIGOT,

Professeur de Géologie et Paléontologie à l'Université de Caen.

Le 10 décembre 1900, une circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Préfets modifiait les études préliminaires des projets d'adduction d'eau potable présentés par les communes et imposait l'examen préalable de ces projets par un collaborateur du Service de la Carte géologique de France.

Dans quelles limites ces nouvelles mesures sont-elles justifiées ? Pourquoi ne suffit-il plus comme autrefois, que l'eau à capter ait été reconnue bactériologiquement pure, et que l'analyse chimique ait démontré qu'elle était débarrassée des produits de décomposition des matières organiques? Pourquoi faut-il qu'un spécialiste soit appelé, avant tout examen chimique et bactériologique, à donner son avis sur les conditions dans lesquelles l'eau pénètre et circule dans le sol ?

L'utilité de cette intervention d'un géologue sera suffisamment démontrée quand nous aurons étudié les eaux souterraines des terrains calcaires; cette

étude pourra nous convaincre que, seule, la connaissance géologique du bassin qui alimente les nappes aquifères donne des notions suffisantes sur les garanties de pureté et de salubrité d'une eau destinée à l'alimentation publique.

*
* *

Avant d'examiner le régime des eaux dans les régions calcaires, il ne sera pas inutile de faire connaître d'une façon générale comment l'eau pénètre et se loge dans le sol, comment elle parvient aux sources qui la déversent à la surface.

L'eau qui arrive à la surface du sol sous forme de pluie ou de neige se divise en trois parts : une partie s'écoule sur les versants vers les dépressions; elle va former ou grossir les cours d'eau qui la ramènent à la mer: c'est l'*eau de ruissellement;* — une seconde partie, séjournant à la surface ou au voisinage de la surface, est reprise par l'*évaporation;* — le reste, échappant à ces deux actions, pénètre dans le sol: c'est l'*eau d'infiltration.*

La quantité d'eau infiltrée est influencée par la forme topographique de la surface; le ruissellement est facilité par des versants à pente rapide; l'eau s'infiltre d'autant mieux qu'elle tombe plus lentement ou quand elle séjourne sous forme de neige; l'infiltration est enfin influencée par la *perméabilité* du terrain, c'est-à-dire par la propriété qu'a le sol, grâce à ses vides, de se laisser pénétrer par l'eau.

Si peu abondante qu'elle soit, l'eau qui a échappé au ruissellement et à l'évaporation est sollicitée

par la pesanteur; une fois infiltrée elle tend à s'enfoncer de plus en plus jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par une couche imperméable ou par une zone saturée.

Au niveau de cette couche imperméable elle s'écoule par des *sources*, qui sont ainsi les déversoirs naturels du réservoir alimenté par les eaux infiltrées.

Si le réservoir est constitué par une roche homogène, spécialement des sables et des graviers, l'écoulement par les sources donne à la surface de la *nappe aquifère* une forme convexe, dont la courbe reproduit, en l'atténuant, la forme du terrain qui surmonte la nappe.

Cette surface, désignée sous le nom de *surface piézométrique* (1), s'élève ou s'abaisse suivant que la valeur de l'alimentation de la nappe par infiltration est supérieure ou inférieure au volume écoulé par les sources. Sa position la plus basse détermine dans l'écorce terrestre deux zones superposées dont l'une renferme des eaux immobiles, saturant la roche depuis un temps plus ou moins long : cette *zone des eaux permanentes* est située au-dessous de la surface piézométrique dans sa position la plus basse. — Au-dessus est la *zone des eaux de libre circulation*, dans laquelle les eaux sont continuellement renouvelées (2).

(1) Cette surface est généralement désignée sous le nom de surface hydrostatique ; mais cette expression suppose que l'eau est immobile : il vaut mieux employer le terme de surface piézométrique, proposé par M. L. Janet.

(2) Voir à ce sujet, de Launay : *Contribution à l'étude des*

*
* *

Dans la zone des eaux de libre circulation s'accomplissent tous les phénomènes chimiques qui produisent l'altération des roches de l'écorce terrestre.

Il est tout à fait exceptionnel que ces phénomènes chimiques soient produits par l'action de l'eau elle-même; l'eau agit surtout comme véhicule d'un certain nombre de réactifs, tels que l'oxygène, l'acide carbonique, et accessoirement des chlorures et nitrates, le fluor, etc.

La quantité de ces réactifs qui sont entraînés de la surface est toujours limitée; quand ils ont produit leur action sur les roches traversées, ils se trouvent fixés dans la roche même par son altération; l'eau qui continue son trajet souterrain ne peut que précipiter les substances dissoutes et redevenir inerte. Pour que l'altération se renouvelle, il faut qu'une nouvelle quantité d'eau, chargée à son tour des réactifs nécessaires, vienne traverser la roche. Cette altération ne peut par suite se produire que dans la zone des eaux de libre circulation, c'est-à-dire au-dessus de la surface piézométrique.

C'est en effet seulement au-dessous de cette zone que les gîtes métallifères se présentent dans leur état

gîtes métallifères (Annales des Mines, 9ᵉ série, t. XII, 1897, p. 119) et *Variations des gîtes métallifères en profondeur* (Revue générale des sciences, 30 avril 1900).

originel ; au-dessus, dans la zone de libre circulation, les minéraux sont altérés et cette altération est caractérisée dans son ensemble par une oxydation et la tendance du minéral vers la combinaison chimique la plus stable, hématite pour le fer, pyrolusite pour le manganèse, calamine pour le zinc, etc.

On comprendra que cette altération ne peut se produire que dans certaines conditions. Elle sera limitée aux parties de la roche dans lesquelles l'eau chargée de réactifs pourra séjourner un temps suffisant pour produire son action; si l'eau passe immédiatement, l'altération sera presque nulle ; si elle circule lentement, l'altération pourra être limitée à la zone superficielle qui absorbera tout le pouvoir chimique des eaux infiltrées (1).

*
* *

Un grand nombre de roches de l'écorce terrestre sont *imperméables en soi,* c'est-à-dire que l'eau ne peut pénétrer entre les éléments minéraux, détritiques ou cristallisés, qui constituent la roche ; chaque fragment de cette roche contient bien une certaine quantité d'eau, d'ailleurs très variable dans les

(1) L'influence de la vitesse avec laquelle circulent les eaux sur l'action qu'elles exercent sur les roches en contact est bien mise en lumière par l'examen des *courbes isogradhydrotimétriques* de M. Marboutin ; ces courbes montrent que la valeur du degré hydrotimétrique, qui mesure la quantité de substances dissoutes, est d'autant plus faible que les eaux circulent plus rapidement.

diverses espèces de roches (1), mais cette *eau de carrière* est fortement incorporée; elle ne peut être que difficilement déplacée ; elle constitue dans la zone des eaux de libre circulation une eau permanente dont le rôle chimique est nul.

Cependant l'eau d'infiltration arrive à traverser en quantité parfois considérable ces roches imperméables en soi. L'argile, roche imperméable par excellence, peut, quand elle est desséchée, absorber par ses crevasses l'eau répandue à sa surface ; de même les roches les plus compactes laissent pénétrer l'eau par leurs fissures.

Ces fissures sont, ou bien les plans de stratification, ou bien ces cassures que Daubrée a désignées sous le nom général de *lithoclases*, et dont l'origine se rattache aux pressions que la roche a subies. Ces divers joints, lithoclases et plans de stratification, forment trois plans de fissures, en général très réguliers dans leur direction, qui découpent la roche en parallélipipèdes, plus ou moins volumineux suivant l'écartement des lithoclases et l'épaisseur des bancs. Quand les couches sont demeurées horizontales, les lithoclases, perpendiculaires ou obliques à la stratification, viennent s'ouvrir à la surface du sol ou au-dessous des dépôts meubles qui recouvrent la roche.

La perméabilité des roches compactes sera donc d'autant plus grande que les joints seront plus

(1) O. Keller : *Saturation hygrométrique de l'écorce du globe* (Ann. des Mines, 9e série, t. XVII, 1897, p. 32.

nombreux et leurs parois plus écartées, et l'eau circulera et se logera en somme dans un réseau cubique de fissures morcelant la roche.

*
* *

Quand la roche dans laquelle sont ouvertes les fissures peut être attaquée par les réactifs qu'entraîne l'eau d'infiltration, cette eau exercera sur les parois des fissures une action chimique d'autant plus intense que les réactifs seront plus abondants et le contact avec la roche plus prolongé.

L'action sur les calcaires est seule intéressante pour le sujet qui nous occupe. Elle a pour résultat une véritable corrosion chimique des parois des fissures par enlèvement du carbonate de chaux.

Cette corrosion est produite par l'action de l'acide carbonique que renferment les eaux d'infiltration. La quantité d'acide carbonique que contient l'eau de pluie est considérablement accrue à la traversée de la terre végétale dans laquelle cet acide est produit par la décomposition des matières organiques. Sous l'action de cet acide carbonique, le carbonate de chaux est entraîné à l'état de bicarbonate soluble; aussi toutes les eaux qui sortent des calcaires contiennent une quantité plus ou moins considérable de carbonate de chaux (1). Quand elles

(1) Pour donner une idée de la quantité de carbonate de chaux enlevée ainsi aux roches calcaires par les eaux qui les traversent, nous évaluerons le volume entraîné annuellement

arrivent à l'air, ce sel se précipite en partie; il forme sur les parois des cavernes un revêtement concrétionné; des voûtes de ces cavernes pendent des stalactites qui viennent parfois s'unir aux stalagmites qui recouvrent le sol. C'est ce carbonate de chaux qui donne aux sources leurs propriétés incrustantes et leur permet de déposer les tufs et travertins calcaires.

Dans la craie et dans certains calcaires jurassiques (Bajocien du Bessin et de la Sarthe), les fissures du sommet de la roche sont très rapprochées; la décalcification envahit toute la zone voisine de la surface; son résidu est une argile colorée en rouge par l'oxydation du fer et qui contient, avec les formes qu'ils avaient dans le calcaire, les silex que leur composition préservait de l'attaque par les eaux chimiques.

Quand les fissures sont espacées, la décalcification peut marcher plus rapidement dans le sens vertical que dans le sens latéral; elle creuse ainsi dans les calcaires, sur le trajet des fissures, des puits pouvant atteindre une grande profondeur; ces puits sont remplis par les résidus de la dissolution

par les eaux des sources qui alimentent la ville de Caen. Ces eaux contiennent environ 180 gr. de calcaire par mètre cube. Le débit moyen de ces sources est de 6.000^{m3} par jour, correspondant à 2.190.000^{m3} par an. Elles amènent ainsi annuellement à Caen 394.200 kilos de carbonate de chaux qu'elles empruntent à leur bassin d'alimentation. Ce carbonate de chaux représente un volume de 146^{m3}, suffisant pour construire un mur de 28^{m} de long sur 10^{m} de haut et 0^{m}50 d'épaisseur !

du calcaire et quelquefois, par les terrains qui surmontent celui-ci, effondrés dans le vide que produit la réduction de volume qui résulte de la décalcification. D'autres fois, la décalcification marchera à peu près aussi rapidement dans tous les sens et produira des poches en forme de cône renversé, remplies comme les puits par les résidus de décalcification et les terrains supérieurs s'il en existe au-dessus.

Si aucune action ne vient vider ces poches de leur remplissage, la décalcification aura eu dans certains cas une influence très heureuse. La roche calcaire peut en effet contenir disséminés des minéraux dont l'action chimique entraîne naturellement la concentration en les séparant d'une partie de leur gangue. Les poches à phosphate de la Somme, les gîtes de *coquins* de l'Ardenne, les minerais de fer en grains du Berry et des Ardennes sont des gîtes enrichis de cette manière.

Cette décalcification s'exercera d'ailleurs aussi bien sur les fissures horizontales et l'on conçoit facilement que si les poches, les puits et les galeries horizontales viennent déboucher dans une fissure assez large pour permettre une libre circulation des eaux, celles-ci entraîneront les résidus de la décalcification, videront les galeries et les puits. Les eaux agissant maintenant mécaniquement déblaieront ainsi dans la roche une série de couloirs, étagés à divers niveaux et reliés entre eux et avec la surface du sol par des cheminées, qui ne sont que les puits de décalcification vidés de leur remplissage.

*
* *

Quand on examine les plans et coupes des cavernes dressés par le courageux explorateur des abîmes, M. Martel, on ne saurait manquer d'être frappé de l'identité du tracé de ces galeries souterraines avec celui des fissures.

La coupe de la Grotte-Abîme des Baumes-Chaudes, en Lozère (1), est particulièrement instructive à cet égard ; on y voit très nettement deux systèmes perpendiculaires de galeries, correspondant aux deux systèmes de fissures qui leur ont donné naissance ; agrandies d'abord par voie chimique puis par l'action mécanique de l'eau, elles se sont élargies de place en place par écroulement des voûtes et transformées en vastes salles.

De même, dans les grottes du Han en Belgique (2), que traverse la Lesse, il est facile de mettre en évidence les relations de la direction des galeries et des plans de fissures qui traversent le calcaire carbonifère.

Les *Igues* et les *Avens* des Causses, les *Dolines* de l'Herzégovine, les *Katavothres* de Grèce, les *Emposieux* du Jura, les *Mardelles* et les *Bétoires* de Normandie sont des cheminées de décalcification.

*
* *

Quel que soit l'âge des calcaires, qu'ils soient dévoniens comme dans l'Hérault, carbonifères

(1) Martel : *Les Abîmes*, 1894, p. 232.
(2) *Id.*, p. 426.

comme en Belgique, jurassiques comme dans les Causses et le Calvados, crétacés comme dans l'Eure, le phénomène est essentiellement le même et partout les régions calcaires se montrent caractérisées par un réseau souterrain de galeries, communiquant plus ou moins librement avec la surface du sol.

Il n'y a pas non plus de raison pour que les phénomènes qui ont abouti à la production de ce réseau ne se soient point produits à toutes les époques de l'histoire du globe, chaque fois que des calcaires se sont trouvés placés, par des oscillations du sol, dans une situation continentale d'une durée assez longue.

A cette décalcification ancienne se rattachent les gisements de phosphorites du Quercy, qui forment parfois le remplissage de véritables grottes habitées, comme celles de nos jours, par des chauves-souris.

M. Œhlert m'a montré à Saint-Pierre-La-Cour (Mayenne) un exemple de décalcification remontant aux temps paléozoïques. Pendant l'émersion du massif armoricain qui a suivi les plissements hercyniens, les fissures du calcaire carbonifère ont été élargies par décalcification et remplies ensuite par des schistes, grès et poudingues des terrains houillers, qui affectent avec les calcaires les relations les plus compliquées.

Le creusement de la plupart des cavernes actuelles paraît cependant assez récent, mais le plus grand nombre est antérieur à la période quaternaire; on trouve dans leur remplissage l'industrie

humaine et la faune de cette époque; les hommes qui les ont habitées ont gravé sur leurs parois les représentations faites d'après nature d'animaux aujourd'hui éteints ou émigrés (1).

* * *

Que l'époque à laquelle remontent ces phénomènes soit plus ou moins reculée, ce qu'il importe de retenir c'est qu'ils ont créé, au sein des régions calcaires, un réseau de galeries, souvent de grandes dimensions, en communication plus ou moins directe avec le sol.

Une telle structure des pays calcaires est éminemment favorable à l'absorption facile de grandes quantités d'eau, soit que celles-ci, ruisselant sur les plateaux, viennent s'engouffrer dans les cheminées qui conduisent au réseau de galeries souterraines, soit que des rivières, nées en amont de la région calcaire, y disparaissent quand elles l'abordent.

Ce sont encore des traits caractéristiques de ces régions calcaires que la disparition brusque ou progressive des cours d'eau, destinés à accomplir ensuite un trajet souterrain plus ou moins long, dans un système de larges canaux, coupés de seuils et de barrages, où l'eau va de chute en chute repa-

(1) Voir notamment Capitan et Breuil : *Reproduction de dessins paléolithiques gravés sur les parois de la grotte de Combarelles* (C-R. Ac. Sc., 9 déc. 1901, t. CXXXIII, n° 32, p. 1038). Parmi ces dessins figurent le Mammouth et la Renne.

raître à des sources, d'un débit exceptionnellement élevé.

Les exemples abondent de ces rivières ainsi disparues et de ces sources abondantes qui ne sont que des *résurgences* de rivières.

La plus connue de ces résurgences est la source de Vaucluse dont le débit minimum atteint le chiffre énorme de 4.500 litres à la seconde et peut s'élever à 150.000 litres (oct. et nov. 1886). Il n'y a qu'un cours d'eau souterrain qui puisse ainsi déverser un minimum de 388.800 mètres cubes par jour.

Après la source de Vaucluse, type de ces *sources vauclusiennes,* la source de France la plus importante est celle de la Loue, dont le débit à l'étiage est de 2.500 litres à la seconde, soit 214.200$^{m^3}$ par 24 heures. Elle est en partie alimentée par les infiltrations du Doubs, en partie par les pertes du Drugeon et le drainage du bassin fermé d'Arc-sur-Cicon (1). La communication du Doubs avec la Loue a été démontrée d'une façon peu banale. Le 17 août 1901, l'incendie de l'usine Pernod, à Pontarlier, ayant déversé dans le Doubs une grande quantité d'absinthe, la présence de traces de cette liqueur fut constatée 48 heures après dans l'eau de la grotte d'où sort la Loue, à 15 kilomètres en aval du déversement, et à une altitude inférieure de 250^{m} (2).

(1) M. Fournier, C.-R. Ac. Sc., t. CXXXIII, p. 961, n° 23, 2 déc. 1901.

(2) Armand Berthelot, C.-R. Ac. Sc., t. CXXXIII, 1901, p. 894.

Dans beaucoup de cas, le cours souterrain de ces rivières a pu être suivi dans les galeries depuis son entrée jusqu'à sa sortie; telle est la Pinka souterraine dans les fameuses grottes d'Adelsberg en Carniole, telle est aussi la Lesse dans les grottes du Han en Belgique.

Lorsque les dimensions des canaux ne permettent pas d'y suivre le cours d'eau, il est presque toujours facile de mettre en évidence la communication des pertes avec les sources, en colorant l'eau à son point de disparition par une dilution de fluorescéine qu'on recherche dans les sources situées à l'aval (1).

*
* *

Les sources qui émergent dans les terrains calcaires, sans atteindre l'importance de la Loue et de la Fontaine de Vaucluse, ont des débits assez puissants pour avoir attiré l'attention des municipalités quand elles ont été mises en face de la nécessité d'une adduction d'eau potable en quantité suffisante.

Quand il a été établi que certaines épidémies étaient produites par l'usage d'eaux contenant les

(1) Ces expériences permettraient en Normandie de rechercher la communication des Fosses du Soucy avec les sources de Port-en-Bessin, de retrouver dans la vallée de la Dives les eaux du ruisseau de Jort, de savoir ce que deviennent les eaux de la Forêt de Gouffern absorbées par les Gouffres de Vingthanaps.

germes de ces maladies, on a dû renoncer à l'usage des eaux de rivières, fatalement destinées à la contamination, soit à l'usage des eaux de puits, toujours insuffisamment protégés contre les dangers de pollution, quand ils sont situés au sein des agglomérations.

Capter des sources a été la préoccupation des municipalités ; elles l'ont parfois fait de bonne grâce, par souci de l'intérêt des populations qu'elles représentent ; mais le plus souvent elles y ont été contraintes par l'administration militaire, qui avec une ténacité qu'on ne saurait trop louer, a tenu à assurer à ses garnisons, et par surcroît à la population civile, une eau réellement potable.

Placées ainsi en face de ces exigences nouvelles, les municipalités ont considéré comme une bonne fortune de pouvoir s'assurer la possession de sources à débit élevé, ne nécessitant pas de travaux de captages trop coûteux, et elles ont été les chercher parfois fort loin des agglomérations qu'elles devaient alimenter. Quand une analyse consciencieusement faite au double point de vue chimique et bactériologique avait démontré que ces eaux étaient de bonne qualité, rien ne pouvait pendant longtemps faire soupçonner que ces eaux dussent varier dans leur composition et devenir dangereuses pour la santé publique.

C'est dans ces conditions que la Ville de Paris a successivement amené dans la capitale les eaux des vallées de la Vanne et de la Dhuis, de l'Avre et de la Vigne.

Cependant on a bientôt été forcé de reconnaître que les eaux de ces sources, encore qu'elles soient de beaucoup supérieures aux eaux des rivières et des puits, ne sont pas toujours absolument soustraites aux dangers de contamination; à plusieurs reprises, des épidémies de fièvre typhoïde éclatant dans Paris ont pu être rattachées à la contamination des sources qui alimentent cette ville, démontrant ainsi qu'une eau très saine au moment où l'analyse avait été faite, et gardant toutes ses qualités pendant de longues années, peut devenir dangereuse si des circonstances fortuites y introduisent les germes d'une maladie épidémique.

*
* *

On a dit avec raison que toute fièvre typhoïde naît d'une fièvre typhoïde; des données très sérieuses ont permis d'établir que 90 fois sur 100, la fièvre typhoïde se déclare à la suite d'absorption d'une eau véhiculant le germe de cette affection, entraîné de la surface du sol dans la nappe, et l'on s'explique ainsi que la fréquence de ces épidémies au printemps et à l'automne coïncide avec l'épandage d'engrais chargés de germes typhiques sur le bassin d'alimentation des cours d'eau et des nappes souterraines.

Mais pourquoi alors certaines nappes, les sources qui les drainent et les puits qu'elles alimentent échappent-ils à cette contamination? Pourquoi certaines eaux restent-elles constamment saines? Pour cela il est nécessaire de se rappeler comment

l'eau se débarrasse dans le sol des germes et des résidus de décomposition de la matière organique qu'elle a entraînés de la surface. Il n'y a pas là comme on le croit généralement un simple phénomène physique, une filtration comparable à celle qui se produit dans une bougie de filtre Chamberland. Sans doute si les interstices qui existent entre les éléments de la roche sont assez petits pour ralentir le mouvement de l'eau, celle-ci subit une clarification qui la débarrasse des fines particules minérales qu'elle tenait en suspension et des germes qu'elle contenait. L'eau se trouverait dans ce cas filtrée, limpide, dépouillée de ses germes, mais, comme celle qui sort d'une bougie Chamberland, elle contiendrait les produits solubles de la décomposition de la matière organique et les ptomaïnes que les microbes forment aux dépens de celle-ci.

A ce phénomène purement physique s'ajoute dans le sol une action chimique qui aboutit à l'*épuration* complète de l'eau.

Le mécanisme de cette épuration, sans être complètement éclairci, est pourtant suffisamment connu pour qu'on puisse tout au moins en résumer le principe.

Les matières organiques que l'eau entraîne de la surface du sol sont des substances *quaternaires,* c'est-à-dire formées de Carbone, Hydrogène, Oxygène et Azote, et des substances non azotées, ou *ternaires.*

En se décomposant, les substances ternaires sont

amenées à des formes de plus en plus simples, dont la dernière, l'Acide carbonique, est commune à toutes. Pour les substances quaternaires, le travail de décomposition aboutit à l'Ammoniaque et aux sels ammoniacaux, l'Ammoniaque représentant pour les substances quaternaires ce qu'est l'Acide carbonique à l'égard des substances ternaires. Ces transformations sont opérées par les microorganismes du sol.

Parmi les substances ternaires, la cellulose, le sucre, l'amidon, les acides organiques sont attaqués par des diastases secrétées par les ferments qui s'implantent dans ces substances. Chacune des espèces microbiennes amène à l'état d'acide carbonique et d'eau, une partie des éléments de la substance ternaire et laisse un résidu de fermentation qui est inattaquable par elle. Ce résidu est attaqué par une espèce nouvelle qui le dégrade un peu plus, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une dernière espèce vienne brûler aux dépens de l'oxygène, non seulement les résidus des fermentations précédentes, mais encore les cadavres des êtres qui les ont produites.

Pour les substances quaternaires, le phénomène est un peu plus complexe. Les matières albuminoïdes qui sont très stables à l'égard des agents chimiques, sont d'abord transformées par les ferments microbiens en peptones, plus assimilables, mais qu'aucun caractère chimique bien net ne différencie des matières albuminoïdes; à partir de ce moment elles deviennent de plus en plus solubles et abou-

tissent enfin à l'Ammoniaque. Les ferments nitrificateurs s'emparent de l'Ammoniaque; les Nitrites qui résultent de la transformation de l'Ammoniaque par le *ferment nitreux* sont à leur tour transformés en Nitrates par l'action du *ferment nitrique*.

La nitrification est le dernier terme de la destruction des matières albuminoïdes; comme cette destruction marche de pair avec celle des substances ternaires, la matière organique est complètement transformée, rendue soluble ou gazeuse, susceptible d'être assimilée par les plantes ou entraînée par l'eau d'infiltration.

Ces divers phénomènes demandent un certain temps pour s'accomplir; si l'eau d'infiltration passe rapidement à travers le sol, elle rencontrera donc la matière organique incomplètement transformée, des germes qui n'auront pas encore été détruits par les microorganismes du sol et qu'elle entraînera dans les nappes qu'elle alimente.

*
* *

Nous voici amenés à comprendre comment des eaux qui n'auront fait que traverser le sol, sans y avoir séjourné assez longtemps pour s'épurer, pourront arriver aux sources clarifiées, mais non débarrassées des matières organiques et des germes qu'elles véhiculent.

Nous avons d'autre part constaté que la rapide pénétration des eaux dans le sol était facilitée d'une façon toute spéciale dans les terrains calcaires

par l'élargissement chimique des fissures qui les traversent.

Que ces fissures se bornent à recueillir les eaux de ruissellement ou qu'elles absorbent les cours d'eau, les nappes avec lesquelles elles communiquent sont à bon droit suspectes. Peu importe qu'au moment où on en fait l'analyse l'eau de ces nappes soit reconnue de bonne qualité : les résultats de cet examen n'ont de valeur que pour le moment où le prélèvement a été fait ; rien ne dit que la composition de cette eau restera constante.

Seule la connaissance des conditions dans lesquelles s'alimente et circule la nappe peut renseigner sur ce que l'avenir réserve à la composition de l'eau, et l'étude de ces conditions, pour lesquelles un géologue est seul compétent, s'impose d'une façon toute spéciale quand il s'agit d'utiliser des eaux provenant de régions calcaires.

Il ne suffit plus alors que des mesures exceptionnelles de protection soient prises pour mettre les émergences à l'abri des dangers de pollution provenant du voisinage immédiat. C'est une étude de tout le bassin d'alimentation de la nappe qui s'impose, en vue de déterminer si à l'intérieur du périmètre de ce bassin il n'existe pas des bétoires, absorbant rapidement les eaux de ruissellement, ou des pertes de rivières, apportant à la nappe les impuretés charriées par l'eau.

Parfois les dangers de pollution sont encore accrus par la dangereuse coutume qu'ont les habitants de certaines régions de jeter dans les gouffres

les cadavres des animaux domestiques. En explorant les abîmes des *Causses*, M. Martel a plusieurs fois rencontré au fond des cavernes de véritables charniers, lavés par les eaux qui en transportent ensuite les produits de décomposition aux sources.

Sans que ces dangers soient toujours aussi évidents, on peut dire que les conditions de circulation de l'eau dans les calcaires prédisposent les nappes à une contamination presque certaine.

*
* *

Les faits que nous venons de rappeler sont bien connus des géologues et des hygiénistes; ils ont été souvent ignorés ou contestés lorsqu'il s'est agi de demander aux nappes des régions calcaires l'eau d'alimentation des agglomérations. Faute d'avoir suffisamment tenu compte des enseignements que leur apportait la géologie, certaines villes se sont créé des situations sans issue, et se sont imposé un travail d'amélioration de leur distribution d'eau potable qu'il eût été possible d'éviter en prenant dès l'origine les précautions nécessaires.

On sait que la Ville de Paris tire en partie son approvisionnement en eau potable de la dérivation des sources situées dans les bassins de l'Avre et de la Vigne. A la suite d'épidémies de fièvre typhoïde, on s'est décidé à se préoccuper de la provenance et des conditions de circulation des eaux qui alimentent ces sources. L'attention a été de nouveau appelée sur les recherches entreprises par M. Feray,

d'Évreux, au moment où il était question de capter les sources de la Vigne et de l'Avre. Il n'est que juste de reconnaître que si, en raison de leur utilisation pour l'alimentation de la capitale, ces sources ont fourni l'occasion d'imposer l'étude géologique préalable des projets d'adduction d'eau, on eût pu, dès 1883, grâce aux recherches de M. Feray, prévoir les conséquences du captage de résurgences, alimentées par des cours d'eau souterrains, en partie formés par la perte de rivières, et dans lesquels les bétoires et mardelles viennent apporter directement les eaux de ruissellement des plateaux.

*
* *

Pendant les années 1895 à 1898, la mortalité par fièvre typhoïde, à Paris, a oscillé entre 11,1 et 9,5 par 100.000 habitants, indiquant ainsi une remarquable amélioration sur les 4 années précédentes, où la moyenne variait entre 19,6 et 20, et surtout sur la période 1881-1884, où elle s'est tenue entre 143 et 87. Brusquement en 1899, le nombre des décès s'est élevé à 803 (au lieu de 250 en 1898), soit 31,9 par 100.000 au lieu de 9,9 pendant l'année précédente.

L'examen des décès mensuels de fièvre typhoïde par zones principales d'alimentation en eau de source pendant la période septembre 1898 à octobre 1899 montre que « l'écart entre les diverses proportions n'est pas tel, et que la mortalité n'a pas été heureusement si élevée qu'on puisse inférer de ces constatations la prédominance absolument

exclusive d'une de ces eaux par rapport à la mortalité typhique.

« Il vaut mieux reconnaître, surtout si l'on se reporte aux graphiques permettant de comparer les quantités de pluies tombées dans la région des sources et leurs variations de composition, que toutes ces sources sont exposées à des causes d'altération analogues, sinon semblables, ce qui ne saurait surprendre, puisqu'elles sont recueillies dans des régions dont la composition géologique ne diffère pas essentiellement et par des procédés qui d'ordinaire ne diffèrent pas sensiblement en principe » (1).

Ces constatations ne pouvaient laisser la Ville de Paris indifférente et elle a reconnu la nécessité de faire procéder à une enquête sur les sources qui alimentent en eau potable la Ville de Paris.

Cette enquête conduite par la Commission scientifique de perfectionnement de l'Observatoire de Montsouris, a fourni sur les conditions d'alimentation et de circulation des nappes qui alimentent les sources captées ou celles dont le captage est prévu, une série d'indications qu'il importera de ne point perdre de vue dans des cas analogues.

Nous résumerons rapidement les résultats de cette enquête dans la région de l'Avre pour montrer que

(1) Dr A.-J. Martin : *La fièvre typhoïde et la distribution des eaux du service privé à Paris en 1898-1899* (Travaux de la Commission scientifique de perfectionnement de Montsouris, années 1899-1900, p. 101).

les craintes que faisait concevoir la situation géologique des eaux captées sont malheureusement fondées.

L'enquête géologique sur les contaminations auxquelles peuvent être exposées les sources de l'Avre et de la Vigne, a été confiée à M. L. Janet, ingénieur en chef au corps des Mines.

Elle a établi que la nappe qui alimente les sources de la Ville de Paris se trouve dans la craie turonienne, où l'eau circule dans des diaclases élargies ; l'agrandissement progressif de ces diaclases par corrosion et dissolution « finit par déterminer des effondrements qui paraissent surtout se produire lorsqu'une caverne arrive en contact avec une poche d'argile à silex..... Ces entonnoirs d'effondrement sont extrêmement nombreux dans la région de l'Avre et jalonnent en quelque sorte les cours d'eau souterrains... On donne dans le pays le nom de *bétoires* aux entonnoirs qui absorbent l'eau, de *mardelles* aux entonnoirs qui n'absorbent point d'eau et n'en donnent point, de *sources* aux entonnoirs qui donnent de l'eau. En réalité, la production de ces entonnoirs, qui constituent autant de communications directes entre la nappe souterraine et la surface du sol, est toujours due au même phénomène d'effondrement, et leur rôle ne dépend que des altitudes relatives du sol et de la surface piézométrique de la nappe et de leur position sur un plateau ou dans un thalweg.

« Nous aurons donc les cas suivants :

1° Si l'orifice de l'entonnoir d'effondrement est

moins élevé que le niveau piézométrique de la nappe ou a une source.

Si l'orifice de l'entonnoir d'effondrement est plus élevé que la surface piézométrique de la nappe, deux cas sont à considérer :

A. L'entonnoir s'est produit dans un thalweg; il absorbe l'eau du cours d'eau qui arrive à lui : c'est un bétoire ;

B. L'entonnoir s'est produit sur un plateau ; il ne donne pas d'eau et n'en n'absorbe pas régulièrement, tout en pouvant, en cas de grande pluie, recevoir les eaux des champs voisins : c'est une mardelle.

..... D'autre part, le niveau piézométrique de la nappe, en un point déterminé, peut varier beaucoup à la suite de périodes sèches ou pluvieuses; ces variations peuvent atteindre 8 à 10^{m} dans la région de Verneuil. Dès lors, lorsque l'orifice d'un entonnoir d'effondrement sera plus bas que le niveau piézométrique maximum, mais plus élevé que le niveau piézométrique minimum, l'entonnoir ne fonctionnera comme *source* que pendant une partie de l'année; le reste du temps ce sera une simple *mardelle,* ou même un *bétoire,* si un cours d'eau peut arriver jusqu'à lui » (1).

Quoiqu'il en soit, que ces effondrements correspondent à des *bétoires* temporaires ou permanents, ils peuvent à un moment donné permettre l'absorption des cours d'eau et des grandes pluies qui par-

(1) L. Janet : *Travaux de la Commission de Montsouris,* 1899-1900, p. 204.

viennent ainsi à la nappe sans avoir subi une épuration suffisante.

On savait d'ailleurs, à la suite des recherches effectuées à l'Observatoire de Montsouris, que la composition chimique et la teneur en germes des eaux de la région de l'Avre subissent des variations en relation avec les quantités d'eau tombées sur leur bassin d'alimentation. Alors que leur degré hydrotimétrique diminue, leur teneur en bactéries augmente, et l'on pouvait en conclure que ces variations étaient produites par le mélange, avec l'eau normale de la nappe, d'eaux incomplètement minéralisées mais chargées de germes.

La matérialité de ces communications faciles avec la surface a été démontrée en jetant dans les bétoires des dilutions de fluorescéine qui ont coloré l'eau des puits et des sources. La vitesse de pénétration et de propagation de la matière colorante varie entre 74 et 460 mètres à l'heure ; elle est en tous cas suffisante pour qu'on puisse douter que les eaux absorbées naturellement par les bétoires aient le temps de s'épurer avant d'arriver aux sources.

D'autres expériences sont venues confirmer cette opinion. L'introduction de levure de bière dans les bétoires du Haut-Chevrier et du Veau-Renard a permis de retrouver ces *Saccharomyces* au bout de 32 heures en un point voisin de la source du Nouvet, c'est-à-dire à 4.700^{m} du bétoire de Veau-Renard et à 8.800 du bétoire du Haut-Chevrier.

On est par suite fondé à admettre comme démontré que les bétoires des vallées de l'Avre et de la Vigne constituent pour les sources de la Ville de Paris une menace constante de contamination, qu'il ne suffit pas dès lors de protéger leurs émergences, mais que la surveillance doit s'étendre à tout le bassin qui les alimente.

Cette protection du bassin d'alimentation est une œuvre très complexe, résumée dans le programme élaboré par la Commission de l'Observatoire de Montsouris. Elle comprend une extension du périmètre des sources captées, de façon à englober les parties avoisinantes où se trouvent les causes de pollution, l'organisation d'un service d'information des cas de maladies transmissibles par l'eau constatés dans toutes les régions des sources, la réfection des ouvrages actuels de captage partout où cela aura été reconnu indispensable, etc. Telle est l'œuvre d'amélioration poursuivie non seulement dans la région de l'Avre, mais dans celle de la Vanne.

*
* *

Félicitons la Ville de Paris de n'avoir point reculé devant cette tâche et d'avoir compris la grandeur de la lutte pour la protection de la santé publique. C'est tout à la fois un exemple à suivre et une leçon à méditer pour ceux qui ont le devoir de veiller à l'hygiène des collectivités.

Combattre la naissance et la propagation des maladies épidémiques, c'est assurer d'abord la sécurité et le bien-être auxquels chacun a droit.

Il faut en avoir été témoin pour apprécier le trouble que jette dans une famille la maladie de l'un de ses membres, quand surtout c'est le chef de famille qui est atteint d'une de ces affections, essentiellement évitables, telle qu'est la fièvre typhoïde ; lors même que la guérison est venue mettre un terme aux inquiétudes de l'entourage, l'interruption des salaires, le paiement des médicaments et des désinfectants, des honoraires du médecin suffisent à plonger une famille de situation modeste dans une longue gêne.

Mais puisque malheureusement il ne suffit pas dans l'état actuel de nos mœurs d'en appeler aux seuls sentiments de solidarité pour faire comprendre la nécessité de l'observation des prescriptions de l'hygiène publique, il serait tout au moins nécessaire qu'on voulût bien reconnaître l'intérêt général que présente à d'autres points de vue la lutte contre les maladies contagieuses et épidémiques.

N'est-il pas navrant de voir un ministre de la guerre obligé de venir déclarer avec une profonde tristesse à la tribune du Sénat « que la mortalité dans l'armée française atteint le quadruple de la mortalité dans l'armée allemande (1) », et n'est-il pas réellement effrayant de songer que, en se basant sur les chiffres de l'année 1899, l'armée allemande n'aurait perdu que 14.800 hommes, tandis que les pertes de l'armée française se seraient élevées à

(1) Séance du Sénat du 25 novembre 1902.

43.480 hommes (1) ? Encore le chiffre de ces pertes de l'armée française depuis 20 ans est-il certainement bien au-dessous du chiffre réel, en raison des progrès incontestables de la situation sanitaire que les mesures provoquées par l'autorité militaire ont réalisés.

Natalité inférieure, mortalité supérieure, telle est la situation de la France vis-à-vis de l'Allemagne.

Caveant consules !

(1) En 1899, 2.174 décès par maladie dans l'armée française, soit 4,17 pour 1.000, contre 714, soit 1,4 pour 1.000 des effectifs dans l'armée allemande.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

L'EXPÉDITION ANGLO-FRANÇAISE
DE CHINE, EN 1860

Le prétendu guet-apens de Toung-Tcheou

Par M. Jules TESSIER

Professeur d'histoire à l'Université de Caen
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres
Membre titulaire

PRINCIPALES SOURCES : *Correspondence respecting Affairs in China 1858-1862*, London, in-4°, Harrison and sons.—*Parliamentary Papers*, 1861. —Lord Elgin's Letters and Journal, 1873. — *Correspondance du baron Gros*, dans le *Livre Jaune* de 1861.—La même *Correspondance*, mais beaucoup plus complète, publiée en 1864, Paris, Dumaine. Voir notamment les documents chinois insérés dans ladite *Correspondance*, et auxquels on n'a peut-être pas prêté toute l'attention qu'ils méritent. — *Mémoires sur la Chine* du comte d'Escayrac de Lauture, Paris, 1865, in-4°, Librairie du *Magasin Pittoresque*.

Au mois de juin 1900, lorsque la première nouvelle arriva en Europe du terrible péril couru par les légations étrangères à Pékin, il n'y eut qu'un cri d'horreur contre la fourberie chinoise, contre la férocité chinoise.

Puis, très vite, de l'examen des faits antérieurs, de la recherche des causes, se dégagea le sens plus juste des responsabilités. Journaux et Revues aujourd'hui sont presque unanimes à recon-

naître que tous les torts n'ont pas été peut-être du côté des Chinois, que nous avons, nous autres Européens, semblé prendre à tâche de provoquer leur fanatisme, de déchaîner leurs colères.

Il a fallu l'extrême gravité de la crise actuelle pour nous amener à ce loyal examen de conscience. Il vient, hélas, un peu tard. Je ne sais ce que nous y gagnerons, les uns et les autres, étrangers et Chinois. Du moins, la justice de l'histoire y gagnera.

Depuis soixante ans, l'avons-nous assez arrangée, travestie à plaisir, pour notre plus grande gloire ou notre justification !

Il n'est pas jusqu'à l'abominable guerre de l'opium qui n'ait trouvé, même en France, ses apologistes enthousiastes.

M. Lavollée, à qui nous devons pourtant quelques-uns des meilleurs articles consacrés à la question chinoise, écrivait en 1853, dans la *Revue des Deux-Mondes* :

« La guerre que la Grande-Bretagne a entreprise, en 1840, contre la Chine, et qui s'est terminée, le 29 août 1842, par le traité de Nankin, comptera assurément parmi les actes les plus mémorables du XIXe siècle. Une nation de trois cent millions d'hommes, vaincue par une poignée d'Européens, le plus grand empire de l'Asie ouvert au commerce et à la civilisation de l'Occident, tels sont les résultats de cette lutte, qui tient une place à part dans l'histoire contemporaine ».

Et cherchant à expliquer pourquoi cette nation chinoise « douée pourtant d'une intelligence supérieure », avait été si facilement vaincue, il ajoutait :

« Elle n'est point *sociable*. Voilà son erreur, voilà son crime... Voilà l'explication de sa honteuse défaite. Jamais Dieu n'a consacré, en caractères plus éclatants, les droits et les devoirs sur lesquels repose la société humaine ».

Ainsi les Anglais auraient été, en 1840, les instruments de Dieu !

La vérité est que, le 4 juin 1839, 20.283 caisses d'opium furent jetées, à Canton, dans une immense fosse remplie de chaux vive, et détruites ainsi, par ordre du commissaire impérial chinois Lin.

Les marchands anglais ne s'étaient résignés à livrer cette énorme masse de marchandise prohibée que sur les instances du surintendant Elliot, ou mieux sur sa promesse quasi formelle que le gouvernement britannique les indemniserait.

Le dit gouvernement, peu soucieux d'acquitter la lettre de change tirée sur lui, préféra de beaucoup laisser à la Chine le soin de la payer.

Et voilà pourquoi, de juillet 1840 à juillet 1842, l'Angleterre bombarda, incendia tous les ports du Céleste-Empire, tuant de dix-huit à vingt mille Chinois.

Comment aussi le gouvernement chinois s'avisait-il d'interdire l'usage de l'opium parmi ses sujets, quand le commerce en était devenu si florissant ? De dix-huit millions, en 1825, il avait atteint cinquante-trois millions, en 1832, cent douze

millions, en 1839. Et la progression promettait d'aller croissant encore.

Et cela, malgré les entraves de toute sorte, mises aux transactions commerciales, dans la ville de Canton, la seule ville jusqu'alors ouverte au commerce européen.

Il était temps, on le voit, que l'Angleterre avisât.

Le 29 août 1842, le gouvernement chinois, devenu plus *sociable*, supprima les entraves vexatoires, paya vingt-et-un millions de dollars d'indemnité et ouvrit quatre nouveaux ports *à la civilisation de l'Occident.*

En retour, le gouverneur anglais de Hong-Kong s'empressait de publier l'avis suivant :

« L'opium étant un article, dont il est notoire que le commerce est déclaré illégal et contrebande par les lois et édits impériaux de la Chine, tout individu qui entreprendrait une semblable spéculation, le ferait à ses risques et périls ; et, dans le cas où il serait sujet anglais, ne recevrait aucun secours des consuls ou autres officiers de Sa Majesté ».

Cette satisfaction platonique donnée au gouvernement chinois, et sans doute aussi aux *Saints* d'Angleterre, il va sans dire que la contrebande de l'opium reprit de plus belle.

Il est vrai que si l'Inde anglaise n'avait pas continué depuis lors à énerver, à empoisonner consciencieusement la race chinoise, que pèserait aujourd'hui notre poignée d'Européens, perdus au milieu de cette fourmilière humaine ?

Le gouvernement chinois s'est très bien rendu

compte du mal causé à son peuple. Il ne l'a jamais pardonné à l'Angleterre.

Vingt ans après la guerre de 1840, la contrebande de l'opium est toujours le principal grief contre *les diables étrangers*. En septembre 1860, lorsque le comte d'Escayrac de Lauture, une des victimes de Toung-Tcheou, est amené devant le mandarin chargé de l'interroger, l'interrogatoire roule en grande partie sur l'éternelle question de l'opium :

« Il me demanda si je fumais de l'opium. — Je lui dis que non. — Ce que je pensais de cette pratique. — Que je la regardais comme mauvaise. — Pourquoi alors je vendais de l'opium. — Que je n'en avais jamais vendu, que l'on n'en récoltait pas dans mon pays, que les Français n'en faisaient pas le commerce ».

Rien de plus exact. Mais les Français font alors cause commune avec les Anglais. De ce fait, aux yeux des Chinois, ils sont devenus leurs complices.

Il serait aisé de démontrer combien les rancunes chinoises contre l'Angleterre ont rendu faciles, en 1844, nos premiers rapports avec la Chine, quel intérêt nous avions par suite à ne pas nous solidariser avec eux, à ne pas nous laisser entraîner par eux sur la route de Pékin.

Mais je ne veux que prouver pour l'instant combien nous en avons pris à notre aise avec la vérité historique, à propos de cette expédition de 1860, notamment en ce qui concerne le fameux guet-apens de Toung-Tcheou.

C'est l'épisode légendaire, si volontiers, si sou-

vent invoqué, comme la preuve la plus décisive, et de la fourberie et de la férocité chinoise.

Tâchons donc de voir comment s'est formée la légende, et ce qu'il en faut penser.

*
* *

Après avoir brillamment enlevé, le 21 août, les forts de la rive gauche du Pei-Ho, obtenu la reddition des forts de la rive droite, l'armée alliée s'était mise en marche vers Tien-Tsin.

Les premières négociations, entamées dans cette ville, se trouvent brusquement interrompues, le 7 septembre, le plénipotentiaire Kouei-Liang ayant déclaré n'avoir pas les *pouvoirs nécessaires*.

Reprises le 14, à Toung-Tcheou, sur les instances du prince Tsaï, elles semblent cette fois devoir aboutir, quand, le 18, l'armée tartare arrête, massacre quelques-uns de nos envoyés, presque sur l'emplacement même désigné pour le campement de nos troupes.

Depuis la perte des forts de Takou, la cour de Pékin n'a-t-elle donc joué qu'une infâme comédie ? N'a-t-elle voulu que tendre un piège abominable à nos plénipotentiaires, comme à nos généraux ?

Telle a été la première pensée de tous, telle est encore aujourd'hui l'opinion unanimement adoptée, malgré les doutes un instant émis en 1865 par M. Lavollée, doutes qui ne l'ont pas empêché d'ailleurs d'attribuer tous les torts aux Chinois, de réserver pour eux seuls toutes ses sévérités.

Sont-ils pourtant les seuls, les vrais coupables ? Français, Anglais surtout, n'ont-ils pas leur large part de responsabilité dans les malheureux événements du 18 septembre ?

Voilà ce que je voudrais examiner. Pas n'est besoin de documents nouveaux, inédits. Les textes déjà connus, déjà maintes fois cités, suffisent, à condition de les lire, ou de les relire, sans l'idée préconçue qu'il y a eu guet-apens.

C'est cette fâcheuse idée préconçue qui a égaré, aveuglé les témoins oculaires, les plus intelligents, les plus honnêtes, ceux qui auraient été le mieux à même de nous renseigner. Ils nous ont trompés de la meilleure foi du monde, faute d'avoir soupçonné qu'ils pouvaient se tromper eux-mêmes.

Sous l'empire d'une pareille idée fixe, tel d'entre eux, le comte d'Escayrac, par exemple, en est arrivé à commettre, inconsciemment sans doute, une de ces erreurs matérielles graves, qui suffisent parfois à fausser l'histoire.

On lit, dans ses *Mémoires sur la Chine* : « Au moment de la trahison de Toung-Tcheou, le gouvernement chinois, fidèle à ses anciennes habitudes, *avait mis* nos têtes à prix, à raison de 50, 100, 500 onces d'argent pour les têtes de soldats indous, de soldats blancs, et d'officiers ».

L'édit existe en effet, et il eût été d'une importance capitale d'en préciser la date, on le comprend sans peine.

S'il a été affiché, publié, en pleine période d'hostilités déclarées, il ne prouve rien, sinon la façon

barbare, soit, dont les Chinois entendent la guerre.

S'il a été, au contraire, porté clandestinement à la connaissance des autorités et des populations chinoises, durant le cours des négociations entamées, il autorise à penser, à affirmer que ces négociations étaient un leurre, une duperie. La préméditation du guet-apens se trouve du coup démontrée. Quelle preuve meilleure voudrait-on de l'atroce perfidie du gouvernement chinois ?

Pour l'auteur des *Mémoires*, on le voit, pas d'hésitation, pas de doute possible. Au moment où il recueillait ces souvenirs, il n'a pas songé un instant à vérifier la date. A quoi bon ? C'est la seconde hypothèse qui s'est présentée d'elle-même à son esprit, tant elle répond bien à l'idée qui le hante.

Or, le fameux édit, prétendue preuve du prétendu guet-apens du 18 septembre, est du 20 septembre.

Depuis deux jours les négociations sont rompues, les hostilités recommencées. Et veut-on savoir quelle raison l'empereur donne des terribles mesures édictées ? Précisément l'ingratitude, l'insolence des barbares étrangers, qui, *résolus à s'avancer jusqu'à Pékin*, n'ont tenu aucun compte, ne lui ont su aucun gré de *ses intentions pacifiques, de ses dispositions généreuses et bienveillantes*.

Au milieu des accusations passionnées que se renvoient ainsi les adversaires en présence, où est la vérité ?

La seule chance que nous ayons de la découvrir est de reprendre, en le complétant, le récit des événements du 21 août au 18 septembre, afin d'examiner cette fois quelle a été d'une part la conduite des Chinois, d'autre part la conduite des Alliés.

*
* *

Le soir du 21 août, Heng-Fou, gouverneur du Tchi-Li, en livrant sans combat les derniers forts de Pei-Ho, avec leur immense matériel, entendait bien que cette reddition si heureuse, si importante pour nous, entraînât la cessation immédiate des hostilités.

Le baron Gros, notre ambassadeur, dans sa dépêche du 22, le prévient, il est vrai, que les forces navales et militaires s'avanceront jusqu'à Tien-Tsin, où lui-même se rendra en vue des négociations annoncées. Mais comme il exprime sa confiance que *les troupes chinoises s'abstiendront de tout acte d'hostilité*, il laisse entendre par là que les troupes anglo-françaises agiront de même.

Dans cette conviction sans doute, Heng-Fou se rend directement à Tien-Tsin, et, le 23, il annonce au baron Gros que *dès son arrivée dans cette ville, il a fait éloigner l'armée et les milices, donné l'ordre de désarmer les forts, d'en retirer les canons, afin que les deux empires n'aient plus à se préoccuper que de la paix*.

Or, le lendemain 24, les amiraux Hope et Charner prenaient possession de Tien-Tsin « au nom de la France et de l'Angleterre, et faisaient arborer les pavillons unis sur les principaux édifices ».

L'opération était peut-être opportune ; à coup sûr elle n'était pas des plus correctes. Je suis heureux d'ajouter que l'initiative en revient surtout à l'Angleterre, si du moins nous en croyons le témoignage, parfois un peu suspect, du comte d'Hérisson.

D'accord avec son ambassadeur lord Elgin, l'amiral Hope, aussitôt l'embouchure du Pei-Ho débarrassée de ses estacades, avait remonté le fleuve à toute vapeur, très désireux que le drapeau britannique apparût le premier devant les murs de Tien-Tsin.

Notre amiral, bien qu'assez peu satisfait du vilain tour que lui jouait son collègue, n'avait pourtant pas hésité à le suivre, afin de lui prêter main-forte au besoin ; car, sans les précautions prises, sans les ordres donnés par Heng-Fou, l'amiral Hope risquait peut-être de voir ses trois canonnières coulées. Il risquait surtout de compromettre l'ouverture des négociations attendues.

Mais le coup de tête anglais ne devait pas avoir de si regrettables conséquences. La ville se rendit d'elle-même, et le plénipotentiaire chinois Kouei-Liang annonçait, le 25, qu'il arriverait à Tien-Tsin le 31 août.

La cour de Pékin, très inquiète de la révolte des Taï-Pings, désirait vivement la paix. Tel était aussi le vœu des populations. Les documents confidentiels, saisis dans les forts chinois, ne laissent aucun doute à cet égard :

Dans l'un de ces documents, le vice-roi des Deux-Kiangs rappelle *humblement* à l'Empereur qu'il a

déjà envoyé, au commencement de l'année, plusieurs rapports, pour faire connaître à Sa Majesté le « désir sincère qu'éprouvent les négociants *civilisés* (les Chinois) d'en venir à un arrangement amical avec les négociants barbares ».

Dans un autre, San-Ko-Li-Tsin lui-même, le généralissime chinois, qui passe pour avoir été le partisan convaincu de la lutte à outrance, ne paraît pas autrement rassuré sur l'issue de cette lutte :

Si les barbares sont assez téméraires pour se jeter dans les marais de Petang, il se flatte, il est vrai, *que ses troupes bien postées pourront repousser toute attaque.* Il prie cependant Sa Majesté de « donner ordre au gouverneur général, dans le cas où les barbares feraient preuve de respect et d'obéissance, s'ils ne demandaient que ce qui semble leur pouvoir être accordé, de considérer comme un devoir d'appuyer leurs désirs, et de solliciter le bon vouloir de Votre Majesté en leur faveur ».

Autrement significative encore est la dépêche de Peh, lieutenant de San-Ko-Li-Tsin, sur la rive gauche du Pei-Ho, au lendemain du débarquement des Alliés à Pétang. Bien que lui aussi se déclare prêt à résister de toutes ses forces, il ne cache pas qu'il « se sent *vivement inquiet... L'Empereur est tout à la paix,* mais les barbares sont tellement intraitables que probablement ils ne voudront pas faire leur soumission ».

En face de pareils textes, il nous paraît vraiment difficile de contester les dispositions pacifiques des Chinois, même avant la prise des forts de Takou.

Du reste lord Elgin en était si convaincu qu'il exprimait, le 17 août, au baron Gros, sa grande crainte de voir « la cour de Pékin *céder sur tous les points*, avant que les Alliés n'eussent mis la main sur les forts de Takou et la ville de Tien-Tsin ».

La journée du 21 août, qui avait prouvé l'incontestable supériorité militaire des étrangers, ne pouvait que confirmer le gouvernement chinois dans son ardent désir de la paix.

D'ailleurs le choix même du négociateur envoyé à Tien-Tsin devait, à cet égard, inspirer toute confiance.

C'est Kouei-Liang qui avait négocié, deux ans auparavant, en cette même ville de Tien-Tsin, avec le baron Gros et lord Elgin, le traité du 27 juin 1858, qu'il s'agissait précisément de ratifier aujourd'hui.

Entre les trois négociateurs de 1858, on devait supposer que l'entente serait facile : la paix paraissait assurée ; et il faut avouer qu'une telle perspective était de nature à réjouir médiocrement officiers et soldats.

« Quelle admirable chance pour un officier général, écrivait un jour le baron Gros, d'avoir à faire inscrire sur ses états de services que, tel jour de telle année, il a fait flotter sur les murs de Pékin le drapeau de son pays ! »

A la fin d'août 1860, le général de Montauban ne semblait guère pouvoir compter sur une chance pareille, puisque la paix allait être conclue. On le croyait du moins, et le dernier des soldats n'était pas moins désappointé que le général.

« Les troupes, qui perdaient ainsi l'espoir d'entrer, enseignes déployées, dans la cité impériale prise d'assaut, regrettaient amèrement leur rêve. Venir si près de Pékin, et n'y pas entrer, quelle déception ! Avoir subi cinq mois de mer pour tirer quelques coups de fusil à l'embouchure de Pei-Ho, ... c'était une campagne manquée ».

Et M. Lavollée ajoute, a tort d'ajouter : « Les diplomates *chinois* épargnèrent à l'armée ce brusque dénouement ».

Comment admettre que le gouvernement chinois, que les diplomates chinois aient, de gaîté de cœur, compromis eux-mêmes la paix qu'ils désirent, qu'ils jugent nécessaire ?

Kouei-Liang sans doute eût bien voulu s'en tenir purement et simplement aux stipulations du 27 juin 1858. Sa dépêche du 3 septembre ne contient, ne promet rien de plus. Il était trop avisé toutefois pour ne pas comprendre qu'il aurait à lutter contre des exigences nouvelles, inévitables après deux années d'atermoiements, après l'échec anglo-français du 25 juin 1859, si glorieusement vengé par le récent succès du 21 août 1860.

Il était d'avance résigné, sinon « à céder sur tous les points », du moins à faire toutes les concessions compatibles avec l'honneur, avec la dignité de l'Empire.

Or, ce que voulait surtout lord Elgin, c'était précisément abaisser, humilier la majesté impériale.

Que la ville de Tien-Tsin fût ajoutée sur la liste des ports ouverts au commerce européen;

Que l'indemnité de guerre fût portée de deux et quatre millions de taëls à huit millions, on pouvait à la rigueur sur ces deux points discuter et s'entendre.

Mais que les ambassadeurs fissent leur entrée à Pékin, avec une escorte de deux mille hommes;

Que l'Empereur les reçût en audience particulière, les autorisât à lui remettre, en main propre, les lettres autographes de leurs souverains respectifs, voilà qui devait paraître inadmissible au plénipotentiaire chinois:

« Vous traitez avec nous, disait-il, pour assurer la sécurité de vos intérêts et la protection de votre commerce. Vous ne pouvez donc que perdre à diminuer le prestige de notre souverain... Si vous arrivez à Pékin, comme des généraux vainqueurs, escortés de leurs armées, notre auguste maître aura l'air, aux yeux de ses sujets, de ne céder qu'à la force. Il ne faudra donc pas vous étonner si dans la suite, malgré sa bonne volonté, vous n'obtenez rien de bonne grâce ».

Observation fort sensée, on en conviendra, beaucoup plus sérieuse que ne semble le croire le comte d'Hérisson.

Le baron Gros se fût contenté, lui, d'une escorte de deux cents hommes; mais, lord Elgin en exigeant mille, il lui fallait, bon gré mal gré, montrer la même exigence, si exorbitante qu'elle lui parût d'ailleurs.

Telle était pourtant la bonne volonté de Kouei-Liang, si sincère son désir de traiter, que, le 5 septembre, le baron Gros le croit résigné au chiffre

des deux mille hommes, pourvu « qu'aucune pièce de canon ne vienne avec eux ».

Quant à l'audience impériale, par exemple, aucune concession possible. L'Empereur de Chine, traitant d'égal à égal, non pas même avec les souverains étrangers, mais avec leurs représentants, il y avait là, au point de vue des idées chinoises, quelque chose de vraiment monstrueux.

« Si une prétention aussi insensée, lit-on dans l'édit du 20 septembre, avait été concédée, comment aurions-nous pu nous présenter devant nos peuples? »

Lord Elgin n'a pas oublié qu'en 1858 il a formulé la même demande, et qu'elle a été repoussée avec le même dédain. Raison de plus pour lui de se montrer intraitable en 1860.

Son gouvernement, pourtant très sage, lui a laissé carte blanche sur ce point, comme il l'avait laissée à son frère l'année précédente.

Les *Instructions* en effet du 29 octobre 1859, à sir Bruce, lui recommandaient de ne point se croire obligé *d'exiger une entrevue personnelle avec l'Empereur*. « Il ne devait, dans aucun cas, se soumettre à aucune formalité humiliante. Mais il n'aurait qu'à s'inspirer de son propre jugement, ou de l'exemple des ministres étrangers, afin de décider s'il y avait lieu d'insister pour que l'Empereur de Chine le reçût en audience ».

C'était le langage du bon sens. Si les ministres européens refusent avec raison de se plier à des coutumes chinoises qui leur paraissent humiliantes,

pourquoi demander à l'Empereur de Chine d'adopter tel usage de notre cérémonial européen, qui constitue à ses yeux une suprême injure?

Lord Elgin se montra moins raisonnable que lord Russell. Ce n'est certes pas le baron Gros qui décida, qui entraîna son collègue. Outre qu'il était personnellement animé du plus grand esprit de conciliation, ses *Instructions* du 21 avril 1860 n'avaient pas soulevé cette irritante question de l'audience impériale.

Aussi n'en trouve-t-on pas trace dans son premier ultimatum, adressé à Kouei-Liang, en date du 28 août. Il attendra jusqu'au 3 septembre, pour l'aviser qu'une fois à Pékin il remettra « à l'auguste Empereur de Chine la lettre que Sa Majesté l'Empereur des Français lui adresse ».

Il est évident qu'ici encore, notre ambassadeur a dû suivre l'exemple de son collègue d'Angleterre, régler sa conduite sur la sienne, sans méconnaître ce qu'elle a de dangereux, de compromettant.

En fait, depuis le 31 août, jour de l'arrivée de Kouei-Liang à Tien-Tsin, les ambassadeurs alliés n'ont daigné ni le recevoir, ni discuter avec lui. Ils se sont contentés de lui notifier leurs conditions, puis de prendre jour au 7 septembre, pour la signature, « afin de tout finir en une seule séance ».

En conscience, le plénipotentiaire chinois, traité avec si peu d'égards, pouvait-il souscrire à *toutes* les exigences formulées? Il y eût joué sa tête.

On comprend l'embarras, l'attitude piteuse de l'infortuné diplomate, à mesure qu'approche le mo-

ment décisif. Le 7 septembre au matin, le bruit court que la signature ne pourra être donnée.

Le baron Gros envoie aux informations son secrétaire d'ambassade, M. de Bastard. Celui-ci, parvenu à grand'peine auprès de Kouei-Liang, trouve « un vieillard, dans un grand état de faiblesse, simulée ou non ».

Le vieillard, sommé de s'expliquer, avoue qu'il n'a pas les *pouvoirs nécessaires*. Les aurait-il en réalité, qu'importe, s'il lui est impossible de s'en servir?

Mais il a déclaré, quelques jours auparavant, qu'il était en possession de ces pleins pouvoirs, même du sceau impérial. Le voilà donc pris en flagrant délit de mensonge. Un diplomate mentir de la sorte, quelle honte! Ces choses-là ne se voient qu'en Chine. En vain, pour gagner du temps, dans l'espoir sans doute que les diplomates étrangers se montreront plus conciliants, il offre d'écrire à Pékin. Peine perdue, instances inutiles. De Kouei-Liang on ne doit plus rien attendre désormais; et M. de Bastard lui notifie que les hostilités « ralenties de fait un moment par bienveillance, vont être reprises avec vigueur ».

Les négociations, ainsi rompues une première fois à Tien-Tsin, le 7 septembre, ne devaient se rouvrir que le 14 à Toung-Tcheou.

* * *

L'indignation fut d'abord extrême à la cour de

Pékin, et aussi l'inquiétude. Quel parti prendre, quelle marche suivre?

L'Empereur réunit ses conseillers, ordonne à chacun d'eux de faire connaître son avis par écrit.

L'un des *mémoires* remis contient le curieux passage suivant: « La ruse étant permise à la guerre, nous pourrions, dans le cas où la paix aurait été conclue précédemment, lancer notre armée sur leurs troupes sans défiance, les battre aisément, et leur fermer l'accès de la capitale ».

Voilà bien, semble-t-il, en germe, l'idée du guet-apens de Toung-Tcheou. Nous verrons pourtant que la cour de Pékin ne s'est pas décidée à suivre ce conseil peu scrupuleux. M. Lavollée, qui a cité le passage, avoue qu'au milieu de si nombreux *mémoires,* on n'en trouverait pas un autre, dénotant une pensée de trahison.

La plupart insistent pour la prompte reprise des négociations. L'Empereur se range à cet avis; et sans négliger les mesures militaires, nécessaires afin de défendre la capitale, afin de continuer la lutte au besoin, il confie à Tsaï, prince de la famille impériale, assisté de Mouh, président du bureau de la guerre, la mission de conclure la paix.

Les 12 et 13 septembre, alors que l'armée alliée, a déjà quitté Tien-Tsin, en marche vers le nord, les ambassadeurs reçoivent du prince Tsaï trois dépêches successives.

Dans les deux premières, le nouveau plénipotentiaire commence par exprimer ses regrets que Kouei-Liang « chargé de traiter sérieusement et *de*

céder sur tous les points », n'ait pas su mieux « se conformer aux ordres de l'Empereur ».

Puis, ayant ainsi, suivant l'invariable coutume chinoise, jeté par dessus bord son prédécesseur malheureux, il supplie les ambassadeurs et généraux alliés de retourner à Tien-Tsin, où « tous les articles, toutes les conventions seront arrêtées ».

De fait, ne le sont-elles pas déjà, puisque le prince et son collègue sont décidés « *à céder sur tous les points*..., puisque *toutes* les clauses exigées..., *toutes* les demandes faites sont accordées...? »

Si donc les ambassadeurs veulent négocier « sur les bases convenues, sans exiger de nouvelles conditions » rien ne saurait plus désormais mettre obstacle à la prompte ratification du traité.

Cette singulière insistance à affirmer que tout est convenu, accepté par avance, produit d'abord une impression des plus défavorables.

Le prince entend-il par là, veut-il laisser entendre que l'Empereur consent à l'escorte des deux mille hommes, ira jusqu'à accorder l'audience réclamée ? Si oui, les deux dépêches seraient fort suspectes. De telles concessions, inattendues, la dernière surtout, dénonceraient peut-être un parti pris de fourberie, une arrière-pensée de trahison préméditée.

Mais la troisième écarte vite toute interprétation de ce genre :

Que les ambassadeurs alliés viennent à Toung-Tcheou, puisque tel est leur désir. La convention préparée, signée, ils pourront ensuite, « *suivant ce qui a été convenu à Tien-Tsin,* au sujet du voyage

de Pékin, se rendre dans cette dernière ville, *avec une escorte peu nombreuse et sans armes* ».

Voici que la vraie pensée se dévoile, se dégage, au milieu des phrases entortillées, où se complaît la diplomatie chinoise.

Il est clair que le prince Tsaï se replace à son tour sur le terrain de 1858, qu'il voudrait, lui aussi, s'en tenir aux premières stipulations de Tien-Tsin. C'est de cette façon qu'il entend négocier « *sur les bases convenues* ». Il espère sans doute, plus heureux ou plus habile que Kouei-Liang, amener les diplomates étrangers à l'abandon de leurs prétentions *nouvelles,* inacceptables.

Illusion étrange, presque ridicule, soit; mais perfidie, à coup sûr, non.

La même dépêche en fournit d'ailleurs une preuve décisive quand, insistant sur le danger de la marche des troupes alliées vers le nord, elle invoque la raison suivante :

« Nous devons vous dire que les troupes chinoises, qui tiennent garnison au nord de Ho-Si-Hou, n'obéissent qu'à leurs chefs militaires, que nous n'avons aucune autorité sur elles; et comme nous venons d'apprendre que vos troupes sont arrivées à Ho-Si-Hou, nous craindrions, si elles se trouvaient en présence des nôtres, qu'un conflit ne devînt inévitable, ce qui rendrait peut-être inutile le vif désir que nous avons de rétablir la paix. Ne serait-ce pas à regretter? »

En vérité, si le prince Tsaï méditait de jeter à l'improviste l'armée tartare sur nos troupes sans

défiance, il n'aurait pas eu la naïveté de nous donner cet avis charitable, dont nous allions faire immédiatement notre profit.

Nous étions alors à 74 kilomètres de Tien-Tsin, et notre effectif ne dépassait pas six mille hommes. L'imprudence eût été grande de se risquer à rencontrer, si peu nombreux, l'armée tartare, signalée si voisine. Les généraux d'un commun accord, déclarèrent qu'il était nécessaire de faire halte quelques jours, afin d'attendre des renforts de Tien-Tsin.

Dès lors, il devenait utile, indispensable, de prêter une oreille complaisante aux ouvertures du prince Tsaï, qu'autrement on n'eût pas manqué de trouver dérisoires.

Dès le lendemain, 14 septembre, lord Elgin envoie à Toung-Tcheou, M. Parkes, le meilleur de ses agents interprètes.

Une interminable discussion s'engage, qui dure près de huit heures. On parvient enfin à se mettre d'accord sur tous les points, notamment sur le chiffre de l'escorte qui accompagnera nos ambassadeurs à Pékin.

Il est vrai que la question de l'audience impériale n'a pas été soulevée un instant. Lord Elgin est-il revenu à de meilleurs sentiments, ou sa morgue britannique sait-elle, quand il le faut, se plier aux circonstances?

Toujours est-il que le silence, calculé ou non, sur la plus irritante des questions, a dû rendre l'accord relativement facile sur les autres.

Par grande faveur, nos plénipotentiaires ont concédé au prince Tsaï « que les troupes anglo-françaises n'entreront pas dans Toung-Tcheou et devront camper à une distance de cinq milles au moins avant d'y arriver ».

Les généraux, d'ailleurs, pour les raisons que nous connaissons, ne se pressent pas d'accentuer leur mouvement vers le nord. Le 15, le 16 se passent sans que nous donnions signe de vie, et le baron Gros croit devoir rappeler au général de Montauban, « qu'une marche en avant sera peut-être nécessaire pour que les Chinois n'interprètent pas mal ce temps de repos » et d'arrêt.

Ils n'ignorent rien en effet de ce qui se passe entre Ho-Si-Hou et Tien-Tsin. Ils savent que des renforts sont en marche. N'ont-ils pas le droit de se demander, à leur tour, si nous n'avons voulu que les amuser en négociant? Si nous nous défions d'eux, pourquoi auraient-ils confiance en nous? Et tandis que nous prêterons au prince Tsaï les plus machiavéliques combinaisons, il est fort probable qu'il nous aura prêté, de son côté, les plus noirs desseins.

Le 17 enfin, les premiers renforts arrivés, les deux secrétaires d'ambassade se rendent à Toung-Tcheou, MM. de Bastard et Loch, ce dernier suivi de M. Parkes. Avec eux, une soixantaine de personnes, interprètes, soldats, officiers d'administration ou d'escorte.

Le prince Tsaï reçoit les secrétaires et leurs interprètes.

Avec M. de Bastard l'entente est rapide et facile. Il n'en va pas de même avec M. Loch.

Ce dernier a communiqué au prince, en même temps que son projet de convention, une dépêche où lord Elgin annonce que, le traité ratifié à Pékin, *il remettra à l'Empereur la lettre autographe de sa Souveraine.*

Étonnement, protestation du plénipotentiaire chinois devant cette exigence *nouvelle.* Nouvelle, non, pourra objecter l'envoyé britannique, puisque Kouei-Liang en a été avisé déjà le 3 septembre.

Mais, comme il n'y a été fait aucune allusion, dans la journée du 14, le prince Tsaï a pu et dû croire la prétention à jamais abandonnée.

La discussion va donc recommencer de plus belle; elle menace de s'éterniser. Le flegme britannique n'étant pas de taille à lutter contre l'impassibilité chinoise, M. Parkes se fâche, s'emporte; il renverse une table, garnie de beaux vases de porcelaine, qu'il brise en mille pièces.

A la fin, et de guerre lasse, il déclare qu'il ne peut retirer la demande formulée par son ambassadeur; mais comme elle ne saurait faire partie intégrante du traité, il sera toujours loisible, le traité signé, de la discuter à part.

On se quitte sur ce compromis. L'heure est trop avancée pour que les envoyés puissent repartir le soir même. Le lendemain, ils trouvaient la route barrée par l'armée tartare, aux environs de Tchang-Kia-Ouang.

*
* *

L'armée tartare se trouvait-elle à Tchang-Kia-Ouang en vertu d'une entente préalable, depuis longtemps concertée entre San-Ko-Li-Tsin et le prince Tsaï?

Ou ce dernier, peu confiant dans les dispositions pacifiques des étrangers, l'avait-il appelée à tout hasard, à la dernière heure, afin de parer à toute éventualité?

Ou bien encore San-Ko-Li-Tsin était-il venu de son propre mouvement, de sa seule initiative, chercher la revanche de sa défaite passée, décidé à jouer son dernier « va-tout » ?

Le baron Gros, qui s'est rangé à cette dernière hypothèse, n'hésite pas à rejeter, sur le généralissime seul, la responsabilité de ce qu'il appelle « l'abominable guet-apens ».

Notons d'abord que la présence de l'armée tartare autour de Tchang-Kia-Ouang, s'explique de soi, par la situation même du village, à quatre ou cinq kilomètres de Toung-Tcheou, à quatre ou cinq lieues de Pékin. L'armée tartare, qui depuis Ho-Si-Hou n'a cessé de se replier devant nos troupes, va être obligée de s'arrêter enfin ; elle ne pourrait reculer davantage sans livrer les abords de la capitale qu'elle a mission de défendre.

Toutefois, il semble que le 17, elle hésite encore sur les dernières positions à prendre ; car M. de Bastard, se rendant à Toung-Tcheou, a aperçu dans

la campagne et sur la route, sans autrement s'en étonner d'ailleurs, un certain nombre de tentes, puis des groupes de cavaliers prenant « des directions diverses ».

Le lendemain matin, il constatait que ces groupes, devenus beaucoup plus nombreux, se dirigeaient vers le sud.

Averti sans nul doute des difficultés inopinément soulevées par les envoyés anglais, San-Ko-Li-Tsin, de lui-même ou sur l'appel de Tsaï et de Mouh, s'est évidemment décidé à masser ses troupes en avant de Tchang-Kia-Ouang.

Il y est d'autant plus autorisé que la cavalerie britannique a dû dépasser les limites assignées ; lord Elgin, du moins, semble tout disposé à le croire.

Faut-il voir, dans la manœuvre de San-Ko-Li-Tsin, une simple mesure défensive en vue de mieux couvrir et Toung-Tcheou et Pékin ?

Serait-ce au contraire un mouvement offensif qui se dessine, le coup du guet-apens qui va se révéler ?

La supposition, j'en conviens, serait tout à fait permise, si le rapport de M. de Bastard n'était là pour nous démontrer, jusqu'à l'évidence, combien elle doit être résolûment écartée.

Si le généralissime chinois, d'accord ou non avec le prince Tsaï et son collègue, a résolu de tomber à l'improviste sur l'armée alliée, il est clair que toutes les précautions auront été prises, pour que rien, ni personne, ne puisse donner l'éveil à cette armée en marche.

Il est non moins clair que l'attaque voulue, préméditée ou non, devra présenter tous les caractères d'une surprise rapide, brusque, seule condition, seule chance de succès.

Or, voici ce que nous lisons dans le rapport de M. de Bastard, après son départ de Toung-Tcheou, le 18, à la pointe du jour. On ne saurait, j'imagine, invoquer un témoignage moins suspect :

« Nous laissâmes à droite, sans y entrer, Tchang-Kia-Ouang.... et, ce village dépassé, nous trouvâmes là route bordée par l'infanterie tartare. La cavalerie défilait devant nous.... *Aucune parole, aucune menace ne nous furent adressées, et chefs comme soldats nous virent traverser leurs lignes, sans paraître faire la moindre attention à notre passage.*

« A deux kilomètres à peu près des Tartares..., nous aperçûmes des Sikhs en vedette, et derrière eux l'armée anglaise en bataille, à cheval sur la route, et en retour d'équerre à sa droite... l'armée française.

« *Je restai une heure environ auprès du général de Montauban.* Les Tartares continuaient leur mouvement sur la droite de l'armée française, *et un engagement avec eux ne paraissait pas imminent* ».

Du reste un parlementaire chinois quittait au moment même l'état-major anglais, l'assurant « qu'il allait de ce pas enjoindre aux Tartares de se retirer ».

Après un tel récit, est-il vraiment permis de prêter à San-Ko-Li-Tsin, je ne dirai pas la moindre arrière-pensée de guet-apens, mais la moindre velléité d'agression ?

Vers dix heures et demie pourtant la bataille se trouvait engagée, et voici dans quelles circonstances :

Les premiers arrivés de Toung-Tcheou, avec ou avant M. de Bastard, avaient pu passer facilement. Parmi ces privilégiés, le capitaine d'état-major Chanoine.

« Quelques soldats avaient voulu s'opposer à son passage ; mais il leur avait fait comprendre qu'il était chargé *d'une mission toute pacifique,* et il avait continué son chemin, *en les bousculant un peu* ».

Preuve nouvelle, incontestable, que ces Tartares ne sont pas le moins du monde animés de sentiments hostiles. Et ce détail caractéristique nous est fourni par le *Journal d'un Interprète en Chine,* si affirmatif pourtant sur la question du guet-apens.

Il est d'ailleurs confirmé par le rapport officiel du général de Montauban.

Bientôt, il est vrai, la scène change. Voici le colonel Walker, qui arrive à bride abattue, suivi de quelques cavaliers, presque tous blessés. Il raconte qu'il a vu, sans pouvoir les secourir, deux de nos compatriotes se défendant en désespérés, au milieu d'un groupe de Chinois furieux.

On voit comment les choses se sont vite aggravées. Indifférence d'abord, légère bousculade ensuite, puis la bousculade est devenue rixe, la rixe va devenir bataille ; car ce sont les trois coups de canon, tirés sur le groupe des fuyards, qui semblent avoir donné le signal de l'action générale.

Notre artillerie riposte, et en un clin d'œil l'armée ennemie est dispersée

Les deux généraux alliés étaient pourtant convenus de ne pas brusquer l'attaque.

M. Parkes, parti le matin du 18, avant M. de Bastard, et arrivé comme lui sans encombre jusqu'au delà de Tchang-Kia-Ouang, était retourné à Toung-Tcheou, dénoncer la présence des Tartares, avertir le prince Tsaï qu'il eût à aviser aux suites d'une rencontre, dont il deviendrait responsable. Il importait d'attendre son retour, afin d'être fixé sur les résultats de sa démarche. Telle avait été la résolution prise en commun par les deux généraux en chef.

Mais une telle résolution, si sage, n'était pas facile à tenir devant l'ennemi si proche.

A l'arrivée du colonel Walker, aux nouvelles apportées par lui, Anglais et Français se laissèrent entraîner malgré eux, cédant sans doute au désir très naturel, très honorable, de voler vite au secours de leurs compagnons menacés.

Si excusable qu'elle fût, cette précipitation à prendre l'initiative de l'attaque, ne pouvait qu'achever de compromettre, de la façon la plus grave, les malheureux non encore de retour.

Le nombre en était grand, quarante environ sur soixante. Qu'étaient-ils devenus, ou qu'allaient-ils devenir, maintenant que les négociations se trouvaient définitivement rompues?

Sous le coup de l'anxiété qui étreignit alors tous les cœurs, sous le coup de l'exaspération qui sui-

vit, quand on connut plus tard le sort de quelques-unes des malheureuses victimes, on comprend comment a pu se former la légende du guet-apens.

Tous, officiers et soldats, l'adoptèrent sans hésitation aucune, sans examen, sans réflexion. On était si convaincu par avance de la duplicité, de la fourberie chinoise, qu'il parut tout naturel d'en constater une preuve de plus, d'avoir un grief de plus à invoquer contre ces *affreux magots*.

Les *Mémoires sur la Chine* renferment un passage, singulièrement suggestif, qu'on ne saurait trop méditer :

« L'expédition de Chine était mal appréciée ; nous étions exposés aux jugements les plus injustes. La cité de Londres et les salons de Paris voyaient, dans la guerre que nous avions entreprise, une agression criminelle contre un peuple inoffensif. Si la rupture de ces négociations fallacieuses était venue de nous, on n'eût pas manqué en Europe de crier à l'abus de la force. Il fallait que la trahison fût éclatante pour que la répression nous fût permise ».

En vérité le guet-apens de Toung-Tcheou arrivait à point pour légitimer le pillage et l'incendie prochains du Palais d'Été.

Je ne prétends pas que les hommes de guerre, ou les hommes d'État chinois, fussent incapables d'une pareille perfidie.

La cour de Pékin en disgraciant San-Ko-Li-Tsin, quelque temps après, en condamnant à mort le prince Tsaï « pour forfaiture vis-à-vis des nations étrangères », semble avoir justifié les accusations lan-

cées contre le généralissime et contre le diplomate, sans paraître soupçonner d'ailleurs qu'en fait elle acceptait ainsi la complicité d'une pareille infamie.

Eût-elle été réelle que, pour son honneur, elle n'eût jamais dû l'avouer.

Mais le gouvernement chinois n'a pas de ces scrupules raffinés. On sait en outre avec quelle facilité, quelle désinvolture, il sacrifie en général ceux de ses agents, qui ont eu le tort impardonnable de ne pas réussir.

San-Ko-Li-Tsin s'était laissé battre, le prince Tsaï n'avait pas su conclure la paix. Voilà leur grand crime, leur seul crime.

Je crois avoir prouvé que l'examen sérieux des documents et des faits n'autorise en rien l'idée de guet-apens, qui leur a été si légèrement prêtée.

J'ajoute que, le 18 septembre, peuple et gouvernement chinois désiraient la paix, autant et plus encore qu'on ne désirait peut-être, dans nos deux armées, la reprise des hostilités.

La lettre saisie, le 15, sur le correspondant du Tao-Taï de Toung-Tcheou, en est une preuve de plus, non la moins convaincante.

S'il se fût tramé en cette ville quelque trahison contre les Alliés, la lettre en question en eût certainement laissé transpirer quelque chose. Que dit-elle au contraire ?

« Qu'il faut *presser le prince et son collègue d'aviser à ce que, sur la route, il ne surgisse aucune complication nouvelle...*

« La misère du peuple est extrême, et, *si l'on peut*

conclure la paix, il n'y aura personne qui ne se jette à deux genoux aux pieds de l'Empereur pour le remercier d'un tel bienfait ».

Entre nations prétendues civilisées, la guèrre est toujours terrible aux vaincus, nous en savons quelque chose. Combien ce doit être pire d'Européens à Chinois.

Si les 24 et 25 octobre, lors de la signature des traités, la parfaite courtoisie du baron Gros, comparée surtout aux procédés hautains de lord Elgin, causa la meilleure impression à Pékin, y laissa les meilleurs souvenirs, il faut avouer que, plus d'une fois au cours de la campagne, nous avions semblé prendre, au contact de nos Alliés, un peu de la raideur, de l'insolence britannique.

Il est incontestable qu'à Toung-Tcheou même, certains de nos Français ont, à l'instar de M. Parkes, traité les Chinois avec un sans-gêne peu fait pour nous les concilier.

Du moins n'est-il guère permis d'en douter, après la curieuse confidence de M. d'Escayrac de Lauture.

*
* *

On sait quelle émotion causa, lorsqu'il parut au *Moniteur* du 31 décembre 1860, le rapport du comte d'Escayrac, quelle universelle sympathie, mêlée de pitié et d'admiration, provoqua dans le public le récit de sa captivité, tant douloureuse, supportée avec une fermeté d'âme, une vaillance si française.

A force de le plaindre, ou de l'admirer, on ne vit, on ne voulut voir, dans son émouvante relation, que les détails de nature à augmenter la haine ou l'horreur ressentie pour ses bourreaux.

Elle contient pourtant, on a pu en juger déjà, nombre de passages intéressants à d'autres titres, qui passèrent presque inaperçus tout d'abord.

Il est vrai que la relation du *Moniteur* est incomplète. L'édition des *Mémoires sur la Chine* donne seule notamment, en son entier, l'étrange confidence dont il a été parlé plus haut, où l'auteur nous raconte son entrée à Toung-Tcheou, le 17 septembre :

« Comme j'entrais à Toung-Tcheou, des mandarins vinrent au-devant de moi, et m'offrirent de chercher avec moi mes logements. Je laissai là mes bagages et je les suivis. *Ils ne m'offrirent rien qui me parût convenable*..... Il me fallait un assez vaste espace pour mes chevaux et mes voitures. Je cherchai donc moi-même et *j'eus bientôt trouvé ce qu'il me fallait*.....

« Le propriétaire de la maison, dans laquelle je descendis, mandarin de sixième ou septième ordre, se conduisit avec une extrême impertinence. *Je le traitai moi-même avec peu d'égards, et lui désignai les pièces que j'entendais occuper.* Il se mit alors à en faire enlever tous les meubles, manière peu polie de me faire entendre qu'il me prenait pour un voleur. *Je fis réintégrer les tables et les chaises;* nos relations en restèrent là ».

N'oublions pas que le comte d'Escayrac, chargé

d'une mission scientifique en Chine, s'était joint à notre expédition en amateur, en touriste.

Ainsi, voilà un simple particulier, sans aucun titre officiel, diplomatique ou militaire, qui arrive dans une ville chinoise, non pas ville conquise, ville neutre, qui doit être traitée avec des égards tout spéciaux, puisqu'au moment même les plénipotentiaires s'y sont donné rendez-vous, pour y signer la paix.

Avec une courtoisie, à laquelle il n'a officiellement aucun droit, des mandarins se mettent à sa disposition, s'offrent à lui trouver un logement.

Aucun de ceux qu'on lui propose ne le satisfait; il cherche, il désigne lui-même la maison qu'il a daigné choisir, dans cette maison les chambres *qu'il entend occuper!*

Il faut convenir qu'on ne saurait se montrer plus grand seigneur, serait-il exagéré de dire, plus impertinent. Et le comte d'Escayrac n'a pas l'air de soupçonner ce qu'un pareil sans-gêne peut avoir de blessant, d'irritant. Il semble même s'étonner fort que le propriétaire ne s'estime pas très flatté, trop heureux, de l'honneur grand qu'il a bien voulu lui faire, en disposant ainsi de sa maison!

En vérité, si bon nombre de nos envoyés du 17 septembre se sont conduits de la sorte, est-il très surprenant que la population de Toung-Tcheou se soit montrée, le lendemain, si hostile, surtout quand elle entendit le canon de Tchang-Kia-Ouang? Doit-on s'étonner beaucoup qu'elle se soit jetée furieuse sur les rares étrangers, qui, comme le

comte d'Escayrac, s'étaient imprudemment attardés dans la ville ?

Arrêté, foulé aux pieds, menacé de mort, il est jeté, pieds et poings liés, dans une charrette, qu'on a eu soin de garnir de clous à tête plate.

Pendant vingt-quatre heures il roule, de jour et de nuit, secoué, cahoté, dans l'atroce véhicule. Les conducteurs profitent des relais pour serrer ses liens avec plus de force, les tordre à l'aide d'une baguette, y introduire des coins de bois, les arroser afin de les faire gonfler. Ses poignets déchirés ne forment plus qu'une plaie horrible, quand la charrette s'arrête au terme de sa course.

Le voici maintenant dans une prison commune, au milieu de vagabonds et de bandits, la plupart couverts de haillons abjects.

S'il est vrai que le Chinois de la classe honnête déteste, exècre l'étranger, comme ces gueux doivent se réjouir, à l'aspect de la proie qu'on leur a jetée en pâture ! Quelle bonne fortune pour eux, quelle occasion inespérée d'assouvir leurs instincts féroces ! Dans quel enfer notre malheureux compatriote vient-il d'entrer !

Erreur, l'enfer va lui paraître presque un paradis.

Durant les vingt-quatre heures de tortures précédentes, il n'a pris aucune nourriture ; il est exténué, brisé, à bout de forces, de souffle. Les prisonniers l'entourent, pleins de pitié, l'interrogent. A leur grand étonnement, il répond en chinois :

« Il parle, dirent-ils, et *aussitôt les uns de m'apporter du thé, les autres du fruit.* En moins d'une

heure, je bus plus de trente tasses de thé, et je mangeai un ou deux des fruits qu'ils m'avaient offerts.

« Un médecin chinois, petit vieillard à l'air fin et spirituel, qui était venu me voir par curiosité,... écrivit une ordonnance, et laissa quelques sapèques, à l'aide desquelles on acheta un peu d'une huile épaisse et jaunâtre, avec laquelle *les prisonniers me firent deux pansements*. Malheureusement je n'avais pas un morceau de toile pour couvrir mes plaies. *Un prisonnier m'apporta une petite loque bleue, que pendant quinze jours je promenai d'une main à l'autre. Les prisonniers étaient en général pleins d'attentions pour moi. Sans leur assistance, je n'aurais pu ni boire, ni manger, ni faire un pas. De jour et de nuit, je les trouvais disposés à me rendre tous les services* ».

La grande distraction de ces malheureux, le soir venu, après la dernière ronde passée, était d'organiser un théâtre dans la salle commune. Pas une seule nuit, sans représentations théâtrales, toujours gaies, longues, bruyantes.

Eh bien, le premier soir, voyant combien l'étranger avait besoin de repos, ces malandrins, par une attention d'une délicatesse infinie, vraiment touchante, s'étaient privés de leur délassement favori, afin de ne pas troubler son sommeil.

Race étrange, en vérité, difficile à comprendre, à bien juger.

Ces prisonniers, si compatis ants sont-ils vraiment les compatriotes des bourreaux que nous

venons de voir si ingénieux à torturer leur victime ? On serait presque tenté d'en douter.

De l'exemple cité, il faut au moins conclure que la nation chinoise, si volontiers cruelle, féroce, n'est pourtant point inaccessible aux meilleurs sentiments de la nature humaine, surtout, qu'elle n'est pas foncièrement hostile à l'Européen.

Sans doute, elle a conservé, de son long isolement, la défiance instinctive de l'étranger. Mais d'autre part son instinct si remarquable du négoce, son âpreté au gain, n'auraient pas manqué de lui faire vite comprendre tout ce qu'elle devait gagner à entretenir, avec le reste du monde, d'actives relations.

Il dépendait de nous que ces relations fussent amicales, pacifiques.

Il n'y fallait qu'un peu d'habileté, de patience, de ménagements. Il semble, au contraire, que l'Europe, en ces dernières années, ait pris à tâche d'irriter, d'exaspérer les Chinois, de les humilier dans leur amour-propre, de les troubler dans toutes leurs habitudes, d'insulter à toutes leurs traditions, de menacer enfin jusqu'à leur indépendance.

Parce que nous étions, parce que nous nous croyions les plus forts, nous avons jugé que tout nous était permis.

Aujourd'hui que nous voyons où nous a conduits notre maladresse, notre brutalité, est-il temps encore de revenir à d'autres errements ?

De tous les gouvernements européens, le gouvernement français, le moins coupable de tous, ou

le moins ambitieux, était le mieux désigné pour faire entendre à tous des conseils de sagesse, de modération. Ce sera son grand honneur de l'avoir compris, d'avoir tenu surtout à prêcher d'exemple, en donnant, dès le premier jour, une preuve incontestable de haute honnêteté.

Exemple et conseils seront-ils suivis ?

Quand la bride a été si longtemps lâchée à tous les appétits, comme à toutes les ambitions, les paroles, les promesses de désintéressement, à supposer qu'elles soient sincères, ont-elles chance d'être efficaces, auront-elles la vertu magique d'apaiser les colères, les haines déchaînées ?

Nous voudrions l'espérer, sans trop oser y croire. Il est, hélas ! bien plutôt à craindre qu'à cette heure l'*irréparable* n'ait été commis !

Juin 1901.



MANÈGRE ET YAK

Par M. le Comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

Les idiomes du groupe Est-Altaïen, comme le qualifient les philologues finlandais, paraissent se diviser en deux sections : 1° Celle des dialectes tongouses, parlés au nord, et 2° celle des dialectes du type mandchou, plus spécialement en vigueur au sud de l'Altaï et qui semblent moins primitifs au point de vue phonétique et lexicographique ; ils sont caractérisés spécialement par l'élimination fréquente des consonnes finales et surtout médiales, tandis que ces sons ont été conservés dans les langues de la section boréale.

Ajoutons, du reste, qu'à l'exception du Mandchou, élevé à la dignité de langue littéraire depuis la conquête de la Chine par les Tartares, la plupart des dialectes est-altaïens ont été bien peu étudiés encore.

Tel est par exemple le cas pour le Manègre, qui ne nous est connu que par les courts vocabulaires

qu'a publiés un explorateur russe, il y a une quarantaine d'années (1). Le peuple qui le parle habite le bassin de l'Amoûr-Supérieur, entre les 123 et 131° de longitude est, ainsi que les 52 et 53° 1/2 de latitude nord, depuis la rivière Oldoï, à l'ouest, jusqu'à la rivière Niumane ou Bouréi, à l'orient, laquelle les sépare des Birares.

M. de Sabir croit devoir rapprocher le Manègre du Mandchou, et on ne saurait nier effectivement qu'il n'existe une certaine parenté entre ces deux idiomes. A notre avis, toutefois, le premier de ces dialectes doit être, suivant toute apparence, rangé spécialement dans la section tongouse. Les mots n'y subissent pas les contractions et abréviations caractérisant le Mandchou proprement dit, ainsi que ses dialectes. Le lecteur en jugera du reste, par la liste suivante :

FRANÇAIS	MANÈGRE	TONGOUSE	MANDCHOU
Un	Omun	Dial. d'Okhostk : Umin — Lamoute : Œmin	Emu
Deux	Dzur	Dial. de Yakoustk et d'Okhostk : Djur	Djuo
Trois	Ilan	Dial. de Yakoustk : Elan — d'Okhostk : Ilan	Ilan
Quatre	Digin	Dial. de Yakoustk : Dygin Dial. de l'Angara supér : Digin	Duin

(1) M. C. de Sabir : *Le fleuve Amour*. Paris, 1861.

FRANÇAIS	MANÈGRE	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Six	Nugun	Dial. de Yakoustk et de l'Angara supérieure : Nyugun	Ningun
Sept	Nadang	Dial. de Yakoustk : Nadan	Nadan
Neuf	Yagin	Dial. de Yakoustk : Yagin	Njun
Dix	Dzan	Dial. de Yakoustk : Djan	Djuan
Jour	Inangi	Dial. d'Okhostk : Inin — de la Mangasceya : Inengi	Fandacha
Feu	Togo	Dial. de Yakoustk : Togo	Tua
Terre	Tur	Dial. de la Mangasceya : Turu Dial. d'Okhostk : Tor	Na, boichon
Lac	Lamut	Lam, *Mer*	Namou, *Mer* Dial. sandane : Namo
Père	Ami	Dial. de l'Angara supér. : Ami	Ama
Mère	Oni	Dial. de l'Angara supér. : Oni	Emé

M. de Sabir remarque du reste que bon nombre de termes, ceux spécialement concernant l'équitation, se retrouvent à la fois en Manègre, en Mandchou et en Mongol. Ils ont visiblement été empruntés à ce dernier idiome par les deux précédents. La comparaison entre ces vocables pourrait même donner lieu de supposer que le Manègre a servi souvent d'intermédiaire, que c'est par lui que bon nombre d'entre eux ont passé du Mongol en Mandchou. Exemple :

FRANÇAIS	MONGOL	MANÈGRE	MANDCHOU
—	—	—	—
Alezan (cheval)	Dserdé	Dzërdé	Dserdé
Amblier	Djoro	Dzirau	Djorol
Bride	Hadsar (Kazar en dial. Bouryète)	Kadal	Hadala
Cheval	Saïbour	Taïvar	Saïbourou
Culeron	Houdarga	Kodourga	Koudarcha
Feutre (sous la selle)	Tohom	Tohomo	Tohu
Gris pommelé (cheval)	Bourol	Burul (dial. Bouryète) : burul	Burulu
Selle	Emel (dial. Bouryète): émal, émel	Enghemou	Omœgœl
Tigré (cheval)	Tsokhor	Tchokur	Tchokoro

Un certain nombre d'autres termes manègres semblent avoir été pris à des dialectes mongols, tels que le Mongol propre ou le Bouryète, mais sans avoir passé en Mandchou. L'on peut, croyons-nous, citer les exemples suivants :

FRANÇAIS	MANÈGRE	MONGOL	BOURYÈTE
—	—	—	—
Bleu	Sila		(Dial. sélingique) : Såral

FRANÇAIS	MANÈGRE	MONGOL	BOURYÈTE
—	—	—	—
Boiteux	Dokolon		Dokolnep (Boiter)
Canard	Nikitchan	Nogoso	
Ciseaux	Kaici		Kaische
Coursier	Katartchi	Hatartchi	
Couteau	Koto		Kitogo, Shotyogo
Cuivre	Altan.	Altan, Or	Altan, Alten, « Or »
Égal	Adali		Adali, semblable, pareil
Foie	Akin		Elgegn, Ilege
Gris de more (cheval)	Kukumurin	Kuku morin	
Lac	Amut		Amut
Mer	Dalaï	Dalaï	Dalê, Dalei, Dalai
Natte de cheveux	Godykan		Gezege (le Z de cet idiome paraît représenter parfois le D du Manègre).
Oreille	Sang		Chikeng
Pie (cheval)	Alar	Alac	
Pierre	Dzolo		Cholu, Chulong, Chulung
Sœur aînée	Aki		Egeshe, Igishi

On sait que les Mongols ont joué le rôle de civilisateurs vis-à-vis de leurs voisins de l'est, long-

temps sans doute demeurés tout à fait barbares. Du reste, l'influence chinoise semble s'être fait sentir également dans le vocabulaire manègre. Citons, par exemple, le *Maiman* « Marchand » de ce dernier idiome qui n'est, sans doute, autre chose que le *Maï-Maï* du Chinois.

Un missionnaire français nous donne un vocabulaire d'une tribu par lui appelée *Yak* et qui, vraisemblablement, habite les environs de la baie de Barracouta ou de l'Empereur Nicolas, par le 49, 1'50" latitude nord et 137, 58'40" longitude est (1).

Il croit retrouver dans l'idiome de cette population, celui des Sandans ou Santans dont Siebold a donné un vocabulaire. La chose ne nous paraît pas absolument établie. En tout cas, l'idiome yak appartient incontestablement à la famille est-altaïenne ou tongouse-mandchoue, mais semble offrir certaines particularités, spécialement au point de vue de la phonétique. Exemple :

FRANÇAIS	YAK	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Vent	Taddoune	Adin, Œdign	
Pluie	Tidachida	Udun	
Soleil	Delgoune	Dilaça	

(1) Le P. Furet, *Lettres à M. L. de Rosny sur l'archipel japonais*. Paris, 1860.

FRANÇAIS	YAK	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Étoile	Sikka	Osikta	
Mer	Rame	Lam	Namo
Homme	Boyak	Boya	
Mère	Mana	Ane, ani	Enié, Eme
Fils	Uda	Uto	
Tête	Killu	Dil	
Œil	Kaze	Ela	Yasa
Bouche	Agga	Amga	Ana
Pied	Argak	Algan, Xelgan	
Chien	Inkine	Ginakin, Nenakin	
Poisson	Tolgo	Oldro, ollo	
Coutelas	Katano	Koto	
Bon	Youg	Nagu	
Grand	Raké	Agdyga	
Blanc	Bagda, d'où Bagdamougi; « Argent », litt. : « Métal blanc » et Karamougi, « Or », litt. : « Métal rouge »	Bagdarin	
Métal	Mougi	Mogun, Mognun, « Métal, argent »	

FRANÇAIS	YAK	TONGOUSE	MANDCHOU
—	—	—	—
Fer	Solo	Soulou	
Noir	Koungourre	Kognori	

Ce qui semble caractériser surtout le Yak, c'est, on le voit, l'emploi de consonnes initiales qui ne se retrouvent pas dans les autres dialectes de la même famille, ainsi que l'emploi de la gutturale remplaçant la chuintante, comme dans *dalgouné* « soleil », faudrait-il voir là autant de traces d'archaïsme? En tout cas, nous croyons entrevoir que le Yak se rapproche plus du Tongouse que du Mandchou, et sur ce point, il différerait du Sandane qui semble apparenté de près à ce dernier idiome. Les affinités avec d'autres groupes linguistiques paraissent d'ailleurs peu sensibles et cela se conçoit d'autant plus facilement que le vocabulaire yak recueilli par le P. Furet est plus court. La ressemblance du terme *Takka* « ciel » avec le Bouryète *Tegnere,* Mongol *Tengri,* est bien éloignée. Y a-t-il quelque chose de commun entre le *Gæz* « œil » du Turk, et le *Kazé* du Yak (même sens)? Cela paraît bien douteux puisque ce dernier nous rappelle les formes correspondantes du Tongouse et du Mandchou, mais avec simple addition d'un *k* prosthétique. Dans ce cas il s'agirait sans doute d'un point de ressemblance s'étendant à la famille tout entière.

Même observation à propos d'*Inkine* « chien », qui rappelle à la fois le Tongouse, *Ginakin, Ne-*

Barbier, dans son *Journal* (1), et Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (2), nous donnent les plus curieux détails sur la pompe extraordinaire qui fut déployée à Paris, à cette occasion.

Du reste Méhémet Effendi, lui-même, a écrit la *Relation* de sa réception à la Cour de France (3), relation qui fut traduite et publiée, mais incomplètement en 1757.

Lémontey, dans son *Histoire de la Régence* (4), a donné des extraits de cette relation. Je me contenterai de citer le passage si amusant, où Méhémet Effendi raconte la singulière façon dont lui fut présenté le jeune Louis XV, qu'on fit marcher, courir et tourner devant lui, comme une jolie petite bête curieuse :

« Aussitôt qu'il (le Roi) m'aperçut avec son gouverneur, il se tourna de notre côté, et je l'abordai. Divers discours d'amitié furent le sujet de notre entretien. Il était charmé d'examiner nos habits, nos poignards, les uns après les autres. Le maréchal (5) me demanda: Que dites-vous de la beauté de mon roi ? — Que Dieu soit loué ? répondis-je, et qu'il le préserve du maléfice (du cattivocchio) ! — Il n'a que onze ans et quatre mois, ajouta-t-il, sa taille n'est-elle pas proportionnée ? Remarquez surtout que ce sont ses propres cheveux. — En

(1) Éd. Charpentier, 1857, 1re série, p. 122.

(2) Édit. Sautalet, 1829, t. XVIII, p. 346 et suiv.

(3) Le ms. est à la Bibliothèque de l'Arsenal.

(4) *Œuvres*. Paris, Paulin, 1832, t. VI, p. 451 et suiv.

(5) De Villeroi.

disant cela, il fit tourner le roi, et je considérai ses cheveux d'hyacinthe en le caressant; ils étaient comme des fils d'or bien égalisés et lui venaient jusqu'à la ceinture. — Sa démarche, reprit encore le gouverneur, est aussi fort belle. — Il dit en même temps au roi: Marchez de cette manière, que l'on vous voie! — Le roi, avec la marche majestueuse de la perdrix, alla jusqu'au milieu de la salle, après quoi il revint. — Marchez avec plus de vitesse, ajouta ensuite le gouverneur, pour faire voir votre légèreté à courir. — Aussitôt le roi se mit à courir avec précipitation. — Le maréchal me demanda après cela si je le trouvais aimable. Je lui répondis par cette exclamation : Que le Dieu tout puissant, qui a créé une si belle créature, la bénisse ! »

On pense bien que ce n'était pas pour le vain plaisir de voir évoluer, dans les salons des Tuileries, le jeune Louis XV, que Méhémet Effendi était venu en France. La Porte, dans son orgueil, recevait bien des ambassadeurs, mais elle n'en envoyait pas. Il fallait donc des raisons très sérieuses pour que Méhémet Effendi vint, avec une suite de *soixante-seize* personnes, présenter les hommages du Grand Seigneur au jeune roi de France.

Comme nous l'a dit de Flassan, dans un style assez singulier, Méhémet Effendi, d'après les instructions du grand vizir Ibrahim pacha, se proposait de « balancer les liaisons intimes que le Czar Pierre Ier voulait contracter avec la France ».

L'ambassadeur avait également reçu la mission

d'unir la France et la Turquie en vue de contenir les entreprises de l'Allemagne.

La Porte se montrait animée des meilleures intentions à notre égard, et, comme avance courtoise, l'ambassadeur apportait l'autorisation, en vain sollicitée par Louis XIV, de réparer l'église du Saint-Sépulcre.

Méhémet Effendi « eût dû être reçu à bras ouverts », comme le remarque très justement Henri Martin (1). Loin de là ! On lui fit, il est vrai, une réception splendide ; mais, en tant qu'ambassadeur, il fut accueilli « avec une froideur extrême ». Dubois craignait de mécontenter l'Angleterre, l'Autriche et le Pape.

« L'ambassadeur, dit Lémontey (2), ne put même aborder le but secret de sa mission..... Il invoqua cependant la médiation de la France pour établir une trêve entre la Sublime-Porte et l'île de Malte, c'est-à-dire pour abolir la piraterie, soit qu'elle partît des côtes mauresques sous le pavillon du Croissant, ou du port de Malte sous le pavillon de la Croix. Mais les papes, qui se regardent comme les généraux de cette croisade perpétuelle, en ont toujours protégé l'abus; et l'abbé Dubois se garda bien de défendre la politique et la raison contre la puissance qui fait des cardinaux. »

Ce n'est pas tout. Dubois eut encore la maladresse de refuser à Méhémet Effendi la liberté de qua-

(1) *Hist. de France*, 4e édit., t. XV, p. 104.
(2) Op. cit., p. 445.

torze esclaves turcs, lesquels avaient été, contre le droit des gens, confondus dans nos galères avec des corsaires barbaresques capturés sur mer.

L'ambassadeur quitta la France justement indigné contre un ministre qui, disait-il dans sa langue imagée, « *n'ouvrait la bouche que pour lâcher l'écluse de son réservoir de mensonges* ». Méhémet Effendi devait rentrer à Constantinople sous la conduite d'un marin normand, Pierre Blouët de Camilly, dont nous avons retrouvé le *Journal de bord* dans les papiers de famille que son arrière-petit-neveu, M. le comte d'Osseville, a mis très obligeamment à notre disposition et qu'il nous a permis de publier.

Les lettres que le chevalier de Camilly envoyait de chaque escale au grand amiral de France, le comte de Toulouse, oncle de Louis XV, sont, comme on le verra, des plus intéressantes à beaucoup de points de vue. Outre qu'elles contiennent des détails très piquants et assez nouveaux à cette date, sur les mœurs et la religion des Turcs, elles nous renseignent aussi exactement que possible sur la situation de nos nationaux et sur le commerce de la France, dans les Échelles du Levant, au commencement du XVIIIe siècle (1).

Ajoutez à cela que les lettres du chevalier de Camilly sont écrites dans la bonne langue de la fin du grand siècle, par un marin qui non seulement a des lettres et cite agréablement, à l'occasion,

(1) Renseignements qui complètent ceux qui nous sont donnés par M. Masson, dans sa thèse sur l'*Histoire du commerce français, dans le Levant, au XVIIe siècle*.

Montaigne, Rabelais, le *Pastor fido*, etc., mais encore qui se connaît en objets d'art et est, comme on disait alors, un « curieux ».

Dans sa *Biographie normande* (1), Le Breton nous dit que Pierre Blouët, comte de Camilly, est né au village de ce nom près de Caen, et que « son amour pour les lettres lui mérita l'estime de plusieurs hommes célèbres avec lesquels il entretenait une correspondance suivie ». Il est fâcheux que Le Breton ne soit pas entré dans plus de détails.

En compulsant les papiers que nous a communiqués M. le comte d'Osseville, nous avons relevé les dates les plus importantes de la carrière du chevalier de Camilly.

En 1650 et 1653 le maréchal du Plessis-Praslin, général des armées du roi en Flandres, Champagne et Luxembourg, et le sieur de Bougy, lieutenant général des armées du roi, certifient que le père de notre chevalier avait servi en qualité de volontaire dans les armées royales et qu'il s'était distingué par sa valeur, notamment à la bataille de Rethel.

En 1684, le jeune P. de Camilly demande à son père de lui avancer, sur la succession de sa mère, une certaine somme pour se faire recevoir chevalier de Saint-Jean de Hiérusalem de l'ordre de Malte.

En 1715, il reçoit la croix d'or de l'ordre de Malte ;

En 1721, il est désigné par le roi pour commander

(1) T. I, p. 148.

le *Mercure* qui ramène Méhémet Effendi à Constantinople;

En 1722, il est nommé ambassadeur en Danemark;

En 1727, il est nommé grand-croix de Malte;

En 1731, il commande le *Léopard* et l'*Alcyon*, dans l'escadre de Duguay-Trouin (campagne du Levant);

En 1741, il commande le *Neptune*, dans l'escadre de M. de Roquefeuil;

En 1746, il est commandant de la marine à Brest;

En 1750, il quitte l'ordre de Malte, et est nommé commandant de l'ordre militaire de Saint-Louis;

En 1751, il est nommé vice-amiral.

D'après Le Breton, c'est en 1753 que M. de Camilly termina sa glorieuse carrière, le 21 octobre, âgé de 87 ans.

Si M. de Camilly est mort à 87 ans, il faut faire remonter sa naissance à l'année 1666, et non pas à 1660, comme le dit le biographe normand (1).

(1) Le Breton ajoute qu'un membre de sa famille, François Blouët de Camilly, mort en 1723, fut abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, évêque de Toul et archevêque de Tours.

A. GASTÉ.

Mémoire du Roy pour servir d'instruction au S^r chevalier de Camilly capitaine entretenu en la marine.

Sa Ma^té a fait armer a Brest les Vaisseaux le *Mercure* et le *Prothée* pour porter a Constantinople Méhémet Effendy que le grand Seigneur luy a envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire, Elle a choisy de l'auis de Monsieur le duc d'Orléans Regent le Sr Ch^er de Camilly pour commander le *Mercure* et le Sr Ch^er de Nangis pour monter le *Prothée.*

Cet ambassadeur a desiré d'aller s'embarquer au port de Cette scitué dans le golphe de Lion pour éviter la fatigue d'une partie du trajet par mer, et Sa Ma^té l'a agréé, il doit y arriver le quinze du mois d'aoust prochain.

Sa Ma^té ordonne aud^t Sr Ch^er de Camilly de partir de Brest aussitost que les d^ts Vaisseaux seront prêts, et de se rendre devant led^t port de Cette, il reglera sa navigation de manière qu'il puisse s'y trouver dans le même terme et non plûtost que le quinze d'aoust, ne convenant point de rester longtemps mouillé devant Cette.

Quand l'ambassadeur embarquera il fera fournir les chaloupes et canots pour embarquer promptement tout son Equipage.

Comme les endroits ou il pourra mouiller au large du port de Cette sont dangereux, Sa Ma^té se remet a

luy de se tenir sous voille en attendant l'arrivée de l'ambassadeur, ou d'aller dans les rades de la coste d'Espagne qu'il jugera a propos s'il estoit obligé de faire quelque sejour, en ce cas il aura soin de se mettre en lieu ou le canon des forts et places ne puisse donner.

L'ambassadeur estant entré dans le Vaisseau le *Mercure* sera salué de vingt un coups de canon seulement.

Le d^{t} Sr de Camilly concertera avec led^{t} ambassadeur les mesures necessaires pour la distribution des gens de sa suitte et des Equipages sur chaque V^{au} et luy laissera la liberté de retenir au pres de sa personne les officiers et domestiques qu'il jugera a propos.

Sa Ma^{té} a donné ses ordres au S. de la Noue commissaire de la marine a Adge de passer a Cette pour fournir les bastimens propres au transport, le S. de Camilly s'addressera a luy pour les details qui concerneront ses fonctions.

Aussitost apres l'embarquement, Sa Ma^{té} veut que le d^{t} Sr de Camilly fasse route a Constantinople, a moins qu'il ne soit forcé par les mauvais temps ou autres accidens impreveus a relacher, mais Elle luy recommande de ne le faire que dans le cas d'une necessité absoluë et indispensable. Si l'ambassadeur luy demandoit avec instance a toucher en quelque endroit pour des causes d'incommoditez ou autres motifs, le d^{t} Sr de Camilly luy representera qu'il n'a que pour huit mois de vivres, qu'il est pressé par les ordres de Sa Ma^{té} et par la saison de revenir en France, mais s'il

insistoit toujours le d^t S. de Camilly n'oubliera rien pour en abreger le temps, comme il est chargé aussi bien que le Sr Ch^er de Nangis de fournir aud^t ambassadeur et aux gens de sa suitte les vivres convenables pour leur subsistance, il faut qu'ils en embarquent une quantité suffisante pour eviter tout pretexte de relache pour en acheter.

Il aura pendant la route pour l'ambassadeur et les principales personnes de sa suite les esgards qui ne seront point préjudiciables à la dignité du service de Sa Ma^té, il tiendra la main a ce que les gardes de la marine et les Equipages vivent dans une exacte discipline, Il esloignera avec soin tout ce qui pourroit alterer la bonne intelligence et de luy donner de justes sujets de plaintes. S'il survenoit quelques discutions entre ses officiers et domestiques, et les matelots et soldats, led^t Sr de Camilly commencera par faire chas tier ces derniers s'ils ont tort, et il informera l'ambassadeur de la mauvaise conduitte des gens de sa suitte et particulièrement de ceux qui n'observeront pas la police qui convient a la seureté des Vaisseaux.

Sa Ma^té deffend au S. de Camilly de recevoir des passagers francois a moins qu'ils ne soient pourveus d'un ordre expres, n'y d'estrangers si l'ambassadeur ne les demande et ne les regarde comme gens de sa suitte, cependant si dans les Echelles ou il ira il se trouvoit des Francois degradez il les fera embarquer dans les vaisseaux qu'il commande pour les ramener en France. Aussitost qu'il sera arrivé à Constantinople il en donnera avis au S. Marquis de Bonnac et concer-

tera avec luy s'il convient de faire saluer l'ambassadeur par le canoñ des Vaisseaux de Sa Ma^{te} a son debarquement, et en ce cas combien de coups il faudra tirer, qui tout au plus ne doivent pas exceder le nombre de vingt un, et le d^{t} Sr de Camilly executera ce qui aura esté resolu avec le d^{t} S. de Bonnac. Apres avoir debarqué l'ambassadeur et ses Equipages, ce qu'il doit faire avec toute la dilligence possible, il proffitera du premier vent favorable pour revenir desarmer a Brest.

Pendant le sejour qu'il fera dans le bassin de Constantinople Sa Ma^{te} veut qu'il ne laisse aller que peu de gens a la fois de son Equipage a terre, il agira en cela de concert avec le Sr Marq^{is} de Bonnac et par ses conseils, en sorte que s'il estoit necessaire a la scituation des affaires et a la disposition des esprits de ne laisser descendre personne, led^{t} S. de Camilly s'y conformera exactement, et il empeschera surtout les officiers mariniers et matelots de vendre leurs hardes dans les pays ou ils iront.

Sa Ma^{te} a ordonné d'embarquer sur le *Mercure* deux mille piastres pour les depenses impreveuës des Vaisseaux et pour l'achat des rafraichissemens nécessaires aux malades. Le S. de Camilly aura soin que cet argent soit gardé et employé conformément a l'article 28 du reglement du 10 juin 1716, cy joint, et il suivra au surplus les autres articles de ce reglement.

S'il rencontre des corsaires de Salé en revenant, il doit les enlever sans neantmoins changer de route pour chasser aucun navire, mais si c'estoit en allant et pen-

dant que l'ambassadeur sera embarqué, il ne donnera chasse a aucun V[au] turc.

Il informera le Conseil de Marine par les occasions qui se presenteront de ce qui se passera dans sa navigation.

Si par malheur les Equipages desd[ts] Vaisseaux estoient attaquez du mal contagieux a leur retour, Sa Ma[té] ordonne aud[t] S. de Camilly d'en avertir avec les precautions ordinaires le commandant et l'intendant de la marine a Brest en mouillant dans la rade de ce port, Elle luy deffend de recevoir a bord aucun batteau pescheur ou autres gens, n'y de laisser descendre a terre qui que ce soit des officiers et Equipages jusqu'a ce qu'il soit informé des mesures que l'on aura prises pour mettre les vaisseaux en quarantaine s'il est necessaire de les y assujetir. et il le fera observer avec une grande severité.

Quoy que Sa Ma[té] soit persuadée que les officiers nommés pour servir sur les Vaisseaux le *Mercure* et le *Prothée* ne feront aucun commerce de marchandises pendant le voyage, et que le S. de Camilly ne le souffrira pas, Elle luy recommande neantmoins de l'empescher absolument et de tenir la main a l'execution des ordonnances renduës sur ce sujet.

Il aura soin que les officiers et gardes de la marine embarquez sur les deux vaisseaux qu'il commande fassent leur journal, il partagera les gardes de la marine avec les officiers pour faire le quart.

Il tiendra la main a ce qu'ils s'assemblent le matin

pour recevoir les leçons du pilote sur toutes les parties de la navigation.

L'après midy le maître leur donnera des leçons sur la manœuvre, leur apprendra a reparer les accidens qui peuvent arriver a la mer et les instruira de ce qui peut donner une idée juste du detail du navire, ces exercices seront faits sur chacun des Vaisseaux en presence des officiers qui en rendront compte au capitaine, il informera a son retour le Conseil de marine de ceux de ces gardes qui auront marqué le plus d'application a s'instruire et a se rendre capables, et il leur fera connoistre que le plus seur moyen de meriter leur avancement est de vivre dans une exacte discipline et d'apporter toute l'application qui depend d'eux pour prendre les connoissances necessaires a former un bon officier.

Il fera faire tous les jours lorsque le temps le permettra l'exercice du canon commandé par un officier du Vaisseau, et l'exercice a l'Escouade de soldats qui sera de garde, et il les fera tirer une fois la semaine.

Il ne visittera aucun V[au] Estranger de quelque nation que ce soit sous pretexte d'en retirer les Francois qui s'y seroient embarquez, mais s'il apprend qu'il y en ait, il tachera d'engager les capitaines a les luy remettre, cependant il peut visiter les vaisseaux francois.

Il prendra a l'isle du Mil des pilotes pratics de l'archipel et il embarquera surtout dans son vaisseau le nommé Castagnet qui est le meilleur pilote qui soit dans ce pays et qui a un Brevet de Sa M[té].

Le S. de Camilly pouvant r'encontrer dans la navi-

gation qu'il va faire des vaisseaux et galeries de differens princes et estats, il est necessaire de luy expliquer la conduitte qu'il doit tenir a l'esgard des saluts.

Il saluera les galeres portant pavillon du pape meme ses galeres particulieres, il saluera tous les vaisseaux des testes couronnées portant pavillon d'amiral, de Vice amiral, et de Contr'amiral, et les galeres portant pavillon de Capitaine et de patronne, a l'esgard des Vaisseaux ou galeres particulieres il ne les saluera point et ne leur demandera pas le salut.

Sous le nom de testes couronnées, sont compris l'Empereur, le Roy d'Espagne, le grand Seigneur, le Roy d'Angleterre, le Roy de Portugal, le Roy de Sardaigne, lé Roy de Suede, le Roy de Dannemark et la Republique de Venise.

Il doit estre informé que l'on ne saluë l'Estendart du grand Seigneur que lorsqu'il est arboré sur les galeres ou le pavillon amiral arboré sur les Vaisseaux, soit que le capitan Bacha se trouve embarqué en personne ou que ce soit le commandant des Vaisseaux, mais comme ils ne rendent jamais le salut aux vaisseaux de guerre d'aucune nation, il sera bon qu'avant de saluer il envoye un officier a bord du capitan Bacha ou commandant des Vaisseaux ou des galeres sous pretexte de compliment, et qu'il lui fasse entendre qu'il va le saluer, mais que les Vaisseaux de l'Empereur de France estant accoutumez qu'on leur rende le salut quand ils saluent les premiers, il ne doutte pas qu'il ne luy fasse rendre le salut, et ne le saluera

qu'apres qu'il luy aura esté repondu positivement qu'on luy rendra le salut.

M. Duquesne en 1693 ayant pris cette precaution salua de quinze coups de canon le commandant des Vaisseaux portant pavillon d'amiral qui luy rendit le meme salut de 15 coups de canon, il n'insistera pas sur le nombre, mais il est bon de conserver la prerogative d'estre salué par preference aux autres nations.

En entrant dans Constantinople, il saluera le Serrail de vingt un coups de canon et la maison de l'ambassadeur de Sa Ma^{té} de pareil nombre de coups de canon.

Toutes les fois que le grand Seigneur sortira par mer et passera a portée d'estre veu des Vaisseaux du Roy, ils le salueront tous deux de toute leur artillerie.

Il saluera la galere portant pavillon de capitaine du grand duc de Toscane, et doit estre salué par la galere portant pavillon de Patronne et par les autres galeres.

Il saluera pareillement la galere portant pavillon de la republique de Gennes, et doit estre salué par la galere portant pavillon de patronne et par les autres galeres.

Il saluera les Estendars de capitaine et de patronne de Malthe et le V^{au} portant pavillon de vice amiral, il doit estre salué par les autres vaisseaux et galeres de la Religion.

A l'esgard des Vaisseaux hollandais il se conformera a ce qui a été reglé par l'ordonnance de 1689.

Il observera pareillement ce qui est reglé par la

meme ordonnance sur les saluts a rendre aux places appartenantes à differens princes.

Il doit estre informé qu'il y a des capitaines de Vaisseaux Anglois qui ont permission de porter une flame qu'ils appellent flame de distinction, qu'ils pretendent estre saluez par les vaisseaux particuliers voulant faire passer cette flame pour une espece de pavillon, mais ne devant estre regardez que comme capitaines de vaisseaux il n'y aura aucun esgard et ne saluera, ainsi qu'il luy a desja esté expliqué que les vaisseaux d'Angleterre portant pavillon d'Amiral, de Vice amiral et de contr'amiral.

En passant le detroit de Galipoly tant en allant qu'en revenant il saluera les forts du grand Seigneur de la meme maniere que les Vaisseaux du Roy ont accoutumé de faire dans ce passage.

Il remettra au Sr Ch^er^ de Nangis qui commande le *Prothée* des signaux de reconnoissance afin qu'ils puissent se rejoindre en cas de separation par le mauvais temps ou autres accidens, et il donnera pareillement aud^t^ Sr de Nangis une copie des articles de la presente instruction qui concernent la route, les saluts, la police qui doit estre observée sur le Vaisseau le *Prothée* et autres details ausquels il devra se conformer, et il addressera au Conseil de marine une copie des d^ts^ signaux avant de partir de Brest.

Fait a Paris, le 24 juin 1721.

Louis.

Veu et approuvé:

Philippe dorleans.

1re Lettre écritte a Mgr l'amiral par Mr le Chevalier de Camilly, de Cadix le 22 Juillet 1721

Monseigneur,

Le vent d'amont qui nous a fait sortir de Brest nous a conduits avec la plus grande honnêteté du monde jusqu'au cap de Finisterre, que nous doublâmes le 5e jour de notre partance par un très beau temps, sans que dans cette traversée nous ayons eu besoin de serrer nos perroquets. Il n'y a point de dame à Paris, si délicate qu'elle puisse être, qui ne voulût aller à la mer, si elle étoit toujours aussi traitable comme elle l'a esté pour nous depuis dix jours.

J'observeray à V. A. S. que par la route que nous avons faite, ayant d'abord porté à l'O. et l'O. 1/4 S. O, ensuite à l'O. S. O. et au S. O. nous devions passer, selon le point de tous mes pilotes à plus de 20 lieues au large du Cap Finisterre; et cependant, quand nous avons esté par son travers, nous n'en estions distans au plus que de 8 lieues, ce qui m'a confirmé dans ce que j'avois souvent entendu dire que ledit Cap estoit plus occidental qu'il n'est marqué sur toutes nos cartes marines, et même sur le Neptune françois. Mon premier pilote, appelé Boisonge très habile navigateur et très exact, m'a dit avoir fait plusieurs fois la même expérience, et m'a montré une carte corrigée de sa main, dans le temps qu'il servoit avec M. le Marquis de Coetlogon, qui luy a toujours servi de règle.

Depuis le Cap Finisterre jusqu'aux Berlingues nous

avons eu pendant 5 jours du calme, de la brume et quelquefois un petit vent de S. et de S. O., ce qui ne nous a pas empêchés d'avancer sur le Sud, parce que nous avons profité de toutes les brises. Enfin le vent ayant tourné au N. N. O. nous avons doublé le Cap S[t] Vincent, et en 48 heures le même vent nous a mis dans la baie de Cadix, où nous avons mouillé à 11 heures du matin, le samedi 17 juillet, en dedans du Diamant. La barque de santé est venue aussitôt à bord, dans laquelle il y avoit un officier et quatre soldats. L'officier nous a offert, de la part du Gouverneur, de nous faire donner toutes sortes de rafraîchissemens, aux conditions que nous ne mettrions point pied à terre. Comme nous ne luy demandions rien de plus, nous les avons acceptés.

Pendant notre navigation, le *Prothée* a eu quelque avantage sur nous, vent arrière, vent largue et quelquefois même au plus près; mais si nous luy cédons de ce côté là, nous l'emportons infiniment sur luy pour tout ce qui s'appelle les belles connoissances. Il n'y a jamais eu d'armement, où l'on ait rassemblé en officiers et en gardes de la marine tant de gens virtuoses qu'en celuy-cy, et j'ose dire, Monseigneur, qu'en antiquaires, en humanistes, en géomètres, en dessinateurs et en musiciens, nous avons des sujets qui feroient honneur aux Académies des Sciences, de Peinture, des Belles-Lettres et du Beau Langage. Pour vous en donner une idée bien juste, c'est l'Ecole d'Athènes que notre vaisseau, tirée d'après le célèbre tableau de Raphaël, excepté qu'au lieu de l'architecture de tramante, qui luy sert de fond, c'est la cons-

truction du S[r] Husac, que je n'estime pas moins, qu'il y faudroit substituer.

De tous les arts, celuy que nous cultivons avec plus de soin est la musique. Tous les officiers du bord et la plupart des gardes de la marine sont musiciens ; et nous avons en voix et en instrumens de quoy former tous les jours un concert qui pourroit passer pour bon, même à Paris. Il n'y a que moy seul qui me trouve par mon mal-talent hors d'état de goûter un plaisir qui fait aujourd'huy les délices de tous les gens de bon goût. A la vérité je ne dois m'en prendre qu'à la mauvaise disposition de mes organes : j'ay une voix si baroque que j'ay désespéré jusqu'à présent tous ceux qui ont voulu prendre la peine de me donner des leçons. Il n'y a que le seul Gentien au monde à qui il a pris en gré de me persuader que ce défaut de nature se pouvoit réparer, et que je n'avais qu'à me roidir contre les difficultés. Mais, Monseigneur, quand on a un certain âge, ne se roidit pas qui veut, et toutes les peines qu'on prend pour cela tournent souvent à contre.

Le lendemain de mon arrivée, le fils du Consul vint à bord, accompagné de plusieurs marchands françois. Je luy donnay une lettre pour le gouverneur, dans laquelle je le priois qu'il me fût permis de faire quelques chaloupées d'eau, et j'ajoutois que j'estois prêt à saluer la ville, pourvu qu'on voulût me faire les mêmes honneurs que le marquis Grimaldi avoit accordez, en 1716, à M. de la Roche-Chalan, qui estoit de rendre coup pour coup. Le gouverneur me fit réponse le lendemain matin qu'il consentait à ce que j'avois demandé ; mais le consul me marquoit par un billet particulier

qu'il avoit eu beaucoup de peine à le déterminer à faire cette demarche ; qu'il me prioit de luy envoyer la lettre originale que j'avois receue, afin que dans une autre occasion ce fût un acte authentique qui pût servir aux autres, contre lequel les Espagnols ne pussent plus dorenavant réclamer. J'avois fait avertir le gouverneur que, lorsqu'il voudroit que je saluasse la place, il n'avoit qu'à faire mettre sur un des bastions de la ville un pavillon, et que je l'assurois qu'aussitôt que je l'aurois aperceu, je tirerois 21 coups de canon : ce qui fut exécuté de part et d'autre. hier, sur les six heures du matin, en la manière que je l'avois proposé.

2° d'Alicante.

Monseigneur,

Le hasard nous a fait relâcher en Alicante, malgré la résolution que j'avois prise de n'y point toucher. Nous étions partis de Cadix le 24 au matin, par un vent de N. N. O., à dessein d'aller faire du bois aux Fromentières. Les vents se rangèrent à l'O., à l'entrée du détroit, et en 36 heures nous mirent par le travers de Modril. Depuis le 27 jusqu'au 29, les vents furent fort variables, de la brume, du calme, de petites brises ; et à l'aide de tout cela et du courant, nous vinmes surgir vis à vis de Carthagène. Nous revirames à une portée de fusil de terre, et quoyque les vents fussent à l'E. N. E., les courans prévaloient si puissamment que nous doublâmes Carthagène en deux petits bords et montâmes dans le vent avec une rapidité qui nous étonna. La

nuit, nous courûmes au large, et nous jugeâmes que nous estions éloignés de la terre d'environ 12 lieues. L'horison estoit beaucoup chargé et tel à peu près qu'il est dans l'Amérique, quand on est menacé d'un ouragan. Après quelques éclairs et tonnerre qui se dissipèrent, le vent se détermina au N. E., lequel augmentant de force de quart d'heure en quart d'heure nous obligea de prendre nos ris, ensuite de serrer notre petit hunier: nous estions sur le point de serrer le grand et de courir aux basses voiles, quand nous aperceûmes la terre : c'estoit la Montagne de Roland. Je demanday à mon pilote si nous pouvions doubler la pointe de l'île de S[t] Paul en courant au plus près. Il m'assura qu'ouy: nous la parâmes en effet. Ce ne fut pas sans nous servir de nos huniers, avec lesquels nous vinmes mouiller dans la baie d'Alicante. Nous n'avions point encore senti de coup de vent depuis notre départ de Brest, et cette épreuve nous estoit nécessaire, tant pour reprendre nos haubans qui avoient largué de plus d'un pied et demi, que pour assurer nos mâts et nous mettre en état d'en recevoir un second, au cas qu'il plût à la Providence de nous l'envoyer.

Nous trouvâmes dans Alicante une frégate et 2 navires de guerre espagnols, l'un de 70 canons, appelé le *Catalan,* commandé par Don Francisco Serrano, chef d'escadre, et l'autre nommé le *Conquérant,* monté par le comte de Clavico: c'est le même vaisseau que montoit Martinez à la mer du Sud. Ces navires venoient de Civitavecchia où ils avoient laissé les cardinaux espagnols : ils avoient touché à Livourne et à

Porto-longone, où ils avoient pris du marbre; et pour avoir esté en Italie on leur avoit refusé l'entrée à Barcelone: elle venoit de leur estre accordée à Alicante, au retour d'un courrier qu'ils avoient depêché à Madrid. La destination de cette petite escadre estoit d'aller joindre dix hollandois à Malaga, avec lesquels ils devoient croiser deux mois contre les Algériens. Comme nous n'avions pas eu pratique à Cadix, nous ne nous attendions pas à estre mieux traité à Alicante: aussi nous fut-elle refusée. Je n'eus pas plus tost laissé tomber nos ancres que le commandant des vaisseaux espagnols m'envoya faire compliment par un de ses officiers; et comme il n'avoit qu'une flame, je ne jugeay pas à propos de le saluer, quoy qu'il fût chef d'escadre. Je repondis à ses civilités par un *recado* que je luy envoyay deux heures après. Nous nous fîmes quelques présens réciproques et cela en demeura là.

J'écrivis en même temps au Consul pour luy dire que le vent contraire m'avoit forcé à relâcher, et je joignis à sa lettre un paquet pour le commandant, dans lequel, après luy avoir demandé la permission de faire les rafraichissemens dont j'avois besoin, je luy marquois que je ne faisois nulle difficulté de saluer la place, pourveu qu'il voulût me traiter avec la même distinction que j'avois esté traité à Cadix par M. d'Iffenas qui m'avoit rendu coup pour coup. Ma proposition fut d'abord rejetée, mais enfin les difficultés s'applanirent par la dextérité du Consul, qui négocia avec tant de succès que j'obtins ce que j'avois demandé. Pendant le cours de la négociation, il me pria de ne me point relâcher et de tenir ferme à vouloir absolu-

ment saluer, d'autant mieux qu'il estoit important pour toute la nation et pour luy-même qu'on m'accordât ma demande, puisque cela influoit pour la considération et pour le crédit; qu'il n'y avoit pas longtemps que l'on avoit fait des honneurs extraordinaires à des Hollandois, et que si je n'avois pas les mêmes distinctions, il sembleroit qu'on nous préférât des bourgeois et qu'on prît à tâche de nous humilier.

Le Commandant estoit assez bien intentionné ; mais comme il n'estoit pas tout à fait le maître et qu'en l'absence du gouverneur il n'osoit prendre l'affaire sur luy, pour s'authoriser davantage, il assembla un comité dans lequel il fit appeler Don Francisco Serrano et quelques officiers de marine pour savoir leur sentiment. Ces Mrs s'opposèrent formellement à ma demande; ils représentèrent que c'estoit contrevenir directement aux ordres du Roy leur maître, que je n'avois ni pavillon de distinction, ni caractère d'officier général, et qu'il falloit bien se garder de mettre les François sur ce pied là en Espagne, que luy, Serrano, estoit chef d'Escadre, et que par cette raison le salut luy estoit deu; que cependant je ne luy avois fait aucunes honnestetés, quoy qu'il fût dans son pays. Je fus averti de tout ce qui s'estoit passé par le Consul, et pour terminer toutes ces difficultés, je résolus d'aller le soir même à la consigne *in fiocco*. Je fis préparer le canot doré de l'Ambassadeur, je m'embarquay avec une partie des officiers du *Mercure*, et je me fis suivre par les canots de tous les marchands françois qui estoient dans le port; j'aborday avec ce cortège à la pointe du Môle. En vérité, Monseigneur. un peu de décoration est très

nécessaire et ne sied point mal dans un pays étranger. Toute la ville sortit pour venir voir cette magnificence. Je fis avertir le Commandant de prendre la peine de me venir trouver : il m'exposa son embarras, et me laissa entrevoir pourtant qu'il seroit bien aise de me donner satisfaction. Nous discutâmes ensemble les raisons qui l'arrêtoient ; et fortifié de l'exemple du gouverneur de Cadix dont je luy apportois une lettre, il en prit copie pour servir à sa justification : c'estoit là la pierre d'achopement qui tenoit toute chose en échec. Ce scrupule levé, nous convinmes que je saluerois le lendemain matin d' 11 coups de canon, qui me furent rendus coup pour coùp. Je demanday au Commandant la permission d'aller faire de l'eau à Altea : il me fit dire que ce lieu là n'estoit pas de son district, mais que si je voulois écrire au gouverneur de Denia, il joindroit sa recommandation à la demande que j'en ferois, et qu'il ne doutoit nullement que je n'eusse satisfaction. J'envoyay un exprès à ce général, et, sans attendre sa réponse, je me dispose à mettre aujourd'huy à la voile.

J'ay l'honneur d'estre, etc.

3° A la rade de Cette, 16 aout.

Monseigneur,

J'ay déjà eu l'honneur de rendre compte à V. A. S. de ma navigation de Brest à Cadix et de Cadix en Alicante, où un coup de vent de N. E. m'avoit forcé

d'entrer. J'en partis le premier d'Août pour Altea, à dessein d'y faire de l'eau, et pour prevenir les difficultés qu'on m'auroit pu faire venant d'un pays suspect, j'avois envoyé un exprès au Commandant de Denia, dont ce lieu dépend, pour qu'il ordonnât aux troupes repandues sur la côte et à l'alcaïde de ne point nous molester dans le besoin que nous avions de faire aiguade. Ces précautions prises, nous mouïllâmes à Altea le second jour d'Août, vis à vis la rivière, à 11 heures du matin, par 15 brasses d'eau. L'officier que j'avois envoyé à terre prendre langue me rapporta que le Commandant de Denia trouvoit bon que nous fissions ce que nous luy avions demandé, mais en même temps il me conjuroit qu'après notre travail fini nous missions à la voile, veu les ordres sevères qu'il avoit de la Cour de n'avoir aucune communication avec les bastimens françois, pas même souffrir qu'on leur portât des rafraichissemens. Nous fimes 4 chaloupées d'eau fort commodément, le premier jour que cette permission nous fut accordée, parce que la mer estoit belle; mais ayant voulu recommencer la même chose le lendemain, la lame se trouva si grosse que nous y pensâmes perdre nos chaloupes. Ce contretemps ne nous empêcha pas de remplir la plus grande partie de nos futailles.

Les Espagnols avoient posé deux corps de garde à terre, des deux côtés de la rivière, pour empêcher nos équipages de s'écarter, l'un de soldats commandés par un officier et l'autre de paysans qui estoient aux ordres de l'alcaïde. Les soldats, pour la plupart, estoient déserteurs françois du régiment de Boulonnois qui

s'informèrent avec grand soin si le Roy, à sa majorité, n'accorderoit point une amnistie générale à tous ses sujets. Ils estoient en si mauvais équipage et si délabrés que ceux qui ont veu les *Misères de la Guerre* par Callot peuvent s'en former une idée bien vraye et bien naturelle.

Après avoir achevé de faire notre eau, nous fimes un peu comme les moines qui cherchent à étendre les graces qu'on leur fait ; nous demandâmes à faire du lest, qui est par parenthèse le meilleur et le plus beau du monde en ce lieu là. L'alcaïde nous fit de nouvelles difficultés et vouloit nous obliger à renvoyer une seconde fois au gouverneur de Denia : mais je le picquay tellement d'honneur, dans une lettre que je luy écrivis, où je le traitois de Seigneur, bien qu'il n'eût pour toute chaussure que des brodequins de corde, qui s'appellent en espagnol *espardillas,* qu'il consentit à nous laisser faire chacun vingt tonneaux de lest, dont nos vaisseaux avoient grand besoin et dont nous nous sommes fort bien trouvés. A la vérité, Monseigneur, c'est une chose bien désagréable que d'avoir la réputation de porter la peste avec soy. Le signe de la croix n'a pas plus d'efficace pour chasser les démons du corps d'un possédé qu'un pavillon blanc a de vertu pour faire fuir tout ce qui s'appelle habitans des côtes d'Andalousie. Si on avoit en Turquie le même scrupule, nous passerions mal notre temps.

Le 6, à midy, nous appareillâmes d'Altea par un vent de S. E. fort faible; nous fimes route pour les Fromentières, où j'avois compté de m'arrêter quelques jours pour faire du bois. Je mis deux jours à me rendre



au mouïllage, et m'estant approché d'une anse qui m'avoit paru fort boisée, je n'eus pas plustôt laissé tomber l'ancre que j'apperceus beaucoup de monde armé qui s'avançoit vers la plage. J'y envoyay un officier qui me rapporta que ces gens là ne vouloient point souffrir que nous fissions du bois sans une permission expresse du gouverneur d'Ivie. Comme il n'estoit pas sûr qu'elle nous fût accordée et que nous estions au 9 du mois, nous resolûmes de relever et de mettre à la voile pour nous rendre à notre destination. Ainsi, Monseigneur, après avoir mouïllé pendant 4 heures, nous appareillâmes et quittâmes ces Lestrigons, pour faire route pour Roze, où nous arrivâmes le 13. Ce fut là où nous trouvâmes la terreur de la peste plus repandue qu'en aucun autre endroit. Quoy que nous fussions mouïllés hors de la portée du canon, l'officier qui commandoit nous menaça de faire tirer sur nous à toute volée si nous ne voulions pas appareiller. Il voulut même que l'officier que j'avois envoyé à la Citadelle n'abordât que sous le vent, appréhendant que s'il avoit abordé au vent le mauvais air ne se fût communiqué. On eut beau leur dire qu'on ne leur demandoit rien, on n'en put tirer autre chose que ce mot espagnol : *Vaya vosté con Dios*. Ce mauvais accueïl me détermina à quitter un si mauvais lieu. Comme le vent estoit fort bon pour entrer dans le golfe, nous appareillâmes à l'entrée de la nuit, et après avoir doublé Ago fredi et le Cap de Crux, le vent se détermina au N. N. O. assez frais. Le 14 nous louvoyâmes tout le jour, et le soir le vent ayant un peu adonné, nous portâmes au N. N. E. qui nous con-

duisit jusques icy, où j'ay mouïllé par 15 brasses d'eau. Le capitaine de port et Mr de la Noue, commissaire de marine, ayant le département d'Agde vinrent au devant de moy. Le premier me servit de pilote et nous mouïlla à une petite lieue de terre, la ville de Cette au Nord. Nous prendrons, Monseigneur, toutes les mesures nécessaires pour que les deux vaisseaux du Roy y puissent rester en sureté jusqu'à l'arrivée de Mehemet Effendi.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect...

4° A la rade de Cette, ce 25e Août 1721.

Monseigneur,

Depuis dix jours que nous sommes mouïllés dans cette rade, nous ne nous sommes point apperceus qu'elle fût aussi mauvaise qu'elle en a la réputation. Peut estre changerions nous de langage, si nous y estions venus pendant l'hiver; mais où sont les rades forenes qui n'ayent les vents de dehors à craindre ? Le fond est icy fort bon : on y mouïlle par 10, 12, et 15 brasses d'eau, et on y est à l'abry depuis le O. S. O. et O. 1/4 S. O. que reste la tour de Brescon jusqu'à la tour de Maguelonne qui est au N. E. 1/4 E. Au commencement d'un siège les soldats baissent la tête aux premiers coups de fusil : sur la fin, lorsqu'ils sont plus aguerris, ils se promènent sur les revers de la tranchée. Nos pilotes sont à peu près de même espèce : les lieux qu'ils ne connoissent pas sont terribles si on s'en rapporte à eux; quand ils y sont accoutumés, ils

passent au milieu des rochers. Au reste, Monseigneur, le séjour que nous faisons icy ne nous est pas tout à fait inutile : il nous met en état de prendre le bois et le vin dont nous avons besoin ; et comme nous commencions à avoir des malades, qui ne sont que quelques fièvres accidentelles, pour en empêcher le progrès, j'ay jugé à propos de faire donner trois fois la semaine du pain frais et de la viande fraîche à nos équipages. Ils avoient besoin de ce petit rafraichissement, quand il ne serviroit qu'à leur guérir l'imagination. M. de la Chapelle et le commis principal des vivres ont trouvé des facilités pour cela, qui ne ruineront pas le munitionnaire : d'ailleurs c'est en remplacement de quelques quintaux de moruë viciés, qu'on a jettés à la mer. Présentement nous sommes en état de recevoir Son Excellence Musulmane, quand il luy plaira nous faire l'honneur de venir habiter parmi nous. J'ay dit à l'officier qui commande le détachement des gardes du pavillon amiral et de la marine que l'intention de S. A. R. et la vôtre, Monseigneur, estoit qu'ils roulassent ensemble pour faire la garde à la porte de ce ministre, ce qui sera ponctuellement exécuté. Mais, pour ne point tenter cette nation qui est extrêmement décriée sur l'amour philosophique, j'ay dit au sous-brigadier de diviser sa troupe en 2 escouades, ceux qui par leur âge, leur figure et leur barbe sont à couvert de la fureur musulmane, ceux-là, dis-je, feront la garde pendant la nuit. Pour les autres qui pourroient réveiller la concupiscence de ces infidèles et les induire en tentation, ils la feront pendant le jour. Afin que tout se passe avec décence et qu'on puisse veiller plus

aisément à leur déportement, j'apporteray tous mes soins, Monseigneur, pour empêcher l'embarquement des jeunes françois et de la jeune fille qui se sont glissés parmi la suite de l'Ambassadeur pour passer à Constantinople. Si la visite estoit permise et qu'ils ne le trouvassent pas mauvais, les préputiés seroient d'abord découverts; et pour la jeune fille, elle sera bien habile si elle échappe à la veuë perçante d'une douzaine de gardes de la marine qui connoissent une fille à la fleurer. Il n'y a qu'une chose qui pourroit rendre nos recherches inutiles, ce seroit si l'Ambassadeur faisoit mettre cette marchandise dans sa chambre, en la faisant enfermer dans un bahut, comme fit l'ambassadeur de Perse. Pour lors, à moins d'interposer l'authorité royale, il me paroît qu'il ne seroit pas possible de la lui ôter. Si j'en ay connoissance, je la remettray aux officiers de l'Amirauté, conformément à ce que vous m'avez fait l'honneur de me commander.

J'ay demandé à Montpellier une astrolabe pour prendre hauteur dans les lieux où la balestrille ne pourra servir, et je vérifieray avec grand soin le mémoire qui m'a esté envoyé pour la différente position des terres qui environnent la mer Méditerranée.

J'ay l'honneur d'estre, etc.

A la rade de Cette, à bord du ***Mercure***,
le 2e septembre 1721.

Monseigneur,

Toutes les nouvelles de Paris depuis quinze jours

et des autres villes de province ne font mention que des réjouissances extraordinaires qui ont esté faites pour la convalescence du Roy. Les compagnies supérieures, les communautés, les corps de métiers ont fait chanter des *Te Deum* et ont allumé des feux de joye : en un mot, Monseigneur, toutes les professions jusqu'aux décrotteurs à la royale et les demoiselles à péché mortel ont célébré ce jour la par un désintéressement à ne vouloir rien prendre de leur pratique, ce qui n'avoit point encore eû d'exemple jusqu'à ce jour. Ces marques éclatantes d'une joye si générale m'ont déterminé à prévenir l'ordre de V. A. S., dans l'appréhension qu'il n'arrivast trop tard pour faire chanter un *Te Deum* à bord du *Mercure*, en actions de grâces d'une santé qui nous est à tous si précieuse. La terre m'en avoit donné l'exemple, et ne voulant pas estre en reste avec elle, je me suis dit les mêmes raisons que Linco dit à Silvio dans la première scène du *Pastor fide*, quand il veut luy persuader qu'il faut qu'il quitte la chasse pour se donner à l'amour : « Tout aime dans ce vaste univers jusques aux corps inanimés. *E sara Silvio solo in cielo, in terra, in mare alma sensa amore ?* » Non, de par S[t] Jean, ai-je dit en moy même, je ne seray pas le seul ; j'auray un *Te Deum*, et un *Te Deum* en musique, qui plus est. Je prie Gentien d'y travailler : par bonheur il étoit dans l'enthousiasme, et du projet à l'exécution il n'y a eu que 24 heures d'intervalle. La vérité, Monseigneur, est que le temps ne lui permit pas de polir son ouvrage : il n'eut le loisir que de le croquer ; et pour abréger matière, on convint d'alterner la musique avec le plain-chant. La musique

commença par forme de récitatif, qui fut suivy par un chœur de deux belecs et de trois quartiers maîtres, dont les voix discordantes n'imitoient pas mal l'*Exaudiat* de Ragotin, quand il voulut donner une sérénade à Mlle de l'Étoile. Tout alloit à merveille jusqu'au verset qui commence par *non confundar;* mais cette diable de syllabe de *non* avec les deux qui suivent, répétée souvent et transposée pour faire valoir les accompagnements et donner plus d'agrément à la modulation, donnèrent lieu à la jeunesse d'équivoquer sur le mot, ce qui auroit causé du scandale, si nous n'avions pas imposé par une contenance très sérieuse, ce qui remit les choses en train, et empêcha qu'un rire qui estoit sur le point d'éclater ne troublât la cérémonie.

Plusieurs Messieurs et Dames de Montpellier que la curiosité de voir des vaisseaux avoit attirés à Cette, et que j'avois invités à dîner, applaudirent beaucoup et battirent des mains. Peut estre que le vin de Champagne et de Bourgogne qu'ils avoient bû contribua aux louanges qu'ils donnèrent à la symphonie. Nous tirâmes ensuite chacun 21 coups de canon, ayant jugé qu'il n'en falloit pas moins pour célébrer un jour si solennel.

Comme j'estois prêt de finir ma lettre, j'ai reçu un exprès de M. le Duc de Roquelaure qui me mande que l'Ambassadeur de la Porte sera aujourd'huy à Montpellier et qu'il y séjournera jusqu'à jeudy au soir, qu'il se rendra à Cette : pendant ce temps là il fera filer ses équipages à Cette, que nous prendrons soin d'embarquer. Je ne scay pas trop, Monseigneur, si nous vien-

drons à bout de loger ce qu'il emporte avec luy : on me parle de plus de cinq cents quintaux qui tiennent un très grand volume. J'ay envoyé Mr Panetié à Montpellier pour luy faire compliment sur son heureuse arrivée. Aujourd'huy son intendant doit estre icy avec M^r Le Noir qu'il envoie pour reconnoître son logement. Le Noir m'écrit que S. E. Turque s'embarquera vendredy au soir. Les vents sont aujourd'huy au S. E., ce qui rend la mer extrêmement grosse et ce qui pourra peut estre nous empêcher de faire le travail que nous avions projeté.

J'ay l'honneur d'estre, etc.

A Cette, le 7e septembre 1721.

Monseigneur,

J'estois convenu avec M. l'Ambassadeur que je l'embarquerois ce matin et que le même jour je mettrois à la voile. J'avois fait charger ses équipages sur deux tartannes que j'avois envoyées à bord du *Mercure* et du *Prothée*, et il m'avoit assuré qu'il ne luy restoit que peu de chose qu'il faisoit venir de Montpellier. Cependant, ce peu de chose, quand il a esté question de le vérifier, estoit environ 60 ou 70 ballots de draps, qu'il avoit achetés de divers particuliers. Il s'est comporté en cela comme un gros Missipien qui veut réaliser et qui prend ce qu'on luy offre à tout prix pour en faire un magasin. Je me suis récrié sur le grand volume et sur l'impossibilité où nous estions d'embarquer tant de marchandises ; que nous ne demandions

pas mieux que de luy faire plaisir, mais qu'il devoit considérer que nous avions pour 8 mois de vivres ; qu'il y avoit des tartannes dans le port, qui s'expédioient tous les jours pour Constantinople; que nous n'avions guerre contre personne et qu'on luy épargneroit même le fret. « Chanson que tout cela, m'a-t-il fait dire par M. le Noir, je ne m'embarquerois plutôt point que mon bien ne marchât avec moy. » L'envie que j'avois de le contenter, jointe à celle de sortir promptement de Cette, m'a fait chercher un expédient pour essayer à le satisfaire, j'ay bouleversé une partie de mon fond de cale, j'ay fait ranger ce que j'avois déjà reçu, et j'ay tant fait travailler qu'à la fin j'ay trouvé un espace assez grand pour y loger une trentaine de ballots. Nangis m'a mandé qu'il avoit fait la même chose; qu'il en pouvoit loger une vingtaine. J'ay envoyé un officier pour luy en donner avis, et je ne doute pas qu'après une aussi bonne nouvelle qui lui tenoit fort à cœur, il ne s'embarque ce soir, puisqu'il est présentement sur ses crochets, et que son péché originel et celuy de toute la nation musulmane est d'estre sordidement avare. Quoyque les vents ne soient pas fort bons, comme ils sont maniables, nous ne laisserons pas que d'appareiller. J'ay pris sur mon bord l'architecte qui passe à Constantinople pour prendre le plan et convenir des moyens de réédifier le Palais de France, avec les deux négocians françois Bourlac et la Marque qui ont une permission du Conseil de s'embarquer.

J'ay trouvé à Cette le Sr Chevalier Guillard, pour lequel M^r le Maréchal de Tallart vous avoit demandé

une lettre de volontaire. Il est de mes parens, Monseigneur, et vous m'avez fait l'honneur de me dire que sa lettre arriveroit dans les ports avant moy. Il est actuellement embarqué : les lettres du Conseil ne font aucune mention de luy. Il s'estoit présenté un jésuite grec pour passer sur nos vaisseaux, qui se réclamoit du Père Fleuria. Je n'ay pas jugé à propos de le prendre, n'ayant point l'attache de Votre Altesse Sérénissime.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect, etc.

A bord du *Mercure*, à la rade de Tunis,
le 15 septembre 1721.

Monseigneur,

Depuis que l'Ambassadeur de la Porte et les gens de sa suite sont embarqués sur nos vaisseaux, nous ne pouvons pas nous vanter qu'ils nous aient porté bonheur. A peine, après huit jours de navigation, avons nous pu doubler les îles de S[t] Pierre, et nous n'avons fait ce chemin qu'à la pointe de l'épée et qu'à force d'avoir piqué le vent. Enfin, Monseigneur, il se déclara avant hier au N. O., et comme je me proposois de passer entre la Sicile et Malte sans m'arrêter, Méhémet Effendi qui me vit changer de route, me demanda si nous ne toucherions point à Tunis. Je luy répondis que, puisque le Seigneur me favorisoit d'un vent arrière, je ne voulois pas résister à sa grâce. — « Elle ne vous manquera pas dans le besoin, reprit-il, en se baritonant la barbe, mais j'ay des affaires de

conséquence à Tunis, et vous me ferez plaisir de m'y conduire. » — Je luy dis tout ce que je crus propre pour l'en détourner; je luy représentay que les moments à la mer nous estoient précieux. J'intéressay ceux qui pouvoient avoir du crédit sur son esprit. Je n'en eus pour toute réponse que ce que Pantagruel dit à Panurge : « Prêchez, patrocinez : vous serez ébahi que vous ne m'aurez rien persuadé du tout. » En effet, mes raisons ne firent que l'affermir davantage dans sa première résolution. Le présent qu'il espéroit recevoir d'un Dey agissoit puissamment; et le voyant ferme à ne point se relâcher, je fis la chose de bonne grâce, et je vins mouïller icy à mon très grand regret.

Pendant le peu de temps que notre navigation a duré, j'en ay du moins tiré cet avantage, c'est de m'estre instruit passablement des principaux points de sa religion. Comme il passe pour estre fort savant dans sa loy, j'ay esté bien aise de juger par moy-même si ces gens la sont aussi ignorans qu'on veut le faire croire dans notre Europe : comme il est d'un facile accès et qu'il entend raillerie, je l'ay questionné sur les articles fondamentaux de sa croyance, et j'ose presque me vanter que je serois aujourd'huy en état de faire aussi bien qu'un molak une profession de foy à la Mahométane. A la vérité, j'ay esté fort aidé en cela par M. Caratza, son médecin, qui sait très bien les belles-lettres, et qui, pour un Grec moderne, a beaucoup d'érudition; il rendoit mes pensées et me rendoit celles de l'Ambassadeur avec une précision qui est fort rare dans un interprète.

Voicy, Monseigneur, un extrait de nos conversa-

tions, dont je vais tâcher de vous donner une idée qui sera assurément plus distincte que celle que vous pourriez tirer d'aucun voyageur.

La Religion qu'ils professent consiste dans la pratique de ce qui est enseigné dans l'Alcoran, que l'ange Gabriel apporta à Mahomet de la part de Dieu, verset par verset, à mesure qu'il en avoit besoin pour instruire les peuples qui embrassoient sa religion. Les Turcs qui passent pour rigoristes parmi les Mahométans, croient que ce livre est incréé, et qu'il est émané directement de la Sagesse éternelle. Les Persans qui font profession d'une morale plus relâchée sont persuadés que Dieu ne s'est mêlé que des sentences et des préceptes qui y sont contenus, et qu'à l'égard de la diction Mahomet en est l'autheur. C'est le sentiment d'Ali. Il y a 4 sectes principales dans cette religion, qui sont toutes quatre orthodoxes et suivies par quatre grandes nations, les Arabes, les Turcs et les Mogols que je ne distingue point, les Persans et les Tartares. Ces quatre sectes ont adopté autant de patriarches, compagnons et successeurs de Mahomet, dont ils ont embrassé les sentimens pour l'interprétation des passages difficiles de ce saint Livre. Les Arabes, qui passent pour les plus savans, se sont attachés à Aboubeker, 2e calife ; les Turcs et les Mogols au grand Osman ; les Persans à Ali, et les Tartares à Omar. Ces quatre principales branches se subdivisent en 75 autres qui s'éteignent et se renouvellent suivant que le souverain veut leur accorder sa protection ou les persécuter. Ce n'est pas le tout : il y a parmy eux une infinité de déistes, de fatalistes et d'épicuriens qui se

moquent de la prière orale, des lois cérémoniales et des ablutions, et qui en laissent la pratique aux femmelettes et aux gens du commun. Ces derniers, qui sont proprement les esprits forts de la nation, ne font pas corps entre eux et n'osent se déclarer ouvertement ; mais ils sont en grand nombre et font grand tort à la foy de Mahomet, à ce que prétend notre Effendi. (C'est tout comme ici, dis-je en moy même, les hommes sont les mêmes partout.) A l'égard de la création du monde, ils croient qu'il n'y a qu'un seul Dieu, seigneur et maître de l'Univers qui a tiré toutes choses du néant, qui n'a ni image ni ressemblance, qui n'engendre personne et qui n'a point esté engendré : ils croient qu'Adam a esté le premier homme et le premier prophète, qu'il fut formé de la main de Dieu avec du sang caillé et de la boüe, et que le Seigneur ayant commandé aux Anges de luy rendre hommage, Azariel, qui répond à Lucifer, refusa d'obéir à Dieu, ce qui fut cause qu'il fut précipité dans les enfers avec tous ses adhérens. Ils ne conviennent point du temps de la création des Anges, mais ils sont persuadés que ces estres spirituels existent avant le commencement des siècles, et qu'ils ont des corps d'une matière très subtile qui ne peut estre aperceue par nos sens. Ils sont, à ce qu'ils prétendent, de différens sexes, sans toutefois avoir la puissance de se multiplier : ils n'usent de leur conformation naturelle que pour goûter en tout genre l'extrême volupté. Ils croient que parmi un grand nombre de prophètes que Dieu a envoyés pour instruire le genre humain, il y en a six principaux pour lesquels ils ont une grande

vénération, Adam, Noé et Abraham, Moyse, Jésus-Christ et Mahomet : les trois premiers n'ont révélé aux hommes que la loy naturelle, et les trois autres ont reçu de Dieu la loy écrite, que les Juifs et les Chrétiens avoient fort altérée, mais qui a esté restituée par Mahomet, qui est la plus excellente créature et la plus parfaite qui soit sortie des mains de Dieu. Il n'y aura que ceux qui suivent sa doctrine qui entreront au Paradis. Mais ce Paradis qu'ils espèrent est tout sensuel. Ils ne connoissent point de plaisirs spirituels et prétendent qu'il n'est pas possible à une âme d'en goûter aucun, à moins qu'elle ne soit revêtue d'un corps matériel : d'où ils concluent que les âmes séparées des corps demeureront jusqu'au jour du jugement dans un état d'indolence, sans estre capables d'aucune fonction. Ce jour, disent-ils, sera terrible. Le feu sortira des entrailles de la terre et consumera tout. Tous les estres seront enveloppés dans cet embrâsement général. Ensuite Dieu ressuscitera toutes les créatures, et commencera par Mahomet. Les Anges sépareront les bons des méchans, et personne ne sera exempt de ce jugement formidable. Les bonnes œuvres d'un chacun seront pesées. Ceux dont le bien l'aura emporté sur le mal jouiront des délices du Paradis, et les autres seront condamnés à brûler éternellement dans l'Enfer avec les anges désobéissans. L'idée qu'ils donnent de leur Paradis consiste en tout ce qui peut chatouïller les sens, ajusté à la fantaisie et au goût de chaque particulier. Ceux qui auront fort aimé les femmes, par exemple, trouveront des anges femelles, aux grands yeux noirs, au nez retroussé,

qui ne leur résisteront qu'autant qu'il sera nécessaire pour augmenter la pointe et la vivacité du plaisir. Elles seront toujours vierges, et cette fleur, à mesure qu'elle sera cueïllie, renaîtra de ses cendres, comme le Phénix, et n'en sera que plus agréable. Pour les femmes, elles ne seront point excluës de ce beau Paradis, comme plusieurs voyageurs l'assûrent. Il est vray qu'elles n'y seront pas avec leurs maris, mais elles n'en seront pas moins heureuses : en revanche, elles trouveront des Anges masculins à qui elles pourront jeter le mouchoir, et qui, sans jamais se dégoûter d'elles, seront toujours empressés à les satisfaire.

J'aurois encore cent choses à dire à V. A. S., qui ne sont pas moins curieuses ; mais je remets à Constantinople, quand je seray mieux instruit, à vous rendre compte du système. Aussi bien ma lettre n'est déjà que trop longue, et j'apprehende qu'elle ne vous ait fatigué, bien loin de vous avoir diverti : c'est ce qui m'engage à couper court sur ce chapitre, pour revenir à notre Effendi, à qui le Dey n'a point voulu donner de pratique à Tunis, non plus qu'à nous. C'est une délicatesse qui est venuë depuis peu à M[rs] les Barbaresques, dont jusqu'à présent ils ne s'étaient point piqués. Nous ne nous attendions pas que portant un ambassadeur du Grand Seigneur, nous fussions traités avec cette rigueur.

Depuis hier au soir, Monseigneur, il est arrivé une nouvelle histoire dont je ne puis m'empêcher de vous conter les particularités. Un Turc, nommé Hussain, de la suite de l'ambassadeur, est tombé dans une espèce de rut pour un de nos pilotins. Il n'y en a pas

un à qui il n'ait tâché de ravir l'honneur; mais les ayant trouvés très délicats sur l'article, il a crû trouver mieux son compte auprès d'un garde de la marine bas breton, qui peut certainement passer pour laid, mais qui d'ailleurs, au milieu d'une troupe très éveillée a, je crois, conservé son innocence baptismale. Le dit Hussain ne s'estoit d'abord expliqué que par des caresses affectueuses qui n'avoient pas esté mal receuës par le bas breton. Le Turc, ne s'en estant pas voulu tenir là, avoit employé un langage plus significatif, ce qui avoit fait entrer notre cadet dans une telle fureur qu'il vint m'en porter ses plaintes. La manière naïve dont il s'expliquoit sur l'aventure qui luy estoit arrivée, auroit esté très divertissante pour un spectateur indifférent; mais je garday mon sérieux du mieux qui fut possible, et je luy dis que j'avertirois le fils de l'ambassadeur, qui ne manqua pas de luy faire sur le champ une forte mercuriale. Il n'est pas concevable de s'imaginer, Monseigneur, combien est grand le penchant qu'ont ces peuples pour la non-conformité : cela est porté à un tel excès que, pourveu qu'ils trouvent de la jeunesse, la laideur n'y fait rien du tout. J'ay fait arrêter deux jeunes François qui avoient esté débauchés par ces misérables, et qui s'estoient embarqués à mon insû. Je les ay consignés sur une barque de la Ciotat, que j'ay trouvée icy, avec ordre au patron de les consigner aux officiers de l'Amirauté en arrivant en France.

En fermant ma lettre, j'apprends que l'entrée nous a esté accordée. Le Bey a envoyé faire compliment à l'ambassadeur. Il avoit cru que nous avions armé à

Toulon, mais ayant sû que notre armement s'estoit fait à Brest, il a donné ordre qu'on nous receût à bras ouverts. Nous avons sauvé trois esclaves qui ont nagé près de deux lieues pour venir à notre vaisseau. Ce sont deux Livournois et un Corse. Les Turcs ne l'ont pas trouvé mauvais.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, etc.

A bord du *Mercure*, mouillé dans le port de Constantinople, le 9 octobre 1721.

Monseigneur.

Je hasarde cette lettre par la voie de Smyrne pour informer V. A. S. de l'arrivée des vaisseaux du Roy, le 7 de ce mois, dans le port de Constantinople. Depuis les anciens empereurs grecs jusques à Achmet IV, à présent régnant, il ne s'est guère fait de navigation plus heureuse que la nôtre, à ce que nous ont assuré les gens du pays. Nous estions partis de Tunis le 21 du mois dernier par un vent d'O. N. O. assez frais, après avoir reçu du Bey, qui d'abord nous avoit refusé l'entrée chez luy, toutes sortes de marques de bienveillance. Le même jour, à midy, nous avons doublé le cap Bon, et sur les six heures du soir nous estions sur le travers de la Pantellerie. Le lendemain, à dix heures du matin, nous découvrîmes le Goze, et au coucher du soleil nous vîmes les clochers de Malte, que nous n'aperceumes que comme Moyse vit la terre de promission. La nuit, je fis gouverner à l'E. pour reconnoître

le cap Matapan. Le 26, nous le découvrîmes aussi bien que les montagnes de Calamat et les îles de Sapience. Le soir, les vents varièrent du N. E. à l'E. ; le temps se chargea, et le vent devint si violent que nous fûmes obligés de mettre à la cape à la grande voile pendant 48 heures. Le 29, nous mîmes des huniers et nous reconnûmes le cap Gallo et le Venetico, qui sont vis à vis Coron. Le vent n'ayant point changé et s'obstinant à souffler du côté de l'E. je voulus aller mouïller entre Modon et la Sapience ; mais en approchant de terre, je trouvay du calme. La nuit, je profitay de la fraîcheur du golfe de Coron qui nous fit doubler le cap Matapan. Le 30, nous passâmes, sur les six heures du soir, entre Serigo et le cap S[t] Ange qui est une des portes de l'Archipel. La nuit, les vents varièrent beaucoup du O. à l'E. N. E. par le Sud. Enfin après avoir couru plusieurs bordées avec les deux ris pris dans les huniers, nous vînmes mouïller à 7 heures du soir, au Sud de l'île de Milo, par les 35 brasses, à trois câbles de terre, n'ayant pû attraper le mouïllage de l'Argentière, ni celuy du Nord de l'île, qui est beaucoup meilleur. Les ancres du chevalier de Nangis qui avoit mouïllé par mon travers ne tinrent point : il auroit esté à la dérive sans un haut fonds qui luy fit faire tête par 45 brasses environ à une lieue sous le vent du *Mercure*. Du 2 au 3, les vents continuèrent à souffler au N. E. si frais qu'il ne nous fut pas possible d'aller à terre. Le 3, j'envoyay à la ville de Milo pour chercher des pilotes. Le nommé Castagnet, que j'avois ordre de prendre par préférence, s'estoit embarqué sur une barque françoise pour Napolie de Romanie,

ce qui m'obligea de me servir du Consul appelé le Sr. Goujon, qui s'offrit de fort bonne grâce, et qui m'amena un camarade, dont jusqu'à présent nous nous sommes très bien trouvés. Le 5, à 4 heures du soir, j'appareillay par un petit vent de S. O., que les Provençaux appellent le Pantouflier, qui suffisoit à peine à nous faire gouverner. Je mis le cap à l'E., pour passer entre la pointe de St Basile et les deux roches appelées Pitoni. Le vent ayant fraîchi peu à peu, toute la nuit, et, s'il m'est permis de me servir de ce terme, ayant pris ses bottes de 7 lieuës, nous nous trouvâmes le lendemain, à midy, entre l'île de Miconi et celle de Tino : à six heures du soir, nous estions à 4 lieuës au S. E. de l'île de Cailloi..., et, voyant le vent bon, et que nous faisions grand chemin, je demanday à M. l'ambassadeur s'il avoit fort à cœur que nous touchassions à Chio, comme il sembloit l'avoir désiré pendant qu'il estoit à Paris : il me témoigna qu'il en seroit fort aise par rapport à un sien amy qui en estoit gouverneur, mais que, si je jugeois à propos de passer outre, il m'en laissoit le maître, n'ayant rien de plus pressé que de se retrouver promptement dans le sein de sa famille. Nous gouvernâmes au N. N. E. avec une mer unie et le plus beau clair de lune du monde, avec un vent à faire 3 à 4 lieuës par heure : nous dépassâmes pendant la nuit l'île de Chio, et nous rangeâmes l'île de Mételin. Le matin, nous reconnûmes le cap Barbaro en Natolie, et la sentinelle nous ayant crié du haut des mâts qu'il voyoit deux navires qui sortoient du canal qui est entre la terre ferme et l'île, nous les reconnûmes peu de temps après pour



vaisseaux de guerre du grand Seigneur, dont l'un estoit de 66 canons et portoit pavillon quarré au mât de mizaine, et l'autre estoit percé pour 40. Ils faisoient la même route que nous et passèrent entre le Ténedos et la terre ferme. A 4 heures du soir, nous passâmes les premiers châteaux de l'Hellespont sans les saluer : à 5 heures, nous nous trouvâmes par le travers des Dardanelles, où nous mîmes en panne un moment pour parler au consul françois qui estoit venu à bord. Il nous assura qu'il estoit convenu avec l'aga que nous saluerions les forteresses, et qu'on nous répondroit coup pour coup, mais, puisque nous estions dépassés, cela n'estoit pas nécessaire et que nous n'avions qu'à continuer notre route. A 6 heures du soir, nous nous trouvâmes devant Gallipoli. Les deux vaisseaux turcs que nous avions découverts le matin et que nous avions suivis tout le jour, mouillèrent sous le canon de la ville, à la bande du Sud. Le commandant, voyant que je passois outre, me tira un coup de canon, que je pris pour un salut, et que je payay sur le champ en même monnoye. Comme il faisoit fort clair, je continuay ma route pour passer entre l'île de Marmara et le cap de Rodosto. A minuit, je laissay l'île de Marmara à Stribord, et je fis route à l'E. pour Constantinople. A 10 heures du matin, je passay devant San Stephano, maison de campagne, où M. le marquis de Bonac se retire quand il y a de la contagion à Constantinople. Il nous fit des signaux de reconnoissance auxquels nous répondîmes par 7 coups de canon, et à 11 heures du matin, nous mouïllâmes dans le port, entre la pointe du Sérail et Topana, et nous affourchâmes l'S. E. et N. O., après

...zarres,
... l'autre,
...quées et
...ux mon-
... de Cons-
...profondeur.
...théâtre qui
... l'univers la
...vales que les
... imagination,
... au delà de la
...tre, qu'une idée
... endroit où nous
...gné du kiosque où
... voyions fort dis-
...pproche, ce qui s'y
... sopha, et tous ceux
...obiles autour de luy

... 30e octobre 1721, mouillé
... de Constantinople.

...former V. A. S. que nous es-
...21 septembre, que nous avions
...obre, que le 5 du même mois
... de cette île, et que nous estions
...res du matin, à Constantinople.
...noit de l'Archipel et se trouvoit

avoir salué le Sérail du grand Seigneur, le Palais de France, et répondu au salut du capitan Bacha qui revenoit de la mer et qui estoit mouïllé par notre travers avec 15 galères. Cet officier est amy particulier de Méhémet Effendi, et n'avoit pris possession de sa charge que depuis 2 mois. Il fut bien aise de faire honneur à son amy et de luy marquer la joye qu'il avoit de son retour, en saluant sa personne de 21 coups de canon, dont il en tira 6 pour sa part, et toutes ses galères en tirèrent chacune un, après quoy il envoya sa felouque à bord avec un officier pour prier S. E. qu'il pût l'entretenir un moment dans sa galère avant qu'il eût vu le Grand Visir. L'ambassadeur se débarqua, après m'avoir prié de ne luy faire aucune cérémonie, m'assurant qu'il reviendroit avant qu'il fût peu. Le Grand Seigneur estoit dans l'un de ses kiosques, qui sont des belvédères ou des pavillons quarrés, qui n'ont ordinairement qu'un rez de chaussée, dans lesquels les Turcs vont prendre le frais : ils ont, pour la plupart, trois côtés ouverts, avec un dôme doré pour comble et un toit fort obtus et fort saillant, soutenu par des colonnes de marbre, ce qui tient assez du goût chinois. Ces petits édifices sont entourés d'une galerie terminée en dehors par une balustrade à hauteur d'appuy, percée à la gothique; et, quand le vent ou le soleil vient d'un côté, on abat des stores qui garantissent de la chaleur et des incommodités de l'un et de l'autre. Ce fut, à mon gré, Monseigneur, le plus magnifique coup d'œil qu'il y ait au monde que de voir d'un côté Sa Hautesse au milieu de ses icoglans, de ses bostangis, de ses gianissaires et des autres grands de

sa cour, tous revêtus de couleurs voyantes et bizarres, avec des coiffures de tête extraordinaires, et de l'autre, cette prodigieuse quantité de maisons, de mosquées et de minarets qui couvrent le penchant de deux montagnes assez escarpées, qui bordent le port de Constantinople, qui a près de deux lieuës de profondeur. Ce tout ensemble forme un grand amphithéâtre qui semble estre construit pour donner à tout l'univers la représentation d'une de ces batailles navales que les Anciens appeloient « naumachies ». L'imagination, quelque accoûtumée qu'elle soit à aller au delà de la vérité, ne peut donner, en cette rencontre, qu'une idée très faible de ce qu'il y a de réel. L'endroit où nous estions mouïllés n'estoit pas fort éloigné du kiosque où estoit le Grand Seigneur, et nous voyions fort distinctement, avec des lunettes d'approche, ce qui s'y passoit. Il estoit seul assis sur un sopha, et tous ceux qui l'environnoient estoient immobiles autour de luy comme des statües.

A bord du *Mercure*, le 30e octobre 1721, mouïllé dans le port de Constantinople.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur d'informer V. A. S. que nous estions partis de Tunis le 21 septembre, que nous avions touché au Mil le 1er octobre, que le 5 du même mois nous avions appareillé de cette île, et que nous estions arrivés le 8, à 11 heures du matin, à Constantinople. Le capitan Bacha revenoit de l'Archipel et se trouvoit

mouïllé avec 15 galères par mon travers. Sitôt que nous eûmes laissé tomber nos ancres, il envoya sa felouque à bord pour prendre Méhémet Effendi, dont il est amy particulier et le salua de 21 coups de canon : nous répondîmes par un même nombre de coups, après avoir préalablement salué le sérail du Grand Seigneur et le Palais de France. S. E. turque me pria de ne luy faire aucune cérémonie lorsqu'il se débarqueroit, m'assurant qu'il alloit revenir dans l'instant. J'executay ponctuellement ses ordres; mais, au lieu de me tenir parole, j'ay esté 12 jours sans en entendre parler, quoy que sans vanité j'eusse fait mon possible pour luy procurer tous les agrémens qui pouvoient dépendre de moy. Comme je me plaignois de son peu de reconnoissance, il envoya son intendant pour me faire des excuses, avec un présent qui consistoit en deux douzaines de petits poissons et deux pots de sorbec. J'aurois esté scandalisé de la médiocrité de l'étrenne, si elle m'eût esté offerte par un autre que par un Turc; mais, comme je connois la nation qui méprise toutes les autres, et qui se croit la seule chérie de Dieu et digne d'entrer en Paradis, je n'en fus point surpris. Ce sont les oisons, dont Montaigne parle dans ses *Essais,* qui se glorifient que le soleil ne luit que pour eux, et qui s'estiment au dessus de l'homme, parce qu'ils mangent le grain qu'il prend la peine de semer. J'en excepte un petit nombre de cette règle générale, à la tête desquels je mets le Grand Visir, qui possède, à ce qu'on dit, toutes les qualités requises pour un grand ministre. Jamais le gouvernement turc n'a esté plus doux que sous sa

régence. Les François qui sont à Péra et à Galata n'y ont jamais esté plus considérés : il est poli, libéral et bienfaisant, et protège également toutes les communions chrétiennes, quelque aversion et quelque mauvais service qu'elles se rendent les unes aux autres. Les sentences qu'il prononce lorsqu'il tient Divan sont dans le goût du jugement de Salomon. Tout le monde les apprend par cœur, et on les cite comme des oracles d'Apollon. Pour sa naissance, elle est assez obscure : il avoit esté, dans sa jeunesse, au service de Cadisler Agazi, chef des Eunuques noirs. Cet officier, qui a un très grand crédit dans le Sérail, luy ayant trouvé de l'esprit et du talent pour bien écrire, le présenta au Sultan, auprès duquel il sut si bien s'insinuer qu'en peu de temps il en devint le favori. Il fut d'abord fait Caïmacan de l'estrier, charge très considérable et qui n'est possédée que par des gens de faveur que le Prince affectionne. Ensuite, le grand Seigneur luy ayant donné une de ses filles en mariage, il fut nommé Vizir après la mort d'Ali Pacha, tué à la bataille de Peterwaradin. J'avois grande envie de connaître un personnage d'un si rare mérite, et M. le marquis de Bonac m'en procura l'occasion dans l'audience qu'il eut de luy le 21 de ce mois. Il luy avoit fait dire par le premier drogman de France que nous assisterions à cette cérémonie et que, s'il l'avoit agréable, il auroit l'honneur de nous présenter à Sa Félicité (c'est le titre d'honneur que les Turcs luy donnent). Le Vizir répondit que nous serions les très bien venus, qu'il nous enverroit une vingtaine de chevaux de son écurie,

grâce d'une si grande distinction en Turquie qu'elle n'est accordée qu'à la personne seule de l'Ambassadeur. Voicy l'ordre, Monseigneur, que nous observâmes en partant du Palais de France pour aller à son audience. Un chiaoux bachi vint nous prendre au Palais, qui servoit de maître des cérémonies et qui ouvroit la marche : ensuite marchoient douze valets de pied de la livrée de l'ambassadeur; 4 janissaires, à la solde de France, suivoient la livrée, 6 drogmans, tous les négocians françois et quelques autres domestiques formoient un groupe qui precedoit immédiatement M. le marquis de Bonac. J'avois l'honneur de marcher à ses côtés. Le Cher de Nangis et les autres officiers des deux vaisseaux du Roy, avec les gardes de la marine suivoient 2 à 2 et fermoient la marche. Nous nous embarquâmes à Topana dans nos chaloupes, et en passant devant le *Mercure* et le *Prothée*, j'avois ordonné un salut de 21 coups de canon. En abordant à Constantinople, nous trouvâmes à la cale 20 chevaux du Vizir et 6 à 7 que l'Ambassadeur y avoit fait conduire, qui nous y attendoient. Les officiers montèrent à cheval, et ceux qui n'en eurent point suivirent à pied jusqu'à l'hôtel du Grand Vizir. Toutes les rues par où nous passâmes estoient bordées de monde; et lorsque nous fûmes arrivés à la porte de l'hôtel, nous y trouvâmes une vingtaine de Turcs à cheval. La foule y estoit si grande qu'à peine pûmes nous percer jusqu'au pied d'un grand perron, où Son Excellence, M. de Bonac, fut receuë par deux chiaoux, qui l'enlevèrent au haut du dégré, sans presque qu'il s'en aperceût. Je la suivois immédiatement, et je fus emporté par deux

autres qui s'emparèrent de ma personne. Dans l'antichambre, nous trouvâmes le premier drogman, qui pria M. l'ambassadeur d'ouvrir la conversation par un compliment latin, afin qu'il pût avoir l'honneur de rendre le discours. Après qu'on nous eut essuyé nos souliers, M. de Bonac entra dans la salle d'audience : je me rangeay à côté de luy, sur la même ligne, avec tous les officiers françois qui m'avoient suivi. Les principaux seigneurs de la Porte formoient une ligne parallèle à la nôtre, au milieu de laquelle le Vizir passa pour venir prendre sa place, après nous avoir salués par une inclination de tête fort gracieuse. M. de Bonac prit séance vis à vis de luy, sur un tabouret qu'on y avoit fait apporter exprès. Avant d'entamer la conversation, un héraut d'armes se mit à crier que Dieu comblast de bénédictions le grand Seigneur et son premier ministre Ibrahim Bacha : à quoy le chœur répondit par un cri d'allégresse qui vouloit dire : « Ainsi soit-il! » Un grand silence ayant succédé à ce faux bourdon, l'Ambassadeur préluda par un discours latin qui n'estoit pas cicéronien et qui fut assez mal rendu par le premier drogman en langue turque. Ensuite, le Vizir ayant fait signe de se retirer par un sifflement de sa langue collée contre son palais, toute la foule se dissipa, et nous aurions pris notre parti, M. de Nangis et moy, comme les autres, si le Grand Vizir ne nous eùt fait rappeler pour nous faire donner chacun un siège. Il ne resta dans la salle d'audience que son quiaja, ou intendant, qui estoit debout sur le sofa, et le nichangi, ou vice-chancelier. Quand nous fûmes seuls, l'Ambassadeur harangua à peu près dans ces

termes : « L'ancienne alliance qui regne depuis si longtemps entre les deux empires vient d'estre cimentée aujourd'huy par la magnifique ambassade qu'il a plû à Sa Hautesse d'envoyer à l'Empereur, mon maître; et comme elle avoit esté imaginée et conceue par son premier ministre Ibrahim Pacha, c'est luy que j'en viens remercier aujourd'huy. Le choix qu'il avoit fait de Méhémet Effendi pour cette commission ne pouvoit tomber en de meilleures mains, et je puis assurer Votre Félicité qu'en remplissant parfaitement son employ, il a remporté l'estime générale de la nation. Vous avez pu voir dans les gazettes, poursuivit-il, qu'on ne s'est point arresté scrupuleusement au cérémonial pour ce qui le regardoit, et qu'on a passé, pour l'amour de sa personne, par dessus les règles ordinaires, parce qu'on ne veut pas compter avec ses amis. Deux vaisseaux de guerre, armés dans l'Océan, et commandés par deux officiers d'une grande distinction, uniquement destinés pour le renvoyer à Constantinople avec plus de décence et d'appareil, témoignent assez combien son voyage a esté agréable à l'Empereur mon maître. » En cet endroit le Grand Vizir l'interrompit pour luy dire que s'il n'avoit pas esté premier ministre de la Porte, il auroit brigué la place de Méhémet Effendi; que les deux empires unis devoient donner la loy à tout l'univers, et que rien n'estoit capable de les ébranler tant que leur bonne intelligence subsisteroit; que la puissance de l'empereur d'Allemagne n'estoit composée que de pièces rapportées qu'il estoit aisé de désunir; qu'il n'y avoit pas fort longtemps qu'il n'estoit considéré en Europe que



comme le seigneur de Vienne — ce sont ses propres termes — ; que depuis peu on luy avoit cédé une partie de l'Italie avec la Sicile, où il se vantoit d'avoir dans peu une armée navale, mais que les forces maritimes de la France et celles de Sa Hautesse unies le tiendroient en respect et anéantiroient cette puissance avant qu'elle pût voler de ses aîles. — Il se seroit enfoncé plus avant dans la politique si M. le marquis de Bonac ne l'eût tiré de ce sérieux pour luy parler des troupes du Roy et d'un corps de milice tout à fait inconnu en Turquie. « De quelle milice me voulez-vous parler, dit le Vizir? » « Ce sont des amazones françoises, dit l'Ambassadeur, qui courrent le cerf et qui manient un cheval avec la même adresse que vos meilleurs cavaliers. » « Méhémet Effendi m'en a parlé, reprit le Vizir en souriant, mais doit-on l'en croire sur sa parole? Il y a en cela du plus ou du moins. » « Rien de plus assuré, dit M. de Bonac, et ce qui est plus extraordinaire, c'est que celles qui s'adonnent à cet exercice sont triées sur tout ce qu'il y a de plus beau, de plus jeune et de plus aimable à la Cour. » « Nos femmes ont une éducation bien différente, dit le Vizir; à peine une fois en leur vie sortent-elles de leur harem. » Il parla ensuite de la beauté du Royaume, du nombre de ses habitans, de l'affection qu'ils ont pour leur Roy, du canal royal du Languedoc qu'il appelle le pays des merveilles; et comme il a l'esprit vif, il sauta brusquement du canal royal à l'auguste maison de Bourbon, et nous fit entendre qu'il y avoit une parenté et une alliance réelle entre la maison de France et la maison Ottomane : il parla du Roy en des termes qui

marquoient son respect : il nous entretint de vous, Monseigneur, et ce ne fut pas l'endroit de la conversation qui nous plut le moins; il nous dit que votre réputation avoit volé jusqu'à luy, que vous aviez hérité de toutes les vertus de Louis le Grand. Et nous adressant la parole à M. de Nangis et à moy, il nous pria de l'avertir du temps que nous devions partir d'icy, parce qu'il avoit envie d'écrire à V. A. S. et à M. le maréchal de Villeroy. Nous répondîmes que toutes nos affaires estoient faites, mais que nous aurions l'honneur de retourner chez luy pour y recevoir ses derniers ordres. — On fit rentrer dans le même temps tous les officiers qui nous avoient accompagnés, à qui par parenthèse les Turcs avoient fait mille caresses, et à qui on avoit déjà donné le café, les confitures et le sorbec. On nous fit les mêmes cérémonies, et lorsqu'on nous eut apporté le parfum, deux officiers vêtirent à M. l'Ambassadeur une fort belle plisse d'hermine. Les mêmes officiers me firent prendre un *querequé* et en donnèrent chacun un aux neuf plus anciens officiers : ce sont des vestes de camelot d'Angora, doublées d'un satin de la Chine beaucoup plus propre et plus honnête que les Caffetans que donne le grand Seigneur. Cette galanterie avoit esté imaginée par le Grand Vizir et n'avoit point encore eu d'exemple. Avant de prendre congé, M. de Bonac luy demanda l'expédition de deux affaires de peu de conséquence, mais qui traînoient depuis longtemps : il prit la peine de les terminer sur le champ, ajoûtant que nous estions sa nation favorite et qu'il vouloit nous traiter avec les mêmes égards que si nous estions nés les sujets du Grand Seigneur. L'Am-

bassadeur se leva, après plus d'une heure de conversation, et nous nous retirâmes dans le même ordre que nous estions venus, avec cette différence que nous avions tous changé de décoration en gardant nos quéréqués avec lesquels nous montâmes à cheval et nous traversâmes la ville de Constantinople. Il est certain, Monseigneur, que ceux qui avoient déjà fait ce voyage ont trouvé bien de la différence entre la manière dont nous avons esté receus et celle avec laquelle on nous recevoit autrefois. On vit présentement avec ces peuples avec la même liberté qu'on pourroit vivre dans une ville chrétienne, et je ne désespère pas que la société et le commerce qu'ils paroissent vouloir entretenir avec nous n'adoucissent à la fin la férocité et les mœurs de ces Barbares.

Pendant le peu de temps que j'ay resté en ce pays, j'ay fait faire une reveuë générale de mes vivres, et je puis assurer V. A. S. que Sa M[té] a esté très mal servie par les munitionnaires. La plus grande partie de mes légumes, et surtout les pois, se sont trouvés si gastés que j'ay esté obligé de les faire jeter à la mer. L'équipage s'est plaint que le pain estoit remply de vers, ce qu'on ne peut attribuer qu'à la mauvaise qualité du bled, puisque les soutes ne sont point humides et que le pain sent fort bon. Je les ay fait ouvrir toutes, et je n'en ay trouvé aucune, pas même celles dont le biscuit estoit de trois recuites, où je n'aye trouvé quantité de petits vers rouges dont les galettes sont toutes remplies. L'équipage prend patience dans ces premiers temps, parce qu'au moyen d'une brosse il prend soin de nettoyer les vers qu'il y rencontre; mais dans la

saison où nous allons entrer, l'humidité sera grande, les vers grossiront, et il ne sera peut estre plus possible d'en manger. Je n'ay osé prendre icy de remplacement à cause de la contagion; et quoy qu'elle soit fort diminuée, elle ne laisse pas que de se faire encore sentir en certain quartier qu'on connoît. J'en ay conféré avec M. le Marquis de Bonac, qui m'a proposé une chose à laquelle j'ay topé d'autant plus volontiers qu'il m'a paru qu'il y alloit du bien du service, c'est de visiter, en partant d'icy, les Echelles où M. Duquesne n'avoit pù pénétrer dans le dernier voyage qu'il fit dans le Levant. Salonique, par exemple, est une Echelle naissante dans laquelle il est bon que des vaisseaux du Roy paroissent. Je rendray compte à V. A. S. de l'état où j'auray trouvé le commerce en ce pays là : je reviendray de là à Chio et à Smyrne, où je prendray un remplacement de biscuit. De là je passeray à la Canée et à Modon qui se rencontre sur ma route, et j'espère que toutes ces différentes stations ne prolongeront pas mon voyage de six semaines. Si les vents contraires s'opposoient à mon projet d'une certaine façon, j'abandonnerois l'entreprise, ne m'estant engagé qu'à ces conditions.

J'ose me flatter, Monseigneur, que vous approuverez mon arrangement avec d'autant plus de raison qu'entre tous les motifs qui me font agir, je n'ay pour but que de prendre le meilleur parti et de concourir au bien et à l'utilité du service de Sa Majesté. Je ne prendray a Smyrne que le pain qui me sera nécessaire pour remplacer celuy que je trouveray pourri et mangé des vers. Avec un fond de quatre mois et demi de vivres, j'en

auray de reste pour suffire à toutes ces différentes tournées. Il n'y a que Salonique qui soit un peu hors-d'œuvre : encore n'est ce un détour que de 60 lieuës ; tout le reste se trouve sur mon passage, et sans affaires je serois peut estre forcé d'y mouïller.

Je joins à toutes ces raisons celles d'apporter des patentes nettes en rentrant dans le Royaume. Constantinople a esté attaqué cette année, et les villes de Salonique et de Smyrne ne le sont point. Nous comptons partir d'icy mercredy ou jeudy, au plus tard, pourveu que le temps nous le permette. Nous mouïllerons aux îles des Princes pour que le *Prothée* puisse y faire une trentaine de tonneaux de lest dont il a besoin. Nos équipages sont en parfaite santé, et nous espérons, s'il plaît à Dieu, sortir d'icy, sans que la peste ait jeté le grappin sur aucun de nous.

Depuis ma lettre écrite, j'ay trouvé l'occasion d'aller avec l'ambassadeur du Czar à l'audience du Grand Seigneur, non comme commandant des vaisseaux du Roy, mais comme voyageur. Cela s'est fait avec l'agrément du Vizir, qui nous avoit procuré 4 places, de 7 qui sont marquées pour cette cérémonie. Quoy que Gentien deût avoir la troisième par son rang, un *qui pro quo* que firent deux chiaoux, qui le quittèrent pour prendre un Vénitien, empêcha que sa curiosité ne fût satisfaite. Nous vîmes faire le payement des Gianissaires, et nous passâmes en revuë toute la Cour du Grand Seigneur. On ne sauroit rien ajouter à la magnificence de leurs équipages et à la beauté des chevaux ; mais tout le reste est fort peu de chose, et ces redoutables Gianissaires sont des Poeslon a la mine qui

n'approchent pas de cent piques de la fierté et du bon air de nos vieux régimens.

Il ne m'est pas possible de finir ma lettre, Monseigneur, sans vous parler de M. le Marquis de Bonac, qui nous a prévenus en tout ce que nous pouvions désirer de luy. Il n'y a pas un de nous, tant officiers que gardes de la marine, qui ne publie ses loüanges ; il a toujours eü, depuis le moment que nous sommes arrivés jusqu'à présent, des attentions pour nous, qui passent l'imagination : jamais sa table n'a esté sans une douzaine de gardes de la marine ; il nous a prêté sa maison de campagne et nous a secourus avec une politesse que je ne saurois trop hautement publier.

J'ay l'honneur d'estre, etc.

A bord du *Mercure*, mouïllé dans lè Port de Constantinople, ce novembre 1721.

Monseigneur,

Le Capitan Pacha, avec qui nous avions dîné, Gentien et moy, chez le Grand Seigneur, a voulu nous donner une fête dans l'Arsenal au milieu de sa cour marine. Il en avoit prié le Marquis de Bonac et m'avoit fait dire que j'y pouvois mener une vingtaine d'officiers. Méhémet Effendi, qui est son ancien amy, estoit de la partie, et nous nous rendîmes à son hôtel le mardy 4e du mois, à une heure après midy. Nous y fûmes reçus par plusieurs officiers qui nous ayant donné la main, en sortant de nos canots, nous prirent sous le bras et nous conduisirent, à travers d'une foule de



monde prodigieuse, dans la Salle d'audience. Le maître des Cérémonies estoit à la porte de la Salle, qui nous fit passer, M. le marquis de Bonac et les capitaines de vaisseau seulement sur le sofa. Peu de temps après, le Capitan Pacha y vint prendre sa place, accompagné de Méhémet Effendi et d'un Molakdéry, ou docteur de la loy, dont l'auguste tête estoit couverte par un turban qui pouvoit avoir deux pieds de diamètre. Le Capitan Pacha s'assit dans le poste d'honneur. Méhémet Effendi et le Molakdéry estoient à sa droite, et le Marquis de Bonac et les cinq capitaines à sa gauche, tous assis sur nos talons, à la mode des tailleurs : le reste des officiers demeura debout dans la salle confondu parmi la foule. Avant d'entamer la conversation, un Muezzin cria de toute sa force, comme on avoit fait chez le Vizir : « Vive le Sultan Achmet IV et son fidèle serviteur, le Capitan Pacha ! » Ensuite le premier drogman, s'estant avancé au milieu du cercle, annonça que les capitaines des vaisseaux et des galères demandoient la permission de venir rendre leurs devoirs à leur général. On leur permit d'entrer, et ils défilèrent devant luy. l'un après l'autre, à commencer par les capitaines des galères, en mettant un genou en terre et baisant le bas de la robe. Cette cérémonie estant finie, on ouvrit la conversation par demander reciproquement des nouvelles de la santé, les uns des autres. Méhémet Effendi nous fit quelques honnêtetés, chacun en particulier, mais si froides et si réservées, qui ne nous parurent pas répondre aux attentions qu'on avoit euës pour luy, que nous en fûmes un peu scandalisés. Le Capitan Pacha ne paroissoit pas estre

dans son assiette naturelle, ce que M. de Bonac ayant remarqué, il essaya de luy dérider le front, en luy proposant de faire venir nos musiciens et de faire apporter quelques bouteilles de vin de Champagne. Mais la proposition ne fut point acceptée, et nous comprîmes que l'homme de loy qui estoit présent les gênoit horriblement et les tenoit tous en respect. Peu de temps après, le Pacha fit signe qu'on se retirast par un sifflement de lèvres auquel ils sont accoutumés. On sortit et on mena nos officiers manger dans d'autres salles. Il ne resta dans celle où nous estions que ceux qui estoient sur le sofa, savoir Méhémet Effendi et le docteur mahométan d'une part, et de l'autre M. de Bonac, Gentien, Nangis, Vieuxchant, d'Epinay et moy. Il fut question après cela de mettre le couvert, et voicy, Monseigneur, comme il y fut procédé. On apporta un tabouret d'un pied et demi de haut, qu'on plaça vis à vis du Capitan Pacha : ce tabouret fut couvert d'un grand tapis de satin à fleurs d'or, et on donna 4 petits tapis de soie, en guise de serviettes, à M. de Bonac et aux trois musulmans. Pour nous autres, nous n'eumes que des mouchoirs de gaze brodée, chose très incommode pour s'essuyer, quand on est forcé de manger avec ses doigts. On posa sur ce tabouret un grand bassin d'argent, dont le fond estoit plat, bordé à la Marly, qui pouvoit avoir 3 pieds de diamètre. Nous nous rangeàmes autour du plat, lequel estoit garni de 8 petites assiettes de porcelaine avec 8 morceaux de pain coupés en travers, 8 cuillères d'écaille et 4 petites salades. Le maître d'hôtel estoit debout immobile, et depuis luy jusqu'aux cuisines il y

avoit deux rangs d'esclaves ou de valets, par le moyen desquels il se faisoit une circulation, par les mains de qui les plats qu'on servoit sur la table et qu'on desservoit passoient et repassoient, sans que personne sortît de sa place. Le premier service fut une ôllele (oille, *olla* esp.) à l'espagnole dont j'aurois beaucoup mangé si on ne l'eût desservie presque aussitôt qu'elle eut paru; à l'ôllele succeda une tourte, à la tourte un pilau et au pilau des confitures. Tout cela se faisoit avec une promptitude si grande que je crus avoir derrière moy le médecin Tirafoira, contre lequel Sancho estoit si fort en colère, lorsqu'il fut fait gouverneur de son île. Enfin, m'estant reglé sur les Turcs qui mangeoient de grand appétit, et pressé d'ailleurs par la faim qui me gagnoit, je dechiray une aîle de poulet que je croquay avant que le maître d'hôtel eût eu le temps de la faire disparoître. Je réitéray sur plusieurs plats la même opération jusqu'à ce que mon estomac commençant à se remplir, je fus tourmenté d'une soif insupportable. Je regarday à droite et à gauche pour savoir à qui m'adresser, et, dans cette perplexité, j'aperceus un valet de chambre de M. de Bonac qui portoit à son maître une porcelaine pleine d'eau: je le priay de me rendre le même service, ce qu'il fit fort obligeamment, en y ajoutant un peu de vin de Champagne dont il avoit fait provision. Je ne crois pas, Monseigneur, avoir bu en ma vie avec tant de plaisir qu'en cette occasion, et jamais Samson, quand il défit les Philistins, n'eut un plus grand besoin de se désaltérer. On servit environ cent plats qui n'avoient mauvaise façon, mais qui s'éclipsèrent si vite qu'à peine le dîner dura-t-il une demi heure. On

desservit encore plus vite que le couvert n'avoit esté mis; après quoy on nous apporta chacun un bassin, une savonnette, avec un coquemar d'argent rempli d'eau de fleur d'orange pour nous laver les mains et la barbe, le café vint ensuite et le parfum.

De Smyrne, le 22 janvier 1722.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de mander à V. A. S. par voie de Vienne que la seule chose qui nous arrêtoit à Constantinople étoit les dépêches que le Grand Vizir vouloit nous remettre en main propre, et qu'il nous promettoit depuis longtemps. Enfin il nous donna rendez-vous à sa maison de campagne, le 16 novembre, où il nous reçut avec sa politesse ordinaire : il avoit dessein de nous donner une fête solennelle, mais il en fut détourné par Méhémet Effendi qui trouva qu'on nous en faisoit trop et qui s'est opposé en toutes rencontres aux distinctions et aux honneurs qu'on vouloit nous décerner. Le Vizir nous fit cependant mettre Nangis et moy sur son sofa, assis sur la même ligne du Marquis de Bonac, et nous entretint sur une infinité de choses qui regardoient notre métier. A la vérité, il ne nous donna pas grande opinion de sa science en fait de géographie, et je fus cent fois tenté de luy dire le fameux mot dont Apelles apostropha le cordonnier qui voulut censurer son tableau : « Qu'un cordonnier ne se mêle que de sa pantoufle. *Ne sutor ultra crepidam.* » La rondeur de la terre estoit une chose qu'il ne

pouvoit concevoir, et sur ce que je luy dis qu'il y avoit plusieurs gardes de la marine parmi nous qui en avoient fait le tour et il me demanda très sérieusement s'il s'en trouveroit quelqu'un qui eût vu l'extrémité des terres, comment elles estoient faites et combien il y avoit de milles jusques là. Je voulus luy expliquer ce que la physique moderne nous démontre à ce sujet; mais soit qu'il eût honte de son ignorance, ou que sa vivacité ne luy permit pas de s'appliquer longtemps de suite, il changea de conversation, et ordonna qu'on apportât les lettres qu'il nous avoit préparées. Il y en avoit 4 enveloppées dans des sachets de satin; la première estoit pour Mgr le Régent, la seconde pour V. A. S. et les deux autres pour M. le cardinal Dubois et M. le maréchal de Villeroy. Je les mis dans mon sein selon la mode de Turquie et je n'aurois pas manqué de vous en envoyer la traduction, si M. le marquis de Bonac ne se fût chargé de ce soin. Elles sont toutes si remplies d'amitié, d'affection et d'intimité que, si ces mêmes mots représentent les mêmes idées en turc qu'en françois, le Grand Vizir adore V. A. S. Nous essuyâmes après cela tout son cérémonial, qui consista en confitures, en sorbec, en café et en parfums qui nous furent donnés, et en un mouchoir de gaze rayée d'or dont il nous fit présent. Nous visitâmes ensuite sa maison qui est fort belle, fort commode et très bien meublée pour le pays. Les bains surtout y sont d'une grande propreté : pour les jardins, c'est peu de chose : ce sont mille colifichets qui n'approchent pas de cent piques des nôtres. Après avoir considéré tout à notre aise toutes les singularités

s'il n'eût pas esté si tard, je n'aurois pas manqué de saluer sa forteresse, mais que je remettais la partie au lendemain, que j'exigeois seulement de sa politesse qu'il voulût bien me répondre coup pour coup. Il me fit dire par le premier drogman que je ne me misse en peine de rien et que je serois content, qu'il me félicitoit sur mon heureuse arrivée, qu'il estoit bien fâché de n'avoir que 22 canons montés dans sa place, que, s'il eût commandé en Candie ou à Négrepont, il auroit esté en état de me faire de plus grands honneurs, qu'il me prioit seulement d'avoir attention à ne commencer mon salut qu'une demi-heure après le lever du soleil. Quand cet astre commença à paroître, je fus fort surpris d'entendre un grand bruit de canon et de voir que ce bruit partoit de tous les angles du rempart de la ville. J'estois dans l'embarras de deviner pour qui se faisoit cette fête, quand le Pacha m'envoya dire que j'en estois le seul objet et qu'il avoit esté bien aise de me faire cette courtoisie. Je luy repondis par 21 coups de canon et j'envoyay dire à M. le Ch^{er} de Nangis d'en tirer le même nombre. La caravelle turque me salua de 13 coups, et tous les bâtimens marchands qui estoient dans la rade au nombre de 20 tirèrent toute leur artillerie. Je rendis coup pour coup à la caravelle, et j'en fis tirer 21 pour tous les marchands. J'ay trouvé les Turcs de Macédoine et surtout les puissances de ce pays là beaucoup plus courtoises et plus affables que celles de Constantinople : nos marchands françois s'en louent beaucoup et conviennent que, quand il leur arrive quelque différend au sujet de leur commerce, même avec les Turcs naturels regnicoles,

on leur rend une justice prompte et exacte, sans aucune vuë d'intérêt. Comme j'avois receu des honneurs extraordinaires de la part du Pacha, il estoit bien juste de l'en aller remercier. J'y fus le 2 de décembre sur les 9 heures du matin. Escorté des officiers des deux vaisseaux et de toute la nation, je traversay presque toute la ville de Salonique avec ce nombreux cortège pour aller jusqu'à la maison du Pacha, où je trouvay 200 janissaires en haie, avec leurs bonnets de cérémonie, au milieu desquels je passay. Toute sa cour estoit pleine d'officiers de guerre de la garnison, et sur le haut de son escalier je trouvay six pages très lestes, vètus de velours cramoisi à ramages, avec un habillement de tête de vermeil fait en forme de tiares, au sommet desquelles estoient des aigrettes. On me fit attendre un petit instant dans le vestibule, après quoy on vint m'avertir que je n'avois qu'à m'avancer. Le Pacha me reçut debout, ce qui est assez rare parmi les Turcs et me fit asseoir à sa gauche sur un siège couvert d'une étoffe d'argent placé sur le sofa même. Tous les officiers qui m'avoient suivi s'assirent sur des carreaux, et les négocians françois avec tous les domestiques du Pacha demeurèrent debout. Après les complimens de félicitations sur mon heureuse arrivée, il me dit que dans Salonique je pouvois me servir de son autorité pour y prendre tout ce qui me seroit nécessaire comme si j'estois dans mon pays : il nous parla ensuite de Méhémet Effendi et me demanda si j'en avois esté content. Après avoir répondu à toutes ces civilités et à ses questions, je le priay de protéger la nation comme il l'avoit toujours fait. J'ajoutay que

j'estois informé qu'il en avoit toujours très bien usé et que j'estois venu pour l'en remercier, à quoy il me répliqua qu'il estoit inutile de luy en parler davantage, que nous estions les véritables amis de son maître. Il nous fit ensuite les cérémonies accoutumées et nous gratifia de mouchoirs de gaze comme avoit fait le Grand Vizir. En sortant de chez luy, nous allâmes chez l'aga des Janissaires et chez le kiaja, qui nous reçurent avec les mêmes honneurs et les mêmes politesses ; et lorsque nous nous rembarquâmes, le Pacha me fit saluer d'11 coups de canon par les forteresses, et le navire du Grand Seigneur m'en tira 5.

Nous vivions dans la meilleure intelligence, les Turcs et nous, et j'en avois tous les jours un grand nombre à bord, à qui je donnois à manger, quand un esclave napolitain appartenant au Grand Seigneur, qui servoit sur la caravelle, se jeta par un sabord de la Sainte Barbe dans un bateau grec qui vendoit du vin, coupa l'amarre du bateau et se laissa dériver sur le *Prothée*. Les Turcs qui s'en aperçurent envoyèrent un canot pour le reprendre, et dans le temps qu'il estoit près de le joindre, l'esclave et les deux Grecs qui estoient dans le bateau se jetèrent à la mer dans la crainte d'estre châtiés. Cette manœuvre avoit esté aperceuë du *Prothée,* d'où l'on fit partir la chaloupe qui prit sur l'eau ces misérables. Le capitaine envoya redemander son esclave, mais on ne luy répondit qu'en luy présentant le bout du fusil. Il vint aussitôt m'en porter ses plaintes. Comme la chose estoit publique et qu'elle s'estoit passée au vû et au

sçû de toute la ville; que je considéray que cette affaire pourroit avoir des suites fâcheuses, et qu'il en coûteroit peut estre cher à la nation, je crus que l'honneur du pavillon ne seroit point lésé, en restituant un homme qui non seulement n'estoit pas françois, mais qui avoit esté pris dans un forban qui vexoit et troubloit tout le commerce de l'Archipel. Cependant, avant de m'y déterminer, j'assemblay tous les officiers : ils furent tous d'avis qu'on rendît l'esclave, ce qui me fit prendre le parti de donner un ordre par écrit à M. le Ch[er] de Nangis de le renvoyer à son capitaine, après avoir tiré parole de luy qu'il ne luy seroit fait aucun mal. Cette démarche nous a réconciliés avec M[rs] les Turcs, et depuis ce temps là nous avons esté grand cardache. Ils sont venus manger à bord et nous nous sommes fait de petits présens réciproques. Au reste, Monseigneur, pendant le temps que j'ay esté à Salonique, j'ay pris une connoissance assez étendue du commerce de cette Echelle, dont j'ay dressé un Mémoire que j'auray l'honneur de vous présenter à mon retour. Son trafic a considérablement diminué depuis que Temeswar et Belgrade ont passé sous la domination de l'Empereur. On y débitoit autrefois plus de soixante-dix balles de drap, et aujourd'huy à peine en peut-on vendre dix: encore est-on obligé de faire un crédit de 6 mois. Cette décadence du commerce a ruiné plusieurs maisons de nos négocians qui n'ont pas pu se soutenir et qui ont esté obligées d'abandonner, à cause des dépenses journalières qui vont leur train. D'ailleurs l'Echelle s'est trouvée surchargée de dettes et obligée, pour se libérer, d'imposer une avarie de

2 pour cent sur toutes les marchandises qui s'y chargent, ce qui, joint au droit de consulat et au droit de cotimo pour la chambre du commerce de Marseille, monte à environ 5 pour cent, ce qui n'a point d'exemple depuis l'établissement de notre nation en ce pays là; en sorte que, si on vouloit y faire revivre le commerce, il seroit nécessaire que le fardeau qu'on luy veut faire porter fût proportionné à ses forces, et qu'on remît les choses sur le même pied qu'elles estoient cy-devant. Il faut encore observer que les bâtimens étrangers, dégoûtés de payer des droits si exorbitans, ne se mettent plus sous la protection de la France, comme ils faisoient, et prennent celle des Anglois, qui depuis deux ans y ont un consul, attendu qu'ils ne payent que deux pour cent de droits de consulat. Le commerce de notre nation consiste dans le débit des marchandises qu'on apporte en France, en draps de Carcassonne, en indigo, en sucre, en papiers et en quelques autres articles de peu de conséquence; et pour les chargemens, on y trouve des laines fines presque aussi belles que celles de Ségovie, des cotons en laines, du tabac, de la cire, quelques cuirs et du bled qu'on charge en contrebande à la côte et dans le golfe de Volo. J'aurois quantité d'autres choses à dire sur ce chapitre, mais ma lettre n'est déjà que trop longue et j'ay peur de fatiguer V. A. S. par une relation trop circonstanciée. Je passe à la suite de notre voyage.

Nous partîmes de Salonique le 10e de décembre de conserve avec la caravelle du Grand Seigneur qui n'avoit pas voulu nous quitter; et à l'aide d'un petit vent de N. O. très faible, nous sortîmes du golfe en



deux jours. Nous vîmes, en passant, les fameuses montagnes de l'Olympe, d'Ossa et de Pélion, l'embouchure du fleuve Penée, avec la célèbre vallée de Tempé. Quoy que j'eusse de très bonnes lunettes d'approche, je ne pus reconnoître sur le sommet de l'Olympe aucune des 12 grandes divinités qu'adoroient les Grecs et que les poètes ont tant célébrées : je n'y vis qu'un prodigieux amas de neige, qui me fit juger que, si ce lieu là leur avoit servi autrefois de reposoir, ils s'en estoient dégoûtés par l'âpreté du climat. La nuit du 12 au 13, les vents se rangèrent au S. E., ce qui n'empêcha pas qu'à la pointe du jour nous ne nous trouvassions sur l'île S[t] Anstraty que nos pilotes prirent pour Lemnos. Comme j'en estois sous le vent, que la mer grossissoit et qu'il y avoit apparence de mauvais temps, on me proposa l'alternative ou de relâcher à Ténedos ou à l'isle Tasso. Je préférai le dernier parti, parce que la rade y est meilleure et qu'on y est à couvert des vents du sud, dont nous estions menacés. Nous y arrivâmes le 15, et nous y avons séjourné 14 jours par des temps abominables. Notre conserve, la caravelle qui avoit affaire à Constantinople avoit fait route pour Ténedos : elle fut remplacée trois jours après par une nouvelle frégate du Sultan, dont le capitaine m'agaça, à son arrivée par un petit présent, auquel je me crus obligé de répondre par un autre plus honnête, *ut notam facerem gloriam magnificentiæ regni,* pour soutenir l'honneur de la nation. Il m'avoit offert de me faire donner à la Cavalle ce dont j'aurois besoin, quand, fatigué de consommer inutilement mes vivres et d'avoir un

contretemps si désagréable, malgré l'opposition de quelques-uns de nos pilotes, je fis une tentative qui nous réussit. Nous appareillâmes par un vent contraire, et sitôt que nous fûmes hors du golfe, le vent adonna et nous servit si bien qu'en 40 heures, le dernier jour de décembre, il nous amena tout d'une traite à Smyrne, sans avoir mouïllé aux îles Dourlack. En arrivant dans cette Echelle, j'ay fait faire un recensement général de nos vivres et de leur qualité, pour savoir s'ils seroient suffisants pour ramener les vaisseaux à Brest, sans causer de nouvelles dépenses au Roy. J'ay trouvé qu'en prenant icy un supplément de rations pour les 20 hommes que M. de Nangis avoit pris à Cette, à peine en aurions-nous jusqu'au premier de février. Ce terme un peu court pour l'étendue des mers que nous avons à parcourir, joint à la circonstance de la peste qui sera peut estre cause qu'on ne nous recevra nulle part, quoyque notre santé et celle de nos équipages soyent fort bonnes, ces considérations, dis-je, m'ont déterminé à faire un emprunt à la Nation de 4320 piastres du pays, dont 330 ont esté employées en achat de deux mois de vivres que nous avons pris d'augmentation, et le reste de la somme a esté converti en souffre, en rhubarbe et en autres drogues absolument nécessaires pour l'arsenal et l'hôpital de Brest. J'ose espérer que V. A. S. ne désapprouvera pas la précaution que j'ay prise de me mettre un peu au large, veü la rigueur de la saison qui peut nous forcer à demeurer longtemps dans un port, comme il nous est arrivé à Tasso. Je puis pourtant vous promettre, Monseigneur, que nous n'oublierons rien.

Nangis et moy, pour faire toute la diligence qui dépendra de nous; et, pour ménager les intérêts du Roy, M. de Fontenu m'a remis, et à M. de la Chapelle, tous les mémoires qui regardent son Echelle; et nous espérons en partir demain pour Chio, où nous ne ferons pas une longue station. De là, nous visiterons La Canée et Modon : c'est principalement à cette dernière place où il est nécessaire de nous montrer pour fortifier et mettre en considération un commerce qui peut devenir fort utile au Royaume et qui ne fait que commencer à sortir de l'enfance. Si je n'ay pas eu l'honneur d'écrire plus souvent à V. A. S., la faute en est aux bâtimens françois qui ne veulent plus retourner à Marseille et qui chargent presque tous du bled pour Malte ou pour la côte d'Italie, ce qui m'oblige à laisser celle-ci entre les mains du Consul de Smyrne pour la faire passer en Provence par la première occasion.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect, etc.

A la Sude, ce premier février 1722.

Monseigneur,

Je profite d'un bâtiment françois qui va en droiture à Marseille pour envoyer à V. A. S. un duplicata de la lettre que je me suis donné l'honneur de luy écrire de Smyrne, où je luy rendois compte de mon départ de Constantinople, de mon arrivée à Salonique, de ma

relâche à Tasso et de ma navigation de Tasso à Smyrne. J'en partis le 20e de Janvier, après avoir pris des mémoires exacts de tout ce qui peut concerner le commerce de cette Echelle, et j'arrivay le même jour à Chio par un vent de N. E. fort frais. En mouïllant dans cette rade, la forteresse salua les vaisseaux du Roy de 12 coups de canon, ce qui ne s'estoit point encore pratiqué depuis que cette île est rentrée sous la domination du Grand Seigneur. Cette distinction est deuë aux soins de M. de Marigny, vice-consul de Chio, lequel avoit insinué aux puissances du pays, qu'ayant receu les mêmes honneurs à Salonique par un pacha à trois queues, ils ne se compromettoient en rien d'avoir pour moy les mêmes égards. Je fus remercier l'aga et les disdars, et ils me reçurent avec toutes les civilités et les politesses qui sont en usage chez eux.

Il n'y a point de corps de nation à Chio, et la fonction du Consul ne s'étend qu'à protéger les caravaneurs, les jésuites et les capucins, quelques artisans françois et un petit nombre de familles grecques du rite latin, qui sont sous la protection de France. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait en toute saison un grand concours de bâtimens provençaux qui abordent dans cette Echelle, d'autant qu'elle est située au milieu de l'Archipel, et qu'elle sert d'entrepôt à tout ce qui va et vient d'Egypte à Smyrne et à Constantinople. D'ailleurs, toutes les barques qui vont à la traite du bled et qui ont leur fonds en piastres sévillanes, sont obligées de s'y arrêter pour le changer en monnoye du pays : ce change se pourroit faire aisément par les mains de nos marchands, en établissant un ou plu-

sieurs banquiers à Chio, qui auroient les reins assez forts et d'assez grands fonds en monnoyes courantes pour retirer tout l'argent d'Espagne qu'on y apporte journellement, et sur lequel les Grecs qui sont en possession de ce négoce font un très grand profit, et trompent souvent ceux qui sont obligés de passer par leurs mains. Le S[r] de Marigny m'a donné un mémoire sur cela, que j'auray l'honneur de présenter à V. A. S. et qui me paroît facile à exécuter. J'estois authorisé par M. le Marquis de Bonac de servir de sur-arbitre pour partager, à Chio, la maison consulaire entre le Roy et les RR. PP. Capucins. Cette maison, y compris l'église, a coûté 14 mille écus, dont 8 mille ont esté avancés par les RR. PP. et 6000 par une taxe imposée sur les Echelles. Il estoit question de ménager l'intérêt du Roy et celuy des Religieux, et j'estois d'avis qu'on leur rendît mille écus, au moyen de quoy les portions devenant égales, ils auroient gardé avec leur église une aîle du bâtiment et deux petites chambres au dessus de leur chapelle qui estoit à leur bienséance, mais dont ils auroient cédé la jouissance au S[r] de Marigny pendant le temps seulement qu'il demeureroit à Chio, en reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus. Je me flattay que ma décision seroit suivie, avec d'autant plus de raison qu'il me paroissoit que je favorisois les prétentions des RR. PP.; mais leur supérieur, fort honnête homme d'ailleurs, réclama contre mon ordonnance, et son dernier mot fut qu'il vouloit que son église, qui a servi de prétexte pour bâtir la maison, n'entrât point dans le partage, à moins d'un dédommagement de 4000 écus, applicable à sa com-

munauté; que c'estoit peu de chose par rapport au commerce, mais beaucoup pour eux qui estoient pauvres et qui en avoient grand besoin; qu'il trahiroit sa conscience et la cause de Dieu s'il acquiesçoit à mon accommodement. Comme j'ay veu que nous estions fort loin de compte, j'ay renvoyé l'affaire à M. de Bonac, pour qu'il eût à la terminer comme il le jugeroit à propos.

J'observeray, en passant, à V. A. S. que ce qu'il y a de plus épineux dans l'ambassade de Constantinople est la manière de se comporter avec les moines, qui ne manquent pas d'écrire et de déclamer contre un ambassadeur quand on ne donne pas dans toutes leurs fantaisies. Nous partîmes de Chio le 26, après y avoir essuyé un coup de vent de N. E. fort frais et fort pesant, qui auroit fait perdre un Vénitien, si je ne luy avois pas envoyé un grelin avec une ancre à touer qui l'empêcha d'aller à la côte. Le 27, je mouïllay à l'Argentière, et le 28, j'en partis à midy et mis en panne jusqu'au soir que je fis route pour La Sude où j'arrivay le 29 sans aucun accident.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, etc.

A Malte, le 5e mars 1722.

Monseigneur,

Nous sommes icy depuis 4 jours, et sitôt que nous aurons achevé de faire notre eau et de prendre les rafraîchissements qui nous sont nécessaires, nous

mettrons à la voile pour notre grande traversée. Je ne compte pas relâcher en aucun endroit, à moins que je n'y sois forcé par le mauvais temps. Il nous reste encore pour deux mois et demi de vivres, qui seront suffisants, à ce que j'espère, pour nous rendre à Brest.

Je ne saurois bien exprimer à V. A. S. la joye qu'ont euë nos équipages bas-bretons de se retrouver au pays des cloches et des chapeaux. La veuë des turbans et le cri des Muezzins commençoit à les ennuyer, et la plus grande partie de nos officiers en estoient excédés. Nous espérions que la bonne santé dont ils jouissent et les joues vermeilles et rebondies de nos matelots solliciteroient en notre faveur le Grand Maître à nous faire grâce sur la quarantaine; mais il a esté tellement harcelé par la Sicile qui luy a déjà ôté quatre fois la pratique pour des sujets fort légers, qu'il a esté contraint de nous tenir rigueur. Nous n'avons pas même eu la permission de nous promener sur le Môle, ny de faire le tour des fortifications avec les précautions requises en pareil cas, chose qui s'accordoit autrefois indifféremment à tous ceux qui prenoient la peine de la demander. J'ay laissé au lazaret de Malte les Ch^ers de la Luzerne et de Ville Vieille, gardes de la mer de l'armement, à qui V. A. S. avoit accordé un congé pour faire leurs caravanes. J'ay aussi débarqué les esclaves Maltais et Italiens que nous avions sauvés pendant la campagne, et les François qui estoient du côté de Provence et de Lyon, dont deux avoient esté relâchés, à l'instance de M. le M.. de Bonac, sur une barque qui alloit à Cette, avec les deux pilotes côtiers que nous avions pris en Languedoc.

J'ay pareillement laissé en ce pays le S^r Le Gendre, que V. A. S. avoit nommé pour faire la campagne sur le *Mercure*, en qualité d'élève. Les discussions qu'il a eues à Smyrne et ailleurs avec plusieurs officiers et gardes de la marine, et surtout avec M. de la Chapelle, commissaire de l'escadre, à qui il a manqué et qui s'en est plaint avec raison, m'ont engagé à le laisser icy. La protection, Monseigneur, dont vous l'honorez, et la considération que tout l'ordre a pour son père, qui mérite toute celle qu'on a pour luy, m'ont déterminé à prendre le parti de la douceur, pour éviter les affaires sans nombre qu'il s'estoit attirées, sous lesquelles il y a bien de l'apparence qu'il auroit succombé, si je l'eusse ramené à Brest. Peut estre pourra-t-il changer dans la suite, car il est jeune et il a de l'esprit et du feu; mais la pétulance de son tempérament luy fera faire continuellement des écarts, à moins qu'il ne soit toujours en garde contre luy même. Comme il a des affaires d'intérêt à Malte pour un bail emphytéotique qu'il sollicite, qui dépend de la langue de France, le mécontentement que j'ay contre luy n'a pas éclaté aux yeux du public : j'en ay seulement faire dire un mot au Grand Maître pour qu'il fasse veiller à sa conduite. S. E. m'a fait en même temps demander si je pourrois luy laisser quelque pilote capable d'estre à la tête d'une école de pilotes qu'il veut établir dans son île, avec un jeune chirurgien qui eût servi dans les hôpitaux et qui eût fait son cours d'anatomie et de chirurgie à Paris. Il manque en ce pays-cy des uns et des autres, leurs pilotes estant comme tous ceux de la Méditerranée, qui ne sont que praticiens, sans rien

savoir de théorie ; et pour les chirurgiens, si l'on excepte celuy que le commandeur de S[t] Pierre y avoit mené quand il prit le commandement des vaisseaux, dont la santé se trouve aujourd'huy dérangée, ils sont réduits à de simples fraters qui ne savent faire aucune opération de chirurgie. J'avois cherché à les secourir par un arrangement que j'ay crû, Monseigneur, que vous ne désapprouveriez pas, mais le jeune pilote qui s'estoit offert et le chirurgien que j'avois choisi n'ont pas voulu accepter les conditions qui leur estoient proposées, quoy qu'elles me parussent fort raisonnables. Le chirurgien que je leur avois destiné est celuy que m'avoît donné Paillet.

J'eus l'honneur de demander à V. A. S. par ma lettre du 10 février, que j'estois arrivé à la Sude, le 29 janvier, où j'ay resté 9 jours. J'ay trouvé le commerce de la Canée plus vif qu'en une autre Echelle du Levant, si l'on excepte Smyrne et Constantinople. Les François sont presque les seuls qui trafiquent en ce pays là : ils enlèvent toutes les huiles, et il s'y fait tous les ans plus de 60 à 70 chargemens de cette marchandise. A l'égard de Candie, ce port n'est fréquenté que par nos caravaneurs qui font le cabotage de l'Archipel. Deux jours avant de partir de la Sude, il m'arriva une affaire qui fut heureusement étouffée dans sa naissance, et qui pouvoit avoir de fâcheuses suites. Les députés de la nation m'estoient venus voir ; j'avais mis pied à terre pour me promener avec eux, et nous estions enfoncés sous un bois d'oliviers, environ à 50 ou 60 pas de nos vaisseaux. Les janissaires, qui s'estoient enivrés dans des villages voisins, dirent des

injures en turc à mes gens. Mon patron de canot leur en répondit en provençal. Un d'entre eux, le trouvant mauvais mit le pistolet à la main, rebroussa chemin, et l'appuyant près de la tête du patron, l'auroit tiré, si le pistolet n'eût raté. Le patron appela les canotiers à son secours, arracha le pistolet des mains du Turc et en donna quelques coups sur la tête de l'agresseur. D'autres janissaires prirent parti et mirent le sabre à la main. Mes canotiers, armés d'avirons et de gaffes, les désarmèrent. Dans ce temps là, nous fûmes avertis par un Grec de tout ce désordre : nous courûmes à toutes jambes pour y mettre ordre, et nous trouvâmes que nos gens avoient fait 4 prisonniers qui passoient assez mal leur temps. Nous mîmes le holà ; je les fis passer dans mon canot jusqu'à ce que le Pacha et l'aga des janissaires en eussent ordonné. Le bruit s'estoit déjà répandu dans la ville que nos équipages avoient assommé six janissaires. Tout estoit en émeûte, et on parloit de faire main basse sur les marchands françois, quand mon courrier arriva, qui par un récit fidèle de la vérité calma les esprits et apaisa la sédition. Il se plaignit au Pacha de ce que mes gens n'estant point armés avoient esté insultés par sa milice, qu'il n'avoit pas tenu à elle que je n'eusse perdu mon patron de canot ; que je le priois d'envoyer un officier avec un détachement pour luy remettre mes prisonniers, et que je luy demandois qu'il fussent châtiés de leurs insolences. Il m'envoya sur le champ un officier avec six janissaires, à qui je remis les 4 hommes que je faisois garder. L'officier m'assura qu'il me seroit rendu bonne justice. Ce contretemps ne m'em-

pêcha point d'aller le lendemain à la Canée pour rendre visite au Pacha, à qui j'avois fait demander audience. Il eut l'attention de m'envoyer 20 chevaux de main, avec un chaoux, ou exempt, pour me conduire. Les officiers des vaisseaux et toute la nation, avec les protégés, estoient avec moy, ce qui formoit un cortège de plus de 60 personnes. A 500 pas de la ville, je trouvay 20 janissaires avec leurs bonnets de cérémonie, qui m'y attendoient. Un d'entre eux fit l'exercice devant moy avec beaucoup d'adresse, se servant de certaines armes antiques que je n'ay veuës que dans d'anciens bas reliefs et dans les « batailles d'Alexandre », peintes par M. Le Brun. Etant près de la porte de la ville, deux des principaux officiers du Pacha vinrent se ranger à mes côtés, et prirent chacun une des basques de mon just'aucorps. J'entray à la tête de cette escorte dans la Canée, où je fus reçu au bruit du canon de tous les bâtimens françois qui estoient dans le port, et d'une vingtaine de boëtes que l'aga des janissaires fit tirer à mon honneur et gloire. Dans toutes les ruës où je passois, je trouvois des Turcs qui répandoient devant moy de grandes outres pleines d'eau, cérémonie qu'ils ne font qu'à leurs gouverneurs de province. J'allay descendre en cet équipage à La maison consulaire, et une heure après m'y estre reposé, je fus voir le Pacha et l'aga des janissaires, à qui je remis les sabres et les vestes que mes gens avoient gagnés dans la petite guerre qui s'estoit faite à La Sude. J'en reçus mille politesses, et après m'avoir fait les honneurs accoutumés, ils me répétèrent souvent que je n'avois qu'à leur demander ce qui pouvoit

dépendre d'eux, et qu'ils me l'accorderoient volontiers. Je me bornay à leur recommander les intérêts de la nation, que c'estoit l'unique sujet de mon voyage. Le lendemain j'appareillay de la Sude avec deux marchands vénitiens qui m'avoient demandé convoy jusqu'à Modon. J'ay mis 9 jours à m'y rendre par des temps variables : je passay entre Cerigo et le cap S[t] Ange, et en m'approchant de Modon, j'eus pendant 24 heures un vent d'O. N. O. assez frais. Cela n'empêcha pas que je ne mouïllasse le 11 février dans le canal, entre la Sapience, la Terre Ferme et le Venetico. M. Clairambault, consul général de la Morée, qui réside à Modon, vint à bord et me fit un crayon du pays qui ne me fit pas naître l'envie de m'y établir. Ce royaume se ressent plus qu'un autre des malheurs de la guerre, et les Turcs y exercent une tyrannie plus dure et plus insupportable que dans les autres provinces de leur empire. Le vallon de Modon, autrefois si délicieux quand les Vénitiens l'assiégèrent, est devenu un désert affreux. Il semble que la baguette de quelque enchanteur ait métamorphosé en rochers et en ruines les jardins, les ruisseaux et les jolies maisons qui embellissaient ce terrain. On peut cependant faire un commerce fort avantageux en ce pays là, quand la récolte d'huile est abondante, ce qui n'est pas arrivé depuis deux ans : cela peut aller à plus de 50 chargemens. On y trouve aussi de la cire, de la soie, des cuirs et du vermillon; mais la soie est le principal objet, si elle estoit bien façonnée. Les Vénitiens qui ont possédé ce pays pendant plusieurs années ont conservé des correspondances par le moyen des Maïnottes,

d'où ils écrèment et font passer à Venise ce qu'il y a de meilleur. On envoya l'année passée à Marseille un échantillon de la soie de Calamatte, qui passe pour la meilleure et qui ne fut pas trouvée propre pour nos manufactures; mais ce fut la faute de ceux qui en avoient apresté les concons, lesquels suivent une ancienne routine dont les étrangers s'accommodent, et qu'il n'est pas aisé de faire réformer. J'ay pris un mémoire de tout ce qui s'y peut faire, que j'auray l'honneur de présenter à V. A. S. à mon retour à Paris. Nous avons essuyé dans cette rade un coup de vent de N. O. fort pesant, qui a duré deux fois 24 heures. Nous mîmes à la voile le 10 du mois passé et arrivâmes à Malte le 28 du même mois, n'ayant eu que 24 heures de vent favorable.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, etc.

A bord du *Mercure*, à la rade de
Roscanvel, le 26 avril 1722.

Monseigneur,

Nous arrivâmes à Brest vendredy 24 avril et nous mouïllâmes sur les 5 heures du soir à Roscanvel, conformément aux ordres du Conseil, qui fut le 50e jour après notre départ de Malte. On ne peut guère avoir esté plus contrarié par le vent et par le calme que nous l'avons esté, Nangis et moy, pendant cette traversée. Il suffiroit de mettre le cap sur quelque endroit pour y trouver de l'opposition, et nous n'avons arraché

le chemin que nous avons fait, s'il m'est permis de se servir de ce terme, qu'à force de persévérance à piquer le vent et à haler les boulines. Ces contretemps me faisoient craindre que nous ne fussions obligés de relâcher à la côte d'Espagne, pour y prendre un supplément de vivres qui commençoient à nous manquer. Je ne finirois point, si je voulois rapporter à V. A. S. les exemples effrayans qu'on m'a cités, les propos divers qui m'ont esté tenus et les mouvements d'impatience dont nous avons esté tout agités pendant treize jours que nous sommes restés à l'entrée du détroit, sans avoir eu cinq heures de vent favorable pour le pouvoir mettre derrière nous. Trois fois nous avons essayé de le passer en louvoyant, et trois fois la violence des courans et quelquefois la mauvaise qualité de la toile de nos huniers qui déchiroient au moindre effort, nous en ont empêchés. Je prendray la liberté de représenter à V. A. S. que les toiles dont on se sert aujourd'huy au Magasin ne sont ni si battues ni si serrées que celles qu'on faisoit venir autrefois de Lokernan, et qu'il y a une différence de moitié des unes aux autres. Nous commencions à murmurer contre la Providence un peu plus que n'avoit fait le saint homme Job, quand, le jour de Pâques dernier, elle répandit sur nous l'influence favorable d'un vent d'E., à l'aide duquel nous prîmes congé de la Méditerranée et passâmes dans l'Océan. Cette grâce inespérée nous tranquillisa l'esprit et nous mit un baume dans le sang, dont nous avions besoin, car la mesure de notre patience estoit comble, et surtout celle de Gencien, à qui l'inquiétude des événemens a fait re-

naître une ancienne gratelle dont il est beaucoup incommodé. Nos équipages ne furent pas moins sensibles que nous à cette faveur céleste, avec d'autant plus de raison que le pain qu'ils mangeoient depuis quelque temps estoit très mauvais. Il s'y estoit engendré, comme j'ay déjà eu l'honneur de le mander à V. A. S. une prodigieuse quantité de petits vers rouges et blancs, qui par succession de temps estoient devenus mouches. Ces petits insectes avant leur métamorphose avoient percé les galettes d'une infinité de petits trous et en avoient consommé la substance, en sorte que ce qui en reste ressemble à du bois vermoulu. Malgré cette mauvaise nourriture, dont, par parenthèse, nos Bas-Bretons n'ont point murmuré, leur santé s'est maintenue en bon état, et leur teint s'est conservé aussi frais que s'ils n'avoient point sorti de chez eux et qu'ils eussent vécu de Gigodenne. La maladie n'en a emporté aucun, et, s'il estoit permis de s'appliquer un passage de l'Evangile, je pourrois citer ce qui est rapporté dans S[t] Jean : « *Non perdidi quemquam ex iis quos dedisti mihi.* » Cette bonne disposition nous fait espérer que V. A. S. y aura égard et qu'elle abrégera le temps de notre quarantaine; car si elle nous laisse à la mercy de M[rs] de la santé qui sont grands formalistes et peu pratiques de ces usages, notre pénitence sera longue. Il y a cinq mois que nous avons quitté Constantinople, sans avoir permis à nos équipages d'y mettre pied à terre; et les Echelles que nous avons fréquentées depuis, n'estoient suspectes d'aucune contagion, ainsi qu'il paroît par les certificats que nous en ont donnés les consuls, et les lettres

de santé que nous avons rapportées. Au reste, Monseigneur, je n'ay que du bien à dire de tous les officiers majors qui estoient avec moy. Il n'y en a pas un à qui on ne pût confier le commandement d'un vaisseau, et je serois caution qu'ils s'en acquitteroient dignement. C'est dommage que le Roy n'en puisse pas armer un plus grand nombre et que les occasions de se distinguer et de se faire connoître soient si rares. Au milieu de tant de bons sujets, je prendray la liberté d'en nommer un à V. A. S., qui, selon moy, mérite la préférence : c'est de Panetié, Monseigneur, dont j'ay l'honneur de vous parler, qui joint au mérite d'excellent officier celuy d'estre de très bonne compagnie, ce qui s'allie rarement l'un avec l'autre. A l'égard de Mrs les gardes de la marine, ils se sont comportés pendant la campagne avec beaucoup plus de sagesse et de conduite qu'on n'en devoit attendre de gens de leur âge : ils ont vécu entre eux avec une grande union ; mais comment n'auroient-ils pas esté d'accord ? Ils savoient presque tous la musique ! Il n'y a que M. le Gendre dont l'humeur discordante n'a jamais pu se mettre à l'unisson : c'estoit un frêlon qui troubloit l'harmonie des abeilles, ce qui m'a obligé de le mettre hors de la ruche, en le laissant à Malte, comme j'ay eu l'honneur de vous le mander.

On se prend ordinairement de goût pour les vaisseaux qu'on a montés, et je ne vous céleray pas, Mgr, que j'en ay pris un violent pour le *Mercure*. Peut estre est-ce l'air de Turquie qui en est cause. Ce vaisseau a toutes les bonnes qualités qu'un navire de ce rang là puisse avoir ; et s'il avoit un peu moins

d'antiquité, je ne crois pas que le Roy en eût aucun qui fût si près d'estre parfait que celuy là. Je me suis laissé dire que ce seroit icy sa dernière campagne et qu'on avoit conspiré contre luy pour le condamner dans le premier conseil de construction. Ce seroit, en vérité, grand dommage, et il mériteroit tout au moins un radoub. Cependant, si c'est la destinée des choses d'icy bas de prendre fin, je supplierois V. A. S. qu'il pût avoir un successeur et que le gabarit d'un vaisseau qui a esté prôné par tant de gens fît souche dans un des arsenaux de Sa Majesté.

Je ne serois pas excusable si je finissois ma lettre sans parler à V. A. S. des curiosités que j'ay ramassées pendant ma campagne. Elles ne sont pas en petit nombre, et je les luy offre d'aussi bon cœur que si je n'estois pas agrégé dans la capricieuse société des curieux; mais ce n'est qu'à V. A. S. seule que j'en fay le sacrifice. Voicy en quoy elles consistent:

1° Deux levriers turcs, mâle et femelle qui n'ont point encore couru;

2° Deux boucs et une chèvre d'Angora qui portent ces belles soies dont on fait le camelot de Bruxelles, et dont on commence à faire des perruques à Paris et à Londres;

3° Sept poules pintades, autrement poulets de Pharaon, qui pourroient peut-estre s'accoûtumer dans les bois de Rambouillet. — C'est dommage que j'aye perdu une gazelle et quelques autres espèces d'animaux rares qui auroient très bien meublé une ménagerie.

Voicy présentement de quoi parer un cabinet : Une momie d'Egypte, très bien conservée et peut-estre la

plus entière qu'il y ait dans l'Europe, qui m'a esté donnée par le Grand Maître. Personne de l'équipage n'a sçu qu'elle fût embarquée ; et si je n'avois pas esté en garde contre les préjugés et convaincu qu'il n'y a nulle liaison entre cette chair ainsi confite et du vent contraire, j'aurois peut estre donné dans la superstition des Provençaux qui s'imaginent que cela porte malheur. Il est certain que mon équipage bas-breton, après l'expérience qu'il en avoit faite, se seroit fait crucifier plutôt que de renoncer à son erreur.

Item, quatre petites figures de bronze antiques, dont il y a deux Harpocrates ou Dieux du silence.

Item, un Dieu Anubis sous la figure d'un taureau.

Trois ou quatre cents médailles grecques et romaines, du grand, du moyen et du petit bronze.

Item, une collection de médailles des colonies grecques de l'Asie et de la plupart des îles de l'Archipel.

Itém, une douzaine de très belles pierres antiques gravées.

Item, plusieurs petites têtes et bustes de marbre, tirés de bas reliefs et tombeaux antiques, avec deux grandes inscriptions grecques, dont l'une vient de Tasso. et l'autre s'est trouvée près de Smyrne.

Mais, Mgr. ce que beaucoup de gens estiment davantage de ces précieux restes de l'antiquité, c'est du vin muscat de Ténedos, de la Malvoisie de Candie, et du vin vierge de Smyrne, qui jusqu'à présent s'est assez bien conservé.

En parlant de Smyrne, cela me fait souvenir, Mgr, que le consul et la nation m'ont prié d'embarquer un

jeune homme du pays, appelé Dioudet, âgé de 14 à 15 ans, fils d'un françois et d'une grecque, lequel estant d'une assez jolie figure, auroit peut estre succombé aux pressantes sollicitations de deux agas qui vouloient le mettre à mal. Comme on appréhendoit qu'il ne se fît turc, et que c'est un grand scandale pour la religion quand ce malheur arrive, on a jugé à propos de le dépayser. Ce que la nation demande, Mgr, c'est qu'il soit envoyé aux îles de l'Amérique ou dans un lieu où il n'entende jamais parler de l'Alcoran. Ce jeune homme a eu quelque éducation : il sait lire et écrire passablement, et d'ailleurs il parle françois, italien, turc et grec; mais il est nécessaire de pourvoir à sa subsistance jusqu'à ce que l'on trouve occasion de l'embarquer. Ce seroit une grande charité si V. A. S. vouloit bien donner des ordres sur son sujet.

Je remets à l'ordinaire prochain, Mgr, à vous envoyer les mémoires concernant le commerce des Echelles du Levant, que nous avons visitées, et dont M. de la Chapelle et moy avons fait l'extrait. A l'égard des lettres en original du Grand Vizir et de Méhémet Effendi, je les rendray moy même, lorsqu'il aura plû à V. A. S. de m'envoyer mon congé que je luy demande après mon désarmement fini.

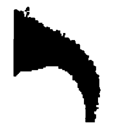
Je suis, Mgr, avec un très profond respect, etc.

A bord du *Mercure*, à la rade de Roscanvel,
le 4e may 1722.

Monseigneur,

J'ay l'honneur d'envoyer à V. A. S. la lettre de M. de Bonac à Mgr le Régent, au sujet du négoce que notre nation fait aujourd'huy à Constantinople. M. de la Chapelle s'est chargé de luy envoyer un mémoire extrait de ceux que nous ont donnés les consuls et les négocians des Echelles que nous avons visitées. Elle aura par ce moyen une connoissance parfaite de l'état présent de notre commerce en ce pays-là, et elle verra avec plaisir que, malgré le fléau dont la Provence a esté affligée, notre trafic en Levant n'a souffert que très peu de diminution. Il y a même lieu d'espérer que sitôt que nos bastimens seront receus en Italie et à la côte d'Espagne, nos pertes seront bientôt réparées et que nous reprendrons dans la Méditerranée la même considération que nous y avions autrefois et dont il sembloit que nous fussions un peu décheus.

Comme mon voyage m'a fort instruit et mis au fait des choses qui sont avantageuses ou préjudiciables au commerce, je prendray la liberté d'en marquer quelques-unes à V. A. S. qui sont de la dernière conséquence pour faire mouvoir cette importante machine. La première est de tenir la main que la qualité des draps qui se fabriquent en Languedoc et qu'on envoie en Turquie ne soit point altérée, et que ceux qui sont préposés pour en faire l'épreuve soient integres et assez fermes pour ne se pas laisser séduire. On peut



tromper les Turcs une fois, mais on ne les attrape pas deux. Outre qu'ils se dédommageroient sur la nation de la perte qu'ils auroient faite, cela leur donneroit une méfiance très difficile à détruire. La seconde, qui n'est pas moins importante que la première est de défendre aux capitaines marchands sous des peines très rigoureuses de vendre les marchandises qu'ils apportent de France au dessous du prix où la Nation les a fixées, quand même ils en auroient receu l'ordre de leurs commettans. Ce mauvais régime de quelques particuliers a fait un tort infini à nos manufactures, faisant baisser le prix des draps qui reviennent difficilement à leur première valeur : ce que nous vîmes par nous même à l'occasion des effets que Méhémet Effendi avoit apportés de France, dont il se défit à un quart meilleur marché que le prix courant. Les Anglais et les Hollandois jugent cet article d'une si grande conséquence qu'un capitaine qui contreviendroit à ce règlement seroit démonté et taxé à une amende considérable. La 3e chose, qui n'est pas moins essentielle que les deux autres, ce sont les charges trop fortes et trop fréquentes qui s'imposent sur les Echelles, sans considérer qu'il y en a qui sont impréveues. Voicy comme la chose se pratique. Il se fait une dépense extraordinaire, mais nécessaire à Constantinople ou ailleurs : on répartit sur toutes les Echelles la somme à laquelle cette dépense est évaluée. Les députés s'assemblent et commencent par payer ; ensuite ils délibèrent sur les moyens les plus prompts de se récupérer. Il y a des Echelles accréditées qui trouvent à emprunter à 8 %; d'autres ne sauroient trouver à 15 et à 20; et pour

s'affranchir de ce poids qui devient tous les jours plus pesant, ils doublent et perçoivent les droits d'ancrage et de consulat qu'ils exigent non seulement des bâtimens qui leur sont adressés, mais aussi de tous ceux que le mauvais temps force d'entrer dans leurs ports; d'où il arrive que plusieurs bâtimens aiment mieux risquer de se perdre à la mer que de relâcher dans un port où ils consumeroient en dépenses et perdroient le peu de profit qu'ils pourroient faire dans leur voyage. J'ay veû des exemples de ces deux choses dans les échelles de Salonique et de la Canée; et si V. A. S. veut prendre la peine de consulter le mémoire que M. de la Chapelle luy a envoyé, Elle en verra tous les inconvéniens. Il reste encore un article auquel le conseil mettra ordre, si bon luy semble : c'est sur la nourriture et les appointemens des Drogmans. Il est sûr que ce qu'on leur donne aujourd'huy ne suffit pas pour leur entretien, et que la plupart sont obligés de vivre d'industrie. Quand un drogman fait bien son métier et qu'il se donne la peine de suivre une affaire et de la solliciter auprès des grands, on ne scauroit le payer trop grassement. On en a déjà entretenu le conseil, mais il ne s'est expliqué à leur sujet qu'en termes généraux: il seroit nécessaire qu'il parlât décisivement, autrement les consuls rejetteront toujours cette partie de dépense sur l'échelle, et celle-cy sur le commerce, ce qui produira des discussions à l'infini.

Je joins à ma lettre, Mgr, un mémoire du Sr de Marigny, vice-consul de Scio, qui mérite assurément que V. A. S. ait quelque bonté pour luy. Je suis

témoin que les Turcs le considèrent beaucoup, et qu'il vit d'une manière à faire honneur à la nation; mais ses appointemens sont si médiocres qu'il n'est pas possible qu'il puisse subsister avec le relief qui convient, Scio estant le lieu de l'Archipel où les denrées sont plus chères. Il demande, Mgr, qu'il luy soit permis de toucher le droit d'ancrage, comme il est expliqué plus au long dans son mémoire. C'est un sujet très capable, fort au dessus de son employ, et je suis persuadé qu'il rempliroit un poste plus considérable que celuy de cette Echelle.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect, etc.

UN AUTOGRAPHE DE VICTOR HUGO

NOTES DE VOYAGE

Lues à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen,

Dans la séance du 28 février 1902,

Le surlendemain du centenaire de Victor Hugo.

En ce moment, tous les journaux sont remplis de détails intimes — plus ou moins authentiques — sur le grand poète dont la France vient de célébrer le centenaire; et les journaux illustrés donnent à l'envi des *fac-simile* de l'écriture de V. Hugo à toutes les époques de sa vie.

Permettez-moi, mes chers confrères, de faire passer sous vos yeux un autographe qui n'est point banal, je pense, tiré du registre de la cuisinière de V. Hugo, et qui me fut donné par la vieille Marianne elle-même, celle que les récits des familiers du poète ont rendue légendaire (1); permettez-moi également de vous raconter comment est venu en ma possession ce morceau de papier, où se marient,

(1) Voir notamment : *Chez Victor Hugo, par un passant.* Paris, Cadart et Luquet, 1864, pages 46 et suiv. — Voir également : Arsène Garnier, de Cures : *Victor Hugo dans sa vie privée, à Hauteville-House, à Guernesey* (Mém. de la Soc. d'archéologie, littérature et sciences d'Avranches et de Mortain). Tirage à part.

sans souci de l'antithèse, les écritures du poète et de son cordon bleu.

C'était en 1867, il y a de cela assez longtemps, comme on le voit, *grande mortalis ævi spatium,* disait Tacite. Jeune professeur, j'avais passé les premières semaines de mes vacances à Jersey, et j'avais exploré tous les coins de cette île enchanteresse. J'étais trop près de Guernesey, et j'admirais trop Victor Hugo pour ne pas faire mon pèlerinage à Hauteville-House. Donc, un beau matin, le 21 août, à 6 h. 1/2, — soyons précis — je pris la malle anglaise, le *Britanny,* qui faisait escale à Guernesey. La mer était unie comme un lac, et je ne tardai pas à débarquer à Saint-Pierre-Port. Comme il était trop tôt pour me présenter chez V. Hugo, et que d'ailleurs j'étais à jeun, j'entrai dans une taverne anglaise. Une jeune et charmante *maid* me servit un microscopique morceau de pain, accompagné d'un énorme roastbeef de trois kilos au moins; puis, me tendant un grand couteau de Sheffield, un vrai sabre, très bien affilé, elle me dit de sa petite voix flûtée : « Cupez, Mocieu, tout ce qui plaira à vô, on ne regarde pas ici à la quantité. » — « Eh bien ! Mademoiselle, lui dis-je, puisqu'on ne regarde pas ici à la quantité, apportez-moi, je vous prie, une demi-douzaine de petits morceaux de pain comme celui-ci. » — « Aoh ! on voit bien que vous êtez Français, me dit-elle d'un air de profonde commisération. Nous qui sommes Anglais (et elle se dressait de toute sa hauteur), nous mangeons de la viande beaucoup, et presque

pas de pain. » J'arrosai ma tranche de roastbeef d'une pinte d'excellente bière anglaise, et, très confortablement restauré, je grimpai lestement (j'avais des jambes alors) la petite rue qui conduit à Hauteville-House.

D'après les récits merveilleux que j'avais lus de la demeure du poète, je m'imaginais voir un château moyen âge, une espèce de burg, dans le genre de ceux que V. Hugo avait visités jadis sur les bords du Rhin. Je ne fus pas peu surpris de tomber sur une grande cage, un vaste cube de pierre sans style, ou, si l'on veut, du style le plus bourgeois, le plus philistin. Heureusement, ce que j'allais voir à l'intérieur devait bientôt dissiper cette mauvaise impression.

Plein d'émotion, et cherchant les mots que je pourrais bien dire au poète quand j'aurais l'honneur d'être reçu par lui, je sonne, ou plutôt je heurte à la porte, car Hauteville-House, comme toute maison guernesiaise qui se respecte, avait un gros heurtoir bien sonore. Une minute se passe, qui me parut longue, très longue : enfin la porte s'ouvre, et Marianne (car c'est elle qui vint ouvrir) me demanda ce que je désirais : « Je viens de France pour voir M. V. Hugo ; voulez-vous lui demander s'il peut me recevoir ? » — « Ah ! mon pau're Moucieu, me dit Marianne, vous n'avez brin de chance. Toute la famille s'est embarquée, il y a huit jours, pour allé vée des amis en Belgique, et ò ne det rev'ni que dans trois semaines. » — Je ne saurais dire combien je fus désolé de ce contre-

temps. Je restais là « l'œil morne et la tête baissée » ; enfin Marianne, prenant pitié de ma détresse, me dit : « Voul'ous visiter notre maison? Ça en vaut la peine; et, entre nous, vous la verrez mieux que si nos gens étaient là, car, quand ils sont là, on ne visite pas tout. » — Je suivis la vieille cuisinière, et j'admirai à loisir les merveilles accumulées dans la vaste maison, et qui en faisaient un second musée de Cluny. Je ne décrirai pas, après tant d'autres, ces mille et une curiosités, ces bibelots du plus beau style et du plus haut prix. Qu'il me suffise de dire que dans les salons rouge et bleu, dans la splendide galerie de chêne (1) et surtout dans l'étonnante salle à manger aux carreaux de faïence de Delft, je restai assez longtemps à relever les inscriptions dont le poète avait illustré les murs, les portes et même les meubles. Les voici. (J'en ai oublié, sans doute; mais parmi celles que j'ai prises, il en est quelques-unes qui, si je ne me trompe, ne se trouvent pas dans les ouvrages où l'on décrit Hauteville-House.)

D'abord, dans le vestibule, ce salut cordial au visiteur : *Ave*.

Dans la salle à manger, des deux côtés d'une petite Vierge, en faïence de Rouen, qui domine la monumentale cheminée en forme d'H, on lit ce quatrain :

(1) Appelée « la chambre de Garibaldi », bien que Garibaldi, à qui V. Hugo la destinait, ne soit jamais venu à Guernesey, où on l'attendait toujours.

Le peuple est petit, mais il sera grand :
Dans tes bras sacrés, ô mère féconde,
O Liberté sainte, au pas conquérant,
Tu portes l'enfant qui porte le monde !

Sur le linteau de la porte, à l'intérieur :

Exilium vita est

Ailleurs, un peu au hasard, dans la salle à manger encore, dans les salons ou dans la galerie du second étage :

Les dieux sont au vainqueur, Caton reste aux vaincus.

Sum, non sequor. — Sto, sed fleo
Gloria victis ! — Væ nemini !
L'esprit souffle où il veut; l'honneur va où il doit...

Nox, Mors, Lux, sur le dossier d'un vaste lit de chêne sculpté, terminé par une tête en ivoire, qui de face représente la vie, et par derrière la mort; et sur une des stalles d'église qui séparent en deux la galerie de chêne, un bas-relief représente saint Pierre, avec cette inscription : *A Deo ad Deum.*

Dans le salon des tapisseries, on lit sur le socle d'un saint Paul, appuyé sur le pommeau de son épée : *In libro*, et au-dessous d'un moine en extase, saint François d'Assise, sans doute : *Ad cœlum.*

A droite et à gauche d'une statue d'évêque, à la crosse dorée, se lisent ces deux dictons :

Crosse de bois, évêque d'or.
Crosse d'or, évêque de bois.

Sur deux volutes sont inscrits les noms chers au poète :

Moïse.	*Job.*
Socrate.	*Isaïe.*
Christ.	*Homère.*
Colomb.	*Eschyle.*
Luther.	*Dante.*
Washington.	*Lucrèce.*
	Shakespeare.
	Molière.

Je ne pouvais oublier ces deux conseils hygiéniques :

Post fraudium stabis,
Seu passus mille meabis.

Lever à six, dîner à dix,
Souper à six, coucher à dix
Font vivre l'homme dix fois dix (1).

Je citerai encore ces deux vers mis au-dessous d'une horloge qui sonne les heures avec accompagnement de carillon :

(1) Inexactement cité par A. Lecanu *(Chez Victor Hugo, par un passant,* p. 41) :

Lever à six, coucher à dix,
Dîner à six, souper à dix...

On ne peut pas, à la fois, « souper et se coucher à dix heures ». Et dans la matinée, on ne mange donc pas? Autrefois, le repas principal de la journée, celui qu'on appelait le *dîner*, avait lieu, au plus tard, à midi.

Je laissais bavarder Marianne, et, vil complaisant, je souriais et faisais de petits signes d'approbation. J'avais mon plan, car une idée audacieuse avait germé dans ma cervelle pendant que Marianne déblatérait contre ses bons amis les Anglais : « Pourriez-vous, lui dis-je, me laisser emporter une feuille de votre registre ? » Et je mettais la main au gousset d'un air tout à fait engageant. « Mais comment donc, mon cher Moucieu ? avec plaisir, et plutôt deux qu'une ! » — Et, à l'aide de ses ciseaux, Marianne me détacha de son registre deux fragments que j'ai (est-il besoin de le dire ?) précieusement conservés (1). J'aurais préféré, bien entendu, une page des *Châtiments* ou de la *Légende des Siècles ;* mais Marianne ne tenait pas cet article-là, auquel, du reste, elle n'eût rien compris, « la pau're chère femme ».

Après avoir pris, au détour de la rue, un rapide croquis de Hauteville-House, et rôdé dans la petite ville de St-Pierre et aux alentours, je m'embarquai et rentrai le soir même à Jersey.

Je ne *devais* pas, je ne *pouvais* pas revenir en France, sans rapporter un exemplaire des *Châtiments,* bien que j'en susse au moins la moitié par cœur, les ayant dévorés à l'École Normale, et déclamés à la barbe des « caïmans féroces » (traduisez : des surveillants). J'achetai donc une petite édition

(1) L'un dans mon petit album de voyage, l'autre que j'ai mis en tête d'un exemplaire des *Châtiments,* acheté à Jersey.

Fac-similé de deux feuillets du livre de comptes de la cuisinière de Victor Hugo, à Guernesey.



anglaise (1). Mais comment la rapporter en France? Je n'ignorais pas qu'au commencement de l'été, un de mes vieux compatriotes et amis, le fils du poète Chênedollé, s'était fait pincer par les douaniers de Granville et condamner à une très forte amende

(1) Cette petite édition, assez bien imprimée, est celle de W. Jeffs, Londres, 15, Burlington Arcade, 1862. — Sur la couverture, le libraire anglais a donné la liste des *Ouvrages dont l'entrée était interdite en France,* et qu'on pouvait trouver chez lui. Les voici, à titre de renseignement bibliographique :

G. Libri : Douze mots aux magistrats français.
Victor Schœlcher : Les Crimes du 2 Décembre.
Id. : Le Gouvernement du 2 Décembre.
Prévost-Paradol : Les Anciens partis.
Félix Germain : Aurons-nous la guerre ?
Lieutenant-Colonel Charras : Histoire de la Campagne de 1815. Waterloo.
Louis-Napoléon Bonaparte : Des idées napoléoniennes (édition de Londres, contenant les passages supprimés dans l'édition de Paris).
Duc d'Aumale : Lettre au prince Napoléon, sur l'Histoire de France.
Dufaure et Hébert : Plaidoiries pour Dunzinerey et Beau, éditeur et imprimeur de la brochure du duc d'Aumale (avec le réquisitoire de M. Ducreux).
Cte de Montalembert : Un débat sur l'Inde au Parlement anglais.
Berryer et Dufaure : Leurs Discours dans le Procès du Cte de Montalembert.

Ajoutez à cette liste les journaux suivants : Le Bulletin français; Le Nouveau Bulletin français; La Vérité (recueil d'actes officiels, pièces authentiques et autres documents encore inédits relatifs aux événements qui se sont passés à Paris pendant le mois de décembre 1851).

par les bons juges d'Avranches. Tant pis ! advienne que pourra ! La tentation était trop forte. J'ouvris par le milieu mon petit volume, je me l'appliquai sur la poitrine sous mes vêtements, et je le maintins solidement attaché avec une cordelette. Et vogue la galère ! A St-Malo (car après la maison de V. Hugo, à Guernesey, je voulais voir le tombeau de Châteaubriand), à St-Malo, dis-je, les douaniers ouvrent mon petit sac de voyage. Rien ! « Pas de contrebande sur vous ? » me demande un douanier, d'un ton sévère. — « Non, mon brigadier ! rien dans les mains, rien dans les poches ! » Le douanier, flatté de s'entendre appeler « brigadier », bien qu'il n'eût pas le moindre galon, me laissa passer sans me fouiller, ce qu'on faisait bel et bien *in illo tempore*, à St-Malo non moins qu'à Granville.

Sauvé, j'étais sauvé ! Mais, loin de crier : « Merci, mon Dieu », comme à l'*Ambigu*, je dissimulai ma joie de mon mieux et me dirigeai d'un pas tranquille, en homme qui a tout l'air d'avoir la conscience nette, du côté de l'*Hôtel de France*. Je ne demandai pas la chambre n° 5, celle où l'on dit qu'est né Châteaubriand : le prix en était trop élevé pour ma modeste bourse ; je me contentai d'une chambre moins historique, mais d'un prix plus abordable. Mon premier soin fut d'enlever ma cuirasse, je veux dire les *Châtiments* dont je m'étais bardé la poitrine. Le lendemain, par une splendide matinée, je gravis l'îlot du Grand-Bé, muni de mon précieux bouquin ; et là, au pied du tombeau de Châteaubriand, en face de la mer aux tons d'émeraude, je relus, non

sans émotion, quelques pages enflammées du poète dont l'auteur des *Martyrs* avait salué avec admiration les premiers vers, et que, devinant son génie, il avait baptisé « l'enfant sublime ».

. . . .

Quelques jours après je réintégrais la maison maternelle, heureux de posséder bien à moi les *Châtiments* et un autographe de Victor Hugo, mais en même temps très contrarié de n'avoir pu contempler et saluer le dieu dans son admirable sanctuaire.

LES CHANSONNIERS

DE

JACQUES MANGEANT

Étudiés au point de vue musical,

Par M. Jules CARLEZ,

Vice-Secrétaire de l'Académie.

Parmi les richesses artistiques et bibliographiques que renferme la collection léguée naguère à la ville de Caen par l'éditeur-bibliophile Mancel, on se plaît à citer l'élégant petit volume qui réunit sous une même reliure les trois chansonniers imprimés à Caen, au XVII[e] siècle, par Jacques Mangeant. Le précédent possesseur de ce livre y attachait un haut prix ; il savait combien étaient devenus rares les exemplaires des recueils dont il est formé, si rares qu'on peut les regarder comme introuvables ailleurs que dans un tout petit nombre de bibliothèques publiques. Aussi, malgré les offres séduisantes qui lui avaient été adressées, n'avait-il pu se décider à s'en dessaisir (1).

(1) Une note manuscrite, consignée sur la garde du volume, dit que M. Mancel considérait ce petit volume typographique comme « un bijou d'affection ». Il en avait refusé 1.200 francs.

L'importance documentaire de ce livre, pour l'histoire de la chanson, n'a pu échapper à aucun écrivain ayant traité ce sujet ; elle a été constatée par Paul Lacroix, par M. Weckerlin, par M. Julien Tiersot, lequel, dans son *Histoire de la Chanson populaire en France* (1), signale les recueils de Jacques Mangeant comme « étant, en réalité, les seuls documents sur la chanson populaire avec musique que nous ait laissés le XVIIe siècle ».

Un autre intérêt, tout local celui-ci, s'attache au petit in-12 de la collection Mancel : c'est un des rares spécimens que l'on puisse rencontrer encore de la typographie musicale caennaise au XVIIe siècle, abstraction faite des livres liturgiques, notés d'ailleurs en plain-chant.

Il fut question, il y a deux ou trois ans, de réimprimer les chansonniers de Jacques Mangeant, sinon avec la fidélité du fac-simile, du moins sous un aspect typographique approchant aussi près que possible de l'original. Pour diverses raisons, ce projet fut vite abandonné. Je puis dire cependant qu'il avait déjà reçu un commencement d'exécution. Chargé de transcrire en notation moderne la musique des chansons, je m'étais mis à l'œuvre sans retard. Le travail m'intéressait ; je pus le mener à bonne fin. Selon toute probabilité, il demeurera inédit ; en revanche, m'aura-t-il conduit à grouper et coordonner un ensemble de notes et d'observations

(1) Ouvrage couronné par l'Académie des beaux-arts. — Paris, Plon, 1888, in-8°.

sur les airs, d'origine très variée, rassemblés jadis par l'imprimeur caennais.

I

Trois recueils, tous parus en 1615, composent, ainsi que je l'ai dit, le volume de la collection Mancel. Le titre placé en tête du premier peut être considéré comme s'appliquant à l'ensemble de la publication : « Recueil des plus beaux airs accompagnés de Chansons à dancer, Ballets, Chansons folâtres, et Bachanales, autrement dites Vaudevire, non encore imprimés. T. C. Ausquelles Chansons l'on a mis la Musique de leur chant, afin que chacun les puisse chanter et dancer (,) le tout à vne seule voix. A Caen, chez Jaques Mangeant. M. DC. XV. »

Dans un Avis au lecteur, l'imprimeur fait connaître les motifs qui l'ont conduit à entreprendre cette publication :

« Il n'est point, dit-il, d'exercice plus agréable pour la jeunesse, n'y qui soit plus usité en bonnes compagnies que celuy de la dance : voire en telle sorte, que le plus souvent au deffaut des instruments l'on dance aux chansons : et néantmoins rarement il s'en trouve qui ne manquent de mesure, de rime et de raison : comme aussi il se trouve peu de personnes qui travaillent à cette sorte de Poësie, pour la difficulté qu'il y a, et que la nécessité contraint de faire tous les vers de chaque chanson sur

vne mesme rime (1), afin de les faire rapporter au son et cadence du rechant (2). Ceste considération m'a occasionné de requérir plusieurs Poëtes de mes amis, lequels *(sic)* m'ont donné des paroles sur plusieurs chants de mesure, et convenables pour dancer, et Autres airs pour chanter à voix seule, mis en musique par divers Autheurs. Je me suis résolu d'en mettre par ordre un certain nombre, auxquels j'ay fait noter le sujet du chant seulement, dont j'ay basty ce petit livre que je te présente, etc. »

Ayant ainsi expliqué son intention principale : fournir des chansons rythmées aux amateurs de danse, leur faciliter les moyens de suppléer à l'absence de tout ménétrier, joueur de viole ou de musette, il est assez singulier que Jacques Mangeant ait composé son premier recueil de productions d'un tout autre caractère. Les « airs à chanter » ont pris le pas sur les « airs à danser », et, sauf de rares exceptions, l'ensemble de ceux que l'éditeur offre tout d'abord à sa clientèle, constitue une publication toute d'actualité, comme on dirait aujourd'hui.

L'air placé sous la chanson : *Je sçay, Philis, qu'en ces bas lieux,* contemporain, semble-t-il, de Charles IX ou de Henri III ; quelques autres encore,

(1) Évidemment il faut lire : « sur un même rythme. »

(2) Aucun dictionnaire de musique ne donne la signification de ce mot. A en juger par l'emploi qu'en ont fait Claude Le Jeune et Jacques Mauduit, dans leurs chansons à plusieurs voix sur des vers rythmés, c'est un synonyme du mot *refrain*.

d'une facture assez naïvė, voilà pour le temps passé. Tout le reste a été, soit puisé dans des productions récentes, soit écrit expressément pour celle-ci. On rencontre çà et là quelques mélodies d'un dessin bien franc, d'une tournure aisée, n'ayant rien perdu de leur saveur première. Beaucoup plus nombreuses se montrent les pièces où l'imprécision des rythmes, leur constant renouvellement, et l'abus des ornements, donnent à la ligne mélodique une allure vacillante. Les airs de cette catégorie ont été découpés, en quelque sorte, dans les compositions polyphoniques encore en vogue, et rajustés tant bien que mal par le transcripteur.

Les stances de Malherbe, dont voici le premier vers :

Enfin ceste beauté m'a la place rendue (1),

occupent le n° 7 du recueil. Curieux de connaître l'auteur de la musique de cette pièce que j'ai omis de citer dans mon travail sur *Malherbe et les musiciens*, publié en 1882 dans les *Mémoires* de l'Académie, je priai M. Weckerlin de bien vouloir faire des recherches dans les principaux livres de chansons, dus aux compositeurs de l'époque. L'érudit bibliothécaire du Conservatoire national de musique étendit ses investigations bien au delà de ce que j'avais réclamé de son obligeance ; il parcourut

(1) Cette pièce, intitulée dans plusieurs éditions : « Victoire de la Constance », date de 1596. Elle fut insérée, l'année suivante, sous le titre : « Chanson », dans les *Diverses poésies nouvelles*, publiées à Rouen (in-12).

tour à tour les productions de Guédron, de Boesset, Bataillé, et autres musiciens du même temps, mais ne put arriver à découvrir dans aucune les stances signalées. Serait-il téméraire de supposer que l'air que l'on y voit adapté a pour auteur Chastillon de La Tour, musicien caennais dont Jacques Mangeant imprima les compositions, et sur le compte duquel j'aurai bientôt à revenir? Une certaine parenté de formes et de goût entre cet air, évidemment détaché d'une chanson à quatre voix, et les quelques fragments d'œuvres que je connais de Chastillon de La Tour, m'autorise à penser que cette conjecture n'a rien de trop hardi.

Mais il y a mieux, dans le recueil, que cette mélodie aux contours anguleux ; on goûtera certainement davantage : *En traversant les campagnes,* qui annonce de loin les *brunettes* du temps de Louis XIV ; *Un jour que ma rebelle,* avec son refrain malicieux ; *Si chacun sçait que je vous aime,* léger marivaudage musical, présentant certain rythme qui dut sembler neuf alors.

A tout cela on préférera pourtant la jolie chanson de Pierre Guédron : *Un jour l'amoureuse Silvie,* élégamment dessinée, et d'un sentiment tout à la fois naïf et tendre. Jacques Mangeant l'avait empruntée au 1er livre des « Airs de Cour » que venait de publier Guédron. Cette chanson eut les honneurs d'une longue vogue. L'air en est indiqué comme timbre pour un des morceaux composant le recueil de *Cantiques spirituels de l'Amour divin,* imprimé à Rouen, en 1678. Cette aimable production du maître

de chapelle de Louis XIII a retrouvé, de nos jours, comme un regain de nouveauté. Légèrement modifiée quant aux paroles, et soutenue d'un accompagnement qui, en la modernisant un peu, ajoute à son charme, elle a été introduite par M. Weckerlin dans le 2e volume de ses *Échos du temps passé* (1).

II

Le « Recueil des plus belles chansons de dance de ce temps », qui fait suite au précédent, est, d'après M. Julien Tiersot, « le seul peut-être des chansonniers du XVIIe siècle dont les éléments, tant poétiques que musicaux, soient véritablement empruntés à la tradition populaire » (2).

Si l'on s'en rapporte aux indications qui nous sont fournies par ce choix copieux de « chansons à dancer », les ébats chorégraphiques de la jeunesse normande se concentraient alors dans une unique sorte de danse : le *branle*.

Voici la définition que Jean-Jacques Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, donne du branle : « Sorte de danse fort gaie, qui se danse en rond sur un air court et en rondeau ; c'est-à-dire avec un même refrain à la fin de chaque couplet. »

« Le branle, dit à son tour Compan, auteur d'un *Dictionnaire de danse* publié en 1787, est une danse

(1) Paris, Flaxland, gr. in-8°.

(2) *Histoire de la Chanson populaire en France ;* 1re partie, chap. IV, p. 130.

où plusieurs personnes dansent en rond en se tenant par la main, et se donnent un branle continuel et concerté avec des pas convenables, suivant la différence des airs qu'on joue alors. »

Cette dernière indication explique peut-être pourquoi certains des airs que l'on trouve ici appartiennent au rythme ternaire, tandis que le rythme binaire a été employé pour le plus grand nombre.

Il y avait d'ailleurs plusieurs sortes de branles; on les désignait, soit d'après la manière de les danser: branle simple, branle double, branle double léger, etc., soit d'après leur pays d'origine: branle de Poitou, branle de Bretagne.

M. de Magneville, qui a publié dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie (1) une intéressante notice sur *les Branles de village en Basse-Normandie,* nous donne, sur la nature de cette danse, des détails entièrement différents de ceux qui précèdent.

« La Basse-Normandie, écrit-il, avait aussi ses airs et sa danse: c'était le branle de village. Les habitants des campagnes le dansaient gaîment au son d'une vielle ou d'une loure...

« Le branle de village se danse à deux, un homme et une femme, l'un vis-à-vis de l'autre. Le cavalier marche d'abord quelques pas en cadence, vers sa danseuse qui recule; celle-ci avance de la même manière vers son cavalier qui recule à son tour. Après s'être portés en avant chacun une fois, les

(1) T. XII, p. 416-417.

deux danseurs s'animent et sautent en mesure, en faisant le pas du branle de village, et ils changent alternativement de place en frappant des mains au moment où ils se croisent en traversant, jusqu'à ce que le ménétrier cesse de jouer. »

La chanson : *Vallet qui aime par amour*, du recueil de Mangeant, est un branle simple de village ; l'air et les paroles sont probablement contemporains ; la tonalité employée par le musicien anonyme étant celle du 8e mode grégorien, tonalité abandonnée par la musique profane dès avant le XVIIe siècle, on peut en conclure que mainte sujette de Catherine de Médicis, petite bourgeoise ou simple villageoise, avait dansé jadis au son de ce branle.

Il n'est pas le seul d'ailleurs qui laisse ainsi deviner son grand âge ; je citerai par exemple le branle double léger: *J'estois bien malheureuse* (1), et le branle double : *Comme loyal je suis*, qui appartiennent l'un et l'autre au mode dorien transposé (2).

Les folk-loristes ont eu bien souvent l'occasion de constater les habitudes voyageuses des anciens chants populaires. Tel d'entre ceux-ci, découvert dans une province du Midi, est retrouvé ensuite acclimaté dans des régions tout opposées. Le texte, généralement, a été modifié, mais le fond n'a pas changé ; la mélodie a subi de même certaines

(1) Voir le n° 1, à l'Appendice.

(2) Ou, si l'on veut, à l'hypo-dorien, avec conclusion sur la dominante.

modifications, si l'on n'a pas été jusqu'à y substituer un air nouveau.

Tel est le cas pour deux des *Chansons du XV[e] siècle* qu'a publiées M. Gaston Paris (1) : *Au jardin de mon père*, et *Je me levay par un matin*. On les retrouve l'une et l'autre dans le livre de Mangeant ; mais, pour chacune, une mélodie neuve et bien rythmée est venue remplacer l'air primitif, plus vague de contours, et alourdi par d'inutiles ornements.

Parfois aussi on rencontre quelques bribes d'un air connu, sous les vers d'une autre chanson moins ancienne ; on ne saurait voir là une réminiscence inconsciente ; tout simplement, la transmission de ce chant ayant été purement orale, il s'est trouvé altéré, soit en changeant de contrée, soit en passant d'une génération à l'autre, et cela d'une telle façon qu'il n'est plus resté que de menus fragments de la version primitive.

Ainsi, la première phrase du branle double : *Quand je vois ta face blonde*, rappelle absolument le début de la chanson bien connue : « Va-t-en voir s'ils viennent, Jean » ; évidemment, l'un et l'autre ont une origine commune, malgré la dissemblance de leur développement mélodique.

Même remarque pour l'air de la chanson : *Il n'y a icy que moy*, dont les quatre premières mesures se retrouveront plus tard appliquées aux

(1) Publication de la Société des Anciens textes français. — Paris, Firmin-Didot, 1875, in-8°.

deux premiers vers de la chanson de *M. et Mme Denis* (1).

Moins sensible, mais évidente pourtant, la parenté du branle : *L'on est bien fol d'arrester*, avec l'air populaire : « Lucas est bien marié », que l'on trouve noté sous d'autres paroles, dans le 1er volume de la *Clef des Chansonniers* (2), et qui a donné naissance au noël : « Joseph est bien marié. » Là encore, le commencement de l'air rappelle seul la communauté d'origine, le reste présentant une version entièrement différente.

Autre exemple de pérégrinations et de transformations d'un air populaire : Le branle : *Deux jeunes bergeronnettes*, est noté ici à deux temps. Cinquante ans environ après la publication des chansonniers caennais, Lully s'approprie les premières mesures de l'air, en les rythmant à trois temps, et il en forme la première reprise du menuet que dansent deux musiciens poitevins, au 5e acte du *Bourgeois gentilhomme*, et qu'ils chantent ensuite sur ces paroles de Molière :

Ah ! qu'il fait beau dans ces bocages !
etc.

Le même air, mesuré de même à trois temps, reparaît dans le tome Ier de *la Clef des Chansonniers*, sur les couplets : « J'entends déjà le bruit des armes. »

(1) Souvent employé comme timbre dans les pièces du Théâtre de la Foire, cet air y est désigné ainsi : « Ma mère, mariez-moi. »

(2) Paris, Christophe Ballard, 1717.

Disons enfin, pour ne pas trop étendre ces remarques, que l'air du branle double : *Mon amy s'en est allé*, un des plus jolis de la collection (1), se retrouve en partie : 1° dans la chanson : « Qui prend une belle femme », du 10e livre des *Chansons pour danser et pour boire* (Pierre Ballard, 1635) ; 2° dans une autre chanson de la même collection : « Est-ce pour vous divertir », publiée par Robert Ballard, en 1667 ; 3° dans la chanson bretonne : « On est lié », reproduite par Delsarte, 5e livraison des *Archives du chant ;* 4° dans la chanson : « Mon mari est bien malade », qui fait partie des *Cinquante chants populaires recueillis dans la Haute-Normandie*, par M. Édouard Moullé (2).

L'enjouement qui, dans ces petites pièces mélodiques, est la qualité dominante, n'exclut pas toute manifestation d'une pointe de sentiment. Je citerai par exemple le branle : *La flèche d'amour*, peu dansant, j'en conviens, mais dont la musique, légèrement teintée de mélancolie, exprime à merveille ce que disent les vers. Il est rare, d'ailleurs, de trouver ici un désaccord complet entre l'air et les paroles ; tout au contraire, l'idée contenue dans celles-ci est-elle fortement mise en relief par le motif chantant qui les accompagne.

Ainsi s'expliquent les allures fringantes de la chanson : *Durant les guerres d'outre-mer* (3) ; la

(1) Voir à l'Appendice, le n° 2.

(2) Paris, l'auteur.

(3) V. n° 3, à l'Appendice.

grâce un peu langoureuse de cette autre : *Au jardin de mon père,* et le ton plaisant du « branle de village simple » : *Mon père m'a mariée à vn bossu,* version normande de cette chanson de « la femme mal mariée », ou autrement, de *la Maumariée,* que l'on trouve dans tous les répertoires de chants populaires.

La jolie villanelle : *Hier au matin m'y levay,* intercalée au milieu des branles, figurait déjà dans un recueil de chansons publié par Pierre Attaingnant, en 1539, mais avec une mélodie toute différente. L'air noté dans le livre de Mangeant, qui peut-être en eut la primeur, n'est point dépourvu de joliesse.

Le « Recueil des plus belles chansons de dance » se complète par un choix d'« Airs de plusieurs Ballets qui ont été faits de nouveau à la Cour ». Dans l'Avis au lecteur, dont j'ai reproduit ci-dessus la plus grande partie, Jacques Mangeant avait annoncé la prochaine publication d'un livre « d'airs et ballets, mis à quatre parties, prins des meilleurs autheurs de ce temps ». A peine est-il utile de dire que ce que nous voyons ici ne peut être regardé comme étant la réalisation de ces intentions de l'imprimeur. Ces couplets, de brève dimension et de valeur médiocre, ne nous apportent que l'écho extrêmement affaibli des ballets de cour d'où ils sont extraits, spectacles très goûtés sous les Valois et sous les premiers Bourbons, et à la préparation desquels les poètes et les musiciens les plus en renom apportaient leur concours. Une magnificence

sans égale était déployée dans la mise en scène de ces ouvrages, et l'art du machiniste, très avancé dès ce temps-là, y faisait merveille.

III

La mise sous presse du troisième chansonnier de Jacques Mangeant dut suivre de près l'apparition des deux autres. Celui-ci porte comme titre : « Recueil des plus belles Chansons des Comédiens françois. En ce comprins les Airs de plusieurs Ballet *(sic)* qui ont esté faits de nouveau à la Cour. Reveu et augmenté de plusieurs chansons non encore veües » (1). On ne s'explique pas pourquoi il est question ici d'airs de ballet, alors que ce nouveau recueil n'en renferme aucun. Il se divise d'ailleurs en deux parties bien distinctes : en premier lieu, les chansons des Comédiens, et ensuite, les Bacchanales annoncées au titre du premier recueil.

Ce sont probablement les chansons des comédiens français que ce même titre qualifiait de « folâtres ». Un euphémisme, cet adjectif, car lesdites chansons ont, pour la plupart, une saveur rabelaisienne des plus prononcées. Remplaçons « folâtres » par « grivoises », et nous n'aurons que faiblement caractérisé nombre de couplets où les mots crus s'étalent sans la moindre vergogne. Nos aïeux acceptaient

(1) Cette fin de titre semblerait démontrer qu'il y avait eu une première édition de ce recueil.

sans broncher ces libertés de langage : elles ne trouvent grâce devant nous qu'à la condition d'être adroitement voilées ; simple question de goût, qui me semble, en somme, tout à notre avantage.

Ces chansons, une partie tout au moins, appartenaient au répertoire des troupes de comédiens qui, dans ce temps-là, parcouraient la France, s'arrêtant pour quelques jours là où ils rencontraient un théâtre ou, ce qui était le plus fréquent, un local quelconque pouvant en tenir lieu. Nombre d'airs d'origine populaire, et d'âge plus ou moins respectable, ont été utilisés dans ce répertoire. M. Tiersot y a constaté la présence d'une certaine chanson des *Menteries*, rencontrée par lui dans les chants populaires de diverses provinces ; c'est celle qui commence ici par le vers :

Je viens vous apporter des nouvelles.

Une chanson célèbre, la chanson de *Jean de Nivelle*, figure parmi les pièces composant le recueil; celle-là est exempte de toute grivoiserie. L'air, qui date vraisemblablement du XVe siècle, en est très imparfaitement noté ; le transcripteur a dû l'écrire d'après une version fautive ; il en est résulté un chant lourd, traînant, en désaccord complet avec les paroles facétieuses auxquelles il est joint, et surtout avec l'interjection du refrain : *Hay, avant!*

M. Weckerlin a publié, en 1867, dans le *Bulletin de la Société des Compositeurs de musique*, une notice très instructive sur la chanson de *Jean de Nivelle ;* il y a reproduit l'air contenu dans le chan-

sonnier de Mangeant, mais en lui restituant son rythme véritable et traditionnel.

Certaine chanson que j'ai sue dans mon enfance, chanson fort innocente d'ailleurs, m'a été remise en mémoire par celle qui ouvre ce recueil :

Il estoit un bonhomme
Jouant de la tamboure, etc.

Elle en est certainement issue, bien que la forme en soit un peu différente. Dans l'une comme dans l'autre, il est fait une énumération de divers instruments de musique. La chanson du recueil de Mangeant nomme tour à tour, en faisant suivre chaque nom d'instrument d'onomatopées plus ou moins expressives : le tambour, la trompette, la « myfluste », c'est-à-dire le fifre (1), la « rebecque » ou plutôt le rebec, l'aïeul du violon, la mandore (2), etc. Cette chanson, qui déjà avait dû subir quelques retouches, peut n'être pas postérieure à 1520, et dater ainsi du temps où Clément Jannequin écrivait *la Bataille de Marignan, la Chasse, le Chant des Oiseaux*, et autres compositions vocales, remplies d'onomatopées du même genre.

Sans insister davantage sur les chansons « folâtres », j'arrive au « Recueil des Bacchanales, beaucoup plus intéressant. M. Louis Dubois, dans son

(1) L'autre chanson dit : « la mistan-flûte », soit une flûte coupée par le milieu (le *mitan*, en patois normand), une demi-flûte, autrement dit : la petite flûte, octave de la grande.

(2) Sorte de luth.

édition des Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin (1), a fait remarquer l'à-propos de cette appellation, appliquée aux cinquante-deux pièces ici rassemblées ; toutes, en effet, célèbrent avec ferveur le culte de Bacchus ; toutes ont dû contribuer jadis à entretenir la gaîté dans les réunions où l'on fêtait la dive bouteille.

Vingt-cinq chansons, que l'on retrouvera au nombre de celles qui ont été publiées plus tard, sous le nom d'Olivier Basselin ou de son continuateur Jean Le Houx, et qui, comme on le sait maintenant, appartiennent toutes en propre à celui-ci, sont insérées ici, texte et musique.

Jean Le Houx, à l'instar de la plupart des chansonniers qui l'ont suivi, composait ses chansons sur un air connu. Il est assez probable qu'Olivier Basselin, un siècle auparavant, en avait fait tout autant. Or, aucun des airs joints aux vingt-cinq vaux-de-vire contenus dans le recueil de Mangeant, ne se présente dans des conditions de facture et de tonalité qui puissent le faire contemporain de Basselin ; aucun, certainement, n'est antérieur au règne de Louis XII.

Rien ne nous autorisant à croire que ces airs ont été substitués à ceux sur lesquels les chansons furent écrites, la remarque qui vient d'être faite pourrait fournir un argument de plus à la thèse soutenue jadis, en faveur de Jean Le Houx, par M. Armand Gasté, on sait avec quelle vigueur de

(1) Caen, 1821.

logique et quelle persévérance dans le redressement de l'erreur.

Il en est peu d'ailleurs, parmi ces airs, auxquels j'oserais même assigner, comme époque de naissance, la première moitié du XVIe siècle. *Beuvons d'autant*, chanson un peu mélancolique ; *Louons l'Éternel*, mélopée semi-religieuse sur des vers farcis de latin, sont peut-être de ceux-là. En voici d'autres qui semblent d'un âge déjà moins avancé ; par exemple ; l'air, *Nous sommes gens de courage*, dont la tonalité majeure est franchement posée; *Que Noé fut un patriarche digne*, qui a tout le caractère d'un vieux noël ; ou encore, *Mon mary a que je croy*, dont les premières mesures rappellent, à quelques notes près, la chanson de Ronsard : *Quand ce beau printemps je voy*, publiée dans le recueil de *Voix-de-ville* de Chardavoine (1576).

Comme valeur mélodique, le choix est plus étendu parmi les vaux-de-vire dont les airs annoncent les premières années du XVIIe siècle. Bornons-nous à quelques citations :

Hé! qu'avons-nous affaire
Du Turc ny du Sophy ? (1)

motif plein de rondeur et d'un rythme entraînant ; *Au barbier qui la barbe oste*, autre chant où la joyeuse humeur déborde (2) ; *O gentil vin de Morillon*, dont

(1) Voir le n° 4. à l'Appendice.

(2) Le même air a servi pour la chanson : *Dis moy, garçon, je te prie*, dont le refrain a quelque analogie avec celle-ci. On le trouvera au n° 5 de l'Appendice.

l'air, exactement moulé sur les paroles, semble avoir été composé expressément pour elles. Très frais encore et plein de jovialité, il s'apparente de près aux chants qu'enfanta de nos jours la muse bachique. C'est sur le même ton que Pierre Dupont a chanté sa vigne (1).

Voici un air, par contre, qui porte bien sa date :

Or nous resiouissons,
Chantons vne chanson
Qui soit cointe et jolie.

C'est une mélopée du 1er mode grégorien, haussé d'une quarte ; elle semble dérobée à quelque séquence liturgique. Il se peut que la chanson ne doive rien à Olivier Basselin ; elle est certainement de son temps (2).

On ne doit pas hésiter davantage sur l'âge qu'il faut assigner à cette autre mélopée, solennelle et traînante :

Nos pères beurent bien
Et vuiderent leurs pots,
Si sommes gens de bien
Nous vuiderons les nos.

Celle-là, plus d'un « bon biberon » du temps de François Ier a dû l'entonner à table. C'est Rabelais, d'ailleurs, qui nous en démontre la popularité : Gargantua est près de naître ; Grandgousier, son père, a réuni pour un plantureux festin ses amis,

(1) La même observation est applicable à l'air de la chanson : *O tintamarre plaisant,* attribuée à Olivier Basselin.

(2) V. à l'Appendice, n° 6.

ses voisins, « tous bons beuueurs, bons compaignons et beaulx ioueurs de quille la ». Après dîner, on va danser sur l'herbe, « au son des ioyeulx flageolletz et doulces cornemuses ». La danse finie, on se remet à manger et boire. Le vin a bientôt délié les langues ; on cause bruyamment, on chante à pleine voix. Longuement, et sans s'interrompre, Rabelais nous rapporte « les propos des beuueurs ». Soudain, dans le cliquetis des paroles et des chants qui s'entrecroisent, nous venons à surprendre les premiers vers de la chanson précitée, entonnée à pleine poitrine et dans le registre grave, par un de ces joyeux drilles :

Nos peres beurent bien
Et vuidarent les potz.

« C'est bien chié chanté, dit le voisin, beuuons » (1).

Voici encore, parmi les autres bacchanales, quelques airs qui datent de loin : *Je m'en vay à Livarot,* dont la tonalité est celle du 1er mode grégorien ; *Messieurs, voulez-vous rien mander ?* air que l'on retrouve sur le noël: « A minuit fut fait un réveil »; *Sur la mer ie ne veux mie,* dont la forme rythmique, une fois rendue sensible par le placement des barres de mesure, présente un type bien caractérisé de mesure à cinq temps.

La chanson : *Un compagnon s'est desbauché,* est établie sur un air de fière allure, presque martial. Chantée par une voix au timbre sonore, elle devait

(1) *Gargantua,* liv. Ier, chap. V.

produire un effet superbe (1). D'un genre tout autre est celle-ci : *Amour a pris sur moy rigour ;* la mélodie en fortifie l'expression par son caractère tout à la fois sentimental et comique, parfois même pleurard.

Il est certaines chansons bachiques dans lesquelles le chanteur s'adresse tour à tour, en changeant de couplet, à chacun des convives, qu'il invite à boire ; je compte parmi les plus intéressantes du recueil Mangeant, au point de vue mélodique, les chansons de cette catégorie. Elles sont au nombre de six : *Il fait bon dormir sous le houx ; Nous sommes armez comme il faut,* établie sur le même air que la précédente ; *Si la feugère porte fruit ; I'ay fait une chansonnette ; Ie ne quitteray iamais ma mie,* et enfin, *I'ay veu le cerf du bois sailly.*

L'air que l'on voit noté sous cette dernière chanson a été souvent utilisé par les poètes chansonniers du XVIe siècle. Bien mieux, la chanson tout entière, texte et musique, a fourni à plusieurs musiciens du même temps le sujet d'une composition vocale polyphonique. Traitée à quatre voix par Pierre Manchicourt, elle prit place dans le *Tresiesme* livre contenant XIX chansons (Attaingnant et Hubert Jullet, 1543), et ensuite, dans le *Neufvième livre des chansons* de Manchicourt (Anvers, Susato, 1545). Le compositeur Crespel s'en empara à son tour, ainsi qu'en témoigne une des pièces conte-

(1) Voir l'Appendice, n° 7.

nues dans le *Premier livre de chansons*, publié par Pierre Phalèse, en 1553. Un demi-siècle plus tard, elle reçoit le baptême de l'art italien ; Horatio Vecchi en fait une chanson à cinq voix, que l'on trouve dans l'important recueil des compositions de ce musicien, publié à Venise, en 1595, par Angelo Gardano, sous ce titre : *Selva di varia recreatione*, etc. On peut la lire aussi dans le *Catalogue de la réserve du Conservatoire national de musique* (1), où M. Weckerlin l'a insérée.

Ces diverses transformations de la chanson : *J'ay vu le cerf du bois saillir*, comptent parmi les exemples les plus intéressants de l'alliance, souvent réalisée par les compositeurs des XV[e] et XVI[e] siècles, entre la musique savante, raffinée, et l'art populaire.

IV

J'ai dit, au début de ce travail, que le livre de Jacques Mangeant représentait presque seul aujourd'hui les produits de la typographie musicale caennaise du XVII[e] siècle. Antérieurement à sa publication, d'autres ouvrages de musique avaient été mis au jour par cette même imprimerie. Ceux dont les titres nous sont parvenus émanaient de Guillaume Chastillon, sieur de La Tour, musicien amateur, selon toute probabilité, demeurant à Caen. J'ai cité ailleurs (2), tout au long, ses trois livres

(1) Paris, Firmin-Didot, 1885, gr. in-8°.

(2) *La Musique à Caen, de 1066 à 1848;* Mémoires de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1878. On

l'imprimeur de ses ouvrages, on peut raisonnablement supposer que ce fut au premier que l'autre eut recours pour l'accomplissement de ce travail. Peut-être existait-il entre eux quelque chose de plus que des rapports d'affaires; Mangeant, en terminant son Avis au lecteur, annonce, ainsi que je l'ai déjà dit, la prochaine mise au jour d'un livre d'airs et de ballets, « lequel, ajoute-t-il, m'a esté promis par vn de mes amis, qui me les met par ordre ». Cet ami, ne serait-ce pas, par hasard, Chastillon de La Tour?

La question, après tout, ne présente qu'un intérêt secondaire. Quelqu'ait été le collaborateur choisi par Mangeant, il mérite un reproche, c'est de n'avoir point corrigé les épreuves de la musique par lui notée, ou bien de ne s'être acquitté de cette besogne qu'avec une certaine négligence. La notation, en effet, est souvent fautive, et il est aisé de reconnaître que les fautes, loin de résulter d'une transcription inintelligente, ont été commises tout simplement dans l'atelier de composition. Y remédier à la lecture n'est point difficile, pour peu que l'on soit familiarisé avec les habitudes tonales, les formes mélodiques et les procédés de notation de ces temps lointains.

Lecture attrayante que celle de ces vieilles chansons dans lesquelles revit tout un passé, avec ses joies, ses plaisirs, ses ardeurs amoureuses, et souvent aussi avec ses souffrances. Ces vers naïfs, ces mélodies si franches, plaisent par la sincérité de la pensée et l'absence de toute recherche dans l'ex-

pression. Que de fois on y constate un accord complet entre l'idée exprimée dans le texte littéraire et le caractère particulier de l'air qui contribue à la traduire ! Alors même que l'un n'a pas été créé expressément pour l'autre, — et c'est là le cas le plus fréquent, — l'air sur lequel se sont moulées les paroles de la chanson a été si heureusement choisi qu'il vient ajouter sa propre force d'expression à l'intensité du langage poétique, vivifier les images qu'il expose, accroître sa puissance émotive, lui apporter de plus vives, de plus séduisantes couleurs. Et tout cela est obtenu avec les moyens les plus simples, les plus élémentaires.

On se donne beaucoup plus de peine aujourd'hui pour n'arriver souvent qu'à de moindres résultats. La musique moderne, armée d'éléments compliqués, et vouée plus que jamais à l'expression fidèle des idées et des sentiments, ne parvient pas toujours à les faire bien comprendre. Chose curieuse, c'est à notre époque, où se sont accrues les difficultés de l'art d'écrire en musique, où l'élaboration d'une œuvre musicale sérieuse exige une préparation si longue, si savante, où les variations du goût ont conduit le public éclairé à n'accorder une attention véritable qu'aux compositions scrupuleusement méditées et fortement fouillées, — c'est précisément, dis-je, à cette époque de raffinement artistique que l'on a vu se produire un retour de faveur vers les chants d'autrefois. La chanson populaire a été l'objet de patientes études ; on a fait le récit de ses diverses phases historiques ; on a décrit les genres

nombreux entre lesquels elle se ramifie ; on l'a étudiée dans ses rapports avec les mœurs, les coutumes de chaque pays, avec les événements mémorables ou d'importance restreinte. Parallèlement à ces travaux historiques ou critiques, on a vu naître des publications ayant un caractère plutôt pratique, c'est-à-dire livrant à tous d'importantes séries de chansons, recueillies, paroles et musique, dans telle ou telle province, chansons nulle part écrites jusque-là, ou bien n'ayant figuré qu'en des recueils longtemps oubliés.

Avec plus de savoir, plus de méthode et des intentions tout autres, les auteurs de ces publications n'ont fait que renouveler, à trois cents ans de distance, l'entreprise menée à bonne fin par Jacques Mangeant. Il n'avait eu en vue, lui, que l'amusement de ses contemporains ; il était loin de penser qu'un jour à venir, ces modestes recueils de chansons, par lui façonnés, deviendraient, pour l'histoire d'une certaine branche de littérature et d'art, des documents d'importance.

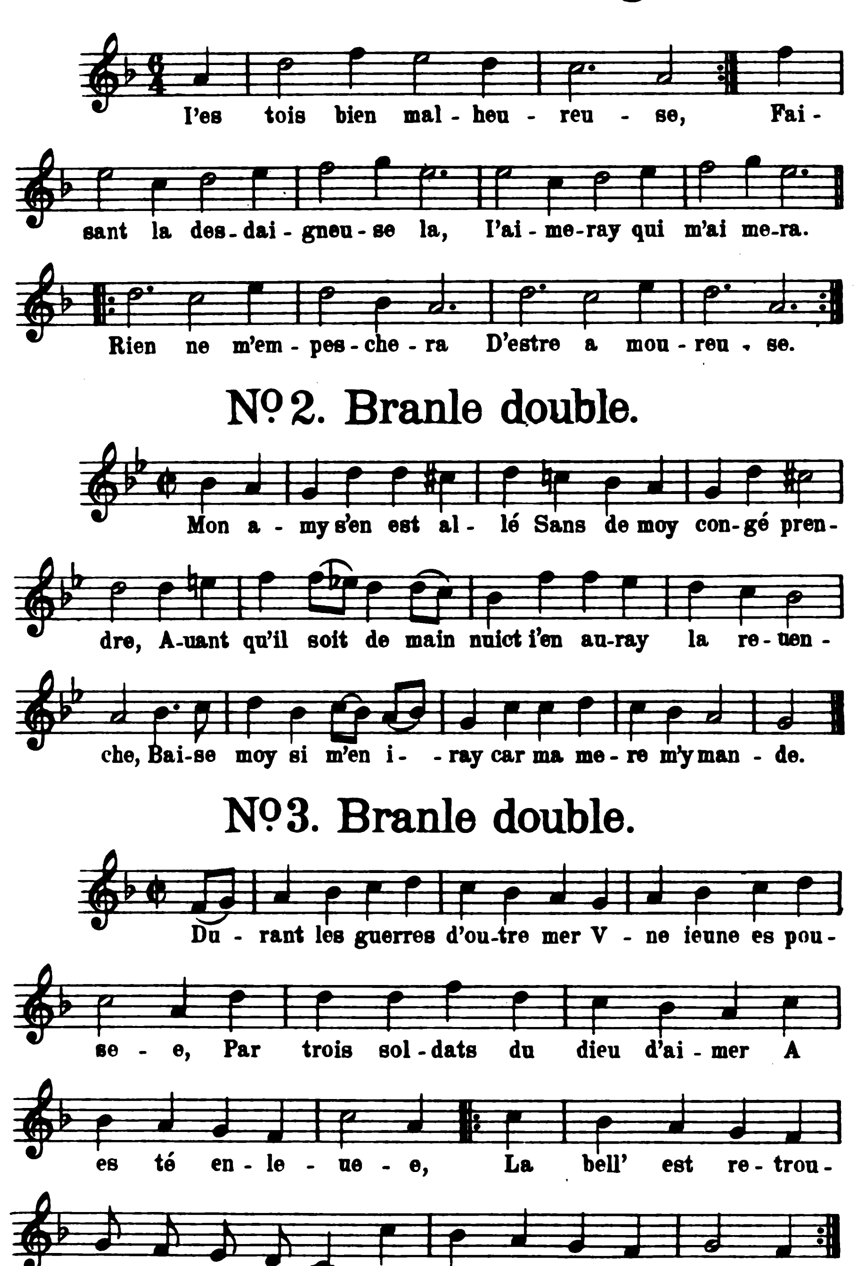
18 janvier 1902.

—

APPENDICE

Nous reproduisons ici, transcrits en notation moderne et placés sur le premier couplet de la chanson à laquelle ils appartiennent, quelques-uns des airs cités dans cette étude.

Les n°s 1 et 2 sont extraits du « Recueil des plus belles chansons de dance ». Les n°s 4 et 5 représentent les vaux-de-vire de Jean Le Houx, et sont empruntés au « Recueil des Bacchanales », de même que les n°s 6 et 7.


Nº1. Branle double léger.
I'es tois bien mal - heu - reu - se, Fai -
sant la des - dai - gneu - se la, I'ai - me-ray qui m'ai me-ra.
Rien ne m'em - pes - che - ra D'estre a mou - reu - se.
Nº2. Branle double.
Mon a - my s'en est al - lé Sans de moy con-gé pren -
dre, A-uant qu'il soit de main nuict i'en au-ray la re - uen -
che, Bai-se moy si m'en i - - ray car ma me - re m'y man - de.
Nº3. Branle double.
Du - rant les guerres d'ou-tre mer V - ne ieune es pou -
se - e, Par trois sol - dats du dieu d'ai - mer A
es té en - le - ue - e, La bell' est re - trou -
ue e, mes a - mis, La bell' est re - trou - ue e.



Nº4.
Hé qu'a-uons nous af - fai - re Du Turc ny du So -
phy, don don, Pour ueu que i'aye à boi - re, Des
gran-deurs ie dis fy, don don, Trin - que Sei-
gneur, ce vin est bon, Hoc a - cu - it in ge - ni - um.
Nº5.
1a
Au bar-bier qui la barbe os - te, Qui ma barbe os - ta
Et à la mo-de qui trot-te Qui me la coup -
2a
pa, D'ar-gent il - ne m'en cous ta, Mais ie lui pay-ay cho-
pi - ne, Quand il sçeut mon o - ri - - gi-ne, Que i'es tois vi
rois Et com pa - gnon gau - lois.
Nº6.
Or nous res iou is sons, Chan-tons v - ne chan-son, Qui
soit cointe et io - - li - - e, Ce n'est pas la fa - çon d'en-


Fin.
gen-drer maris - son En bon-ne com-pa - gni - - e.
(♮)
Nous som-mes v - ne ban - de de com - pagnons gau - lois: Nul
de nous ne de man de Lance picque ou har-nois: Nous iou ons
des haut - bois, Qui sont doux com-me voix Quand nous sommes en -
- sem - - ble, Nous beu-uons vin fran - çois Tout du meil -
leur du choix, Ain - si com-me il nous sem - ble. Or, etc.
N°7.
Vn com - pa - gnon s'est des bau - ché, I'ay i - cy ou
y v - ne voix chan - ter, Chez son voi sin s'en est al - lé,
I'ay, i'ay, i'ay i - cy ou - y v - ne voix soù-ue -
rai - ne, I'ay i - cy ou - y v - ne voix chan - ter.



ESQUISSES
DE
PSYCHOLOGIE SENTIMENTALE

— Le Cœur humain — L'Amour dans la Famille —

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,

Membre titulaire.

I

LE CŒUR HUMAIN

Par le cœur humain j'entends ce qu'il y a de plus exquis et à la fois de plus généreux dans la nature humaine, cette partie de la sensibilité qui nous attache par les liens les plus doux, les plus forts, à tous les êtres, au-dessus, autour, au-dessous de nous. Et c'est à cette faculté si noble et si délicate que je voudrais appliquer discrètement et respectueusement le scalpel de l'analyse.

Dans l'âme humaine, la sensibilité est admirablement ordonnée ; dans les systèmes des philosophes, grâce à la richesse de ses éléments et surtout à l'imperfection de nos langues, c'est un chaos. Pour

débrouiller ce chaos et faire pénétrer le jour dans cette nuit, il faut procéder avec méthode, circonspection, et n'avancer qu'à pas comptés.

Je commence par une distinction capitale, qui n'a pas besoin d'explication, parce qu'elle est parfaitement claire, et que personne ne contestera, parce qu'elle est absolument inoffensive à tous les points de vue. Je la formule ainsi : Dans la nature humaine, prise dans sa complexité, il y a trois vies différentes et qui s'étagent : la vie physique ; au-dessus, la vie intellectuelle ; au-dessus, la vie morale. La première consiste dans les fonctions, telle la circulation du sang ; la seconde dans les facultés, tel le raisonnement ; la troisième dans les passions, à prendre ce terme dans son sens le plus général, tel l'amour du prochain. On a quelquefois désigné la vie physique par le terme de vie *organique :* à tort. Il n'y a pas dans l'homme de vie inorganique ; les facultés les plus hautes, les passions les plus nobles, sont liées aux organes, et singulièrement au cerveau.

Considérez avec attention ces trois vies, et vous reconnaîtrez qu'elles ont chacune une sensibilité qui lui est propre. Ces trois vies, combinées, ne font qu'une seule vie, mais elles sont trois ; ces trois sensibilités, accordées, ne font qu'une sensibilité, mais elles sont trois. Et comme il y a une vie physique, une vie intellectuelle et une vie morale qui sont la vie humaine, il y a une sensibilité physique, une sensibilité intellectuelle et une sensibilité morale qui sont la sensibilité humaine.

Les principes de la sensibilité physique son

ces activités innées, par lesquelles nous nous portons spontanément vers les objets nécessaires à l'exercice des fonctions, par exemple la faim, la soif, qui nous font rechercher les aliments, solides ou liquides, que réclame la nutrition. Les psychologues les nomment indifféremment instincts, appétits, besoins. Ce dernier terme, plus précis, parce qu'il ne s'applique qu'aux faits dont il s'agit, plus expressif, parce qu'il en marque mieux la nature, me paraît préférable.

Ces besoins sont irréductibles. Psychologues et physiologistes ont méconnu cette vérité, professé deux erreurs contraires, deux erreurs incontestablement. Les premiers, en général, veulent que le besoin soit essentiellement une souffrance ; les seconds, représentés par le D[r] Lélut, qu'il soit un plaisir essentiellement : les uns et les autres ont confondu le principe avec ses deux conséquences opposées. Quand le besoin n'est pas satisfait, il y a souffrance, oui ; quand il l'est, il y a jouissance, oui ; mais dans le premier moment, si court qu'on le voudra, où il réclame, alors qu'il n'a encore été ni exaucé ni refusé, il n'y a ni plaisir ni douleur. Qu'y a-t-il donc ? Le besoin tout simplement. Avoir besoin, c'est avoir besoin, rien de plus, rien de moins, rien d'autre. Quiconque prendra la peine de s'observer attentivement, reconnaîtra cette spécialité des besoins.

Il ne faut certes nier ni l'existence ni l'importance du plaisir et de la douleur dans la vie physique, mais il faut les mettre à leur place. Leur place est

à la suite des besoins, qui ne sont pas toute la sensibilité physique, mais qui en sont le principe et le fondement.

Les besoins, avec les sensations qui en dérivent, bien que ressentis par l'âme consciente, ont leur siège et leur raison d'être dans le corps organisé. C'est le corps qui a besoin, ce sont les organes qui ont besoin. C'est la poitrine qui a besoin de respirer ; c'est la gorge qui a soif, c'est l'estomac qui a faim. Les besoins sont en quelque manière le cri de la matière vivante, et ils participent de sa nature. Ils ont comme elle des bornes, et des bornes étroites. Il faut peu de chose pour les satisfaire. Il est vrai qu'ils reparaissent après un intervalle fixe, mais pour disparaître encore, et ce sont ces alternatives dans la limitation qu'on appelle la périodicité. La périodicité est le caractère saillant des besoins.

Cette brève description suffit à montrer l'infériorité de cette sensibilité. Ce n'est pas là qu'il faut chercher le cœur humain. Passons.

Les principes constitutifs de la sensibilité intellectuelle sont ces activités innées par lesquelles nous nous portons spontanément vers les objets que réclament nos facultés, par exemple le Désir de savoir, dont la curiosité est la forme vulgaire, la passion des voyages la forme aventureuse, l'amour du merveilleux la forme romanesque, l'amour de la vérité démontrée la forme savante. Les psychologues ne se sont guère entendus pour donner un

nom propre à ces principes. Celui de Désirs choisi par Th. Reid me paraît le plus convenable.

Des désirs il faut dire, comme des besoins, qu'ils ne peuvent être ramenés à aucun autre élément de notre nature. Je ne sache pas d'ailleurs qu'on ait tenté cette réduction. Comme les besoins, satisfaits ou contrariés, sont suivis de sensations agréables ou pénibles, les désirs, satisfaits ou contrariés, sont suivis de sentiments de joie ou de tristesse ; mais, pas plus que les besoins ne se confondent avec les sensations qui en naissent, les désirs ne se confondent avec les sentiments qui en résultent. Entre le désir qu'éprouvait Archimède de découvrir la loi que l'on sait et la joie qu'il ressentit de l'avoir découverte, la différence saute aux yeux. Et si vous me demandez : mais, enfin, qu'est-ce que le désir ? je vous répondrai : c'est le désir, c'est ce que vous ressentez en vous-même et que vous nommez de ce nom. D'un élément psychique vraiment élémentaire, il n'y a d'autre définition que la conscience qu'on en a.

Les désirs et leurs sentiments sont d'une tout autre nature que les besoins et leurs sensations. Ce n'est plus au corps et à la vie proprement dite qu'ils se rapportent, mais à l'âme et à la pensée. Ce n'est plus le corps vivant qui les ressent, mais l'âme pensante. Cherchez-leur un siège dans l'organisation, ils ne sont nulle part, pas même dans le cerveau, ce maître organe. Ils ne sont nulle part, et ils sont partout. Ce qui désire, ce n'est pas ceci ou cela, c'est NOUS. C'est ce qu'il y a d'immatériel et

de supérieur dans notre nature, c'est l'esprit, le noble esprit que nous sommes. Aussi participent-ils de l'essence spirituelle. Rien de matériel, rien de borné, ne saurait les combler. Plus vous leur accordez, plus ils réclament, et vos efforts pour les éteindre ne font que les enflammer. Comme Gœthe à son dernier jour s'écriait : Plus de soleil, plus de soleil ! il semble que chacun de nos désirs crie au-dedans de nous : plus de savoir, plus de savoir ; plus de bonheur, plus de bonheur ; plus de liberté, plus de liberté ! Insatiables, immenses, l'infini seul pourrait les satisfaire. Et c'est, dans la nature humaine, l'un des endroits où la Divinité semble avoir plus particulièrement imprimé son sceau. L'infinité est le caractère distinctif des désirs.

Certes, voilà des principes d'un ordre élevé et qui suffiraient à faire de l'homme un être d'une haute valeur. Ce n'est cependant pas encore là que nous trouverons ce cœur humain, but et objet de notre inquisition. Désirer, même ardemment, même ce qui est le plus digne de l'être, ce n'est pas aimer, et où l'amour n'est pas, le cœur humain n'est pas. Passons.

Les principes constitutifs de la sensibilité morale sont ces activités innées par lesquelles nous nous attachons spontanément à tout ce qui nous entoure, ou nous surpasse. Tel l'amour de nos semblables, source de la charité ; tel l'amour de Dieu, source de la piété, et de la mysticité, qui en est l'excès. Reid les appelle des affections, et je l'en félicite, ce

mot exprimant heureusement leur caractère sympathique et naturellement bienveillant.

Il en est des affections comme des besoins et des désirs, elles ne se rapportent qu'à elles-mêmes. Reid, qui les nomme si bien, ne les caractérise pas avec une suffisante exactitude lorsqu'il dit qu'elles sont accompagnées d'un sentiment agréable. Je sais que ceux qui aiment, particulièrement les amants, se déclarent heureux d'aimer. Il y a là une légère confusion. On est heureux d'aimer à cause des jouissances que l'amour procure, ou que l'on s'en promet; mais ce bonheur-là, né de l'amour, n'est pas l'amour. Il l'est si peu qu'on peut souffrir d'aimer, comme on en peut jouir. Demandez aux amants *malheureux*. La vérité, c'est que l'amour, satisfait engendre le plaisir, contrarié la douleur. Mais l'amour est l'amour, et rien que l'amour. L'affection est une plante vivace, qui porte des fruits tantôt savoureux, et tantôt amers, mais qui en demeure radicalement distincte. C'est un élément de la nature humaine, le plus beau et le plus doux, mais un élément, donc irréductible.

Inutile, je pense, de dire que les affections, qui ne seraient pas sans le corps (rien ne serait sans le corps), qui y ont un retentissement si fort, quelquefois si terrible, n'ont rien de corporel. Pas plus que les désirs, encore moins que les désirs. Nous ne les éprouvons pas ici ou là, en dépit d'apparences qui ne trompent que les esprits distraits; nous les éprouvons en nous-mêmes, en notre âme, dont elles sont le fond généreux.

- Les affections ont deux caractères distinctifs qui en font le prix, et les mettent hors de pair. D'abord, elles sont impersonnelles. Par là elles sont aussi supérieures aux désirs que ceux-ci aux besoins. Besoins et désirs, malgré leur inégalité, ont ce trait commun, en se rapportant les uns au corps, les autres à l'âme, de ne concerner que l'individu qui les éprouve. Ils n'intéressent que leur sujet, par où je n'entends pas qu'ils sont égoïstes. Besoins et désirs poursuivent leur objet sans préméditation, sans se rendre compte de leur mouvement; ils ne savent ni ne veulent ce qu'ils font. L'essence de l'égoïsme, c'est de savoir et de vouloir ce qu'il fait. Mais ils sont et ne peuvent pas ne pas être personnels. Ce qui caractérise, en les ennoblissant, les effections, c'est au contraire l'impersonnalité. Je dis impersonnalité, je ne dis pas dévouement. L'affection est proprement sans égard au sujet, elle est toute à son objet. Et cet objet, c'est invariablement autrui. Le synonyme d'affection, c'est le barbarisme *altruisme*. Mais il n'y a rien ni de prévu ni de voulu dans l'affection et ses démarches. On n'aime pas parce que, après réflexion, on a résolu d'aimer; on aime parce qu'on aime, parce qu'on est ainsi fait. On ne s'accommode pas aux volontés, aux intérêts de l'objet aimé, parce qu'on s'est promis de s'y accommoder, mais parce que c'est le mouvement naturel de l'amour. Je connais quelqu'un qui, sans savoir nager, s'est jeté à la mer pour sauver un homme qui se noyait, et l'a sauvé; il s'est jeté à la mer, j'ai le droit de l'affirmer, d'un

élan spontané, primesautier, irrésistible ; s'il se fût consulté, père de famille, absolument nécessaire aux siens, la réflexion l'eût cloué au rivage. Il ne s'est pas dévoué, au sens rigoureux de ce mot. Ce que je dis là, je le dis de l'affection pure, réduite à elle-même ; il est clair qu'elle peut se compliquer de dévouement; mais en soi, elle n'est pas le dévouement. Elle est simplement le désintéressement. Mais cela suffit à la recommander, à faire des affections humaines de généreux principes, des sources vives, sinon d'actions héroïques, au moins de belles actions. Je leur rends sincèrement et pieusement hommage.

Excellentes par ce premier caractère, elles le sont plus encore par celui-ci. J'ai dit des désirs qu'ils aspirent naturellement à l'infinité dans la mesure, les affections aspirent à l'infinité dans la durée. Elles ne se contentent pas d'être sans bornes dans le présent, elles prétendent embrasser l'avenir tout entier, l'avenir sans limites. Où sont les amants à qui il suffit de s'aimer aujourd'hui, demain, toute la vie, qui n'ont pas la divine ambition de s'aimer éternellement ? Où sont les parents à qui il suffit de se dévouer pendant vingt ans, trente ans, toute la vie, qui ne caressent pas le consolant espoir de retrouver leurs enfants dans quelque séjour où rien ne finit plus, et de les entourer à jamais de leur inépuisable tendresse ? Où sont les époux vraiment époux qui n'envisagent pas avec effroi une séparation momentanée sur la terre, qui ne rêvent pas une réunion définitive, sans appré-

hension comme sans terme ? Oui, aux affections vraies, profondes, immenses, comme elles le sont dans un cœur bien fait, la Terre est peu, il ne leur faut pas moins que le Ciel et son éternité. Toujours, toujours, toujours, voilà le mot de l'affection. Et c'est là pour moi (qu'on me permette cette personnalité) l'inexpugnable rempart de cette haute espérance : la vie future, l'âme immortelle. Mon Dieu ! je connais les preuves philosophiques de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, je les ai exposées cent fois dans mes cours, en mettant toute mon ardeur à me convaincre et à convaincre : elles laissaient en moi comme une vague inquiétude. Démonstratives, oui, mais pas mathématiquement démonstratives. Vérités, certainement, mais pas avec l'invincible solidité d'un théorème. Et puis, il y a tous les arguments du matérialisme, aujourd'hui plus ou moins triomphant ; tous ces faits, physiologiques, pathologiques, si bien constatés, si bien décrits, et les conclusions terribles qu'il en tire. Mais j'envisage tout cet attirail scientifique, toute cette stratégie, sans trembler. Il m'est trop nécessaire d'aimer dans l'Éternité pour douter de l'Éternité. Et comme Dieu dit autrefois à la mer : « Tu n'iras pas plus loin », volontiers, en voyant monter toute cette dialectique qui semble devoir tout submerger, volontiers je dirais, la main sur ma poitrine : tu ne viendras pas jusque-là ! — L'éternité est la marque indélébile, le caractère sacré de l'affection et de l'amour.

Eh bien, le voilà le cœur humain, fait d'amour

et d'affection; le voilà dans son fond et son essence; le voilà dans sa générosité et sa beauté. Et je ne dis pas comme deux fois ci-dessus : passons ; je dis au contraire : reposons-nous en cet endroit salubre, en cette plantureuse oasis ; contemplons-en les sites, les plantes et les fleurs, embaumons-nous de ses parfums.

Nombreuses sont les affections ; diverses les formes de l'amour ; ravissantes les spontanéités du cœur humain. On me permettra de les signaler, en les nommant de leurs doux noms, en les classant en leurs charmantes séries.

Je voudrais constater d'abord ce qu'il y a de plus haut et de plus mystérieux dans notre cœur ; et je suis embarrassé de le faire. Que savons-nous de Dieu ? Son existence, certainement, et peut-être rien de plus (1). Il est proprement l'Incompréhensible, l'Ineffable, l'Innommable. Et cependant, nous l'aimons. Dans toutes les langues vous trouvez cette formule : l'amour divin. Assurément, nous n'aimons pas Dieu — naturellement — à la manière des mystiques, nous n'avons pas des extases comme sainte Thérèse, des pâmoisons comme Mme Guyon, et je ne sais s'il faut nous en plaindre ; nous n'aimons pas Dieu — naturellement — sous telle ou telle forme religieuse particulière. Mais ce fait reste

(1) Qu'on ne se hâte pas de crier à l'impiété : je parle ici de la connaissance *naturelle* de Dieu, non de la connaissance *révélée*. Celle-ci aussi riche que l'autre est indigente.

invincible, indéniable : nous l'aimons. Je ne prétends pas analyser ce sentiment, fait d'obscurité autant que de force, qui semble voilé au fond de notre âme, comme Dieu apparaissait voilé aux Hébreux dans le désert : outre que l'entreprise me paraît impossible, ce serait en quelque sorte le détruire et le profaner. Mais je puis noter quelques-unes des circonstances où il se manifeste. Enfermés dans le temps entre des limites qui se touchent, n'avons-nous pas des élancements vers Ce qui n'a pas de fin ? Enchaînés en un point imperceptible de cette terre, imperceptible elle-même dans l'universalité des êtres, n'avons-nous pas des soupirs vers Ce qui n'a pas de bornes ? Témoins et victimes de nos imperfections et de celles qui nous entourent, ne rêvons-nous pas du Parfait ? Au milieu de ces malheurs publics et privés, de ces crimes effroyables, n'appelons-nous pas de tous nos vœux la Paix et la Justice ? Froissés, déchirés, brisés aux angles et aux aspérités du Réel, ne nous soulevons-nous pas, l'aile saignante, vers l'Idéal ? Et ne sont-ce pas là comme de vagues et défectueuses aspirations vers le Dieu inconnu que, dans notre misère, nous ne savons ni définir ni comment invoquer ?

Je me transporte de la cime du cœur humain, enveloppée de nuages, comme toutes les cimes, à ce que j'appellerais sa base, si l'expression n'était si impropre, et j'y constate une multitude d'affections souriantes, qui nous attachent par mille liens sympathiques à la Nature, à cette maternelle nature,

au giron de laquelle nous naissons et vivons. Nous en aimons tout, les animaux qui la peuplent, les végétaux qui la diversifient, et jusqu'au sol, qui en est comme la solide assise, ses dépressions profondes, ses puissants reliefs. Comment n'aimerions-nous pas les animaux, qui nous ressemblent par tant d'endroits, nos frères inférieurs, comme on les a si bien appelés ? Cet amour de l'homme pour l'animal paraît même plus grand chez les peuples primitifs ou moins civilisés, où la parenté moins dissimulée se fait plus vivement sentir à des âmes plus simples. N'ai-je pas lu quelque part que l'Orient a des hôpitaux pour les animaux malades ou infirmes ? Et sans nous égarer si loin dans le temps et la civilisation, chez nous, à cette heure tourmentée, nos belles dames, si haut placées au-dessus de l'animalité par leurs habitudes, leur distinction, leurs toilettes et leurs grâces, n'ont-elles pas su trouver le calme et la tendresse nécessaires pour songer à consacrer un cimetière où reposent, sous des tombes sculptées et fleuries, leurs bêtes adorées et pleurées ? Ces inconsolables ne me touchent guère plus dans leurs cimetières qu'en leurs salons, où l'on voit, mollement étendu sur un coussin armorié, un *toutou* paré comme une mariée. Mais ces excès ridicules attestent le sentiment dont ils sont l'exagération. Ce sentiment est vrai, naturel, respectable, et les personnes les plus sérieuses ne se déshonorent pas en traitant amicalement un chien fidèle, un chat gracieux, un oiseau apprivoisé, et plus encore dans la liberté, au sein de

l'air qu'il sillonne de son aile rapide, du feuillage qu'il anime de son chant amoureux dans la saison des nids.

Les végétaux ne nous sont pas plus indifférents que les animaux. Où est l'homme qui, dans une heure de paix, ne s'arrête avec admiration devant le chêne majestueux, le cèdre imposant, le roseau flexible et plaintif sous l'haleine de la brise ? Où est le voyageur qui n'a pas ressenti une horreur puissante au sein des forêts profondes ? Qui n'est ravi, promeneur solitaire, de rencontrer une fleurette cachée dans une touffe d'herbe au bord d'un ruisseau limpide ? Pourquoi le riche s'entoure-t-il d'un parc ? Pourquoi l'ouvrier cultive-t-il un jardin ? l'ouvrière un vase parfumé au bord de sa fenêtre ? Les fleurs, semblables à des étoiles tombées du ciel, les aimons-nous, les recherchons-nous assez ! Nous en ornons nos villes, nos maisons, nos personnes. Est-il une fête sans fleurs ?

Est-ce que la Nature inanimée, la Nature proprement dite, nous trouve et nous laisse insensibles ? Est-ce que nous n'aimons pas les hautes montagnes aux cimes de neige ? la vaste mer, ses tempêtes, ses calmes, ses flots, son azur ? le penchant des coteaux, le creux des vallées ? et jusqu'aux rochers arides, et jusqu'aux landes désolées ? la fraîcheur des matins et la mélancolie des soirs ? le brillant éclat des jours et la pâle lumière des nuits ? les innombrables groupes d'étoiles scintillantes au firmament ? Qui de nous ne se souvient avec complaisance d'un site devant lequel il a rêvé, pleuré,

espéré ? d'une course à travers champs, à travers bois, parmi la brise folle, ou les vents impétueux, un matin de mai, un soir d'octobre où il s'est senti l'amant de la nature ? Demandez à J.-J. Rousseau, demandez à Bernardin de Saint-Pierre, demandez à Chateaubriand, s'il est de l'essence de l'homme d'aimer la nature.

Cet amour de la nature, si sain et si fortifiant, un poète l'a chanté en une charmante fiction. Vous avez nommé Gœthe et la *Ballade du Pêcheur*. « L'onde rit et murmure. Un pêcheur, assis au bord, l'œil à l'hameçon, savoure le calme d'un beau jour. Et voici que peu à peu le flot monte, se sépare, et du sein des vagues une femme humide s'élance. Elle dit : « Pourquoi emploies-tu ton industrie à « attirer l'innocent poisson hors de l'eau bienfai- « sante ? Ah ! si tu savais comme il fait bon en ces « profondeurs ! Ne vois-tu pas chaque jour le soleil « se baigner dans la mer, et la lune aussi ? Leur « visage, lorsqu'il a respiré l'onde, ne te revient-il « pas plus beau ? Cette transparence où se reflète « le ciel, cette rosée éternelle qui te renvoie ta « propre image, tout cela ne parle-t-il pas à ton « cœur ? » Et séduit, charmé, éperdu, le pêcheur, cédant à l'attrait, glisse, glisse, et disparaît » (1).

Entre ces deux séries d'affections, celles qui nous ravissent au ciel, celles qui nous enchaînent à la

(1) Je demande grâce pour cette odieuse paraphrase ; si je ne cite pas le texte de Gœthe, croyez-le, c'est que je ne l'ai pas à ma disposition.

terre, il en est qui participent de la sainteté des premières, de la douceur des secondes, et qui, s'échelonnant dans l'immense intervalle qui les sépare, le remplissent pour ainsi dire tout entier. Ce sont les affections si connues et si souvent décrites de l'homme pour l'homme.

Ces affections sont à la fois très analogues par un même fond de tendresse, et très diverses par la multiplicité de leurs objets. Il en est qui se rapportent à l'humanité en général. Il est dans la nature de l'homme d'aimer son semblable. Cette affection se fait moins sentir en pleine société où elle est incessamment satisfaite, mais comme elle parle haut dans la solitude! Ne pas voir le visage humain, ne pas entendre la voix humaine, quel supplice! S'il se prolonge pendant des années, il est insupportable; toute la vie, il serait mortel. C'est la condamnation du système cellulaire, que les effets terribles de la promiscuité dans les prisons rendraient si désirable, mais qu'on n'ose plus appliquer sans tempérament. Et cet amour de l'homme pour l'homme, il n'est pas purement contemplatif; il se traduit en actions, comme l'exprime le beau vers de Térence : « Homme, rien d'humain ne m'est indifférent. » Il s'appelle, selon les cas, la sociabilité, la compassion, la sympathie, l'amitié. — C'est le groupe des affections philanthropiques.

D'autres affections, moins générales, nous unissent à la société dont nous faisons partie. Nous aimons les hommes par cela seul qu'ils sont hommes comme nous, mais combien plus vivement nos

compatriotes ! Ce sentiment, dans les circonstances ordinaires, semble comme endormi dans les profondeurs de l'âme ; mais avec quelle puissance il se réveille, quand il est comprimé, avec quelle ardeur héroïque, lorsqu'il est menacé ! Dans l'exil, volontaire ou forcé, quelle joie pour un Français de voir un Français, de s'entretenir de la France. « Parlez-moi de la France ! oh ! parlez-moi de la France ! que je l'entende résonner sur vos lèvres, cette douce langue maternelle, si harmonieuse à l'oreille et au cœur ! » Et si la guerre éclate, si une nation ennemie attaque la patrie adorée, de quelle main frémissante on saisit le drapeau national, l'arme vengeresse ; comme on court à la frontière ; avec quelle intrépidité on brave la mort, avec quel triomphe on célèbre la victoire, avec quelles larmes de sang on pleure la défaite, si honorable qu'elle puisse être ! Un et multiple, ce sentiment noble entre tous. Car ce qu'on aime, c'est d'abord la nation, ce que j'appellerais la personnalité nationale ; et c'est aussi le pays, ces montagnes qui le protègent, ces fleuves qui le vivifient, ces sillons qui nourrissent ses habitants, toute cette terre sacrée ; et c'est aussi « le lieu natal », cette ville, ce village, ce hameau où nous vécûmes nos premières années dans la douceur et les illusions de l'innocence, et là-bas, cette maison, unique entre toutes, où nous nous éveillâmes à la vie, ce foyer, ce saint des saints. — C'est le groupe des affections patriotiques.

Enfin, d'autres affections, plus particulières encore, vont droit à la famille et se confondent avec

elle. La première en date, qui ouvre le cortège, et qui ne peut manquer sans que les autres soient compromises, c'est l'Amour, c'est-à-dire l'amour proprement dit, l'amour par excellence, la passion maîtresse de la vie humaine. Son objet est de préparer une famille solidement et tendrement unie, en préparant un mariage fortuné ; car l'amour, quand rien ne le dégrade, tend de lui-même, d'un mouvement invincible, à l'unité, à l'indissolubilité, c'est-à-dire au mariage. — Après l'amour vient l'amour conjugal, qui n'est pas le précédent, mais qui en procède ; l'amour conjugal qui est, si l'on veut, l'amour encore, mais modifié, transformé selon les conditions nouvelles qui lui sont faites ; l'amour conjugal qui unit les époux comme l'amour unissait les amants, où la satisfaction remplace le désir, et la réalité, mais une réalité charmante, l'idéal, mais un idéal un peu chimérique. — Puis, c'est l'amour paternel et maternel, le premier plus ferme, le second plus tendre ; le premier plus préoccupé de l'avenir, le second plus soucieux du présent ; le premier plus attentif aux progrès de l'intelligence, le second plus inquiet du développement du cœur et des sentiments ; tous deux également dévoués, nonobstant les nuances qui les distinguent. — Puis, c'est l'amour filial, c'est-à-dire une reconnaissance de toutes les heures répondant à des bienfaits de tous les instants, le battement d'un jeune cœur pur et innocent, réglé sur le rythme d'un cœur pétri d'amour, et qui fait ses bonheurs de ses sacrifices. — Puis, c'est l'amour

fraternel, un amour plus chaste que l'amour le plus chaste, une amitié plus fidèle que l'amitié la plus fidèle, et, s'il n'est pas le plus vif des sentiments, le plus constant et le plus égal. Et toutes ces pieuses affections, qui s'appellent et se soutiennent, qui s'enlacent comme les neuf muses, c'est le chœur béni des affections familiales.

Telle est, si je ne me trompe, la carte du cœur humain. J'aurais voulu la tracer d'une main plus légère, la peindre d'un pinceau plus coloré ; je serais cependant satisfait, si j'étais assuré de son exactitude.

II

L'AMOUR DANS LA FAMILLE

Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le cœur humain ; ce qu'il y a de meilleur dans le cœur humain, ce sont les affections de famille ; et comme elles sont les plus douces à éprouver, elles sont aussi les plus aimables à décrire. Ah ! si je pouvais les dire comme je les sens, en illuminer ces pages, les en parfumer !

Amour conjugal, amour paternel, et maternel, amour filial, amour fraternel : trop connus pour que j'eusse besoin de les énumérer, si je ne devais faire ici une remarque préjudicielle. On pourrait s'étonner que je n'aie pas inscrit à la tête de cette liste, à la place d'honneur, l'amour sans épithète, l'amour par excellence, tel que tout le monde le

comprend quand on le nomme simplement. Ce n'est pas seulement la passion maîtresse de la vie humaine, la passion souveraine, c'est aussi la source sacrée où s'alimentent toutes les passions généreuses, et singulièrement celles qui créent et cimentent la famille. Nous séparons aujourd'hui deux choses que la nature avait faites inséparables : l'amour et le mariage. Le mariage sans l'amour, c'est-à-dire une affaire ; l'amour sans le mariage, c'est-à-dire une débauche. L'amour vrai va de soi au mariage vrai, qui en est la consommation naturelle. En ce sens, il est le principe d'où dérivent toutes les affections familiales, qui, sans lui, manquent de base, de force et de durée. Point d'amour avant le mariage, et point d'amour conjugal après. Point d'amour conjugal, et point d'amour paternel et maternel. Point d'amour paternel et maternel, et point d'amour filial. Point d'amour filial, et point d'amour fraternel. Quiconque jugera ces affirmations exagérées aura pris des apparences pour des réalités, ou tout au moins des ébauches pour des accomplissements. L'amour est donc à l'origine de la famille et de ses saintes affections. Et là où il ne précède pas, rien ne suit.

Mais son rôle est de précéder, et la famille une fois enfantée par lui, son œuvre est achevée, il meurt dans son triomphe. Il est donc rigoureusement vrai de dire qu'il ne fait pas partie des affections familiales, bien qu'elles lui doivent leur naissance, et qu'il en demeure, quoique absent, la garantie et le rempart. Et c'est pourquoi je ne me propose pas

de l'étudier ici ; pour nulle autre raison. Certes, l'étude de l'amour est délicate, d'autant plus délicate que beaucoup de personnes que la chose n'effarouche nullement ne permettent pas à leur pudeur d'en entendre parler. Je ne m'en suis jamais laissé imposer par ces pudeurs-là, et toutes les fois que j'ai rencontré ce sujet sur mon chemin, je l'ai abordé franchement. Je n'ai, je crois, jamais offensé dans mes cours que ceux qui se faisaient un point d'honneur de l'être. Si donc, sous-entendant l'amour, j'aborde premièrement, entre les affections familiales, l'amour conjugal, c'est que je crois devoir le faire (1).

L'Amour conjugal. — Je me souviens d'avoir écrit quelque part : « La chevalerie, c'est-à-dire l'amour chevaleresque. » C'est qu'en effet, s'il n'y a pas, entre la chevalerie et l'amour, équation, comme dirait peu agréablement un mathématicien, il y a du moins affinité. L'affinité qui incline l'une à l'autre la force et la grâce. Sans doute, la chevalerie, en

(1) Faire ce que je croyais devoir faire fut toujours ma devise. Elle m'a quelquefois valu des reproches, quelquefois des sarcasmes. Il y a des années, le père d'un candidat refusé aux examens du baccalauréat crut devoir me prendre à partie dans un article de journal et pensa me faire beaucoup de peine en m'appelant le *Doctor amorosus*. L'ironie me blessa si peu que j'y vis et que j'y vois encore un compliment. Peindre l'amour honnête d'une voix ou d'une plume discrète, c'est édifier la jeunesse, et, puisqu'elle doit nécessairement aimer aujourd'hui ou demain, lui apprendre à aimer dignement.

soi, n'est pas inséparable de l'amour ; en fait, elle ne s'en sépare pas. On ne se représente pas le chevalier sans la dame dont il arbore les couleurs. La chevalerie, en ces temps de guerre et de sang, par un contraste aussi charmant qu'imprévu, est le règne de la femme, l'apothéose de l'amour.

Il est si vrai que l'amour est l'inspiration du chevalier, le génie de la chevalerie, qu'il y a alors un tribunal qui prime tous les tribunaux, une cour qui efface de son éclat et de sa grâce toutes les cours : elle s'appelle la Cour d'Amour, et s'en glorifie. Savez-vous ce que c'est que la cour d'amour ? Oui, vous le savez ; mais je vais, par un commode artifice de rhétorique, supposer que vous l'ignorez, afin d'avoir le plaisir de vous l'apprendre.

« La cour d'amour siégeait au mois de mai, à l'ombre de l'ormel ou dans la salle d'honneur d'un manoir, sur une estrade couverte d'un tapis vert. Composée de dames exclusivement, elle était présidée par une doyenne de vingt-trois ans au maximum, — Phanette, Hugonne, Isoarde, Adalgie, Alalette, châtelaines de Beaume, de Liège, d'Orange ou de Pierrefite.

« La cour portait en séance une simarre de satin blanc et une écharpe nouée à la ceinture. Un greffier, assis au bas de l'estrade, libellait le jugement. C'était un enfant déguisé en Amour, qui, au lieu de plume, tenait une flèche pour écrire. »

Or cette cour n'était pas, je vous prie de le croire, une cour pour rire. Elle portait le plus sérieusement du monde de véritables sentences ; elle avait pour

sanctionner ces sentences l'opinion publique, pour les exécuter la chevalerie errante. Elle ne se bornait pas à trancher les difficultés qui pouvaient s'élever entre les chevaliers et leurs dames, entre les dames et leurs chevaliers, ce qui était pourtant le cas le plus ordinaire : elle examinait, discutait, résolvait des questions de principes, c'est-à-dire des questions de psychologie sentimentale et amoureuse.

Entre ces questions, très nombreuses et très diverses, il en était une d'un très grand intérêt moral et pratique, à savoir : l'amour peut-il exister entre mari et femme ? en d'autres termes : l'amour est-il possible dans le mariage ?

Nous avons la réponse de la Cour d'amour. Elle fut rendue sous la présidence de la comtesse de Champagne, et dans les termes suivants :

« Nous disons et assurons, par la teneur de ces présentes, que l'amour ne peut étendre ses droits sur les personnes mariées. En effet, les amants s'accordent tout naturellement et gratuitement, tandis que les époux sont tenus par devoir de subir réciproquement leurs volontés, et de ne se rien refuser les uns aux autres. Que ce jugement, que nous avons rendu avec une extrême prudence, soit pour vous d'une vérité constante et irréfragable. Ainsi jugé l'an de grâce 1174, le troisième jour des calendes de mai, indiction septième. »

Ainsi l'amour, qui aspire naturellement au mariage, n'y survivrait pas, s'il fallait en croire la Cour d'amour, et la chevalerie en général, dont

elle est l'organe et l'oracle. — Et de là, les hommes de ce temps, les chevaliers et les dames, avaient tiré et mis en pratique, qui plus est, une conséquence singulière, et singulièrement hardie : c'est que une dame peut avoir, et même doit avoir, à la fois un mari et un ami (ami est le synonyme euphémique d'amant) ; un mari pour le matériel de l'amour, un ami pour le moral, sans que le premier pût jamais cumuler le rôle du second.

Je dis : sans que le premier pût jamais cumuler le rôle du second. Cela est prouvé, sans avoir besoin de l'être, par le trait historique que voici. Un chevalier était épris d'une damoiselle qui avait déjà un engagement ; la damoiselle, pour se délivrer de ses poursuites, lui promet de l'aimer, si jamais elle perd l'amour de son ami. Deux mois après, elle épouse cet ami. Or, qu'arrive-t-il ? C'est que l'aspirant éconduit se présente devant elle, et la requiert de tendresse, disant qu'elle ne doit plus aimer son premier amant, puisqu'elle l'a épousé. Le différend est porté devant les juges compétents. Arrêt de la Cour. Arrêt d'une princesse, d'une reine, de la reine Éléonore, qui, après quelques hésitations, décide que si la dame donne ce qu'elle a promis, elle sera digne d'éloges (1).

(1) Un phénomène historique étrange, c'est la persistance, ou plutôt la résurrection de ces mœurs *chevaleresques* en plein XVII[e] siècle, dans une petite Cour italienne, à Turin. Ouvrez les *Mémoires du comte de Grammont*, t. I[er], ch. 4, vous y verrez qu'en ce doux pays, sous les yeux et avec l'approbation d'une fille de Henri IV, les maris trouvent absolument

Me sera-t-il permis de *juger* à mon tour? Il y a dans cette jurisprudence amoureuse et chevaleresque un singulier mélange de vérité et d'erreur. Il est bien superflu, je pense, de dire que je repousse absolument la conséquence que je viens de signaler. Je n'admettrai jamais ni qu'une femme puisse sans danger avoir un mari et un *ami* tout ensemble, ni qu'un mari puisse sans honte accepter ce partage. Il n'est pas possible de mettre ainsi le corps d'un côté, l'âme de l'autre, et cela fût-il possible, on ne peut espérer ni que le mari se contentera du corps, il faudrait le supposer trop grossier, ni que l'ami se contentera de l'âme, il faudrait le supposer trop éthéré. Accordons que l'une et l'autre chose arrive, elle n'arrivera qu'exceptionnellement.

Et cependant, tout en écartant la conséquence, je ne condamnerais pas tout à fait le principe. Il y a certainement quelque vérité à dire que l'amour qui précède le mariage, et qui y mène, ne persiste pas, une fois le mariage consommé. La passion dépend trop étroitement des circonstances, pour demeurer la même dans des circonstances si différentes. Mais il y a une chose essentielle, que la chevalerie n'a pas comprise, et que grâce à Dieu nous comprenons à merveille aujourd'hui; cette

bon que leurs femmes leur adjoignent un amant. Il y en a un qui gourmande l'amant de sa femme, qu'il trouve trop tiède. — A cet amant trop tiède, succède le comte de Grammont, qu'il trouverait probablement trop brûlant, s'il avait des yeux pour voir. — Stupéfiante, cette moralité !

vérité, la voici : l'amour, qui ne survit pas au mariage sous sa forme propre, lui survit sous une forme nouvelle ; par une métamorphose naturelle, il cesse d'être l'amour pour devenir l'amour conjugal. L'amour conjugal prend la place de l'amour, et le rend désormais inutile autant qu'impossible. Ce jeune homme, cette jeune femme, c'étaient des amants, ce sont maintenant des époux ; de même la passion qui les unissait, c'était l'amour, c'est maintenant l'amour conjugal ; et comme les époux ne sont que les amants transformés, l'amour conjugal n'est lui-même que l'amour transformé. C'est en décrivant cette transformation que je décrirai l'amour conjugal.

Il y a deux parts à faire dans l'amour, celle des sens, c'est le besoin ; celle de l'âme, c'est l'affection. Eh bien, autre est le besoin avant le mariage, autre après. En passant du premier état au second, il perd quelque chose et il gagne quelque chose : ce qui fait qu'il est tout différent, sans avoir pour cela moins de prix.

Il perd ce qui le distinguait des autres besoins, dont il tend à se rapprocher. Dans une vie réglée, où les mêmes circonstances ramènent à peu près les mêmes événements dans un cercle, il contracte peu à peu quelque chose de la périodicité des besoins en général. La répétition ôtant à la sensation plus ou moins de sa force primitive, celle-ci devient plus circonscrite, et le besoin se localise dans le temps de plus en plus étroitement. Enfin, ce qui lui manque surtout, c'est ce qui en faisait le

charme, j'allais dire la grâce, cette indétermination, cette ignorance de lui-même, du but, des moyens, des résultats ; ce trouble inconscient, en un mot cette innocence. L'expérience, comme pour nous faire payer le plaisir qu'elle nous donne, a soufflé sur ce beau nuage doré, et faisant la lumière autour de nous, nous a laissés face à face avec la réalité et ses désenchantements. La jouissance a tué l'illusion.

Mais ce que le besoin perd d'un côté, il le gagne de l'autre. S'il n'a plus le vague poétique du désir, il a la netteté positive de la satisfaction. S'il n'a plus la charmante incertitude de l'espérance, il a la solide précision du souvenir. Il a la confiance dans le présent et dans l'avenir, il a la sécurité, conditions essentielles du bonheur. Enfin il tourne peu à peu en habitude, et il acquiert ainsi la douceur dans le calme, la constance dans la tranquillité.

Il en est de l'affection comme du besoin ; ici comme là, il y a perte et gain, et par suite balance. Mais la perte est plus considérable, le gain plus considérable, et par conséquent le changement plus profond, plus radical, plus complet, de plus grave conséquence. Il faut l'analyser avec soin.

Voici le plus grand dommage qu'éprouve l'affection dans le mariage et par le mariage. L'affection est une flamme dont le foyer est la beauté sous sa triple forme, physique, intellectuelle et morale. Cette triple beauté n'est pas celle qu'une observation exacte constaterait dans l'objet aimé, mais

ils pas compte dans leur cœur du bonheur qu'ils se donnent par un réciproque abandon ? Voilà les souvenirs, les souvenirs de feu, où s'allume d'abord, pour se fortifier ensuite de mille autres ferments, le dévouement mutuel, perpétuel, de l'époux et de l'épouse. — C'est ensuite la sympathie. Dans cette vie commune où les intérêts, moraux aussi bien que matériels, sont les mêmes, les époux ne jouissent pas et ne souffrent pas l'un sans l'autre ; ils ont nécessairement mêmes joies et mêmes peines. Leurs cœurs saignent ensemble, triomphent ensemble, battent ensemble. Or, croyez-vous que ce soit peu de chose que cette communauté dans la douleur, dans le plaisir, dans tous les sentiments enfin ? Loin de là, je ne sais rien de plus efficace pour verser deux âmes l'une dans l'autre, les mêler et les confondre. — C'est le respect. Les amants ne se respectent pas ; un autre sentiment les domine, les absorbe : ils s'adorent. Les époux se respectent. Comment l'époux n'aurait-il pas une sorte de vénération pour cette femme qui s'est donnée et se donne chaque jour, qui s'est confiée tout entière et sans retour à son honneur, et qui sera enfin, si elle ne l'est déjà, la mère de ses enfants ? Comment l'épouse n'aurait-elle pas, par un sentiment différent et analogue, la même vénération pour cet homme qui a mis en elle toutes ses espérances, toutes ses chances de bonheur, qui vit en elle plus qu'en lui-même, et qui est ou sera le père de ses enfants ?...

Les enfants ! Puisque j'ai prononcé ce mot, je

m'y arrête. Les enfants, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus innocent, de plus naïf, de plus doux, de plus candide, de plus simple, de plus aimable, de plus souriant et de plus consolant dans cette vallée ! Les enfants, c'est-à-dire l'aurore, ou plutôt l'aube blanche et rose d'une matinée printanière ! c'est-à-dire la fleur, ou plutôt le bouton qui s'entr'ouvre aux premiers rayons du jour ! c'est-à-dire la grâce de la colombe ! c'est-à-dire la caresse de la brise qui passe fraîche et parfumée ! c'est-à-dire le gazouillement de l'oiseau dans l'air ! Les enfants, c'est-à-dire ces belles boucles blondes et soyeuses, ces fronts ouverts, sans plis et sans ombres, ces regards confiants et limpides, ces petites bouches, pleines de perles et de paroles charmantes ! Les enfants, c'est-à-dire les jeux, les rires sans cause, les cris qui ne veulent rien dire, tous les charmes et toutes les folies ! Les enfants, c'est-à-dire enfin l'espérance de la famille et de la société, la patrie qui se perpétue, et comme le renouvellement de l'humanité dans sa fleur ! Ah ! celui qui ne les aimerait pas, qui ne les adorerait pas, c'est donc qu'il ne les aurait jamais connus, qu'il n'en aurait jamais été caressé et fêté !...

Eh bien, ces chers enfants, ces bénédictions du bon Dieu, ce sont les chaînes les plus douces, les plus indestructibles, qui font de deux époux comme un même cœur, une même pensée, une même âme en deux personnes. Comment se séparer, se distinguer l'un de l'autre, quand ils se voient chaque jour, à chaque heure, indivisiblement confondus

en ces délicieuses petites créatures, frappées à leur double effigie ! Ce sang, dont le tendre incarnat anime, en les colorant, ces joues rebondies, n'est-ce pas leur sang à tous deux ? Ces voix qui rient, qui chantent et qui pleurent, n'est-ce pas leurs voix à tous deux, fondues dans le même timbre argentin ? Et ne sentent-ils pas leurs deux cœurs émus à l'unisson dans ce bon petit cœur, si tendre, si affectueux sans le savoir, et qui s'élance vers le père, vers la mère, d'un même mouvement, d'un même battement ? C'est là l'histoire des jours heureux. Mais quand le ciel se couvre de nuages, quand il fait sombre dans la chambre nuptiale, autour du berceau, quand la maladie sévit, quand la mort frappe, ah ! comme ces inquiétudes poignantes, éprouvées en commun, comme ces larmes versées ensemble, comme ce deuil porté à deux avec un même désespoir, comme tous ces sentiments-là vous rapprochent, vous jettent l'un à l'autre, vous absorbent l'un dans l'autre, si bien que lui c'est elle, elle c'est lui ! Et c'est ainsi que l'affection conjugale, que l'amour conjugal se fortifie de toute la force, et si j'ose ainsi parler, se sanctifie de toute la sainteté de l'amour paternel et maternel, avec lesquels il se confond d'une manière merveilleuse et divine.

On voit, si j'ai su me faire comprendre, comment le besoin et l'affection se transformant, chacun de son côté, sous l'influence de circonstances nouvelles, l'amour devient, par un progrès naturel, l'amour conjugal. L'amour conjugal. qui se compose encore du besoin et de l'affec-

tion, mais du besoin tourné en habitude, mais de l'affection compliquée de reconnaissance, de sympathie, de respect, d'amour paternel et maternel, c'est-à-dire, si elle est moins rêveuse et moins poétique, cent fois plus solide et plus puissante. L'amour conjugal arrivé à ce degré, c'est-à-dire à son complet développement, a de merveilleux effets. Il établit entre les époux, par le réciproque échange de leurs personnes, une singulière ressemblance, physique et morale, souvent remarquée, par les romanciers surtout. A regarder la physionomie, le geste, les attitudes, l'habitude générale du corps, vous retrouvez, non sans étonnement, l'homme dans la femme, la femme dans l'homme. C'est l'amour conjugal qui a fait ce premier miracle. Il en a fait un second, analogue. Il a peu à peu créé entre les âmes la même similitude qu'entre les corps, et plus grande. Elle est devenue plus forte auprès de lui, il est devenu meilleur auprès d'elle. Les mêmes impressions se produisent à la fois dans leurs cœurs, les mêmes pensées arrivent à la fois sur leurs lèvres. Ce sont comme deux harpes éoliennes parfaitement d'accord, et que la même brise, en les touchant, fait vibrer ensemble mélodieusement. A les voir, à les entendre, à les deviner, on sent entre eux une parenté plus étroite et plus puissante que celle du sang, la parenté de tout leur être jusqu'en ses plus intimes profondeurs.

Une telle union brave les années. Quand on vieillit ainsi l'un près de l'autre, l'un en l'autre, on ne vieillit que pour les indifférents. Entre soi, on est

toujours jeune. Comme l'autre amour, l'amour conjugal a son bandeau, mais celui-là demeure. Il est à l'épreuve des accidents. Si le corps fléchit sous le poids du temps, l'âme, qui reluit au travers, l'âme, qui ne fléchit pas, lui refait, avec une jeunesse, une beauté, une beauté spirituelle. Les âmes ont leur beauté comme les corps, et qui grandit à mesure que l'autre s'efface. Elle grandit par les bonnes actions accomplies à deux pendant le cours d'une longue et noble vie, par le souvenir des mêmes joies goûtées à deux, des mêmes tristesses supportées à deux, des mêmes espérances caressées à deux. Ces époux arrivés au terme de la carrière, ce sont deux belles âmes qui, parmi ces ruines matérielles, rayonnent tendrement et doucement.

Hélas ! Hélas ! Ces deux cœurs fondus en un, ces deux cœurs inséparables, la mort les sépare ! Quel déchirement ! Quel arrachement ! Et que la Providence est dure de ne pas faire mourir ensemble ceux qui ont vécu ensemble, et ne peuvent concevoir une autre manière de vivre ! C'est la douleur des douleurs, sans rémission, sans consolation, sans fin. Une douleur que tout renouvelle, que tout avive. Ce brillant soleil, qui l'eût réchauffé, il ne la réchauffera pas ! Cet air si doux à respirer, elle ne le respirera pas ! Cette fleur, qu'elle eût aimé à cueillir, elle ne la cueillera pas ! Cette maison qu'elle habita longtemps, qu'elle façonnait à son image, qu'elle animait de sa pensée, qu'elle imprégnait de sa personnalité, elle ne l'habitera plus : elle la faisait vivante, comme elle ; la voilà, comme elle,

morte ! Non, il n'y a ni fond ni rives à cette douleur-là ! Celui qui écrit ces lignes navrées a vu mourir autrefois une douce petite fille à la veille de sa première communion, il a vu sa petite toilette blanche se changer en suaire, il n'a pas plus souffert qu'en son foudroyant veuvage ! Si je ne craignais de blasphémer, je dirais : il a moins souffert, étant plus fort contre la souffrance. Ah ! s'il n'y avait pas l'espérance d'un éternel Revoir !...

Amour paternel et maternel. — Lorsque je décrivais ci-dessus l'amour conjugal, j'ai pu être embarrassé de trouver les expressions, mais non les idées. Elles se présentaient d'elles-mêmes, venaient d'elles-mêmes se ranger dans leur cadre naturel. Pourquoi ? parce que c'est là une affection multiple et complexe, ce qui permet d'en analyser sans peine le mode de formation et le contenu. Il n'en est plus de même de l'amour paternel et maternel. A la différence de l'affection précédente, il naît instantanément, sans prodrômes, et il est tout d'une pièce. Point de tâtonnements, point d'éléments divers. Le voilà, dès la première minute, tout entier, indivisible. C'est une affection primesautière, et aussi simple que profonde. Or, on ne peut ni faire l'histoire de ce qui n'en a pas, ni diviser ce qui est sans parties. Je pourrais ajouter : ni sonder ce qui n'a pas de fond. La description psychologique de l'amour des pères et des mères est donc une entreprise infiniment délicate. Sans me flatter d'y réussir, je vais cependant la tenter. Il me sera doux

de contempler à loisir le plus beau des sentiments humains, et d'en esquisser une image, si imparfaite qu'elle doive être.

J'ai déjà, au paragraphe qui précède, parlé des enfants, non sans enthousiasme; j'en vais parler encore, sans craindre la monotonie. En un sujet si charmant, la monotonie cesse d'être monotone. Et puis, j'attends qu'on m'explique comment je pourrais parler de l'amour des parents pour les enfants sans parler des enfants. Donc, je m'accorde toute liberté, et donnant encore une fois la parole à mon cœur, je le laisse dire tout ce qu'il voudra.

Et ce qu'il dit, c'est que les enfants ont un charme, une séduction irrésistibles: des sirènes. Ils ont le charme du jeune âge, ils ont la séduction de tout ce qui commence, de tout ce qui s'ouvre à l'existence, aux rayons du soleil, à la joie d'être et de vivre. Avez-vous fait cette observation, avez-vous remarqué le plaisir particulier que nous éprouvons à voir poindre le jour à l'horizon, quand fuient les dernières ombres nocturnes ? Certes, le midi est magnifique en sa splendeur; certes, le soir est admirable en sa mélancolie; mais le matin, à la première lueur blanche et rose qui nous sourit dans le ciel, quelle grâce ! Il en est de même de la petite source qui s'échappe en filets gazouillants du fond d'une grotte dans la montagne, et qui sera un fleuve à quelques lieues de là. Nous admirons le fleuve déroulant majestueusement sa vaste nappe à travers les prés, à travers les villes; nous l'admirons plus encore lorsque, s'étendant au loin et au large,

il verse par plusieurs bouches à la fois ses eaux à l'Océan; mais la petite source, elle nous berce et nous enchante, nous nous y oublions des heures, perdus en de vagues et ineffables rêveries. Eh bien, l'enfant, c'est la petite source; l'enfant, c'est l'aube matinale; il en a la délicatesse, la fraîcheur, l'invincible attrait. — L'enfant a de plus l'innocence. Il n'est rien dans la nature de si blanc, de si suave, de si serein, qui ne nous paraisse moins blanc que lui, moins suave que lui, moins serein que lui. Qu'est-ce que la neige, auprès de cette neige vivante ? Qu'est-ce que la fleur, auprès de cette fleur souriante ? Qu'est-ce que l'étoile, auprès de cette étoile pensante ? — L'enfant, il a le gazouillement et les ailes de l'oiseau. L'enfant, il a tout ce qui plaît, tout ce qui émeut, tout ce qui va au cœur par les yeux, par les oreilles, et le remue doucement : la petite tête aux boucles blondes, le rose visage, le rire argentin, la parole perlée. Et son sourire ! Il y a le ciel dans le sourire d'un enfant. Et l'on ne serait pas ravi de ce ravissement, enchanté de cet enchantement, transporté de ce miracle de vie, de grâce et de candeur !

Or, si les enfants sont si parfaitement aimables, comment ne pas les aimer parfaitement ? Aussi, qui n'a l'amour des enfants ? Quel est le cœur blasé qui ne retrouve quelque émotion à la vue de ces tendres et chères petites créatures ? Quelle est l'âme fermée qui ne s'entr'ouvre ? Quel est l'esprit malade qui ne se sente rasséréné ? L'amour des enfants est de toutes les conditions : Henri IV ne les aimait pas

moins que le dernier de ses sujets. Il est de tous les âges, et si les jeunes gens y paraissent quelquefois indifférents, soyez-en sûr, c'est que leur pensée et leur attention étaient ailleurs. Emportés dans l'espace par l'ardeur de l'âge, ou occupés au dedans d'eux-mêmes de la fête que leur donne l'imagination féconde alors en illusions, ils passent sans voir et sans entendre. Mais faites qu'ils entendent et qu'ils voient, ils seront touchés comme vous, ravis comme vous, plus que vous peut-être. Il m'est arrivé de voir un petit enfant dans les bras d'un beau jeune homme, l'innocence dans les bras de la générosité : le petit enfant était tout enjouement, le jeune homme toute émotion, et je ne connais pas de spectacle sur la terre plus doux à contempler, ni meilleur au cœur et à l'âme.

Eh bien, cet amour que nous ressentons tous, naturellement, pour les enfants, ne serait-ce point l'explication très simple et très claire de l'amour paternel ? Ne pourrait-on pas dire que les pères aiment leurs enfants, parce que nous aimons en général les enfants, et de la même manière, quoique avec une énergie cent fois plus grande ? Ne pourrait-on pas dire enfin que l'amour paternel n'est que l'amour de l'homme pour l'enfant décuplé, centuplé, multiplié par lui-même à l'infini ?

Voilà la question que j'ai dû d'abord me poser, et que j'ai dû d'abord résoudre comment ? Par une négation formelle. Il n'est pas besoin en effet d'une attention prolongée pour arriver à se convaincre que l'amour paternel ne diffère pas de l'amour de

l'homme pour l'enfant par le degré seulement, mais bien par le caractère et la nature. Les pères n'aiment pas seulement avec plus de force, ils aiment d'une manière qui leur est propre. Ils ont un amour qui n'est qu'à eux, un amour spécial, original, un amour qui ne ressemble à nul autre, qu'il ne faut comparer à nul autre, qui veut être considéré en lui-même, et rien qu'en lui-même. Je vais essayer de le considérer ainsi.

Le lecteur me permettra-t-il de procéder par analogie, et de lui faire suivre le chemin que j'ai moi-même suivi pour découvrir ce que j'ignorais, ce que je voulais savoir, afin de le consigner ici ? Donc, je me suis dit : un écrivain qui vient de composer un livre aime son livre ; un peintre qui vient de faire un tableau aime son tableau ; un sculpteur qui vient de tailler une statue aime sa statue : pourquoi et comment l'écrivain, le peintre, le sculpteur aiment-ils leur livre, leur tableau, leur statue ? L'écrivain, le peintre, le sculpteur aiment leur livre, leur tableau, leur statue, parce qu'ils en sont les auteurs, parce qu'ils en sont les créateurs, et ils les aiment comme étant leurs œuvres. C'est un premier point que je me borne à énoncer, parce qu'il est clair comme le jour et incontestable comme un axiome. Mais cette première vérité, est-ce toute la vérité ? Non, en voici une seconde qui s'y ajoute, et la complète. L'écrivain, le peintre, le sculpteur ne font pas leurs œuvres de rien, ils les font avec eux-mêmes, avec leurs pensées, leurs sentiments, leurs âmes ; ils s'y mettent plus ou

moins, selon qu'ils ont plus ou moins d'art et d'inspiration, et s'ils souffrent d'une chose, c'est de ne pouvoir s'y mettre tout entiers. Buffon a dit excellemment : « le style, c'est l'homme ». Ce n'est toutefois là qu'un fragment de la vérité; il fallait dire : le livre, c'est l'écrivain; le tableau, c'est le peintre; la statue, c'est le sculpteur; et en général l'œuvre d'art, c'est l'artiste. Or, ceci compris, ne comprend-on pas que l'écrivain, le peintre, le sculpteur ont une nouvelle raison, une nouvelle manière d'aimer leurs œuvres ? Ils les aiment parce qu'ils s'y retrouvent, ils les aiment comme eux-mêmes, mais eux-mêmes plus grands et plus beaux que nature, mais eux-mêmes promis peut-être à l'immortalité. Tel est bien, si je ne me trompe, l'amour de l'écrivain, du peintre, du sculpteur; tel est bien l'amour de l'artiste.

Eh bien, sachant cela, ne pensez-vous pas, de grâce, que nous sommes bien près de savoir ce que c'est que l'amour paternel ? Est-ce que vous n'avez pas vu partout les écrivains, les peintres, les sculpteurs, les artistes assimilés à des pères, et leurs œuvres assimilées à des enfants ? Et si ce n'est là qu'une métaphore, n'est-ce pas du moins une métaphore consacrée par les siècles, car elle est de tous les temps, et par conséquent une métaphore pleine d'enseignements et de vérité ?

Impossible d'en douter : l'amour de l'écrivain, du peintre, du sculpteur, de l'artiste, est une image affaiblie, mais une image exacte de l'amour paternel. Qu'est-ce que le père ? c'est bien vraiment l'auteur,

le créateur de l'enfant. Il a fait son corps du plus pur de sa substance corporelle; il a fait son âme du plus pur de sa substance spirituelle. Ce n'est pas tout : cet enfant une fois venu au monde, il continue de le créer matériellement, en le nourrissant par son travail, et pour ainsi dire de sa sueur et de son sang; il continue de le créer spirituellement par l'éducation, en formant, en façonnant, en ciselant ce jeune esprit, ce jeune cœur, cette jeune âme; en y versant, en y infusant ses pensées les plus justes, ses sentiments les plus nobles, ses émotions et ses aspirations les plus saintes. Concevez-vous une création qui soit plus vraiment création, une œuvre qui soit plus œuvre ? Et alors l'amour paternel n'est-il pas au plus haut degré l'amour du créateur pour son œuvre ?

Il y a plus, il y a mieux. Le père se retrouve, se reconnaît, s'admire et s'applaudit dans l'enfant. Cet enfant, c'est lui-même redoublé, c'est lui-même qui renaît, qui refleurit, qui rentre dans la carrière, qui recommence la vie. Il se dit à chaque instant, avec émotion, avec transport, à un regard, à un geste, à un trait du visage mis en lumière, à un rien, s'il y avait des riens pour lui dans cet ordre de choses, il se dit : c'est moi; me voilà; j'étais ainsi ! Mais non, il parle un bien autre langage : il se trouve embelli, grandi, rehaussé; il compte sur une meilleure destinée, plus brillante, et enfin et surtout, il compte sur l'immortalité. Car de même que cet enfant, c'est lui, l'enfant de cet enfant sera lui encore, lui toujours, jusqu'à la consommation

des siècles. Et alors l'amour paternel, n'est-ce pas au plus haut degré l'amour de soi-même dans un autre, et, on peut le dire, l'amour de l'immortalité ?

Et cette manière d'entendre et d'interpréter l'amour paternel est si vraie qu'il y a dans cette sainte affection un genre de dévouement qui ne ressemble pas au dévouement, tant il le surpasse. Certes, le dévouement de l'amour proprement dit est très grand, très beau, très touchant. J'en lisais l'autre jour un trait plein de grâce et de fraîcheur, dans un roman, il est vrai, mais quand un roman est bien fait, ce n'est pas moins que l'histoire du cœur humain. Une jeune fille aime un jeune homme, qui ne s'en doute pas, et sans bien s'en rendre compte elle-même. Ils sont à travers champs, errant innocemment le long des haies fleuries et des prés herbus. Tout à coup un taureau furieux s'élance sur le jeune homme surpris, et réduit à l'impuissance. Que fait la jeune fille ? Sans hésiter, elle agite son châle rouge devant les yeux enflammés de l'animal, dont elle détourne la colère sur elle-même, heureuse de donner sa vie pour une vie qu'elle ne savait pas lui être si chère. — Certes, le dévouement de l'amour conjugal est merveilleux, et il y en a mille exemples connus, sans compter des millions d'autres qui restent le secret du foyer. Rappellerais-je l'héroïsme de cette incomparable épouse, Éponine, qui le jour portait ostensiblement le deuil de Sabinus, passait les nuits à le consoler, à le fortifier, au fond du souterrain où il s'était réfugié, en eut deux enfants, les allaita, les éleva,

et, après sept ans de cette vie, s'en alla mourir à Rome du même coup qui frappait son mari ? Voilà de sublimes dévouements, l'honneur de l'humanité. Ils n'atteignent pas au dévouement de l'amour paternel. Et voici la différence, immense. L'amante qui se dévoue, la femme qui se dévoue, ont conscience de se dévouer. Elles font le sacrifice de leur beauté, de leur jeunesse, de leur vie, elles le font sans regret, mais non sans le savoir et le sentir. Il y a sacrifice compris et voulu. Il n'en est pas ainsi de l'amour paternel. Le père se dévoue sans se douter qu'il se dévoue. Je dirais même, et je dirais sans subtilité, qu'il n'y a pas sacrifice à proprement dire. Le sacrifice suppose deux personnes, l'une qui donne, l'autre qui reçoit : ici il n'y a réellement pas deux personnes. Le père ne se distingue pas de son enfant, il se confond avec lui indivisiblement. Non, le père ne se sacrifie pas ; non, le père ne se dévoue pas dans le sens ordinaire de ces mots : ce qu'il donne, il le reçoit. Que parlez-vous de privations ? ce sont des jouissances ; de supplice ? c'est une félicité.

La voilà, cette affection des affections, celle qui est enracinée au plus profond de notre cœur et de nos entrailles, et que je n'hésiterais pas à mettre fort au-dessus de toutes les autres, si elle n'était encore surpassée par l'amour maternel ; la voilà telle que je la conçois, telle que je la sens palpiter en moi, telle que vous la sentez palpiter en vous, ami lecteur. Et ce qu'elle est aujourd'hui, elle l'a toujours été. Elle a pu avoir à lutter contre des cir-

constances défavorables dans l'Antiquité, où le citoyen absorbait si étrangement l'homme ; dans la barbarie gauloise et germanique, dans la féodalité, où l'intérêt de la race, devenu la passion dominante, donnait lieu à de si déplorables abus, mais toutes les fois qu'elle se fait jour, elle apparaît telle que je viens de la présenter (1).

Il ne faut pas séparer, et on n'a jamais séparé que je sache, l'amour maternel de l'amour paternel. Ces deux amours-là sont bien de même ordre, et ne diffèrent que par le degré. Tout ce qu'on peut dire pour distinguer l'amour maternel, c'est qu'il a une énergie plus grande, plus constante, et enfin qu'il remplit de ses émotions, de ses alternatives de joie et de tristesse, de triomphe et de désespoir la vie de la femme.

Que l'amour maternel l'emporte sur l'amour paternel, c'est la conséquence rigoureuse de la théorie que je viens d'exposer. J'ai dit que le père aime l'enfant comme son œuvre, comme sa création : est-ce que l'enfant n'est pas bien plus encore l'œuvre de la mère ? Est-ce que celle-ci n'est pas créatrice à un bien plus haut degré ? J'ai dit que le père aime l'enfant comme un autre lui-même : est-ce que la mère n'a pas de bien meilleures raisons encore de l'aimer comme une autre elle-même ?

(1) On peut lire deux exemples intéressants de cette manifestation de l'amour paternel dans toute sa vérité et sa beauté en pleine civilisation romaine, d'une part, en pleine civilisation germanique, d'autre part, dans le livre de M. Ernest Legouvé, intitulé : *Histoire morale des femmes*.

Je sais le préjugé qui remonte pour ainsi dire aux premiers jours du monde, et qui n'a que difficilement cédé en ces dernières années aux démonstrations victorieuses de la science contemporaine. Les Anciens, dans leur mauvaise opinion de la femme, étaient allés jusqu'à lui contester sa maternité. Ils prétendaient que la femme est tout simplement le milieu favorable où l'enfant, formé de toutes pièces par le père, se développe, sans rien emprunter que la chaleur et la nourriture dont il a besoin: semblable au grain confié à la terre, et qui ne lui demande que les sucs nécessaires à la germination et à la végétation. Cette singulière doctrine, on la retrouve identiquement au moyen âge, et, sous des formes plus scientifiques, dans les temps modernes, et jusque dans le siècle présent. « Ainsi l'œuvre qui semble le plus essentiellement l'œuvre de la femme ne lui appartiendrait pas! Ainsi l'enfant qu'elle porte neuf mois dans ses flancs ne serait pas son fruit, mais son fardeau! Ainsi le sein maternel, ce divin berceau qui, pareil à un être, semble tressaillir, frémir et aimer, ne serait qu'un réceptacle inerte (1)! » Je me hâte d'écarter ce blasphème. La science, mieux informée, a réfuté ce paradoxe. L'enfant n'est pas dès le premier jour dans le sein maternel une créature complète qui ne diffère de l'homme que par les proportions. La mère n'est pas le sol insensible qui n'a plus qu'à le nourrir. La mère est la mère. Elle lui donne ses organes un

(1) E. Legouvé: *Histoire morale des femmes.*

à un ; elle lui transmet son sang et son souffle ; elle lui imprime sa forme ; sans contestation possible, elle le crée véritablement. Elle le crée : donc elle le fait à son image et à sa ressemblance. Elle se reproduit en lui, et plus tard elle pourra s'y regarder, s'y admirer comme le père, — plus que le père. Car, sans m'inquiéter de savoir si la science a prouvé cela, ni si elle est en état de le prouver, j'ose dire que la femme a une part plus grande, notablement plus grande, que l'homme dans cette opération créatrice et assimilatrice qui précède la naissance. Après la naissance, c'est bien plus évident. N'est-ce pas la mère qui nourrit l'enfant de son lait, c'est-à-dire de sa propre substance ? N'est-ce pas elle seule qui donne la première éducation, et elle surtout qui donne la seconde, la troisième, celle de toute la vie ? En vérité, c'est bien la femme qui fait l'homme au moral comme au physique, et encore plus au moral qu'au physique. Interrogez la vie des grands hommes, et vous trouverez invariablement qu'ils doivent d'avoir été grands, à qui ? A leur mère !

Ainsi la mère est plus véritablement et plus complètement créatrice que le père, elle fait de l'enfant son œuvre propre bien plus que le père, elle y reconnaît son image bien plus sensiblement que le père : comment n'aimerait-elle pas d'un amour plus intense, plus continu, plus absolu ? Ah ! je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit de l'amour paternel ; mais cet amour paternel que je trouve si grand, si merveilleux, si divin, quand je le considère seul,

comme il pâlit, quand je le compare à l'amour maternel ! Le père, oh ! je l'admire, je le vénère, mais à la condition de le voir dans l'isolement; lorsque je le vois près de la mère, je ne vois plus que la mère. La mère, pour en avoir une idée, il faut l'observer au moment où elle reçoit dans ses bras son enfant nouveau-né, au moment où elle suit ses premiers pas chancelants, au moment où elle écoute sa première parole hésitante, — hélas ! au moment où elle recueille son dernier soupir. Un enfant meurt, le père pleure, puis il se calme, s'il n'oublie pas : pour la mère, c'est une blessure toujours ouverte, toujours saignante. Vous rencontrez parfois des figures de femmes marquées d'un sceau particulier de désespoir : leur pâleur, leur douceur, l'accent découragé de leur voix, leur front incliné sur la poitrine, tout trahit en elles je ne sais quoi d'irréparablement brisé : ce sont des mères qui ont perdu leur enfant. « Une femme atteinte d'une maladie mortelle qui lui avait pris son fils dix ans auparavant s'écriait dans l'agonie : Ah ! mon pauvre fils, comme il a dû souffrir (1) ! » Tel est l'amour maternel. On le dirait surhumain. Il est infatigable, inépuisable, invincible aux événements, aux épreuves, aux dangers, à la mort. Sa puissance est si grande qu'il transforme la femme, en l'exaltant au-dessus d'elle-même. Elle était coquette, la voilà grave; faible, la voilà forte; pusillanime, la voilà intrépide; tourmentée de désirs inassouvis, la voilà heureuse, en

(1) *Histoire morale des femmes.*

pleine sérénité ; et j'irais jusqu'à dire : elle était disgraciée, la voilà belle, car est-il rien de plus beau qu'une mère allaitant son enfant ! La maternité est une transfiguration.

Amour filial. — Il en est de l'amour filial comme de l'amour paternel et maternel : il ne ressemble à nul autre amour, il ne ressemble qu'à lui-même. D'où il suit que pour l'étudier, il ne faut le rapporter ni à ceci, ni à cela, ni à rien en un mot. Toute comparaison serait essentiellement défectueuse, et nous induirait en erreur.

Ne ressemblant qu'à soi, il veut être considéré en soi. Et c'est là ce qui en rend l'analyse si difficile et si délicate.

Il est toutefois une chose qui saute aux yeux, et la voici : l'amour filial répond à l'amour paternel et maternel, il en est le corrélatif. C'est la réplique du cœur de l'enfant au cœur des parents. Cela est clair comme le jour. Mais alors il doit y avoir comme un passage de l'amour paternel et maternel à l'amour filial, et la connaissance du premier doit conduire naturellement à celle du second. Suivons cette voie.

J'ai constaté que le père et la mère aiment l'enfant parce qu'ils en sont les auteurs, les créateurs, et qu'ils le sentent ; parce qu'ils se le rapportent à eux-mêmes comme une œuvre qui leur est propre ; comme une œuvre où ils ont mis ce qu'ils ont de meilleur, où ils se retrouvent par conséquent et se reconnaissent ; où ils se regardent, où ils s'admirent,

comme en un miroir, mais un miroir qui leur renverrait leur image agrandie, embellie, plus douce à contempler, plus douce à aimer. Eh bien, si l'amour paternel et maternel est cela, l'amour filial ne serait-il point ceci : l'amour de l'œuvre, vivante et palpitante, pour ses auteurs, ses créateurs ; l'amour de l'image, consciente d'elle-même, pour ses types et ses modèles ? Songez-y, de grâce : le cœur de l'enfant ne s'élance-t-il pas vers le père, vers la mère, comme vers les cœurs où il a puisé la sensibilité avec la vie ? L'âme de l'enfant ne s'élance-t-elle pas vers le père, vers la mère, comme vers les âmes où elle a puisé la pensée avec la sensibilité ? Tout l'être de l'enfant ne s'élance-t-il pas vers le père, vers la mère, comme vers la source d'où il découle, comme vers le foyer d'où il rayonne ? Et ce mouvement naturel, instinctif, primitif, constant, c'est-à-dire qui commence avec l'existence pour durer autant qu'elle, n'est-ce pas ce que le sens commun nomme avec une merveilleuse exactitude, une merveilleuse énergie, la « voix du sang » ?

La voix du sang ! Je ne dis pas que les écrivains, poètes ou prosateurs, n'en aient jamais abusé dans leurs compositions littéraires, mais la vérité exagérée est encore la vérité. Que le petit enfant, que le jeune homme, que l'homme fait, mis en présence d'un père ou d'une mère inconnus, se sentent émus et troublés, qu'ils se sentent attirés par une puissance incompréhensible, que leurs pieds se meuvent d'eux-mêmes, que leurs bras s'ouvrent, que leur cœur bondisse, que leur pensée s'inquiète

et s'anime et s'exalte comme devant un problème dont on pressent la solution, quoi d'étonnant? Et pourquoi pas ? N'est-ce pas le même sang ? N'est-ce pas la même vie ? N'est-ce pas la même âme ? N'est-ce pas la même substance matérielle, la même essence spirituelle ? Et comment alors n'y aurait-il pas affinité ? Et comment cette affinité, dans un être conscient, ne se ferait-elle pas plus ou moins sentir ? Or, si ce phénomène extraordinaire, dégagé de tout ce qui pourrait le rendre merveilleux, est vrai, comment ne serait-il pas vrai à plus forte raison, le phénomène très ordinaire d'un enfant, d'un jeune homme, d'une jeune fille qui, ayant toujours vécu sous le regard, sous la protection, sous l'aile frémissante d'une mère tendre, d'un père diligent, reconnaissent en eux d'instinct, je ne dis pas par le raisonnement et la réflexion, mais d'instinct, les auteurs de leurs jours, les créateurs de leur être, et s'inclinent avec amour, avec respect, par un mouvement naturel et irrésistible ? Or, c'est là proprement l'amour filial, et je le définirai, si on le veut bien, l'amour de l'œuvre pour l'ouvrier, de la créature pour le créateur, dans un sentiment obscur, mais intime, profond, tout puissant de dépendance et de ressemblance.

J'aime à employer ces mots de créature et de créateur, en parlant des enfants et des parents: ils expriment avec force et vérité le lien sacré qui les unit naturellement. Et, en outre, ils rendent compte d'un fait certain, universel. Nous disons l'amour filial,

mais ne disons-nous pas aussi la *piété filiale ?* Veuillez arrêter votre pensée sur ces mots : piété filiale. Avez-vous jamais entendu parler de piété conjugale ? Non. De piété paternelle et maternelle ? Non. Quelle est cette différence ? Ce n'est pas une différence d'énergie. L'amour conjugal peut égaler, surpasser même l'amour filial ; l'amour paternel, maternel, l'égale toujours, le surpasse souvent. C'est donc une différence de nature. Et cette différence de nature, je la peins en deux mots. Le père est créateur comme Dieu, la mère est créatrice comme Dieu, par l'expresse volonté divine, par une sorte de mandat divin : à ce titre, ils représentent Dieu même ; comme ils en ont en partie la puissance, ils en ont en partie la majesté : donc, devant eux, comme devant le tabernacle, s'incline respectueusement, religieusement, le front de l'enfant, du jeune homme, de la jeune fille ; c'est un culte, une religion. Et voilà comment, partout, toujours, chez tous les peuples, dans toutes les langues, l'amour filial s'appelle, par un privilège unique, la *piété* filiale.

Tel est l'amour filial ; tel son caractère distinctif, son essence, ce qui en fait la spécialité, aussi bien que la sainteté. Il a encore quelque chose de particulier, et qui vaut la peine d'être signalé. Il a un certain développement, je ne dis pas dans la suite des siècles, mais dans le cours de la vie humaine. Il se modifie, il prend des nuances et même des couleurs différentes, suivant le changement inverse qui s'accomplit dans l'enfant, qui s'accomplit dans

le père et la mère. L'enfant grandit, physiquement, intellectuellement, moralement, de la première enfance à la seconde, de celle-ci à l'adolescence, de celle-ci à la jeunesse, de celle-ci à l'âge mur ; c'est un progrès. Eh bien, l'amour filial réfléchit ce progrès. Je ne dirai pas qu'il prend plus de force. J'ai vu de près, grâce à Dieu, les petits enfants : dès le berceau, ils aiment le père et la mère, surtout la mère, du fond de leur cœur et de leurs entrailles ; il y a là une affection qui ne peut guère croître en intensité. On ne saurait aimer plus, mais ne saurait-on aimer mieux ? Ce premier amour est aveugle, comme il est instinctif ; il ne se connaît pas ; il ne sait ni ce qu'il est, ni ce qu'il veut, ni ce qu'il fait. Plus tard, et de plus en plus, il prend conscience de lui-même ; il apprend d'où il vient, où il va ; il compare ce qu'il est et ce qu'il doit être ; il se perfectionne par les lumières de la raison, par l'acquiescement et le dévouement de la volonté. — Cependant, le père et la mère ajoutent des années aux années ; après être montés pas à pas au sommet de la vie, ils descendent l'autre versant, d'un mouvement plus rapide, trop rapide, hélas ! Les cheveux blanchissent et deviennent plus rares. Le front se découronne et penche. Le corps s'affaisse, les forces s'en vont, la triste et impuissante vieillesse approche, arrive, jusqu'à ce qu'on soit obligé de se dire : la voilà ! c'est une décadence. Eh bien, l'amour filial réfléchit cette décadence. Après avoir été le sentiment de la faiblesse devant la force, il devient peu à peu le sentiment de la force devant la fai-

blesse. Après avoir été protégé, il se fait protecteur. Il n'est pas plus tendre, mais sa tendresse se mêle et s'amollit d'une sorte de pitié émue ; il n'est pas moins doux, mais sa douceur se mêle et s'attriste du pressentiment d'une fin plus ou moins prochaine, et inévitable. Autrefois, naguère, l'enfant souriait à ce père, à cette mère, qui soutenaient ses pas; aujourd'hui, c'est lui qui les guide, infirmes, les membres perclus, les yeux fermés, l'intelligence obscurcie, qui les guide avec des larmes dans les yeux, des larmes qui voudraient tomber, qui ne tombent pas. Il n'ose regarder vers l'avenir, qui l'effraie. La mort le poursuit de son spectre, répand tout autour de lui ses ombres glacées. De quelque côté qu'il se tourne, c'est le départ sans retour, la nuit sans aurore, toute cette épouvante des nobles cœurs qui aiment.

Et voulez-vous savoir combien il est vif et profond à tous ses moments, sous toutes ses formes, ce pieux amour filial que je voudrais peindre en traits plus dignes de sa noble nature et de ses chers objets ? Regardez cette société sainte du père, de la mère et de l'enfant dans les principales circonstances de la vie intérieure, dans les événements, si petits et si grands, du foyer domestique. La jeune mère est-elle en proie à la maladie ou au chagrin : le petit enfant sent cela, s'il ne le comprend pas : plus de jeux, plus de ris, plus de courses folles à travers les chambres ; il fait silence, il est immobile ; il y a des ombres autour de son beau petit front, tout à

l'heure si épanoui ; ses yeux sont humides de larmes retenues ; toute son attitude est celle de la crainte et de la tristesse ; que la malade ou la désolée pousse une plainte, un cri, il va éclater en sanglots, incapable de se maîtriser plus longtemps. — Autre scène. Tout rit au foyer, la mère occupée à quelque ouvrage de femme, l'enfant plus occupé encore autour de ses jouets. Le père entre : il a travaillé dans son cabinet, à l'atelier, ou ailleurs ; il a travaillé, non pas pour lui. Peut-être a-t-il l'esprit plein de pensées graves, le cœur chargé de soucis ou attristé d'un échec : n'importe, il fait trêve à tout cela, il emprunte à l'enfant quelque chose de sa sérénité, il l'enlève dans ses bras, il le caresse et, ce qui vaut mieux, il organise avec lui quelque jeu nouveau. Oh ! regardez-le, le petit enfant, comme il est heureux ! Tout son être frémit d'allégresse et respire la joie, le triomphe. A chaque instant, il tourne vers son père des regards émus, tout imprégnés d'une tendresse infinie ; il devine par le cœur, qui alors a cent fois plus d'esprit que l'esprit, il devine la condescendance paternelle, il a un sentiment obscur et délicieux de ce qu'il y a de touchant dans ce rôle enfantin d'un homme si loin de l'enfance, et il paie tout cela d'un redoublement d'amour filial. Il serait heureux aussi de jouer avec sa mère, mais pas si heureux, ni de la même manière. — Des jours se sont écoulés, l'enfant est devenu jeune homme, jeune fille. Ils ont été éloignés de la maison paternelle, maternelle, par les nécessités de l'éducation. Mais c'est jour de congé,

ou, ce qui est bien préférable, ce sont les vacances : quels transports ! Quel bonheur de se sentir serré dans ces bras tendres, sur ces cœurs émus, de rendre étreinte pour étreinte, de revoir toutes ces choses familières, de rentrer un instant dans ces douces habitudes, de revivre cette pieuse vie du foyer ! — Des jours encore se sont écoulés. Le jeune homme s'est fait homme ; la jeune fille s'est faite femme. En même temps, les parents se sont appesantis, ont vieilli ; ils marchent courbés vers la terre, qui les réclame. Eh bien, quel respect, quelle affection, quelle douleur tout à la fois ne ressentons-nous pas alors à l'aspect de ces cheveux blancs, de ces rides que l'âge n'a peut-être pas creusées seul, de ces membres tremblants et chancelants ! Quelle émotion de nous sentir encore pressés, comme autrefois, dans ces bras maintenant sans force, sur ce cœur qui a tant battu pour nous, et bientôt ne battra plus ! — « Enfin, à l'heure suprême, lorsqu'une dernière parole, un dernier soupir vient errer sur leurs lèvres déjà glacées, s'il leur reste encore quelque sentiment pour nous reconnaître et nous bénir, quelle consolation pour notre pauvre cœur ! Il m'a reconnu, disons-nous, il m'a béni une dernière fois » (1).

Et voulez-vous savoir combien l'amour filial est indépendant du temps et des circonstances, à quel point il brave les obstacles, et en triomphe, tant il est le fond indestructible du cœur humain ?

(1) Dupanloup : *De l'Éducation*, t. II, ch. 2.

Regardez l'Antiquité. Certes, l'Antiquité n'est pas favorable à l'épanouissement des affections domestiques, et par une raison fort simple. La famille n'est alors qu'une imparfaite association, le foyer qu'un gynécée, la vie intérieure qu'une rencontre. La MAISON, dans le sens moderne et chrétien du mot, cet inviolable asile, où nous abritons tout ce qui nous est cher, que nous ornons, que nous embellissons, que nous nous approprions, qui finit par faire en quelque sorte partie de nous-mêmes ; la maison, ce rempart contre les regards indiscrets, contre les bruits, les agitations, les tumultes du dehors ; la maison, qui renferme le lit nuptial, le berceau des enfants, les portraits des aïeux, les livres aimés, les objets d'art préférés, les meubles devenus chers par un long usage, la table de travail, où l'on s'assied en cercle, et jusqu'à l'âtre, qui lui donne son nom, et dont la flamme, image d'une autre flamme, nous réjouit autant qu'elle nous réchauffe ; la maison enfin, où se joue, où se noue et se dénoue sans cesse le drame intime de nos joies et de nos tristesses, de nos craintes et de nos espérances, de nos affections satisfaites ou brisées, de la naissance, semblable au jour qui paraît, de la mort, semblable à la nuit qui tombe ; la maison, vous la chercheriez vainement à Athènes, vous la chercheriez vainement à Rome. Si solide ou si magnifique qu'elle soit, la maison athénienne, la maison romaine n'est qu'une tente, assez bonne pour des femmes qui n'ont rien à faire, pour des hommes dont la vie se passe sur la place publique ou au

camp. Est-ce dans ce milieu hostile que va fleurir l'amour filial? Oui, là comme ailleurs, là comme partout. Aimés de leur père, de leur mère, *malgré tout,* les enfants grecs et romains aiment leur père, leur mère, *malgré tout,* par un juste et naturel retour. Et s'il vous faut des exemples, en voici, l'Histoire les a consacrés. C'est Cléobis et Biton, fils de Cydippe, prêtresse de Junon : ils s'attellent au char de leur mère pour la conduire au temple ; la mère reconnaissante demande aux Dieux de leur accorder le bien le plus précieux, et ils s'endorment pour toujours. — C'est Épaminondas, vainqueur des Lacédémoniens à Leuctres ; tandis que ses compatriotes le félicitent, lui il s'écrie : O mon père, ô ma mère, le prix le plus doux de ma victoire, c'est la joie que vous ressentirez en l'apprenant. — C'est Coriolan, inexorable aux malheurs de ses concitoyens, vaincu par les larmes de sa mère Véturie. — C'est Manlius Torquatus, relégué à la campagne, condamné aux travaux des esclaves par son père. Il apprend que celui-ci est accusé de cruauté par le tribun T. Pomponius, accourt à Rome, se présente à l'improviste à l'accusateur, le poignard à la main, et le force à se désister de sa poursuite. — C'est Scipion l'Africain ; il avait dix-huit ans ; c'était à la bataille du Tessin ; par un acte de bravoure, il sauve la vie à son père, alors consul ; ses concitoyens veulent lui décerner la couronne civique : Non, non, s'écrie-t-il, je n'ai fait que mon devoir. — Et pourquoi ai-je oublié votre nom, noble, touchante, héroïque jeune femme romaine, qui

allaitâtes votre père, condamné à mourir de faim? Plus tard, sur l'emplacement de cette prison, les Romains, par une heureuse inspiration, élevèrent un temple à la Piété filiale. Un temple à la Piété filiale à Rome, cela dit tout, et rend inutile ce que je pourrais ajouter.

Après avoir ainsi exposé l'amour filial en général, faut-il entrer dans les distinctions, et appeler tour à tour l'attention du lecteur sur l'amour filial du fils, sur l'amour filial de la fille? Deux choses sont certaines : c'est que dans les deux cas, le fond est le même, c'est que sur ce fond identique se dessinent des différences notables. L'amour filial du fils a naturellement quelque chose de particulier qu'il doit aux qualités distinctives du sexe. L'attribut essentiel de l'homme comparé à la femme peut se formuler ainsi : l'homme est le principe actif. Tout en lui est fait pour l'action, aspire à l'action. Cela est vrai de son corps, plus grand, plus robuste, plus spécialement conformé par les muscles, les nerfs, le squelette même pour le mouvement et l'effort. Cela est vrai de son âme : de son intelligence plus apte aux spéculations abstraites et de longue haleine, de ses passions plus impétueuses, de sa volonté plus ferme et plus constante. L'homme, en un mot, c'est la force. Or, cela même donne une physionomie particulière à l'amour filial du fils. Il est moins voisin des larmes et des attendrissements; il prodigue moins les caresses et les paroles; mais s'il est plus rude, il

est plus énergique, et il s'affirme surtout par des faits. Tel fut l'amour filial de J. Fabre, protestant de Nimes, né et mort dans le XVIIIe siècle. Son père avait été condamné aux galères pour avoir pratiqué le culte réformé ; il demanda à s'y substituer et à subir sa peine. Il la subit en effet pendant six années, jusqu'à ce que le duc de Choiseul mît fin à tant d'héroïsme. Tel fut, vers la même époque, l'amour filial de Sedaine. A l'âge de 18 ans, il perdit son père. Sa mère n'avait que lui pour soutien ; en attendant de devenir auteur dramatique, comme il était fils d'architecte, il n'hésita pas à se faire tailleur de pierres pour donner du pain à celle qui lui avait donné la vie.

L'amour filial de la fille est différent de la différence qui sépare l'homme de la femme. La femme est essentiellement, dans l'humanité, le principe passif. Toute sa complexion, physique, intellectuelle, morale, la prédestine au repos ou, du moins, à un exercice modéré ; ses formes plus arrondies, plus molles dans leur demi-langueur, et plus faites pour recevoir que pour donner ; son cœur plus impressionnable et plus sympathique ; son esprit plus habile aux détails et aux nuances. Ce n'est pas que la femme soit sans courage. Si elle n'a pas le courage de l'intrépidité qui se jette en avant, et qui brave, elle a le courage de la patience qui attend, et qui endure. Elle sait souffrir, ce qui est un art, et elle s'attache par la souffrance, ce qui est une vertu. La femme, en un mot, c'est la grâce. Or, cela même donne une physio-

nomie particulière à l'amour filial de la fille. Il a une tendresse et une douceur infinies ; il est inventif pour trouver mille délicatesses qui vont au cœur de l'aimé, de l'aimée ; il est ingénieux à s'exprimer, à flatter, à endormir la douleur, à calmer les craintes, à susciter les espérances. Par un art qui lui est propre, qui est la nature féminine elle-même dans ce qu'elle a de plus divin, de rien il sait faire quelque chose, et quoi donc ? une lueur dans la nuit, un rayon dans l'ombre, un baume dans la souffrance, un appareil sur la blessure, un miel au bord du calice, un coin du ciel dans cet enfer terrestre.

Et vraiment combien il serait méritoire, s'il n'était naturel, cet amour de la fille, quand on songe comme elle a été traitée dans l'Antiquité, au moyen âge, dans les temps modernes, et jusqu'aux temps où nous sommes ! Ce petit être si frêle et si doux, si rose et si blanc, plein de charmes, qui répand les grâces et les ris tout alentour, et promet chaque jour davantage ; ce composé harmonieux des ailes du papillon, du parfum de la fleur, du chant de l'oiseau, de la transparence de l'air, du rayonnement du soleil ; cet enchantement, ce miracle, comment croyez-vous qu'il est reçu du père, et par contre-coup de la mère ? Presque toujours comme une disgrâce, quelquefois comme un malheur. Une femme est en travail, un faible cri part, le premier cri de la vie. — Qu'est-ce ? Qu'est-ce ? — Une fille ! et les bras tendus retombent, et les regards avivés par l'espoir s'éteignent. Pourquoi ? Juifs, Indiens,

Grecs, Romains, Barons féodaux, tous s'accordent pour maudire la fille ! Et aujourd'hui même, vous retrouvez, persistant et vivace, le même préjugé, surtout dans le peuple et chez les paysans. Interrogez tel paysan, il vous répondra : « Je n'ai pas d'enfants, je n'ai que des filles. » Et j'ai entendu de mes oreilles, lorsque j'habitais cette chère Bretagne, le fermier breton dont la femme met au monde une fille, dire avec simplicité et conviction : « Ma femme a fait une fausse couche. » Encore une fois, pourquoi ?

Eh ! pour mille raisons, les unes spécieuses, les autres absurdes, mais qui n'importent pas ici. Ce qui importe, le voici. La fille répond à l'injuste malédiction dont elle est l'innocent objet comment ? En bénissant. Elle rend le bien pour le mal, et au centuple. « Elle est le murmure, la voix, le chant, l'âme de la maison ; elle la pare, elle la parfume de sa pureté, de son ingénuité, de sa virginité. Dans les mauvais jours, qui essuie les pleurs ? Elle. Dans la maladie, qui retourne le patient, qui bande la plaie, qui lève l'appareil ? Elle encore. Dans la vieillesse, qui ramène la sérénité, qui éclaire cette nuit d'un blond rayon, qui échauffe cet hiver d'une vivifiante flamme ? Elle toujours. — Comme la petite fille est le lutin du foyer, la jeune fille en est le génie bienfaisant, l'ange gardien, la divinité protectrice, toute douceur pour calmer la colère, toute consolation pour apaiser la souffrance, toute tendresse pour persuader le désespoir, toute industrie pour

répandre le bien-être, tout cœur pour aimer, tout esprit pour charmer, toute modestie pour s'effacer dans la prospérité, tout zèle pour se mettre en avant dans le péril, tout courage pour combattre, tout héroïsme pour se dévouer et pour vaincre. Oubliée, elle se souvient; négligée, elle est attentive; éloignée avec indifférence, elle se rapproche avec amour; maltraitée, elle baise la main qui frappe; chassée, elle revient à l'heure de la désolation et de la ruine. — Un écrivain anglais contemporain a mis en lumière ce divin côté de la nature humaine, de la nature féminine dans un roman tour à tour pathétique et spirituel. Avez-vous lu *Dombey et fils* de Dickens? Dombey est un riche et orgueilleux marchand de la cité de Londres, qui aspire à pouvoir écrire en lettres majuscules sur son enseigne: *Dombey et fils.* Or une fille lui naît. Quel coup! Quel désespoir! Il se hâte de la reléguer dans la partie la plus éloignée de la maison, et de l'abandonner aux domestiques, qui l'élèvent loin de ses yeux. Plus tard, une autre femme lui donne un fils. Quel joie! Quel triomphe! Tout est prodigué à ce glorieux rejeton d'une opulente famille. Mais qu'arrive-t-il? L'enfant, débile, meurt prématurément; l'épouse, infidèle, s'enfuit; la fortune, dilapidée, s'évanouit; et quand tout à croulé, au milieu du déshonneur et de la misère, vous voyez apparaître une blanche figure, souriante et triste, la fille dédaignée, bannie, qui accourt, le cœur plein de tendresse, les mains pleines d'or, et qui sauve-

rait ce père infortuné, s'il voulait être sauvé. Et voilà la fille (1) ! »

Vous n'avez pas oublié le type immortel et charmant d'Antigone, conduisant par la main Œdipe qui ne voit plus, et chemine désespérément, portant l'insupportable poids de l'inexorable Destin. Toutes les filles ne guident pas ainsi par les chemins et les précipices leur vieux père aveugle, mais combien, en faisant autrement, ne font pas moins ! Combien s'établissent au chevet ou derrière le fauteuil du vieillard, attentives à ses besoins, à ses moindres désirs, images terrestres de la Providence divine ! « Qui de nous, dit Dupanloup, n'a rencontré dans la vie quelqu'une de ces Cordélia, agenouillée devant un père infirme de corps et peut-être d'esprit ? Par une anomalie touchante, en même temps que le vieillard se fait enfant, la jeune fille se fait mère ; les intonations tendres et caressantes, les paroles sincèrement et naïvement naturelles sont échangées entre eux avec une grâce charmante, car le vieillard s'aperçoit de ce renversement des rôles, et un sourire plein de mélancolie et de tendresse va dire à sa fille : Oui, je sais, ce sont des enfantillages, mais je suis heureux d'être ton enfant. »

Voilà comment, fils et filles, nous aimons nos pères, nos mères, divinités tutélaires, images

(1) J'extrais cette page d'un petit livre sur *l'Éducation*, que j'écrivais dans la joie en 1868, et que je transcris dans la suprême amertume en 1902.

tendres, images bénies de la Divinité qui est au ciel. Et tel est cet amour des enfants qu'il rayonne autour des parents, débordant sur tout ce qui leur appartient ou leur a appartenu, l'animant de leur vie, le consacrant par leur souvenir, le transformant en objets précieux et sacrés. Je ne parle pas maintenant de la grande Patrie, ce n'est pas le lieu : mais, dans la grande, n'en est-il pas une petite, qui est plus particulièrement la *patrie*, à prendre ce mot dans sa valeur étymologique ? N'est-il pas dans une ville un quartier préféré, dans une campagne un village adoré, dont on rêve quand on est au loin, où l'on revient avec une profonde émotion après une longue absence ? Ah ! c'est que là ont vécu le père et la mère ; c'est que là est le berceau où nous avons été endormis tout petits ; c'est que là est la maison, dont je parlais tout à l'heure, où nous avons pleuré nos premières larmes, souri nos premiers sourires, rêvé nos premiers rêves auprès du doux foyer, de la chère table, dans l'ombre charmante, sous les ailes protectrices ! Ah ! c'est que là est, comment dirais-je, le champ du repos éternel, autour de la vieille église, à l'ombre du clocher qui penche, les tertres de gazon, les pierres debout ou couchées où il est si doux et si triste de poser les deux genoux, de joindre les deux mains, de se souvenir, de prier et de pleurer !

On l'a dit, et il est vrai : le temps efface tout ; mais les souvenirs de la famille, ils demeurent. Parents chéris, parents vénérés, qui avez passé en faisant le bien, il ne reste plus de vous sur cette

triste terre que ce triste tombeau, mais qu'il fait bon le visiter, qu'il fait bon « y repasser en secret devant Dieu la mémoire des jours si heureux et si purs, hélas ! si vite écoulés de notre enfance, d'y ressaisir fugitivement le trésor de tendresse que nous puisions autrefois dans vos cœurs, dans ces cœurs dont la froide poussière nous attendrit encore par des émotions irrésistibles (1) ! »

Heureux ceux à qui il fut donné de vivre aux lieux où ils sont nés, où ils ont grandi aux cotés du père et de la mère, et plus tard, puisqu'il faut que tout finisse là, auprès de leurs tombes, auprès de l'église natale ! Heureux encore ceux qui, emportés par la fortune aux quatre vents, peuvent revenir passer leurs derniers jours dans cette saine atmosphère, et s'y recueillir avant l'heure finale devant les ancêtres et devant Dieu ! Moins heureux, mais heureux encore ceux qui, ayant succombé au loin dans ce combat de la vie, peuvent du moins, par la piété des survivants, reposer où reposent ceux par qui ils ont vécu, et qui les attendent, au sein du calme et de la sérénité, là où l'on ne meurt plus, dans la première et la dernière, dans l'éternelle patrie.

Amour fraternel. — Je prie le lecteur d'y songer, et de voir si l'amour fraternel n'est pas exactement ce que je vais dire. Que sont les frères et les sœurs, à les considérer comme tels ? les enfants du même

(1) Dupanloup : *De l'Éducation*, t. II, l. 2.

père et de la même mère. Pesez ces expressions : les enfants du même père et de la même mère. Cela veut dire qu'ils ont été formés de la même substance matérielle, de la même essence spirituelle. Cela veut dire qu'ils sont le même sang transfusé des veines paternelles et maternelles dans leurs veines filiales, la même âme émigrée d'une forme dans une autre, la même pensée, la même sensibilité, la même volonté. Cela veut dire que, créés également par le père et la mère, ils en sont également les vivantes, palpitantes et ressemblantes images. Entre eux, tout est commun : l'origine, la matière et l'étoffe dont ils sont faits, le type qu'ils reproduisent avec plus ou moins de fidélité. Or, cette communauté universelle, qui fait de tous ces enfants, sans distinction de sexe, comme les éditions successives d'une même œuvre, sorties des mains des mêmes ouvriers, ils la sentent au dedans d'eux-mêmes *instinctivement*. J'appuie à dessein sur ce dernier mot. Les enfants, surtout dans le bas âge, ne réfléchissent pas, ne raisonnent pas ; ils ne disent pas : Nous avons même père et même mère ; notre sang à tous, c'est le même sang, car c'est le leur ; notre pensée à tous, c'est la même pensée, car c'est la leur ; notre cœur à tous, c'est le même cœur, car c'est leur cœur ; non, ils ne se disent rien, mais ils ont de tout cela un sentiment obscur, c'est probable, mais un sentiment profond, continu, vivace, puissant, indestructible. Eh bien, c'est dans le sentiment de ces choses, et dans ces choses mêmes, que je trouve la raison d'être et

l'explication de l'amour fraternel. Les frères et les sœurs s'aiment mutuellement, parce qu'ils sont les uns par rapport aux autres ce qu'ils sont par rapport au père et à la mère, la même chair et le même esprit, et parce qu'ils savent, grâce à un instinct qui ne se tait jamais, qu'ils sont la même chair et le même esprit. Comme l'amour filial, dont il n'est pour ainsi dire que la conséquence logique et le développement naturel, l'amour fraternel n'est encore que cette *voix du sang* dont je parlais dans le précédent paragraphe.

Tel est l'amour fraternel considéré dans son fond. Il est le cri du cœur, il est le cri de l'âme, il est le cri du corps, il est le cri de toute la personne, et ce cri, il dit : toi, mon frère, toi, ma sœur, tu ne fais qu'un avec moi, comme je ne fais qu'un avec toi, et nous ne faisons qu'un tous ensemble, parce que nous ne faisons qu'un avec notre père et notre mère, qui se confondent eux-mêmes. Je le répète : voilà l'amour fraternel dans sa plus grande simplicité, dans sa plus grande vérité, dans sa plus grande profondeur. Mais il se fortifie accessoirement et se développe. Voici de quelle manière.

Il se fortifie et se développe par la vie commune. Est-ce peu de chose, ou chose insignifiante, de vivre sous le même toit, auprès du même foyer ? de recevoir les mêmes caresses, les mêmes leçons, les mêmes avertissements, de ce père si bon dans sa gravité, de cette mère si dévouée dans sa sollicitude ? de s'asseoir autour de la même table, aux heures des repas, aux heures du travail ? de plier

ensemble les genoux, de joindre ensemble les mains, pour prier d'une même voix, d'un même élan, « le Père qui est aux cieux » ? de boire à la même coupe les purs plaisirs, d'autant plus doux qu'ils sont plus purs, de l'enfance et de l'adolescence ? de prendre part aux mêmes jeux, aux mêmes fêtes de famille, ces bonnes et pieuses fêtes, que j'ai tant de regret de voir se perdre, se fondre dans l'uniformité et la monotonie de notre vie contemporaine, trop affairée pour perdre le temps et se plaire à ces naïvetés ?

Il se fortifie et se développe par la solidarité. Rassemblés sous l'aile paternelle et maternelle, les enfants sentent dès le commencement et comprennent de bonne heure qu'ils ont tous avec le père et la mère un même intérêt, qui est l'intérêt de la famille ; un même bonheur, qui est le bonheur de la famille ; de mêmes deuils, hélas ! qui sont les deuils de la famille ; et comment leurs liens n'en deviendraient-ils pas plus étroits, plus forts, plus à l'épreuve du temps et des circonstances fatales ?

Il se fortifie et se développe par la tradition. Je veux dire la tradition de la famille ; je veux dire les souvenirs du père et de la mère, les souvenirs des ancêtres, qui sont comme une tradition pour les enfants, et qui les obligent tous également envers l'avenir par un même passé de probité et d'honneur. Il semble à certaines personnes que les familles aristocratiques aient seules une tradition. Et pourquoi ? Un homme s'est illustré par une victoire, par une découverte, par un chef-d'œuvre, et

il transmet à ses descendants sa gloire, avec le devoir de la respecter. C'est bien, c'est juste, c'est beau. Mais l'ouvrier honnête, intelligent, laborieux, vaillant, qui gagne le bien-être de sa famille à la sueur de son front et de son âme, et quelquefois meurt à la peine, pourquoi ne transmettrait-il pas aux siens le souvenir de son courage et de sa vertu, pour leur faire une obligation de rivaliser d'efforts entre eux, de l'imiter et de le surpasser? Ah ! je ne blâme pas les testaments d'argent, chers aux notaires et aux gens de loi; je ne blâme pas le veau d'or, tout en lui refusant mes hommages; mais pourquoi chaque honnête père de famille ne laisserait-il pas aux siens, et pour eux seuls, une sorte de testament moral, où il dirait simplement: mes enfants, voilà ce que j'ai fait, et voilà ce que vous devrez faire, sous peine de manquer à ma mémoire, et à vous-mêmes.

Et maintenant, descendrais-je aux détails, aux distinctions? Parlerais-je successivement de l'amour fraternel entre frères, pour dire qu'il est plus mâle, plus énergique, comme il convient à l'homme, sans être pour cela incapable d'une douceur infinie? de l'amour fraternel entre sœurs, pour dire qu'il est plus tendre, plus gracieux, comme il convient à la femme, sans être pour cela incapable de courage et d'initiative? de l'amour fraternel des frères pour les sœurs, pour dire qu'il a une sorte de caractère chevaleresque et dans le cas de supériorité d'âge, quelque chose de paternel? enfin de l'amour fraternel des sœurs pour les frères, pour dire qu'il a

une sorte de caractère sentimental. et, dans le cas de supériorité d'âge. quelque chose de maternel? A quoi bon? et que vous apprendrais-je. Lecteur? J'aime mieux m'arrêter à cette dernière espèce d'amour fraternel, celui de la sœur pour le frère. que je considère comme le type de ce genre d'affection, et vous le donner à contempler, à admirer, à sentir et à aimer, non dans une froide et abstraite théorie. mais dans un exemple réel et vivant.

Je l'emprunte tout simplement à cette *chronique domestique*, dont je parlais ci-dessus. et que je voudrais voir se multiplier, comme contrepoids, en ce temps de mémoires scandaleux. et de confidences indiscrètes. Il s'agit de la vie la plus privée et la moins extraordinaire. Il s'agit d'une jeune fille, qui n'est que bonne, généreuse, pleine d'âme et d'esprit; d'un jeune homme, qui n'a pour tout bien que ses nobles aspirations. et quelques ouvrages de courte haleine. promesses que la mort n'a pas permis de réaliser. Il s'agit de l'amour fraternel de cette jeune fille pour ce jeune homme. de cette sœur pour ce frère, amour enfermé dans le plus modeste foyer. mais qui a le mérite peu commun de s'être raconté lui-même dans le style le plus naturel. le plus tendre, le plus passionné, et à tous les titres le plus aimable. Il s'agit de cela seulement, mais c'est beaucoup, car nous ne sommes ni rois ni reines, ni destinés, Dieu merci, à le devenir, et les exemples les plus humbles sont aussi pour nous les plus instructifs.

Donc, Lecteur, ayez la complaisance de vous



transporter en imagination dans le Languedoc, en un vieux et rustique château appelé Le Cayla. Là grandissent et fleurissent auprès d'un père dont les cheveux commencent de s'argenter, deux jeunes filles, dont l'aînée s'appelle Eugénie de Guérin, et deux jeunes garçons, dont le plus jeune s'appelle Maurice de Guérin. Or, voici la courte et mélancolique histoire de Maurice.

Il naît au Cayla, où il passe les années de l'enfance, imaginatif et rêveur, sensible aux aspects changeants de l'horizon, aux bruits et aux voix de la nature, à tout ce que dédaignent les esprits positifs. Élevé et bercé dans les sentiments d'une douce piété, blessé d'une blessure inconnue, il songe au sacerdoce, comme à un asile parmi l'orage, et, dans cette pensée, s'en va commencer au petit séminaire de Toulouse, et achever au collège Stanislas à Paris de brillantes études. Plus tard, après des incertitudes, des souffrances de corps et d'esprit, des larmes, douces et amères, un amour aussi discret que pur, et refoulé dès le premier soupir, nous le retrouvons en Bretagne, non loin de Saint-Malo, à Lachênaie, cette solitude de M. de Lamennais; puis, quand l'école est dispersée, au Val de l'Arguenon, chez un autre breton, M. Hyppolite de la Morvounais, un poète qui « chantait vaguement dans le vague », dit Eugénie; enfin à Paris, où il écrit quelques articles de Revue, et deux petits chefs-d'œuvre trop peu connus, le *Centaure* et la *Bacchante*, donne des leçons à ce même collège où il avait été élevé, pour vivre, se marie,

pour être heureux, et meurt à la fleur de l'âge, pour obéir à l'arrêt fatal de la Providence. Voilà celui qu'Eugénie de Guérin devait aimer d'un amour unique, et voici comment elle l'aima.

Dès l'âge de raison, Eugénie ne respire plus que pour Maurice. Tandis qu'il est à Toulouse, elle veille sur lui avec la plus délicate tendresse ; tandis qu'il termine ses études à Paris, elle s'inquiète maternellement des mélancolies de ce poétique et tourmenté jeune homme. Plus tard, lorsque Maurice est à Lachênaie, au val de l'Arguenon, à Paris encore, tout ce qui se rapporte au cher absent l'émeut et la trouble : — Une lettre joyeuse qui arrive : « Ta lettre m'a fait plaisir par l'air de contentement que j'y trouve ; c'est que te voilà hors des tempêtes, des secousses qui t'ont ballotté si longtemps. Que Dieu en soit béni et te tienne à l'ancre. » — Une lettre trop courte, et qui paraît froide : « Te souviens-tu, Maurice, de cette petite courte lettre qui m'a tourmentée quinze jours ? Que tu me semblais froid, indifférent, peu aimable. » — Une lettre qui se fait attendre : « J'attendis tout hier le facteur, espérant que j'aurais de tes lettres. Ce sera demain, sans doute. Voilà comme je me console à chaque courrier depuis quinze jours que je suis en attente. C'est bien long, et je commence à m'inquiéter de ton silence. Serais-tu malade ? Cette idée me vient cent fois le jour, et la nuit quand je me réveille. Va-t-en, lui dis-je, je ne te crois pas. Mais c'est impossible ! »

Trois choses sont principalement l'objet des ten-

dres et fraternelles sollicitudes d'Eugénie : la foi un instant ébranlée de Maurice, sa santé toujours menacée et défaillante, son mariage, qui souffre d'abord des difficultés, et s'accomplit enfin.

Sa foi un instant ébranlée. — « J'ai commencé toute triste, et puis j'ai senti presque de la joie, et que j'avais Dieu au cœur. O mon ami, si tu savais comme l'âme dans l'affliction se console doucement en Dieu ! Que de force elle tire de la Puissance divine ! » — Et plus loin : « Maurice, si je pouvais te faire passer quelqu'une de mes pensées là-dessus (il s'agit de l'insuffisance de la vie mondaine et de la douceur de la religion), t'insinuer ce que je crois et ce que j'apprends dans les livres de piété, ces beaux reliefs de l'Évangile ! Si je pouvais te voir chrétien ! Je donnerais vie et tout pour cela. »

Maurice a été malade, il est venu se rétablir au Cayla, et puis, il est reparti. Qu'il est triste de revoir cette chambre d'un absent, mais qu'il est doux d'y retrouver mille marques qu'il a passé là, qu'il a vécu là ! Il n'est pas jusqu'à ces trois sangsues, qui n'ont pas servi à Maurice, mais qui ne seraient pas dans ce bocal sans Maurice, qui ne fassent plaisir à voir ! « Le dirais-je ? j'aime ces trois sangsues qui sont sur la cheminée. Je ne voudrais ni les donner ni les voir mourir. Je les change d'eau tous les jours, avec grande attention qu'il n'en tombe aucune. Quand je ne les vois pas toutes, je prends la fiole et regarde ce qui se passe dedans. » Où est-il maintenant, Maurice, le cher convalescent ? Eugénie le suit de cœur à Toulouse, et de ville en ville jus-

qu'à Paris, tremblant quand il fait froid, quand il fait vent, attendant des nouvelles avec angoisse, en recevant avec volupté, repassant cependant par les sentiers où il a passé, et se faisant un bonheur de suivre ses traces pas à pas. Et à chaque maladie (Maurice, hélas ! est souvent malade), ce sont les mêmes transes, les mêmes vicissitudes de douleur et d'espoir, et comme elle dit je ne sais à quel propos, « les mêmes tendresses trop tendres ».

Eugénie n'est pas jalouse de Caroline (ce sera la femme de son frère). Ce que désire son frère, elle le désire, et le bonheur de Maurice sera le sien. Avec quelle grâce charmante elle fait en trois lignes l'histoire de sa belle-sœur ! — « Il y a aujourd'hui dix-neuf ans que naquit sur les bords du Gange une frêle petite enfant qui fut appelée Caroline. Elle vient, grandit, s'embellit, et, charmante jeune fille, elle est ta fiancée à présent. J'admire ton bonheur, mon ami, et comme Dieu en a pris soin, dans la compagne qu'il te donne, dans cette Ève sortie de l'Orient, avec tant de grâces et de charmes. » Quand le mariage désiré rencontre des obstacles, quelle est sa douleur ! Et quelle sa satisfaction quand l'espoir revient ! Mais ce qui prouve mieux que tout le reste à quel point elle ne fait qu'un avec Maurice, c'est sa joie naïve, presque frivole, elle si grave et si austère, en recevant ses cadeaux de noce : « Mon ami, j'ai le cœur plein de toi et de Caro, de votre bonheur, de cette caisse, de ces robes, de ces capotes à fleurs, de ces gants blancs, de ces petits souliers, de ces bas à jour, de

cette robe de dessous toute brodée. Oh! tout cela, je le vois, je le touche, je le porte, je m'en habille le cœur cent fois depuis que c'est arrivé. O bonne, bonne et charmante sœur! »

Voilà comment Eugénie vécut de la vie de Maurice ; voici comment elle mourut de sa mort : cette expression n'a rien d'exagéré. Maurice mort est bien plus encore que Maurice vivant l'objet constant, invariable de sa pensée. Elle compte les jours, elle suppute le temps par la date de sa mort : « Huit soirs, ce soir, que tu reposes là-bas, à Andillac, dans ton lit de terre. » Tout le lui rappelle douloureusement. C'est le jour de sa naissance : « A pareil jour vint au monde un frère que je devais bien aimer, bien pleurer, hélas! ce qui va souvent ensemble. J'ai vu son cercueil dans la même chambre, à la même place où, toute petite, je me souviens d'avoir vu son berceau, quand on m'amena de Gaillac, où j'étais, pour son baptême ». C'est une bague : « Mise au doigt la bague antique que tu avais prise, et mise ici, il y a deux ans, cette bague qui nous avait tant de fois fait rire, quand je te disais : et la bague! Oh! qu'elle m'est triste à voir, et que je l'aime! Mon ami, tout m'est relique de toi. » C'est le jour anniversaire de son départ à elle Eugénie, l'an dernier, pour le mariage : « Ah! quel jour anniversaire de mon départ, l'an dernier! Dirais-je tous les souvenirs qui me reviennent, larmes, regrets, passé perdu, sitôt changé en deuil! Mon cœur est plein, il veut pleurer. Maurice, Maurice, n'est-ce pas vrai, les pressentiments? Quand je

pense à ceux qui me tourmentaient dans la route, et à Paris, et le jour de la noce, et qui se sont accomplis ! Je rêvais mort, je ne voyais que draperies mortuaires dans ce salon où l'on dansait, où je dansais dans ma tristesse, car je voulais écarter ces pensées. » Tout rappelle, ai-je dit, ce bien-aimé frère à cette tendre sœur. C'est le troisième mois après le fatal événement. C'est Andillac, qui fait penser au cimetière, lequel fait penser à la tombe et au cher mort. C'est un chaud rayon de soleil : cela lui ferait tant de bien ! C'est le jour des morts. C'est le facteur : que ne peut-on écrire au ciel ! que ne peut-on en recevoir des lettres ! C'est un mot de Caroline, après un long silence. C'est un dessin, tracé par elle, lequel représente Maurice mort, mais pas ressemblant. C'est le premier et le dernier jour de l'an. C'est tout et rien. Car un cœur blessé sans remède saigne à propos de rien, et à propos de tout.

En repassant tous ces mélancoliques détails, et cent autres que j'omets, je ne puis me défendre de faire une réflexion et de la consigner ici. C'est que les affections de famille ne sont pas seulement des mouvements naturels du cœur humain, ne sont pas seulement des devoirs, mais les éléments les plus essentiels du vrai bonheur. Certes, Eugénie de Guérin a beaucoup souffert dans son amour fraternel : elle n'a cessé de trembler pour cette fragile vie de Maurice ; elle l'a ramené de Paris au Cayla mourant ; elle l'a vu mourir. Et cependant, malgré tout, cet amour inquiet, tourmenté, éploré,

ça été la consolation et le salut de sa vie à elle. Sans époux, sans enfants, quand elle était si bien faite pour les saintes joies du mariage et de la maternité, que serait-elle devenue, je vous prie, sans cette pieuse passion qui la possède ? Et d'ailleurs, ces nobles souffrances-là sont de celles qui portent avec elles je ne sais quel baume secret. Comme cette lance héroïque, la blessure qu'elles font, elles la guérissent. Elles trempent, elles purifient, elles élèvent l'âme qui les ressent. Ah ! combien elles valent mieux qu'une stoïque indifférence ! Et qu'il serait tristement et mal inspiré celui qui fuirait ces généreuses, ces divines affections par crainte des épreuves ! Non, non, une seule chose est redoutable : le vide du cœur ! Le vide du cœur, voilà ce qui est horrible, horrible comme le néant ; et en effet n'est-ce pas le néant dans l'ordre moral ?

O famille ! O famille ! Chef-d'œuvre du Créateur, objet des complaisances célestes ! Association pieuse et tendre, où les lois sont des lois d'amour, les devoirs des plaisirs, les sacrifices des voluptés ! Arche sainte, arche éternelle, qui renfermes ce qu'il y a de plus divin, des époux, ce qu'il y a de plus sacré, un père, ce qu'il y a de plus dévoué, une mère, ce qu'il y a de plus cher, de plus doux et de plus gracieux, des enfants, des frères, des sœurs ; et qui, dans ce déluge d'iniquités publiques et privées, surnages sans jamais sombrer au-dessus des eaux, au-dessus des abîmes ! O famille, sois bénie pour le bien que tu nous as fait, sois bénie pour le

bien que tu nous feras, sois bénie et sois prospère ! Avec toi, la douleur perd son amertume ; sans toi, la félicité perdrait sa saveur. Même dans l'épreuve, même dans la fournaise, je te salue avec reconnaissance, avec amour.

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER A P. DANIEL HUET[1]

(1683-1716)

et à divers Correspondants

PUBLIÉES

Par Léon-G. PÉLISSIER

Ancien Membre de l'Ecole française de Rome,
Professeur d'Histoire à l'Université de Montpellier,
Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Membre correspondant de l'Académie.

NOTE PRÉLIMINAIRE

« Bourgemaître de la ville de Deventer, député des États de la province d'Over-Yssel à l'assemblée des États généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, ensuite conseiller-député de la même province, et enfin député de Leurs Hautes Puissances à l'armée des alliés en Brabant et en Flandre en 1706 », ce n'est toutefois pas l'administrateur et l'homme politique que nous étudierons en Gisbert Cuper. Ce n'est pas même un portrait complet de cet érudit

(1) Les originaux des lettres de Cuper à Huet sont à Florence, Biblioteca Mediceo-Laurenziana, Cod. Ashburnhiami. (Catal. Ashb. cod. 1866 ; Catal. min. cod. 1772.)

hollandais, professeur d'histoire au collège de Deventer dans la chaire de Grævius et de Gronovius, antiquaire et philologue éminent, auteur d'un respectable amas de dissertations numismatiques, archéologiques, historiques, et l'un des trois premiers associés étrangers de l'Académie des Inscrip tions, que l'on trouvera ici : c'est seulement l'un des amis les plus fidèles de Huet, et l'un de ses plus doctes correspondants. Commencées alors qu'ils étaient tous deux dans la force de l'âge, en 1683, leurs relations durèrent jusqu'à la mort de Cuper, qui précéda de quelques années celle de son ami. La dernière lettre de Cuper (4 mai 1716) n'est antérieure que de peu de mois à sa mort, survenue le 22 novembre 1716.

Bien que G. Cuper eût réuni en soixante-dix volumes les lettres à lui adressées par ses amis, précieux recueil de matériaux pour l'histoire de l'érudition, on n'a imprimé qu'un petit nombre de celles que lui écrivit Huet. L'éditeur des lettres de Cuper à ses amis, M. de Beyer, les a publiées dès 1755 dans son gros recueil, à la suite des lettres du savant hollandais à La Croze, Leclerc, Basnage, Jurieu, Van Dalen et autres érudits, parmi lesquels on s'étonne qu'il n'ait pas fait figurer Huet. L'insertion des lettres de Huet eut sans doute pour objet de compenser l'absence des lettres à lui adressées par Cuper, qui avaient échappé aux diligentes recherches de l'éditeur. Ce n'est que par les réponses assez peu nombreuses et assez brèves de Huet, par les allusions qu'il y fait aux missives de son correspondant, par

ses remerciements, ses discussions scientifiques et littéraires, que l'on a pu, jusqu'à nos jours, deviner un peu du contenu des lettres de Cuper. Et ce peu entrevu faisait regretter de n'en pas connaître clairement le tout. Les lettres de Cuper à Huet n'étaient cependant point perdues ; avec le reste du « carteggio » érudit du prélat normand, elles se sont conservées dans la collection de M. de Rancogne, et, par le cabinet Libri et la bibliothèque de Lord Ashburnham, sont arrivées en un asile digne d'elles, dans la Bibliothèque Laurentienne à Florence. C'est là que j'ai eu l'heureuse fortune de les copier, en 1887, sous l'administration largement bienveillante de M. l'abbé Anziani, et que, plus récemment, j'ai pu collationner mes copies.

Il ne nous reste apparemment, malgré les soins pieux de M. de Rancogne, des gendres de Cuper et de leurs héritiers respectifs, que des fragments de la correspondance Huet-Cuper. M. de Beyer n'a pu recueillir que treize lettres de Huet, et l'on n'en trouvera ici que vingt-six de Cuper. C'est peu pour une correspondance qui s'est espacée sur plus de trente ans, de 1683 à 1716. Elle n'eut, il est vrai, rien de régulier ; le zèle manqua, surtout de la part de Huet, qui, à diverses reprises, la laissa tomber, et qui ne mit jamais beaucoup d'empressement à répondre à son ami de Deventer. Mais, de plus, nombre de lettres paraissent s'être perdues, surtout parmi celles de Huet : les unes arrêtées par les difficultés trop fréquentes des communications franco-hollandaises, les autres égarées par Cuper lui-même ou

ses héritiers. Toujours est-il que trois lettres seulement, dont deux de Cuper, s'échangent de 1683 à 1684, trois autres en 1687. Puis vient jusqu'en octobre 1699 une longue période de douze ans de silence, qu'interrompt seule une lettre de Cuper, du 6 novembre 1696. Il y a eu quatre lettres, de 1699 à 1700, mais la première, rentrée en scène de Cuper, est perdue. En 1702 et 1703, Cuper écrit à Huet à l'occasion de la nouvelle année, et celui-ci lui répond sans hâte en février ou mars. De 1703 à 1706, quatre lettres de Cuper, une seule de Huet en réponse à la dernière de ces quatre. De 1707 à 1712, les lettres annuelles ou bisannuelles alternent avec une régularité assez constante, qui serait même presque entière si trois lettres de Huet n'étaient perdues. Il y a une nouvelle lacune d'août 1712 à février 1714, et enfin, de 1714 à mai 1716, sauf une seule exception, nous n'avons que des lettres de Cuper. — La part du savant hollandais, dans les débris survivants de cette correspondance, est donc la plus importante, et ses vingt-six lettres ont pour nous l'intérêt, non seulement de compléter les renseignements fournis par Huet, mais aussi de nous révéler l'existence de certaines lettres disparues ou égarées, que l'on retrouvera peut-être par quelque heureux hasard.

En leur état présent, ces lettres ne sont donc ni assez suivies ni assez nombreuses pour permettre une étude nouvelle de la biographie et du rôle littéraire de Huet ou de Cuper. Elles n'y apportent même qu'assez peu de faits inconnus. On peut encore

moins, avec elles seules, esquisser l'histoire de l'érudition en ce temps. Leur caractère même en rend difficile l'analyse ou le sommaire : faits divers ou dissertations, on ne peut guère les résumer. Mais l'on en peut extraire, à défaut de portraits d'ensemble de ces deux savants, une mine abondante de renseignements sur eux, leurs travaux et leurs amis, et sur leur époque.

Je me bornerai donc à indiquer ici, sommairement, les groupes principaux d'informations que nous fournissent ces lettres. — Huet et Cuper, dont les relations directes ne commencent qu'à un âge presque avancé, ne deviennent jamais assez familiers pour se parler beaucoup l'un de l'autre. Leur vie privée leur demeure respectivement étrangère : malgré les compliments traditionnels et les formules de politesse sur leur bonne santé ou leur robuste vieillesse, ce qu'ils s'en disent n'est guère relatif qu'à leur âge, à leur conservation, à leurs infirmités ; ils s'applaudissent de s'intéresser encore aux choses intellectuelles, et de lire sans lunettes, malgré les soixante ans de l'un et les soixante-dix ans de l'autre. Cuper paraît avoir été bientôt valétudinaire et se plaint de ses maladies dès 1696, à peine âgé de 52 ans ; il gémit du surcroît de fatigues que lui valent les fonctions publiques. Huet, délicat de santé, mais bon ménager de ses forces débiles, geint des ennuis que lui procurent ses interminables procès. — Huet ne dit rien de son ancienne dignité épiscopale ; Cuper parle peu de ses emplois : il ne fait guère que mentionnèr sa nomination

comme bourgmestre-trésorier de Dordrecht ou comme commissaire des États généraux. Il raconte toutefois avec complaisance un voyage qu'il fait en carrosse officiel à la suite des armées, voyage qui le mène jusqu'à Bruxelles, et ce n'est pas sans grâce que, songeant au pacifique emploi qu'il a fait de ce belliqueux appareil (il a acheté à Bruxelles un manuscrit épigraphique), il se rappelle la lettre où Pline le Jeune plaisante ses qualités de chasseur. Par contre, on ne trouve ici qu'un écho bien affaibli de la grande joie que lui causa « son enrollement d'honneur » dans l'Académie des Inscriptions. Et le patriote hollandais ne se marque guère qu'à quelques indications sur les voyages et explorations australes des marins de son pays et sur la découverte des mines de Sumatra.

Les auteurs sont plus abondants en ce qui touche leurs ouvrages, et leurs lettres suffiraient quasiment à faire l'histoire de leur activité intellectuelle. Leur correspondance commence, en effet, par l'envoi de Cuper à Huet de son écrit sur l'*Apothéose d'Homère ;* et il y mentionne successivement son Recueil de dissertations, son *Harpocrate*, son projet, promptement abandonné, d'éditer l'*Iter Palmyrenum*, et des deux travaux qui, publiés, repris, republiés ou repréparés, firent l'occupation de toute sa vie, l'*Historia Trium Gordianorum* et l'*Elephas Numismaticus :* il en parle dans toutes ses lettres, de 1697 à 1716. Les ouvrages de Huet sont parallèlement énumérés ici, loués, discutés, défendus : c'est la *Demonstratio Evangelica*, les *Quæstiones Alnetanæ*,

le *De situ Paradisi,* la *Navigatio Salomonis,* le *De Commercio Veterum,* le *Recueil de Dissertations* réunies par Lamarque-Tilladet, les *Antiquités de Caen.* Théologien éminent et philologue réputé, Huet apparaît ici dans la posture un peu ridicule d'Ingres violoniste : il se montre très préoccupé de ses poésies, et s'inquiète, avec patience et obstination, de les faire réimprimer en Hollande. Il charge Cuper de lui trouver un éditeur, et les démarches longtemps infructueuses de celui-ci sont longuement racontées dans ses lettres.

Sur quelques-uns des érudits contemporains et de leurs ouvrages, les renseignements ne sont pas moins nombreux. Sous la plume de Cuper défilent les numismates Vaillant, Thoynard, les abbés du Bos et Baudelot, l'orientaliste Rheinferd et l'arabisant Galland, le docte polémiste Jurieu, le solide Basnage et le téméraire Hardouin, — à qui l'on prête un moment, entre autres singularités, le fantasque projet de découvrir dans le *De natura rerum* un poème antichrétien du XIII[e] siècle. Le savant manifeste une estime particulière pour le vénérable Spanheim, l'érudit diplomate qui, à quatre-vingt-cinq ans, s'occupait encore d'études archéologiques et publiait des notes sur Aristophane ; et il montre presque de la tendresse pour l'augustinien-orientaliste Bonjour, qu'une imbécile décision de ses supérieurs arracha aux études coptes pour en faire un missionnaire en Chine : Cuper fut le dernier savant d'Europe qu'il ait vu avant son départ pour l'Extrême-Orient. — Cuper suit avec intérêt le mouve-

ment érudit en Angleterre. L'édition de l'*Iter Palmyrenum*, annoncé par Trumbal, l'intéresse comme une concurrence. Il signale « d'horribles libelles » de Toland contre le gouvernement français : le Hollandais ennemi de Louis XIV se retrouve ici, et le républicain apparaît à ce respect pour la liberté de la presse, même en faveur de pamphlets scandaleux. — Enfin les nouvelles funèbres ne manquent pas : la mort de Grævius, de Nicaise, du P. Lemoyne, de Spanheim, lui fournit l'occasion de les peindre brièvement.

On ne trouvera pas ici seulement des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages. Amateur passionné d'antiquité, Cuper consacre la meilleure part de ses lettres à des problèmes, à des dissertations de philologie ou d'histoire, et l'on peut reconstituer ainsi avec vraisemblance son milieu intellectuel. Comme beaucoup des savants de son temps, comme Huet lui-même à certains égards, Cuper aime et pratique l'érudition pour elle-même et, à l'exemple du grand ancêtre Peiresc, sa production imprimée ne représente que la moindre part de ses études. Il s'intéresse à la philologie classique, à l'épigraphie grecque, à la numismatique: dans plusieurs lettres, il parle des inscriptions qu'il reçoit de ses correspondants smyrniotes; il les cite; il suit le voyage scientifique de Paul Lucas en Asie Mineure et en Syrie. Ailleurs, il émet les vues les plus judicieuses sur les relations de la numismatique et de l'histoire. Les antiquités orientales l'attirent : telles les *Epochæ Syro-Macedonum* de Noris, les études coptes du

P. Bonjour ; malgré son ignorance des langues orientales, qui l'oblige à recourir aux bons offices de Rheinferd ou de Bonjour, il s'occupe volontiers des antiquités syriennes ou égyptiennes : le dieu Laribolos, Jupiter Madbachus Selamanes, les vignes d'Arménie d'après Strabon, les fonctions des *Asiarchæ*, l'identification d'Hercule et de Moïse, lui fournissent de copieuses dissertations. Il recherche et achète des manuscrits. Il s'occupe avec prédilection des choses d'Égypte : il demande si la prophétie de Naham ne peut pas s'entendre de Thèbes d'Égypte ; il s'inquiète du calame et du papyrus, des dynasties, des rois-pasteurs, des relations de l'Égypte et de la Chine. Il donne dans une lettre un véritable état des connaissances de son temps sur l'Égypte ancienne. Ainsi s'agrandissait à la fin du XVII[e] siècle le domaine de la curiosité archéologique.

Cette curiosité conserve cependant pour centre la philologie classique, et est trop souvent limitée, dominée, par un respect servile des textes et des auteurs. L'interminable discussion sur l'emplacement du Paradis terrestre en est la meilleure des preuves. A la suite de Huet, c'est Sperling, c'est Bochart, ce sont Spanheim, Van Til, Reland, Markius qui se perdent en dissertations sur la topographie de l'Éden, les noms des quatre fleuves légendaires, disputant en héros d'Homère sur le sens de chaque mot et la valeur du moindre détail, cherchant les interprétations les plus forcées à l'appui de leurs hypothèses, et déployant la plus réelle ingéniosité à des exercices aussi singuliers

qu'inutiles. Cette conciliation de l'antiquité profane avec l'antiquité sacrée des Auteurs et des Pères est le grand souci des érudits de ce temps, qui, aussi croyants en matière de foi que respectueux en matière de science, n'admettent d'erreurs ni chez les uns ni chez les autres. De là tant de recherches puériles et oiseuses : l'identification voulue de Moïse et d'Hercule, de Mercure et de Joseph, de Melchisédech et du Christ, des noms grecs et des noms orientaux de divinités, les accommodations forcées des textes classiques aux données de l'épigraphie et de la numismatique, les hypothèses forgées pour donner raison aux textes, au sujet même des phénomènes naturels, contre les lois de la nature (voir ici, par exemple, l'explication par un halo de la croix vue par Constantin). Il était temps, et grand temps, que le scepticisme de Bayle et de Voltaire vînt réveiller le sens critique de ces honnêtes et pédantesques savants, et que Fontenelle leur racontât l'histoire symbolique de la Dent d'or. — Chose étrange, et qui prouve toutefois l'influence de Bayle sur ses contemporains : on trouve chez Cuper un éclair de cette critique. Fatigué de ces insipides et interminables discussions *De situ Paradisi*, il demande, avec un scepticisme narquois, s'il ne serait pas sage de penser que le Déluge a bien pu détruire l'emplacement du Paradis terrestre, et même déraciner l'Arbre du bien et du mal ?

Nous constatons dans cette correspondance la décadence de la République des Lettres. La grande génération des philologues et des érudits interna-

tionaux du XVII[e] siècle disparaît. La révocation de l'Édit de Nantes, la constitution du Refuge, ont coupé en deux le monde savant. Avec les protections des princes et la fondation des Académies, la science se nationalise. Les guerres de la fin du règne de Louis XIV rendent plus difficiles les relations entre érudits des diverses contrées. Le journalisme et la polémique ouvrent aux savants les nouveaux champs d'une activité, moins sereine et moins féconde. La librairie hollandaise et les Bénédictins entreprennent de vastes compilations, œuvres collectives, forcément médiocres. Et G. Cuper, contemporain des *Thesauri* de Græyius et de Gronovius, des journaux littéraires de Leclerc et de Basnage, se plaint déjà que l'abondance des revues et des dictionnaires incite trop aisément les érudits à se passer de recourir aux textes originaux.

Ces courts aperçus ne prétendent point résumer ces lettres, encore moins dispenser qu'on les lise : ils montreront seulement aux amis de Huet et de l'humanisme quel en est l'aspect général, l'esprit, si l'on peut dire, et de quel secours elles peuvent être pour étudier la biographie de l'illustre érudit normand, pour mieux apprendre à connaître son milieu et ses correspondants. Parmi ceux-ci, Cuper est certainement une des physionomies les plus originales, et il mérite à coup sûr une petite place dans la galerie des amis de Huet.

Léon-G. PÉLISSIER.

I.

(La Haye, 1er sept. 1683).

G. Cuper admire l'érudition de Huet, dont l'*Origène* et la *Démonstration Évangélique* sont les célèbres preuves, et dont Grævius lui a fréquemment fait l'éloge. Il désire engager avec lui une correspondance littéraire. Il lui envoie son *Apothéose d'Homère* en hommage et en témoignage d'estime.

Huet a répondu à cette lettre six mois plus tard « a X Kal. Febr. 1684 ». V. le recueil de Beyer, *Lettres de Cuper*, Petri Danielis Huetii epistolæ ad G. Cuperum, I, p. 565-6.

Illustri admodum in loco posita est eruditio tua, illiusque certissimi testes sunt *Origenes*, et *Demonstratio evangelica;* et nemo exterorum est, qui te non miretur, exoptetque in amicitiam tuam admitti. Ex eorum certe numero ego sum; quoque minus illam expetiverim, fecit publicis negotiis exercita (2) vita, quæ sæpe non sinit ut novas amicitias contrahere, vel veteres colere possim satis diligenter(3).

(1) Origenis commentaria in S. Scripturam, gr. et lat. notis et observat. D. Huetii illustrata. Rothom., 1668 (Seu Paris., 1679), 2 vol. in-fol.

(2) V. l'éloge de G. Cuper, et ce qui est dit de sa vie publique, dans le Recueil de Lettres édité par Beyer.

(3) Il y a là une explication partielle de l'irrégularité de cette correspondance.

Sed tamen vicit tandem eruditio tua negotia: vicit humanitas, qua præditum te esse singulari ex multis et præcipue Grævio (1) cognovi: faciuntque ambæ ut ausim mihi promittere te bonam in partem accepturum libertatem meam, maxime cum orta sit ex acri et vehementi desiderio testanti, magno apud me numero esse doctrinam tuam. Accipe præterea *Consecrationem Homeri* (2) quam tibi donum mitto: eritque quod serium in modum læter, ubi intellexero curam hanc tibi, vir illustris, non displicuisse. Vale. Hagæ Com. cal. sept. MDCLXXXIII.

II.

(La Haye, 20 avril 1685.)

Cuper s'excuse de n'avoir pas répondu plus tôt à la charmante lettre de Huet, surchargé qu'il est par les affaires publiques. Il veut dissiper tout soupçon possible de négligence ou d'indifférence. Il se félicite de cultiver les études anciennes, puisque son *Apothéose d'Homère* lui a valu les suffrages de Huet. Il regrette de ne pouvoir se consacrer exclusivement à ces études,

(1) J.-G. Grævius (29 janv. 1632-11 janvier 1703), historien et archéologue, historiographe de Guillaume III d'Orange.

(2) Apotheosis vel consecratio Homeri, sive Lapis Antiquissimus in quo Homeri consecratio sculpta est, commentario illustratus. Amsterdam, 1683, in-4°, 324 pp. Bayle a dit que « cet ouvrage est rempli d'une curieuse littérature et que les antiquitez y naissent les unes des autres et s'y accumulent agréablement ». (*Apud* Beyer, loc. cit., XXIII.)

mais les affaires de l'État l'absorbent. Il proteste ne pas sentir moins vivement le prix de l'amitié du prélat, qu'il s'efforcera de mériter chaque jour davantage.

Cette lettre est datée à l'original du « XII Kal. maii 1685 », mais elle est bien de 1684, et cette fausse date est un simple lapsus de Cuper, comme le prouvent le contenu de la lettre (surtout le rappel de *l'Apothéose d'Homère,* dans la lettre précédente), et le début de la lettre suivante de Cuper qui fait allusion à celle-ci : *ultimis litteris quas calendis maii A. C. 1684 ad te dedi.*

Huet, estimant sans doute que cette lettre était une réplique et un remerciement à la sienne du 10 cal. febr., n'a pas répondu à Cuper.

Occupatione mea et negotiis publicis factum est, quo minus citius suavissimis et elegantissimis litteris tuis quicquam respondere potuerim; nique singulari humanitate præditum te esse certis argumentis cognoscerem, multus forem in depellenda a mesi qua forte oborta esset, negligentiæ suspicione et excusanda procrastinatione; quæ mihi ipsi gravis fuit, quia non videbar respondere benevolentiæ qua me measque musas complecteris. Certe aliquid me in excolendo studio quod ab antiquitate nomen habet profligasse, nunc demum bona fide persuasus sum, ubi video invenire potuisse in *Apotheosi* quæ placerent tantæ famæ et tam exquisitæ doctrinæ virum; cujus judicium me inflammaret ad alia parilis argumenti opuscula, quorum mihi aliqua copia est, edenda ; nisi Respublica me ex jure manu con-

fectum vocaret, et totum fere vindicaret sibi (1). Quoniam autem me in amicitiam admittis tuam, rebus ipsis, ut spero, cognosces me familiam inter eos ducturum, qui hunc honorem sibi amplum esse et magnificum ducunt. Constabunt certe semper mea in te officia, meque memoriam sempiternam conservaturum benevolentiæ tuæ recipio, promitto et spondeo. Vale.

Hagæ Comit. a d. XII, cal. maii MDCLXXXV *(sic)*.

III.

(La Haye, 10 mars 1687).

Cuper rappelle sa dernière lettre écrite en mai 1684. Il y parlait à Huet de ses opuscules encore inédits, destinés à illustrer soit des monuments de l'antiquité, soit des rites sacrés ou profanes. Il lui envoie comme échantillon la nouvelle édition de son *Harpocrate*, si augmentée qu'elle est vraiment un ouvrage nouveau, et suivie de quelques *Monumenta antiqua inedita*. Il renouvelle ses protestations de respect et d'amitié. Si Huet approuve ses dissertations et ses vues sur ces points de l'antiquité, Cuyper peut escompter l'approbation de tous les autres savants, qui se rangeront sans aucun doute à l'avis du savant prélat.

Huet a répondu à cette lettre, Paris, 4 id. novemb. 1687. V. Recueil de Beyer, p. 566, lettre II.

(1) Il était depuis l'année précédente député de la province d'Over-Yssel à l'assemblée des États-Généraux.

Ultimis litteris, quas Calendis maii A. C. 1684 (1) ad te dedi, virorum maxime, haud obscure significabam mihi aliquam copiam esse opusculorum, quibus res antiquas veteresque ritus, sive sacros, sive profanos, illustrare possem. Ejus rei testem mitto *Harpocratem* (2) tot monumentis et tot auctorum locis auctum, ut nunc demum nasci et in dias luminis oras prodire videri possit. Admitte eum, ut et *Antiquitates ineditas*, placido vultu, et persuasissimum habe, me plurimi facere, cum singularem eruditionem tuam, tum humanitatem et benevolentiam, qua me complecti voluisti. Quod si magni Huetii judicio ea quæ ad exornandum *Harpocratem* et illustrandas *Antiquitates* probantur, quid non de aliis eruditione præstanti viris mihi promittere ausim? Nemo enim erit qui non libenter judicio tuo præclaro acqueturus sit, omnesque utrisque brachiis amplectentur, quicquid statueris; cum fateri mecum debeant, te primarium virum et in antiquaria re versatissimum esse. Vale Hagæ Com., a d. VI idib. mart. MDCLXXXVII.

(1) Cuper ne se rappelait plus exactement la date de sa dernière lettre, mais le contexte prouve que c'est bien sur le quantième et non sur l'année qu'il s'est trompé.

(2) Harpocrates, sive explicatio imagunculæ argenteæ antiquissimæ Sub Harpocratis figura ...Solem repræsentantis. Editio altera et monumenta antiqua inedita Accedit Stephani Le Moyne Epistola de Melanophoris. Trajecti ad Rhenum, 1687, in-4°, 294 pp.

IV.

(Daventer, 6 novembre 1696).

Entre la présente lettre et celle-ci, il y a eu dans la correspondance de Huet et de Cuper une longue interruption. En 1694, Huet a envoyé à Cuper une dissertation sur le Dieu Laribolos (1), et Cuper n'a pas trouvé le temps de lui en accuser réception. Son excuse est dans l'état de sa santé, depuis longtemps médiocre, et dans le poids toujours croissant des affaires souvent graves dont il est chargé. Il respecte les loisirs de Huet et le félicite de les consacrer à des études de théologie, de philosophie et de lettres. Il a lu avec plaisir et profit les résultats de ces études, la *Préparation Évangélique,* les dissertations sur le *Paradis terrestre* et la *Philosophie Cartésienne,* et les *Quæstiones Alnetanæ.*

Cuper donne à Huet des renseignements techniques sur divers points d'érudition. La publication en anglais, à Londres, de l'*Itinerarium Palmyrenum,* que lui annonce le secrétaire royal Trumbal, lui fournit l'occasion de revenir sur l'explication du dieu Laribolos. Il disserte longuement sur les étymologies possibles de ce nom et sa provenance hébraïque. Il annonce l'intention de publier les inscriptions relatives à ce sujet, avec les opinions des savants, dans son nouveau recueil d'Antiquités inédites. Mais ce recueil n'avance qu' « à pas de tortue », soit à cause des nombreuses occupations et de la santé toujours débile de Cuper, soit à cause

(1) Cette lettre de Huet est malheureusement perdue.

de l'importance des monuments qu'il veut y insérer et dont chacun mériterait une dissertation spéciale. Il s'occupe actuellement de la question des *Asiarchæ* et des *Neocori urbes*, sur laquelle Spanheim prépare aussi une dissertation qu'il dédiera à Cuper lui-même. Il reste beaucoup de problèmes à élucider sur ce sujet, et Cuper donne la liste de treize difficultés qu'il veut résoudre sur les *Asiarchæ*. Il fait l'éloge du talent de Spanheim. Il parlera une autre fois à Huet *De Neocoris urbibus*. Il lui demande son avis sur l'identification d'une légende d'Hercule en Libye avec un épisode du voyage des Israélites dans le désert, et sur leur nourriture pendant ce voyage.

Huet répond à cette longue et savante lettre, assez brièvement de Paris, 6 id. mai 1697 (1). Il se félicite de voir la correspondance entre eux reprise; il lui représente la difficulté de la question des *Asiarchæ*. Il condamne l'assimilation proposée d'Hercule et de Moïse dans la légende que lui proposait Cuper, et insiste sur les obscurités de ce genre de recherches.

Quando mecum tempus puto, quod effluxit a receptis elegantissimis et benevolentiæ humanitatis que plenis litteris tuis, illustris Hueti, parum abest quin me negligentiæ illiusque supinæ reum faciam. Excedit enim obstinatum silentium meum binos annos, cum contra statim respondere et gratias agere de explicato Deo Laribolo debuissem. Sed fidem tibi, præsul reverende, facere possum me tamdiu officio, eoque justissimo, defuisse, quia

(1) Cf. Recueil de Beyer, p. 566, lettre III de Huet.

valetudine usus sum minus prospera, quia plurimis iisque sæpe gravibus negotiis distringor, et quia rationem habeo otii tui, quod tanta cum laude impendis theologiæ, philosophiæ et interioribus literis, uti nos, præter *Præparationem evangelicam* (1) et *Paradisum terrestrem* (2), docent *Anhaltinæ (sic) quæstiones* (3) et *Philosophia Cartesiana* (4); quæ opuscula magna cum voluptate et fructu legi.

Itinerarium Palmyrenum, uti me certiorem fecit D. Trumbal, regi Britanniæ a secretis, editum est anglice Londini. Illud valde equidem videre desidero, ut possim cognoscere num eruditi alterius istius orbis explicarint nobis Deum Laribolum. Putas eum *Sylvæ Belum,* quasi dicas *Silvanum* vel deductum nomen esse a Jerubal, vel Gedeone, illic fortasse primo pro heroe, inde pro Deo habito.

Johannes Braunius, theologus groningensis, qui pereruditum *commentarium de vestitu sacerdotum Hebræorum* publicavit ante aliquot annos, in longa et docta ad me epistola, putat etiam LARI et Βωλος voces Syriacas esse, et LARI posse deduci ex LAAR, quæ vox Hebræis et Pœnis notat *sylvam* (observante

(1) Lapsus de Cuper. Il s'agit ici encore de la Demonstratio Evangelica.

(2) Traité de la situation du Paradis terrestre par Huet. Paris, 1691, in-12.

(3) Alnetane quæstiones de concordia rationis et fidei. Caen, 1690, in-4°.

(4) D. Huetii censura philosophiæ cartesianæ. Paris, 1689, in-12, et nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme, Utrecht, 1693, in-12.

Augustino in psalm. 123) et ita τὸ λαριβολος fore *Laare-baal,* sylvarum deus, vel Sylvanus: posse illud etiam deduci a *larah,* videlicet *ejaculatus est;* et ita ipse *Laribolus* est *Deus Mars;* vel etiam a verbo Rub, *litigavit, contendit;* unde fit *Larib, litigator, adversarius,* et ita Laribolus erat Leribbaal, *litigans Baal.* Quomodo Gedeon, quia Baalo bellum intulit, diruendo ejus altaria et exscindendo lucos, dictus est a patre Jerubbaal ; et inde multus est in docendo Laribolum posse esse Gedeonem ; tandemque concludit, licet illa ita disputari queant, Laribolum esse *deum aquarum, fontium et fluviorum,* deducta prima vocis illius parte a Lor, *fluvius.* Quorum pleraque optime tecum, illustris antistes, convenire facili opera vides. Quod si inscriptiones illæ ab eruditis Anglis non sunt explicatæ, consilium mihi est eas inserendi *Antiquitatibus* meis *anecdotis* (1) quibus jam manus admoveo ; publicaboque simul virorum eruditorum, imprimisque tuam, de Deo Laribolo sententiam. Verum testudineo Antiquitates meæ gradu procedunt ; et ne quid de negotiis et de adversa valetudine, qua sæpius conflictor, dicam, tot res præclaræ iis continentur, uti singulæ fere sibi desiderent singulas dissertationes.

Jam de Asiarchis et Neocoris (2) ago cum illustri Spanhemio, qui mecum censet eos nondum satis explicatos esse, quique me fecit certiorem sese de iis

(1) Cet ouvrage resta inachevé ou du moins inédit. Il ne figure pas dans le catalogue des œuvres de Cuper.

(2) Voir ses lettres I, II, III, à Van Dalen, recueil de Beyer, pp. 479-508. Ce sont de véritables dissertations sur la matière.

editurum diatribam, eamque sese mihi (nullo certe meo merito) inscripturum. Et ego quidem existimo inquirendum restare: 1° An Asiarcha unus vel plures creati simul sint; 2° an illud factum sit singulis annis an vero singulis quinquenniis; 3° an electi sint in Synedrio communis Asiæ, an vero a Proconsule; 4° an potius proconsul ex creatis in Synedrio unum elegerit vel omnes adprobaverit; 5° an qui sese excusare vellet ad proconsulem, vel ab eo adprobatus, vel etiam alias, ad Imperatorem provocare posset; 6° an omnis generis ludis in communi Asiæ præsederit, an vero solis venationibus quas suo dabat sumptu; 7° an Asiarcha fuerit semper simul Αρχιερευς, an vero illæ dignitates in binos sæpius fuerint collatæ; 8° Quæ differentia fuerit inter Asiarcham et Αρχιέρεια; 9° an Commune Asiæ constiterit etiam ex XIII urbibus non secus ac concilium panionium; 10° an unus idemque potuerit esse Asiarcha et simul Αρχιερευς XIII Ionici conventus urbium; 11° an Asiarchæ munus fuerit hæreditarium, an vero onus ad hæredes transierit? 12° quae urbes constituerint *commune Asiæ,* et quæ earum fuerint sociæ; 13° quale Asiarchæ munus fuerit præter editiones venationum?

Atque hinc perspicies, illustris Hueti, multa adhuc restare elucidanda, scitu non injucunda; id quod procul dubio optime fiet ab excellentis dignitatis atque eruditionis viro Ez. Spanhemio (1), cum

(1) Le Génevois Spanheim (1629-1710), envoyé de Brandebourg à Paris, philologue et historien.

versatus diligentissime sit et omnibus aliis palmam præcipiat in antiquitatis studio, uti vel docent ejus nuperae *in Julianum notæ*, nec non, *epistolæ*, quas una cum specimine Morelli (1) publicavit.

De neocoris urbibus majores difficultates restant: verum iis te nunc non detinebo, sed tantum quæram, an fabula Herculis a Typhone in Libya occisi, et per coturnicem ab Iolao admotum naribus vitæ redditi, quam narrat Eudoxus Cnidius apud Athen L. IX, p. 393, non sit petita ex historia Mosis vel Israelitarum, quos Deus in desertis Arabiæ coturnicibus pavit, et an hinc aliquod argumentum sumi posset, victum illum revera fuisse coturnices vel ορτυλομητρα, ut LXX interpretes reddunt, cum contra Jacobus Ludolfus (2), vir eruditissimus, mihique amicissimus, adstruat in notis ad *Historiam æthiopicam* et in appendice ad eas, idque argumentis haud contemnendis, locustas fuisse. Vale, vir illustris.

Daventriæ 6 nov. 1696.

V.

(Daventer, 30 juin 1700).

G. Cuper a écrit à Huet le 28 octobre 1699 une lettre qui n'arriva à destination qu'avec cinq mois de retard, et dont l'original manque aux collections de la Lauren-

(1) Le célèbre numismate, qui fut quelque temps prisonnier à la Bastille (1646-1703).

(2) Jacob Leutholf, orientaliste (1624-1704).

tienne. La réponse de Huet à cette lettre, qui accompagnait l'envoi par Cuper à son ami de son *Historia Trium Gordianorum*, est du 15 mars 1700 (1).

Cuper reprend la plume le 30 juin 1700. Il ne comprend pas la cause du retard de ses lettres. Il remercie Huet des éloges qu'il fait de l'*Historia Trium Gordianorum ;* il en prépare une nouvelle édition, où il réfutera l'abbé Du Bos, défenseur, à ce que lui ont annoncé Spanheim et Nicaise, des « quatre Gordiens ». Cuper indique avec une grande sagesse dans quelle mesure on doit utiliser en histoire les données de la numismatique. Faute d'avoir eu cette sagesse, un homme cependant remarquable, le P. Hardouin, a multiplié d'une façon ridicule, dans ses *Numismata sæculi Constantini,* les princes appelés Constantius, Constantinus, Constans. Cuper juge très sévèrement cet ouvrage qu'il appelle « le rêve d'un dormeur éveillé». Il félicite Huet sur l'érudition de son *Commentarium de navigatione Salomonis.* Lui-même prépare une dissertation où, sous le titre un peu singulier d'*Elephas Numismaticus,* il étudiera toutes les médailles antiques éléphantophores. Il regrette de ne pouvoir lui communiquer l'itinéraire anecdote qu'il détient (2), mais il s'est engagé par serment à ne le laisser voir à personne. Il pense que les passages de cet itinéraire relatifs aux pays de l'or n'y ont peut-être été insérés que pour plaire aux Hollandais du Cap de Bonne-Espérance. Il mentionne qu'une expédition hollandaise parcourt depuis quelques années les mers australes, et a découvert des baleines, des cygnes noirs, des bois à l'odeur de rose, et des sauvages. Il lui donne des

(1) Recueil de Beyer, p. 567, lettre IV de Huet à Cuper.

(2) Cf. recueil de Beyer, p. 568, lig. 10 sqq.

détails sur quelques petits monuments anciens, une médaille de Constantin truquée, un poisson de verre qu'il croit d'origine barbare. Il lui annonce l'édition d'un ouvrage posthume d'Étienne Le Moyne. Il le comble encore de louanges pour son érudition et sa complaisance. — Otton Sperling, dans un livre dédié à Cuper: « De nummis non cusis », a contesté les idées de Huet sur le Paradis terrestre. Cuypert lui cite un long passage de cette dissertation, pour lui permettre d'y répondre immédiatement, même si cette brochure n'est pas encore arrivée en France. Il lui rappelle les opinions de Bochart et de Spanheim à ce sujet.

Nescio profecto qui factum sit ut litteræ meæ tam tarde tibi sint redditæ, et spero hasce citius in manus tuas perventuras. Lætor valde *Historiam* meam *III Gordianorum* (1) tibi, optimo omnis doctrinæ arbitro, non improbari. Jam in eo sum, ut novam editionem adornem (2), et expecto quid abbas de Bos attulerit in medium ad vindicandos Gordianos IV (3); quos eum nova exercitatione defendisse illustris

(1) Historia trium Gordianorum, Daventriæ, 1697, in-8°. « Cet ouvrage est contre quelques antiquaires, qui sur la diversité des médailles, jointes aux termes équivoques de quelques historiens, voulurent introduire une quatrième prière de ce nom dans l'histoire romaine » (Niceron, *Mémoires*, t. IV).

(2) Cette seconde édition n'a pas été achevée. Cuper n'a publié qu'un projet de réponse à ces Vindiciæ, Histoire critique de la République des Lettres, t. II.

(3) Du Bos, dont l'*Histoire des Quatre Gordiens, prouvée et illustrée par les médailles* (Paris, 1695, in-12), était réfutée par cet écrit de Cuper, répliqua en effet en 1700 par son *Pro quatuor Gordianorum historia vindiciæ*. Paris, 1700, in-12.

Spanhemius et doctissimus Nicasius (1) ad me miserunt. Ego certe sic statuo studium numismaticum utilissimum esse, sed male agi cum tot auctoribus vetustis et omni antiquitate, si propter parvam vel ætatis vel lineamentorum differentiam, plures nobis Augusti ostenduntur. Fecit id nuper etiam, uti non ignoras, præstantis eruditionis vir, Harduinus (2), magno molimine in numismatis sæculi Constantini; sed cui persuadebit unquam tot alios Constantios, Constantinos, Constantes, etc., fuisse, præter eos quos panegyricorum auctores Lactantius, Eusebius, aliique auctores qui iisdem temporibus vixerunt? licet vultus nonnunquam paululum diversi sint, et modo hoc, modo aliud, prænomen in nummis legatur. Ego certe, quo sum stupore et oscitantia, admirabiles et paradoxos illas opiniones nunquam probare potero, nisi simul statuam, omnes fere auctores suppositos, et nullos, præter unum aut alterum genuinos esse; quæ opinio nescio quomodo in virum sapientem et optimis artibus innutritum cadere potuerit. Perlegi sæculum illud beneficio Grævii nostri, penes quem unicum tantum hoc in orbe exemplar est; sed nullam fere paginam invenio quin incredibilibus novisque plane placitis referta sit, mihique ita videntur, ut ingenue loquar, studia nostra fieri ludus jocusque, et talia vigilantium somnia esse.

(1) L'abbé Nicaise, le célèbre facteur du Parnasse (1623-1701).

(2) Le jésuite breton Hardouin, savant d'une érudition profonde, mais bizarre (1646-1729), dont les paradoxes sont restés célèbres.

Commentarius tuus *de navigatione Salomonis* elegans et pereruditus est, nec dubito quin vera sit sententia tua; testabor id publice, si Deus mihi otium concedit, propediem, in dissertatione, cui titulus erit *Elephas numismaticus* (1), et in qua etiam inquiro an ad Salomonem advecti fuerint elephanti, ut nonnulli censent; quod te negare optimo jure, habeo persuasissimum. Non displicebit lucubratio illa eruditis, nisi mihi nimis blandior, quia de nummis ago in quibus vastum illud animal pictum est, et ea occasione varia auctorum veterum loca vel illustro vel illustrare conor; unde et eadem excrevit in satis idoneam molem. Itinerarium, quod penes me est ἀνέκδοτον, communicare tecum equidem summopere vellem, sed relligione prohibeor, quia liquido promisi me illius copiam nemini facturum. Et quanquam forte historia illa omnis ficta sit ad captandam gratiam Batavorum qui in Promontorio Bonæ spei consistunt, tamen nosti occultare nostros homines diligenter terrarum situs, unde, si eas patefacere vel apertas adire vellent, sese putant multum commodi præcipueque magnam vim auri et argenti deportaturos. Sic, ante tres vel quatuor annos, naves nonnullæ missæ sunt ad lustrandam terram australem incognitam (2) et quanquam regiones detectæ non multum lucri promittant, tamen itine-

(1) Cet ouvrage auquel Cuper travailla toute sa vie ne fut pas achevé. Il en parut seulement le projet dans l'*Histoire critique de la République des Lettres*, t. X, sous le titre: De Elephantis in nummis obviis exercitationes duæ.

(2) La Nouvelle-Hollande, ou Australie.

rarium illud non vulgatur. Certior tantum factus sum multas balœnas, aves omnis pulcherrimique coloris, necnon cycnos nigros plane inventos ibi esse, uti et lignum rosæ odorem referens et deambulationes arboribus distinctas; unde conjecturam faciebant Europæos quondam tempestate in littus ejectos esse. Viderunt e longinquo homines feros qui se fuga ab eorum occursibus auferebant.

Nummus Constantini meus non est, sed amici Ultrajectini. Eum per aliquot dies diligenter inspexi, sed non potui deprehendere posticam ejus partem alteri fuisse assutam vel ferruminatam. Piscem vitreum tuum plane sentio pertinere ad gentiles, nec a ratione alienum est homini, cujus in sepulchro prope Tongros inventus fuit, habuisse pisces in deliciis, sive capturam, sive obsonea spectes (1).

Plurimum autem (quod in prima epistola dicendum fuit) tibi, vir illustris, debeo, quod tam benigne me complecteris et tam præclare de eruditione mea, quam ego vocare soleo amorem literarum et literatorum, sentis. Et recte facis si credis me id *(sic)* operam daturum sedulo ut semper officii mei erga te ratio constet; utque illius benevolentiæ et judicii memoriam servem perpetuam, nec non doctrinæ tuæ singularis et eximiæ humanitatis, quas aliasque virtutes tuas mihi sæpe annumeravit ὁ μακαρίτης.

(1) Cuper répond ici article par article à la lettre du 15 mars 1700, où Huet lui avait parlé dans le même ordre de l'Itinéraire hollandais, de la médaille de Constantin, et du poisson de verre.

Stephanus Le Moyne (1); cujus recordatio mihi commodum in mentem venit; quia nuper liber ejus posthumus editus est hoc titulo « *Viri clarissimi Stephani Le Moyne... dissertatio thologica ad locum Jeremiæ 23,6 de Jehova justitia nostra; in qua plurima quæ ad interiora humanitatis studia pertinent nobis propinat.* »

Sed et illud te celare nolo, Ottonem Sperlingium, in libro (quem mihi dedicavit) *De nummis non cusis*, statuere Ophir et Hevilah et Chavilah, fratres laudatos Gen 10, 27, proximas sedes sibi elegisse, et ideo *Ophiriticam* regionem ibi quærendam esse:

« Circa hæc, ait, tempora nati sunt quoque Ophir et Hevilah Jachetano alteri filio Eberi, et adde 30 annoj, quibus Ophir et Hevilach genuerunt et patres familias evaserunt, sedes sibi eligentes aestas, et videbimus exire A. M. 817 qui est annus 161 post diluvium et 60 post turbatam turrim Babylonicam, quo Hevilah et Ophiritica regiones auriferæ coli cœperunt, et nomen a conditoribus retinuere. Notum est autem Semi posteros versus Orientem colonias deduxisse, et Japheti versus Occidentem. Hanc ob causam de Jaketani liberis ait scriptura sacra « Et facta est habitatio eorum de messa pergentibus usque Sephar, montem Orientalem ». Et notandum maxime quod Hevilah proxime conjungitur cum Ophir altero filio

(1) Étienne Le Moyne, né à Caen (1624-1689), pasteur à Rouen, puis professeur de théologie à l'Université de Leyde. Huet a dit: « Caen n'a pas donné naissance à aucun autre homme qui ait égalé son érudition » (Huet, Orig. de Caen, apud. Caillemer, Lettres à Nicaise, p. 150).

Jachetani, quod nomen auro quoque præclarum est, et Ophiritas progenuerunt, loca illa insidentes, ubi aurum colligitur optimum, quemadmodum de Hevilah regione pronuntiavit Moses ; quam vicinam Ophiriticæ non dubito et binos fratres junctim habitasse, eademque terræ opulentiâ gavisos esse. Hæc igitur potius est illa regio quæ, Mose scribente, non vero ante diluvium, auri optimi fuit fecundissima, non quod ibi foderetur, hoc enim non dicit sacer textus ; aurum enim pluribus modis colligitur, vel ex fodinis, vel extra fodinas, inter arenas et in fluminibus, quæ pluribus in locis aurifera sunt ; atque hac ratione aurum in regione Hevilah collectum judico non vero illa. Vix enim fodinas Moses noverat, nec in sacro codice de fodinis, ut ita dicam, aliquid certi ante Machabœorum tempora 150 ante Christum annis, nec in Judæa quidem illas fodinas, sed in Hispania recensuit, quas Romani occupaverant. Optime tamen illud consequitur etiam ante diluvium metalli fodinas exstitisse ex quibus æs et ferrum effoderint, si quidem Tubalcain, Lamechi filius ex Zilla, Gen 4, 22, dicitur fuisse malleator et faber in cuncta opera aeris et ferri. »

Totum locum adscripsi ut videas quid vir eruditionis prœstantis statuat, si forte liber ille in Gallias nondum deportatus sit. Nosti illustrem Bochartum (1) binas regiones, quibus nomen Ophir statuere et unam quidem itidem Arabiæ Orientali adsignare,

(1) Samuel Bochart, Normand, théologien et orientaliste protestant (1599-1667), ami et correspondant de Huet, et son confrère à l'Académie de Caen.

eoque referre Ophir in Historia Jobi laudata, cujus sedem Euphratem versus fuisse contendit non minimi nominis theologus Fredericus Spanhemius. Sed hæc tu optime, vir illustris, dispanges. Cumque nimis diù patientia tua abutar, quid mihi aliud faciundum est, quam libertati veniam petere, teque rogare ut me amare, id quod facis, pergas? Vale plurimum. Davent. 30 jun. 1700.

VI.

(Zwolle, 4 janvier 1702).

A la précédente lettre de Cuper, Huet répond longuement, le 25 septembre 1700 (1), excusant le retard de sa réponse par son voyage en Normandie, approuvant le sentiment de son confrère sur la numismatique. Il dit ignorer le dernier ouvrage du P. Hardouin. Il le complimente sur la préparation de son *Elephas Numismaticus*. Il répond à la dissertation d'Othon Sperling sur Ophir, et la réfute.

Il y a ensuite une interruption d'une année entière dans la correspondance des deux savants. C'est par Galland que Cuper a des nouvelles de Huet, et il prend l'initiative de lui écrire de nouveau, le 4 janvier 1702.

Cette lettre commence par les compliments d'usage, les excuses de ce long silence, l'expression de la joie que Cuper éprouve en voyant que Huet se souvient de lui. Pour faire excuser par Huet cette nouvelle reprise

(1) Recueil de Beyer, p. 568 sqq.

de conversation peut-être importune, il lui signale le *Commentaire sur le prophète Malachie*, de Salomon Van Til (de Dordrecht), auquel est jointe en appendice une dissertation sur la Topographie du Paradis terrestre. *(Dissertatio singularis theologico geographica de situ paradisi terrestris.)* Il lui résume cette dissertation. Pendant qu'il écrit, il reçoit la *Description du Paradis terrestre* de Huet dont il le remercie, et il lui annonce à ce propos la mort de Van der Vayen, survenue quelques semaines auparavant. Il termine par l'indication d'un autre récent ouvrage de Van Til.

Ex ultimis doctissimi Gallandi (1) literis non absque singulari voluptate intellexi, te memorem mei vivere atque adeo negotiis quæ te exercitum habent Lutetiæ Parisiorum fieri quo minus meis respondere possis, vir excellentissime. Hanc excusationem magni facio, cum inde pateat luculenter aliquo apud te loco esse et amicitiam et qualemcumque meam eruditionem ; sed te etiam atque etiam rogo ne propterea sollicitus esse velis, imo potius sic statuere, me delectari quidem summopere responsis quæ a viris eruditis præcipueque tui similibus proficiscuntur ; sed simul malle illos id commodo suo facere, quam propterea rebus suis nocere, nihilque mihi interim perire de amicitia quam cum iis institui, vel de reverentia quam iisdem et majoribus et doctioribus habeo.

Ut dictis fidem præstem, ecce tibi alteras literas quibus tamen etiam veniam peto, quia forte

(1) L'orientaliste Galland (1646-1715), traducteur des *Mille et une Nuits*.

importune veniunt tibi aliisque molestis et nodosis, quod equidem vehementem in modum doleo, occupato. Argumentum tamen nisi me plane fallo non displicebit, quia res quodam modo tua agitur et paradisus terrestris præcipue ad partes vocatur.

Salomon igitur Van Til, theologus Dordracenus magni nominis et singularis eruditionis, publicavit *Commentarium in prophetam Malachiam*, illique adjecit dissertationem de situ paradisi hoc titulo *Salomonis Van Til theologi Dordraceni dissertatio singularis geographico theologica de situ paradisi terrestris*, qua quae nuper de hoc nobilissimo argumento protulerunt viri doctissimi plaude discutiuntur: sententia Steuchii Eugubini de horto Dei in Mesopotamia inveniendo accuratius definitur ac novis argumentis asseritur.

Multis id agit vir celeberrimus ut ostendat *Eden* fuisse regionem et in ea paradisum: id quod etiam sentis, vir illustris; sed collocat eum supra Babylonem in Mesopotamia et ex montibus prope Zingaram putat exivisse fluvium *Eden*, illum divisisse vel irrigasse hortum in regione ejusdem nominis situm, ex horto exeuntem divisum fuisse in duos alveos, quorum uno qui hodie *Odeine* (apud Tavernerium in editione Hollandiæ scribitur *Odoine*), vocatur, jungebatur Tigri, altero Euphrati alium rectumque alveum ejusdem fluvii Eden medium inter Tigrin et Euphratem fluxisse, seque hinc junxisse fluvio *Gihon* prope sepulchrum Ezechielis, in Euphratem se exoneranti, inde fluvio *Pison*, quem eumdem facit cum Diala et quem Arabes hodie

Phisam nominant, et ita ab Oriente progrediendo primum quatuor capitum fluvii Eden facit Tigrim, secundum Pischon, tertium Gihon, et quartum, paludibus Arabiæ proximum, Euphratem. Multus est in his omnibus probandis et adstruendis et præcipue versatur in locis vel regionibus describendis quæ in Sacris Scripturis ab hisce IV fluviis allui dicuntur, urgetque valde hæc verba : « Et fluvius egrediebatur de Eden ad irrigandum Paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita » et putat illa nullum alium sensum posse recipere quam fluvium exeuntem ex paradiso divisum fuisse in quatuor alveos. Optandum foret ut Tavernierus edidisset Mesopotamiæ tabulam geographicam, ut ita ex fluviis quod varios eo in loco, ubi D. Van Til situm putat fuisse Paradisum, aliquo modo cognoscere possimus an opinionem suam fulciat validis argumentis.

Hæc cum scribo, dono mihi mittitur tuo nomine a Francisco Halma *Descriptio* tua *paradisi terrestris* gallica, quo nomine me plurimum tibi debere confiteor. D. Van der Wayen nullum capiet ex admonitione tua fructum, quia ante aliquot hebdomadas nobis ereptus et cœlo redditus est. Modestissime autem Tillius a viris diversa censentibus dissentit, tuique imprimis, vir illustris, honorificentissimam facit mentionem ; publicavit idem *Phosphorum propheticum* seu *Mosis et Habakuki Vaticinia*, et una cum eo edidit dissertationem de natali Domini Nostri Jesu Christi hoc titulo. *Salomonis Van Til, theologi Dordracensis, Dissertatio paradoxa historico-chronologica de anno, mense et die nati Christi* ;

qua quæ hactenus de aera nati Christi argumentis parum solidis prolata sunt discutiuntur; annus, mensis atque dies mortis Herodis eruuntur: necnon verum nati Christi tempus (ad æram vulgarem reformandam) ex ipso Evangelio statuminatur, cumque omnibus characteribus componitur; estque hæc dissertatio certe etiam doctissima. Vale plurimum. Zwollæ IV jan. 1702 quem annum tibi prosperum et felicem jucundumque precor.

Huet répond à cette obligeante lettre le 4 février 1702, en s'excusant de son long silence sur les multiples soucis qu'il a subis depuis trois ans. Il remercie Cuper de ne lui en avoir pas gardé rancune. Il ne discute pas l'opinion de Van Til sur le paradis terrestre, mais il s'en tient à la sienne propre. Il lui annonce la mort de l'abbé Nicaise, « vir optimus et non illiteratus », et quelques nouvelles littéraires de peu d'importance (1).

VII.

(Daventer, 13 janvier 1703).

A cette lettre de Huet, Cuper répond, avec un intervalle de près d'un an, le 13 janvier 1703. Ce sont encore les mêmes excuses et la même explication de ce long retard. Puis il offre à Huet ses tardives condoléances pour les soucis qu'il a subis les années précédentes. Il lui exprime ses regrets de la mort de Nicaise, car ils

(1) Recueil de Beyer, lettre VI de Huet, p. 570.

avaient une étroite liaison épistolaire (1). Il lui répond sur le culte du soleil chez les Perses et autres peuples, et ses origines. Il fait quelques critiques de l'ouvrage de Thomas Hyde (2), qui n'a pas su expliquer diverses coutumes des Grecs et des Romains. Revenant sur le Dieu Laribolos, il lui communique deux nouveaux noms inconnus des dieux, d'après des inscriptions d'Alep, Madbachus et Selamanes, et lui copie l'inscription elle-même qui se trouve sur le mur d'un vieux château près d'Alep. Son ignorance des langues orien-ajoute à ses perplexités d'interprète. Il donne quelques détails sur J. Rheinferd, professeur de langues orientales tales à Groningue, qui s'est offert à déchiffrer ces inscriptions. Il annonce la mort de Grævius.

Quas ultimas ad me dedisti, vir ill^{mo}, prid. non. febr. 1702 litteras accepi, quodque his tam tarde respondeam factum est occupatione mea perpetua, quodque nihil mihi sese offerebat dignum attentione tua singulari atque adeo summa tua eruditione. Neque tamen facere possum quin hanc Ανα βολην excusem et ad te feram precantium verba; erravi, fateor, cum utique, sicut meus est mos, negare nequeam satis mihi subinde temporis fuisse ut tibi respondere et debitum officium reddere potuerim. Quare etiam atque etiam rogo, ut huic moræ et negligentiæ, si non supinæ, attamen improbandæ, veniam dare et excusare velis hominem multis negotiis districtum

(1) Le recueil Beyer contient huit lettres de Cuper à Nicaise, pp. 431-446; les originaux étaient dans le cabinet de Bouhier, cf. Bibl. nat., F. Fr. 9359, pp. 234 à 251; elles ont été réimprimées dans le recueil Caillemer.

(2) L'Anglais Thomas Hyde (1636-1703), botaniste et orientaliste.

doctrinæ que tuæ, virtutis, ingenii capacis diffusique per omnes artes admiratorem præcipuum.

Cum autem annum novum ingressi sumus, patere ut eum tibi faustum et felicem precer. Spero te molestiis illis et curis, cum quibus per tres annos conflictatus es, tandem exsolutum et liberatum esse, teque cum maxime hunc multosque alios annos cum musis et amicis transmissurum hilariter et inoffenso pede.

Nicasium diem obiisse supremum intellexeram antea: magnum inde dolorem accepi, quia me inter amicos suos eosque (nisi mihi ipse placeam) primæ admissionis numerabat, et quia non modo studiosorum, verum etiam studiorum summus illi erat amor, atque animum succinctum habebat eruditione, benevolentia, humanitate erga omnes, aliisque plurimis donis (1).

De cultu Solis optime judicas; nec mihi fiet unquam verisimile a solis Sabiis ad alios populos illum manasse, cum omnes postquam vero numini nuntium remiserant, nihil magis colendum conspexerint protinus quam lucidum illud et beneficum sidus. Jam credo te Thomæ Hyde librum (2) vidisse, nec dubito quin mecum statua nonnullos antiquos Græcorum et Romanorum ritus non satis bene explicari, et quæ de Persarum vera religione

(1) Cet éloge de Nicaise est judicieux et de justes proportions. Il aurait consolé ce brave homme des deux mots un peu dédaigneux et vraiment trop brefs que lui consacre Huet pour tout panégyrique.

(2) Cuper fait allusion probablement à l'Historia religionis veterum Persarum, parue à Oxford, 1700, in-4°.

tam operose digesta sunt, non utique omnes adprobaturos, et collapsura forte, si quis ea diligenter examinare et excutere velit.

Explicasti in epistola, quam ad me anno 1694 dedisti, *Deum Laribolum* satis feliciter; et varii eruditi his in regionibus tibi album calculum adjiciunt vel certe similes interpretationes ad me miserunt. Unum tunc communicavi tecum ἄγνωστον Θεόν, sed nunc accipe binos alios, in quos summopere peto ut ingenii tui nervos intendere et mihi ænigmata hæc explicare velis. Missæ (1) ad me fuerunt ex urbe, cui nomen Aleppo, variæ inscriptiones tam grœcæ quam latinœ, et in earum tribus nominantur numina omnibus aliis indicta, *Madbachus* et *Selamanes*. Ecce tibi unius et quidem brevissimum exemplum :

ΔΙΙ ΜΑδβαχω και σελα
μανει θεθις πατρωοις
κρατεας. Ανδρονειχου
ευχην πατρωαν εκ των
ιδιων εκτισε δηνα Λ' Φ
ετους ηζρ ανδιναιου
ΑΚ.

Patet Crateam filium Andronici patrium votum ex sua pecunia ædificasse denariis 531, si ratio computi constat, anno 168, die 21 mensis Audinæi

(1) Sur Jupiter Madbachos et Selamanes, cf. aussi une lettre de Cuper à Jean Leclerc et la réponse de celui-ci, recueil Beyer, pp. 347 suiv. Cuper ne communique à Leclerc que le début de l'inscription.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

Eugène de Robillard de Beaurepaire [1]

Par M. Émile TRAVERS

Membre titulaire.

I.

Ouvrages publiés séparément.

1. — Thèse de licence en droit. Droit français: *Notion et histoire de la rente viagère.* Jus romanum: *De aleatoribus.* Caen, B. de Laporte, 1850, in-4° de 28 p.

2. — La Prinse du Mont-Saint-Michel, de Jean de Vitel, poète avranchois, publié avec une introduction et des notes. Avranches, Auguste Anfray, 1861, in-12° de 42-46 p.

3. — Cour impériale de Bourges. Audience solennelle de rentrée (3 novembre 1865). Les commentateurs de la coutume de Berry. Bourges, E. Pigelet, in-8° de 40 p.

4. — Le Tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur. Paris, Auguste Durand, 1866, in-8° de 174 p.

5. — Notice biographique et littéraire sur F.-G.-S. Tré-

(1) V. la *Notice biographique et littéraire sur M. Eugène de Robillard de Beaurepaire*, dans les *Mémoires de l'Académie*, vol. de 1900.

tiæ examinantur, varia de synagogis earumque jurepræfectis, ministris *etc.*, adsperguntur. Illum librum cum impugnasset a. 87 Campegus Vitrinag, theologus itidem doctissimus, Animadversiones edidit Rheinferdus a. 1688, et multi ab hujus stant partibus. Publicavit etiam dissertationes de Sethianis, redemptione Marcosiorum et Heracleonitarum, et de sæculo futuro ; utque in ultima, quæ nunc auctior edita est cum variis aliorum dissertationibus, de *stylo novi Testamenti*, conatur probare illud non respicere tempora Messiæ ex Judæorum mente, ita in alteris examinat et illustrat quæ Irenæus Epiphanius et alii memoriæ de Hæreticis illis mandarunt ; et verba barbara explicans diligenter, in eo argumento versatur. Sed importunus et longus forte nimium sum. Vale quapropter, vir eximie, et me, quod facis, amare perge. Davent., 13 jan. 1703.

Doctissimus et summus amicus meus Joh. Georg. Grævius proximo Jovis die subita morte et apoplexia nobis, summo omnium dolore, ereptus est.

Huet répondit à cette lettre de Paris, le 24 mars 1703, par une longue lettre presque tout entière consacrée à l'explication des noms Madbachus et Selamanes qui sont, d'après lui, des qualificatifs de Jupiter Syrien, et dont les équivalents se retrouvent en Grèce, chez les Arabes et chez les Hébreux. Il parle aussi de la succession littéraire de Nicaise.

(1) Recueil Beyer, pp. 571-3.

(*A suivre*).

II.

Collaboration à des ouvrages non périodiques.

12. — Chambre consultative des manufactures, arts et métiers de Vire. Exposition à Vire des produits de l'industrie de la Normandie, ouverte le 14 juillet 1859 et close le 23 du même mois. Vire, *s. d.*, in-8° de 32 p.

Le Rapport du Jury, rédigé par M. de Beaurepaire, occupe les p. 1-22.

13. — Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales, par Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen, avec une introduction biographique et littéraire par M. E. de Beaurepaire, un commentaire et une table analytique par M. G. Garnier et un portrait de l'auteur, gravé par M. L. de Merval. Caen, Le Gost-Clérisse, 1875, 2 vol. pet. in-8°.

La Notice biographique sur Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen, par E. de Robillard de Beaurepaire, occupe les p. 1-57 du t. I.

Tirée à part sous le même titre. Caen, Le Gost-Clérisse, 1875, pet. in-8° de 57 p.

14. — Quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde. Comité départemental du Calvados. Caen, 20 août 1892 (impr. Ch. Valin), in-8°.

A propos de la découverte du Nouveau Monde, Glanes normandes, p. 89-101.

15. — **Vitraux peints de la cathédrale de Bourges.** Texte et dessins par le marquis A. des Méloises, avec une Introduction par M. Eugène de Beaurepaire. Paris (Lille, imp. Desclée et Cie), 1891-1897, in-fol. plano, avec pl.

Cf. no 524.

16-50. — La Normandie monumentale et pittoresque. Havre, Lemâle et Cie, 5 vol. gr. in-fol. (Héliogravures de P. Dujardin).

Calvados (1re partie).

— L'église Saint-Étienne, à Caen; p. 1-12, avec 2 pl. et 1 fig.
— L'église Saint-Nicolas, à Caen; p. 13-16, avec 1 pl.
— L'église de la Trinité, à Caen; p. 17-22, avec 1 pl.
— L'église Saint-Gilles, à Caen; p. 23-26, avec 1 pl. et 1 fig.
— L'église Saint-Michel de Vaucelles, à Caen; p. 27-30, avec 1 pl.
— Les monuments romans de la ville de Caen; p. 31-36.
— La tour Guillaume Le Roy et le cloître des Capucins, à Caen; p. 37-41, avec 2 fig.
— L'église d'Ifs; p. 121-124, avec 1 fig.
— L'église de Saint-Contest; p. 125-128, avec 2 fig.
— L'église d'Oistreham; p. 133-136, avec 1 pl.
— L'église de Thaon; p. 173-176, avec 1 fig.
— L'église de Mouen; p. 245-248, avec 2 fig.

Quelques exemplaires de ces articles ont été tirés à part sans pagination distincte.

Manche (1re partie).

— Chanteloup; p. 133-139, avec 1 pl. et 1 fig.
— L'église de Savigny; p. 147-152, avec 2 fig.

Cf. nos 519 et 523.

Manche (2e partie).

— Avranches; p. 65-83, avec 2 pl., 13 fig.
— Pontaubault; p. 88-90, avec 1 fig.

M. Eugène de Beaurepaire. Caen, A. Hardel, 1856, in-8° de LVIII-170 p. (Extr. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIX, 1852, in-4°).

T. XX.

55. — Le Tombel de Chartrose et le Chant du Roussigneul, poèmes mystiques du XIVe siècle; p. 231-251.

Tiré à part. Caen, mars 1854, remanié en in-8° de 35 p.

56. — Note sur une découverte de monnaies françaises et étrangères à Bacilly, près d'Avranches; p. 395-396.

T. XXII.

57. — Note sur des fouilles entreprises à Avranches aux abords des rues Ormont et de Mortain, dans le courant des années 1855 et 1856; p. 271-277, 2 pl.

Tiré à part. Caen, 1857, remanié en in-8° de 18 p., 2 pl.

58. — Note sur une découverte de pavés émaillés; p. 278-280.

Ces pavés trouvés à Sainte-Pience ont dû décorer le château du Parc, reconstruit, en 1490, par Louis de Bourbon, évêque d'Avranches.

T. XXIV.

59. — Olivier Basselin, Jean Le Houx et le Vaudevire normand; p. 15-55.

Tiré à part. Caen, 1858, remanié en in-8° de 71 p.

60. — Les briques émaillées du château de Ducey; p. 166-169, 1 pl.

61. — Documents sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel; p. 479-498.

Tiré à part sous le titre de : *Notes et documents sur la captivité et la mort, etc.* Caen, 1861, in-8° de 39 p.
Cf. n° 10.

T. XXIX.

62. — Thomas Le Roy et le manuscrit des Curieuses Recherches; p. 223-244.

Note sur l'ouvrage suivant.

63. — Livre des Curieuses Recherches du Mont-Sainct-Michel, à commencer depuis la fondation de la première église dudit lieu, faicte par S. Aubert.... par Thomas Le Roy, moine bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur; p. 245-854.

Suivi d'un Appendice, p. 855-946.
Tiré à part sous le titre de : *Les Curieuses Recherches, etc., avec Introduction et Notes.* Caen, Le Gost-Clérisse, 2 vol. de 476 et 576 p.

T. XXXI.

64. — Le Journal du sire de Gouberville publié sur la copie du manuscrit original faite par M. l'abbé Tollemer, avec une Introduction et un Appendice.

Cette publication forme tout le volume.
L'Introduction, suivie d'une notice nécrologique : *L'abbé*

Alexandre Tollemer, a été tirée à part sous le titre de : *Le Journal du sire de Gouberville. Étude sur la vie rurale en Normandie au XVI[e] siècle.* Caen, H. Delesques, 1893, remanié en gr. in-8° de 162 p.

Cf. n° 458.

III. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

T. I.

65. — **Lettre à M. A. Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie; p. 160-162.**

Sur la découverte, à Alençon, de sculptures sur bois du XV[e] siècle.

66. — **[Note sur la découverte à Héloup, près d'Alençon, de fragments de poteries]; p. 339-340.**

Cette note est signée par erreur dans le Bulletin : Ch. de Robillard de Beaurepaire.

T. II.

67. — **Sur les fouilles faites au Châtellier, près d'Avranches; p. 542-548.**

68. — **Sur le camp du Gué de la Fiolais, situé en la commune de Buais (Manche); p. 670-673.**

Description d'un emplacement fortifié dont la date n'est pas encore bien déterminée.

T. III.

69. — **Les fresques de Saint-Cénery ; p. 264-276.**

Étude sur les peintures murales de l'église de Saint-Cénery-le-Geré, près d'Alençon, exécutées entre 1362 et 1370 et représentant des scènes de la vie de saint Cénery et de celle de la Vierge, ainsi que le portrait et les armoiries d'Urbain V et divers sujets religieux.

Cf. nos 43, et 562.

T. IV.

70. — Du rôle du grotesque dans les concours palinodiques. Le Festin des princes, David Ferrand et la Muse normande ; p. 316-336.

Cet article a été communiqué en 1867, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

T. V.

71. — Les Romans de la Table-Ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par M. Paulin Paris. Paris, Techener, 2 vol. in-12 ; p. 336-343.

Compte-rendu bibliographique. M. de Beaurepaire fait habilement ressortir l'importance qu'offrent pour l'histoire des idées celtiques et pour celle de la société franque les œuvres de Wace, de Geoffroi de Monmouth et des diverses chansons de geste.

72. — Liber diurnus ou Recueil de formules usitées dans la chancellerie pontificale du Ve au XIe siècle, publié d'après le manuscrit des archives du Vatican, avec les notes et

dissertations du P. Garnier et le commentaire inédit de Baluze, par Eugène de Rozière; p. 408-415.

Compte-rendu bibliographique de cette édition définitive du célèbre formulaire de la chancellerie romaine pour les actes ayant trait au gouvernement.

T. VI.

73. — **Un manuscrit bourguignon égaré en Basse-Normandie; p. 392-402.**

Ce manuscrit, retrouvé en 1858 chez un libraire par M. de Beaurepaire, et intitulé : *Adversaria Edmundi Lemulier apud Mandubios patroni*, est une sorte de registre domestique dans lequel l'auteur, avocat à Semur et bailli de Ragny, a consigné les consultations qu'il avait données, les jugements qu'il avait rendus, ainsi que des événements dont il avait été témoin et dont quelques-uns présentent de l'intérêt pour l'histoire locale de la Bourgogne. Lemulier y parle notamment de procès intentés à des sorciers et se prononce nettement contre les cruelles sévérités des jugements rendus dans ces occasions.

T. VII.

74. — **Résumé des travaux de la Société pendant l'année 1874; p. 13-29 (1).**

Notices nécrologiques sur MM. Édouard Frère, bibliographe, à Rouen; Édélestand du Méril, antiquaire et philologue.

Tiré à part. Caen, 1874, in-8° de 23 p.

(1) Ce Rapport et les suivants donnent l'historique de la Société et de ses travaux pendant le cours de l'année, avec des notices sur les membres décédés.

75. — **Procès-verbaux**; p. 78-94.

76. — **Observations sur le droit d'Esperquerie**; p. 102-104.

Additions à des notes de MM. Le Héricher et G. Dupont, sur un droit d'étente ou de sècherie du poisson dans les îles du Cotentin.

77-87. — **Bibliographie et Nouvelles diverses**; p. 130-156.

Comptes-rendus bibliographiques sur : Notice historique et descriptive sur la tapisserie dite de la reine Mathilde, par M. l'abbé Laffetay. — Alfred de Combes. — Notice sur Marguerin de La Bigne, théologal de Bayeux et grand-doyen de l'église du Mans (1546-1597), par le R. P. Dom Paul Piolain. — La cathédrale de Coutances et les moines celtiques, par M. E. Didier. — Cimetière romain de Lillebonne. Explorations de MM. Rœssler et Cochet. — Le Trésor de Cailly, par M. l'abbé Cochet. — Fouilles d'Épouville, par M. l'abbé Cochet. — Découverte de monnaies à Orbec. — Découverte d'un kelt votif et de kelts à ardillons, par M. Lebœuf. — Vente de la bibliothèque de M. Édouard Frère.

88. — **Procès-verbaux**; p. 157-171.

89-101. — **Bibliographie et Nouvelles diverses**; p. 261-263.

Chronologie des grands baillis du comté et duché d'Alençon, par M. de Courtilloles. — Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances, par Toustain de Billy. — Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries. — Intérieur d'un château normand au XVIII[e] siècle, par l'abbé Faucon. — Essai historique sur l'abbaye de Mondaye, de l'ordre des Prémontrés, par le P. Godefroid Madelaine. — R. Castel, procureur syndic du directoire du district de Vire, par M. Armand Gasté. — Précis de l'Académie de Rouen, 1874. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. — Bulletin de la Société de statistique de l'Isère. —

La civilisation naissante au Crochemelier, près Igé (Orne), par M. le docteur Jousset. — Découvertes numismatiques. — Découvertes à Condé-sur-Noireau.

102. — Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1874-1875, et Notice sur M. Guizot; p. 313-340.

Notes nécrologiques sur MM. Le Vaillant de la Fieffe; l'abbé Colas, directeur du Musée céramique de Rouen; Bertrand, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien maire de Caen, ancien député du Calvados, ancien président de la Société; l'abbé Cochet, ancien directeur de la Société; Guizot, l'éminent homme d'État, deux fois directeur de la Société, en 1837 et en 1873.

Tiré à part sous le titre de: *Société des Antiquaires de Normandie. Rapport sur les travaux de la Société et Notice sur M. Guizot.* Caen, 1875, in-8° de 37 p.

103. — Procès-verbaux; p. 368-379.

104. — Note sur le Tribunal criminel de la Manche; p. 380-402.

Tiré à part. Caen, 1875, in-8° de 32 p.

105. — Les découvertes du Mont-Saint-Michel et de Saint-Pair, près Granville, en 1875; p. 442-466, avec 3 pl. et 1 fig.

Note étendue sur les constatations faites à la suite des travaux exécutés par M. Corroyer et sur la découverte des sépultures des abbés Robert de Torigni et Martin « de Furmendeio », dans l'église du Mont-Saint-Michel, ainsi que des sarcophages de saint Pair et de saint Scubilion, dans l'église paroissiale de Saint-Pair.

Tiré à part. Caen, 1876, in-8° de 33 p., pl. et fig.

106-110. — **Bibliographie et Nouvelles diverses**; p. 467-471 ; 482-488.

Documents relatifs à la fondation du Havre, recueillis et publiés par M. Stephano de Merval. — Notice sur le prieuré du Rocher et l'hospice civil de la ville de Mortain, par M. H. Moulin. — Bulletins des autorités constituées réunies à Caen, chef-lieu du département du Calvados (juin et juillet 1793), réédités par un bibliophile normand. — Notices sur l'histoire de la Révolution dans le département de la Manche et, en particulier, dans la ville de Coutances, par M. E. Sarot. — Notice sur la tour de Thevray (Eure), par Henri Quevilly.

T. VIII.

111. — **Extrait des procès-verbaux**; p. 1-22.

112. — **Note sur une découverte de bijoux mérovingiens au village de Valmeray, commune de Moult (Calvados)**; p. 151-164, avec 2 pl. en couleur.

113-115. — **Bibliographie**; p. 190-195 ; 197-207.

Notice sur les trois Brébeuf, le poète, le prieur-curé de Venoix et leur oncle, le missionnaire martyr, par M. Ch. Marie. — Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque, par M. Siméon Luce. — Guide de l'étranger à Coutances et aux environs de cette ville, par M. L. Quénault.

116. — **Réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne**; p. 207-211.

117. — **Inauguration de la statue de M. de Caumont, à Bayeux**; p. 220-230.

Le Discours de M. E. de Beaurepaire, secrétaire de la

Société des Antiquaires de Normandie, occupe les p. 230 et 231.

Cf. n° 405.

118. — Exposition rétrospective de Bayeux; p. 233-234.

119-128. — [Nouvelles diverses]; p. 235-250.

L'inventaire général des richesses d'art de la France. — La cathédrale de Coutances au Conseil général de la Manche — Acquisition par l'État de la tour Gabrielle au Mont Saint-Michel. — Don du portrait original de Daniel Huet au musée d'Avranches. — Pierres tombales de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches. — Les découvertes de l'abbaye d'Ardennes. — Une nouvelle explication des six bas-reliefs de l'hôtel Bourgtheroulde, à Rouen, par M. Palustre. — Découverte du tombeau de Pierre de Martigny dans l'église Saint-Étienne de Caen. — Découverte de kelts aux environs de Condé-sur-Noireau. — Les chapelles de Saint-Clément, à Carolles (Manche).

129. — Rapport [sur les travaux de l'année 1876]; p. 268-282.

Notes nécrologiques sur Mgr Bravard, évêque démissionnaire de Coutances et Avranches, chanoine de Saint-Denis, ancien directeur de la Société; sur MM. l'abbé Faucon, curé de Saint-Vigor-le-Grand; Gosselin, commis-greffier de la Cour d'appel de Rouen; l'abbé Hyacinthe de Valroger, ancien professeur de philosophie au Séminaire de Sommervieu.

Tiré à part. Caen, 1877, in-8° de 21 p.

130. — Procès-verbaux des séances; p. 331-345.

131-139. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 443-468; 475-491.

Livre d'heures du XV[e] siècle. — Aperçu sur la généralité d'Alençon au XVII[e] siècle, d'après le rapport manuscrit de M. de Pommereu, par M. Victor des Diguères. — Notice sur

vingt manuscrits du Vatican, par M. Léopold Delisle. — L'Hôpital de Mortagne en 1530, par M. le docteur Jousset. — Les Confréries campagnardes dites de charité dans le Perche, par le même. — Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords, précédée d'une Notice historique, par M. Édouard Corroyer. — Le Mont-Saint-Michel en poche, par M. Victor-Désiré Jacques. — The History of the norman conquest of England, par M. E.-A. Freeman. — Recherches sur les voies romaines de la Seine-Inférieure, par M. William Martin.

T. IX.

140. — Rapport sur les travaux de la Société en 1877; p. 3-53.

Notes nécrologiques sur MM. le pasteur Cachemaille, de Guernesey; Morin-Lavallée, ancien maire de Vire; Raymond Bordeaux.

La plus grande partie de ce rapport a été tirée à part, avec quelques lignes d'introduction, sous le titre de : *Raymond Bordeaux, ses œuvres et sa correspondance*. Caen, 1878 (remanié en pet. in-8°) de 85 p. (avec portrait).

141. — Procès-verbaux des séances; p. 68-77.

142-144. — De quelques antiquités récemment signalées en Normandie; p. 220-238, avec 5 pl. et 1 fig.

Découverte d'une tête de faune à Lisieux, en 1874, par M. Moisy. — Vase de bronze d'Urville et buste en bronze, conservés à la Bibliothèque de Coutances. — Fragments de sculptures provenant de Vieux et appartenant à la Société des Antiquaires de Normandie.

145-157. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 243-265.

Mortagne pendant la Révolution, par M. le docteur Jous-

set. — Étude sur la commission militaire et révolutionnaire établie à Granville en l'an II de la République, par M. E. Sarot. — Les habitants de la Manche devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, par le même. — Le curé Caniteau, par M. L. de La Sicotière. — La mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité, par le même. — Histoire du diocèse de Coutances et Avranches, par M. l'abbé Lecanu. — Histoire du diocèse de Bayeux, par M. l'abbé Laffetay. — Les pierres tombales de Notre-Dame-sur-l'Eau, par M. L. Blanchetière. — Mortain, de René Toustain de Billy, par M. Hippolyte Sauvage. — Domfront, son siége de 1594 et sa capitulation, par un Bibliophile normand (H. Sauvage). — Domfront, ses divers drames de 1574, d'après le manuscrit de François de Boispitard ; la chanson de Montgommery, par le même. — Essai sur la Bibliographie viroise, ouvrage posthume de M. Morin-Lavallée. — L'Alsace à la fin du règne de Louis XIV, par M. le marquis de Nettancourt.

158. — Rapport sur les travaux de la société en 1878 ; p. 299-328.

Notes nécrologiques sur MM. Félix Courty ; le conseiller A. Dubus ; Charles Gervais, ancien directeur de la Société ; l'abbé Laurent, curé de Condé-sur-Noireau ; Edmond Le Harivel-Durocher.

159. — Procès-verbaux des séances ; p. 396-407.

160. — De quelques objets de décoration intérieure existant autrefois dans le cloître et dans l'église du Mont-Saint-Michel ; p. 472-489, avec 1 pl. et 2 fig.

Notes extraites du ms. 4902 du fonds français de la Bibliothèque nationale et relatives aux Archives du Mont-Saint-Michel, à diverses chapelles et à des sépultures d'abbés.

161-175. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 505-532.

Histoire des enfants abandonnés, par M. Ernest Semichon.

— Jean Chouan et sa postérité, par M. L. de La Sicotière. — Conversation entre un officier envoyé par le général Hédouville et MM. de Chatillon et de Bourmont, par le même. — Le curé Pons, par le même. — Les Sociétés populaires de Coutances, par M. E. Sarot. — Histoire de La Flèche et de ses seigneurs, par M. Ch. de Montzey. — Notice sur la commune de La Sauvagère, par M. le comte G. de Contades. — Notice sur la commune de Saint-Maurice-du-Désert, par le même. — Saint-Pierre-sur-Dives, par M. le docteur Pépin. — Un aumônier du roi Louis XV, par M. Hippolyte Sauvage. — Histoire de l'Imprimerie à Domfront, par MM. Appert et Blanchetière. — Histoire de la cathédrale de Séez, par MM. Marais et Beaudoin. — Histoire de la cathédrale de Coutances, par M. l'abbé Pigeon. — Chronique du Mont-Saint-Michel, par M. Siméon Luce. — Les Mémoires de l'Académie de Bellesme [par M. le marquis de Chennevières].

T. X (1).

176. — La fonderie de Port-en-Bessin et le cimetière gaulois de Mondeville près Caen (Calvados) ; p. 503-529, avec 1 plan et 3 planches.

177. — Cimetières mérovingiens récemment découverts en Basse-Normandie; p. 531-542, avec 4 pl., dont 2 en couleur et 1 vignette.

Découvertes de cimetières de l'époque franque à Ussy, Bons, Garcelles-Secqueville, Villy, Pierrefitte-en-Cinglais, Pontécoulant, Amfréville-sur-Orne.

T. XI.

178. — Rapport sur les travaux de la Société en 1879; p. 24-41.

(1) Ce volume ne renferme que des mémoires.

Notices nécrologiques sur MM. Alfred Canel, de Pont-Audemer ; H. de Formeville, ancien secrétaire de la Société ; A.-M. Laisné, d'Avranches.

179. — Procès-verbaux des séances ; p. 52-70.

180. — Les carrelages funéraires en Normandie ; p. 136-152, avec 1 pl. coloriée et 5 fig.

Note sur des dalles tumulaires formées de carreaux émaillés ou vernissés, fabriqués pendant tout le moyen âge au Molay-Bacon. L'auteur signale le souvenir ou des débris de ces carrelages à Fontenay-sur-Orne, Saint-Pierre-sur-Dives, le Breuil, Longues (Calvados), Gratot et Hambye (Manche).

181-206. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 153-192.

Notice sur l'histoire de Mortagne pendant la Révolution, par M. Louis Duval. — Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsort, par le même. — La Louve d'Alençon, Mabille de Bellême, dans le roman et dans l'histoire, par le même. — Gargantua en Normandie, par le même. — Une excursion au château de Voré, par le même. — Helvétius, seigneur de Rémalard, par le même. — Les étapes d'un réquisitionnaire de 1793 en Basse-Normandie, par le même. — Les députés de l'Orne de 1789 à 1815, par le même. — Les fêtes des Rosières sous l'Empire, par M. Almagro. — Les anniversaires de la mort de Louis XVI, par le même. — Les fêtes de la Fédération, par le même. — Le journalisme à Laigle, par le même. — Bréant, sa vie et ses œuvres, par M. Malbranche. — Notice sur la famille du Fay de La Sauvagère, par M. Victor des Diguères. — La Vie de nos pères en Basse-Normandie, par le même. — Notice sur la commune de Lonlai-le-Tesson, par M. le comte G. de Contades. — Notice sur la paroisse Saint-Ouen de Caen, par M. le docteur Pépin. — Caen, son histoire, ses monuments, son commerce et son industrie, 3e édit., par G.-S. Trébutien. — La

Saint-Barthélemy à Rouen, par M. d'Estaintot. — La Tombe de Jean de Bailleul, par le même.— Excursion archéologique à Valmont et à Cany, par le même. — Mémoires du président Bigot de Monville, édités par le même. — Mémoires de Thomas du Fossé, édités par M. Bouquet. — Éloges des citoyens de la ville de Caen, par Jacques de Cahaignes, traduction d'un curieux (M. le comte A. de Blangy). — L'ancienne coutume de Normandie, éditée par M. W.-L. de Gruchy. — Un manuscrit des Chroniques de Normandie. — Fonderie ambulante de l'époque gauloise.

207. — Rapport sur les travaux de l'année 1880; p. 207-225.

Notices nécrologiques sur MM. Émile Royer, de Bayeux; Cailloué.

Tiré à part. Caen, 1882, in-8° de 24 p.

208. — Procès-verbaux des séances; p. 241-256.

209. — Les vicissitudes d'un sceau de l'abbaye de Cordillon; p. 257-266, avec 1 fig.

L'empreinte de ce sceau se trouve en cire rouge dans le Registre du Comité de surveillance de la commune de Tilly-sur-Seulles en l'an II de la République. Il porte des emblèmes religieux et funéraires, et avait été à l'usage des « dépositaires » de la communauté de Cordillon.

210. — Une lettre de Jacques de Cahaignes à Christophe Dibwad; p. 267-269.

211.— Le musée lapidaire de la ville d'Avranches; p. 310-311.

212.— Le nouveau musée de la ville de Vire; p. 311-312.

213. — Rapport sur les travaux de l'année 1881 ; p. 383-406.

Notes nécrologiques sur MM. Paulin Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société; Peter Burke, « sergeant at law », à Londres; Charles Guernier, peintre, à Vire; L. de Valroger; Semichon, de Neufchâtel-en-Bray; l'abbé Decorde, curé de Bures (Seine-Inférieure); A. Floquet, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1882, in-8° de 81 p.

214. — Procès-verbaux des séances; p. 423-445.

215. — Note sur deux maisons de la ville de Caen ; p. 547-562, avec 5 fig.

Cf. n° 515.

216-228. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 580-603.

L'auteur de la Chanson de Roland était-il Normand? par M. Gaston Paris. — Étude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, par M. Ch. Le Breton. — De Paris à Sibaris, par M. Léon Palustre; — Guillaume IX, dit le Troubadour, par le même. — Adam, mystère du XII° siècle, par le même. — Les faux Louis XVII, par M. de La Sicotière. — Notice sur la paroisse Saint-Julien de Caen, par M. le docteur Pépin. — Les sculptures grotesques et symboliques, par M. J. Adeline. — Œuvres de Henri d'Andeli, publiées par M. A. Héron. — La relation des funérailles de l'amiral de Villars, publiée par M. Le Bouteiller. — Notice sur J.-J.-A. Le Veau, graveur normand, par M. Jules Hédou. — Gustave Morin et son œuvre, par le même. — La Lithographie à Rouen, par le même.

229. — La grotte à stalactites de Maizet ; p. 606-608.

Exploration par M. de Beaurepaire d'une grotte qui a encore servi de refuge au XVI° siècle.

Cf. n° 410.

T. XII (1).

230. — Les Fresques de Saint-Michel de Vaucelles; p. 643-647, avec 3 pl.

Tiré à part. Caen, *s. d.*, in-8° de 32 p., avec 3 pl.

Dans la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1883, M. de B. avait communiqué un travail sur *Les Peintures murales de Vaucelles.*

Cf. n° 529.

T. XIII.

231. — Rapport sur les travaux de l'année 1882; p. 42-65.

Notes nécrologiques sur MM. Léon Levaillant de Duranville; le docteur Olive; le colonel Coustant d'Yanville; Lavalley-Duperroux, conservateur du musée de la Société; Bertauld, sénateur; le chanoine Laffetay.

Tiré à part. Caen, 1883, in-8° de 31 p.

232. — Procès-verbaux des séances; p. 71-86.

233-239. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 140-156.

Les conventionnels de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé J. Loth. — La jeunesse du général de Frotté, par M. de La Sicotière. — Histoire de Condé-sur-Noireau, ses seigneurs, son industrie, par M. l'abbé Huet. — Esquisses du Bocage normand, par M. Jules Lecœur (Jules Tirard). — Tinchebray et sa région au Bocage normand, par M. l'abbé L.-V. Dumaine. — Olivier Basselin et les insurrections populaires contre les Anglais au XV° siècle, par M. L. Duval. — La seringue spirituelle, recherches d'un bibliophile (Maurice Cohen).

(1) Ce volume ne renferme que des mémoires.

240. — Congrès archéologique de France ; p. 159-165.

Compte-rendu du Congrès tenu à Caen, en 1883, par la Société française d'Archéologie.

Cf. nos 417, 527 et 528.

241. — L'Exposition rétrospective de Caen ; p. 165-186.

Dans ce compte-rendu, M. de Beaurepaire signale les principaux objets exposés, et donne des détails peu connus sur les faïences de Saint-Denis-sur-Sarthon, de Bayeux et de Caen, les bijoux normands, les tapisseries appartenant au couvent des Ursulines de Caen, les épis de faîtage, etc.

Cf. n° 416.

242. — Rapport sur les travaux de l'année 1883 ; p. 209-232.

Notes nécrologiques sur MM. Bailleul, ancien agent-voyer ; Bayeux, ancien président de la Société ; S. E. le cardinal de Bonnechose, ancien directeur de la Société ; Hippolyte Lemarchand, avocat à Vire.

Tiré à part. Caen, 1885, in-8° de 32 p.

243. — Extrait des procès-verbaux ; p. 233-246.

244. — Le Matrologe de la Charité de la Très-Sainte Trinité ; p. 291-334.

Tiré à part. Caen, 1885, in-8° de 46 p.

245. — Démolition de la chapelle du Reclus, à Vaucelles (Caen) ; p. 340-344.

246. — Découverte de souterrains à Bagatelle ; p. 344-346.

247. — Les stalles de l'église Saint-Pierre ; p. 346-349.

248. — Le jubé de Rouen ; p. 349-350.

249. — Rapport sur les travaux de l'année 1884; p. 377-402.

Notes nécrologiques sur MM. Poubelle; le comte L. d'Osseville; Doucet, numismate à Bayeux; le docteur J. Pépin; Jules Cauvet, professeur à la Faculté de droit, ancien président de la Société.

Tiré à part. Caen, 1885, in-8° de 35 p.

250. — Extrait des procès-verbaux; p. 413-427.

251. — Note sur la chapelle de la Bizardière, située à Villechien (arrondissement de Mortain); p. 468-471.

252-262.— Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 480-515; 525-530.

L'Architecture normande aux XI° et XII° siècles en Normandie et en Angleterre, par M. V. Ruprich-Robert. — La Renaissance en France, par M. Léon Palustre. — Étude sur l'ancienne abbaye de Fontenay, près Caen, par M. Pierre Carel. — Notice sur Guillaume de Longchamp, par M. Boivin-Champeaux. — Histoire du Cotentin et de ses îles, par M. Gustave Dupont. — Les relations de la Normandie et de la Bretagne avec les îles de la Manche pendant l'émigration, par M. Charles Hettier. — Le dernier prince de Bouillon, 1754-1816, par M. H. Forneron. — Excursion de la Société française d'Archéologie à Jersey, par MM. le comte de Marsy et Émile Travers. — Le dixième Bulletin de la Société Jersiaise. — Saint-Valery-en-Caux et les capitaines gardes-côtes, par M. le comte d'Estaintot. — Prologue pour l'ouverture du théâtre de Mme la comtesse de Faudoas.

T. XIV.

263. — Rapport sur les travaux de l'année 1885; p. 15-43.

Notes nécrologiques sur MM. Worsaae, inspecteur des

monuments historiques en Danemark; Charles Vastel, historien, à Versailles; Alfred de Liesville, historien et numismate, à Paris; Victor Châtel, archéologue et agronome, à Valcongrain; Émile Egger, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société; Hervé de Saint-Germain, ancien député et sénateur de la Manche, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1887, in-8° de 37 p.

264.— Extrait des procès-verbaux des séances; p. 57-66.

265-269. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 143-161.

Jeanne d'Arc à Domrémy, par M. Siméon Luce. — Propriétés médicales et hygiéniques du cidre, par M. le docteur Denis-Dumont. — L'abbé Langevin, par M. G. Vanel. — Notice sur René Toustain de Billy, par M. G. Le Gorgeu. — Les Coutumes de Normandie, par Léon de Vilade.

Tiré à part sous le même titre. Caen, Henri Delesques, *s. d.*, in-8° de 19 p.

270. — L'Exposition rétrospective de Rouen [en 1884]; p. 163-173.

271.— Rapport sur les travaux de l'année [1886]; p. 306-330.

Notes nécrologiques sur MM. Lamotte, architecte à Caen; Auvray, architecte à Caen; Gaslonde, ancien conseiller d'État, ancien député de la Manche; Alfred Ramé, conseiller à la Cour d'appel de Paris; le docteur Denis-Dumont, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Caen; Henri Moisy, ancien notaire et juge honoraire à Lisieux; Henri Moulin, ancien maire de Mortain; Léopold Quénault, ancien maire et ancien sous-préfet de Coutances.

Tiré à part. Caen, 1888, in-8° de 33 p.

272. — Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 348-354.

273. — Rapport fait par M. de Beaurepaire au nom du Conseil d'administration chargé de l'examen de la proposition de M. le Recteur ; p. 359-365.

M. Zévort, recteur de l'Académie de Caen, avait demandé à la Société de subventionner une chaire d'histoire locale à créer à la Faculté des Lettres, et de joindre ses publications à celle d'une *Revue académique* en projet.

274. — Extrait des procès-verbaux des séances ; p. 365-374.

275-286. - Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 515-531.

Recherches de la noblesse faites en 1666 par Guy Chamillart, publiées par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie (A. du Buisson de Courson). — Notice historique sur l'ancien couvent de la Congrégation de Notre-Dame, à Carentan, par A. Desprairies. — Liste des manuscrits de la collection Mancel, à l'Hôtel de Ville de Caen. — Supplément à l'inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine, par M. Beziers. — Revue historique, archéologique et monumentale de l'arrondissement de Mortain, par M. Hippolyte Sauvage. — Saint Regnobert ou les origines de l'église de Bayeux, par M. l'abbé Lecointe. — Saint Taurin, premier évêque d'Évreux au Ier siècle, par M. l'abbé Do. — Artistes normands, XVIe et XVIIe siècles, par M. le marquis de Chennevières. — L'affaire du 11 mars 1793 à Argentan, par M. Vimont. — Flore populaire de la Normandie, par M. Charles Joret. — Esquisses du Bocage normand, par M. Jules Lecœur (J. Tirard). — Blason populaire de Villedieu-les-Poëles (par M. Victor Brunet).

287. — Obsèques de M. Lamotte, architecte à Caen; p. 541-547.

Discours prononcé par M. de Beaurepaire sur la tombe de ce membre de la Société.

288.—L'Exposition typographique de Rouen et le Musée céramique de Rouen. Visite de l'Association Normande; p. 550-555.

Cf. n° 435.

T. XV.

289. — Rapport sur les travaux de l'année [1887]; p. 46-64.

Notes nécrologiques sur M. Léopold Hettier, conseiller général, trésorier honoraire de la Société; Théodore Le Cerf, avoué honoraire à la Cour d'appel de Caen; Lidehard du Plessis, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, ancien président de la Société; Charles du Plessis, conservateur du musée de la Société; l'abbé Montcoq, curé de Saint-Ouen de Caen, président de la Société; Jules Desnoyers, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société; Ruprich-Robert, architecte des monuments historiques, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1889, in-8° de 26 p.

290.— Extraits des procès-verbaux des séances; p. 78-90.

291. — Note sur un devant d'autel en broderie en petit point appartenant au couvent de la Charité de Caen; p. 91-93.

292. — La Chanson des faux nobles; p. 120-127.

Tiré à part sous le même titre. Caen, Henri Delesques, *s. d.*, in-8° de 8 p.

293.— **Rapport sur les travaux de l'année [1888] ; p. 151-169.**

Notes nécrologiques sur MM. Doublet, ancien juge de paix à Caen; Julien Travers; Charles Marie, ancien professeur au Lycée de Caen.

Tiré à part. Caen, 1890, in-8° de 21 p.

294.— **Extraits des procès-verbaux des séances; p. 239-247.**

295.— **Le comte de l'Isle et ses correspondants ; p. 263-328, avec portr.**

Ce travail avait été analysé par M. de B., à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1887.

Tiré à part. Caen, 1891, in-8° de 70 p. avec portr.

296.— **Rapport sur les travaux de l'année [1889]; p. 353-365.**

Notes nécrologiques sur MM. le docteur Le Roy de Langevinière; Sabine, architecte; Goussiaume de Laporte, ancien imprimeur; Le Tourneur d'Ison; l'abbé Do, chanoine de Bayeux; l'abbé Marais, chanoine de Sées; Léon Puiseux, inspecteur général de l'Enseignement, ancien secrétaire de la Société.

Tiré à part. Caen, 1891, in-8° de 15 p.

297.— **Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 397-405.**

298.— **Rapport sur les travaux de l'année [1890]; p. 487-497.**

Notes nécrologiques sur MM. le comte de Blagny; de Bonnechose, secrétaire honoraire de la Société centrale d'Horticulture de Caen et du Calvados; Georges Bouet; Édouard Le Héricher.

Tiré à part. Caen, 1891, in-8° de 29 p.

299.— Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 518-528.

300.— Note sur un triptyque en émail, légué par Mme Guy à la Société ; p. 522-523.

301-305. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 584.

Les Mémoires de Pierre Mangon, par M. Léopold Delisle. — Inventaire des archives de l'Université de Caen, par M. A. Bénet. — Introduction à l'Inventaire sommaire des fonds des abbayes d'hommes du département de l'Orne, par M. Louis Duval. — La maison de Malherbe à Caen, par M. le comte de Blangy. — Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen, par M. L. de Glanville.

T. XVI.

306. — Rapport sur les travaux de l'année [1891] ; p. 65-81.

Notes nécrologiques sur MM. l'abbé Bossard, curé-doyen de Condé-sur-Noireau ; l'abbé Révérony, vicaire général du diocèse de Bayeux ; le baron F. Dunot de Saint-Maclou ; Chéruel, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1893, in-8° de 19 p.

307. — Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 137-152.

308. — Les découvertes de l'église de Savigny près Coutances ; p. 309-324, avec 3 pl. et 3 fig.

Tiré à part. Caen, 1894, in-8° de 18 p., pl. et fig.

Cf. n° 519.

309. — Le Matrologe de la Charité de Saint-Nicolas ; p. 464-480.

Tiré à part. Caen, 1894, in-8° de 19 p.

M. de B. a fait à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, des communications sur les Confréries religieuses de la ville de Caen, en 1885, et sur le matrologe de la Charité de Saint-Nicolas, en 1892.

310-313. — Bibliographie; p. 510-525.

Usages, coutumes et croyances, ou le Livre des choses curieuses, par Dieudonné Dergny. — Le septième couplet de la « Marseillaise », par Anatole France. — Les Mémoires de Michelot Moulin, publiés par M. L. Rioult de Neuville. — Études historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux.

T. XVII.

314. — Rapport sur les travaux de l'année [1892]; p. 23-44.

Notes nécrologiques sur MM. de Chênedollé, conservateur des forêts en retraite; Le Chanteur de Pontaumont, inspecteur de la marine en retraite; Guillot, juge de paix à Évrecy; G. Le Brisoys-Desnoiresterres, homme de lettres, lauréat de l'Académie française; Renault, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, ancien président de la Société; Pierre de Witt, conseiller général du Calvados; Eugène de Lioncourt, avocat, bibliothécaire adjoint de la Société.

Tiré à part. Caen, 1896, in-8° de 24 p.

315. — Extraits des procès-verbaux des séances; p. 50-65.

316-322. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 98-103.

M. Gustave Le Vavasseur à Avranches, prose et vers. — Les églises d'Avranches, Saint-Loup, Mortain, par M. Louis Régnier.—Notice biographique sur M. Loisel, par M. Drouet. — Les calvaires en grès de la vallée du Dun, par M. Alphonse Martin. — La croix des premiers croisés, par M. F. de Mély.

— Les vêtements de saint Thomas de Canteloup à Lisieux, par le même. — Les reliques de saint Thomas Becket, par M. l'abbé X...

323. — Affaire du tableau de Charlotte Corday; p. 106-107.

Ce portrait, qui avait été remisé dans un grenier, a été replacé au Musée de Caen sur la réclamation d'un savant danois, M. Fabricius.

324. — Mort de M. l'abbé Tollemer; p. 107-108.

325. — Balzac et M. Desnoiresterres; p. 108-109.

326. — Un souvenir de M. Charma; p. 109-110.

327. — Rapport sur les travaux de l'année [1893]; p. 147-163.

Notes nécrologiques sur MM. Jules Tirard, de Condé-sur-Noireau; Joly, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien président de la Société; Alfred Darcel, directeur du musée de Cluny, ancien directeur de la Société; Siméon Luce, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École des Chartes, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1896, in-8° de 19 p.

328. — Extraits des procès-verbaux des séances; p. 194-210.

329-333.— Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 240-247.

Les Recherches de M. Léopold Delisle sur Alexandre de Villedieu et Guillaume Le Moine. — Un précurseur du

Folklore. — La réhabilitation des Sourdins. — Un livre d'heures de la veuve Kerver, par M. Fernand Engerand. — Rupalley, peintre bayeusain, par M. du Boscq de Beaumont.

334. — Rapport sur les travaux de l'année [1894]; p. 286-300.

Notes nécrologiques sur MM. Senot de La Londe, ancien président de la Société; Bertot, de Bayeux; Stéphano de Merval, membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure; Amédée Mériel, de Falaise; Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'Archéologie.

Tiré à part. Caen, 1896, in-8° de 16 p.

335. — Extraits des procès-verbaux des séances; p. 354-376.

336. — Le marquis de l'Isle. Documents sur la campagne d'Italie en 1733-1734; p. 393-457.

Tiré à part. Caen, 1897, in-8° de 67 p.

337-347. — Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 472.

Malherbe, points obscurs et nouveaux de sa vie normande, par M. l'abbé Bourrienne. — Bossuet en Normandie. — Le calice de Bossuet au Plessis-Grimoult, par M. Armand Gasté. — Témoignage de Bossuet sur la vie et les vertus éminentes de M. Vincent de Paul, par le même. — Bossuet, Lettres inédites ou peu connues, par le même. — Deux lettres de M. l'abbé de Saint-Pierre à M. de Tourlaville, par M. le comte A. de Blangy. — Pierre Gringoire, la Confession d'un amoureux, publiée par le même. — Le comte Jean-Louis Le Chanoine du Manoir, par M. Ch. Joret. — Recherches sur les hautes justices féodales. — Un procès entre deux seigneurs hauts justiciers, par M. le comte d'Estaintot. — Le Théâtre à Caen, 1665-1830, par M. de Longuemare.

348. — La Société la Pomme à Caen ; p. 490-491.

349. — L'inauguration à Caen des nouveaux bâtiments des Facultés ; p. 491-492.

350. — La 23e session de l'Association française pour l'avancement des sciences ; p. 492-504.

351.— Les fouilles de Boitron, près Essay (Orne); p. 506-507.

352. — Où se trouve l'emplacement de Crociatonum ? p. 507-508.

353. — Les fouilles du R.P. de la Croix, à Villeret (Eure) ; p. 508.

354. — Nécrologie ; p. 509-510.

Notes sur le comte Hector de La Ferrière et sur l'abbé Joubin, curé de Savigny, près Coutances.

T. XVIII.

355. — Rapport sur les travaux de l'année [1895] ; p. 45-68.

Notes nécrologiques sur MM. Blanchetière, ancien maire de Domfront ; de Larturière, ancien maire de Vire, ancien conseiller général du Calvados ; l'abbé Nicquet, chanoine de Bayeux ; Boulatignier, ancien président de section au Conseil d'État, ancien directeur de la Société ; le duc d'Harcourt, ancien député du Calvados ; L. de La Sicotière.

Tiré à part. Caen, 1896, in-8° de 26 p.

356. — Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 89-103.

357-360.— Bibliographie et Nouvelles diverses; p. 129-148.

La Confrérie de Saint-Nicolas ou les origines du Théâtre à Alençon, par M. Louis Duval. — Essai historique sur le cidre et le poiré, par le même. — Le traité du vin et du cidre de Julien de Paulmier, traduit par Jacques de Cahaignes, édité par M. Émile Travers. — Le patois normand. Introduction à l'étude des parlers en Normandie, par M. Ch. Guerlin de Guer.

361. — Campanologie normande. Les recherches de M. Louis Régnier; p. 142-144.

362. — La « Sainte Famille » de Quentin Varin, à Avignon; p. 144-145.

363. - Plaques de cheminée; p. 147-147.

364. — Mort de M. Gouellain [céramographe rouennais]; p. 147.

365. — Mort de M. Chifflet [artiste peintre et archéologue]; p. 148.

366. — Rapport sur les travaux de l'année [1896]; p. 177-204.

Notes nécrologiques sur MM. Eugène de Rozière, sénateur de la Lozère, inspecteur général honoraire des Archives, ancien directeur de la Société; Alfred de Grandclos; le comte de Sainte-Marie, ancien receveur particulier des finances; d'Arodes de Taillis, ancien conseiller de Préfecture du Calvados; Alexandre Carel, professeur à la Faculté de Droit, ancien conseiller général du Calvados, ancien président de la Société; Charles Vasseur; Desprairies, notaire à Carentan; Gustave Le Vavasseur.

Tiré à part. Caen, 1897, in-8° de 30 p. avec 1 pl. (La mise du tombeau, sculpture en albâtre, appartenant à M Durier, de Vire).

367.— Extrait des procès-verbaux des séances; p. 233-253.

368-372. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 314-328.

Notice sur une croix funéraire de Notre-Dame de Bondeville. — La conquête et les conquérants des îles Canaries. article de M. Léopold Delisle sur un livre de M. P. Margry. — Le théâtre au collège de Valognes, par M. Léopold Delisle. — Le général Lecointe, par M. Léon Tyssandier. — Inventaire sommaire des archives départementales du Calvados, série H, supplément, par MM. A. Bénet et Renard. — Essai historique sur Moulineaux et le château de Robert le Diable, par M. Ch. Bréard.

373. — La Normandie monumentale; p. 329-333.

374. — Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge, par M. Ch. Joret ; p. 334-337.

375. — La question d'Olivier Basselin au Congrès de l'Association Normande, à Vire, en 1896 ; p. 338-343.

376.— Rapport sur les travaux de l'année [1897]; p. 388-401.

Notes nécrologiques sur MM. l'abbé Pichard, curé de Bretteville-sur-Odon ; Osmont de Courtisigny, conseiller à la Cour d'appel de Caen : l'abbé Legrand, curé de Saint-Julien de Caen : l'abbé Lecointe, curé de Cormelles : Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, ancien directeur de la Société.

Tiré à part. Caen, 1898, in-8° de 16 p.

377. — Extraits des procès-verbaux des séances ; p. 449 et p. 454-458.

378. — Incidents relatifs à l'application d'un Règlement pour les prisonniers d'État au Mont-Saint-Michel (d'après un document conservé à la collection Mancel); p. 474-484.

A propos des réclamations de prisonniers, au sujet d'un règlement édicté par le ministre Bertin, M. de B. publie et commente un curieux document fort utile pour l'histoire réelle de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, comme prison d'État.

Tiré à part ; *s. l. n. d.*, in-8° de 11 p.

379-383. — Bibliographie et Nouvelles diverses ; p. 485.

Gilles Carbonnel, vicomte de Vire, et son fils, Gilles Carbonnel, gouverneur de Vire, par M. Hippolyte Sauvage. — Une tombe dans l'église de Chasseguey, par M. le chanoine Pigeon. — Histoire de Lonlay-l'Abbaye, par M. Le Faverais. — Histoire du Musée de Caen, par M. Fernand Engerand. — Un écrivain national au XVe siècle, Alain Chartier, par M. Gabriel Joret-Desclosières.

384. — Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Carel ; p. 492-493.

385. — Monument de Gustave Le Vavasseur ; p. 493.

386. — Une publication de la Société des Bibliophiles normands ; p. 494.

Réimpression par M. de la Germonière de l'Entrée de Claude Auvry, évêque de Coutances, par Hilaire de Morel.

387. — Distinctions honorifiques ; p. 494-495.

M. l'abbé Deslandes, officier d'Académie. — M. Eug. Chatel, ancien secrétaire de la Société, chevalier de la Légion d'honneur.

388. — Mort de Mgr Hugonin ; p. 495.

389. — Un souvenir à M. de Liesville; p. 495-496.

T. XX.

390. — Procès-verbaux; p. 1-8.

391.— Rapport sur les travaux de l'année 1898; p. 392-406.

Notices nécrologiques sur MM. Francis de Biéville; A. Rouxelin de Formigny de La Londe, ancien président de la Société; Mgr Hugonin, évêque Bayeux et Lisieux, ancien directeur de la Société.

T. XXI.

392. — Procès-verbaux; p. 181-184.

IV. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS D'AVRANCHES.

T. II.

393. — Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches; p. 25-50.

Notes sur les églises de Martigny, Servon, Carnet, Chèvreville, Pontaubault, Saint-Jean-le-Thomas, Fontenay, le Val-Saint-Père, Husson, Céaux, Notre-Dame-de-Touchet, Savigny, Chasseguey, Pontorson, etc.

Tiré à part. Avranches, 1854, in-8° de 20 p.

394. — Étude sur la poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin ; p. 9-177.

Cet ouvrage sera prochainement réédité par H. Champion à Paris.

Tiré à part. Avranches et Paris, 1856, in-8° de 83 p.

395. — **La Vierge de Staccony; p. 179-185.**

Notes sur un tableau du contre-table de l'autel du Rosaire, dans l'église de Saint-Quentin (Manche), daté de 1630.

396. — **Les Sermons de Maurice de Sully, d'après un manuscrit de l'abbaye de Jumièges; p. 411-431.**

Tiré à part. Avranches, 1858, in-8° de 23 p.

397. — **Rapport sur quelques communications faites à la Société, relativement à des objets d'arts, à des documents historiques et à certaines découvertes locales; p. 535-557.**

T. IV.

398. — **Les Miracles du Mont-Saint-Michel, fragment d'un mystère du XIVe siècle; p. 17-41.**

L'introduction occupe les p. 11-20.
Tiré à part. Avranches, 1862, in-8° de 33 p.

399. — **Les manuscrits du docteur Cousin; p. 133-157.**

L'abbé Cousin (1705-1794), docteur en Sorbonne, curé de Saint-Gervais d'Avranches, a laissé de nombreux manuscrits sur les matières des conférences ecclésiastiques, sur les cas réservés, et des extraits et abrégés de documents dont beaucoup ont un grand intérêt pour l'histoire d'Avranches et de son diocèse.
Tiré à part. Avranches, juillet 1863, in-8° de 31 p.

400. — **De quelques pièces dramatiques jouées sur le théâtre d'Avranches dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles; p. 213-228.**

Les pièces citées et analysées par M. de Beaurepaire sont: L'Apollon français, œuvre dramatique, qui n'est qu'une apologie des actes de Mgr P.-D. Huet, le Philosophe à la mode,

et Timon le Misanthrope, comédies, Caton d'Utique, Maurice, empereur d'Orient, et Agapit, martyr, tragédies, et l'Heureux événement, ballet, d'une invention singulière.

Tiré à part sous le titre de : *Le Théâtre du collège d'Avranches dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles.* Avranches, s. d. (1873), in-8° de 24 p.

401. — Garaby de La Luzerne, d'après de nouveaux documents; p. 439-471.

Tiré à part. Avranches, 1868, in-8° de 33 p.

T. V.

402. — L'Union d'Amour et de Chasteté, d'Aubin Gautier, apothicaire avranchois; p. 1. 25.

Analyse d'une pastorale représentée en 1606, imprimée à Poitiers, et due à un poète oublié, né à Avranches, et mort dans cette ville en 1633.

Tiré à part. Avranches, 1872, in-8° de 25 p.

V. ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE L'ANCIENNE NORMANDIE PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION NORMANDE, dit ANNUAIRE NORMAND. Caen, in-8°.

1855.

403. — Rapport sur les peintures et sculptures de l'Exposition artistique; p. 282-290.

Compte-rendu d'une Exposition d'œuvres modernes organisée à Avranches, en 1854, par la Société française d'Ar-

chéologie et l'Institut des provinces, à l'occasion du XXIIe congrès de l'Association Normande.

M. de Roissy, dans sa *Table des Annuaires de l'Association Normande*, attribue, par erreur, cet article au comte de Beaurepaire-Louvagny.

1861.

404.— Rapport sur l'Exposition d'objets anciens tenue à Vire, dans le courant du mois de juillet 1859; p. 114-123.

1877.

405.— Discours prononcé par M. de Beaurepaire, à l'inauguration de la statue de M. de Caumont à Bayeux, le 15 juillet 1876, comme président de l'Académie de Caen et comme secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie; p. 339-341.

Cf. n° 117.

1880.

406.— MM. De La Rue, de Gerville et Auguste Le Prévost; p. 411-429.

Extrait du discours prononcé par M. de Beaurepaire, comme président d'honneur de la Société de l'Histoire de Normandie.

Cf. n° 538.

407. — Notice biographique sur M. l'abbé Le Petit, secrétaire général de la Société française d'Archéologie, p. 520-547.

L'abbé Le Petit (Caen, 1792 — Tilly-sur-Seulles, 1879), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles, chanoine honoraire de Bayeux et de Reims, archéologue distingué.

Tiré à part. Caen, 1880, in-8° de 37 p.

408. — **Notice biographique sur M. André-Marie Lainé, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, inspecteur de l'Association Normande; p. 548-551.**

Cf. n° 545.

1882.

409. — **Notice biographique sur M. Lucien de Valroger, professeur à l'École de Droit de Paris; p. 467-496.**

François-Lucien de Valroger (Avranches, 1807 — Verrières, 1881), auteur de travaux sur l'histoire du droit.

Tiré à part. Caen, 1882, in-8° de 39 p.

Cf. n° 546.

1883.

410. — **La grotte à stalactites de Maizet; p. 433-435.**

Cf. n° 229.

411. — **Sarcophage d'Hérouville-Saint-Clair; p. 436.**

412. — **Découvertes des Thermes de Bayeux; p. 436-439.**

413. — **Une commande royale de cidre en Normandie en 1755; p. 439-440.**

414. — **De quelques auteurs normands par un Normand; p. 304-340.**

Article sur les œuvres du marquis de Chennevières, de Gustave Le Vavasseur et de M. de Tesson.

Tiré à part. Caen, 1883, in-8° de 39 p.

1884.

415. — **Les vers de Catherine Deslandes; p. 457-465.**

Note sur un factum en vers composé au sujet de l'exécution de Catherine Deslandes, condamnée à mort pour infanticide à Guernesey, en 1748.

Tiré à part. Caen, 1884, in-8° de 11 p.

416. — **Exposition rétrospective; p. 465-481.**

Tiré à part sous le titre de : *L'Exposition rétrospective de Caen*. Caen, 1884, in-8° de 18 p.

Cf. n° 241.

417. — **Congrès archéologique de Caen; p. 481-488.**

Compte-rendu de la session du Congrès archéologique de France, tenu à Caen, en 1883.

418. — **Notice biographique sur M. l'abbé Desroches et M. Fulgence Girard; p. 512-523.**

L'abbé Jacques-Jean Desroches (Saint-James, 1797 — Isigny, 1862), curé-doyen d'Isigny-Pain-d'Avène, auteur d'importants travaux historiques sur l'Avranchin.

Fulgence Girard (Granville, 1807 — Bacilly, 1871), historien, romancier et poète, auteur d'ouvrages sur le Mont-Saint-Michel.

Tiré à part sous le titre de : *Note sur deux antiquaires normands à Caen*, 1884, in-8° de 15 p.

1885.

419. — **Rapport sur des collections de tableaux et d'objets d'art ancien; p. 68-79.**

Sur les collections de MM. Fortin, Ridel et Gasnier, visitées par l'Association Normande, à Vimoutiers, en 1884.

420. — **Visite des serres du château d'Osmond et des pépinières de MM. Léon Gautier et Sassier; p. 283-287.**

Note signée : E. de Beaurepaire, G. Le Vavasseur.

421. — **Rapport sur la situation agricole en Normandie; p. 327-344.**

Tiré à part. Caen, 1884, in-8° de 20 p.

422.— **Les Artistes normands au Salon de 1884; p. 392-407.**

Tiré à part (sans titre). Caen, 1885, in-8° de 16 p.

423. — **Exposition rétrospective de Rouen; p. 407-408.**

1886.

424.— **Les Artistes normands au Salon de 1885; p. 436-454.**

Tiré à part. Caen, 1887, in-8° de 25 p.

425. — **Notice biographique sur M. Hervé de Saint-Germain, inspecteur de l'Association Normande; p. 481-493.**

1887.

426. — **Toast; p. 69-71.**

Toast porté au château de Vauville, le 8 juillet 1836, à M. de Glanville, directeur de l'Association Normande, pendant une visite de cette société, au cours du Congrès tenu à Honfleur.

427.— **Les Artistes normands au Salon de 1886; p. 486-502.**

Tiré à part. Caen, Henri Delesques, 1887, in-8° de 18 p.

428.— **Les collections privées d'objets d'art, de curiosités et d'histoire naturelle, à Honfleur; p. 502-508.**

Sur les collections de MM. de Ville-d'Avray, Michaud, Le Compagnon, Luard, Louveau, Paul Bréard, etc.

429. — **Notice biographique sur M. Léopold Quénault,**

inspecteur divisionnaire de l'Association Normande; p. 546-557.

Tiré à part. Caen, Henri Delesques, 1887, in-8° de 14 p.
Cf. n° 548.

1888.

430. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de Saint-Saëns, le 6 juillet 1887]; p. 4-6.

431. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses]; p. 124-127.

432. — [Toast au banquet]; p. 135-136.

433. — Les Artistes normands au Salon de 1887; p. 185-207.

Tiré à part. Caen, 1888, in-8° de 31 p.

434. — Notice biographique sur M. Denis-Dumont, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Caen; p. 322-335.

Tiré à part. Caen, 1888, in-8° de 20 p.

435. — L'Exposition typographique et le Musée céramique de Rouen; p. 346-352.

Cf. n° 288.

1889.

436. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de Conches, le 14 septembre 1888]; p. 4-5

437. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses]; p. 223-226.

438. — [Toast au banquet du 18 septembre]; p. 240-241.

439. — Les Artistes normands au Salon de 1888; p. 517-529.

Tiré à part. Caen. 1889, in-8° de 18 p.

1890.

440. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès de Sées, le 5 octobre 1889]; p. 86-87.

441. — [Toast au banquet du 5 octobre]; p. 99-100.

442. — Journal des choses mémorables arrivées à Caen, publié d'après des Notes manuscrites du XVII[e] et du XVIII[e] siècle.

Tiré à part. Caen, 1890, in-8° de 112 p.

443. — Une conférence de M. Tiersot sur la chanson populaire; p. 435-440.

Compte-rendu d'une conférence faite en 1889 à l'Association scientifique et littéraire de Caen.

Tiré à part. Caen, *s. d.*, in-8° de 6 p. (sans nom d'auteur).

444. — Notice biographique sur le duc de Clermont-Tonnerre; p. 441-447.

Gaspard-Louis-Aimé, duc de Clermont-Tonnerre, conseiller général de l'Eure.

445. — Notice biographique sur M. Julien Travers; p. 452-468.

Cf. n°s 490 et 549.

1891.

446. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès d'Avranches, le 21 juillet 1890]; p. 3-5.

447. — [Discours prononcé à l'ouverture de l'Exposition d'horticulture, le même jour]; p. 6.

448. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, le 24 juillet]; p. 191-194.

449. — [Toast au banquet]; p. 210-211.

450. — Les Artistes normands au Salon de 1890; p. 360-370.

Tiré à part. Caen, 1891, in-8° de 16 p.

1892.

451. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de Saint-Pierre-sur-Dives, le 5 août 1891]; p. 5-6.

452. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, le 9 août]; p. 91-92.

453. — [Toast au banquet]; p. 109-110.

454. — Les Artistes normands au Salon de 1891; p. 351-360.

455. — Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen, par M. L. de Glanville; p. 361-363.

Compte-rendu bibliographique.



1893.

456. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès de Bacqueville, le 21 août 1892]; p. 121-124.

457. — Les Salons de 1892; p. 278-293.

I. Sculpteurs normands. — II. Les peintres normands au Champ-de-Mars. — III. Les peintres normands aux Champs-Élysées.

Tiré à part. Caen, 1893, in-8° de 18 p.

458. — Notice biographique sur M. l'abbé Alexandre Tollemer; p. 343-354.

Tiré à part. Caen, 1893, in-8° de 14 p.

Cf. n° 64.

459. — Notice biographique sur M. Édouard Le Héricher, inspecteur de l'Association Normande; p. 385-399, avec portr.

Tiré à part. Caen, 1893, in-8° de 20 p.

1894.

460. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès des Andelys, le 28 septembre 1893]; p. 184-186.

461. — [Toast au banquet]; p. 205-207.

462.— Les Artistes normands aux Salons de 1893; p. 333-346.

I. Aux Champ-Élysées. — II. Au Champs-de-Mars.

Tiré à part. Caen, 1894, in-8° de 16 p.

1895.

463. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès d'Alençon, le 25 juillet 1894]; p. 4-6.

464.— Visite au domaine de Bois-Roussel, appartenant à M. le comte Rœderer; p. 118-126.

465. — [Toast au banquet]; p. 154-156.

466. — Les Salons du Champ-de-Mars et des Champs-Élysées, et l'Exposition de la Société des Beaux-Arts de Caen en 1894; p. 345-352.

467. — Notice biographique sur M. Alfred Campion, secrétaire général honoraire de l'Association Normande; p. 360-363.

Cf. n° 522.

1896.

468. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès de Carentan, le 11 août 1895]; p. 47-49.

469. — [Toast au banquet, même jour]; p. 61-64.

470. — La Complainte judiciaire en Normandie; p. 145-170.

Tiré à part. Caen, in-8° de 28 p.

471. — Le Congrès de Carentan et les excursions. Lettre d'un indépendant; p. 171-194.

Notes sur le gazetier Jean Loret, sur le château et la ferme école de Coigny, Saint-Côme-du-Mont, Sainte-Marie-du-Mont, Portbail, Carteret, Barneville, ainsi que sur l'emplacement de Crociatonum.

472. — A propos des Salons. — Les disparus : MM. Ribot, Chaplin, Berthélemy, Fouace, Désiré Laugée, de Petiville. — La mésaventure des tableaux du Musée de Caen; p. 286-294.

473. — Assises de Caumont, à Rouen; p. 295-297.

474. — Gustave Le Vavasseur; p. 298-307.

Étude littéraire sur le t. V. des Œuvres complètes du grand poète normand.

475. — Notice biographique sur M. Jules Simon, membre de l'Association Normande; p. 308-316.

Souvenirs du séjour de J. Simon à Caen.

476. — Notice biographique sur M. Ernest Le Borgne, inspecteur de l'Association Normande; p. 316-319.

Ernest Le Borgne (Fécamp, 1817-1895), ingénieur civil et géologue, bienfaiteur de l'Association Normande.

477. — Notice biographique sur M. le marquis de Verdun; p. 319.

Alexandre-Constant, marquis de Verdun de La Crenne (mort à Avranches en 1890), agronome distingué.

478. — Un hommage à M. de La Sicotière; p. 371-374.

1897.

479. — [Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de Vire, le 26 août 1896]; p. 3-4.

480. — [Allocution prononcée à la visite de la Bibliothèque de Vire faite par le Congrès]; p. 343-345.

481. — [Toast au banquet, le 30 août]; p. 379-381.

482. — A propos des Salons de 1897 et des Artistes normands; p. 429-432.

483. — Notice biographique sur M. Gustave Le Vavasseur, secrétaire général de l'Association Normande; p. 433-443.

1898.

484. — Notice biographique sur M. Alexandre Carel, professeur à l'École de droit, membre de l'Association Normande; p. 354-359.

485. — Notice biographique sur M. Desprairies, notaire à Carentan, membre de l'Association Normande; p. 362-363.

A. Desprairies, notaire, mort à Carentan en 1896, auteur de brochures historiques et d'études sur l'instruction primaire avant 1789.

486. — Notice biographique sur M. de Formigny de La Londe, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande; p. 368-370.

A.-R. Rouxelin de Formigny de La Londe (Caen, 1831-1897), archéologue et agronome.

1899.

487. — [Discours prononcé à la distribution des récompenses, au Congrès de Brionne, le 21 août 1898]; p. 320-321.

488. — [Toast au banquet, le même jour]; p. 334-335.

VI. MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

1864.

489. — Note sur un tableau de Jouvenet : *Le Mariage de la Vierge*, appartenant au musée d'Alençon ; p. 344-355.

Cf. nº 562.

1865.

490. — Les satires de Sonnet de Courval ; p. 164-228.

Tiré à part. Caen, 1865, in-8º de 67 p.

1872.

491. — Rapport sur le concours pour le prix Lair ; p. 3-23.

Tiré à part. Caen, 1872, in-8º de 23 p.

1873.

492. — Notice sur Georges Besnard, professeur en Droit et membre de l'Académie ; p. 326-342.

Tiré à part. Caen, 1873, in-8º de 19 p.

1874.

493. — M. de Caumont, sa vie et ses œuvres ; p. 324-401.

Tiré à part. Caen, 1874, in-8º de 81 p., avec portrait.

1877.

494. — Les Essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur, au XVIIe siècle, sur le Mont-Saint-Michel ; p. 580-605.

Tiré à part. Caen, Le Gost-Clérisse, 1877, in 8º de 34 p.

495. — Fête académique du 12 décembre 1876 ; p. 628.

Toast de M. Eugène de Beaurepaire, vice-président, au banquet offert à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, à l'occasion de sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

1880.

496. — La commission militaire et révolutionnaire de Granville ; p. 487-628.

Tiré à part. Paris et Caen, 1880, in-8° de 178 p.

1886.

497. — Notice sur M. Jules Cauvet, professeur à la Faculté de Droit de Caen ; p. 133-154.

Tiré à part. Caen, 1886, in-8° de 24 p.

1887-1888.

498. — M. Bon de La Martre et les Ironies d'un joueur de luth ; p. 77-95.

Tiré à part. Caen, 1888, in-8° de 25 p.

1889.

499. — Julien Travers. Notice biographique et littéraire ; p. 142-250.

Tiré à part. Caen, 1889, in-8° de 118 p.

Cf. nos 445 et 549.

VII. BULLETIN MONUMENTAL PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

T. XXI.

500. — Note sur une dalle tumulaire de l'église de Chasseguey (Manche) ; p. 420-422.

Description de la pierre tumulaire de Gilles Carbonnel, chevalier, seigneur de Chasseguey, mort en 1502.

Cf. n° 41.

T. XXVII.

501.— La faïence de Rouen à l'Exposition de cette ville, en 1861 ; p. 572-586.

Tiré à part. Caen, 1861, in-8° de 15 p.

T. XXXIII.

502.— Les faïences de Rouen et de Nevers à l'Exposition universelle ; p. 725-762.

Tiré à part. Caen, 1867, in-8° de 38 p.

T. XXXIV.

503.— Mort de M. Hiver, conseiller à la cour impériale de Bourges ; p. 823-824.

504. — Le puits funéraire de Primelles ; p. 302-316, avec 2 pl.

Cf. n° 535.

T. XXXV.

505-507. — Chronique ; p. 108-11 ; 220-226 ; 347-355.

508. — Des faïences populaires à propos de publications récentes, par un amateur de faïences; p. 564–581.

Article anonyme inspiré par des publications de Raymond Bordeaux et de Champfleury.

T. XXXVI.

509. — Mouvement archéologique en province; 89-129.

510–511. — Procès-verbaux; p. 246-254; 368-372.

T. XXXVII.

512. — Fouilles de la Touratte, près Dun-le-Roy; p. 334–356.

Cf. n° 531.

513. — Procès-verbaux; p. 409-411.

514.—Compte-rendu bibliographique sur les Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique; p. 686–696.

T. XLVII.

515. — Notice sur deux maisons de la ville de Caen; p. 835–849, avec 5 fig.

Cf. n° 215.

T. LI.

516.— Bibliographie. L'Architecture normande; p. 117-120.

T. LIII.

517. — Une maison du XVI[e] siècle à décoration extérieure polychrome à Caen; p. 129-141, fig.

Tiré à part. Caen, in-8° de 32 p., fig.

Cf. n° 9.

T. LIV.

518. — Les devises horaires du château de Thorigny ; p. 455-457.

T. LVI.

519. — Les découvertes de l'église de Savigny, près Coutances ; p. 233-251 ; pl. et fig.

Tiré à part. Paris et Caen, 1890, in-8° de 13 p., pl. et fig.
Cf. n° 308.

520. — Georges Bouet. Notice biographique ; p. 424-433, avec portr.

T. LX.

521. — Léon de La Sicotière ; p. 60-69.

T. LXI.

522. — M. Alfred Campion ; p. 165-170.

Reproduction avec quelques additions du n° 467.

523. — Les peintures murales de l'église de Savigny, près Coutances ; p. 414-418, pl.

Tiré à part, 1897, in-8° de 7 p. ; pl.
Lettre à M. le comte de Marsy.
Cf. n°s 30 et 519.

T. LXII.

524. — Introduction aux Vitraux peints de la cathédrale de Bourges ; p. 362-396 ; pl. et fig.

Précédée d'une lettre du comte de Marsy à M. de Beaurepaire.
Cf. n° 15.

VIII. CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXVe session (tenue à Carcassonne en 1869).

525. — Compte-rendu des séances tenues à Bourges par la Société française d'Archéologie, les 9 et 10 mars 1868; p. 13-79.

526. — Quelle est la valeur des vitraux de la cathédrale de Bourges de la fin du moyen âge et de la Renaissance? p. 66-67.

Le session (tenue à Caen en 1883).

527. — Procès-verbaux et communications diverses ; p. 231-266.

Cf. nos 240, 417 et 528.

528. — Promenades de la Société française d'Archéologie dans la ville de Caen ; p. 274-338, avec 11 pl. et 10 fig.

529. — Peintures du XVIe siècle récemment découvertes dans l'église Saint-Michel de Vaucelles, à Caen ; p. 384-403, avec 1 pl. et 2 fig.

Cf. no 230.

IX. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE.

T. I. (**1868**).

530. — Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre pendant l'année 1867 ; p. I-XV et pl. I et II.

531. — Les fouilles de la Touratte, près Dun-le-Roi; p. 59-81 et pl. I à VI.

Tiré à part. Bourges, in-8° de 23 p.
Cf. n° 513.

532. — Une mission de la ville de Bourges à la Cour en 1667; p. 129-158.

533. — La Thaumassière, sa vie, ses relations et ses œuvres; p. 211-294.

Tiré à part. Bourges, in-8° de 74 p.

T. II. (1869).

534. — Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre pendant l'année 1868; p. I-XVI.

535. — Le puits funéraire de Primelles (Cher); p. 29-42 et pl. I et II.

Cf. n° 503.

536. — La justice révolutionnaire à Bourges; p. 85-208.

Tiré à part. Bourges, 1869, in-8° de 128 p.

X. SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

537. — Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, par Dom Jean Huynes, publiée pour la première fois avec une Introduction et des Notes. Rouen, A. Le Brument, 1872-1873, 2 vol. gr. in-8° de LV, 277 et 270 p.

Introduction; t. I, p. I-LV.
Table générale: t. II, p. 235-256.

538. — Assemblée générale tenue le 31 juillet 1870. Discours de M. Eugène de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen, président d'honneur (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, années 1875-1880, p. 296-310).

Tiré à part. Rouen, Boissel, 1879, in-8° de 15 p.
Cf. n° 406.

XI. SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS.

539. — Les Théâtres de Gaillon à la Reine par Nicolas Filleul, de Rouen, avec une Introduction. Rouen, 1873, pet. in-4° de XXV-124 p.

Recueil de pièces de vers, de Nicolas Filleul du Chesne, déclamées devant Charles IX et sa cour, au château de Gaillon, lorsque le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, y reçut le monarque au mois de septembre 1566.

540. — Les marionnettes chez les Augustins déchaussés de Rouen. Représentation de la Passion en 1677. Publié avec Introduction. Rouen, 1889, pet. in-4° de xlvi-31 p.

Le titre de l'ouvrage réédité est : *Histoire de ce qvi s'est passé dans la chapelle des Avgvstins Déchavssez du favxbovrg de Martainville de Roven, depuis le Vendredy de la Semaine de la Passion, jusqu'au Mardi d'après la Resurrection de nôtre Seigneur, en l'année 1677. Écrite en vers libres, pour une Personne de Qualité, qui l'avoit demandée à l'Autheur. A Orléans, chez Eleazar Bonne-Foy, ruë du Salut au bon Pasteur. M. DC. LXXVIII.*

541. — Le Tombeau de Robert et Antoine Le Chevalier d'Aigneaux. Réimpression de l'édition de 1591, avec une Introduction. Rouen, 1881, pet. in-8° de 27-111 p.

542. — Palinods présentés au Puy de Rouen. Recueil de Pierre Vidoue (1525), précédé d'une Introduction. Rouen, 1897, pet. in-4° de XXX p. et 100 f.

Le recueil de Pierre Vidoue a pour titre : *Palinodz, Chantz royaulx, Ballades, Rondeaulx et Epigrammes a lhonneur de limmaculée Conception de la toute belle mère de dieu Marie (Patronne des Normans) presentez au puy a Rouen Composez par scientifiques personnaiges... Imprimez a Paris.*

Ilz se vendent a Paris a lenseigne de lelephant. A Rouen deuant sainct Martin, a la rue du grand pont. Et a Caen a froide rue a lenseigne sainct Pierre.

XII. SOCIÉTÉ ROUENNAISE DE BIBLIOPHILES.

543. — Les belles et pieuses Conceptions de François de Vauborel, publiées avec une Introduction. Rouen, 1883, pet. in-4° de x li-92 p.

Le titre complet de ce singulier ouvrage est : *Belles et pieuses Conceptions sur le mot (Missa) et son Anagramme (Amiss.) par noble maistre François dv Vavborel Prebstre grand Archidiacre d'Avranches. A Avranches, Par Guillaume Omo, Imprimeur Et Libraire, 1618* (pet. in-8° de 40 et 30 p.). M. de Beaurepaire l'a réédité d'après le seul exemplaire connu qui fait partie de la bibliothèque de M. Travers, à Caen.

544.— Garaby de La Luzerne. Satires inédites, publiées avec une Introduction. Rouen, 1888, pet. in-4° de lxi-76 p.

Les satires inédites d'Antoine de Garaby publiées par M. de Beaurepaire, d'après un ms. de la Bibliothèque nationale, sont : I. L'Infirmité de l'Homme ; II. Les Censeurs ignorants ; III. Le Noble Campagnard ; IV. Le Citadin ; V. Le Philistin du Temps ou le Dévot hypocrite ; VI. Le Gueux rafraîchi.

Cf. n° 401.

XIII. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

55e année (1883).

545. — M. Laisné, président de la Société d'Archéologie d'Avranches ; p. 5-23.

Tiré à part sous le titre de : *Notice biographique sur M. André-Marie Laisney, président de la Société d'Archéologie d'Avranches*. Saint-Lo, *s. d.*, gr. in-8° de 19 p.

Cf. n° 408.

56e année (1884).

546. — François-Lucien de Valroger ; p. 31-37.

Cf. n° 409.

57e année (1885).

547. — Jules Bouvattier ; p. 46-49.

Jules Bouvattier (mort à Coutances, 1884), successivement officier de cavalerie, maire d'Avranches, conseiller général de la Manche, puis sous-préfet d'Avranches (1852 à 1870), réélu député en 1877, officier de la Légion d'honneur, administrateur et homme politique

60e année (1888).

548. — Léopold Quénault ; p. 33-36.

Cf. n° 429.

62e année (1890).

549. — Julien Travers ; p. 9-19.

Cf. nos 445 et 499.

XIV. REVUE DE LA RÉVOLUTION publiée sous la direction de Ch. d'Héricault et Gustave Bord. Revue mensuelle historique, philosophique, économique, littéraire et artistique. Paris, A. Sauton, gr. in-8°.

1883.

550. — La justice populaire à Caen. Exécution des époux Delorme (21 novembre 1792) ; 7e livr., p. 35-44 ; et 8e livr., p. 98-106.

1884.

551. — L'assassinat du major de Belsunce (Caen, 12 août 1789) ; 3e vol., p. 409-429 ; et 4e vol., p. 26-47.

1886.

552. — L'assassinat du comte d'Aché (8 septembre 1809) ; 7e vol., p. 325-340 et p. 450-460.

1887.

553. — La Normandie en 1792. Assassinat de Georges Bayeux, procureur général syndic du Calvados ; 9e vol., p. 441-461 ; et 10e vol., p. 5-23.

1888.

554. — La justice révolutionnaire en Normandie. Exécution de prêtres dans le Calvados ; 13e vol., p. 248-269 (1).

(1) Il n'existe malheureusement pas de tirages à part de ces excellents articles. Il est probable qu'ils seront réédités prochainement.

XV. Association scientifique. — Assises de Caumont. 1re session quinquennale, tenue à Caen, les 28, 29 et 30 décembre 1893. Procès-verbaux et rapports. Caen, H. Delesques, 1899, in-8° de xxiii-527 p.

555. — Rapport sur le mouvement littéraire et artistique, par M. E. de Bobillard de Beaurepaire ; p. 257-526.

Tiré à part. Caen, 1897, in-8° de 270 p.

XVI. Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 23e session. Caen, 1894.

556. — Dans le volume publié à l'occasion de cette session et intitulé : *Caen et le Calvados* (Caen, Ch. Valin, 1894, in-8° de 646 p.) se trouve un article de M. de Beaurepaire : *Les monuments de Caen, aperçu archéologique*, p. 475-530, avec 4 pl.

XVII. Revue des provinces de l'Ouest.

557. — Figures normandes. Gustave Le Vavasseur ; nos des 30 avril et 15 mai 1897.

IV.

COLLABORATION A DES JOURNAUX POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

M. E. de Beaurepaire a, pendant sa longue carrière, pris une part très active au mouvement politique et littéraire et écrit un très grand nombre d'articles dans des journaux de Paris et de la province. Nous allons énumérer, parmi ceux

que nous avons pu connaître, les principaux de ces recueils auxquels il a donné son utile collaboration, dès l'époque lointaine où il était encore étudiant.

558. — *L'Intérêt public* (publié à Caen).

Variétés; comptes-rendus bibliographiques, en 1847, sous la signature E. d'A.

559.— *Journal d'Avranches*.

Comptes-rendus bibliographiques, 1849, signés X. Y. et de Congrès scientifiques (E. d'A ou anonymes) et : Feuilleton. *Étude littéraire sur Jean Rouxel et Antoine Halley, poètes latins et professeurs royaux d'éloquence à l'Académie de Caen* (Nos des 9 et 16 septembre 1849). Signé : E. de B.

Ce travail lu, le 5 juillet précédent, à la Société d'Archéologie d'Avranches n'a pas été tiré à part.

560. — *L'Ordre et la Liberté* (publié à Caen).

Quelques articles politiques, comptes-rendus bibliographiques et d'expositions régionales, en 1849 et 1850, sous la signature E. d'A.

561. — *Le Messager de la Manche* (publié à Saint-Lo).

Rapport de M. de Beaurepaire sur l'Exposition artistique organisée par la Société française d'Archéologie, à Avranches ; — 1849.

562. — *Journal d'Alençon*. 12 avril 1864.

Note sur un tableau de Jouvenet : *Le Mariage de la Vierge*, appartenant au Musée d'Alençon.

Tiré à part, *s. l. n. d.*, in-8° de 8 p.

Reproduction du n° 489.

563. — Les fresques de Saint-Cénery (26 septembre 1865).

564. — *Courrier du Cher* (publié à Bourges).

Dans les nos des 5 et 8 novembre 1865 se trouve le Discours prononcé par M. de Beaurepaire à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Bourges, le 3 novembre précédent. Cf. no 3.

565. — *L'Avenir du Calvados* (publié à Caen).

Articles politiques et littéraires; — vers 1880.

566. — *Le Moniteur du Calvados* (publié à Caen). M. de Beaurepaire qui, depuis quinze ans, collaborait à ce journal, en prit, au mois d'avril 1889, la direction qu'il cessa à la fin de décembre 1894. Pendant cette période il y a donné presque tous les jours un article politique signé XX, ainsi que d'innombrables variétés, bibliographiques, littéraires et artistiques, signées E. Z. ou E. de B., dont les plus importantes ont été reproduites dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, l'*Annuaire Normand*, etc.

567-580. — *L'Observateur français* (publié à Paris).

Quatorze articles littéraires très importants; — 1888, sous la signature E. d'A.

A propos du Congrès des Sociétés savantes (3 juin). — Le mouvement de la criminalité d'après les derniers documents (14 juin). — Causerie littéraire. Trébutien, Jules Barbey d'Aurevilly et Marie-Jenna (30 juin). — Les publications licencieuses et l'action publique (16 juillet). — La question d'Étienne Marcel, à propos de l'inauguration de sa statue à l'Hôtel de Ville (19 juillet, signé N. N.). — Le mouvement scolaire en province (2 août). — Victor Hugo, à propos de récentes publications (11 août). — Le péril social et la politique radicale (18 août). — La Russie, d'après les récentes publications (27 août). — La question du Mont-Saint-Michel (1er septembre). — Le Mont-Saint-Michel: ce qu'il fut, ce qu'il

doit être (8 septembre). — Le P. Lacordaire et M. Emmanuel Miller (11 septembre).— L'Association Normande et les fêtes de Conches (28 septembre). — La poésie rurale d'aujourd'hui, à propos des Œuvres complètes de Gustave Le Vavasseur (4 décembre).

581-582. — *L'Éclaireur du Calvados* (publié à Caen).

Articles politiques et littéraires; — 1892 et 1894.

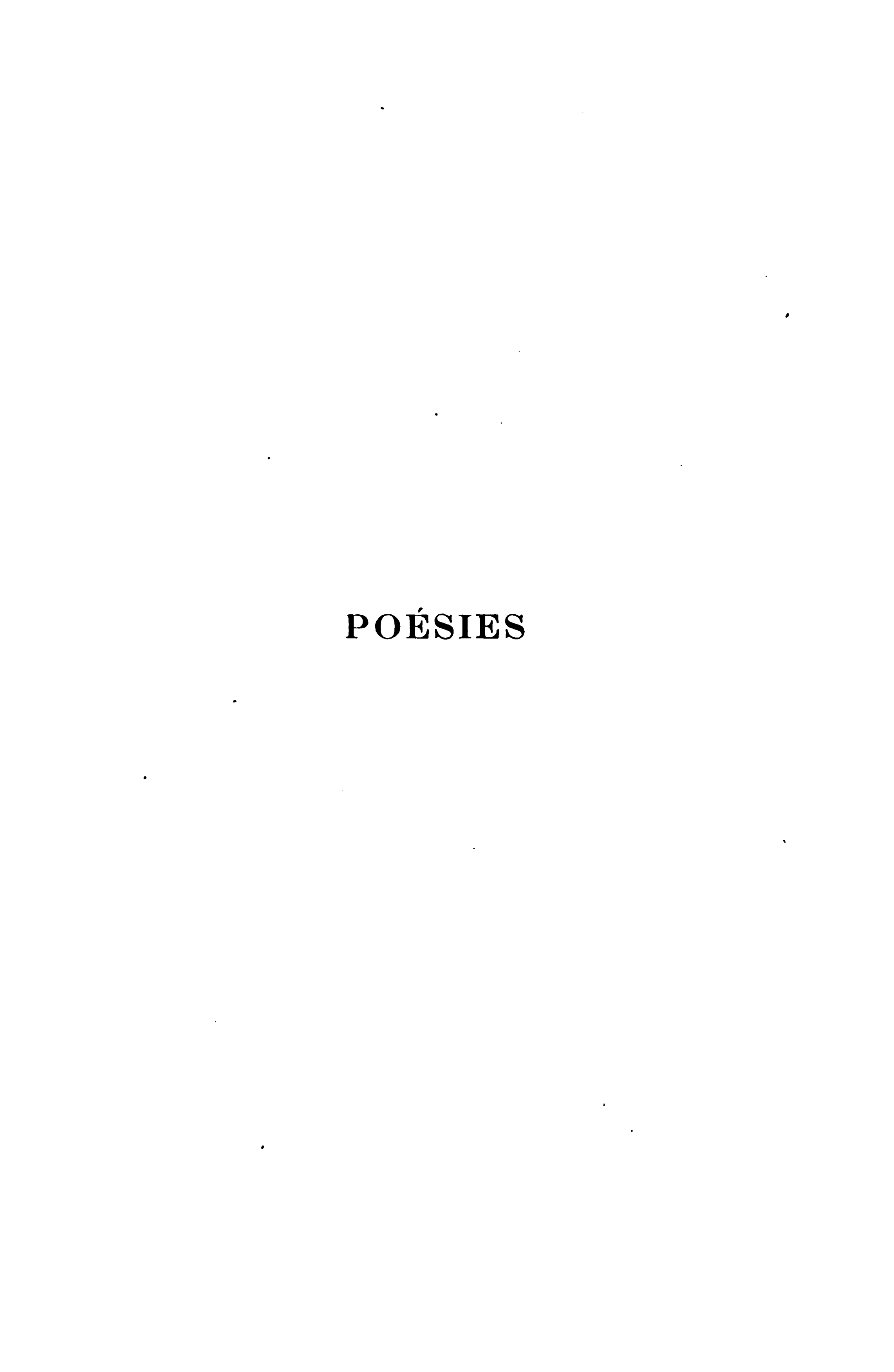
Dans les quatre nos des 23 juin et 14 juillet 1892, M. de Beaurepaire a publié, sous le pseudonyme de Jacques Lanjuet, une jolie nouvelle intitulée *Le Tertre-aux-Morts*, dont la scène se passe au XVe siècle, dans les environs d'Avranches.

V

OUVRAGES MANUSCRITS.

Comme tous les érudits, M. de Beaurepaire a laissé un grand nombre de notes manuscrites sur les sujets les plus divers et dont beaucoup pourront être utilement mises en lumière. Telles sont celles recueillies pour une nouvelle édition de l'*Étude sur la poésie populaire en Normandie* et pour les deux volumes de l'*Histoire des Palinods de Caen et de Rouen* (1), qui seront bientôt imprimés, par les soins de M. Charles de Beaurepaire.

(1) Un chapitre de cet ouvrage est signalé sous le no 70. Un autre intitulé : *Les derniers jours du Puy des Palinods en Normandie*, a été lu le 31 mars 1877, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne (V. *Revue des Sociétés savantes*, 1875, t. I, p. 299 et suiv.).



POÉSIES

POÉSIES

Par M. A.-P. LEMERCIER,

Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Caen,
Membre titulaire.

I.

RÉMINISCENCES.

I.

Jadis, j'ai vécu libre et seul, comme un oiseau,
Dans les bois. Je faisais, d'une flûte en roseau,
Jaillir la gamme harmonieuse,
Et j'écoutais, rêveur, les notes voltiger
Au-dessus des sept trous du chalumeau léger, —
Assis à l'ombre d'une yeuse.

J'étais indifférent à la soif, à la faim.
Je dépensais les jours à contempler sans fin
Des visions intérieures,
J'entendais mille voix qui me parlaient tout bas,
J'entendais le silence, et je ne sentais pas
La fuite secrète des heures.

Quand, au loin, sous le ciel en feu, ni bruits ni chants
Ne troublent le sommeil des halliers et des champs,
Quand tout repose dans la plaine,
A midi, je restais sur la mousse, endormi,
Près d'un clair filet d'eau, sous un hêtre, et parmi
Le muguet et la marjolaine.

Heures douces à vivre, extase, enchantement!
On est heureux, on est caressé mollement
Par la chanson de la fontaine:
Elle apaise ses eaux exprès, et le dormeur
Entend sa monotone et berceuse rumeur,
Comme une musique lointaine.

Puis j'allais. Et, le soir, au détour du sentier
Qu'anime l'entretien furtif et familier
De la feuillée et de la brise,
Au bord des bois, non loin des prés où le faucheur
Peine, le poitrail nu, les pieds dans la fraîcheur,
J'avais cette aimable surprise:

Sous un chêne puissant, de mousse environné,
Se tenaient par la main et, le front couronné
De fleurs, de feuilles, de lianes,
En grand nombre accourus des prés et des hameaux,
Dansaient d'un pied alerte, au son des chalumeaux,
Des bergers et des paysannes.

Ils dansaient jusqu'à l'heure où Vénus apparaît,
Où Phœbé verse à flots sur la sombre forêt
Sa mystérieuse lumière ;
Puis, peu à peu, l'ardeur des couples faiblissait,
Les mains quittaient les mains, et la ronde glissait
Moins vite autour de la clairière.

Enfin, comme poussés par l'aile de la nuit,
Ils fuyaient, ils volaient, ils s'effaçaient sans bruit
Dans les vagues profondeurs grises,
Pareils à des vapeurs dont on voit sur les eaux,
Fantômes suspendus aux pointes des roseaux,
Flotter les formes indécises.

Je ne les suivais point. J'évitais les maisons,
Les villes et les bourgs, comme autant de prisons,
Refuges de la servitude ;
Ils jouissaient, mangeaient, buvaient. Mais j'aimais mieux
L'eau du roc, les grands bois qui chantent sous les cieux,
Et ta liberté, Solitude !

II.

Je me souviens encore.... Et, parfois, je crois voir,
Comme en un très obscur et très lointain miroir
Où le reflet des choses tremble,

Une image, et j'éprouve à sa vue un émoi,
Car c'est un étranger, sans être pourtant moi,
Un étranger qui me ressemble.

C'est un Grec couronné de myrtes toujours verts :
Au temple de Bacchus il a chanté les vers
D'Aristophane et d'Euripide,
Il a vu Phidias sculpter le Parthénon,
Il a goûté le miel des lèvres de Platon,
Au bord de l'Ilissus limpide.

Le front doublement ceint de chêne et de laurier,
Aux combats de la lyre il était le premier,
Le premier aux jeux de l'épée.
C'est un jour de victoire, en héros, qu'il est mort,
Et son âme joyeuse et brave, sans remord
Vers les enfers s'est échappée.

O poète, ô soldat, ô mon vrai frère aîné,
En Grèce, près de toi, sans doute je suis né,
Et ton histoire fut la mienne.
Mais pourquoi suis-je encor de ce monde ? Et pourquoi,
En ce siècle banal, faut-il que, malgré moi,
Je regrette et je me souvienne ?

III.

Et toujours du passé m'arrivent des échos....
Après avoir grandi sur le sol des héros,
Dans la joie et dans la lumière,
Parmi les chants, les fleurs, libre comme les Dieux,
Je meurs, — et je renais sous le poids odieux
De la nuit et de la matière.

Je vis parmi les serfs ; triste bétail humain,
Aujourd'hui torturés, effrayés de demain,
Que foulent aux pieds les barbares,
Pauvres atrophiés du cœur et du cerveau,
Murés dans l'ignorance, ainsi qu'en un caveau
Avec des verrous et des barres.

O misère ! Le prêtre aux paroles de miel
Feint de les consoler et leur promet le ciel,
Mais leur prend les biens de la terre.
Victimes de l'Église et victimes des rois,
Ils ne peuvent, ô Christ, à l'ombre de ta croix,
Que pleurer, souffrir et se taire.

Eh bien, dans ce silence on entend une voix.
Devant les chefs de guerre assis sur les pavois,
Devant les juges et les prêtres,

Le trouvère se lève, il parle, il chante, il rit,
Il menace.... Et le monde a reconnu l'Esprit
Qui s'évade et brave ses maîtres.

Alouette gauloise, enivre-toi d'air pur !
Vole plus haut, toujours plus haut, en plein azur !
Chante, alouette, chante encore !
Regarde ! L'orient s'éclaire, le ciel luit,
Un nouveau soleil brille, et l'éternelle nuit
Fait place à l'éternelle aurore.

IV.

Peux-tu te plaindre encor de vivre maintenant ?
Laisse Athènes dormir sous le ciel rayonnant
Dont le souffle ardent la caresse ;
Laisse les eaux s'enfuir et jaser dans les bois ;
Renonce à tes chansons, et brise le haut bois
Qui berce et flatte ta paresse.

Peux-tu sacrifier ton siècle aux temps anciens ?
Ne dis pas : « Sparte seule eut de vrais citoyens,
« Il ne fut de soldats qu'à Rome ;
« Notre race s'épuise ; et le sage est celui
« Qui, revenu de tout, assiste sans ennui
« A la décadence de l'homme. »

Non, non, ce siècle est bon, et c'est trop nous leurrer.
Au lieu de t'attendrir, de rimer, de pleurer
Sur les légendes de l'Hellade,
Poète, ne peux-tu t'éveiller à la fin,
Et trouver quelque chant moins rebattu, moins vain
Que ce vieux refrain de ballade ?

Haïr la vie est mal. Il est mal d'empêcher
L'homme de la chérir, et de ne lui prêcher
Que le dégoût et la révolte.
Poète, à notre soif offre une autre boisson,
D'une gerbe meilleure enrichis la moisson,
Si tu veux part à la récolte.

Depuis qu'il a franchi l'âge de puberté,
Jamais l'homme unit-il à plus de liberté
Plus de courage et de puissance ?
Est-il donc au-dessous des Grecs et des Romains,
Lui qui lève si haut dans ses robustes mains
Le flambeau de la Renaissance ?

II.

LES APPARENCES.

Il est de défuntes étoiles
Dont néanmoins la clarté luit,
Persiste, et s'évade des voiles
Les plus opaques de la nuit.

Depuis d'innombrables années,
Globes noirs et silencieux,
Elles circulent, entraînées
Par l'ample mouvement des cieux.

Mais leurs rayons encore vivent,
Et, loin du primitif foyer,
Vers nous, à travers l'éther, suivent
Un sûr chemin, sans dévoyer.

S'égarer leur est impossible.
Tous vont, message décevant,
Comme les flèches à la cible,
Dans la lunette du savant.

Il les étudie et les compte,
Puis, merveilleuse illusion,
S'élance et, d'un seul bond, remonte
A l'astre mort par le rayon. —

Il est des yeux qui semblent vivre,
Penser et regarder et voir :
Mais que d'eux on approche un livre,
Un rubis de flamme, un miroir,

Que parfois même on leur présente
L'être aimé ! Tous ces soins pieux
N'y ramènent pas l'âme absente.
Hélas ! Ils sont morts, ces beaux yeux. —

Il est, par le monde, des hommes
Qui vont et viennent comme nous,
Et qui sont tout ce que nous sommes,
Mais plus tranquilles et plus doux.

Dans leur démarche rien d'étrange,
Sur leur front nul signe fatal ;
Ils n'ont pas le regard de l'ange,
Leur rire n'est point infernal.

Sans mettre toute leur étude
A se préparer à la mort,
Sans affecter cette attitude
Qui sied aux *victimes du sort*,

Sans regarder le flot qui roule,
A grand bruit, autour d'eux, ni voir

S'ils plaisent ou non à la foule,
Ils font simplement leur devoir.

Le fond de leur âme hautaine,
Est-ce la nuit, est-ce le jour ?
On ne leur connaît pas de haine,
On ne leur connaît pas d'amour.

Malgré qu'il ignore leur vie,
Le monde réserve pour eux
Sa tendresse avec son envie :
Ils sont les sages, les heureux.

Il convient plutôt de les plaindre,
Car ce sont des hommes blessés :
Ils mettent leur pudeur à feindre...
Mais le bonheur les a laissés !

Ils semblent ignorer la joie,
Jamais ils ne versent de pleurs,
Lentement ils s'éteignent, proie
D'indéfinissables douleurs.

Ils sont les heureux !... Apparence !
Ils dérobent avec orgueil
Le secret d'une âpre souffrance
Qu'ils emporteront au cercueil.

III.

SONNETS CUIRASSÉS.

I.

Je t'aime, ô mon pays, plus que ma propre chair.
Je serai le héraut de tes gloires anciennes.
Mais effaçons d'abord les injures prussiennes,
Moltke à Metz, à Sedan ! à Waterloo, Blücher !

Je t'aime d'autant plus que ma première enfance
A vu peser sur toi le pied de l'étranger,
Que l'affront dure encor, qu'il nous le faut venger,
Et que le châtiment doit égaler l'offense.

Je t'ai vu haleter de douleur et d'effroi,
Trahi par l'empereur, écrasé par le roi ;
J'ai vu ta Passion et je connais la haine.

Car, nul ne nous dira jamais : « Résigne-toi ! »
Mais j'attends qu'on nous crie, et l'heure en est prochaine :
« Debout ! vous qui veillez aux marches de Lorraine ! »

II.

Combien de satisfaits sans âme, autour de nous,
Ne se rappellent plus, France, la sombre année
Où tu tombas, navrée au cœur, sur les genoux
Devant l'homme du Nord qui t'avait condamnée !

C'est assez pour ceux-là de vivre ; c'est assez
De rire et de cueillir des voluptés d'une heure.
Si l'Alsace gémit, si la Lorraine pleure,
Si toutes deux au ciel lèvent des bras lassés,

Peu leur importe ! Il faut jouir, la vie est brève ;
Le plaisir seul est vrai, le reste n'est qu'un rêve ;
Qui parle de revanche est un séditieux.

Aussi, nous qui portons le deuil de la patrie,
Mère éternellement désolée et meurtrie,
Devant un ennemi nous détournons les yeux.

III.

Je ne demande point, pourtant, qu'on en déclame,
Ni qu'au moindre propos on dégaine sa lame.
Je laisse les grands mots, les phrases aux rhéteurs,
Il nous faut des soldats et non pas des bretteurs.

Mais que le souvenir enflamme l'espérance !
Ne t'accoutume pas, Romain, à la souffrance
De voir cavalcader sous tes yeux Hannibal,
Et que ton effort soit à la défaite égal !

Là Lorraine au cachot ! L'Alsace prisonnière !
Je veux que, chaque jour, pour tout Français, ce soit
La première pensée, hélas ! et la dernière.

Et nous verrons enfin la victoire du droit !
Nous verrons, ô vieux sol, qui déjà te soulèves,
S'élancer de ton sein une moisson de glaives.

IV.

VŒU.

On veut me marier! Avec qui, je l'ignore. —
Moi, le rêveur bizarre, hôte des champs, des bois,
Moi, qui note et traduis les airs du vent sonore,
Triste comme une harpe ou gai comme un hautbois ;

Moi, qui passe des jours, enfoncé dans un songe,
A regarder tourner l'ombre autour d'un bouleau,
Et le soir, dans la source où l'œil se perd et plonge,
A compter les reflets des étoiles sous l'eau ;

Moi, qui vis de sonnets, de ballades et d'odes,
A qui le ciel donna pour unique trésor
Le cœur aventureux des antiques rapsodes,
Altérés de lumière et dédaigneux de l'or ;

Poète, citoyen de cette république
Où l'idéal est tout, où le réel n'est rien,
M'en irai-je, plus fou que l'Ésaü biblique,
Vendre ma liberté pour le pain quotidien ? —

« C'est pourtant, me dit-on, la coutume en ce monde,
« Et, depuis six mille ans, chacun en use ainsi.
« Est-il meilleur chemin sur la machine-ronde,
« Et plus droit et plus doux ? Tu le prendras aussi.

« Que veux-tu faire, avec ton fabuleux bagage
« De chanteur ambulant, durant l'âpre saison ?
« On vit de bonne soupe et non de beau langage,
« Le bonhomme Chrysale et Molière ont raison.

« On t'offre bon souper et bon gîte, et le reste ;
« Prends donc ! Jette ton luth, fais tes quatre repas,
« Bois d'autant et, le cœur éveillé, le pied leste,
« Nargue, le verre en main, maladie et trépas. »

Dans leur épais bon sens ainsi parlent, en foule,
Les badauds, les niais et les bourgeois railleurs.
Je les écoute : ils font tant de bruit ! Mais je roule
De plus nobles soucis et des pensers meilleurs. —

Je ne briserai pas la chaîne de ma race ;
Le sang est un dépôt qui se doit rendre entier ;
De mes pères défunts je veux suivre la trace ;
Mon âme avec ma chair sont à mon héritier.

En mon être se lève et vaguement s'éveille
L'esprit qui sommeillait chez mes lointains aïeux.

Mais le jour l'épouvante, il doute, il s'émerveille,
Comme un aiglon craintif qui n'ose ouvrir les yeux.

Il aura chez mon fils la puissance et l'audace.
Il rompra ses liens et fuira sa prison.
Avide conquérant de l'air et de l'espace,
Il atteindra d'un vol les bords de l'horizon.

C'est lui qui donnera leur forme à mes pensées ;
Il trouvera les mots que je n'ai pas trouvés ;
Et mes peines seront assez récompensées,
S'il écrit les beaux vers en vain par moi rêvés.

A moi la lutte, à lui l'orgueil de la victoire.
Je sème une moisson qui grandira pour lui.
Il cueillera peut-être une palme de gloire
Au frissonnant laurier que je plante aujourd'hui.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1902.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1901-1902

MM.

BIGOT, *président.*
HETTIER, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
PRENTOUT, *secrétaire adjoint.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
RAULIN, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

BIGOT, *président,* GASTÉ, *secrétaire,* PRENTOUT, *secrétaire adjt,* CARLEZ, *vice-secrétaire,*	membres de droit.
DE SAINT-GERMAIN, TRAVERS, TESNIÈRE (Paul), LETELLIER, LETURC, VAUDRUS,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.	
1866 24 juin.	FAYEL, professeur à l'École de médecine.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1884 22 fév.	TESNIÈRE (Victor), artiste peintre, président honoraire de la Société des Beaux-Arts.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév.	GIDON (D^r^), professeur à l'École de médecine.
1889 22 fév.	LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.
1891 27 fév.	BARETTE (D^r^), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (D^r^), professeur à l'École de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

Date de l'élection.	
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.
1896 24 déc.	DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.
1897 25 juin.	RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIÈRE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.
1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté lettres.
1901 27 déc.	GOBLOT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER (3), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1901-1902)

Membre titulaire

M. GASTÉ (A.), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

M. Gasté avait rempli les fonctions de Secrétaire de l'Académie, tous savent avec quel dévouement, depuis 1880 jusqu'à sa mort.

Dans sa séance du 26 décembre 1902, l'Académie a décidé de faire reproduire le médaillon, œuvre de M. Casini, pour le placer dans la salle de ses séances, auprès de celui de son prédécesseur, M. Julien Travers.

La biographie et la bibliographie de M. Armand Gasté seront publiées dans le prochain volume des mémoires, par M. Émile Travers.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret. 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui ánime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)



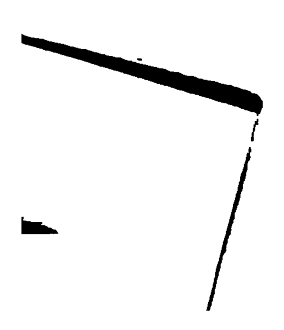
TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.



POÉSIES

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4.